

# BULLETIN

DE LA

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME XI

— 1897 à 1899 —



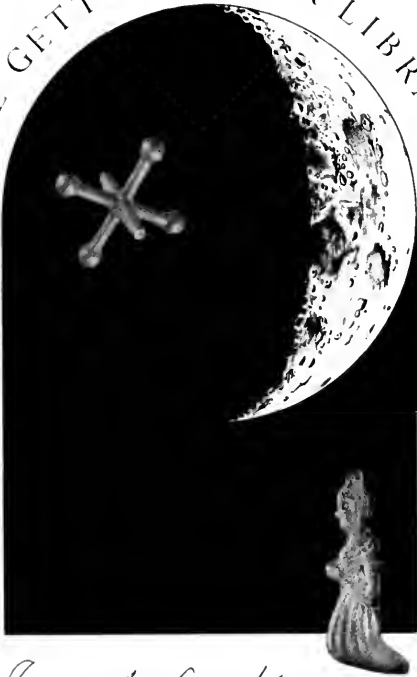
*ROUEN*

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

---

1900

THE GETTY CENTER LIBRARY



*Why ask for the moon  
When we have the stars?*





BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS



# BULLETIN

DE LA

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME XI

— 1897 à 1899 —



*ROUEN*

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

---

1900

THE GETTY CENTER  
LIBRARY



# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1897

---

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1897

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, de Bellegarde, Bouquet, Dr Coutan, Drouet, Garreta, Gosselin, Lefort, Lormier, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance. Elle ne provoque aucune observation. En conséquence il est adopté.

*Correspondance imprimée.* — Elle se classe ainsi : *Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône*, VIII, 2, in-4°; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1895; — *Comité des Travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique*, 1896, 1 et 2; — *Bulletin de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, XV, 4; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1896; — *Bulletin de la Soc.*

*archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 158; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 110; — *Revue de l'Avranchin*, 1896, n° 4; — Envoi du bureau de la seconde session des ASSISES DE CAUMONT : *Compte rendu* de cette session, 1897, in-8°; — *Rapport sur l'état moral*, par A. Héron, 1896, in-4°; — *Rapport sur le mouvement scientifique*, par Canonville-Deslys, 1896, in-4°; — *Rapport sur le droit d'association en matière d'Assistance privée*, par A. Robert, 1896, in-8°.

*Correspondance manuscrite.* — M. le Président a reçu, sous la date du 28 janvier dernier, quelques notes de M. Lemarchand, maire de Clères, propres à compléter notre dernier *Bulletin*. Sous la réserve que la parenté des illustres barons de Clères avec les possesseurs de la *Maison de Ville* peut laisser des doutes, ces explications semblent excellentes. Les voici :

*Vitraux de Monville.*—L'un des hameaux de Monville, touchant à la limite du Bosc-Guerard-Saint-Adrien, porte le nom de Bosc-Isambert que, selon D. Pommeraye, il tient du premier abbé de Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen, à la suite de la donation faite à cette abbaye, en 1030, par Gosselin d'Arques, vicomte de Rouen.

Au sommet même de la colline que couvrait le bois, dans une mesure de ferme, on voit un édifice d'appareil en maçonnerie, paraissant remonter au xvi<sup>e</sup> siècle, connu dans le pays sous le nom de Maison de Ville.

Ce manoir, à un étage, parfaitement conservé, a été, dans l'origine, la propriété d'une branche collatérale ou naturelle des barons de Clères, et il ne serait sans doute pas téméraire d'y rattacher *Nicolas de Clère*, dont le nom figure à titre de donateur au bas d'une verrière de l'église de Monville (n° 4).

Cette verrière représente saint Romain et la gargouille,

— une sainte avec une palme et un glaive, — un martyr tenant plusieurs flèches et ayant un carquois à ses pieds. — Le nimbe de chaque personnage est placé dans une coquille au-dessus de laquelle il y a des arabesques ou fleur à tige d'or.

On lit dans le bas cette inscription en caractères gothiques :

« *L'an MV<sup>cc</sup> XXVIII, Nicolas de Clère..... ont  
» donné ceste vitre. Priez Dieu pour eulx.* »

Les membres de cette famille de Clère auraient rempli les fonctions de receveur de la ville de Rouen.

On voit figurer comme tel, en 1617 et en 1620, maître Jehan de Clère.

Dans le titre de l'échevinage, t. II, page 68, on trouve cette mention pour l'année 1629 :

« Nous avons acquis par décret la ferme de Bosc Isambert, appartenant à M<sup>e</sup> Joan de Clère, cy devant receveur de la ville; afin d'asseurer en queq. chose ce qui estoit deu par le d. de Clère. »

Dans sa simplicité, cette mention établit suffisamment que Jean de Clère, receveur de la ville de Rouen, était redevable dans les comptes de sa gestion et n'avait pu se libérer intégralement. La ville, forcée de le poursuivre et ayant obtenu condamnation contre lui, avait acquis son manoir du Bosc-Isambert, d'où le nom primitif de *Maison de la Ville* que l'on rencontre dans d'anciens titres, puis celui de *Maison de Ville* qui s'est substitué par abréviation et est le seul adopté aujourd'hui.

Antoine de la Barre, 24<sup>e</sup> abbé et 1<sup>er</sup> abbé commendataire de l'abbaye du Mont-Sainte-Catherine de Rouen (1518-1546), fit faire la principale vitre de l'église de Monville, en 1529, et y fit mettre ses armes. On les voit aussi aux églises d'Anceameville et de Bacqueville :

« D'argent, au chevron de sable accompagné de 3 besans  
» de gueules, posés 2 et 1, sur manteau d'hermine. »

En 1527, l'abbé de la Barre était devenu évêque d'An-

goulême. Il fut nommé archevêque de Tours en 1530 et mourut en 1546.

C'est, sans doute, la verrière par lui donnée à l'église de Monville que M. P. Baudry classe sous le n<sup>o</sup> 1.

*Fontaine-le-Bourg.* — L'inscription obituaire vue par M. l'abbé Tougard dans l'église de Fontaine-le-Bourg et dont il donne le texte entier, contient une *erreur de date*. Ce n'est pas le 7 décembre 1628, mais bien le même jour 1627 que la foudre serait tombée sur l'église qu'elle aurait détruite en partie, sauf le chœur.

On en a pour preuves :

1<sup>o</sup> La requête adressée en 1628 par les habitants de la paroisse, dans laquelle ils exposent qu'au mois de décembre 1627, le tonnerre était tombé sur leur église et qu'il n'en restait plus qu'un pan de muraille. (*Arch. de la Seine-Inf.*, série C.)

2<sup>o</sup> Le témoignage écrit de l'abbé Legrain, curé de Collemare (1601-1638). Ce prêtre avait l'habitude de consigner sur ses registres, qui existent aujourd'hui à la fabrique de l'église de Cailly, les événements importants qui se produisaient, non seulement dans sa paroisse, mais encore dans celles voisines, en dehors des cérémonies du culte.

Or, sur le registre de l'année 1627, il a écrit :

« Nota que le jour de Saint Nicollas (6 décembre), par  
 » un lundy et le lendemain, ce fist une grande tempeste  
 » de vents et de si grande importance que plusieurs édi-  
 » fices furent abastues. . . . Le clocher de l'église de  
 » Préaux fust abastu et le *mardy au soir* ce fust un *foudre*  
 » *de tonnerre* sur l'église de *Fontaine-le-Bourg* et fust  
 » *bruslée* et la cloche fondue et presque du tout perdue. »

L'erreur d'une année existant dans l'inscription peut s'expliquer par le retard apporté à sa rédaction, le contrat de donation n'ayant eu lieu qu'au mois de septembre 1631, c'est-à-dire près de quatre ans à la suite de l'événement.

*La casemate de la rue Saint-Patrice.* — En attendant que la Commission puisse être saisie de bons dessins et d'une note suffisamment précise, M. Garreta fournit quelques explications sur la découverte intéressante que la presse a signalée dans le Lycée de jeunes filles.

Plusieurs membres contestent l'exactitude du nom *casemate* qu'on lui a donné. En tout cas son principal intérêt est dans la haute antiquité des fortifications dont elle faisait partie. Le tout est, en effet, antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle, temps où la « porte d'Arras » (que rappelle l'altération *Porte-aux-Rats*) était déjà bouchée, ou *étoumée*, d'où la rue de même nom.

*Le sauvage de la rue Grand-Pont.* — M. Coutan offre aux archives de la Commission une photographie de cette sculpture assez curieuse. M. Pelay y voit, non un Hercule, mais un homme sauvage. Pour lui ce n'est pas une simple enseigne, mais la décoration du montant gauche de la porte. La chose ne peut faire doute, conclut M. le docteur Coutan, si l'amorce du cintre qui surmonte la porte a été vraiment reconnue.

M. Lormier suppose que l'origine de cette figure se rattache à l'un des premiers sauvages de l'Amérique qui aient été amenés à Rouen ; encore que nos pères, observe M. le Président, n'aient pas attendu jusque-là pour prendre goût à ces singularités, témoin le travestissement en sauvages qui eut, sous Charles VI, un dénouement si lugubre. Il ne faudrait pas, ajoute-t-il, voir une allusion semblable dans la « rue des Iroquois, » dont le nom primitif, resté inexpliqué, est exactement *rue des Racouets*.

L'ANCIEN LUTRIN ET L'ANCIEN CHANDELIER PASCAL  
DE L'ÉGLISE D'OMONVILLE

J'ai demandé la parole, dit M. Bouquet, pour faire une nouvelle communication sur l'ancien Lutrin et sur l'ancien Chandelier pascal de l'église d'Omonville, après celle que vous avez entendue à la dernière séance, parce que le sujet le mérite bien, et que je puis produire des renseignements tout nouveaux, puisés aux meilleures sources, sur ces deux remarquables objets du culte dans notre Normandie.

Si je dis « chandelier pascal », au lieu de « cierge pascal », suivant l'habitude ordinaire, c'est qu'il n'y a point de « vieux cierge pascal » dans l'église d'Omonville, mais seulement un « vieux chandelier », destiné à recevoir le « cierge pascal », quand, le Samedi-Saint, la liturgie prescrit de l'allumer et de le placer dans le chœur de l'église. Parler autrement, c'est confondre le chandelier avec le cierge qu'il supporte, la bougie avec le chandelier qui la reçoit.

Ceci dit pour expliquer le changement de nom et pour demeurer plus exact, j'arrive à la communication elle-même.

Sur la gauche de la grande route de Rouen à Dieppe, et à seize kilomètres de cette dernière ville, se trouve la commune d'Omonville, dont l'église a possédé longtemps une belle croix d'argent massif, et possède encore un lutrin et un chandelier non moins dignes de remarque.

Comme les derniers seigneurs d'Omonville, patrons et bienfaiteurs de cette église, à la générosité desquels sont dus ces objets de piété, sont restés anonymes chez ceux qui ont parlé bien sommairement de cette église et de cette commune, il est utile de les faire connaître, d'autant plus qu'on a fait figurer parmi eux un membre de cette famille qui ne fut jamais seigneur d'Omonville. Avec leurs noms,

on aura de la sorte ceux des vrais donateurs de ces précieuses reliques du passé, dont la description ne se rencontre non plus nulle part.

Le fief d'Omonville était un plein fief de haubert, avec droit de patronage, et suzeraineté du fief d'Allo ou Dallo qui s'y trouvait réuni. Il dépendait du duché de Longueville, réuni à la couronne, à la mort du dernier duc, Jean-Louis-Charles d'Orléans, un des fils de la fameuse duchesse de Longueville, décédé, sous le nom d'abbé d'Orléans, dans l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, le 4 février 1694.

Ce fief avait été acheté, avant 1703, de Jacob-Alexandre Bontemps (1), écuyer, fils de Jacob, bailly de Longueville, par Ambroise Leborgne, dont la fille, Marie-Madeleine, épousa François de Batailler et lui apporta la terre d'Omonville.

François de Batailler, sieur de la Berquerie, avait obtenu des lettres d'anoblissement, à la date d'avril 1699, registrées à la Cour des Aides, le 1<sup>er</sup> décembre suivant. Ses armes y sont ainsi décrites :

« *De sinople à deux épées d'or, cantonnées de quatre chats-huants aussi d'or.* »

Son nom de famille, de Batailler, faisait de ces deux épées croisées des armes parlantes.

L'année même où sa femme lui apporta la terre d'Omonville, François de Batailler revendiqua, dans un aveu de 1703, comme attaché à son fief, le droit de présenter à la cure du lieu. C'est ce qui explique les libéralités dont cette église fut l'objet, à diverses époques, de la part des seigneurs d'Omonville.

Ces titres de noblesse ne devaient pas être héréditaires ; car, après lui, on voit que la cour du Parlement de

(1) Il est probable que c'est lui qui fit faire l'ancienne grille du château d'Omonville, portant le millésime de 1690, et placée, aujourd'hui, dans une des dépendances du château.

Rouen ordonna, le 1<sup>er</sup> juillet 1749, l'enregistrement des lettres patentes de noblesse de Jean-Baptiste de Batailler, sieur d'Omonville et des fiés Dallo et de la Berquerie, conseiller-auditeur à la Cour des Comptes de Rouen. Ce seigneur d'Omonville épousa Marie-Anne Legros, dont il eut deux fils.

L'un fut Jean-Baptiste-Pierre de Batailler, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, où il fut reçu en 1768. Seigneur d'Omonville et patron de la paroisse jusqu'en 1790, il fut l'un des plus généreux bienfaiteurs de l'église. C'est lui que désigne, sans pouvoir le nommer, M. l'abbé Cochet, à propos des dons qu'il lui fit. « Vers 1780, dit-il, le seigneur du lieu dut exercer envers elle de grandes libéralités ; c'est de ce temps que datent la chaire, les stalles, les lambris, l'autel et la contre-table, boiseries de chêne assez bien travaillées. Le donateur compléta ce bel ameublement par un lutrin et un cierge pascal en fer des mieux faits qu'on puisse voir ; ils sont marqués des armes des Omonville (1). »

Ainsi l'abbé Cochet se prononçait nettement contre la tradition locale qui rapportait tous ces dons à « messire Bernard Batailler d'Omonville, chanoine de Rouen, qui était né sur la paroisse », tradition qu'il rappelle immédiatement, sans lui faire l'honneur de la discuter.

Ce chanoine était le second fils de Jean-Baptiste de Batailler et de Marie Anne Legros, et, par conséquent, le frère du généreux donateur mentionné ci-dessus. C'est en 1771 qu'il devint chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, et, à cette date, il demeurait rue Saint-Romain, probablement dans une des nombreuses maisons canoniales qui s'y trouvaient alors.

Docteur en Sorbonne, il tenait un haut rang parmi le

(1) *Les Églises de l'Arrondissement de Dieppe*, 1850, t. II, p. 448.



clergé de cette époque, et il avait pour ami l'abbé Marie-André de Chaligny, chanoine de Verdun, et, comme lui, docteur en Sorbonne. Son confrère de Rouen l'avait invité à venir le visiter dans notre ville, et de Chaligny lui envoya son acceptation en une petite pièce latine de dix vers élégiaques, qui a pris place dans ses *Selecti Flores Normaniæ*, où il se plaît à chanter toutes les célébrités de la Normandie, hommes et monuments, et surtout ceux de Rouen.

Voici le texte de cette petite pièce, qui n'a de remarquable que le désir de plaire à celui auquel elle est adressée, par l'éloge de tout ce qui l'entoure.

AD N. D'OMONVILLE, *Roth. Eccl. can.*  
*Omonville tuos inter carissime fratres,*  
*Ad te jucundum quam mihi pandis iter.*  
*Ibo visurus sublimem numinis aulam,*  
*Atque sacerdotum qui modo summus adest.*  
*Quam me foelices doctis in mœnibus horæ*  
*Expectant, vobis si mea cura placet.*  
*Sive soni majestatem, aut miracula formæ*  
*Spectes, evincant cimbala nulla novum.*  
*Qui dedit hoc quondam summus fuit ille minister :*  
*Sunt immortalis cimbala digna viro.*

« A N. D'OMONVILLE, chanoine de l'Église de Rouen.

» D'Omonville, le plus cher d'entre tes confrères, quel agréable voyage ton invitation me procure ! J'irai visiter la sublime demeure de la divinité et celui qui vient d'être élevé au plus haut rang de la prêtrise. Quels heureux moments m'attendent dans vos doctes murs, si vous agréez mon hommage. A considérer la majesté du son ou les merveilles de la forme, nulles cloches ne l'emporteront sur le nouveau bourdon. Celui qui l'a donné jadis fut un ministre hors de pair et la cloche est digne de cet homme immortel. »

La périphrase visant l'archevêque de Rouen, Dominique

de la Rochefoucauld, promu au cardinalat en 1777, donne la date approximative de ce voyage du chanoine de Verdun. Il n'a guère « célébré » son confrère de Rouen, comme on l'a dit, puisqu'il se borne à le déclarer « le plus cher d'entre ses confrères » les chanoines, et que le reste de la pièce célèbre surtout la cloche de Georges d'Amboise.

Le 22 mai 1785, le chanoine d'Omonville assistait, dans l'église de Saint-Pierre-l'Honoré (au coin des rues Ecuillère et des Bons-Enfants), aux obsèques de Louis-Adrien de Mézières, seigneur patron de Faverolles et de Bournainville, mort doyen du Parlement, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. C'était en qualité de neveu, car le défunt avait épousé Renée-Héleine Legros, dont la sœur, Marie-Anne, était la mère du chanoine, comme il a été dit plus haut.

Mais, cinq ans après, en 1790, une autre cérémonie de famille bien différente, le baptême d'un enfant, réunit les deux frères dans l'église d'Omonville. Le chanoine de Rouen y baptisait son neveu, en même temps qu'il en était le parrain. La pièce authentique qui le constate prouve aussi qu'on a eu tort de dire : « Le dernier seigneur d'Omonville fut messire Bernard Batailler d'Omonville, chanoine de Rouen (1). » Il n'en fut jamais le seigneur, et cette qualité s'applique à son frère, dont il baptisait l'enfant.

La pièce est encore intéressante à d'autres titres, comme vous allez pouvoir en juger. La voici en original :

« Extrait des registres de l'état civil d'Omonville :

» Le lundy treize septembre mil sept cent quatre-vingt-dix, en présence de M. le Curé de cette paroisse, a été baptisé par M<sup>e</sup> Bernard de Batailler, prêtre, docteur de la Faculté de Théologie de la maison et société de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen,

(1) *Géographie du département de la Seine-Inférieure*. Arrondissement de Dieppe, p. 68

soussigné, un garçon né d'aujourd'hui du légitime mariage de Monsieur Jean-Baptiste-Pierre de Batailler, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa cour des comptes, aides et finances de Normandie; lequel dit sieur de Batailler prenoit, avant les lettres patentes de Sa Majesté sur le décret de l'Assemblée Nationale du vingt-trois juin dernier, et avoit le droit de prendre les titres et qualités de Messire, de Chevalier, de Seigneur patron de ladite paroisse d'Omonville, des fiefs d'Allo, de la Berquerie et autres lieux; et dame Antoinette-Gertrude Grandin, son épouse, de cette paroisse, lequel a été nommé Jean-Baptiste-Pierre-Bernard par ledit sieur de Batailler, prêtre, chanoine, et par dame Marie-Elisabeth Desmares, épouse de Monsieur Louis-Charlemagne Grandin, ayant aussi, avant lesdites lettres patentes sur ledit décret, le droit de prendre la qualité de Messire, de Chevalier, de Seigneur de Notre-Dame-du-Parc, du Ménil-Gohorel et autres lieux, de la paroisse de Gonnevillle, lesquels ont signé, le dit sieur de Batailler père présent et aussi soussigné.

Au-dessous de l'acte sont les signatures :

DE BATAILLER, chan<sup>e</sup> de R.

DESMARES GRANDIN

DE BATAILLER

VERDURE, curé d'Omonville.

Le décret de l'Assemblée constituante, qui avait ordonné la suppression rappelée par cet extrait de naissance, n'est pas du 23 juin 1790, mais antérieur de quatre jours.

Dans la séance du 19 juin au soir, Lambel, avocat, député de la sénéchaussée de Villefranche, de Rouergue (Aveyron), fit cette mention : « C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité. Je demande qu'il soit fait défense à toute personne de prendre les qualités de comte, baron, marquis, etc. » Et l'Assemblée constituante rendit, séance tenante, un décret en trois articles, dont voici les deux premiers :

« Art. 1<sup>er</sup>. — *La noblesse héréditaire est pour toujours abolie: en conséquence, les titres de prince, de duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, noble, et tous autres titres semblables, ne seront ni pris par qui que ce soit, ni donnés à personne.*

Art. 2. — *Aucun citoyen ne pourra prendre que le vrai nom de sa famille: personne ne pourra porter ni faire porter des livrées ni avoir d'armoiries.* »

Dans la rédaction imaginée par l'abbé Verdure, curé d'Omonville, et chargé comme tel de la tenue du registre de l'état civil à cette époque, il faut voir moins l'intention de tourner la loi, que le désir de ne pas déplaire au seigneur d'Omonville, dont tous les titres avaient été jusque-là respectés, tant dans les actes authentiques que dans la pratique ordinaire de la vie.

D'après un usage à peu près constant, la famille et le parrain et la marraine, lors des baptêmes de marque, offraient des dons à l'église où avait lieu le baptême (1). Aussi, comme on l'a vu déjà, la tradition du pays attribue-t-elle le don du vieux lutrin et du chandelier pascal au parrain, à messire Bernard de Batailler d'Omonville, chanoine de Rouen. Pour nous, c'est une erreur; et la présence des armoiries des d'Omonville sur ces deux objets en fournissent la preuve la plus certaine. D'abord, il n'en était ni seigneur ni marquis, et ne pouvait en placer la couronne au-dessus des armes de sa famille. Et puis,

(1) C'est ainsi que M. Gustave Rouland, sénateur, et M<sup>me</sup> Gustave Rouland, parrain et marraine de la cloche actuelle de l'église d'Omonville, acquise par souscription, firent don, lors de son baptême, en 1890, de la belle croix dorée et des beaux chandeliers, dorés également, qui décorent aujourd'hui le grand autel. — Précédemment, M. Mouquet, receveur particulier des finances, et M<sup>me</sup> Rouland, femme du ministre de l'Instruction publique et des Cultes à cette époque, avaient fait, pour le même motif, des générosités du même genre, à l'église Saint-Remi de Dieppe.

comment, trois mois après le décret de 1790, qui disait que « personne ne pourrait avoir d'armoiries, » en aurait-il fait mettre sur des objets du culte destinés à être exposés aux yeux de tous ? Il eût été trop périlleux alors d'afficher de la sorte un tel mépris de la loi. La tolérance a fait, de nos jours, de grands progrès sous ce rapport.

M. l'abbé Cochet avait bien raison d'attribuer cette générosité à son frère, Jean-Baptiste de Batailler, le vrai seigneur d'Omonville, dont le chanoine baptisait l'enfant, le lundi 13 septembre 1790.

Cependant, comme au fond de toute tradition, même de toute légende, il y a une part de vérité, si petite soit elle, je crois bien que son frère le chanoine offrit un don, à propos de ce baptême. Ce serait une belle croix d'argent massif, d'un goût vraiment artistique dans tous ses détails, et que, plus de soixante-dix ans après ce don, j'ai vue encore dans l'église d'Omonville ; car, dans cette petite paroisse, on eut le bon esprit de se conformer à l'article 3 du décret de 1790, cité plus haut, qui défendait que : « *Sous prétexte du présent décret, aucun citoyen puisse se permettre d'attenter aux monuments placés dans les temples. . . ., ni aux décorations d'aucun lieu public ou particulier.* »

Voilà comment, après la Révolution et au rétablissement du culte, on retrouva cette petite église, tout enveloppée de litres seigneuriales, « toute bariolée d'armoiries », ainsi que le dit l'abbé Cochet, et j'ajouterai, possédant encore la croix d'argent, le lutrin et le chandelier pascal en fer, que le seigneur d'Omonville, le généreux bienfaiteur de l'église, avait probablement recueillis dans son château voisin (1), pour les soustraire plus sûrement à la destruction qu'on se permit presque partout ailleurs, malgré l'article 3, qui diminue la responsabilité de l'Assemblée constituante.

(1) Il est aujourd'hui la propriété de M<sup>me</sup> Auguste Delalande, qui l'habite, comme fille et héritière de M. Lédier.

Aux vacances de 1860, et à celles des deux années suivantes, j'eus l'occasion de voir et de revoir ces trois objets mobiliers dans le chœur de l'église d'Omonville. Ils me furent montrés par M. Cappon, ancien sous-préfet de Domfront, sous Louis-Philippe, et maire modèle de la commune où ils se trouvaient et qui savait en apprécier la valeur, aussi bien que le curé de cette église, M. l'abbé Aupaix. J'en gardai les meilleurs souvenirs, souvenirs que j'ai eu besoin de renouveler et de rafraîchir, après plus de trente ans écoulés, quand je songeai à faire la description de ce lutrin et de ce chandelier pascal.

Je le puis aujourd'hui, grâce à l'obligeance extrême de trois personnes, qui se sont intéressées, comme moi, à ces précieux objets de l'église d'Omonville :

Notre cher collègue, M. le comte d'Estaintot, outre quelques notes sur la famille d'Omonville, m'a fourni deux photographies ; M. Ropert, instituteur communal et greffier de la mairie, a joint une note et un dessin à l'extrait de l'état civil cité plus haut ; enfin M. Benjamin Cappon, fils aîné de l'ancien maire d'Omonville, a complété, par ses entretiens, les détails que j'avais oubliés, et m'en a révélé d'autres que je ne connaissais pas. Je les remercie tous infiniment de ce gracieux concours, qui me permet d'être plus fidèle et plus complet dans la description que je vais tenter de faire.

Le Lutrin, tout en fer forgé, a 1 mètre 75 centimètres de hauteur. Il s'appuie sur trois pieds en gracieuses volutes, et offre trois faces. Le tout est surmonté par le pupitre du lutrin avec ses deux côtés. Il n'y a que fort peu de feuillage dans l'ensemble du travail, parce que le feuillage n'était plus autant en faveur. Un peu au-dessus des volutes du pied, la face principale présente, dans un médaillon en fer repoussé, les armes des d'Omonville : *De sinople à deux épées d'or cantonnées de quatre chats-huants aussi d'or*. Elles ont pour supports deux lions en plein

relief, et sont surmontées d'une couronne de marquis aussi en plein relief. Le médaillon de la face gauche du lutrin contient, en fer repoussé, un livre fermé, une contrebasse, une clarinette et un haut-bois, et celui de la face droite, un livre de chant ouvert, un serpent, un cor, une basse et un haut-bois.

L'exécution de ces trois médaillons et de tout ce qui les complète est parfaite et donne à penser que l'artiste a employé le burin pour parachever son œuvre. Les lions du médaillon principal, passants, lampassés et armés, ont fière allure, et l'on pourrait compter les poils de leur épaisse crinière. La couronne de marquis a seule un peu souffert; les trois petites perles, placées entre les trois grosses perles superposées qui la distinguent, ont disparu dans tout son pourtour.

Les emblèmes de la musique des deux autres médaillons sont reproduits avec une grande fidélité, et les lacs qui les retiennent unis et le nœud de ces lacs eux-mêmes sont figurés avec un relief et un art merveilleux. Quant au pupitre, il est sans ornements, et les tiges de fer qui le composent sont plus brillantes que le reste, par suite du frottement des missels qu'il a reçus depuis tant d'années. La membrure de l'ensemble va en s'amincissant depuis la base jusqu'au pupitre.

A ce lutrin, tout en fer forgé, bien mieux encore qu'au palais du Soleil tout resplendissant d'or, s'applique le fameux hémistiche de la description d'Ovide : *Materiam superabat opus*. Certes, le travail de l'artiste l'emporte ici de beaucoup sur la matière. Il en a fait, au dire des connaisseurs, qui l'ont ainsi jugé et classé, d'après une simple photographie, une belle œuvre de serrurerie normande sous le règne de Louis XVI.

Le chandelier pascal, tout en fer forgé pareillement, est un peu moins élevé que le lutrin; il a seulement 1 mètre 45 centimètres. Sa base repose sur trois volutes également, mais un peu plus ornées de feuillage, et il a trois

faces comme l'autre. La principale offre, dans un médaillon en fer repoussé, les armes des d'Omonville, avec la couronne de marquis et les deux lions en supports, le tout un peu à l'étroit. Les deux autres médaillons présentent une sorte de flamme, par allusion peut-être au *feu nouveau*, allumé le Samedi-Saint à la porte des églises, et qui « servait à allumer tous les cierges de l'église. » Il n'a subi aucune atteinte dans tous ses détails, et l'aspect général en est si gracieux que M. Loquet n'hésite pas à le proclamer plus remarquable encore que le lutrin. Mais moins heureux que celui-ci, il porte encore le stigmate du grossier badigeon dont on l'a déshonoré.

Ces trois objets, la croix d'argent massif, le lutrin et le chandelier pascal figurèrent toujours avec honneur dans l'église d'Omonville, bâtie le long du chemin qui mène de la route de Dieppe à Basqueville, et à laquelle on accède par une futaie dont les arbres se courbent gracieusement en voûte jusqu'au massif de verdure au milieu duquel se trouve l'église.

Il ne pouvait en être autrement avec un maire comme M. Cappon et un curé comme M. l'abbé Aupaix, qui avaient sollicité et obtenu de M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et habitant d'Omonville pendant ses vacances, les subsides nécessaires pour d'importantes modifications dans le plan de l'église, et des additions indispensables au service du culte. Elles eurent lieu, en 1861, sous la direction et sous la surveillance de M. Edmond Lévy, architecte, pendant qu'il était chargé, avec M. Poncet, des grands travaux de Rouen; et son concours fut d'autant plus méritoire qu'il ne voulut rien recevoir de la commune d'Omonville.

Mais les maires succèdent aux maires, et les curés aux curés, et ils ne remplacent pas toujours leur devancier immédiat. Il en fut ainsi pour Omonville, après la mort de M. Cappon, en 1875, précédée du départ de M. l'abbé Aupaix, en 1874. Le successeur de l'un méconnut ses



devoirs, l'autre s'exagéra ses droits. Le nouveau curé (inutile de redire son nom), appartenait à cette catégorie de curés, de plus en plus rares aujourd'hui, qui croient posséder sur le mobilier de leur église le droit de pleine propriété, *jus uti et abuti*, comme le définit le code de Justinien, tandis qu'ils n'en ont que l'usufruit temporaire, sous la surveillance du maire de la commune, du conseil de fabrique et de la vôtre.

Depuis les trente-trois ans que j'ai l'honneur de faire partie de la Commission des Antiquités, cette surveillance, vous l'avez toujours exercée, et vous avez toujours réprimé les ventes illicites du mobilier des églises qui vous ont été signalées. J'en pourrais rappeler de mémorables exemples, que vous n'avez pas oubliés plus que moi, et je m'en dispense.

Le nouveau curé d'Omonville ne fut arrêté par personne, quand, au cours de ses fonctions, il jugea à propos de vendre la croix d'argent massif. Je vis, pour la dernière fois, aux funérailles de M. Cappon, en 1875, cette vieille croix fort curieuse, que les paroissiens ont toujours regrettée, et qu'ils regrettent encore comme une précieuse relique du passé.

Le mobile du vendeur fut peut-être le désir de se conformer plus étroitement au rite de l'Église romaine, dont les changements ne se bornèrent pas à la seule liturgie, mais s'étendirent au mobilier des églises. Pour n'en citer qu'un exemple, c'est alors qu'on vit paraître, en remplacement des statues des vieux saints, les saints nouveaux, confectionnés dans la rue Saint-Sulpice, à Paris, tous gracieux, tous bien frais et bien roses, avec chevelure correctement lissée et raie irréprochable.

Le curé d'Omonville, prédécesseur de celui d'aujourd'hui, croyant qu'à missel nouveau il fallait un nouveau lutrin, mais devenu un peu moins hardi que la première fois, crut devoir s'en ouvrir à ses paroissiens.

Un dimanche donc, bien à l'improviste, il leur dit que :

« Le vieux lutrin n'était pas conforme au rite romain, et qu'il y avait nécessité de le remplacer. » En dépit des développements à l'appui, les paroissiens ne l'entendirent pas de cette oreille-là. Instruits par le passé, et dans la crainte d'une nouvelle vente, ils surveillèrent de plus près et leur curé et leur lutrin, et ce dernier resta provisoirement dans le chœur.

Quand les volutes de la base eurent été quelque peu attaquées par la rouille, due à l'humidité du sol, et que son air par trop antique eut trop juré avec le reste, on jugea à propos de badigeonner ce lutrin tout en fer, en lui donnant une épaisse couche de peinture couleur beau bronze. Si ce badigeon remédiait à la rouille, il eut le grand tort d'empâter, de la façon la plus déplorable, tous les détails si fins et si délicats de cette magnifique pièce de serrurerie. La remarque en fut faite, et on finit par le reléguer dans la sacristie, pour qu'on n'y pensât plus en le dérobant à tous les yeux.

C'est là qu'il était encore, quand, il y a une quinzaine d'années, notre cher collègue, M. d'Estaintot, le fit tirer de la sacristie, et placer près de la porte sud de l'église, qui donne sur le chemin de Dieppe à Basqueville, et prit un cliché, non seulement du lutrin, mais aussi du chandelier pascal. Il vient d'en faire faire deux belles photographies « afin, m'a-t-il dit, de m'en offrir un exemplaire. » Cette gracieuseté, dont je le remercie vivement, me permettra de faire passer sous vos yeux l'image des objets mêmes, bien supérieure à toute description.

On les reporta tous les deux bien soigneusement dans la sacristie, qui les recéla bien cachés, jusqu'au jour où le curé actuel, entré en fonctions en décembre 1892, M. l'abbé Capron (je me plais à le nommer), animé du plus grand zèle pour la bonne tenue de son église, et doué d'un autre goût artistique que son prédécesseur, sut en apprécier tous les mérites. Choqué de l'affreuse couche de peinture appliquée sur le lutrin, il conçut le louable projet de l'en

débarrasser pour lui rendre sa beauté première. Cette année même, il se mit à l'œuvre. Armé d'un canif, il commença par gratter délicatement la partie supérieure du support; mais, malgré toutes ses précautions, des éraflures étaient inévitables. Aussi, au bout de quelque temps, il eut recours à la potasse, qui réussit bien mieux. Le vrai moyen, pour ces sortes d'opérations, eût été le feu, au dire de ceux qui en ont l'habitude.

Malgré cela, M. le curé Capron en vint à son honneur, et fit reparaître, après trois semaines de travail, tout le fini et toute la délicatesse d'exécution du lutrin, qui a couru tant de risques divers. Il y a si bien réussi, qu'au milieu du blason se retrouvent les lignes diagonales de gauche à droite qui caractérisent le sinople dans l'art héraldique.

Il faut donc féliciter M. le curé Capron du succès de sa persévérance, qui a rétabli, dans toute sa splendeur première, ce chef-d'œuvre de serrurerie, spécialement fait pour l'église d'Omonville, et dû au talent remarquable d'un artiste rouennais, il y a déjà plus d'un siècle, et resté bien malheureusement anonyme (1).

Qu'avant ce travail, et surtout dans ces derniers temps, le lutrin et le chandelier pascal d'Omonville aient excité les convoitises d'amateurs ou plutôt de brocanteurs venus en grand nombre, de Dieppe, de Rouen, de Paris et de Chartres, il ne faut pas s'en étonner. Son acquisition eût été une bonne affaire, surtout avec l'offre dérisoire d'un millier de francs. Mais tous en ont été pour leurs frais de déplacement, ces deux précieux spécimens de la serrurerie normande, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, n'étant pas à vendre aujourd'hui.

Ils ne le seront même jamais, si, comme j'ai l'honneur

(1) Avant son départ d'Omonville, M. l'abbé Capron, aujourd'hui curé du bourg de Fréville, a eu la consolation de voir le Conseil municipal inscrire à son budget un crédit annuel de 3 francs à verser entre les mains du trésorier de la fabrique d'Omonville pour l'entretien du lutrin. (*Note du Secrétaire.*)

de vous le proposer, vous voulez bien en obtenir de M. le Préfet le classement parmi les monuments historiques de l'arrondissement de Dieppe, dignes d'être conservés.

Vous en jugerez mieux en voyant les photographies et le dessin que je vais faire passer sous vos yeux.

La Commission décide, à l'unanimité, que M. le Préfet sera prié de comprendre ces deux pièces d'un si grand intérêt parmi les monuments historiques départementaux de troisième classe. Cette demande permettra de rappeler l'instance déjà un peu ancienne relative au classement désiré pour les vitraux de Monville.

M. de Beaurepaire, en remerciant notre collègue, estime qu'il faut se garder de toute illusion sur la provenance de ces chefs-d'œuvre. A cette date, pour des morceaux de choix, on avait déjà communément recours aux maîtres de la capitale. Bien que l'on ait longtemps dit le contraire, cette remarque s'applique aux admirables rampes de l'escalier de l'hôtel de ville.

Divers membres souhaiteraient qu'une phototypie insérât dans le *Bulletin* ces deux belles photographies. M. le Président accueille avec intérêt ce désir, en faisant observer que le budget de la Commission est assez limité. Selon M. Lefort, ce travail, exécuté à Rouen, ne devrait pas coûter plus d'une trentaine de francs.

*Démolitions de la rue Grand-Pont.* — M. P. Baudry offre à l'album de la Commission trois photographies des anciennes constructions mises à jour par les travaux de la rue Grand-Pont. Ces photographies ont été tirées par M. Ch. Collette. La Commission remercie MM. Baudry et Collette.

*Offices de Saint-Jean.* — Le même membre place sous les yeux de ses collègues, avant de les offrir à la bibliothèque du Petit-Séminaire, trois livres liturgiques spécialement intéressants pour lui, sa famille ayant longtemps habité la rue de la Grosse-Horloge, sur la paroisse Saint-Jean.

Ce sont cinq offices manuscrits notés de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, écrits en 1743 par l'acolyte P.-P. Grenet, du clergé de Saint-Jean (précédés du Psautier imprimé); in-8° de 317 pp. — *Les Saluts de la paroisse Saint-Jean*, écrits par le même, 1766; in-4° de 62 pp. — *L'Office de Saint-Jean-Porte-Latine*, à l'usage des Célestins de Paris; 1719, in-8°.

*Poids monétaire ou dénéral.* — M. Drouet lit, sous ce titre, la note suivante :

« Sous la main sans cesse en travail de l'homme, la terre, cette bonne archiviste, nous rend, de temps à autre, des épaves des diverses générations qui nous ont précédés. Il y a quelque temps, des ouvriers, occupés à des travaux de terrassement, ont rencontré, comme cela a presque toujours lieu dans le sol tourmenté de Caudebec-lès-Elbeuf, des débris dont les assises révélaient les âges divers. C'étaient des restes céramiques, des monnaies, des jetons, etc. Parmi ces reliques, j'ai remarqué un petit monument que je désire vous faire connaître.

» C'est un poids monétaire ou dénéral. Ces sortes d'objets se rencontrent rarement dans les trouvailles. En voici la description : effigie royale debout, tenant la masse et le sceptre, les pieds dépassent la légende et la coupent : A FRANC A PIE; R lisse.

» Ce dénéral est carré, contrairement à l'usage de cette époque, où ils sont généralement ronds; il a environ 15 millimètres sur chaque côté, et pèse 3 grammes 498.

» Ce poids a servi à peser la monnaie de Charles V le Sage, qui porte le nom de « Franc à pied » ou « fleur de Lis, » dont il reproduit le type, et qui fut émise en 1365. Un exemplaire de cette pièce, pris dans ma collection, pèse 3 grammes 780 (c'est le poids officiel d'après l'ordonnance royale); notre dénéral a donc perdu, par le nettoyage et le frai, 0 gramme 282.

» L'exécution de ce poids est assez grossière; mais la légende bien venue, en caractères du xiv<sup>e</sup> siècle, est très bien conservée. »

*Découvertes archéologiques.* — M. l'abbé Comont, curé de Varengewille, a, dans sa lettre du 7 janvier dernier, signalé au secrétaire deux petites trouvailles qui se sont produites en 1896.

*Outils préhistoriques.* — Ce sont d'abord une quarantaine de silex taillés, recueillis au Tot, hameau de Baromesnil et de Saint-Martin-le-Gaillard. La charrue en ramène souvent à la surface dans ce village.

*Monnaie romaine.* — Un Philippe en argent a été trouvé au Bourg-Dun. Au revers, la louve allaite Romulus et Rémus.

Tous ces objets sont entrés dans les collections de ce savant ecclésiastique, qui est l'un des rares survivants des disciples de l'abbé Cochet.

*Saint-Amand. — Sépulture.* — Un prêtre a offert à l'abbé Tougard une pièce empruntée à des papiers de famille, et sur laquelle on lit :

« 4 juillet 1800. — Il a été trouvé dans le décombrement de l'abbaye de Saint-Amand, par les ouvriers, un coffre de plombre dans lequel étoit le corps d'une religieuse dudit monastère enterrée en l'année 1616. Ladite personne étoit encore en son entier, et sy fraîche et sy belle que l'on n'en étoit surpris, dont voilà un petit morceau de sa robe avec laquelle elle a été enterre, il y a 184 ans (1). »

Il a paru intéressant, ne fût-ce que pour les vicissitudes de sa conservation, de déposer un fragment de cette étoffe au musée de la Société d'Emulation de Rouen.

Grâce à sa précision, cette note prouve que la remarquable conservation des cadavres ne fut point à Saint-Amand un fait isolé, comme on pourrait le croire des curieux détails qu'a relatés H. Langlois à propos de l'abbesse de Souvré (*Revue de Rouen*, 1834, 353-4). Ces trouvailles firent grand bruit à Rouen, où l'on en parlait encore près d'un demi-siècle plus tard, comme en témoigne M. Héron.

*Le bourdon Georges d'Amboise en 1628.* — Enfin, ajoute l'abbé Tougard, M. l'abbé Maze a eu la bonne pensée d'extraire le renseignement suivant d'une lettre que le musicien Titelouze écrivit de Rouen au Père Mersenne, le 26 mai 1628 :

« Depuis quelques jours, nous avons fait lever cette cloche, et redresser le montant et les essieux. J'en étois commissaire de la part du Chapitre. »

Le document est en quelque sorte ressuscité, puisqu'il avait passé par les mains de Libri.

(1) Par une bizarrerie peu commune, la plupart des é fermés portent l'accent non au-dessus mais en dessous de la lettre.

*Manoir de Bihorel.* — A l'occasion de la mention que M. Sarrazin en a faite dans sa *Jeanne d'Arc en Normandie*, M. Lefort se demande s'il faut bien placer ce manoir le long du chemin de Clères; et dans l'affirmative, il pense que son emplacement est précisé par de belles caves, dont il a reconnu l'existence dans ce quartier.

Quant au nom même de Bihorel, M. de Beaurepaire n'en saurait fournir aucune explication.

Il donne lecture d'un mémoire important sur la Corporation des Orfèvres à Rouen.

#### NOTICE SUR LES ORFÈVRES DE ROUEN

Les orfèvres ont toujours formé, à Rouen, une communauté riche et puissante. Dans les années qui précédèrent la Révolution, ils étaient contondus avec les joailliers lapidaires qu'on avait distraits de la Communauté des merciers; avec les horlogers, auxquels ils étaient pourtant antipathiques. Ce n'étaient plus alors des artistes ou des fabricants, mais des marchands, qui tenaient boutique d'objets fabriqués en dehors de Rouen, à Paris ou ailleurs.

Je trouve la mention de statuts qui leur auraient été donnés dès le 5 janvier 1359 (1), et que le vicomte de l'Eau eut à vidimer, le 20 février 1389. Cette pièce importante a échappé à toutes mes recherches. Il est fait mention d'autres statuts, qui leur auraient été donnés par le vicomte de Rouen, le 3 janvier 1548, lesquels, après avoir été corrigés et réformés par un autre vicomte de Rouen,

(1) On trouve des statuts de 1260 et d'autres, du mois d'août 1355, pour les orfèvres de Paris. « Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers de la ville de Paris, » 1759. — *Ordonnances des rois de France*, t. III, pp. 10-15.



auraient été homologués par lettres de Déclaration du Roi en 1654 (1).

L'hôtel où se tenait le bureau des orfèvres, près de l'église Saint-Herbland, provenait d'une donation qui leur avait été faite par un des maîtres de leur métier, Guillaume Lallemand, et par Colette, sa femme, en 1441 (2).

On lit dans « l'État de situation des Arts et Métiers de la généralité de Rouen, » dressé par l'Intendant de Crosne, que leur Communauté payait annuellement à l'église de Saint-Herbland, leur paroisse, 83 l. 18 s.,

(1) « Mémoire pour les Maîtres et gardes des marchands orfèvres-jouailliers de la ville de Rouen contre les marchands merciers-jouailliers de la même ville », in-f<sup>o</sup> 1724, p. 5 : Les anciens statuts des Orfèvres de Rouen dressés par le Vicomte de Rouen à la poursuite du procureur du Roy, le 3 janvier 1548..., corrigés et reformés par le Vicomte de Rouen en présence du procureur du Roy, approuvés, confirmés et homologués par lettres de Déclaration du Roy, et enregistrés au Parlement et en la Cour des Monnaies en 1654 ».

(2) C'est la date qui est donnée dans une requête adressée à l'archevêque, Mgr de la Rochefoucauld, par les Trésoriers de Saint-Herbland, pour le prier de disposer, en faveur de leur église, d'une fondation faite par Guillaume Lallemand, clerc des orfèvres, et par Colette, sa femme, en 1441, la communauté des orfèvres, chargée de cette fondation, ayant été supprimée par l'édit du Roi, de février 1778 (Arch. de la S.-Inf., G. 6717). Mais dans « l'État de situation » dressé par M. de Crosne, cette donation est rapportée au 17 mars 1397. Au dernier siècle la Chambre de délibérations des orfèvres était ornée du buste du donateur avec cette inscription :

.....  
 « Prions Dieu que, pour récompense,  
 Donne une maison dans les cieux  
 A celui qui, pour l'utilité commune,  
 Nous en a bien voulu donner une. »

M. Ouin La Croix, *Histoire des anciennes corporations d'Arts et Métiers*, etc., p. 212.

pour l'acquit de la fondation dudit Lallemand; 6 l. à la Fabrique; 19 l. au bedeau; 71 l. pour les frais de l'élection des gardes; 24 l. pour les poinçons; 50 l. pour les coupelles (essai de l'argent); 8 l. pour l'eau-forte (essai de l'or); 475 l. pour les livraisons; 12 l. pour les compagnons passants; 36 l. pour craquelins et bouquets de fêtes; 49 l. pour les pâtés et confitures offerts en présents; 24 l. pour le repas des gardes au 1<sup>er</sup> jour de l'an.

Les droits de réception à la maîtrise étaient: pour un fils de maître, de 150 l.; pour un apprenti, de 300 l.; pour un compagnon par suffisance, de 450 l.

A Paris les orfèvres avaient, à l'origine, leurs boutiques au Pont-au-Change, et ne pouvaient les avoir ailleurs. A Rouen, le lieu assigné aux orfèvres et aux changeurs était la rue de la *Courvoiserie*, aujourd'hui rue de la Grosse-Horloge (1).

J'ai relevé dans divers actes empruntés, pour la plupart, aux registre du tabellionage de Rouen, les noms d'un certain nombre d'orfèvres de cette ville, antérieurs à 1450. Je les donne ici par ordre alphabétique avec l'indication de l'année où j'en ai trouvé la mention. Ce sont: Abelin (Robert), 1404; Alorge (Girart), 1373; Alorge (Robinet), 1395; Autretot (Évrart de), 1365; Avisse (Michel), 1362; Bellehare (Robin), 1403; Bertren Colin), 1362; Blanchet (Jean), 1402 (2); Bouquet (Jean), 1407; Choynet (Jean), 1427; Courel (Laurent), 1392 (3); Dange (Jean), 1365;

(1) Une ordonnance royale de décembre 1325 prescrivit, de nouveau, à toutes manières de changes et d'orfèvreries, de demeurer dans cette rue, qu'ils occupaient depuis 200 ans environ. *Ordonnances des rois de France*, 1, 789.

(2) Acte par lequel Jean Blanchet reconnaît devoir 67 l. 6 d. à Jean Langlois, maréchal de Mons. le Dauphin, mars 1402 (Tab. de Rouen, reg. 9, fo 290.)

(3) Mention de Laurent Courel, essayeur de la Monnaie de Rouen, faisant le métier d'orfèvrerie, 1392. — *Délibérations de la ville de Rouen*.

De Mongneville (Étienne), orfèvre et émailleur, 1369; De Préaux (Colin), 1461; Du Bosc (Éliot), 1397; Dumoustier (Pierre), 1361; Dumoustier dit l'Émailleur (Roger), 1365; Dupré (Alain), 1427; Hartelle (Jean), 1363; Hazard (Jean), 1365, 1395; Hemery (Raoul), 1363; Heusse (Jean), 1427; Joires (Jean), émailleur, 1392; Lallemand (Guillaume), 1433; Langevin (Jean), orfèvre et marchand de joyaux, 1362; Le Breton (Jehannin), en même temps qu'orfèvre, ouvrier en la monnaie du serment de France, 1413; Le Caron (Michault), 1398; Le Chat (Jean), 1370, 1371; Le Forestier (Raoul), émailleur, 1362; Le Franchois (Guillaume), 1381, 1339; Le Roux (Regnaud), 1394; Machault (Étienne), 1395; Maufillastre (Colin), 1361; Morin (Robin), 1362; Nepveu (Richard), 1397 (1); Orbec (Jacquet d'), 1374; Orbec (Jacques d'), 3 octobre 1431 (2); Pitemen (Pierre), frère de Jean, aussi orfèvre, 1370, 1381, 1401, 1406, 1418; Potart (Jean), 1401; Regnould (Étienne), 1373; Sevestre (Alice), orfèvre et émailleur, 1391, 1402; Sevestre (Colin), 1361; Toutain (Mathieu), 1362, 1365; Viguier (Martin), 1414 (3); Vincent (Jean), 3 octobre 1431 (4).

(1) Richard Nepveu, et deux autres orfèvres de Rouen, Jehan De Relenchon et Robert Roussel, furent chargés, en 1391, d'estimer la vaisselle d'argent de feu l'archevêque Guillaume de Lestrenge (Arch. de la S.-Inf., G. 9).

(2) Il est plus que probable qu'il y eut successivement plusieurs orfèvres à porter ce nom et ce surnom.

(3) Martin reconnaît avoir reçu de Jean Du Mesnil, écuyer, « xiii onches, v esterlins mains, d'argent pour faire de son mestier xiii cuilliers de viii onches et une chainture dorée de iiii onches et un seel du demourant », 1414. Tab. de Rouen, reg. 17, fo 105.

(4) Antérieurement, en 1237, on trouve un Guillaume de Braio, *aurifaber*, lequel, du consentement d'Alice, sa femme, fille de Robert de Guiarville, fait une vente à l'abbaye de Sainte-Catherine (Arch. de la S.-Inf., F. des Chartreux).

L'apprentissage, dans ce métier, était de six ans. Contrairement à ce qui se pratiquait d'ordinaire, les apprentis payaient leurs maîtres, et n'en recevaient rien ou que très peu de chose, en dehors de l'instruction professionnelle, et « de boire, manger, lit et hostel ».

Les prix payés aux maîtres pour des contrats d'apprentissage de six ans sont, en 1361, de 20 florins d'or, 24 royaux d'or, 30 florins d'or (16 florins et demi à payer au commencement de l'apprentissage, le reste à la fin); — en 1362, de 20 et de 30 francs d'or; — en 1363, deux fois de 20 francs d'or, de 24 florins d'or, deux fois de 40 royaux; — en 1365, de 20, de 30, de 34, de 30 francs d'or; — en 1370, de 40 francs d'or; — en 1373, de 30 francs d'or; — en 1381, de 12 francs; — en 1401, de 15 livres.

Un orfèvre de Paris, Etienne De la Rue, prenant pour apprenti, pour trois ans, un nommé Perrin Le Grain, de Rouen, s'engage à lui fournir « boire, manger, hostel, foaille et clarté », 1364 (1).

Il n'est pas rare de voir des enfants ou des jeunes gens mis en apprentissage chez des orfèvres pour un temps plus long.

Colin Sevestre prend, en 1362, comme apprenti, pour douze ans, un enfant de Foville-en-Caux, à qui il prend l'engagement de rendre, au bout du terme, les 50 sous qui lui avaient été payés par ses parents (2). — Jean Pitement prend, en 1392, comme apprenti, pour dix ans, un enfant de Saint-Aubin-la-Campagne (3). — Etienne De Mongneville prend, en 1369, comme apprenti, pour neuf ans, un enfant de Suzay, Perrinet Ausoult; il lui apprendra, « en tant comme il en soit ou pourra savoir, d'abord

(1) Tabellionage de Rouen, reg. 2, f<sup>o</sup> 137 v<sup>o</sup>. C'est « le droit au feu et à la chandelle » de nos billets de logement.

(2) *Ibid.*, Reg. 1, f<sup>o</sup> 217.

(3) *Ibid.*, Reg. 5, f<sup>o</sup> 148 v<sup>o</sup>.

le métier d'émaillerie, ensuite celui d'orfèvrerie; il s'engage à lui fournir ses nécessaires de boire, manger, feu, lit et hostel bien et suffisamment », et 2 paires de chaussures par an (1). — Jacques d'Orbec prend, comme apprenti, en 1394, pour le même terme, un enfant dont la mère s'engage à le tenir en « estat de preudommie, comme de vestir et caucher, et de le faire revenir, s'il se départoit d'avec son maître » (2). — Alips Sevestre reçoit, en 1391, comme apprentie du métier de brunisserie, pour huit ans, une fille de la paroisse de Toutainville (3).

Cette même « *orfaveresse* », en 1402, prit, comme apprenti, pour six ans, un enfant de Duclair, Étienne Boutart, moyennant une somme de 15 l. qui lui fut payée, et qu'elle s'engagea à rendre aux parents, dans le cas où, au bout du terme, l'apprenti consentirait à rester deux ans à son service. Les parents devaient trouver à leur fils, « caucher et vestir et le ramener, à leurs dépens, s'il s'échappoit », 1402 (4).

En 1373, Étienne Regnould, prenant en apprentissage deux enfants de la paroisse de Sainte-Marguerite des Loges, Johannin et Thomasse Cuiret, le garçon pour quatorze ans, la fille pour neuf ans, s'engage à montrer au garçon le métier d'orfèvre. après l'avoir toutefois tenu deux ans à l'école, et à la fille le métier de brunir. Il devait fournir à l'un et à l'autre « leurs nécessaires de boire, manger, cauchier et vestir bien et suffisamment selon leur estat » (5).

Parmi ces apprentis j'en vois de Harfleur, de Rennes et de Louvain, 1391, 1413, 1370 (6), ce qui nous autorise à

(1) Tabellionage de Rouen, Reg. 3, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>.

(2) *Ibid.*, Reg. 6, f<sup>o</sup> 55.

(3) *Ibid.*, Reg. 5, f<sup>o</sup> 100 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibid.*, Reg. 9, f<sup>o</sup> 366 v<sup>o</sup>.

(5) *Ibid.*, Reg. 3, f<sup>o</sup> 311 v<sup>o</sup>.

(6) *Ibid.*, Reg. 7, f<sup>o</sup> 139, Reg. 15, f<sup>o</sup> 186, Reg. 3, f<sup>o</sup> 165 v<sup>o</sup>.

supposer que la ville de Rouen était renommée pour son orfèvrerie.

On peut juger de ce que gagnaient les ouvriers de ce métier par un contrat du 2 mars 1380, où l'on voit Pierre Germaine, orfèvre, s'engager à servir Pierre Pitemen, du métier d'orfèvrerie, moyennant vu francs pour le reste de l'année et à condition qu'on lui trouverait « boire, manger, feu, lit et hostel » (1).

Un édit de François I<sup>er</sup> donné à Sainte-Ménéhould, le 20 septembre 1543, soumettait les orfèvres de Paris à la juridiction des Généraux des Monnaies ; mais il disposait qu'à l'égard des provinces, les procès pour contravention aux règlements du métier seraient portés par devant les juges ordinaires des lieux. La réception des gardes et des maîtres continua donc à se faire devant le Vicomte de Rouen, aussi bien que toutes les poursuites judiciaires. Les sentences de ce magistrat ressortissaient en seconde instance par devant le bailli, contre qui il y avait, en dernier lieu, la voie de l'appel au Parlement.

Un autre édit, celui-là de Henri II, du mois de mars 1554, donna un « règlement général, sur le métier, devoir et nombre des orfèvres-joyauliers, affineurs, départeurs, bateurs, tireurs d'or et d'argent (2) ».

Par ce règlement, le temps de l'apprentissage était porté à huit ans ; les apprentis ne pouvaient être reçus au serment de maître, s'ils ne « sçavoient lire et écrire, et s'ils n'avoient subi, avec succès, un examen sur les alléages devant les Généraux de la Cour des Monnaies, ou aucun d'iceux faisant leurs chevauchées, avec obligation de frapper leurs poinçons en la table de cuivre qui devait être, dès lors, déposée aux Monnaies. »

Cet édit fut retiré par un autre du mois de mai 1555.

(1) Fabellionage de Rouen, Reg. 4, f<sup>o</sup> 35.

(2) *Les Edicts et ordonnances* de Fontanon, édit. de 1580, p. 788, 1789.

Mais, sous Charles IX, une commission fut donnée par le Roi à Olivier Hemery à la poursuite et dénonciation des changeurs, pour assujettir les orfèvres de Rouen à la juridiction des Monnaies.

Cette commission ne fut pas sans soulever, à Rouen, une vive opposition de la part des orfèvres, qui furent, dans la circonstance, soutenus par les juges ordinaires. On le voit par un cahier de « remontrances des maîtres d'orfaverie en la ville de Rouen, à l'encontre de M. Olivier Esmery, conseiller du Roy, général des Monnaies à Paris, sur le règlement qu'il prétendait [imposer] aux dits maîtres ».

Voici quelques-unes des raisons exposées :

« C'est chose ordinaire, disaient les orfèvres de Rouen, que lesd. maistres d'orfaverie marquent leurs ouvraiges qui se peuvent marquer de leurs poinsons, lesquelz poinsons sont frappez en la table de cuyvre estant en l'hostel commun dudit mestier avec l'inscription des noms des maistres joignant ledit merc. Et sont lesd. tables gardées soubz troys clefz par les gardes dudit mestier, pour estre représentées toutefoys que le besoing est. Et ont tenu ce règlement, il y a troys à quatre cens ans et plus, et se monstre encores des tables audit mestier sans qu'il en soit jamais venu aucune faulte. »

Ils ajoutaient sur cet article : « Le Roi n'a entendu qu'il y eust, à Rouen, table de cuyvre gardée par les gardes si soigneusement qu'elle est soubz troys clefz. Car il seroit ignominieux qu'on la leur ostast pour la bailler aux maistres des monnaies, ou superl'u qu'il y en eust deux, et cela ne se faict, synon pour peu à peu attirer par devant les Généraulx les approchemens des orfevres. Par ce moyen, lesdits maistres, prévostz des Monnaies et aultres, qui sont leurs justiciables, offrent représenter ladicte table au Général quant il fait sa chevauchée. Encores font-ils plus songneusement. Car ils la font réparer et raffreschir troys ou quatre foyz par an; et de ordon-

ner que lad. table seroit portée à la court des Monnoies, à Paris. cela ne peult servir pour le service du Roi au fait des monnoyes et ne peult servir que pour attirer le jugement et approchement des orfebvres ne concernant que leurs personnes. »

Les orfèvres, quelques années après, ne s'étaient point encore dessaisis de leurs tables. On en trouve la preuve dans une ordonnance rendue en la chapelle et prétoire de la Monnaie de Rouen, par Jacques Piperey, en sa qualité de Général Provincial des Monnaies. A la suite d'une inspection générale qu'il venait de faire dans les maisons des orfèvres de cette ville, il ordonna « que les approches des abus et malversations aux marchandises des orfèvres, par eux visitées chacun mois, se feraient devant lui, et à ceste fin il faisait commandement aux gardes de lui apporter les noms et surnoms de tous les maîtres..., ensemble les tables de cuivre ausquelles étoient taillez les noms, ponsons et marques de chacun des orfebvres. »

L'injonction est formelle. Je doute, cependant, que les orfèvres s'y soient conformés. Il leur restait toujours l'appui de l'ancienne magistrature, opiniâtrément hostile à toutes les dispositions qui avaient pour effet de restreindre son autorité. Ce qui est certain, c'est que longtemps encore ils ne reconnurent, en ce qui concernait leur métier, que la juridiction ordinaire (1); ils reçurent même, en 1654, de nouveaux statuts du Vicomte de Rouen, et se firent un devoir de les observer pendant près d'un siècle. Ils continuèrent à prêter serment en présence de ce magistrat et à faire insculper devant lui, sur la table de cuivre, les marques qu'ils choisissaient au moment de leur réception, et il n'est guère admissible que cette table fût confiée à d'autre garde qu'à la sienne. Mais enfin,

(1) Voir aux Archives du département le registre des réceptions de 1540 à 1662.



en 1735, le Conseil du Roi rendit un arrêt qui annula ces statuts de 1654, et en imposa de nouveaux à la Communauté, laquelle fut, dès lors et définitivement, soumise à la Cour des Monnaies. Il n'est plus douteux qu'à partir de cette époque les tables de marque n'aient été mises en dépôt à la Monnaie de Rouen (1).

Trois de ces tables ont été conservées. La première, vendue 1,000 fr., par M. Thomas, au musée de Cluny, porte pour titre : « La table où sont escripts les noms des ouvriers du mestier d'orfauerie, à Rouen qui ont contresings, et aussi y sont frappez les contresings desd. ouvriers, entre le nom et le sournom d'iceulx; laquelle table fut faicte et commencée la vegille de Nouel, l'an de grâce mil quatre cens et huit. Jehan Tavel estant garde du merc des marcs de Rouen et de ceste table (2), à cause dud. mestier, et Jehan Poitevin l'esné, Jehan Courtoys et Jehan Potart, gardes d'icellui mestier (3). »

Une seconde table est au musée des Antiquités de Rouen; elle commence par ces mots : « L'an de grâce 1562, le 26<sup>e</sup> jour d'octobre, fut prinse ceste ville de Rouen, et furent pillez toutes les extencilles de la maison des orfebvres, et pour tenir l'ordre de l'ordonnance du Roy il estoit nécessaire de faire ceste présente pour marquer les merqz des orfebures ainsy que de coustume, et fut commencée le 27<sup>e</sup> jour de janvier 1563, au temps des gardes Charles Dumont, Jacques de Tourny et Lo. Du-

(1) *Almanach des Monnaies*, 1788. « Lorsqu'un orfèvre est admis à la maîtrise, et qu'il a fait le chef-d'œuvre prescrit par les statuts, il est tenu de se présenter devant les officiers des Monnoies pour prêter serment et faire insculper sur la table de cuivre, étant au greffe de leur juridiction, le poinçon qu'il s'est choisi; il n'est admis à remplir ces formalités qu'après avoir subi un examen sur le titre et l'alliage. »

(2) Jean Tavel était Vicomte de l'Eau de Rouen depuis 1396.

(3) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IV, p. 87.

cloz, pour le decedz de Guillaume Poullain, pour garde Adam Desrecques, et Pierres Roussel, clerck dudict estat. »

Le catalogue du Musée indique en note, à la page 117, « qu'une troisième plaque, à peu près semblable aux précédentes et remontant aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, se trouve, maintenant à l'hôtel-de-ville de Rouen. »

C'est à tort qu'il est dit dans le catalogue que ces trois plaques proviennent de l'ancienne maison des orfèvres de Rouen, qui se voit encore au n<sup>o</sup> 1 de la rue de la Grosse-Horloge. Elles étaient déposées à l'hôtel de la Monnaie, et, suivant toute probabilité, elles ont été tirées, à une époque que je ne saurais déterminer, des greniers du palais de justice, où elles durent être transférées avec les archives de la juridiction de la Monnaie.

L'*Almanach des Monnoies* pour l'année 1788, dans l'État alphabétique qu'il donne des Communautés d'orfèvres établies dans le royaume, parle en ces termes de celle de Rouen : « Cette Communauté existoit dans le quatorzième siècle ; elle est composée de vingt-six maîtres, sans comprendre dix anciens maîtres agrégés, quatre veuves, et douze horlogers. Onze orfèvres établis, savoir : deux aux *Andelys*, un à *Caudebec*, un à *Elbeuf*, trois à *Évreux*, un à *Louviers* et trois à *Yvetot* dépendent de sa jurande.

» Elle était soumise à la juridiction de la Monnaie de Rouen, travaillait au titre de Paris, et depuis le 15 décembre 1783 avait, pour unique empreinte, des poinçons qui servaient à contremarquer les ouvrages apportés à la maison commune, le Léopard, au lieu de celles qui, auparavant, changeaient à chaque mutation de gardes et étaient empruntées à l'alphabet » (1).

Nous croyons intéressant de donner, à la suite de ce mémoire, le texte de cinq documents relatifs aux orfèvres de notre ville.

(1) Parmi les pièces justificatives des comptes des orfèvres : quittances de M. Pierre Racine de Boscherville (graveur pour le

*Quittance de deux orfèvres de Rouen  
pour le reliquaire de saint Ursin de la Cathédrale  
de Lisieux*

« Laurens Courel et Jehan Potart, orfèvres et bourgeois de Rouen, confessent avoir eu et reçu de honorables et discrettes personnes les doyen et chappître de Luisieux, par la main de honorable et discrète personne, maistre Raoul Aubert, chanoine du dit lieu, la somme de 316 l. 15 s. 7 d. ob. t., pour mectre et employer en argent ouvragé or et façon du chef de Mons. saint Eursin, et pour chacun marc d'argent employé en lad. façon, doivent avoir 12 l. 10 s.; lequel ouvrage ils promirent fere et parfere dedens la candeleur prochain venant, et avec ce congurent avoir eu et reçu desdits chanoines, deux esmaux d'or garnis de pierreries, et avoit pourtrait en un une main, et en l'autre un *Agnus Dei*, et poisent deux onches ou environ, pour mettre au devant du mistre » (la mître d'évêque), dudit chef », 11 janvier 1401 (2).

Roi en la Monnaie) d'une somme de 4 l. pour un poinçon à la lettre M couronnée, 25 mai 1725 ; de 18 l. pour le poinçon à la tête de lion; de 12 l. pour 3 poinçons à la coupe fermée; de 12 l. pour 3 poinçons à la coupe ouverte; de 8 l. pour 2 poinçons à la demi-lune; de 16 l. pour 4 poinçons aux armes du Roi et au muffle de lion, octobre 1725 ; — de 20 l. pour avoir fourni et gravé 2 gros poinçons à la marque N pour l'année, 2 petits au muffle de lion, 2 autres à la marque E, 6 janvier 1727 ; — de 28 l. pour avoir fourni et gravé les 2 poinçons de la marque d'or et d'argent pour l'année 1727 ; — quittance de Jacques Maintru, graveur, d'une somme de 5 l. pour 2 poinçons et 4 matrices servant aux dits poinçons, 13 mars 1726 (Arch. de la S.-Inf., F. des Arts et Métiers).

(2) Tab. de Rouen, Reg. 9, f<sup>o</sup> 123.

*Sentence contre un orfèvre pour vente de bagues  
en laiton argenté (1436)*

« L'an mil iiii<sup>e</sup> trente-six, le xxiii<sup>e</sup> jour du mois de février, devant nous, Jehan Gresille, lieutenant général de honorable homme et saige Guy de la Villecte, viconte de Rouen, fut présent Mesgreffort, du mestier de dellerie en cuivre et appartenances, demourant en la rue Escuière, lequel fist amende à justice, en la présence et à la contraincte des gardes du mestier d'orfavrerie en la ville et banlieue de Rouen, pour ce que led. Mesgreffort avoit esté trouvé saisy de xii ou xv vergez de lacton dorées, lesquelles il avoit venduez ou offert vendre ainxi que par luy fut confessié, affermant par serment que oncques n'en avoit deceu personne ne affié aucune desdictes verges estre d'autre chose que de laiton; et si nous fut tesmoingnié par gens notables qui disoient avoir esté présens que on marchandoit allui desdictes verges, et avoient ouy et veu qu'il disoit plainement que icelles verges n'estoient fors de laiton doré, et néantmoins, pour ce que icelles choses sont contre et en préjudice des ordonnances dudit mestier et ne doivent estre souffertes, lesdictes verges demourerent forsfaites, et, pour exemple d'autres, furent cassées et dépeciez; et, oultre, pour ce qu'il fu tesmoingné et affermé par lesditz gardes qu'ilz estoient bien infourmez et savoient de certain que ledict Mesgreffort n'avoit point faictes lesdictes verges, mais estoient l'ouvrage d'une pource femme qui puis naguères s'estoit absentée de ceste ville de Rouen, laquelle femme lui avoit bailliez à vendre lesdictes verges, ledit Mesgreffort, qui selon l'ordonnance de mestier, si eust faictes lesdictes verges, devoit avoir esté privé de son diet mestier, fu receu à ladicte amende et deffendu qu'il ne s'entremist doresnavant de vendre telles mauvoises denrées et marchandises sur paine d'amende et de grave pugnicion à la

vollenté de justice, et de ladicte amende fu applegié par Guérart, espinguiier, demourant en la rue Escuière. »

Au dos : Robin Mesgreffort  
pour verges de laton.

*Commission donnée à Guillaume Lallemand pour la  
garde du sceau et des marques des orbateurs  
et des orfèvres, 1446*

« A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, Jehan Salvaing, chevalier, conseiller du Roy, notre sire, et son bailli de Rouen, salut. Savoir faisons que Guillaume Desbruieres, Raoul Lefevre, gardes du mestier d'orfaverie en la ville et bailliage de Rouen, et Colin Bellebarbe, clerck dudit mestier d'orfaverie, sont venus devers nous et nous ont exposé que dès pieça deffunt Pierres Pitemen fut commis et établi par justice et par la nominacion et election des gardes, maistres et ouvriers du dit mestier d'orfaverie, à garder les tables, tant la vielle que la nouvelle, où sont les merces et contresignes des maistres du dit mestier, l'estallon et le merc des marcs d'icelle ville de Rouen, avec le seel d'icelui mestier et trois merces ou estallons des feulletz aux orbateurs d'icelle ville, lequel feu Pitemen est puis nagaires allé de vie à trespasement, par quoy icelui office est demouré vacant, et pour ce nous ayent iceulx gardes, maistres et ouvriers du dit mestier d'orfaverie, requis congé et licence d'eulx assembler et faire élection de personne suffisant pour avoir la garde des dites tables, du dit seel et des merces des dits orbateurs, dont dessus est faite mencion, ainsi que le dit deffunt Pitemen l'avoit en son vivant; et quant aus dits estallon et merc des marcs d'icelle ville s'en passoent pour présent, pour ce qu'ilz avoent entendu que pieça le dit deffunt Pitemen, ne soient par quelle auctorité, les avoit bailliés aux ouvriers de faire balenches en la dite ville; laquelle assemblée, par

notre dit congié et licence, ait esté faite par entre eulx, et ayent raporté les dessus dis gardes et clerc par devers nous les noms des maistres et ouvriers du dit mestier qui avoent esté à la dite assemblée, desquelz les noms ensuyent, c'est assavoir : Hennequin Diacre, Raoulin du Mesniel, Jehan de Saint-Honnouré, Pierre Du Mouchel, Robin Hazart, Pierre Celles, Jehan Turquetil, Jehan Paquin, Jehan Planchon, Huguet Ogier, Guillaume De la Fontaine, Colin De Preaux, Jehan Cavelier, Jehan Erchambault, Hermen Hebert, Aubert Dezeniart, Jehan Valles, Jehan Denier, Sanxon Duval, Perrenot Rengie-, Jehan Boesseau, Guillaume Poitevin, Jaquet Toustain, Robin De Lille, Guillaume Du Mont, Jehan Du Thuit, Jehan Pougant, Jehan Le Caron, Jehan Audelin, Jehan Courel, Pierres Lesgaré (1), Jehannin De Preaux, Jehan Grimout, Pierres Ausoult, Clement de Tourny, Robin Ribault, Allain Dupré et Jehan De la Fontaine, tous maistres et ouvriers d'icelui mestier, et par leur raport et election faite par entre eulx ayons trouvé Guillaume Lalemant, bourgeois de Rouen et maistre dudit mestier d'orfauerie, avoir eu nominacion et election en greigneur nombre et en la plus seyne partie des dessus nommez, et, pour ce, nous icelui Guillaume Lalemant, par le raport dessus dit, avons commis et établi, et par la teneur de ces presentes connectons et établissons garde des dites

(1) Probablement le même que Perrenot Lesvaré, mentionné en 1420, dans le compte de la Confrérie de Saint-Pierre et Saint-Paul de la cathédrale. Cet artiste fit, en 1451, avec Alain Dupré, pour la Fabrique de la cathédrale, le reliquaire dit de l'Angelot. « Compte particulier sur la facion d'un angre d'argent et de l'entrepie d'icellui angre fait de fin cuivre doré d'or, qui a esté fait, pour l'usage de la Fabrique de Rouen, par Alain Dupré et Thomas Lesvaré, orfèvres, demourans à Rouen, lequel angre est mis au tronc de la Fabrique de la dite église, tenant un reliquaire en ses mains », 1457-1458 (Arch. de la S. Inf., G. 2492).

tables, seel et merces des estallons des orbateurs, et d'icelui avons receu le serment au cas appartenant et en tel cas acoustumé. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à tous les subgetz du dit bailliage, requerons tous autres, se mestier est, que à icelui Guillaume Lalemant, en faisant et excersant le dit office, obéissent et entendent dilligeaument, et des drois, prérogatives, honneurs et prouffis à ce appartenant le souffrent et laissent joir et user paisiblement. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces presentes du grand seel aux causes dudit bailliage. Ce fut fait et donné au dit lieu de Rouen, le dimence xx<sup>e</sup> jour de novembre l'an de grace mil cccc quarante six.

« *Signé* : PINCHON. »

*Sceau perdu.*

*Sentence du Vicomte de Rouen contre un orfèvre,  
pour infraction aux ordonnances du métier*

« L'an de grâce mil cccc soixante trois, le samedi un-ziesme jour de février, devant nous, Guillaume Gombaut, Vicomte de Rouen. Sur ce que Guillaume Des Bruières, garde de la table des merces et contresaings du mestier d'orfavrerie en la ville et banlieue dudit lieu de Rouen, Jehan De Préaux, Jehan Du Thuit et Robin Hazart, gardes dudit mestier pour cette année présente, et Jehan Valles, clerc d'icellui mestier, avoient apporté à justice ung tablel de cuivre, en façon d'argent, à ung esmail d'argent au parmy, esmaillé d'azur et de violet, où estoit empraint une ymage de Notre-Dame, garny par les bors de quatre tuyaux et de quatre pommectes aux quatre cornetz d'icellui tablel, et d'un fermaillet d'argent esmaillé, de semblable esmail d'azur, servant ledit fermaillet au pendant dudit tablel, le tout d'icellui argent pesant une once, duquel ils avoient trouvé saisi Jehan Le Forestier,

maistre et ouvrier d'icellui mestier, duquel il avoit été prins et apporté devers nous, pour ce que, selon les ordonnances et instructions dudit mestier, on ne pouvoit ou devoit faire telz et semblables ouvrages; et pour ce contendoient iceulx gardes, vers ledit Jehan Le Forestier, que de ce il feist amende, et ledit tabel estre forfait, cassé et rompu jouxte et en ensuivant le contenu ès dictes ordonnances. A quoi ledit Le Forestier eust dit et respondu qu'il confessoit bien avoir fait ledit tabel, affermant, par son serement, que c'estoit pour lui et pour son usage seulement, et que son intention n'estoit point d'en faire jamaiz aucune vendue à quelque personne, et que iceulx gardes oulrent respondu que, non obstant que ledit Le Forestier eust fait ledit tabel seulement pour son user, et qu'il n'eust intention d'en faire aucune vendue, si ne devoit-il estre permis, souffert, ne toléré telz ou semblables ouvrages estre faiz, pour faultes et abus qui y pourroient (estre) faiz et commis pour les temps advenir. Finablement, aprez plusieurs paroles dictes entr'eulx, appointié fu par justice, veues les dictes ordonnances, et en la présence des dits gardes et dudit Le Forestier, que ledit tabel sera et demourra forfait audit mestier d'orfavrie en tant que monte le cuyvre et la moitié dudit argent, et l'autre moitié dudit argent sera et demourra pour et au prouffit du Roy, notre sire, pour et au lieu de l'amende que en seroit tenu ou devoit faire et paier icellui Le Forestier au dit seigneur; et présentement fut icellui tabel cassé et rompu par le millieu ou costé senestre, auquel nous avons fait annexer ces présentes, ainsi que en tel cas est accoustumé de faire, lequel notre présent appointement et déclaracion icellui Jehan Le Forestier, qui présent estoit, accepta et oult agréable, et en ce ne mist aucun débat ne contredit, desqueles choses iceulx gardes obtindrent ces présentes pour leur valoir qu'il appartendra.

» Donné comme dessus, signé : Lubin. » Sceau perdu.

Cette sentence et la suivante sont conformes aux statuts



des orfèvres de Paris, titre vi, article xi. « Ne fabriquer ouvrages composés de parties de différents métaux. » Statuts et Privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers, Paris, 1759, p. 127.

Les prohibitions, auxquelles ces sentences font allusion, expliquent certaines règles de l'art du blason.

*Autre sentence du Vicomte de Rouen contre un orfèvre, pour une autre contravention.*

« L'an de grâce mil cccc soixante dix-huict, ce dimence, quinzième jour du mois de novembre, devant nous Guillaume Toustain, lieutenant général de noble homme Richard Tézart, escuier de l'escuerie du Roy, notre sire, et son Vicomte de Rouen, se comparu Jehan Lefèvre, lequel fut mandé à la contrainte des gardes dudit mestier de ce qu'il avoit mis et assis sur argent [à l'un] des bouts d'une verge à sergent, aux deux costez d'un escu de France, deux cherfz volans [avec un]e couronne et les fleurs de liz dudit escu de cuivre doré et le champ dudit escu aussi de cuivre esmaillé de gueulles, ce qu'il ne pouvoit faire par les ordonnances dudit mestier ; et furent les dits ouvrages de cuivre esrachiez et mis hors de ladite verge, et demourerent devers lesdits gardes, affermant ledit Lefèvre par son serement qu'il n'avoit pas, lors de ladite opération, congnoissance desd. ordonnances et n'en estoit pas adverty, et l'avoit fait à la requeste de Guillaume Havart, dit Ouzain, sergent, quil lui avoit commandé faire ladite verge ainsi que dit est, lequelz gardes disoient ainsi l'avoir ouy dire audit sergent et que ledit Lefèvre ne lui avoit baillé les choses dessus dictes, que comme de cuivre ; et ce fait fu deffendu audit Lefèvre que d'oresenavant il ne use de telles et semblables choses sur telle paine que au cas appartendra ; desquelles choses,

de la partie des dits gardes, nous ont esté requis ces présentes pour leur valloir ce qu'il appartendra.

» Donné comme dessus (1). »

*Mort de M. Gouellain.* — M. le Président se félicite de voir encore aujourd'hui M. de la Serre assister à la séance. Mais il croit répondre à la pensée intime de la Commission, en déplorant la perte très sensible qu'elle a faite en M. Gouellain.

Entré à la Commission, il y a trente ans, M. Gouellain avait dès lors rendu à l'archéologie de notables services, puisque dès 1861 il signait le prospectus de la *Revue de la Normandie*, dont il fut longtemps le dévoué secrétaire. Si son rôle dans les Sociétés artistiques et les questions archéologiques des expositions fut considérable, on peut dire que, à part la céramique dont il s'était fait une spécialité hors ligne, il avait concentré dans la Commission toutes ses sympathies et ses aptitudes. La belle phototypie du dernier *Bulletin* en est un suprême témoignage. Son souvenir restera toujours en honneur parmi nous.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

(1) Arch. de la S.-Inf. F. des Arts et Métiers.

---

## SÉANCE DU 9 AVRIL 1897

La séance s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président;

En présence de MM. Adeline, P. Baudry, Bléry, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Dubosc, Garreta, de Glanville, Lormier, Milet, Pelay, Vallée et l'abbé Tougard.

Ce dernier lit le procès-verbal de la précédente séance, adopté après une rectification que provoque une explication de M. P. Baudry.

*Correspondance imprimée.* — Elle ne comporte que six publications : *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1895, in-8°; — *Mémoires de la Société Savoisienne*, t. XXXV, in-8°; — *Mémoires du Comité archéol. de Senlis*, 1895, gr. in-8°; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 180, 1896, iv; — *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris*, 15 janvier 1897; — *L'Homme, journal illustré des Sciences anthropol.*, 10 sept. 1885.

*Correspondance manuscrite.* — *Nomination de nouveaux Membres.* — Deux lettres administratives, dit M. de Beaurepaire, transmettent à la Commission de bonnes nouvelles.

M. le Préfet a pris, le 22 février, un arrêté qui donne à la Commission trois nouveaux membres : 1° M. A. Bléry, bibliothécaire et conservateur du musée archéologique du Havre, en remplacement de M. Bailliard; 2° M. Georges Dubosc, critique d'art à

Rouen, pour remplacer M. A. Darcel; 3<sup>o</sup> enfin M. Henri Frère, avocat, qui succède à M. Gouellain.

Un second arrêté, en date du 10 mars fait entrer à la Commission M. E. Vallée, agent-voyer cantonal à Lillebonne, au lieu et place de M. J. Duval.

M. le Président se félicite du concours que ces nouveaux collègues apporteront à nos travaux.

L'abbé Tougard, qui a déjà plusieurs fois médité de la bonne volonté de M. Vallée, obtient aussitôt la parole pour confirmer ses communications antérieures.

*Banlieue de Lillebonne. — Antiquités diverses. —* Le Secrétaire a reçu de M. Vallée une lettre du 13 mars, date à laquelle notre nouveau collègue ignorait encore sa nomination. Le dévouement éclairé et l'activité dont il y fait preuve montrent combien le choix de M. le Préfet était heureux et justifié.

Après une étude sur un retranchement présumé celtique, à Saint-Nicolas-de-la-Taille, où ont eu lieu quelques découvertes, et dont un plan nous est promis, M. Vallée annonce qu'il a calqué les deux fresques encore entièrement inédites, paraît-il, de la chapelle Sainte-Honorine, à Mélamare. Il se propose de prendre, soit au magnésium, soit à l'acétylène, « un cliché de tout l'autel. »

« Tous ces monuments, conclut-il, et ceux encore ignorés ou inconnus forment une pépinière à fouilles, fort intéressante, et je vous assure que je m'y porte avec grand plaisir ».

M. Bouquet, en faisant circuler une photographie de l'église de Longpaon, l'accompagne du mémoire suivant :

SECONDE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-OUEN  
DE LONG-PAON, A DARNÉTAL, EN 1895

Avant d'aborder ce sujet, permettez-moi de vous exprimer mon étonnement de ce que vos procès-verbaux sont complètement muets sur la première restauration de cette église, fort importante. et par sa durée de cinq années, de 1855 à 1860, et par le chiffre élevé des dépenses qu'elle entraîna.

Vous n'en avez entendu parler qu'une seule fois. par cette simple communication de M. Démarest, l'architecte en chef du département, et l'un de nos anciens collègues. A la séance du 15 avril 1853, il annonce « que la ville de Darnétal a voté une somme de 40,000 fr. pour réparer l'église de Long-Paon, et qu'en outre elle sollicite des secours du gouvernement et du Conseil général pour contribuer à ces importants travaux. »

Il ajoute « que cette église a été classée au nombre des monuments historiques. »

Voilà ce que disent les *Procès-Verbaux de la Commission départementale des Antiquités* (t. II, p. 51).

Les secours furent accordés et j'ignore dans quelle mesure. Mais M. Desmarest allait au devant de son désir, pour l'époque du classement, qui n'eut lieu que quatre ans après. C'est en 1857, pendant le cours des travaux, que l'église de Longpaon fut enfin portée sur la liste de la deuxième classe des monuments historiques de l'arrondissement de Rouen.

Comment, pendant les travaux qui durèrent cinq ans, et après leur achèvement, n'en fut-il pas question au sein de notre Commission ? M. l'abbé Cochet connaissait bien tous les mérites artistiques de l'église de Longpaon, lui qui avait fait une notice historique et archéologique sur cette église, datée : « Dieppe, le 25 juillet 1853, » quelques mois avant l'annonce du vote du Conseil municipal

de Darnétal, par M. Desmarest. C'est même à cette notice, restée dans les archives de cette paroisse (1), qu'il faut rapporter la grande générosité du Conseil municipal de Darnétal. De plus, il était inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure. Enfin il avait pour habitude d'informer la Commission du contenu des rapports qu'en sa qualité d'inspecteur il adressait, chaque année, au Préfet du département, M. Ernest Le Roy, et dont nos procès-verbaux font toujours mention.

Je ne croirai jamais qu'un dissentiment, né entre lui et M. Desmarests, dans la séance du 20 décembre 1860, à propos de la réparation du clocher de l'église de Valliquerville, ait été la cause de son silence (2).

L'abbé Cochet, homme et prêtre, avait l'âme trop haute pour qu'on le soupçonne d'avoir eu jamais la petitesse d'esprit qui fait passer systématiquement sous silence le nom et les travaux d'un collègue, à cause d'une contradiction passagère.

On en trouve la preuve dans l'un de ses rapports, auxquels il avait donné, peut-être pour le cas spécial de la réparation de Longpaon, une direction nouvelle.

Monseigneur de Bonnechose, alors archevêque de Rouen, venait de rendre au culte, le dimanche de la Trinité, 3 juin 1860, l'église de Longpaon, terminée pour le gros œuvre. En 1862, quand tout fut achevé, l'abbé Cochet disait, dans un de ses rapports qu'il adressait au prélat :

« La restauration de cette église, entreprise en 1855, a été enfin terminée, cette année (3). Elle est on ne peut plus satisfaisante. Le style du xve siècle a été parfaitement

(1) Elle a été publiée, dans *la Normandie*, en novembre et décembre 1893 et janvier 1894, avec quelques additions utiles et nécessaires, par M. Voiment, actuellement curé de Longpaon.

(2) *Procès-Verbaux*, t. II, pp. 153 et 162.

(3) *La Normandie*, décembre 1893, p. 157.

observé, dans la partie neuve du chœur et du sanctuaire ; les sculptures y sont soignées ; des verrières y ont été placées et y produisent un charmant effet. Elles sont l'œuvre de MM. Bernard, de Rouen, et Nicod, de Paris.

» Les plafonds en bois, avec décors peints, sont d'un bon effet et peuvent être regardés comme des modèles du genre.

» Le pavage (asphalte ou pierre dite lave artificielle) original, dans son genre, est également remarquable.

» Tout est bien dans cette restauration dont l'auteur est M. Démarest, architecte en chef du département (1). »

On voit qu'une basse rancune n'a pas empêché l'abbé Cochet de rendre justice au beau travail de son collègue de la Commission des Antiquités, pour les réparations intérieures de l'église, qui remontent déjà à trente-sept ans, à s'en tenir aux seuls travaux d'architecture.

Ce jugement équitable mérite bien de prendre place dans notre *Bulletin*, où il viendra combler une regrettable lacune. Tel est le but de ce retour rétrospectif vers un passé déjà bien lointain.

Cela dit, j'arrive à l'objet même de ma communication.

Le zèle de M. le curé David avait été la cause principale de la première restauration à l'intérieur de l'église de Longpaon, de 1855 à 1860; le zèle de M. l'abbé Voiment, le curé actuel, fut la cause de la seconde restauration, en 1895, à l'extérieur de l'église.

C'est qu'en trente-cinq ans l'édifice avait eu grandement à souffrir, surtout dans toute la partie sud et près du portail qui s'y trouve; et il était bien urgent d'y apporter remède.

M. le curé le sentit et se mit énergiquement à l'œuvre afin de faire réparer tous les dégâts du temps, qui n'al-

(1) En 1862, année où fut terminé le placement des verrières, qui se firent longtemps attendre ; mais les travaux d'architecture furent achevés en 1860.

laient à rien moins qu'à compromettre la solidité de son église.

Pour vous renseigner sur les voies et moyens, sur la nature des travaux exécutés, sur le mérite de leur exécution, j'ai fait, en octobre dernier, une longue visite à l'église de Longpaon, en compagnie de M. le curé, non moins bon archéologue que prêtre soucieux de la bonne tenue de son église. Frappé de ses explications, aussi nettes que précises, je lui demandai une note pour les résumer. Comme elle m'a paru fort complète et fort remarquable, dans tous ses détails techniques, ne voulant point me parer du mérite d'autrui, en démarquant son travail, je vous demanderai la permission de vous la lire en entier :

« Darnétal, 23 octobre 1896.

» MONSIEUR,

» Les travaux effectués en 1895, par l'entrepreneur, M. Vallette, et le sculpteur Félix Bonet, ont été dirigés par M. Lefort, conformément à un devis de 11,000 fr.

» L'État a fourni 3,000 fr., le département 1,500 fr., et la ville 2,000 fr. Il me restait à recueillir 4,500 fr., que j'ai réalisés par des quêtes *extraordinaires* (la première, la plus importante, donna 200 fr., dont les deux tiers en sous, offerts, non sans mérite, par nombre d'ouvriers), et par voie de souscription.

» C'était le côté sud surtout qui était l'objet de la restauration. Les grandes pluies avaient vidé les joints, miné la riche corniche en maints endroits, découronné la jolie tourelle octogone (à l'angle sud-ouest), abattu deux gargouilles. C'est tout cela qu'on a refait.

» On a refait à neuf deux gargouilles et tout le couronnement de la tourelle terminée par une gracieuse pyramide à quarante crochets, émergeant d'une couronne de huit autres petites pyramides (aux huit angles), chaque petite pyramide a vingt-quatre motifs sculptés (trois culots,



quatre têtes, six feuilles et onze crochets). Le tout est relié à la base par une balustrade ajourée.

» Des pierres ont été replacées dans la corniche, dont les frises et les bouquets sont maintenant bien restitués, des gouttières neuves posées tout autour de l'église, et un dallage neuf construit au portail du sud.

» Cet intéressant portail avait reçu d'importantes restaurations, il y a environ vingt-cinq ans, mais les sculptures n'étaient pas faites; frises et dentelures ont été exécutées, grâce à un don de 1,000 fr., offert par le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Censier. Nous étions à 12,000 fr.

» Dire combien je désirais déboucher les fenêtres du clocher, au moins des côtés les plus visibles (nord et est), et les débarrasser de leurs malheureux plâtras, est bien difficile. Je tentai l'affaire et on refit en partie les meneaux et tympan peu solides. Tympan et meneaux de ces quatre fenêtres sont maintenant garnis de losanges, en verre incolore, qui ont rendu à la tour un air de vie et de fête. La surface totale du vitrage est de vingt-sept mètres.

» Avec d'autres menus travaux, je dépensai encore 2,000 fr.— Le total de la dépense se monta donc à 14,000 fr., dont 7,500 fr. fournis par la charité ».

De cette note si complète et si précise dans son ensemble, note que ne désavouerait pas, je le pense, l'habile architecte en chef du département, qui a dirigé tous ces travaux, ressort, en première ligne, une vérité consolante et toute à l'honneur de M. l'abbé Voiment. C'est qu'il a eu foi dans l'adage du fabuliste : « *Aide-toi, le ciel t'aidera* ; » et son attente n'a pas été trompée. Grâce à ses nombreuses démarches auprès de ses paroissiens, généralement des ouvriers peu fortunés, et de quelques autres, il a pu recueillir plus de la moitié de la dépense, 7,500 fr. Le Ciel a donné à sa pieuse confiance l'aide que le paganisme, au nom de la fortune, promettait non pas précisément « à l'audace », comme on le croit, mais « à ceux qui osent — à ceux qui tentent. » Car Virgile a dit : « *Audentes*

*fortunat juvat* » (*Enéïde*, liv. X. v<sup>o</sup>. 284) avec une nuance de mesure que n'a pas son remplaçant : *Audaces*, le seul qu'on cite faussement aujourd'hui.

Un résultat non moins digne de remarque, c'est que cette belle restauration de l'extérieur de l'église, faite en 1895, méritant à M. Lefort l'éloge que l'abbé Cochet donnait à son prédécesseur, M. Desmarest, trente-cinq ans auparavant, pour la restauration de l'intérieur : « Tout est bien dans cette restauration », l'église de Saint-Ouen de Longpaon est aujourd'hui un monument religieux dont notre département s'honore à juste titre, et, après l'architecte, il le doit à son curé, M. l'abbé Voiment, son heureux et zélé quêteur, son consciencieux historien (1). Il faut les en féliciter l'un et l'autre.

Tout cela, Messieurs, nous repose et nous console des agissements d'autres curés qui, malgré toute votre vigilance, ont pu vendre autrefois impunément certaines parties du mobilier de leur église, comme je vous le rappelais à la dernière séance.

*Les Emmurées. — Fragments d'épithaphe.* — En passant, dit M. P. Baudry, près de la place, non pas *ubi Troja fuit*, mais où fut le monastère des Emmurées, je peux dire souvent, comme Virgile : *agnosco veteris vestigia flammæ*; et le dire de deux façons différentes : la première parce que l'église de ce monastère a été brûlée en 1875 ; la seconde parce que c'est à cette maison conventuelle que j'ai consacré avec une ardeur alors juvénile, mes premiers et très humbles essais archéologiques.

(1) Une première fois : SAINT-OUEN DE LONGPAON, H. V., 1894 ; une seconde fois, dans LES DEUX PAROISSES DE DARNÉTAL, *Saint-Pierre de Carville et Saint-Ouen de Longpaon*, par l'abbé H. V., 1896.

Hélas ! Je le constate avec peine; aujourd'hui, sauf une partie du cloître, quelques bâtiments et la base de l'extrémité occidentale de l'église : *etiam periere ruinæ!*

Dans les terrassements, qui ont pour objet de détruire même ces ruines et de les remplacer par des maisons de rapport, j'ai appris par témoignage d'autrui, car j'ai été prévenu trop tardivement pour le voir par moi-même, que l'on avait trouvé, dans la partie de l'église, actuellement appartenant à M. Marion, rue Lafayette, 40, un assez grand nombre d'ossements, deux petites pierres funéraires qui ont été données à M. Fauquet architecte, rue Ganterie, 58, et un certain nombre de fragments de dalles tumulaires, des xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> siècles, très ornées, et accompagnées d'inscriptions gothiques malheureusement très incomplètes. A peine ai-je pu déchiffrer :

Sur le 1<sup>er</sup> fragment :

CY DEVANT GIST.

Sur le 2<sup>e</sup> :

(L'esp)ASSE DE DIX ANS LAQUELLE DÉCÉDA LE XI.

Sur le 3<sup>e</sup> :

FOUBERT.

Sur le 4<sup>e</sup> :

...IERE L'ESPACE DE LXVIII ANS ET A ESTÉ CHANTRE DE CE LIEU.

Sur le 5<sup>e</sup> :

(d)EULX ANS ET DEMY PRIEURE DE CE MONASTÈRE. (l'up)IO  
VIDERE BONA DÔMINI IN TERRA VIVENTIUM.

Sur le 6<sup>e</sup> :

ELLE A PORTÉ L'HABIT DE RELIG(ion).

Sur le 7<sup>e</sup> :

RE... L'ESPACE DE DEULX ANS...

Sur le 8<sup>e</sup> :

MIL... DIEU LUY...

Sur le 9<sup>e</sup> :

HHXX... LE XVIII<sup>e</sup> JOUR...

Quelques autres fragments n'ont même pas d'inscriptions. Si peu importants qu'ils soient tous, M. Marion les tient à la disposition de M. le directeur du musée des antiquités.

Ces ossements et débris de dalles tumulaires devaient être au-dessous d'un pavage en terre vernissée, dont j'ai ramassé un échantillon et qui pouvait être d'environ 1 mètre en contrebas par rapport au sol de la rue.

En parcourant l'emplacement de l'ancien monastère des Emmurées, je n'ai pas retrouvé un lavabo du xvi<sup>e</sup> siècle que l'on admirait autrefois dans le cloître et qui, je l'espère, aura été recueilli par la collection départementale.

Notre collègue a déclaré plus tard que M. Le Breton a mis beaucoup de zèle à faire entrer au Musée ces fragments tumulaires. Mais le lavabo semble avoir disparu à tout jamais.

Plusieurs membres ont de fortes raisons de douter que le lavabo y soit réellement entré, quoique M. Garreta puisse affirmer que la Ville en avait expressément fait la réserve pour le Musée,

La situation assez singulière où se trouve l'Administration municipale, en conservant des épaves archéologiques pour une collection qui ne lui appartient pas et les conflits qui pourraient résulter de revendications ultérieures, amène M. Pelay à examiner s'il n'y aurait pas lieu, pour la Ville, d'ouvrir un local particulier, une sorte d'hôtel Carnavalet rouennais, aux objets dont elle pourrait disposer.

Malgré le rapprochement fait avec le musée de Cluny, plusieurs membres estiment que les conditions de la province diffèrent absolument de celles de la capitale. On objecte même qu'alors le musée départemental deviendrait inutile ; mais il est répondu que les droits acquis restent en leur entier, et que la proposition ne viserait que l'avenir. M. Bléry fait observer qu'en certaines circonstances, les tableaux ne sont pas offerts, mais sont seulement déposés dans les musées.

M. de Béaurepaire ne présume pas que la Ville accueille avec empressement une proposition qui, pratiquement, se traduirait pour elle par un accroissement de charges financières. Enfin, M. Adeline reconnaît qu'ainsi les intérêts du département et ceux de la municipalité seraient respectivement sauvegardés. Mais il demande en même temps s'il n'est pas un peu étrange qu'une Commission départementale prenne l'initiative et la protection d'un projet qui ne pourrait en définitive que nuire à l'augmentation des richesses artistiques du département. Le bien fondé de ces réflexions contradictoires empêche la discussion d'être poussée plus loin.

*Art normand.* — Le 9 avril 1896, au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, M. le chanoine Porée a relevé le jugement d'un fort habile archéologue sur l'infériorité de la statuaire normande au moyen âge. Selon lui, notre art local n'est nullement à dédaigner. Il en cite un certain nombre de produits encore en place et ajoute en note (*les Apôtres de Sainte-Croix de Bernay*, p. 10) :

« On voit au Musée d'antiquités de Rouen un cer-

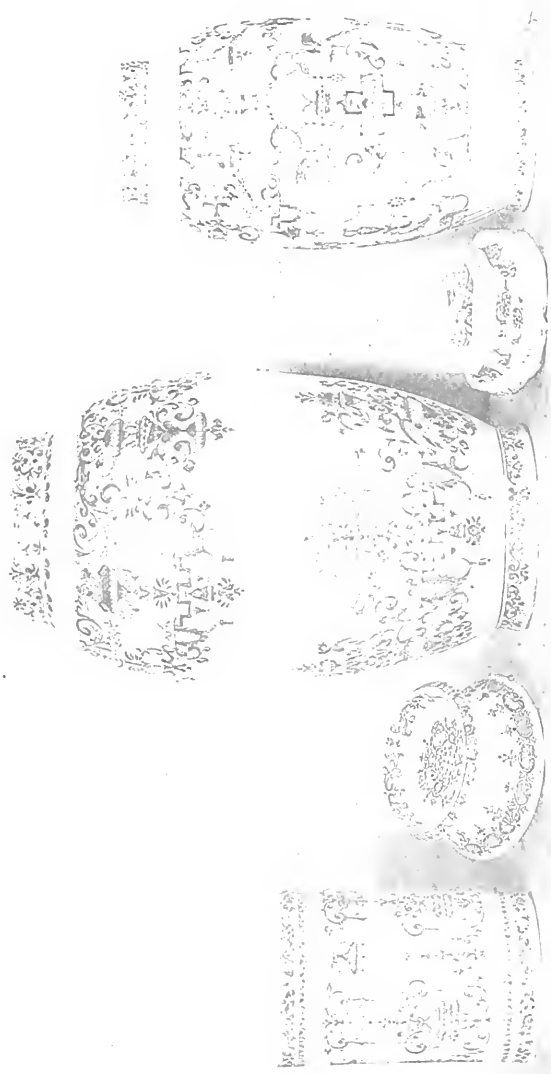
tain nombre de statues de grandeur naturelle, plus ou moins mutilées, provenant principalement des portails de la Calende et des Libraires. Elles offrent des spécimens authentiques de la statuaire normande, au xiv<sup>e</sup> siècle. Ces statues se font remarquer par la noblesse de la pose, la simplicité des draperies; l'ensemble a quelque chose d'un peu grêle. Nous sommes surpris que personne n'ait songé à les photographier. Il est vrai qu'à Rouen on ne paraît guère se soucier de ces curieuses statues, exposées à la pluie et à la gelée; elles mériteraient pourtant un sort meilleur. Un album photographique reproduisant toutes ces effigies, vouées à une destruction plus ou moins prochaine, serait une révélation pour ceux qui dédaignent de croire ou ignorent que, depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, Rouen a possédé une véritable école de sculpture. Nous nous proposons de revenir sur cette question et de la traiter avec le soin qu'elle comporte. »

M. le Président atteste que les procès-verbaux de nos séances sont là pour témoigner que la Commission, bien loin de se désintéresser des intempéries qui minent ces statues, a bien souvent réclamé en leur faveur des mesures de préservation. Le mauvais état des statues, objecté par un membre, n'est point une raison de ne pas restreindre leurs chances de dégradation, puisqu'elles peuvent, telles quelles, servir à démontrer l'existence et les mérites d'une école normande de statuaire, vers la fin du moyen âge.

Après qu'on a bien su, remarque M. Bouquet, trouver un gîte aux belles dalles d'Auzouville, il y aurait lieu d'aviser pour accorder la même faveur aux statues signalées. M. de Glanville rappelle qu'on les avait naguère surmontées d'appentis, qui les mettaient



COLLECTION GUSTAVE GOTTSMAN



Manufacture de Rouen

PORCELAINES DE ROUEN (Décor bleu et Polychromes)



à couvert de la pluie ; pourquoi a-t-on supprimé ces utiles abris ?

M. Milet fait ensuite l'importante communication que voici :

## ÉTUDE

*sur les origines et les développements de la Faïence et de la Porcelaine à Rouen, au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'aide d'aperçus nouveaux et de documents inédits.*

Avant de lire ce fragment d'un travail que le manque de loisir et d'habileté m'empêche de poursuivre, je vous demande la permission d'évoquer ici, parmi nous, un nom, celui de notre regretté collègue et ami, Gustave Gouellain, récemment et si prématurément enlevé à notre affection.

Ayant tous les droits découlant de son amitié et de ses remarquables collections, œuvre d'un goût sûr appuyé sur la science, et si précieuses à étudier, il eut le premier connaissance de mes recherches et de la contribution qu'elles pouvaient apporter à l'histoire si brillante de la céramique rouennaise. C'est sous les auspices de son souvenir que je vous présente ces quelques pages hâtives.

Je ne saurais aborder d'emblée le xvii<sup>e</sup> siècle sans dire quelques mots du xvi<sup>e</sup>. Tout est obscurité sur la naissance et l'extension de la faïence, à Rouen, à cette époque. M. Pottier doit être dans le vrai en disant que « l'art arriva tout créé d'Italie et qu'il revêt sa plus sublime expression dans les travaux de Jérôme della Robbia (1) ». Ce passage semble suspensif et fait supposer qu'André Pottier n'est pas allé jusqu'au bout de sa pensée et que, selon lui, Jérôme della Robbia a pu être l'importateur direct des procédés italiens que nous trouvons employés

(1) *Histoire de la Faïence de Rouen*, p. 49.

à Rouen sous le nom de Masséot Abaquesne, émailleur en terre, illustration rouennaise, oubliée et remise de nos jours en lumière.

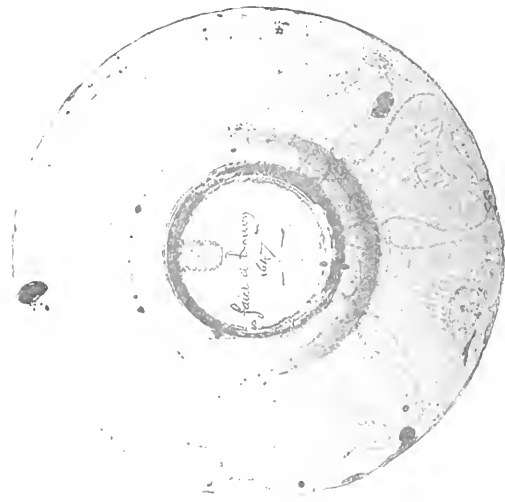
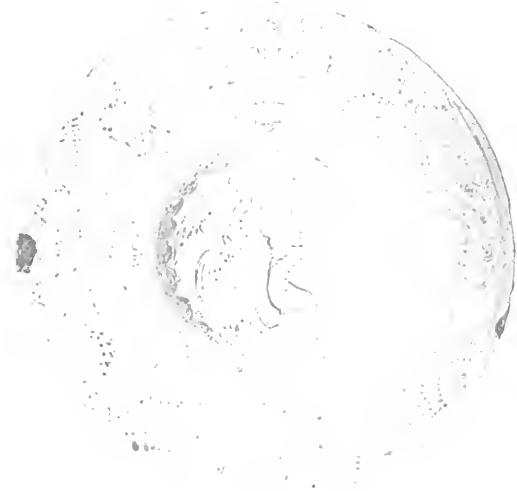
En réalité, les pavages rouennais auxquels il faut ajouter les vases d'ornement qui se découvrent, çà et là, déjà classés, dans les musées de Sèvres, de Cluny et de Dieppe, sont dignes de l'Italie. De ce fait, les débuts pourraient remonter à 1529, date de l'arrivée, en France, du célèbre sculpteur et émailleur florentin, coïncidant presque avec la délivrance de François I<sup>er</sup>, amoureux des nouveautés et encore ébloui des merveilles artistiques du pays où il avait perdu sa liberté. Ainsi s'expliquerait l'emploi de carreaux faïencés d'origine rouennaise au colombier de Boos, achevé avant 1531. La date extrême de cette fabrication, d'après les documents connus, serait la fin de 1564; mais rien ne prouve que l'établissement, que l'on suppose avoir sombré dans nos luttes, ne soit pas allé beaucoup plus loin avant de s'éteindre. Comme M. Gosselin, j'aurais voulu rattacher l'établissement d'Abaquesne — qui attend son historien — à celui de Poterat; c'est tout au plus si j'ajouterai quelques maillons à la chaîne qui paraît rompue dans cet espace de 80 ans, allant de 1564 à 1644, avec les noms de plusieurs émailleurs que nous a fait connaître M. Charles de Beaurepaire (1).

L'un est Guillaume Oury, qualifié simplement d'émailleur, domicilié à Rouen, vers 1608, sur la paroisse de Saint-Nicaise, et qui devait être originaire de Châlons. Malheureusement on ne peut le rattacher avec toute certitude à l'art qui nous occupe. L'autre est Jean Berthelley, qualifié de *maître émailleur en terre*, résidant, en cette même année 1608, sur la même paroisse, donnant procuration à Nicolle Roussel, sa femme, pour poursuivre en justice Nicolas Colzon, marchand de Vitry-le-

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VII, 3<sup>e</sup> liv., p. 411.



COLLECTION GUSTAVE GOUTHAMIN



FAÏENCE DE ROUEN. — PLAT DÉT A LA CENTAURESSE (FACE ET REVERS)

Français, et Marguerite, femme du dit Colzon, auparavant veuve de Jacques Roussel, probablement leurs parents. Nous retrouvons Jean Berthelley en 1620, sur la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, donnant encore procuration à sa femme en vue d'aliéner des biens situés à Châlons et à Vitry. Il mourut antérieurement au 29 octobre de cette même année, moment où Nicolle Roussel se dit veuve, et avait à soutenir un procès à Londres, à propos d'une saisie opérée par un marchand, sur une somme d'argent due à Jean Berthelley. Selon la juste remarque de M. de Beaurepaire, ces actes semblent indiquer une origine champenoise et un commerce de quelque importance, puisque des marchandises étaient exportées jusqu'en Angleterre. Nicolle Roussel paraît avoir été capable de continuer, au moins pendant quelques années, l'établissement faïencier de son mari.

Ce Berthelley est à rapprocher d'un autre prénommé Claude, *peintre émailleur sur terre*, natif de Blénod, diocèse de Toul, qui obtint des lettres de naturalisation de Henri IV, en 1602, et dut exercer ses talents à Fontainebleau. Ces origines champenoises, qui se retrouvent passablement en Poterat, méritent d'être remarquées.

On voit par là que Rouen ne fut pas tout à fait dépourvu de faïenciers, car ce qualificatif et celui d'*émailleur en terre* sont identiques, jusque dans le premier quart du xvii<sup>e</sup> siècle. Nous ne saurions dire ce que devint l'établissement rouennais après la mort de Jean Berthelley, arrivée vers 1621.

#### RÉTABLISSEMENT DE LA FAÏENCE

Il nous faut franchir la fin du règne de Louis XIII (1643) pour nous trouver en présence d'un établissement faïencier, à Rouen, qui, avec ses suites, devait durer plus de 160 ans.

Mais auparavant de nous occuper de Poirel de Grandval,

initiateur, et d'Edme Poterat de Saint-Etienne, exécutant, il est utile de se rendre un peu compte du milieu dans lequel ces deux hommes, aux noms inséparables, se sont trouvés.

Depuis le commencement du siècle, Nevers était en possession de manufactures fort peu privilégiées, dues à l'initiative des Gonzague, ses dues italiens, et dont les produits, répandus au loin, trouvaient en Normandie un magnifique débouché. Dès 1626, un des faïenciers nivernais, Barthelemy Boursier, avait eu la qualité de gentilhomme servant et de maistre émailleur de la reine mère (Marie de Médicis). Et, en l'année 1644, mémorable pour Rouen, un brevet de gentilhomme servant et de faïencier de la maison du roi, fut délivré à Antoine de Conrade, qui avait 14 ans de services dans les camps et armées et était fort expert en l'art de faïencerie. A ce titre la maison du roi lui faisait 30 livres de gages.

Qui pourrait assurer que cette dernière faveur ne fut pas sans influence sur Poirel et Poterat ? Poterat est suffisamment connu par le livre de M. Pottier. Il n'en est pas de même pour Poirel. Celui-ci, appelé tantôt Poirel, Porel, Poirel de Grandval et Grandval Poirel, était depuis de longues années déjà attaché à la personne de la reine Anne d'Autriche, lorsque celle-ci, devenue veuve et régente du royaume, en 1643, lui continua la fonction de l'un de ses deux huissiers de cabinet, c'est-à-dire un des personnages approchant le plus facilement la souveraine.

Était-il normand ? je l'ignore. En tout cas l'élément normand ne manquait pas dans l'entourage de la régente. Son secrétaire interprète était de Grouchy de Robertot, originaire de la Chaussée, près Dieppe, et sa meilleure amie fut Mme de Motteville (Jeanne Bertaut), célèbre par ses Mémoires. Il ne fut pas difficile de l'intéresser à la cité rouennaise. D'ailleurs, la reine était d'une bonté proverbiale, au dire de tous, et ne savait pas refuser. Aussi allons-nous voir son huissier de cabinet Poirel de Grandval

solliciter jusqu'à l'abus, jusqu'à l'obsession même. Achevons de le faire connaître : de petite noblesse, ses armoiries et celles de son fils, Charles-René, figurent dans l'armorial de d'Hozier, à l'Île-de-France, et sont : *d'azur à 3 gerbes d'or liées de gueules 2 et 1*. Nicolas Poirel est cité dans les comptes royaux de 1642, 1649, 1661, comme l'un des deux huissiers de Cabinet devant servir par semestre aux appointements de 150 livres. Son fils Charles-René, associé de bonne heure à sa fortune, se trouve dans les mêmes comptes de 1660-1661, en tête des 5 huissiers de chambre, à 300 livres, tandis que les 4 autres n'en ont que 180.

En 1664, Nicolas Poirel monte en grade et cumule avec le titre de garde de la vaisselle du roi, devant fournir caution et tenu de répondre de la perte, aux gages de 300 livres par an. Plus tard il dut devenir fermier général; en 1673 il était gentilhomme servant du roi, maria richement ses filles, etc. Tel est l'homme qui, usant du grand crédit qu'il avait auprès de la reine, obtint, pour fonder une faïencerie à Rouen, tout d'abord un arrêt du Conseil d'État, du 25 mai 1644, puis ensuite les premières lettres patentes d'août, même année, qui ne précèdent que de 4 jours le brevet accordé au nivernais de Conrade; mais le chiffre de 30 années ne lui suffisant pas, il sollicite à nouveau et obtient 50 années. (*Lett. pat.* du 25 nov. 1645).

Lorsque ce document fut présenté à l'approbation du Parlement de Normandie, il éprouva toute la résistance qu'il méritait. Un premier enregistrement réduisit le privilège à la durée raisonnable de 20 ans; et sur injonctions on alla d'abord à 30 ans (Arrêt du 12 septembre 1646), puis à 40 (Arrêt du 28 juin 1647) et enfin, de guerre lasse, et après itératives lettres de jussion, aux 50 années que voulaient Poirel et Poterat. Pour une si mince affaire, a-t-on pu craindre, à Rouen, la tenue d'un lit de Justice? Les sollicitations d'un favori à récompenser des « services qu'il a rendus et rend journellement prez la personne de la reine régente depuis un tort

long temps, » d'une part, peut-être aussi l'amour-propre piqué de la reine eurent raison des justes résistances du Parlement (Arrêt du 29 février 1648). Pendant ces débats, qui durèrent presque 4 ans, Edme Poterat, à peu près sûr du résultat final, avec l'audace de ses 32 ans, ne perdit pas un instant, et prit à bail de Fermanel, le 7 septembre 1644, peu de jours après les premières lettres patentes, un tènement à Saint-Sever, qu'il dut occuper dès 1645.

L'installation du « fourneau et autres choses pour faire faïence. » à la charge de Poirel, durait encore en 1647. Le prix du fermage était de 150 livres, plus une douzaine de plats de faïence au choix du bailleur, annuellement. Heureux propriétaire, ne manquerait pas de dire quelque fanatique amateur de nos jours ! Quoi ? posséder en neuf années cent huit plats plus ou moins bien décorés ; car tous l'étaient ! N'y a-t-il pas sujet de faire rêver et de provoquer de scabreuses identifications ? Ce bail dut être renouvelé sur d'autres bases et avec extension probable, si l'on songe que Poterat se rendit acquéreur de l'immeuble consistant en deux corps de logis avec jardin, moyennant 1,500 livres (Acte du 27 décembre 1656).

Puisque Nevers avait à peu près le monopole d'alimenter la contrée rouennaise, il fallait, pour faire tarir la source de cette branche de commerce, lui emprunter jusqu'à ses procédés et ses ouvriers. C'est ce que fit Poterat qui, paraît-il, ignorait l'art du faïencier. Et pour plus de succès, une convention commerciale fut faite avec Ambroise Petit, dépositaire des produits nivernais, à Rouen, de même avec Auzoult, pour 7 ans, convention que Poterat fit rompre avant toute exécution. En 1646, la fabrique était en marche. On en a la preuve par un procès documentaire rempli des plus curieux détails, que notre fabricant, à la suite de quelques insuccès, intenta à ce même Petit et à deux de ses jeunes employés, Dupas et



Custode, de Nevers (1). Ceux-ci furent accusés d'avoir gâté l'émail et l'eau du puits, avec du savon noir ou quelque autre drogue, en visitant un dimanche d'anciens camarades d'atelier, à la fabrique, où ce jour-là « deux Flamands, Adrien Jacob, maître de navire, et son fils, marchandaient de la vaisselle de fayence », à cause de quoi tout l'ouvrage dudit Poterat avait été perdu. Petit, interrogé, nia l'imputation qui lui était faite d'avoir menacé son contradicteur, venu « depuis peu s'établir en cette ville pour faire de la vaisselle de fayence vendue à meilleur marché que celle que lui (Petit) fait venir de Nevers et autres lieux ».

Il y eut donc une ou plusieurs fournées de marchandises avariées, consistant principalement en plats qu'il fallait bien écouler ; et il se trouva qu'une revenderesse, qui en avait plein son étal, le 1<sup>er</sup> janvier 1647, devant le parvis de l'église Notre-Dame, aurait entendu dire aux deux jeunes étourneaux, Dupas et Custode, arrêtés et riant devant l'étal : « Voilà de nos plats ». Paroles singulièrement compromettantes. Interrogés à nouveau, ils avouèrent avoir dit : « Voilà des plats de façon dehors le pont ». Le juge leur demandant à quel signe ils reconnaissaient cette marchandise, ils répondirent qu'elle était plus grande que celle qu'on appelle de Nevers ou autres lieux. Poterat n'avait donc pas bien pris ses mesures. Au nombre des témoins figure René Estasse, que Poterat avait enlevé à Petit et que nous retrouverons bientôt. Bref, Petit et consorts furent condamnés à l'amende de 50 livres plus 600 livres de dommages-intérêts. En outre il fut enjoint à Dupas et Custode « de vider la ville de Rouen dans la huitaine, avec défense audit Petit de les retirer ny s'en servir. » (Arrêt sur appel du 17 juillet 1647).

Edme Poterat ayant eu gain de cause ne pouvait passer

(1) V. A. Pottier, *Hist. de la Faïence de Rouen*, pièces justificatives.

pour un fabricant inexpérimenté aux yeux de ses compatriotes et clients. Toutefois il lui restait à l'établir, et l'on se demande si ce ne serait pas à la suite de ce jugement que nous trouvons tant de pièces ainsi inscrites : Faict à Rouen, 1647 ? (1) Leur diversité d'émail et de décor et cette date ne peuvent guère suggérer d'autre explication.

Edme Poterat eut encore les concurrents connus : Boudin, en 1650, et Bouttin, en 1658 (2). Mais ce dernier que le Parlement paraissait soutenir ne dut pas inquiéter longuement Poterat, soutenu par son puissant patron Poirel. Il put donc se signaler dans son industrie. Il n'est pas impossible que la sollicitude de Colbert pour les faïenciers rouennais, prescrivant, en 1665, de leur « fournir des dessins, de les protéger, gratifier et faire travailler ». n'ait été éveillée par Poirel et de même que l'importante fourniture de vases et carreaux que Poterat eut à livrer au Trianon dit *de Porcelaine*, à Versailles, en 1670, pour la somme de 3,299 livres 16 sous (3), ne fût également due à la même influence.

#### INVENTION DE LA PORCELAINE ARTIFICIELLE

En 1673, date mémorable dans les fastes de la céramique française, la manufacture de Poterat se signale par une découverte capitale qui dénote à la fois de la pénétration d'esprit, de la persévérance, des sacrifices et de longues recherches. C'est celle de la *poterie translucide*, objet de préoccupations constantes de la part des arcanistes et de dissertations les plus bizarres de prétendus savants, depuis l'apparition des admirables et quasi-mystérieuses porcelaines de la Chine, en Europe et en France. Faute de matériaux naturels, les Poterat en inventèrent d'artificiels; et, il se trouva que le nouveau produit,

1) Musée céramique de Rouen; Collection Gouellain.

(2) *Hist. de la Faïence de Rouen*, p. 76.

(3) *Comptes des Bâtimens du Roy*, publiés par M. Guiffrey.

appartenant à l'art du verrier par ses éléments constitutifs, à celui de la céramique par ses procédés, dépassait son modèle par ses qualités décoratives. Ce sera l'éternel honneur des céramistes rouennais. La porcelaine des Poterat méritait bien un privilège royal ; mais comme elle ne se pouvait fabriquer que concurremment avec la faïence, la demande assez délicate à formuler, à cause de Poirel, comprit cette dernière sous forme de faïence violette, peinte de blanc et de bleu, façon de Hollande. Les lettres-patentes délivrées pour 30 ans, sous le nom de Louis Poterat, réservèrent les droits de Poirel de Grandval et sont datées du 1<sup>er</sup> octobre 1673. L'enregistrement se fit sans difficulté et sans retard le 9 décembre suivant.

En apprenant cet événement, Poirel sentit le coup droit qui était porté à son privilège pour la faïence. Et, quoique ses craintes ne s'expliquent pas beaucoup, il menaça d'intenter un procès ; pour l'éviter une transaction intervint. Cet acte brièvement mentionné dans une pièce de 1696 semblait à peu près introuvable, lorsque le hasard, ce dieu des chercheurs, me le fit rencontrer dans un dossier relatif à la création d'une manufacture de faïence, en Alsace, mentionné par M. A. de Boislesle, dans la *Correspondance des Contrôleurs généraux* (1). Sans nous dire comment Poirel et Poterat se connurent, il nous apprend comment leur pacte se dénoua. Il répond aux préoccupations d'André Pottier et de Gosselin, qui avaient cru, l'un à un prête-nom, l'autre à une cession contre argent comptant. Sommairement voici ce qui fut convenu : de Grandval cède à de Saint-Etienne son droit qu'il n'avait qu'affirmé antérieurement « de faire fabriquer les fayences » aux termes des lettres patentes que nous connaissons. Il lui cède, en outre, et c'est cela qui nous importe le plus,

(1) Note sous le n<sup>o</sup> 1342, Série G, dans laquelle j'ai largement puisé. *Archives nationales*.

*tous les fourneaux, fournettes, moullins, moules, originaux d'iceux, tant anciens que nouveaux et généralement tous les autres ustenciles servant à la manufacture de la dite fayencerie estans dans la maison du dit sieur de Saint-Estienne et qui appartenoient au dit sieur de Grandval.* L'acte passé devant Jean Maubert et Jean Lannon, notaires à Rouen, le 9 juin 1674, porte jouissance à compter du 1<sup>er</sup> octobre suivant pour le reste du temps à courir des 50 ans. Et ce, moyennant 5,500 livres payables à Paris, en 2 paiements égaux, moitié à Saint-Michel 1674 et l'autre moitié à pareil jour l'an suivant, sans préjudice du terme courant échéant le 1<sup>er</sup> octobre. La ratification devait se faire dans la huitaine (Nicolas Poirel avait envoyé son fils Charles à Rouen), et la remise des titres aurait lieu après le dernier paiement. Par acte notarié à Paris du 21 mars 1676, suite d'une quittance de 1650 livres redues à de Grandval, en date du 23 octobre 1675, il appert que René Estasse, homme de confiance des Poterat, le même qui figure dans le procès Petit, qualifié de maître peintre, a eu la remise des titres comme procureur de Saint-Estienne.

Avant d'abandonner l'acte qui mettait fin aux rapports entre Poirel et Poterat, il faut signaler ce passage : *moules, originaux d'iceux tant anciens que nouveaux*, parce qu'il établit l'ingérence continue de Poirel, dans la marche de la fayencerie. Jusque là (1674) Edme Poterat et son fils aîné Louis, marié depuis plus de cinq ans, avaient travaillé sous le même toit de la Grande rue d'Elbeuf, quand l'heure de la séparation étant venue, Louis fonda un nouvel établissement rue et devant la Croix de Bonne-Nouvelle, où il put se livrer à la production de la « fayence violette, façon de Hollande », encore mal connue (1), et à celle de la porcelaine.

(1) *Faïence violette tachetée*, selon l'Almanach des adresses de Paris; 1691.

Mais, en subordonnant sa fabrication porcelainière à celle de la faïence, il se condamnait évidemment à peu produire. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que d'autres industriels aient cherché non à le supplanter mais à le concurrencer à l'aide d'une matière vitreuse, blanche, œuvre de verrier que l'on gratifiait du nom de « Pourcelaine fine imitant celle de Chine » et relativement bien facile à obtenir. Ce fut le cas de Mazzolay de la Motte, qui avait obtenu en 1686 un privilège de verrerie, à Paris, avec énonciation de « pourcelaine et de matière imitant l'agate ». Lorsqu'il fut question d'enregistrement, plusieurs opposants surgirent, entre autres Louis Poterat qui soutint que le produit en question n'avait de porcelaine que le nom, étant un simple verre blanc peint, tandis que le sien était de la véritable porcelaine dont il a seul le secret, non seulement en France mais dans toute l'Europe, et pouvant soutenir le feu. Une sorte de concours avait été proposé consistant à représenter, de part et d'autre, d'après Vandremmeul (Van der Meulen), « une des conquêtes de Sa Majesté où sera le portrait du Roy, à cheval, ou telle autre histoire du Roy qu'il plaira à la cour d'ordonner » ; mais la suite de cette procédure, qui va jusqu'en 1692, bien faite pour éveiller la curiosité, reste inconnue (1).

Quoique séparés d'intérêts, les Poterat restent solidaires sous certains rapports. Ayant atteint l'apogée de leur succès industriel avec la fortune, ils rêvent de consolider leur position sociale en ajoutant au titre de *Saint-Etienne*, dont l'assiette comme fief est ignorée, celui beaucoup plus palpable d'Emendreville, sis à Saint-Sever même, dont ils achètent la seigneurie. (Acte du 22 décembre 1683). Du coup, les voilà patrons de leur paroisse, ayant droit à l'encens, à l'eau bénite, aux prières nominales, etc.; mais non

(1) *Archives nationales*, Reg. XI A, 6527, f<sup>o</sup> 145 v<sup>o</sup>.

sans de vives contestations de la part des religieux de *Bonne-Nouvelle*, revendiquant, avec apparence de raison, ce même tîef d'Emendreville, qu'il ne fallait pas confondre avec un autre : Mendreville. De là un long procès où — selon un mémoire du défenseur des religieux — nos faïences et porcelaines offertes à propos « à des gens d'église et de robbe », sans compter les festins et d'autres présents, semblent avoir joué un rôle prépondérant. Aussi, comment condamner des producteurs de si belles et tentantes œuvres ? Pourtant le Ciel, un moment, parut prendre parti pour les religieux, suivant ceci : « Il arriva la semaine suivante bien du rabatjoye dans cette famille par la chute d'un grand fourneau chargé de fayancerie qui fut toute cassée et perdue. Qui attribuerait cet étrange accident à une punition de Dieu ne s'esloignerait guère de la vérité (1). »

Edme Poterat ne jouit pas longtemps de ces honneurs ; il mourut le 19 avril 1687, et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Sever, proche du banc et de la vitre de Mrs d'Emendreville ; sa veuve, Marie Lequieu, femme capable, continua l'établissement primitif de concert avec son puiné Michel, pendant 7 années, et contint, tant bien que mal, des intérêts restés plus ou moins communs et indivis jusqu'à sa mort, arrivée le 22 octobre 1694, dévoré de soucis et d'appréhensions.

En remontant de quelques mois, nous voyons commencer et se dérouler, en pleine dissension de famille, la crise et les événements intimes qui devaient amener avec la fin du privilège faïencier la chute de la porcelainerie rouennaise. Les actes qui s'y rapportent ont une telle importance qu'on me pardonnera soit de les reproduire, soit de les analyser un peu longuement.

Tout d'abord, c'est Louis Poterat qui eut à produire

(1) Mémoire de 1687 aux Archives de la Seine-Inférieure, Conf. également *Histoire de la Faïence de Rouen*, p. 112.

ses lettres patentes de 1673, qu'il fit collationner le 21 mars 1692, et qui, sans doute accusé de vil mercantilisme par des envieux, comparut devant les notaires garde-notes du Roi, à Rouen, le 18 mai 1694 et déclara « par foy et serment n'avoir jamais fait aucun négoce ny marchandise, en quelque sorte que ce soit, qui puisse déroger au titre de noblesse dont il est revestu, ny fait aucun acte de dérogeance à sa naissance que celuy à luy permis par S. M., en conséquence de son privilège, et proteste de nullité de toutes allégations faites au préjudice de la présente déclaration dont il a requis acte ».

A cette date expirait le premier privilège si l'on s'en tient à la date de 1644, mais en réalité de par le dernier enregistrement, sa durée pouvait aller jusqu'en 1698 ; ce n'en fut pas moins un motif pour en solliciter le renouvellement dans lequel on confondrait faïence et porcelaine, parce que le privilège concernant cette dernière était revendiqué par toute la famille.

Après un demi-siècle de jouissance, il nous paraît qu'une semblable demande de renouvellement dût être écartée comme inopportune. Mais le contraire se produisit, ce qui montre en quelle estime étaient tenus les travaux des Poterat de Saint-Etienne dans les sphères gouvernementales. Nous en avons la preuve dans les actes administratifs qui vont suivre. Le premier est le résultat d'une enquête à laquelle se livra M. Lefevre d'Ormesson, intendant de la généralité de Rouen, d'après les ordres du contrôleur général des finances, M. Phélippeaux de Pontchartrain.

## ÉCLAIRCISSEMENTS

*sur le contenu en la lettre de Monsieur de Ponchartrain, du 19 juin 1694, touchant la manufacture de fayence et de porceleine (sic) entretenue à Rouen par la veuve et le fils du sr de Saint-Etienne :*

## EXTRAIT DE LA LETTRE.

Savoir en quel état est cette manufacture.

S'ils ont le secret de faire de la fayence aussy belle qu'en faisoit led. sr de Saint-Estienne, et s'ils en font actuellement.

S'ils ont aussy le secret de faire de la porcelaine et s'ils pouroient en faire de la même qualité et de la même beauté que celle qu'il faisoit.

S'il n'y a personne autre qu'eux qui fasse ou pouroit faire de la fayence à Rouen, ou dans d'autres lieux du département.

Si leur privilège n'étoit pas exclusif.

Et au cas qu'il s'y trouve des gens capables et qui veuillent entreprendre d'en faire, si on ne pouroit point séparer la faculté de faire de la fayence d'avec celle de faire de la porcelaine, en laissant à ceux qui font ou pouroient faire de la fayence, la liberté d'y travailler, et en ne donnant à la veuve et au fils du sieur de Saint-Estienne, un privilège

## ÉCLAIRCISSEMENTS.

*Elle est toujours bien soutenue.*

*Ils ont le même secret et en font année commune pour près de 100,000 livres.*

*Ils ont aussy ce secret ; mais ils s'en servent très peu, s'appliquant davantage à la fayence.*

*Le fils aîné du sieur de Saint-Estienne fait de très belle fayence d'Hollande et la porcelaine en vertu d'un privilège particulier obtenu pour trente ans, en 1677 (c'est 1673), qui n'est qu'adhérent à celui de son père.*

*Il est exclusif pour toute la province de Normandie, réservé seulement pour toute la famille du sieur de Saint-Estienne qui, réciproquement, travaille à la fayence et à la porcelaine.*

*La veuve et le fils puisné demeurent d'accord que le fils aîné travaille plus parfaitement qu'eux en porcelaine. Il y auroit inconvénient de leur accorder le privilège exclusif. Ils m'ont même fait entendre que ce n'étoit point leur intention. J'apprends d'ailleurs qu'il faut, pour rendre la porcelaine parfaite, qu'elle soit fabriquée dans les fourneaux où*



exclusif, en cas qu'il y ait lieu de le faire, que pour la porcelaine.

*se fait la fayence, de manière que c'est une nécessité que la fabrique de la porcelaine soit jointe à celle de la fayence. Mais s'il y avoit une exclusion, ce seroit plutôt pour la fayence que pour la porcelaine (1), ce qui n'est pas a présent dans cet état.*

Arrêté à Rouen le 30 juillet 1694.

Signé : LEFEVRE D'ORMESSON.

En envoyant les éclaircissements qui lui étaient demandés par une lettre du 19 juin 1694, M. d'Ormesson crut devoir ajouter une proposition que lui fit le sieur de Saint-Étienne aîné « d'enseigner le secret de la porcelaine à telles gens qu'il plairoit au Roy; de Saint-Estienne croit que cela conviendrait infiniment aux Invalides. On a, dit-il, toutes les matières propres dans le royaume, à l'exception seulement du safre et de l'azur pour les couleurs. Il assure qu'on en pourroit faire pour plus de deux cents mil écus par an. Il cesseroit de travailler, aussitôt qu'il auroit rendu les invalides capables de le faire et ne demanderoit pour toute récompense « qu'une pension viagère pour luy et sa femme, telle qu'il plairoit au Roy de l'en gratifier.

» Signé : D'ORMESSON.

» Rouen, 30 juin 1694 ».

Dans un résumé des éclaircissements et de la proposition ci-dessus, on termine en disant qu'avant d'examiner s'il convient d'accorder à la veuve et au fils puîné un renouvellement de privilège, il était nécessaire de rendre compte au Roy de la proposition et de savoir si S. M. l'acceptera pour les Invalides.

(1) C'est sans doute le contraire qu'on a voulu dire.

Une lettre de M. Daguesseau, datée du 3 juillet 1694, accompagnait le résumé de M. d'Ormesson, et en marge on lit : Bon à M. de Barbeslay, 21 juillet 1694.

Louis XIV paraît avoir médiocrement goûté l'idée assez peu royale, il est vrai, de devenir fabricant, et de transformer en ouvriers porcelainiers les invalides de ses armées. Néanmoins l'administration supérieure chercha, dans la mesure du possible, les moyens de satisfaire les Poterat; mais non sans difficultés, ainsi que l'établit un Mémoire résumé par M. Daguesseau, et qui nous fait connaître en quoi consistait la demande en renouvellement du privilège de 1644, près d'échoir. La veuve d'Edme Poterat et ses deux fils en désiraient la continuation pendant trente ans, pour la faïence seulement, avec clause exclusive pour la Normandie. « Mais pour la porcelaine fine, façon de la Chine, dont on essaya de joindre le privilège au précédent en vue de l'améliorer, Poterat aîné prétend se la réserver à luy seul, sans la communiquer à sa mère ny à son frère. Cependant il désirerait qu'il plust au roy d'ajouter à son privilège de 1673 une faculté exclusive pour tout le royaume », faculté que, par principe, n'avait pas admise Colbert, contre-signataire du privilège.

Daguesseau fait suivre ces prétentions de justes réflexions : « Il lui semble qu'après cinquante ans de privilège pour la faïence il soit temps de laisser au public une liberté dont il a été privé, et il ne faut pas gêner l'industrie; d'autres pouvant parvenir à faire d'aussi belle faïence que celle des sieurs de Saint-Etienne, et peut-être à la surpasser ».

Quant à la porcelaine, on s'avise bien tard de demander une exclusion pour neuf ans qui restent à courir.

Les de Saint-Étienne disent que leur père et eux ont porté la fabrique de la faïence et de la porcelaine au plus haut point de perfection qu'on ait encore vu dans le royaume, qu'ils ont fait de grands frais soit pour les

recherches de ce secret, soit pour les bâtimens, et ont la crainte que les ouvriers qu'ils emploient ne pénétrèrent leur secret.

« A quoi le dit sieur de Saint-Etienne fils aîné, ajoute, pour son cas particulier, qu'il n'a osé faire, par cette raison, jusqu'à présent, de la *porcelaine fine* qu'en très petite quantité et par lui-même, sans le secours d'ouvriers; mais qu'à présent qu'il est presque perclus de ses membres par les ingrédients qui entrent dans cette composition, il ne peut plus faire travailler à la porcelaine, si Sa Majesté ne lui accorde cette faculté exclusive, et que s'il avait cette faculté exclusive pour la porcelaine, il en ferait une très grande quantité qui se débiterait dans le Royaume et dans les pays étrangers, sans appréhender qu'on ne lui dérobat son secret ».

Vaincu par ces raisons, Daguesseau rédige deux projets de lettres-patentes qu'il essaie de justifier ainsi : « Le feu sieur de Saint-Etienne a si bien réussey dans cette fabrique où il a consommé, aussy bien que son fils aîné, tout son temps, son travail, son bien, sa santé et sa vie, qu'il estime qu'il y a lieu de favoriser ses enfans, d'autant plus que personne dans le Royaume n'a su encore approcher du point de perfection où ils sont arrivés en cette matière, et qu'ils peuvent, par la continuation de leur travail, nous mettre en état de trouver, en France, ces sortes d'ouvrages avec abondance, sans être obligés d'en faire venir d'Hollande. » (Avis du 6 octobre 1694.)

Au dos de ce Mémoire on lit la décision de M. de Pontchartrain : « Néant pour la faïence. — Vingt ans avec exclusion aux deux frères pour la porcelaine, à condition de rendre leur secret public après ce temps ».

Cette solution d'apparence équitable et habile qui, d'une part, rendait libre la production faïencière, en Normandie, et, d'une autre, créait un véritable monopole — que n'eût pas admis un Colbert — en faveur de la Porcelaine, ne

fut pas du tout agréée par l'un des deux bénéficiaires, Louis Poterat, l'unique obtenteur du privilège de 1673, qui se trouvait spolié par l'association forcée de son frère cadet, Michel. Aussi ne tarda-t-il pas à adresser au pouvoir, débonnaire et jamais lassé, une énergique protestation qui fut écoutée. Ce fut encore Daguesseau que l'on chargea d'aplanir les difficultés en essayant de réconcilier les deux frères ennemis, leurs femmes surtout; et cela au moment où leur mère, Marie Lequieu, allait disparaître, ne comptant même plus.

La lettre qu'eut à rédiger le magistrat enquêteur, en cette occurrence, montre bien les embarras et les perplexités que lui suscitait cette affaire assez complexe :

« Ce 16 octobre 1696.

» J'ay entendu, Monsieur, les deux belles-sœurs (1) sur le privilège exclusif que le Roy a trouvé bon d'accorder aux deux frères, enfans du feu sieur de Saint-Étienne, pour faire de la porcelaine. J'ay même fait ce que j'ay pu pour tâcher de les accomoder; mais il m'a été impossible d'en venir à bout ».

Suivent les considérants relatifs à la question de savoir si le privilège sera accordé seulement à l'aîné ou aux deux frères conjointement :

« Les raisons de l'aîné sont que les lettres de 1673, pour la porcelaine sans exclusion, lui ont été accordées à lui seul, et non à son frère. Et que, quoique dans la transaction entre son père et de Grandval, il soit dit que le privilège a été obtenu par le père sous le nom du fils, néanmoins on ne peut tirer aucune conséquence contre lui de cette énonciation parce qu'il n'y a pas parlé ».

(1) C'étaient deux maîtresses femmes : l'une Madeleine de Laval, mariée à Louis depuis vingt-cinq ans, l'autre épouse — depuis quelques mois à peine — de Michel, qui continueront avec succès les faïenceries de leurs maris, à l'heure du veuvage.

« Qu'au surplus son frère cadet n'a songé à demander l'association dans le privilège pour la porcelaine que lorsqu'il s'est vu privé de l'espérance d'obtenir conjointement avec son frère le renouvellement du privilège pour la faïence ; « et enfin qu'il n'y a que lui qui ait le secret de faire de la porcelaine, et que son frère, qui ne le sait pas, ne veut tâcher de l'obtenir que pour avoir moyen de l'apprendre en débauchant des ouvriers qu'il pourrait faire travailler aussy bien que lui si le privilège était commun ».

Le frère cadet dit au contraire que le *père* et la *mère* ont été les vrais inventeurs du secret de la porcelaine, et que c'est parce que le père était fermier du privilège de Grandval et n'a pu honnêtement faire mettre sous son nom le privilège pour la porcelaine qui comprend aussi la faïence... Il soutient aussi qu'il a le secret de la porcelaine, qu'il en a fait plusieurs épreuves depuis la mort de son père, mais n'en a pas vendu. « Il prétend y raffiner et trouver encore plusieurs choses pour la perfection de ces sortes d'ouvrages ».

C'est la clause exclusive qui le rend opposant non seulement pour la porcelaine mais aussi pour la faïence *parce que l'une sert à l'autre...*

« Devant la difficulté qu'il y a d'accorder les deux frères *il peut être bon de laisser les choses en l'état*. Saint-Etienne (l'aîné) pourra toujours continuer de faire de la porcelaine, suivant son privilège qu'on ne lui ôte pas, et le cadet pourra, si bon lui semble, travailler à trouver quelque chose de meilleur.

» On pourrait encore prendre un autre parti, sur la question de savoir si le cadet a ce secret; s'il l'a comme il le prétend, il semble équitable d'accorder le privilège tant pour lui que pour son frère; mais s'il ne l'a pas, il n'est pas juste de le comprendre dans un privilège pour une chose qu'il ne sait pas faire, et de le mettre par là en état de dérober le secret de son frère. On pourrait donc, avant que de rien décider, renvoyer le cadet devant M. d'Ormes-

son afin qu'il fit des essais en sa présence, pour vérifier s'il a le secret ou s'il ne l'a pas ».

Signé : DAGUESSEAU.

C'est le *statu quo* qui fut adopté, durant lequel Michel Poterat eut le temps de « raffiner et trouver mieux que son frère, ainsi qu'il le promettait ». Mais il ne paraît pas avoir fait merveille devant l'Intendant; et, comme cette situation ne pouvait s'éterniser au gré de Louis Poterat, celui-ci menaça de se désister de son privilège et de rendre public le secret de la Porcelaine. C'est alors que Michel, alarmé, adressa un mémoire au contrôleur général, dans lequel il exposa encore une fois les conditions qui présidèrent à l'obtention du privilège, comment fut établie la manufacture de son frère et sa résolution de prêter les mains au renoncement projeté « pourvu qu'il en soit fait une déclaration en forme, sans quoi il ne pourra consentir d'être exclu du privilège de faire seuls de la porcelaine ».

En ce cas, il demandera la protection de M. de Pontchartrain, pour lui faire obtenir du roi « des lettres de privilège pour faire de la fayence sans exclusion, afin de pouvoir éviter aux nouvelles persécutions et chicannes que son frère pourroit encore luy faire ». Cette dernière tentative doit se placer vers le milieu de 1696.

Mais la mort, qui atteignit Louis Poterat, tout perclus de douleurs, usé à l'âge de 55 ans, le 30 septembre de cette même année, mit fin, à la fois, à cette discorde de famille et à la porcelaine rouennaise, souche de toutes les fabriques qui fleurirent au siècle suivant, Sèvres compris. A ce moment Saint-Cloud était mûr pour recueillir l'héritage rouennais, et sut le faire valoir industriellement. Coïncidence curieuse, dès la fin de 1696, les héritiers Chicanneau, de la faïencerie de Saint-Cloud, disant « avoir découvert le secret de la véritable porcelaine des Indes dans toute sa perfection », dont ils se proposaient de mar-

quer chaque pièce « d'une fleur de lis avec un soleil » sollicitaient un privilège exclusif pour cinquante ans (1). Y avait-il eu réinvention ou divulgation ?

Les faïenceries des Poterat, continuées par la veuve de Louis et Michel, se confondirent bientôt avec une foule de fabriques de faïence qui, sous un régime libre, prirent naissance à l'extinction de leur privilège.

Pour être complètes, ces déductions historiques exigeraient un supplément technique, non pour la faïence du xvii<sup>e</sup> siècle qui est à peu près connue, mais pour la porcelaine qui l'est moins. On y établirait que cette porcelaine bien française, décorative par excellence, a été créée de toutes pièces, avec beaucoup de sable blanc, des alcalis, un peu d'alun et de chaux frittés ensemble, c'est-à-dire à demi-fondus à un fort feu, puis ensuite broyés avec addition de marne calcaire, le tout constituant une pâte dénuée de plasticité, par conséquent très difficile à travailler et qu'il fallait encoller pour la convertir en pièces diverses et vases de luxe aux formes simples; que finalement ces objets décorés, pour la plupart, d'ornements bleus, ont reçu leur maximum de cuisson, non dans le laboratoire où se cuisait la faïence, comme le croyait André Pottier, ce qui est impossible, mais dans un compartiment ménagé sous le four où se cuisaient les frites et les émaux. Les objets sortis de là, mats, à demi-translucides, et d'aspect porcelanique parfois varié, recevaient, pour briller, un enduit vitreux transparent, pouvant glacer convenablement dans le laboratoire de la faïence.

Au moment où M. Pottier fit le premier connaître la découverte de Louis Poterat, des Poterat, pour être plus exact, il se demandait lui-même jusqu'à quel point le côté industriel avait été atteint par ses auteurs, tant les objets

(1) Note n<sup>o</sup> 1342, série G. (Archives nationales.)

attribuables avec certitude étaient rares (1). Depuis, le nombre des pièces de porcelaine rouennaise s'est sensiblement accru. Le musée céramique de Rouen, quelques autres collections, principalement celle de notre regretté Gouellain, sont là pour l'attester. La matière est souvent belle, les formes sont recherchées et soignées, les décors bleus, savamment composés, ont été exécutés d'une façon supérieure par des mains fort exercées.

Le dernier vase, superbe ovoïde allongé, tronqué aux deux extrémités, moulé et orné d'arabesques, style Ducerceau, acquis par M. Gouellain (2), peut compter certainement comme la plus belle et la plus importante de cet ordre. Mais Louis Poterat ne s'est pas contenté des décors en bleu de cobalt, si hardis qu'ils soient ; et ce qui parle haut en faveur de nos inventeurs, ce sont les essais de décors polychromes dont de beaux spécimens, un débris précieux, se voient dans ces mêmes collections Gouellain.

Un jour viendra, sans doute, où une monographie, appuyée sur de bonnes reproductions, fera connaître d'une manière toute spéciale l'ensemble de cette remarquable fabrication. C'est un devoir qui incombe aux céramographes de l'avenir.

M. le Président, en signalant dans les Archives quelques pièces visées par M. Milet, félicite notre confrère d'avoir rédigé ce beau mémoire qui est une

(1) *Origines de la porcelaine d'Europe*. « Revue de Rouen et de la Normandie » ; février 1847.

(2) Voir *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. X, 2<sup>e</sup> liv., pp. 251 et suiv., et encore une intéressante brochure sur la *Porcelaine tendre de Rouen*, que vient de publier M. R. de Brébisson, contenant le catalogue et la description de vingt pièces reconnues comme porcelaine rouennaise. Evreux, 1896.



importante contribution à l'histoire de la céramique rouennaise. Le secrétaire ajoute qu'elle a fait le sujet des études de la vie entière de notre collègue, et rappelle les pages si instructives qu'il donna, il y a une trentaine d'années, à la *Revue de la Normandie*.

*Inscription gravée sur le lutrin de l'église Notre-Dame, à Poitiers.* — Mgr Barbier de Montault a eu l'aimable attention de relever et d'envoyer au secrétaire l'intéressante mention qui prouve une fois de plus que les artistes rouennais n'avaient pas peur de voyager. La voici :

*Petrus Morin abbas hoc opus suis sumptibus  
Conflavit, ad Majorem Dei Gloriam Decusque  
Dei Paræ erexit Et Consecravit*

Sous la tablette destinée à soutenir les livres de chant, on lit :

*Fait par M<sup>re</sup> Lavrens et François Gasse, Fondevrs  
à  
Roven en l'an 1696.*

L'éminent archéologue a donné à son envoi tout l'intérêt dont il est susceptible, en y joignant une gravure du lutrin, qui est entrée dans différentes publications.

M. de Beaurepaire a relevé les noms de ces fondeurs et possède même leur marque.

*Eglise de Caudebec.* — Des échafaudages, élevés à la fin d'octobre, annonçaient à tous la restauration du merveilleux portail de ce beau monument. C'est le fructueux résultat de la visite faite par M. le Président de la République à cette ville si intéressante.

En le constatant avec bonheur, le secrétaire croit utile de communiquer à la Compagnie un renseignement dû à la famille de notre ancien collègue, le docteur Guérault. C'est que la toiture et même les voûtes réclameraient d'urgentes réparations : l'hiver de 1895-1896 obligeait déjà à déplacer les chaises par les infiltrations pluviales devenues intolérables.

Peut-être y a-t-il quelque difficulté d'établir à qui incombe de subvenir à la dépense de ces travaux. En tout cas, la situation appelle un prompt remède.

A propos de restauration, M. Milet annonce que celles du portail de Saint-Jacques ne sont pas encore achevées; leur premier effet a été de confisquer absolument l'accès de ce portail. En revanche, il s'applaudit du travail complet et excellent dont la pauvre église de Muchedent a été l'objet. L'initiative, remarque l'abbé Tougard, en a été principalement due à M. Milet lui-même; mais notre confrère en reporte le plus grand mérite au prêtre actif et intelligent, M. l'abbé Gibeaux, qui dessert cette annexe.

*Manuscrit liturgique.* — La communication faite à la précédente séance par M. P. Baudry amène M. Pelay à présenter à la Commission un volume très beau, gr. in-4°, exécuté aussi à la vignette également par l'abbé Grenet (1), pour la même église Saint-Jean.

(1) M. le Président communique les documents que voici, sur l'abbé Grenet, ordonné prêtre en 1748 :

« Le 30<sup>e</sup> du mois de may 1760, le corps de M. Jean Grenet, âgé de 76 ans, marchand à Rouen, ancien officier de la compagnie des arquebusiers de cette ville, décédé du jour d'hier, muni des sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction, a été inhumé en cette église par moy curé de Saint-Cande, soussigné, en présence de discrète personne M. Pierre-Paul Grenet,

C'est un *Collectarium*, en deux volumes, reliés en maroquin plein.

*Montre rouennaise.* — Le même membre a relevé dans la vente d'antiquités faite à Amsterdam, du 16 au 18 février dernier, cette mention intéressante : « Montre en argent, ovale, xvi<sup>e</sup> siècle ; mouvement de Nicolas le Cauchoys, à Rouen ; payée 300 florins (plus de 600 fr.). »

*Classements proposés.* — Le secrétaire demande quelle suite ont reçue les demandes de classement faites au profit des vitraux de Monville et des deux pièces de ferronnerie d'Omonville. M. de Beaurepaire répond qu'il n'en a aucunes nouvelles, sans que ce délai puisse faire craindre un insuccès.

*Nouvelles archéologiques.* — Sur une question qui lui est posée, M. Garreta se borne à mentionner d'un mot : 1<sup>o</sup> la démolition imminente du séminaire de Joyeuse, dont M. Coutan offre de prendre au plus tôt une photographie ; 2<sup>o</sup> le commencement des travaux pour la restauration de la chapelle du lycée ; 3<sup>o</sup> la préservation et reconstitution opérées au four banal.

M. Vallée entretient alors la Compagnie des faits suivants :

vicaire de cette par., fils du défunt. Signé Grenet, prestre vicaire.

» Grenet encore vicaire, dec. 1763. »

Dans un inventaire de mobilier de l'église Saint-Jean, 21 nov. 1753.

« Un grand livre des 4 offices de S. Jean, fait et donné par M. Michel Le Forestier, prestre.

» 2 autres petits livres notés des dits offices dont un en fut donné par M. B. (?) Grenet, prestre ».

*Clocher de Lillebonne.* — Les derniers ouragans ont mutilé les clochetons de ce beau monument. M. Sauvageot évalue la dépense à 2,000 fr. Notre nouveau confrère aime à croire que la Commission voudra appuyer la demande de crédit faite à l'administration départementale.

*Théâtre romain.* — La suppression de la rampe d'accès, la Commission ne l'ignore pas, est décidée en principe. L'entrée serait reportée à l'encoignure est, dans la rue du Cirque. Le Conseil d'arrondissement du Havre avait émis le vœu qu'une allocation de 15,000 fr. permit de poursuivre la restauration des murs; mais ce travail ne pouvait convenablement être exécuté qu'en tuf, et on n'en connaissait point dans la région. Or, voici qu'un banc de tuf vient d'être découvert à Lillebonne même. Le crédit sollicité trouverait donc immédiatement un excellent emploi, et la demande ne peut manquer d'obtenir de la Commission l'appui le plus sympathique.

*Retranchement celtique.* — Cet ouvrage a été étudié avec soin par notre collègue, qui en donne une description sommaire. Il se propose d'en lever le plan en y joignant celui du château de Tancarville. Au versant sud du camp se voit encore un puits, d'une profondeur d'environ 40 mètres, dont l'exploration serait désirable. Les premières recherches ont recueilli des silex taillés, à demi polis, et des balles de fronde en silex noirs arrondis. M. Vallée persévérera dans ses investigations méthodiques.

*Petit temple romain.* — Enfin le *fanum* de la Bos-saye (n° 21 du plan), qui n'a été que très imparfaitement reconnu, a déjà fourni des scories, des enduits

de stuc colorié, des dalles et des tuiles; le pavage consiste en un béton de mosaïque rustique. Notre confrère en fera, au premier moment propice, le déblaiement complet.

*Chapelle Sainte-Honorine, à Mélamare.*— De plus il se propose toujours de photographier l'autel de ce sanctuaire roman et les peintures du retable. Il a dessiné ces fresques, et en reproduira fidèlement les couleurs.

*Subside à M. Vallée.* — Les terrassements considérables que va nécessiter le dégagement du temple, inspirent à plusieurs membres le désir qu'un secours soit alloué à M. Vallée, sur les crédits ordinaires votés par le Conseil général. Ces crédits ont été jusqu'à ces derniers temps divisés en deux sections, dont l'une était expressément affectée à la recherche des antiquités. Les monuments archéologiques locaux l'emportent, en effet, par leur provenance, sur des objets, mêmes précieux et rares, rencontrés au dehors. Il y a d'ailleurs des précédents de fraîche date, puisque la dernière fouille de M. de la Serre a reçu de la préfecture un crédit.

Les résultats à atteindre étant assurés, la proposition est appuyée à divers titres par un grand nombre de ses collègues. Et, après avoir énoncé plusieurs sommes, on demande qu'un minimum de 200 fr. soit mis à la disposition de M. Vallée. Cette conclusion est votée à l'unanimité et le secrétaire est chargé d'écrire en ce sens à M. le conservateur du Musée.

M. de Beaurepaire donne lecture de la notice suivante :

## LES ÉTUVES DE ROUEN

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les barbiers-étuvistes avaient, à Rouen, pour enseignes, des bassins blancs, les bassins jaunes étant réservés aux chirurgiens. Ces enseignes, du reste, étaient complétées par ces mots qui écartaient toute chance de confusion : « Barbier - perruquier - Baigneur - étuviste. Céans on fait les poils et on tient bains et étuves. » (1).

Il n'est guère présumable qu'au moyen âge le métier d'étuviste ne fit qu'un avec celui de barbier. Ce devait être, autant que je puis le croire, une profession libre, et, de fait, on ne voit pas qu'elle exigeât un long apprentissage (2).

Dans les actes anciens, les étuves sont fréquemment mentionnées, et on en signale la présence dans des lieux très divers et même dans des quartiers principalement habités par la population ouvrière ; d'où il faut conclure, ce me semble, qu'elles étaient d'un usage assez général, nécessité, sans doute, parce qu'on portait encore des habits de laine sur la peau.

M. Nicéas Périaux, dans son *Dictionnaire des rues de Rouen*, cite les étuves de la *Croix de Pardon*, de *Dinanderie*, de *Gournets* ou de la *Seille*, paroisse Saint-Godard ; du *Gredil* ou de la *Neuve-rue*, rue du Petit-Gril (3) : du *Lion d'argent*, rue de la Prison (4) ; du *Mouton*, rue de la

(1) Voir les statuts imprimés, qui sont de 1685 et de 1719.

(2) A Paris, en 1292, il y avait 25 *étuveurs* et 1 *étuveresse*. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, dans la collection des Documents inédits.

(3) *Stuphæ de Craticula*, 1451 ; estuves du *Gredil* ou du *Gril*, près la rue Etoupée, 1539 ; paroisse Saint-Pierre-Saint-Honoré, 1649, 1654.

(4) Jacques Pougant baille à ferme ses étuves de la rue de la Prison, 1408. (Tab. de Rouen, Reg. 15, fo 121 vo). Le même, qualifié alors de vicomte d'Orbec, donne à ferme et louage, pour trois ans, à Guillemette La Prevoste « Postel et estuves de la rue de la Prison, caudière et estoremens, pour 35 sous à payer chaque

Renelle ou des Ermites (1); des *Moulins*, près de Saint-Denis (2); du *Petit-Puits*, dans la rue Ancelin, qui allait de la rue Ecuyère au Vieux-Marché (3); de la *Planquette*, rue Damiette (4); du *Rouvray*, rue des Ravisés, paroisse Saint-Maclou.

Il y en avait sans doute beaucoup d'autres. J'en trouve

semaine », 1412. *Ibid.*, Reg. 14, f° 56 v°. Ces étuves sont encore citées, le 5 janvier 1483, dans un registre du bailliage de Rouen.

(1) Etuves du *Mouton*, encore citées dans un compte du Sépulcre de Rouen de 1518.

(2) Etuves des *Moulins*, paroisse Saint-Denis, citées dans le compte des amendes de l'officialité de 1438-1439 : « *In Stuphis prope le Mouchel Saint-Denis* », et dans le registre du bailliage de Rouen, de 1483-1484.

(3) « Estuves Gilles Daniel, rue Ecuyère », 1380. (Arch. de la S.-Inf., F. des Hospitalières de S. Joseph.) « Edifice nommé les *Estuves* en la rue Ecuyère », 1402. (Tab. de Rouen, Reg. 9, f° 318 v°). *In vico dicto Ourselin, qui ducit a vico Escuyere ad vicum Se Crucis per ante stuffas, inter domum stuffarum magistri Johannis Daniel*, xve siècle. (Cartulaire de la Cathédrale, n° 8 bis, f° 82.)

(4) Agnès, veuve de Jean de Baïeux, architecte du Roi et de l'abbaye de Saint-Ouen, vend, en 1411, 20 s. de rente qu'elle possédait « sur la maison ou tènement où il a unes estuves nommées les estuves de la Planqueste, paroisse Saint-Maclou; d'un costé une ruelle par où l'on va en Damiette, d'autre bout à l'eau de Robec, » 1411. (Tab. de Rouen, Reg. 14, f° 154 v°). Cette femme les avait tenues, en 1402, à louage des religieux de Saint-Ouen, ce qui prouve que son mari n'avait pas fait fortune aux grands travaux qu'il avait exécutés pour l'achèvement de l'église Saint-Ouen. (Arch. de la S.-Inf., F. de Saint-Ouen, lay. 62, liasse 4.) Un acte du 17 juin 1454 indique ces étuves comme situées « joignant la rue de Malpalu, près les Moulins de Saint-Ouen ». Ces étuves, du moins quand elles étaient tenues par la veuve de Jean de Baïeux, étaient réservées aux femmes. Une ruelle dite « aux Etuves aux femmes », est citée sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen en 1498.

notamment dans la rue aux Tailleurs, paroisse Saint-Cande-le-Jeune (1), dans la rue du Bas, paroisse Saint-Vivien (2), et dans d'autres rues sur les paroisses Saint-Sauveur (3) et Saint-Martin-sur-Renelle (4).

De ces étuves, la plus fréquemment citée est celle du *Rouvray*.

Bail à ferme pour 3 ans « d'unesestuves assises en la paroisse Saint-Maclou de Rouen, en la rue du Petit-Rissel et en la rue de Rouvray, avec la caudière et deux coutes à lit, pour xviii s. de ferme chascune sepmaine, » 1363 (5).

« Henri Du Liège et Maaline, sa fame, ont prins jusques à un an du 1<sup>er</sup> jour de septembre derrain passé, de Laurence, déguerpie de Guillaume Dieu-nous-gart, unes estuves assises en la paroisse Saint-Maclou sur le petit Ruissel yssant à la rue de Rouvray, avec vii lis, vii traversains, vii couvertures, x paire de lincheux, vi queuvrechiez à lit, vi oreillers, xii enveloppes, xii seilles, xii escuelles de fus et ii plateaux ; *item* vi escuelles d'estain et ii plas d'estain, ii poz et ii chopines d'estain, c'est assavoir pour xii s. t. pour chascune sepmaine... à payer le dimanche, » 1392 (6).

(1) 1412, Tab. de Rouen, Reg. 15, f<sup>o</sup> 96 v<sup>o</sup>.

(2) 1380, *Ibid.*, Reg. 4, f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup>.

(3) « Maison et les edifices et le fonds de la terre appelé les Estuves, à Saint-Sauveur, entre la rue Mignote aboutant à la rue Bullenc, etc. ».

(4) Ces étuves s'appelaient aussi les étuves de la *Seille*. « Maison nommée les Estuves de la *Seille*, assise en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1400. Tab. de Rouen, Reg. 9, f<sup>o</sup> 5. Encore citées 4 fév. 1483, 16 juin 1484. Reg. du baill. de Rouen. — Je ne sais où placer les étuves des *Pochons* ou Pochonnez, que je vois citées en 1372 (Tab. de Rouen, Reg. 3, f<sup>o</sup> 222 v<sup>o</sup>), en 1438, en 1442 (comptes de l'officialité), ni les étuves d'Allemagne, « la dame des estuves d'Almagne, » en 1533 (Compte de la Fabrique de Saint-Godard).

(5) Tab. de Rouen, Reg. 2, f<sup>o</sup> 75.

(6) *Ibid.*, Reg. 5, f<sup>o</sup> 193 v<sup>o</sup>.



« Samedi xvii<sup>e</sup> jour de may iii<sup>e</sup> et iii, Jehan Du Vergier et Agnès, sa femme, demourant à Rouen, confessent avoir prins à ferme et à louage de Pierre Des Marez, demourant à Fleury-sur-Andelle, une maison avec les appartenances d'icelle, assise en la paroisse Saint-Maclou de Rouen, nommée les Estuves, d'un côté la rue du Rouvroy aboutant d'un bout à ycelle rue, et d'autre bout au Petit Ruissel, pour icelle maison et estuves avoir et tenir en leur main jusques à un an accompli, commençant au jour de demain, jour de Penthecoustes, xviii<sup>e</sup> jour de cest présent moiz, parmy ce que les dis mariez et chacun d'eulx, pour le tout, ycelle femme auctorisée, etc..., promistrent paier audit Pierre ou au porteur, etc..., tous les dymences qui seront en icelle année, la somme de xxv s. t., premier paiement commençant le dymence, xxv<sup>e</sup> jour de ce dit moiz, et ainsy etc..., jusques etc.; et aussi tendront les dictes estuves chauffans chacun jour de la sepmaine ouvrant, dont il y aura iii jours pour hommes et iii jours pour femmes, ainsi qu'il est acoustumé en la dicte ville, c'est assavoir les lundi, mercredi et vendredi pour les hommes, et les mardi, jeudi et samedi pour les femmes, sauf que, audit jour de samedi depuis xii heures du jour jusques au soir les hommes auront lieu en icelles estuves, et non les femmes, et sy ne tendront demourer en icelles estuves nulles ou aucunes femmes dissolues, par especial pour y faire leur pechié publiquement, obligeants corps et biens, etc... » (1).

« Adam Payn, de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, prent à ferme et à louage de Laurenche, déguerpie de feu Guillaume Dieu-nous-gart, jadiz bourgeois de Rouen, jusques au terme et à la fin de quatre ans, terme commen-

(1) Tab. de Rouen, Reg. II, f<sup>o</sup> 43. Il faut remarquer ici que les étuves étaient réservées aux hommes l'après-midi du samedi. Cette disposition s'explique par l'interruption du travail à partir de midi, ce jour-là.

chant à Noel prochainement venant, une maison, le fons de la terre, les édifices, si comme etc..., assises en ladicte paroisse Saint-Maclou, en la rue de Rouveray, nommées *Estuves de Rouveray*, par xii s. vi d. de ferme pour chascune sepmaine, tout le dit terme de iii ans durant, pour toutes choses, rendus à la dicte bailleresse ou à ses ayans cause, chascune sepmaine, comme dit est, au diemenche, quand la sepmaine sera accomplie, premier terme de paier la dicte ferme commenchant le prochain diemenche..., et avecques ce ladicte Laurenche bailla audit preneur les estoremens qui enssuivent, que il sera tenu rendre en la fin dudit terme, c'est assavoir vii lys avecques les couvertures; item x paire de draps en lit, tant grans que petiz; item vi queuvrechiefz de lin et vi oreillers de plume, et xii enveloppez, xii seilles et xii escuelles avec deux platiaux tous de bosc; item vi huches, un buffet à iii piez, iii fourmes et un banc; item iii cuvez, iii baigneïresses et une ronde avec la caudière et la poulie du pys. » 1398 (1).

« Pierre Des Mares, escuier, et Marion, sa femme, louent pour trois ans à Katherine Le Fort, née de Tournay, et à Marguerite De Lespine, née de Saint-Amand, à quatre heures de Tournay, unes estuves nommées les estuves de *Rouvroz*, avec la chaudière, par xxx s. t. de ferme par chascune sepmaine, à paier tous les dimenches. Elles s'engageaient à tenir icelles estuves, chaudière et voirière en bon et sulfisant estat. » 1405 (2).

Nouveau bail par les mêmes à Marguerite De Lespine seule, pour 3 ans, par le prix de 25 sous par chaque semaine et de 10 livres 10 sous par an, » 1405 (3).

En 1407, le propriétaire de ces étuves était Pierre des Beauvais, écuyer, qui les loua pour 3 ans à une femme,

(1) Tab. de Rouen, Reg. 7, f<sup>o</sup> 102.

(2) *Ibid.* Reg. 11, f<sup>o</sup> 151. En janvier 1404, ces étuves appartenaient à un changeur du nom de Jean Rabascher. *Ibid.*, f<sup>o</sup> 11.

(3) *Ibid.*, Reg. 12, f<sup>o</sup> 22 v<sup>o</sup>.

Guillemette La Prévoste, par le prix de 25 s. chaque semaine (1).

Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les mêmes étuves, dites les *Neuves étuves*, étaient devenues la propriété de Pierre Dufour, qui en donna les deux parts à la Fabrique de Saint-Maclou, sa paroisse. 24 décembre 1471. Elles étaient à l'enseigne de *Saint Maclou*, et désignées comme situées sur la rue tendant de Rouvray à la rue du Sac. Elles furent louées, le 17 avril 1484, pour 75 s. par mois, à un nommé Pontis. Il s'y trouvait, est-il dit, dans un acte de 1489, « chambre, chaudière et fournaise. » Le 8 avril 1489, l'hôtel de Saint-Maclou cessa d'être affecté à l'usage d'étuves, en vertu d'une convention entre la Fabrique et les autres propriétaires de cet hôtel.

D'après le bail, fait par Jehan Le Bouvier à Gillet et Jacques Gueroult, d'étuves rue au Bac, paroisse Saint-Vivien, le mobilier de cet établissement consistait « en 3 lits, 3 couvertures, 9 paires de draps, 12 envelepeurs, 6 couvrechiefs à lit, 4 cuves beslongues, 2 cuves rondes et la caudière, » 1380 (2).

Le bail des étuves de la rue des Tailleurs reproduit, à peu de chose près, les termes employés dans le bail des étuves de Rouvray :

« Estienne Girart et Jehanne, sa femme, demourans à Rouen... et Symon Henneult et Thiephaine, sa femme, demourans à présent en la paroisse de Saint-Jehan d'icelle ville, lesquelx, de leur bonne volenté... confessèrent avoir pris... jusques à iii ans... à louage, de Johan Tavel, vicomte de l'Eaue de Rouen, en son nom privé, un tènement contenant plusieurs estages où il a unes estuves, assis en la paroisse Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, en la rue aux Tailleurs... par le prix de xxvii s. vi d. t. chascune sepmaine...; seront tenus de tenir, garder et gou-

(1) Tab. de Rouen, Reg. 130, f<sup>o</sup> 185 v<sup>o</sup>.

(2) *Ibid.*, Reg. 4, f<sup>o</sup> 15.

verner bien et honnestement et deuement ledit tènement et estuves, sans les désachanter par y fesant mal gouvernement ou deshonneste et sans y fere ne tenir ne souffrir avoir ne estre bordel, ne fillettes ou femmes de joye, ribaudes ne houllières, ne gens de malvoys gouvernement, » 1412 (1).

Il faut constater qu'en dépit des précautions prises par l'autorité judiciaire et par les propriétaires, dans leurs baux, les étuves furent souvent réputées des lieux de débauche (2). Il est à croire que c'est cette mauvaise réputation qui les fit peu à peu abandonner.

Quant aux personnes aisées, elles eurent toujours à leur disposition des baignoires qu'elles pouvaient installer dans leurs maisons. On voit que Gilles de Gouberville profita de son séjour à Rouen pour faire l'achat « d'une étuve de chambre. »

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

(1) Tab. de Rouen, Reg. 15, f<sup>o</sup> 96 v<sup>o</sup>.

(2) Etuves mentionnées comme des lieux de débauche, 1438-1439, 1439-1440, 1442, 1451, 1478-1479, 1484-1485. (Arch. de la S.-Inf. Registres des amendes de la cour d'Église.)

## SÉANCE DU 28 MAI 1897

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beau cousin, de Bellegarde, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Dubosc, Garreta, de Glanville, Gosselin, Lormier, Pelay, de la Serre, Simon et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : M. G. Le Breton, retenu à Paris par les préparatifs de l'Exposition de 1900; et M. Milet, qui a joint à son excuse l'acte de mariage d'un artiste rouennais, Pierre Racine, « graveur ordinaire du roi, en la Monnaie de Rouen » (Saint-Remi de Dieppe, 30 janvier 1727). « J'ai la satisfaction de vous dire, ajoute notre confrère, que les travaux du portail de l'église Saint-Jacques de Dieppe sont en excellente voie. »

On adopte après lecture le procès-verbal de la dernière séance.

*Correspondance imprimée.* — Figurent dans ce dossier : *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, vol. XII, in-4°; — *Bibliographie des travaux des Sociétés savantes de France*, par Duniker, t. I, fasc. 2. Imp. nation., 1897, in-4°; — *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéol. de Constantine*, vol. XXX, 1897; — *Congrès archéol. de France*, vol. LX, Abbeville; vol.

LXI, Saintes et la Rochelle; — *Société des Antiquaires de France*, Mémoires, vol. LV; — *Idem*, Bulletin, 1895; — *Bulletin de la Soc. de l'Orne*, vol. XVI, 1; — *Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist.*, 1896, 1-2; — *Bulletin de la Soc. archéol. de la Touraine*, vol. X, 1896, fasc. 2 à 4; — *Soc. d'Hist. Archéol... de Beaune*, 1895, 1896; — *Bulletin de la Soc. hist. de Langres*, t. IV, n° 54; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VIII, 1896, n° 4; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1896, 1 à 3; — *Annual Report .. of the Smithsonian Institution*, juillet 1894; — *Kongl. Vitterhets Historie och... Manadsblad*, Stockholm, 1892.

M. le Président explique qu'il n'a pu encore traiter avec le conservateur du Musée l'affaire du subside à réserver à M. Vallée, pour ses fouilles.

*Forêt Verte.* — Pour répondre à une question du programme du dernier Congrès de la Sorbonne, M. de la Serre a rédigé et lu à Paris le mémoire suivant dont il a bien voulu réserver l'insertion à notre Bulletin :

Au nord de Rouen s'étend un plateau circonscrit par la Seine et les vallées où coulent la rivière de Cailly et le Robec. Son altitude maxima est de 171 mètres. Il est sillonné par plusieurs vallons, qui sont les ravins d'écoulement des eaux pluviales de l'époque tertiaire. Ce sont en effet les dépôts de ce temps qui recouvrent la formation crétacée sur une épaisseur de 0 à 40 mètres; la craie paraît au jour sur un grand nombre de points. Cette base minéralogique, mélange de sable et d'argile, constitue un sol excellent pour la culture, mais qui n'est pas en entier

utilisé comme tel. Sur 7,500 hectares qui forment ce plateau, il y en a plus de 3,000 en nature de bois, répartis sur les communes de Boisguillaume, Mont-Saint-Aignan, Houpeville, Malaunay, Maromme, Bosc-Guérard, Quincampoix et Isneauville.

Les propriétaires de ces bois sont l'État, pour 1,430 h., les communes pour 496, le reste se partage entre divers particuliers. Les massifs actuels sont des débris de forêts fort anciennes qui ont appartenu successivement aux ducs de Normandie, aux rois de France, à des communautés ecclésiastiques, pour passer enfin aux mains de l'État, des communes et des particuliers, à la suite des vicissitudes nombreuses que je vais tâcher de résumer.

Il est probable qu'aux premiers siècles de notre ère, la région considérée était comme le reste des Gaules presque entièrement occupée par les bois qui s'arrêtaient peut-être, pour se continuer plus loin, aux vallées déjà citées et dont le fond devait être occupé par des marécages. Les bois, plus ou moins à l'état de forêts vierges, étaient avant la domination romaine, *res nullius*; les premiers colons y défrichaient à volonté pour avoir des terres à cultiver. Les conquérants apportèrent avec eux une administration assez compliquée, avec différents degrés hiérarchiques; mais l'exploitation des forêts demeura, à cette époque, fort irrégulière et arbitraire. On ne craignait pas de manquer de bois, on cherchait plutôt à étendre les cultures. Ce soin fut souvent laissé aux moines, qui dès le vi<sup>e</sup> siècle s'implantèrent sur le sol, et qui, propriétaires ou tenanciers de bois importants, y attiraient les colons en pratiquant de larges essarts dans les parties les plus fertiles.

Or, au vi<sup>e</sup> siècle, saint Ouen, évêque de Rouen, fondait dans cette ville un monastère ou renouvelait une fondation faite 200 ans auparavant, par son prédécesseur saint Victrice. La nouvelle abbaye, détruite en 841, par les Normands, fut rétablie par la piété des ducs et devint rapidement très prospère. Au xi<sup>e</sup> siècle, Guillaume-le-

Conquérant, et au xiv<sup>e</sup>, Philippe de Valois, firent don à l'abbaye de vastes domaines qui ne durent pas comprendre moins de 4,000 h., tant boisés qu'à l'état de friches, landes, pâtures et terres cultivées. Peut-être sous ces princes, les religieux ne jouissaient-ils que de droits d'usage plus ou moins étendus, ou détenaient-ils les terrains à charge de défrichement et pour y fixer une population agricole. Saint Louis, en 1254, et Charles VI, en 1399, octroyèrent à l'abbaye des chartes qui donnaient ou confirmaient à cet établissement la pleine possession de la *Verte-Forêt*, d'abord appelée Silveison, nom qu'elle conserva jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et qui dès lors devait être nettement délimitée et distincte des autres forêts, friches, pâtis et cultures, considérablement augmentés depuis 100 ans. Plusieurs paroisses s'étaient déjà créées aux dépens de forêts. Celle de Houpeville (primitivement appelée Plain-Bosc), partie de celles de Quincampoix et d'Isneauville prirent naissance de cette façon. Partout ailleurs des noms de lieux indiquent ou rappellent l'existence des bois (1).

A l'époque de saint Louis, la région étudiée comprenait, en domaines ecclésiastiques, environ 4,000 h., plus de la moitié de la surface totale, dont 202 étaient possédés par l'abbaye bénédictine de la Sainte-Trinité, à Fécamp, sous le nom de bois de Saint-Gervais, et 73 appartenaient à la mense capitulaire de Rouen; ils formaient le bois dit de l'Archevêque, sur Déville. Le reste était propriété de l'abbaye de Saint-Ouen. La Forêt-Verte ou de Silveison y figurait pour un total de plus de 2,500 h. Mais à cette époque, et même dès le xii<sup>e</sup> siècle, commencèrent les grands défrichements qui créèrent plusieurs des paroisses actuelles. Une vaste trouée, de 250 h., dans la partie N.-O. du prin-

(1) Haye-Comprée, Haye-Gonnor, Bosc-Guérard, Bosc-Vatier, Bois-le-Vicomte, le Bosc, l'Essart, Claire-Haye, Bosc-Theroude, Boisguillaume, etc.



cipal massif, livra à la culture, dans un terrain d'ailleurs très fertile, une partie de la forêt située en plateau. Ce fut l'origine de la paroisse de Houpeville, qui s'étend aujourd'hui sur toute la forêt et dont les terres cultivées y forment enclave. Vers l'Est, les essarts pratiqués autour des paroisses naissantes de Quincampoix et d'Isneauville font reculer les limites de la forêt et en séparent le bois de *Saint-Ouen*, qui continua néanmoins à être regardé comme dépendance du massif principal et depuis changea ce nom pour celui de *La Houssaye*.

Nous voyons que vers 1200 surgit une contestation entre Renaud du Bois et l'Abbaye, parce que celle-ci avait fait bâtir de nombreux villages dans la forêt, au lieu dit la Haye d'Isneauville, où ledit Renaud réclamait des droits d'usage que la présence de colons gênait fort. Vers 1280, l'abbé de Saint-Ouen fait essarter la moitié de la *Grande Couture* (culture) de Crèveœur, jouxte la Haye-Gonnor, sur Quincampoix, et toute l'autre Couture, jouxte Pampelune, et tout fit mettre en terres gagnables (productives) (1).

Ces derniers défrichements avaient pour théâtre la région qui s'étend entre le Nord de la forêt actuelle et le bois de la Ventelette. Une *Muette* (2) fut créée quelques années plus tard et prit encore 200 hectares sur la forêt ; elle est devenue le centre d'un hameau important de la commune de Quincampoix, lequel a donné son nom au domaine communal, dont il sera reparlé plus loin.

Les défrichements et la concession de droits d'usage, au profit des communes riveraines et même d'un voisinage moins immédiat, se continuèrent simultanément et

(1) Ces deux passages sont extraits de la *Géographie de la Seine-Inférieure*, de M. l'abbé Tougard.

(2) Une *Muette* ou *Meute* était une maison où l'on tenait les relais de chasse, où étaient les chenils, les équipages, et où logeaient les officiers de vénerie, les piqueurs, etc.

activement pendant le XIII<sup>e</sup> siècle. En 1291, le livre des Jurés, provenant du Chartrier de l'abbaye, mentionne 17 communes usagères, ayant droit au bois, au pâturage et au pasnage, mais ces droits ne furent bien spécifiés, ainsi que les redevances dues, que dans le coutumier de la Forêt-Verte, dressé en 1494.

La donation de saint Louis fut, par la suite, contestée à l'abbaye. Dom Pommeraye raconte qu'en 1345 « les religieux furent adjournés par devant Hugues d'Auléry, escuyer, et Jean Dufour, de Saint-Wandrille, mestre en-questeur des Eaux et Forêts du Royaume, pour montrer ... comment et de quelle manière ils tenoient et avoient leurs bois de la Verte Forêt et Haye-Comprée. Après des débats qui durèrent 9 ou 10 ans, après maintes vexations et misères de la part des officiers du Roy, les Religieux furent contraints, pour se redimer, de financer à nouveau la somme de 10,000 écus d'or au coing de France; et pour ce, ils engagèrent partie de leurs revenus, baillèrent plusieurs fermes à vie, etc., moyennant quoi, et comme s'ils eussent acquis un nouveau droit en cette forêt, ils furent solennellement remis en possession tant de la forêt que des biens saisis et arrêtés, le 20 janvier 1356. »

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, la Forêt-Verte comprenait encore près de 1,800 hectares en 6 massifs distincts, disposés comme ils l'étaient déjà au XIV<sup>e</sup>, après les derniers défrichements. Ces 6 massifs, bien que séparés, étaient reliés entre eux par des friches, landes, pâtures et broussailles appartenant aussi à l'abbaye, et qui avaient au moins autant d'étendue que la forêt elle-même. Le bois de Saint-Ouen, dit depuis de la Houssaye, était seul détaché. Le reste formait un domaine compact de 3,600 h. s'étendant de Maromme à Quincampoix et de Boisguillaume à Malaunay. Les 6 parties dont se composait la forêt étaient :

1 <sup>o</sup> Un massif principal sur la paroisse de Houpeville, formant la Forêt-Verte proprement dite, ou le Grand-Canton de la Forêt-Verte, anciennement Haye-Comprée ou Coupperaye, ci.....	1.279 hectares
2 <sup>o</sup> Un autre massif au N.-O. du précédent, dit de la Coudrette et Val-Roger.	115
3 <sup>o</sup> Un massif peu distant du précédent, dont il était séparé par des friches...	143
4 <sup>o</sup> La Ventelette, sur la paroisse de Quincampoix, à l'Est du massif principal .....	88
5 <sup>o</sup> L'Essart, sur Isneauville, reste d'un bois plus étendu qu'on avait défriché.	28
6 <sup>o</sup> Le bois de Saint-Ouen, dit plus tard de la Houssaye, sur Quincampoix....	129
	<hr/>
Total.....	<u>1.782 hectares</u>

Un bois dit de Fil et Côte d'Auvergne contenant 26 h., sur le territoire du Houleme, de l'autre côté de la rivière de Cailly, bien qu'appartenant également à l'abbaye, ne paraît pas avoir été compris dans les dépendances de la Forêt-Verte. Il en est de même du bois des Authieux, aux Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, qui comprenait près de 112 hectares.

En 1551, Charles 1<sup>er</sup>, cardinal de Vendôme et abbé de Saint-Ouen, obtint des Lettres patentes du Roi « pour procéder aux règlement et réformation de la Verte Forest, avec les 17 communes riveraines qui avaient droits d'usage. » En conséquence desquelles lettres, dit D. Pommeraye, il leur fut assigné, par les commissaires à ce députéz, 908 acres de bois (880 h.), par départements et assiettes de bornes, pour y prendre leurs coutumes, et en demeura de bon à l'abbaye 940 acres, suivant la mesure qui en fut faite. Ce cantonnement, ou rachat des droits d'usage, fut l'origine du domaine communal de la Muette.

En 1791, le domaine abbatial subit le sort des biens de main morte et fut confisqué par l'État, qui se trouva ainsi propriétaire d'une forêt de 1,800 h. Cette contenance s'accrut même par la suite. Car en 1829, au cours d'un long procès qui s'engagea entre les communes et l'État, au sujet de la propriété des terrains autrefois cédés aux usagers par l'abbaye, un mesurage fit reconnaître que ces terrains avaient 138 h. de plus que ne le comportait le cantonnement de 1551. L'État s'empara de cet excédent, qui fut réparti entre différents cantons. 27 h. notamment, furent réunis au massif principal de la Forêt-Verte. Cette annexion eut pour effet de constituer d'un seul tenant ce massif et celui de la Coudrette; l'ensemble présenta alors une contenance de 1,435 h. Quant aux bois détachés, ils furent peu à peu aliénés : le massif formé par les bois de l'Argilière, de la Cuisine, de la Brûlée, des Ruandières et de la côte Brinchot, le fut en 1831, sans faculté de défrichement, ce qui l'a préservé de la destruction. Le bois de l'Essart a été vendu en 1833. La Houssaye, avec la partie annexée en 1829 (15 h. 79) l'a été en 1855. Enfin la Ventelette, augmentée en 1829 de 51 h., a été aliénée en 1861. Ces trois derniers bois ont été depuis défrichés.

En 1810, lorsque l'État se prétendait propriétaire des terrains qui depuis ont été reconnus appartenir aux anciennes communes usagères, il fit planter en bois les terrains litigieux, alors à l'état de vagues, sur une étendue de 370 h. Ce travail était terminé en 1813. A l'issue du procès, les communes se trouvèrent propriétaires d'un bois de pareil contenance, qui fut mis en coupe réglée à partir de 1831. Depuis, de 1861 à 1865, le syndicat représentant les 13 communes usagères (1) a fait encore reboi-

(1) Ce nombre était primitivement de 17, comme il a été dit; mais la commune de Pibeuf fut annexée à celle de Saint-André; et, en outre, à la Révolution, on supprima la paroisse de Saint-Nicolas, qui fut réunie à celle de Quincampoix, et les paroisses

ser 136 h. de friches, dont fut constitué le quart en réserve du bois communal. Ainsi, en résumé, la Forêt-Verte, propriété ecclésiastique peut-être depuis le XI<sup>e</sup> siècle, tout au moins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la Révolution, a eu primitivement, comme sol boisé et nettement délimité, une contenance d'au moins 1,800 h., en six massifs, successivement réduite à 1,430 h. en un massif, contenance actuelle. Quant au domaine de la Muette, il existe comme propriété communale, depuis environ 350 ans, et la partie boisée de ce domaine, qui mesure 496 h., a pris naissance il y a 84 à 87 ans.

M. le Président remercie notre collègue de son intéressante communication, et plus encore de sa présence au milieu de nous. Le texte même du *Livre des Jurés de Saint-Ouen* ne parle que de cinq ou six paroisses, ce qui tient apparemment à ce qu'on n'eut pas besoin de recourir pour un plus grand nombre de villages à ce moyen complémentaire d'informations (les titres originaux s'étaient trouvés détruits).

M. Bouquet obtient alors la parole pour la communication suivante :

#### L'ANCIEN PETIT COLLÈGE DE JOYEUSE

Aussitôt après votre dernière séance du 9 avril, afin d'exécuter l'une de vos décisions, M. Coutan et moi nous sommes rendus immédiatement au Lycée Corneille. C'était avec l'idée d'aviser aux moyens de faire une photographie qui conservât la vue des anciens bâtiments de Joyeuse, ces bâtiments qui tinrent leur grande place dans l'histoire de la cité, puisqu'ils abritèrent successivement

de Saint-Maurice et de N.-D.-des-Champs, qu'on annexa à celle de Malaunay.

les élèves du Séminaire de Joyeuse, de l'École centrale et les jeunes enfants du Collège de Rouen, depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, époque de leur dernière construction, jusqu'à ces derniers temps.

La photographie projetée était destinée à vos cartons. Mais, comme le dit fort sagement le Bonhomme :

*Rien ne sert de courir, il faut partir à point.*

Malgré toute notre diligence, pour n'être pas « partis à point, » nous avons eu le sort des Carabiniers d'Offenbach : « Nous sommes arrivés trop tard ! »

Déjà les démolisseurs, dans les deux grands bâtiments et la galerie transversale qui restaient de l'ancien Séminaire de Joyeuse, devenu le Petit Collège de Joyeuse, avaient enlevé les ardoises de la toiture, les fenêtres des lucarnes, celles des deux étages et du rez-de-chaussée et les portes de ce dernier; et nous avons reconnu qu'il n'y avait plus rien à faire, pour en avoir une vue qui pût servir de document historique pour les chercheurs et les amis de notre histoire locale, dans l'avenir.

Si l'architecture de ces bâtiments n'avait rien de bien remarquable, leur photographie aurait pu cependant rendre quelques services à l'histoire du Lycée ou Collège de Rouen, pendant notre siècle : car ils lui furent toujours rattachés, depuis son installation, le 15 pluviôse an XII (5 février 1804), jusqu'au moment où l'on procéda à leur démolition, à la fin de mars 1897.

C'est là que fut établie la pépinière du nouveau collège, au début du siècle. En 1827, on disait « La partie de Joyeuse est uniquement réservée aux plus jeunes enfants; ils ont leur cour de récréation à part, formée depuis peu d'une terrasse du jardin qui s'élève en amphithéâtre. » (M. Licquet.) Au début, « Joyeuse, » suivant l'appellation habituelle, reçut les élèves des classes de septième et de huitième, la dernière classe dans le programme de cette époque. Plus tard, le nombre des classes s'étant accru,

elles prirent, en 1857, le nom de « Division élémentaire. » Enfin, en 1860, vint le nom de « Petit Collège de Joyeuse, » qui figura sur le palmarès pour la dernière fois, à la distribution des prix du 9 août 1875.

De 1865 à 1874, on avait fait de nouvelles acquisitions et de nouvelles constructions, au nord du Petit Collège de Joyeuse, et un nouveau collège construit le long de la rue de Joyeuse avait pris à l'ancien son nom et ses élèves. M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique, était venu l'inaugurer, en 1873, peu de temps avant le décret de M. Thiers, du 25 avril 1873, qui disait : « Le Lycée de Rouen s'appellera désormais LYCÉE CORNEILLE. » L'idée première de lui donner ce nom appartient à M. A. Gautier, son proviseur alors, qui en parla au ministre, lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments.

A ces quelques remarques, qui ont pour but de prévenir toute confusion entre l'ancien *Petit Collège de Joyeuse*, dont il ne restera bientôt plus trace et le nouveau *Petit Collège de Joyeuse*, qui s'élève, à quelques pas de lui, vers le nord, permettez-moi de joindre plusieurs observations sur quelques parties de la chapelle et des bâtiments du Grand Collège, son voisin, suggérées par une autre visite toute récente.

La première sera pour l'épithaphe de Dame Marguerite Le Marchand, dont la dalle tumulaire vient d'attirer l'attention, au milieu des grands travaux qui se font, en ce moment, dans la chapelle du Lycée. Elle est placée à plat devant l'autel de la chapelle de la Vierge, qu'elle avait fait construire à ses frais. Morte le 12 mai 1662, les Jésuites lui témoignèrent leur reconnaissance par une épithaphe latine que Farin rapportait six ans après, dans son *Histoire de Rouen* (t. III, p. 384), mais avec les deux variantes au texte que voici. Au lieu des mots imprimés : « *jeiuniis et orationibus* serviens die *et* nocte », on lit très distinctement encore, sur le marbre : *obsecrationibus*, mot qui marque la ferveur, la passion de ses prières, et la conjonction *ac*,

(*die ac nocte*), qui s'emploie devant un mot commençant par une consonne, au lieu de : *et*, qui n'est pas usité dans ce cas.

En gens qui se piquaient de latinité, les Jésuites ont donné un meilleur texte que celui de Farin, coupable d'avoir encore rapporté assez inexactement une épitaphe française placée dans la chapelle de la Passion.

Dans une autre chapelle, la deuxième à gauche en entrant par le grand portail, qui a nom chapelle « Saint-Joseph, » d'après notre collègue, M. Garreta, avec cet autre détail : « On lit au sommet de l'arcade, dans un cartouche, l'inscription suivante :

(*Filius accrescens*) IOSEPH. » (1)

Ces mots veulent dire : « Le fils grandissant de Joseph », par allusion à ces mots de l'évangile de saint Luc : « *Puer autem crescebat, et confortabatur, plenus sapientia* » (ch. II, verset 40), ce qui m'a fait supposer que le tableau placé sur l'autel de Saint-Joseph, représentait « Jésus dans le Temple, parmi les docteurs ». L'enfant y aurait été bien en vue, sinon au premier plan, et Joseph s'y serait trouvé avec Marie, comme on le voit dans un *Tableau de Coypel*. Mais ce n'est là qu'une hypothèse pour expliquer les mots du cartouche, l'autel Saint-Joseph ayant été détruit pour faire place au mausolée du cardinal de Joyeuse, inauguré en 1826.

Je signalerai encore une rédaction ambiguë, qui peut induire en erreur sur la date de la construction primitive des bâtiments de la cour d'honneur, qu'on voit aujourd'hui.

On lit, dans le *Dictionnaire des Rues et Places de*

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome VIII, p. 101. — Les mots *Filius accrescens*, qui se lisent aussi dans l'office du Patronage de saint Joseph, sont empruntés directement à la *Genèse* (XLIX, 22. — *Note du Secrétaire*).



*Rouen*, par M. Nicéas Periaux : « *Un Abrégé de l'Histoire de la Ville de Rouen*, publié en 1759, fait connaître que la porte d'entrée et l'aile gauche du Collège des Jésuites avaient été *édifiées* quelques années auparavant » (p. 377).

L'auteur vise Lecocq de Villeray, dont le texte, inexactement rapporté, dit tout autre chose, dans son chapitre : LES JÉSUITES. « Et finalement la porte d'entrée et l'aile gauche de leur collège furent *réédifiées* en 17.. » (p. 422).

C'est bien d'une *réédification* qu'il s'agit, au xviii<sup>e</sup> siècle, et non d'une *édification* primitive, comme le donnerait à entendre le texte fautif de M. Périaux. La raison le dit, puisque le rectangle des bâtiments de la cour d'honneur figure déjà dans le plan de Gomboust de 1655. Sans cela, où donc les Jésuites auraient-ils pu loger, au xviii<sup>e</sup> siècle, rien que pour faire la classe (puisqu'ils n'avaient que quelques élèves en chambre avec leur précepteur), leurs 1,500 à 1,600 écoliers externes, en 1607, et, mieux encore, leurs 1,800 écoliers, à la fin du même siècle, comme nous l'a révélé notre vice-président (*Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789*, t. II, p. 73). Grâce à cette aile et aux bâtiments de la façade sur la rue, ils le pouvaient sans être arrêtés par le cubage d'air requis aujourd'hui pour chaque élève, dans nos établissements scolaires.

Quant à la date, dont les deux derniers chiffres sont restés dans l'encrier de Lecocq de Villeray, notre vice-président nous l'a révélée. L'adjudication s'en fit, pour « 58,000 livres, par l'Intendant de la Généralité, Jean-Prosper Goujon, sieur de Gasville, au sieur Joseph Couture, le 28 septembre 1731 ». Et pour l'aile qui fait face à l'église, et celle qui regardait les jardins des Jésuites, l'adjudication eut lieu « en septembre 1738, à l'entrepreneur, M. Nicolas Hellot, pour 50,000 livres, par l'Intendant, M. de La Bourdonnais » (*Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. VII, p. 347).

Telles sont les dates de la construction des bâtiments que nous voyons aujourd'hui. Les Jésuites, comme les Bénédictins de la place Saint-Ouen, avaient éprouvé le besoin de rajeunir les immeubles qui devaient leur être ravés avant la fin du siècle.

Cette dernière date de 1738 donne, à quelques années près, l'âge de l'horloge qui existe encore, au-dessus du bâtiment central, avec son vaste cadran, au pourtour duquel les Jésuites mirent ce vers latin :

*Hic labor, hic requies Mvsarvm pendet ab Horis.*

Par une ingénieuse fiction, ils disaient : « Le travail et le repos des Muses (c'est-à-dire les exercices de leurs écoliers) sont ici sous la dépendance des Heures ». Les Heures étaient divinisées, à l'exemple de l'antiquité, comme les Muses l'étaient elles-mêmes.

Un moment vint où presque tout fut effacé, par la lente action du temps, sur ce cadran plus que séculaire, le vers latin avec les chiffres des heures. Un badigeon restaura le cadran, mais en faisant complètement disparaître le vers placé à son pourtour. Peu de temps après, j'en fis la remarque à M. le proviseur, en lui donnant le texte exact du vers sacrifié, et presque ignoré de tous. Il fut rétabli, mais avec la variante peu heureuse de *Pendet ab hora*, qui s'étale aujourd'hui autour du cadran.

Ce ne sont plus les Heures divinisées qui règlent les divers exercices du Lycée, mais l'aiguille du cadran repeint en blanc et en vert. La poésie a battu en retraite devant la vulgarité, comme il arrive trop souvent dans la vie.

Par ces quelques rappels d'erreurs de texte, de date et de fait, pour un seul et même établissement, on le voit clairement, une fois de plus : la vérité historique a bien du mal à sortir de son puits.

En terminant, permettez-moi de regretter l'impossibilité où M. Coutan et moi nous sommes trouvés, de donner satisfaction à votre désir bien légitime. Car, s'il est

vrai, comme l'a dit le vieux Pasquier, au xvi<sup>e</sup> siècle, que : « Les collèges se bâtissent en hommes, » il n'est pas moins vrai que « les pierres » y jouent aussi leur rôle. A ce titre, les vieux bâtiments de Joyeuse méritaient bien qu'une photographie, placée dans vos cartons, en conservât l'image pour en rappeler aux yeux et à l'esprit l'intéressant souvenir.

*Monnaie gauloise.* — M. Lormier fait circuler l'une des fort nombreuses pièces de l'époque gauloise, recueillies à Saint-André-sur-Cailly. Elle pèse deux grammes fort, et porte d'un côté Pallas ou un guerrier, et de l'autre un cheval au galop qui surmonte une roue à quatre rais.

M. Drouet ne suppose pas que cette monnaie soit inconnue, encore que la numismatique gauloise recèle encore plus d'un mystère. Il rappelle à ce propos que les pièces qu'on avait longtemps lues *Aulercos* se sont enfin trouvées porter *Nercod*.

*Architecture romane.* — M. le docteur Coutan a remarqué à Osmoy, près de Neufchâtel, un clocher roman digne d'intérêt; il l'a même photographié, et sera heureux d'en offrir la vue à l'album de la Commission.

L'église de Bures présente une particularité toute normande, une gorge entre deux bandes plates. Cela n'avait pas encore été signalé, bien qu'on le retrouve même à la Cathédrale.

*Houquetot. — Démolition.* — M. Gosselin prend de là occasion de raconter que, passant naguère par ce village, il espérait pouvoir y étudier un petit sanctuaire roman. Mais le vieux clocher avait cédé sa place à une tour neuve.

L'abbé Tougard explique qu'il y avait là un cas de force majeure, par bonheur assez rare. L'ancienne tour menaçait tellement ruine que la municipalité avait été tentée d'en interdire l'accès.

*Cathédrale.* — M. le Président donne lecture d'une note ainsi conçue :

« M. Gosselin fait part, à la Commission, que les travaux à exécuter cette année, à la Cathédrale, et pour lesquels l'État a accordé une somme de 35,000 fr. comprendront notamment la continuation de la restauration du grand portail, dans sa partie supérieure, à droite, vers la Tour de Beurre.

» De plus, on commence la transformation de l'ancienne Officialité pour y installer la Maîtrise, ce qui permettra de démolir les maisons entourant la Cathédrale, sur la rue Saint-Romain ».

*Rouen. — Ancienne maison du quai.* — M. Pelay avait naguère soumis à la Commission, le dessin d'une maison, sur l'emplacement de laquelle il sollicitait les lumières de ses collègues, tout en la supposant peu éloignée de la place des Arts.

Sa conjecture s'est changée en certitude, par la rencontre de la vulgaire estampe d'une boîte à bonbons, qu'il présente aujourd'hui à ses collègues, avec le même dessin précité.

*Sceau des Tabellions rouennais.* — M. Garreta vient d'acquérir un sceau en cuivre, du xvii<sup>e</sup> siècle, et le fait examiner par la Compagnie, avec une empreinte en cire.

L'écu, aux armes de France y est surmonté de la couronne royale, fermée et fleurdelisée; il est accosté

de deux L couronnés. Légende : *Scel. dv. Tabellionage. de. la. ville. de. Roven.*

*Eglise Sainte-Gertrude.* — Puisque pour la protection de nos chers monuments, dit l'abbé Tougard, le rôle de la Commission se réduit à peu près à celui des enfants dans une catastrophe, où ils ne peuvent guère faire autre chose que crier au secours, revenons une fois de plus sur le délabrement du charmant édifice qui a si souvent provoqué nos doléances.

Il faut que la toiture ait été dans un état bien désespéré, à la fin de l'an dernier, puisque le Conseil municipal de Maulévrier prit alors l'initiative de voter un crédit de 25 fr., en demandant au département un subside égal. Les 50 fr. sont encore à employer, comme le curé de Maulévrier l'expliquait mardi dernier au secrétaire; et cependant les pièces renvoyées à la Préfecture contiennent une note de l'entrepreneur sur l'extrême urgence d'exécuter quelques autres réparations de pure maçonnerie, dont la dépense irait à 150 fr. environ. Mais, comme M. Sauvageot, lors de sa visite à Sainte-Gertrude, n'a point dressé un devis en forme, je suppose que la difficulté reste sans issue.

M. Gosselin fait connaître que quelques travaux urgents ont été ainsi naguère exécutés à l'église de Moulineaux, du consentement de M. Sauvageot, mais sans que les Beaux-Arts soient intervenus. Il en pourrait donc être de même à Sainte-Gertrude, à condition que l'entrepreneur justifiât d'une expérience convenable.

M. Beau Cousin se demande si M. le curé de Maulévrier a, pour le bon entretien de Sainte-Gertrude,

tout le zèle désirable. Ce doute est partagé par M. Pe-  
lay, qui rappelle les embellissements considérables  
dont l'église paroissiale a été l'objet durant ces dernières  
années.

Ces craintes fussent-elles parfaitement justifiées,  
conclut l'abbé Tougard, les formalités administratives,  
si lentes et si compliquées, sans lesquelles on ne peut  
remuer une pierre, sont une grosse circonstance  
atténuante.

*Groupe de la Trinité.* — Le secrétaire commu-  
nique ensuite à la Commission la photographie d'une  
bonne sculpture en pierre, que possède l'église de  
Vattetot-sous-Beaumont, canton de Goderville. L'un  
de ses principaux mérites est d'être fort peu connue,  
puisque M. l'abbé Cochet n'en a jamais parlé. Grâce  
à l'indication du curé de l'époque, la *Géographie de  
la Seine-Inférieure* fut plus heureuse, il y a vingt  
ans, mais eut le tort de vieillir outre mesure ce petit  
monument. Il a été photographié par les soins de  
M. l'abbé Leborgne, aujourd'hui aumônier de la prison  
départementale.

*Lillebonne. — Informations diverses.* — En s'ex-  
cusant de ne pouvoir assister à la séance, notre collè-  
gue, M. Vallée, écrivait le 19 au secrétaire :

« La convocation me surprend en plein travail sur  
notre retranchement celtique de S.-Nicolas de la Taille.  
Je ne serai pas prêt pour samedi ; ce sera donc pour la  
séance suivante. . . J'espère vous fournir un petit tra-  
vail intéressant au point de vue historique de l'homme  
primitif : car j'ai cru en reconnaître des cavernes ou  
grottes dans le versant sud du plateau dont il s'agit ;  
mes recherches toutefois n'ont été ni assez importantes

ni suffisantes à cet effet. Combien de temps faut-il attendre encore pour ces subsides ? Je puis vous assurer que n'importe quelle fouille sera productive...

» J'ai le grand plaisir de vous apprendre que, sur mes démarches, l'Administration municipale de Lillebonne vient de décider la création d'un musée cantonal. Plusieurs personnes généreuses ont bien voulu nous faire don de quelques objets, notamment de monnaies qui forment déjà plus qu'un embryon de musée. J'ai pu moi-même fournir quelques silex intéressants et des poteries romaines trouvées dans l'ancien cimetière du Catillon. Je considère ce petit musée, — qui deviendra considérable, je crois, — comme une succursale de son grand frère départemental, et je pense qu'à ce point de vue la Commission voudra bien s'y intéresser. C'est de la décentralisation.

» L'affaire des clochetons de notre église est au ministère; elle a été rappelée par la préfecture au commencement de ce mois.

» M. Lefort, architecte des monuments historiques, a visité le théâtre romain. Un crédit très important va être demandé pour consolider les murailles presque en ruine. »

M. le Président, au nom de la Commission, remercie M. Vallée de ses intéressantes nouvelles; il prie le secrétaire de se charger de ce soin.

*Fécamp. — Antiquités diverses.* — M. le député Delaunay a bien voulu adresser à M. le Président une note sur des découvertes qui se sont produites dans sa propriété du 16 au 22 avril dernier. La voici :

« Des travaux de terrassements, exécutés dans un terrain situé entre le chemin de Bricqueville et la rue

des Murs-Fontaines, ont mis à jour une très grande quantité d'ossements, plusieurs armes anciennes, des urnes, dont deux presque entières, une perle caractéristique, une fibule en bronze, une pierre tombale et un certain nombre de débris de tuiles rougeâtres accompagnant chacun des squelettes.

» Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le plan ci-joint, la profondeur à laquelle on a trouvé tous ces objets est très faible ; de plus, la lance et l'épée étaient placées en croix et très adhérentes au point de jonction.

» La surface des armes, en cet endroit, était relativement nette, tandis que toutes les autres parties ont subi une oxydation très énergique ; et cependant le bois formant le manche de la lance, et qui est resté dans la douille, est très bien conservé.

» Les sections en rouge indiquent les sections des armes et des extrémités auxquelles adhèrent encore des débris de bois.

» Le profil du croquis est évidemment le profil actuel déterminé par les corrosions subies par le métal ; on reconstituerait très facilement le profil primitif, les armes étant représentées en vraie grandeur.

» Quant aux deux vases, l'un est en une sorte de grès noir très résistant. Il a environ 13 cent. de hauteur et 10 cent. d'ouverture ; l'autre est en argile blanche excessivement friable et mesure seulement 8 cent. d'ouverture et 9 cent. de hauteur.

» La pierre tombale mesure un mètre de longueur et est une surface trapézoïdale de 55 cent. à la petite base et 62 cent. environ à la grande base ; son épaisseur totale de 20 cent. Elle est taillée en « pointe de diamant ». Cette dernière partie se trouvait en dessous, ce qui semble indiquer un bouleversement de tout le



terrain à une époque plus récente. Les ossements, bien que groupés au hasard, présentent une certaine orientation qui permet de reconstituer le squelette. Les fémurs sont particulièrement bien conservés ainsi que les radius et cubitus. Les humérus, tibias et péronés, ainsi que les crânes et autres parties de l'ossature, se retrouvent très difficilement. Il n'y en a jusqu'ici aucun d'intact.

» Il est très probable que des recherches entreprises avec toutes les précautions nécessaires et indispensables donneraient de très intéressants résultats. »

M. de Beaurepaire donne lecture du mémoire suivant :

#### NOTES SUR LES TAPISSERIES

Grâce aux peintres et aux graveurs, dont les œuvres se sont singulièrement multipliées, il nous est présentement facile d'orner les murs intérieurs de nos appartements, même des plus modestes, au moyen de représentations artistiques en rapport avec nos goûts : paysages de tout genre, scènes variées de l'histoire ou de la vie réelle. Anciennement il n'y avait guère que la tapisserie qui s'offrit pour un pareil usage (1), et ses œuvres étaient d'un prix trop élevé pour être à la portée du grand nombre. Aussi ne les rencontrait-on que dans les maisons de particuliers au-dessus du commun.

L'inventaire du mobilier de Guillaume de Lestrenge, archevêque de Rouen, de l'année 1388, mentionne des

(1) Ainsi s'expliquent ce titre de *Stromates* donné par Clément d'Alexandrie à un de ses ouvrages, et celui de *Tapisseries Sacrées* donné à une série de considérations morales par Deudemare, chanoine de Rouen. Nous dirions maintenant Peintures sacrées.

draps de haute lisse où étaient figurés l'*Arbre de la Croix*, le *Dieu d'amour*, des bêtes et autres objets (1).

On pourrait relever dans les comptes de l'archevêché de nombreuses citations relatives aux tapisseries. Achat d'*aulmaires* (armoires), pour mettre la tapisserie de l'archevêque, 1424. Paiement fait à Robert Gueville pour réparer le grand tapis à haute lisse, 1425. Tapisserie de velours vert et d'or tendue à l'archevêché, à la venue du roi François I<sup>er</sup>, reportée de Rouen à Gaillon, après la cérémonie, août 1520; tendue de nouveau au palais de l'archevêché, à la venue du grand sénéchal Louis de Brézé, comme gouverneur de Normandie, et de M. de Fleuranges (Robert de la Marck), cousin de Monseigneur, 1526, de M. de Marcoussis (Ch. d'Amboise, sieur de Chaumont), 1527, de la reine d'Ecosse (Marie de Lorraine, sœur des Guise), mars 1537.

C'était vraisemblablement cette magnifique tapisserie de drap d'or où était représentée l'image de saint Georges, tapisserie que mentionne l'inventaire du mobilier du cardinal d'Amboise. Il y avait à l'archevêché de Rouen et au château de Gaillon d'autres tapisseries de grand prix, tapisserie de verdure et d'oiseaux, tapisseries aux armoiries du cardinal légat, représentant l'*Annonciation*, le *siège de Rhodes*, etc. Deux chambres de tapisseries pour Gaillon avaient été achetées en 1506 par le cardinal d'Amboise d'un tapissier de Paris, Guillaume de Race, 822 l. (2).

Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen de Rouen et de Fécamp, cardinal, archevêque de Bourges, avait fait placer, à son château de Fontaine-le-Bourg (3) dans la grande salle

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 9. Le même inventaire in lique des tapisseries plus communes : « Serges à tendre contre les murs, ornées de roses, d'anges et de la figure de saint Martin. » Cet inventaire a été publié par M. H. de Lestrangé, 1888.

(2) A. Deville. *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, 1858, pp. 341, 487, 488, 489, 490.

(3) Fontaine-le-Bourg, commune du canton de Clères, arr. de

« 11 pièces de tapisserie en façon de carreaux », dans la grande chambre « 11 pièces de tapisserie en fleurs »; dans sa chambre, « 6 pièces en tapisserie faite en bergerie »; dans un autre appartement, 7 pièces de tapisserie « de carreau en fleurs avec ses armes. » Ces tapisseries existaient encore à Fontaine-le-Bourg, en 1546, comme on le voit par un inventaire du 19 avril de cette année où elles sont ainsi désignées : « En la grande salle 11 pièces de tapisseries grosse figurée de fleurs et oiseaux par carreaux »; en la chambre de Monseigneur au-dessus de la grande salle, « 10 pièces de tapisserie grosse semée de fleurs »; en la chambre nommée la chambre du général (1), « 7 pièces de tapisserie grosse figurée de lettres romaines » (2).

Parmi les chanoines de la cathédrale, j'en indiquerai trois qui possédaient de précieuses tapisseries : Jean Jouglet (3) : il donne à son neveu sa chambre de tapisserie à *Hommes sauvages*; à sa nièce son tapis des *Trois rois*, 1487 (4); Etienne Burnel : il donne à l'église de Saint-Amand de Rouen « un tapis de verdure qu'il avoit, auquel estoit la *Salutation angélique* (5), » 1544; Marian Martinbos : chez lui on inventoria en 1614, année de son décès, en son hôtel de Rouen, « six pièces de tapisserie de paysage en chasse, une tapisserie de haute lisse représentant le sacre du roi Saül, plus sept pièces de petite tapisserie de Beauvais, de couleur vert-brun et vert-gay (6).

Rouen. La seigneurie de F.-le-B. dépendait de l'abbaye de Fécamp.

(1) Cette désignation de général ne peut s'appliquer qu'au frère d'Antoine Bohier, qui était en effet général de Normandie.

(2) Arch. de la S.-Inf. F. de Fécamp.

(3) Conseiller au Parlement de Paris, destitué par Louis XI, rétabli par Charles VIII.

(4) Arch. de la S.-Inf., G. 3432.

(5) *Ibid.*, G. 3426.

(6) *Ibid.*, G. 3427.

Anne de Basset, dame douairière de Dangu, veuve de Pierre de Ferrières, baron de Thury, demeurant au château de Gisors, possédait de superbes tapisseries dont elle disposa de la sorte par testament du 7 février 1544 : « Je donne ma salle de tapisserie en laquelle est figurée la *Destruction de Troye*, à ma filleule, fille aînée de mon neveu de Radeval... ; à la deuxième fille de mondit neveu, sortie du premier mariage, l'autre salle de tapisserie où est figurée la *Naissance de Paris* : et à la tierce fille de mondit neveu, sortie du dernier mariage..., ma tapisserie de verdure où sont figurez quelques oyseaulx et bestions... ; à ma seur de Verynes la tapisserie de *Guernaut* (?)... ; à ma niepce de Morueil, ma tapisserie à laquelle sont figurez quelques personnages égyptesiens (1) ». Un siècle et demi après, en 1691, nous voyons les appartements de M. Faucon de Ris, premier président du Parlement de Normandie, ornés de tapisseries représentant l'*Histoire de Cléopâtre* ; et ceux de son successeur, M. de Montholon, ornés d'une tenture de tapisserie de huit pièces, représentant les *Plaisirs* de la ville, d'après les dessins de Rubens (2).

Pour faire honneur aux rois et aux princes, lors de leurs

(1) Arch. de la S.-Inf., acquisition de 1897.

(2) *Ibid.*, F. du Parlement. — Il n'est pas rare de voir de simples bourgeois décorer leurs maisons de tapisseries de haute lisse. Ainsi je vois dans le livre de raison d'un mercier de Rouen, Jacques Papavoine, à l'année 1673 : « Notice de ce que m'a coûté la chambrée de mon épouse, savoir : 16 aulnes de tapisserie de haute lice, lesquelles m'ont coûté 440 l. ; 6 fauteuils de moncade avec le canapé, 25 l. » (Ms. communiqué par M. Loche.) Antoine-Nicolas Duchesne, dans son voyage au Havre et en Haute-Normandie en 1762, note qu'à Rouen « les tapisseries d'Aubusson parent les murailles des maisons ». Mais il est plus que probable que ce voyageur n'était entré que dans quelques hôtels de bourgeois riches ou pour le moins aisés. *Mélanges*, publiés par la Société de l'Histoire de Normandie, 4<sup>e</sup> série, 1898, p. 220.

premières et joyeuses entrées, les bourgeois des villes se faisaient un devoir d'étaler, aux façades de leurs maisons, les plus riches de leurs tapisseries (1).

Un sentiment de la même nature engageait généralement les paroissiens à tendre aussi richement que possible les nefs de leurs églises aux grandes fêtes de l'année et spécialement à la fête de leurs saints patrons. Pour cela on avait recours à des propriétaires généreux et complaisants ou bien à des communautés religieuses (2).

A Saint-Gervais, en 1551 et dans les années suivantes jusqu'en 1558, on emprunte les tapisseries des Carmes, des Jacobins, de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine et de M. de Saint-Taurin, pour la fête patronale et pour le mardi des Rogations, jour auquel toutes les paroisses de la ville se rendaient processionnellement dans cette église. A Saint-Vivien, en 1580, un nommé Raymond prête trente-deux pièces de tapisserie pour décorer cette église, à l'occasion des mêmes processions des Rogations, qui étaient attendues pour le lundi, conformément à un très ancien usage. A défaut de prêteurs de bonne volonté, on s'adressait aux tapissiers et aux fripiers qui paraissent avoir tiré un assez

(1) Le trésorier de la Fabrique de Saint-Michel de Rouen, autorisé, le 13 septembre 1749, à faire tendre en un ou deux rangs de tapisserie de haute lisse le long de l'église, à commencer de la maison du curé jusqu'à la barrière du portail, les vendredi 19 et dimanche 4, à cause du passage de Louis XV allant au Havre. Il en était de même aux fêtes du Saint-Sacrement, sur le passage des processions. Mercier, *Tableau de Paris*, t. III<sup>e</sup>, chap. 486.

(2) A Saint-André-en-Ville, tapisserie empruntée pour le jour saint André, 1535. A Saint-Cande-le-Jeune, tapisserie empruntée pour le jour saint Victor, 1568. A Saint-Etienne-la-Grande Église, tapisserie empruntée, pour la fête saint Etienne, de l'apothicaire Jean Le Roy, 1509-1512. A Saint-Etienne-des-Tonneillers, tapisserie empruntée de la femme La Mouchique, 1542-1543. A Saint-Jean, tapisserie empruntée pour le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1546.

bon parti de la location de leurs tapisseries (1). Ainsi, l'église Saint-Nicaise, qui recevait les processions de la ville le mercredi des Rogations, eut recours au tapissier Pierre Le Quien en 1598 et les années suivantes (2).

Prêtées ou louées, ces tapisseries devaient être considérées comme des objets d'une grande valeur, à en juger par les précautions que l'on croyait devoir prendre pour en assurer la conservation, les jours où elles étaient exposées dans les églises. Ainsi, en 1551, 1552, 1553, un homme coucha trois nuits de suite dans l'église Saint-Gervais pour prendre garde à la tapisserie. Il en fut de même dans l'église Saint-Michel en 1590.

(1) Cette location fut l'occasion de difficultés entre les fripiers et les tapissiers. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 1<sup>er</sup> décembre 1744, donna raison aux premiers. Une disposition de cet arrêt est ainsi conçue : « Les fripiers pourront louer des tapisseries pour la décoration des églises, et tendre dans les églises celles qu'ils auront louées ». C'était, du reste, la confirmation pure et simple d'un arrêt du Parlement de 1741.

(2) A Saint-Cande-le-Vieux, tapisserie louée, en 1615, de Pierre Du Bosc, pour l'Oratoire des 40 heures, 20, 21, 22 décembre 1615. A Saint-Godard, tapisserie louée 15 écus pour les jours des Rameaux et de saint Godard, en 1599, 1600. A Saint-Vivien, on loue, chez les tapissiers Pierre Benard et Salomon Du Boys, des tentes de tapisserie à personnages pour la décoration du chœur et de la nef de cette église, 1617-1618. — A l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, en 1659, un tapissier fournit, pour 19 l., la tapisserie qui décora l'église au jour de la fête patronale.

Il n'est pas plus rare de voir emprunter ou louer des tapisseries pour des particuliers. En 1454, le Sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé, avait prêté la tapisserie qui fut posée au palais de l'archevêché le jour de la fête du cardinal d'Estouteville, c'est-à-dire le jour de son entrée. On dépensa 102 s 6 d. en ferrures pour la soutenir. (Arch. de la S.-Inf., G. 52.) A l'abbaye de Saint-Amand, tapisserie prêtée par M. d'Escroville. Le 3 octobre 1612, le comte de Soissons, gouverneur de Normandie, logé à Saint-Ouen, loua pour quatre jours, par le prix de 54 l., deux tentes de tapisserie chez le tapissier Pierre Benard.

Parmi les églises de Rouen qui possédaient en propre des tapisseries, nous remarquons la cathédrale, Saint-Ouen, Saint-André, Saint-Jean, Saint-Vincent (1).

Les délibérations suivantes font connaître les raisons de haute convenance qui portèrent les Fabriques à se procurer en toute propriété des tapisseries spécialement affectées à l'usage de leurs églises.

Notre-Dame-de-la-Ronde. Délibération du jour de Pâques 1599 : « Arresté qu'il ne se fera de ce jour à l'advenir aucune tente de tapisserie en ceste église, soit pour le jour de Pasques ou pour les autres festes de l'année, sinon ce qu'il conviendra de ciels et tapis pour mettre seulement dans le cœur et dessoubz le crucifix d'icelle, et non autre part ny hors ledit cœur, parce que lesdits ciels et tapis ne seront que en fassons de fruicts, et non à personnages, pour éviter l'interprétation de la représentation d'iceux personnages, et ce en attendant qu'il y ait moyen de fayre fayre et avoir, aux despens du Trésor, telles pièces qu'il sera lors advisé pour le mieux pour la décoration et ornement de ladicte église. »

Saint-Jean de Rouen. « Le neufviesme jour d'avril 1602. Après qu'il a esté démontré par le curé Domp Laurent Gossent que, en la tente qui a accoustumé estre faicte au

(1) A la cathédrale, pièce de tapisserie représentant l'Ascension, 19 mars 1517. Le dernier janvier 1622, M. de Bretteville, official, offre une tapisserie de haute lisse et relevée de soie par les plus habiles ouvriers du royaume, représentant les Mystères de la Passion en neuf pièces, pour la décoration des chaires du chœur. 12 août 1623, don de huit pièces de tapisserie de haute lisse, représentant les mystères de la vie de la Vierge. 1627, à Saint-André-en-Ville, tapisserie de saint André exécutée au moyen des aumônes du curé, M. Campgrin. A Saint-Jean, en 1564, don fait par la veuve de Jean Du Douet, de deux histoires de saint Jean l'Evangéliste. A Saint-Martin-sur-Renelle, en 1654, marché fait avec Beaufinet père et fils pour la façon d'une tapisserie de haute lisse.

jour et feste de saint Jean-Baptiste, il y avoit beaucoup d'excès, tant en dépense que en la profanation de l'église de Dieu, causée par la curiosité de plusieurs personnes, lesquelz, au lieu de prier Dieu et se rendre dévotz et attentifz au service, se comportoient indignement et s'arrestoient à contempler les tapisseries, pour la pluspart deshonnestes et prophanes, ce qui faisoit contre l'honneur et révérence de la maison de Dieu... Ceste remonstrance mise en délibération, joint l'advis ou advertissement de MM. les grandz vicaires ou archidiares, plusieurs foyz sur ce donné, les dits thésauriers auroient arresté d'un commun accord, que par cy-après, advenant la feste de Monst saint Jean-Baptiste, ne sera tendu ou tapissé en la dicte église que le cœur et la nef scullement, et sans qu'il s'y retreuve aucune histoire profane ou lascive qui puisse apporter scandale, mauvaise édification ou murmure entre le peuple, et que, pour estre deschargé, le thésaurier comptable de telles peines, coustz et despenses, sera tenu payer audit thésor la somme de 90 l. » (1).

L'importance que l'on attachait aux tapisseries était si grande que pendant longtemps ce fut l'usage d'appliquer une partie des amendes à l'achat ou à l'entretien de celles qui décoraient les prétoires des tribunaux.

(1) La tapisserie donnée par l'évêque de Coutances, Geoffroy Herbert, pour la décoration du chœur de son église cathédrale, offrait un singulier mélange de sacré et de profane. Elle consistait en 12 pièces de tapisserie à fond d'or et d'argent où « l'histoire des travaux d'Hercules étoit naïvement depeinte et appropriée à Jesus Christ ». *Relation des cérémonies observées à l'entrée solennelle de M. Claude Aurry, 1647*, p. 55. Dom Pommeraye, dans son histoire de l'abbaye de Saint-Ouen, p. 320, nous apprend que l'abbé Antoine Bohier (vers 1510) avait fait faire pour son église « une riche tente de haute lice qui représentoit la vie de ce saint, et qui, estant encore aujourd'hui en son genre des plus belles qui se puissent voir, sert aux festes solennelles pour orner le dehors du chœur. »



C'était aussi la matière des présents que l'on se croyait obligé de faire à de puissants personnages. Ainsi, le 22 juillet 1569, la ville de Rouen décidait d'employer jusqu'à 400 écus pour l'achat de la tapisserie de Charles Pavyot, dont elle voulait faire présent au Maréchal de Tavanès.

De même que de nos jours elles servaient à recouvrir les sièges, banquettes et caquetoires. On les employait aussi à la décoration des lits (1), des autels (2), des *pupitres* ou jubés (3) et des chaires d'église (4).

Il n'est pas impossible que quelques-unes de ces tapisseries de haute lisse aient été fabriquées à Rouen.

Je vois domiciliés à Rouen, sur la paroisse de Saint-Vivien, un Jean Le Prevost, du métier de tapisserie de haute lisse (acte du 6 octobre 1554); rue de la Maresquerie, un nommé Marc Locquisier, faiseur de haute lisse de tripe de velours (acte du 7 mai 1607). Le 7 mars 1710, on mentionne, aux actes de décès de la paroisse Saint-Lô de Rouen, l'enterrement du fils de Jacques Boizard, tapissier en façon de haute lisse, et de Catherine Sourdain (5). Les articles

(1) « Trois pentes de lit de tapisserie avec le dossier dans lequel sont les armes et alliances de la maison », inventaire du mobilier du chanoine Marian de Martinbos, 1614. Le 14 décembre 1543, je vois mettre en gage 8 pièces de tapisserie où estoit la vie de saint Jehan-Baptiste rehaussé de soie; plus un tour de ciel de satin cramoisi, à frange, moitié rouge et l'autre d'or, aux quatre pendants de damas rouge, le fond dudit ciel de satin de Bruges rouge.

(2) Antoine Le Febvre, maître tapissier, payé pour des contre-autels et façon de tapis en 1615. Compte de la Fabrique de Saint-Gervais de Rouen.

(3) Pour deux pièces de tapisserie pour mettre contre le pupitre, payé à l'ouvrier 19 l. t. juxte le marche fait en présence des paroissiens, 1539. Compte de la même Fabrique.

(4) A Daubin, tapissier, pour avoir travaillé de son métier à la chaire de Saint-Laurent, 1632. Compte de Saint-Laurent de Rouen.

(5) Des quittances datées de Rouen 29 juillet 1615, 4 sep-

16 et 28 des statuts des maîtres tapissiers de cette ville autorisent à penser que la fabrication de tapisseries de haute lisse n'était pas encore absolument étrangère à Rouen, en 1736, date de ces statuts. Ces articles sont ainsi conçus : « Art. xvi. Nul maître ne pourra faire chaîner les tapisseries de haute lisse qu'en bonne chaîne de laine torse en 3, et les laines dont elles seront accommodées torsées en 2, assortissant bien les couleurs et imitant la fabrique.

» Art. xxxiii. Seront tenus tous les marchands forains, ouvriers d'Aubusson, avant que d'exposer en cette ville leurs tapisseries neuves et provenantes de leur fabriques, d'avertir les gardes des maîtres tapissiers contrepoinniers, pour aller faire visite de leurs tapisseries de haute lisse. Ne pourront lesdits marchands d'Aubusson apporter en cette ville aucunes tapisseries vicilles, et seront tenus de n'en faire venir en cette ville que de bonnes, neuves et bien conditionnées (1). »

On peut considérer comme rouennais les Beaufinet qui firent en 1654 des tapisseries de haute lisse pour l'église Saint-Martin-sur-Renelle ; Alison Tardif et Baillemont, qui firent en 1621, 1623, 1624, la tapisserie de Saint-André-en-Ville, d'après la peinture et le crayonnage sur canevas d'un peintre de Rouen, Nicolas Couraye (2).

Mais les tapisseries de la cathédrale et de Saint-Vincent sont l'œuvre de tapissiers étrangers à notre pays. Ce fut à Paris, en 1605, que fut faite, aux frais d'un maître de la riche confrérie de Notre-Dame des Marchands en la cathédrale, une tapisserie en trois pièces, « représentant, une,

tembre 1618, sont données par Jean Dhertannes, tapissier ordinaire du Roi et gagé par la cour.

(1) Hélie Thielliet, marchand tapissier d'Aubusson, était à Rouen le 29 juillet 1615, et il y faisait commerce de tapisseries de son pays. Ce jour-là, il s'engage envers Léonard Chazay, marchand tapissier d'Aubusson, à lui payer 392 l. pour vente de tapis.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 7148.

l'Arbre de Jessé, les deux autres, l'histoire des fêtes de la Sainte-Vierge. » Ce fut cependant un peintre de Rouen, Jérémie Le Pilleur, qui fit les portraits de ces trois tapisseries.

A quelques exceptions près, les tapisseries de la fabrique de Rouen étaient des serges, plus ou moins soignées.

« Jouan de Blangy, de Saint-Pierre-le-Vigier, s'oblige à Rogier Pleebosc, faiseur de sarges et de tapis, à ce que Johan de Blangy, son fils, servira ledit Rogier, jusques au terme de cinq anz du jour d'uy, dudit mestier, 1403 (1). »

Devenu à son tour maître dudit métier, Jean de Blangy prend un apprenti à certaines conditions, dont l'inexécution donne lieu à l'accord suivant :

« Comme Thomas Le Merchier de Saint-Gordart (*sic*) de Rouen, se soit alloué à Johan de Blangy pour le servir du mestier de tapisserie et sergerie bien et deument jusques à certain temps, par gagnant la somme de xvi l. t. par an, si comme tout ce et autres choses peuent plus à plain apparoir par le mémorial sur ce fait, et de fere et acomplir les choses contenues ou dit memorial ait obligé son propre corps à mettre et tenir en prison fermée, et il soit ainsy que il ait deffailly par l'espace de demy an ou environ, par quoy ledit de Blangy l'ait fait mettre en prison et requis l'exécution et accomplissement dudit mémorial, et depuis se soient traiz devers ledit Blangy le père et la mère dudit Thomas et Guillot Le Merchier, son frère, et aussi la femme dudit Thomas, et lui aient requis, au pleige d'eulz, [que] il vouldist consentir que icellui Thomas fust mis hors de prison. Savoir faisons que, au jour d'ui, pardevant, etc..., furent présens Pierre Le Merchiere et Bietrix, sa femme, Guillot Le Merchier et Perrecte, femme dudit Thomas, lesquielx plegèrent, l'un pour le tout, ledit Thomas de fere et acomplir et desservir bien et deument ledit Blangy ou dit mestier de la Toussains

(1) Tab. de Rouen, reg. 9, f<sup>o</sup> 77.

prochainement venant en demi-an, et à ce obligèrent ledit Pierre Le Merchier, sa dicte femme, et la femme dudit Thomas leur propre corps, 1400 (1). »

Je ne puis voir encore que de l'œuvre de serge dans l'engagement pris, en juillet 1404, par Robert De la Salle, tapissier de Saint-Maclou, de fournir à Raoul de Bondeville, demeurant à Pont-Audemer, cinquante-deux tapis bons et marchands pour 12 l. 10 s. t., lesdits tapis à livrer dans l'espace d'un an, à savoir un tapis chaque semaine, 1404 (2).

C'est à ce genre de fabrication qu'appartenaient « la sarge bleue tendue dans la salle de Pierre Surreau, receveur de Normandie (3); — une chambre de tapisserie vermeille fournie de 5 pièces de banquer, 6 carreaux, les goulières (?), frenges, et 2 pendants de grosse serge, le tout engagé pour garantie d'une somme de 30 écus, 2 oct. 1445; — 35 pièces de drap de tapisserie et 12 autres de banquier et panneaux livrés à un apothicaire de Rouen, par son père, le 3 octobre 1467; — 160 aunes de tapisserie à 22 s. l'aune vendue par Michel Blacquetot, marchand tapissier à Rouen, paroisse de Saint-Maclou, à M. de Brunville, maître des Requêtes, 7 mai 1607; — une tente de tapisserie de droguet, indiquée dans l'inventaire de Marguerite de Plane, femme de Chrétien Chanlatte, 5 août 1637; — 100 aunes de tapisserie de droguet, à 23 s. l'aune, vendues à Guy de Chaumont, marquis de Quîtry, par Guillaume Binet, tapissier, paroisse Saint-Martin-du-Pont, 19 octobre 1649. »

Nous voyons plus tard qu'à son hôtel abbatial de Saint-Georges de Boscherville, l'abbé Ch. de Balzac, trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque de Noyon, avait fait tendre la

(1) Tab. de Rouen, reg. 9, f<sup>o</sup> 10 v<sup>o</sup>.

(2) *Ibid.* Reg. 9, f<sup>o</sup> 63. Robert De la Salle est encore indiqué comme tapissier domicilié paroisse Saint-Maclou en 1398. *Ibid.* Reg. 8, f<sup>o</sup> 72 v<sup>o</sup>.

(3) Compte de Pierre Surreau (publication de la Société de l'histoire de Normandie).

grande salle des dix pièces de tapisserie, tant grandes que petites, façon de Rouen, à portique (1).

Le *Dictionnaire du Commerce*, de Savary des Bruslons, 1748, t. III, p. 318, rapporte un tarif de 1664, où l'on voit indiqués les droits de sortie « pour les tapisseries ou droguets de Rouen ou autres lieux, avec un filet de soie d'or ou d'argent faux, le cent pesant, 3 l. Les tapisseries de bergame de Rouen, le cent pesant, comme mercerie, 3 l. (2). »

Le même Dictionnaire (t. III, p. 316, 317) nous apprend « qu'à Rouen, de même qu'à Arras et Filletin, petite ville de la Basse-Marche, on fabriquait des tapis nommés tapis de tapisserie. On se servait dès lors, pour parer les chambres, de tapisseries de tontures de laine qui se faisaient à Paris et à Rouen, et d'autres tapisseries d'une invention assez nouvelle que l'on fait de coutil, sur lequel, avec diverses couleurs, on imite assez bien les personnages et les verdure de haute lisse » .

Le cuir doré et argenté fut aussi employé pour les tentures, et il est certain que la fabrication de ce cuir de luxe fut importée à Rouen.

Jean Delpergat, tapissier en cuir doré, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, fils unique de feu Jean Delpergat, bourgeois de Rouen, tapissier et peintre en cuir doré, et de Jeanne Parent ; son traité de mariage avec Jeanne Jourdain, fille d'un autre tapissier en cuir doré, est daté du 4 juillet 1684. Signé : Delpergat, Jourdan, paroisse S.-Hilaire.

(1) *Les Environs de Rouen*, Augé, 1890, pp. 183, 184.

(2) C'était d'une tapisserie de ce genre qu'était décoré le cabinet de Diderot avant d'être remplacé par une tenture de damas. (Voir ses regrets sur sa vieille robe de chambre). Le *Tableau de Rouen* de 1774, p. 79, indiquait encore, comme existant à cette époque à Rouen, « des fabriques de tapisseries en laine hachée en verdure et personnages imitant les vraies hautes-lisses et de velours ciselé sur papier et sur toile, et gaufrés de toutes couleurs imitant ceux d'Angleterre. »

L'autel de l'oratoire de l'abbé de Fécamp au château de Fontaine-le-Bourg était orné d'un contre-autel « de cuir peint en drap d'or », d'après les inventaires de 1519 et 1546 que nous avons cités ci-dessus (1).

Le cuir doré est employé à Saint-Maclou de Rouen pour un contre-autel, donation de Guillaume Le Lieur, 1576 (Cartul. de Saint-Maclou, fo 418 v<sup>o</sup>) ; pour la contre-table du grand autel : il est fourni à la Fabrique par les sieurs Van Hemomen et François Le Coultre, moyennant un prix de 131 l., 1675. Des églises de campagne l'emploient au lieu de tapisseries et des peintures. A Beuzeville-la-Grenier, pour deux cuirs dorés à mettre sur l'autel, 70 s., 1665. A Ernemont-la-Villette, Henri Guadet donne 10 l. pour avoir un parement de cuir doré, 1681. A Franqueville, on dépense 16 l. pour une contre-table de cuir doré et deux coussins, 1651-1652. A Raimbertot, dépense pour un dessus d'autel de cuir doré et de deux crédences (2).

Malgré sa solidité et la facilité qu'il y a de la tenir propre, ce genre de tapisserie ne paraît pas avoir eu une vogue bien longue (3).

Vint enfin le papier peint qui mit à la portée de toutes les bourses, pour la décoration des appartements, un moyen de tenture plus gai, plus sain, plus propre et plus varié que les plus somptueuses tapisseries de l'ancien temps (4).

(1) L'inventaire de 1546 fait aussi mention « d'un cyel de (lit) de cuir fait en façon de drap d'or. »

(2) Voir dans l'Encyclopédie, le mémoire de Fougeroux de Boudaroy, *Art de travailler les cuirs dorés et argentés*, 1762.

(3) Arch. de la S.-Inf. Comptes des fabriques aux dates indiquées.

(4) Mercier, au chapitre 486 de son *Tableau de Paris*, a constaté cet abandon général des tapisseries. « On a banni, dit-il, des appartemens ces tapisseries à grands personnages que les meubles coupoient désagréablement, et elles sont reléguées dans les antichambres. Le damas de trois couleurs et à compartiments égaux a pris la place de ces figures qui, massives, dures,

D'abord il n'avait servi « qu'aux gens de la campagne et au petit peuple de Paris pour orner ou, pour ainsi dire, pour tapisser quelques endroits de leur cabanes et de leurs boutiques et chambres... Mais sur la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, on poussa cette espèce de papier à un tel point de perfection et d'agrément, qu'outre les grands envois qui s'en font pour les pays étrangers et pour les principales villes du royaume, il n'est point de maison à Paris, pour quelque magnifique qu'elle soit, qui n'ait quelque endroit, soit garde-robe, soit lieux encore plus secrets, qui n'en soit tapissé et assez agréablement orné.

» L'on ne dit point ici, ajoute Savary des Bruslons, quels sont les sujets représentés sur ces légères tapisseries, cela dépendant du goût et du genre du peintre; mais il semble que les grotesques et les compartimens mêlés de fleurs, de fruits, d'animaux et de quelques petits personnages ont jusqu'ici mieux réussi que les paysages et les espèces de haute lisse qu'on y a quelquefois voulu peindre. »

Le *Tableau de Rouen*, de 1775, dans sa liste par corps d'état des marchands et fabricants, indique à part les imprimeurs fabricants de papiers peints agrégés, qui étaient alors au nombre de sept : MM. Vellet, rue des Marquets, Pascal, rue Eau-de-Robec, Baudouin, rue Saint-Vivien, Prevel, rue des Filles-Notre-Dame, Bennetot, rue Ganterie, Gallien, rue des Bons-Enfants, Le Febvre, sur le port (1).

et incorrectes, ne parlent pas gracieusement à l'imagination des femmes. Les tapisseries descendent des galetas pour le jour de la Fête-Dieu, et on les envoie aussi à la campagne pour garnir les mansardes. » C'est ce qui explique qu'à l'époque de la Révolution les Commissaires du département, chargés de recueillir, dans les églises supprimées et les hôtels des émigrés, les objets d'art, sculptures, tableaux, etc., n'aient tenu aucun compte des tapisseries.

(1) En 1808, il n'y avait plus à Rouen que deux fabricants de

D'après le *Dictionnaire du Commerce*, à Paris, les fabricants de cette sorte de papiers étaient rangés parmi les dominotiers, imagers, et prenaient aussi le titre de tapisseries en papier.

Si parmi les sept imprimeurs fabricants de papier rouennais précités, il s'en est rencontré qui fussent des fabricants dans le vrai sens du mot, il n'est pas douteux que plusieurs, tels que Le Febvre, qui était avant tout un marchand d'estampes, n'avait pas droit à cette qualification.

Mais pour le papier marbré, il en existait des fabriques à Rouen dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Il est fait mention, dans un des registres de délibérations du Bureau des pauvres valides de Rouen, sous la date du 29 janvier 1655, de Marin Le Tellier, faiseur de papier marbré à Sotteville.

Ce genre de fabrication avait une certaine importance vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, comme il paraît par ce que dit Savary des Bruslons dans son *Dictionnaire de Commerce*, pp. 692, 696 : « Il se fait aux environs de Rouen beaucoup de papier marbré... La plus grande partie de papier marbré qu'on voit en France se fait à Paris et aux environs de Rouen : celui de Paris est le plus estimé. »

De nos jours, cette industrie du papier peint a atteint une grande perfection. Je doute que dans ce progrès une part quelconque puisse être réclamée par des habitants de notre ville.

Mais il est une autre industrie, celle des toiles peintes, où nos compatriotes se sont distingués de la manière la plus honorable ; et l'on sait que ses produits rivalisent, pour l'harmonie des couleurs, pour la variété des nuances, avec ce que la tapisserie a produit de plus remarquable.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

papiers peints : Sauvage, rue Martinville, 18 ; Vellel, rue Grand Pont, 19, 20.



## SÉANCE DU 30 JUILLET 1897

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Biochet, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, Gosselin, G. Le Breton, Lormier, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Dubosc, Frère et Vallée.

Le procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observation, amène M. de la Serre à déclarer qu'il a pris jadis un dessin du clocher de Houquetot. Il sera heureux d'en enrichir nos portefeuilles.

*Correspondance imprimée.* — Elle se classe comme il suit : *Société des Antiquaires de Picardie*, Bulletin, 1896, 2-4; — *item*, *Picardie historique et monum.*, 1896, gr. in-4°; — *item*, *Album historique*, fasc. 12; — *item*, *Notice* (posthume) *sur le canton de Bernaville*, par l'abbé Th. Lefevre, 1897; — *Comité des Travaux hist.*, Bulletin, 1896, 3-4; — *item*, *Revue des Travaux scientif.*, XVI, 10, 11; XVII, 1; — *Académie de Besançon*, année 1896; — *Recueil de la Soc. libre... de l'Eure*, année 1896; — *Mémoires de la Soc... de l'Aveyron*, XV, 1; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1896, 1-6; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 150; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Soissons*, 1893 et 1894; — *Bulletin de la Soc. Neufchâteloise de Géographie*, VIII (avec une demande d'échange, qui ne saurait être prise

en considération); — *Bulletin de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, 1894, 3-4; 1895, 1-4; — *Bulletin de la Soc. industrielle d'Elbeuf*, 1895; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 181; — *Documents et Notice sur Bival*, par J. Malicorne, Rouen, 1897, in-8°; — G. Dubosc, *Rouen monumental*, Rouen, 1897; in-4° (M. le Président et M. Bouquet font un bel éloge de cette œuvre, qu'offre à la Commission notre nouveau confrère); — *Soc. archéol. de Touraine*, 3<sup>e</sup> centenaire de Descartes; — *Bulletin d'Histoire de Valence*, 1893, année complète.

Cette dernière Revue est adressée à la Commission avec demande d'échange. Rapprochant cette requête d'une motion semblable faite par une circulaire qu'on a dû écarter, M. le Président la juge ici doublement justifiée, et par les documents originaux que publie cet important Bulletin, et par les services que rend journellement à la science son directeur, M. le chanoine U. Chevalier, correspondant de l'Institut.

*Grenier à sel. — Médaille commémorative.* — M. P. Baudry lit la note suivante :

« Voici une grande médaille en bronze, de 77 mill. de diamètre, trouvée, dit-on, dans les dragages de Robec, et ayant d'un côté un long bâtiment avec un étage et trois pignons, sur un cours d'eau portant des bateaux. Inscription : *Providentia Principis*. Date : 1714.

» Sur l'autre côté : *Ludovicus magnus, pace terra marique parta, orientalium Gallix provinciarum necessitatibus prospiciens, salariam hanc apothecam statuit; anno regni LXXII, salutis MDCCXIV.*

» En 1713, fut commencée, entre le Petit-Château

et la chaussée de Claquedent, sur l'emplacement du Clos des Galées, en la paroisse de Saint-Martin-du-Pont, la construction d'un grand bâtiment destiné à l'établissement d'un grenier à sel, et appelé hôtel des Gabelles. Les travaux interrompus pendant plusieurs années, furent achevés en 1729. En 1774, ce bâtiment fut mis à usage de caserne. Le 19 juillet, d'importants travaux d'agrandissement de la partie principale furent commencés, de nouveaux corps de logis ajoutés et deux étages élevés.

» L'ancien grenier à sel était, en 1391, dans la partie de la rue des Charrettes qui va à Saint-Eloi.

» Celui auquel a sans doute trait la médaille commémorative que j'ai recueillie, était destiné à recevoir une quantité de sel suffisante pour la consommation de plusieurs années. Quoique bâti sur pilotis, il était si peu solide qu'il tomba bientôt en ruines; ses matériaux employés pour la construction de la caserne, aujourd'hui démolie, conservèrent une grande humidité, à cause des substances salines dont ils étaient imprégnés ».

Cette médaille, comme le secrétaire s'en est assuré, est publiée depuis près de quarante ans, dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (XVI, pl. xxxviii, n° 3). La notice l'attribue formellement à Rouen, et remarque, sans doute d'après Expilly, que ce grenier avec ses annexes des caves de Dieppedalle, était réputé suffire à la consommation du royaume pendant six années. Il en résulte ce renseignement qui a son prix pour l'histoire du commerce local : c'est que Rouen était l'entrepôt du sel qui se vendait dans toute la France; ce qui explique les mots : *orientalium Galliæ provinciarum necessitatibus*.

*Fragment de statue présumée de Du Guesclin.* — M. le Président a reçu le 17 juin, de M. P. Le Verdier, la note que l'on va lire :

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de la Commission des Antiquités, un fragment de statue, une tête de chevalier du xv<sup>e</sup> siècle.

On se rappelle que Dunois avait fait exécuter, pour son château de Longueville, trois statues de Bertran Du Guesclin, de La Hire et de lui-même, les trois plus illustres comtes du lieu, tout au moins la dernière, et trois tabernacles pour abriter les trois statues. M. de Beauz-paire a révélé cette particularité d'après un compte du receveur de Longueville, qu'il a publié dans les *Archives de l'Art français* (tome III, livraison de sept. 1854, p. 232). En 1872, l'abbé Cochet signala à la Commission des Antiquités la découverte, à Longueville, d'une tête de chevalier du xv<sup>e</sup> siècle, qui lui paraissait provenir de l'une de ces statues : celle-ci fut déposée au musée départemental d'antiquités, où elle est conservée avec attribution à Du Guesclin (*Bull. de la Commission*, t. II, p. 341, — *ibid.*, t. VI, p. 197).

Le fragment que je communique aujourd'hui à la Commission me paraît avoir la même provenance; je lui demande la permission de lui soumettre, à ce sujet, les observations suivantes :

« La tête a été trouvée à Belmesnil, commune du canton de Longueville, en 1895, dans une mare où elle servait de seuil.

» Or, Belmesnil n'a jamais possédé de château antique qui comportât une statue de cette importance : la tête est plus grande que nature; ses seigneurs n'ont jamais acquis une illustration qui leur valût anciennement des représentations en pierre; l'église, très chétive, et rebâtie en partie au xv<sup>e</sup> siècle, n'a jamais renfermé de mausolée, et d'autre part on n'admettrait pas facilement qu'elle eût

jamais été ornée d'un saint Georges, d'un saint Adrien ou d'un autre saint guerrier d'une telle taille. Les mêmes réflexions s'appliquent à toutes les communes environnantes, à l'exception de Bacqueville et Longueville.

» Le ci-devant vieux château de Longueville avec les fossés qui en dépendaient fut adjugé le 20 nivose an III, à un citoyen Barbé (1). Il devint ensuite, à une date que je n'ai pu préciser, mais antérieurement à 1826, date de la confection du cadastre, la propriété de Jean-Baptiste Dumanoir, demeurant à Belmesnil.

» Or, à une date qui se place certainement entre 1816 et 1820, d'après une enquête que j'ai faite auprès des plus anciens habitants, ce Jean-Baptiste Dumanoir fit construire dans sa propriété de Belmesnil une maison d'une certaine importance, démolie il y a trente ans. Cette propriété est sise à quelques pas de la mare précitée, qui n'en est séparée que par la route nationale.

» Avec quels matériaux se fit cette construction ? Avec des matériaux qu'on allait chercher au château de Longueville, en démolition alors, transformé en carrière à bâtir, et passé d'ailleurs, en ce temps, précisément aux mains du constructeur. Le fait m'a été affirmé par un octogénaire qui s'en souvient nettement : « On allait chercher les matériaux, m'a-t-il dit, dans c'te vieille bâtisse » de la côte de Longueville, » — c'est le château. Un autre vieillard, propre beau-frère du charretier Dépinaï, qui faisait les transports, m'a dit en outre se rappeler très bien qu'on avait enlevé des têtes en pierre dans des niches.

» Voilà un fait acquis : on a transporté à Belmesnil des démolitions tirées du château de Longueville, et, si une tête de statue s'y est trouvée confondue, on comprend qu'on n'ait pu l'utiliser dans des assises de maçonnerie, et

(1) *Archives de la Seine-Inférieure. — Domaines nationaux de première origine, District de Dieppe, tome VII.*

qu'on l'ait jetée comme point d'appui au bord d'une mare.

» Si maintenant l'on compare cette tête avec celle qui a été recueillie à Longueville par l'abbé Cochet, on constatera leur analogie. Enfin, l'examen de la partie postérieure de la tête trouvée à Belmesnil montre qu'elle était adhérente à une paroi; on voit très bien d'ailleurs qu'elle ne peut provenir d'une statue couchée sur un tombeau : il faut donc qu'elle ait appartenu à une statue placée verticalement contre une muraille, ce qui s'accorde avec les termes du compte découvert par M. de Beaurepaire.

» Ce serait donc là une des trois effigies signalées au château de Longueville.

» Si les observations qui précèdent paraissent fondées à la Commission, et si, malgré le médiocre état de conservation de ce fragment, elle le croit de nature à être conservé au Musée départemental d'antiquités, je m'empresserais d'en faire don à ce musée. Inutile de faire observer que l'attribution à Du Guesclin de la première tête est purement hypothétique et pourrait aussi bien être appliquée à la seconde, sans plus de certitude d'ailleurs, à moins que les détails du casque et de l'armure ne permettent de décider le choix entre Du Guesclin, La Hire et Dunois. »

Le conservateur du Musée ajoute qu'il n'a pas attendu la séance pour accueillir dans le musée le don intéressant que lui offrait son collègue de l'Académie.

*Caudebec.* — M. Biochet présente l'empreinte du « scel de l'Elect. de Caudebec. Edit 1696, » sur un cartouche aux armes de France, sommé de la couronne royale. Le diamètre est de 27 millim.

*La Renaissance en Normandie.* — M. de Vesly expose quelques considérations intéressantes sur le mouvement artistique dans notre province au xvi<sup>e</sup> siècle.

« Le sujet que j'aborde, dit-il, est peut-être en dehors de ceux généralement traités au sein de la Commission, et je ne le traiterais pas si je ne connaissais la bienveillance de mes collègues et l'intérêt qu'ils portent à tout ce qui touche l'art normand.

» Depuis bien des années j'avais été frappé de la ressemblance que présente la porte de l'hôtel de Cluny, à Paris, avec les belles entrées de plusieurs manoirs de la Seine-Inférieure.

» J'appellerai particulièrement l'attention sur l'entrée du château dit des Cinq-Bonnets, à Isneauville, sur celles du manoir d'Oissel et du château de Martainville. Cette dernière, aujourd'hui détruite, est dessinée dans l'ouvrage du baron Taylor ».

Ici M. de Vesly met sous les yeux de la Commission des photographies, des gravures et des aquarelles.

« Tous ces édifices sont des dernières années du x<sup>v</sup>e siècle ou de l'époque de la Renaissance.

» Cette analogie m'a porté à rechercher qui avait bâti Cluny. Le nom de l'architecte est resté inconnu jusqu'ici ; mais l'ouvrage de mon camarade, Charles Normand, m'a appris que c'est Jacques II d'Amboise (43<sup>e</sup> abbé de Cluny), qui a entrepris la construction de l'hôtel avec les 50,000 angelots qu'il avait reçus d'Angleterre (1).

» Cet abbé dirigea l'abbaye de 1485 à 1510, époque à laquelle il fut nommé au siège épiscopal de Clermont qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée en 1517. C'est son neveu Gelfroy d'Amboise qui lui succéda dans la charge de Cluny qu'il remplit jusqu'en l'année 1518.

» Or, François I<sup>er</sup> octroya l'hôtel de Cluny comme

1) *L'Hôtel de Cluny*, par Ch. Normand, page 61.

habitation à la veuve de Louis XII, dans les premiers jours de 1515. A cette époque l'hôtel de Cluny était donc achevé et sa construction faite sous deux abbés de la famille des d'Amboise.

» Je n'ai pas à rappeler ici la place importante que les deux cardinaux de l'Église de Rouen tiennent dans les encouragements donnés aux arts à l'époque de la Renaissance, car il y aurait pédantisme de ma part; mais il me semble naturel d'émettre l'hypothèse que le maître de l'œuvre du bel hôtel parisien pourrait être un artiste normand. Certains caractères de l'architecture présentent une telle ressemblance avec les résidences ou manoirs d'Oissel, d'Isneauville et de Martainville, que j'ai voulu appeler l'attention sur les rapprochements que j'ai faits. »

*Médaille du cardinal d'Estouteville.* — M. Lormier signale le bronze, plus grand que le modèle ordinaire, qui a été payé 500 fr. à la vente du baron Pichon.

M. de Beaurepaire résume ensuite de vive voix un certain nombre de pièces dont nous donnons ici le texte ou l'analyse.

*Fondation, pour l'entretien d'une chandelle qui devait brûler chaque nuit devant une Sainte-Vierge, posée à la façade d'une maison.* — Il n'est pas rare de rencontrer des fondations pour l'entretien de luminaire destiné à éclairer le porche des églises pendant la nuit. Ainsi, pour nous en tenir à quelques exemples, nous voyons, employés à l'achat d'une maison, les deniers provenant d'un legs fait par Guillaume Godefroy « pour trouver la lumière à une lampe laquelle est ordonnée à être par nuit devant



l'image de N. D. au maistre portail de l'église Saint-Maclou, 23 août 1420 (1) ».

Au xvi<sup>e</sup> siècle une maison était soumise à la servitude de fournir une lanterne qui devait être allumée tous les jours de l'an devant le portail de Saint-Martin-sur-Renelle.

En 1559 les frais de cette servitude sont estimés à 4 l. 10 s. par an pour la chandelle et pour l'entretien de la corde; à 27 s. 6 d. pour la lanterne de verre. Vers la même époque, par suite d'une fondation pieuse, une lanterne éclairait toutes les nuits le portail aux libraires de la cathédrale.

La pièce suivante nous fournit un exemple plus rare. Il s'agit encore d'une image de Notre-Dame, mais cette image dépend de la maison d'un particulier :

« Du huitieme jour de juin mil sept cents vingt cinq, sur les neuf heures de matin, à la requeste des sieurs Gacouin, Le Gendre et autres voisins de la cour des Corets, nous Nicolas Paulmier, conseiller du Roy, commissaire de police de la ville de Rouen, nous nous sommes transportés en la ditte cour des Corets (2), où estant, les ditz sieurs requérants nous ont fait remarquer que le sieur Surville, maistre tonnelier, aussy demeurant cour des Corets, auroit fait abattre le chapiteau qui estoit dessus l'image de la Vierge, laquelle est posée contre sa maison, lequel chapiteau estoit de trois pieds de large et six pieds de tour, couvert d'ardoise, et fait retirer un lambry en deux morceaux de deux pieds de large sur quatre pieds de haut chaque, lequel lambry servoit à décorer la ditte image de la Vierge par les voisins, pour lequel image il y a une fondation de vingt-cinq livres de rente foncière pour entretenir une chandelle des huit à la livre devant la ditte image, toutes les nuits, et une forte planche au bas de la

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 8843.

(2) Cour ou passage des Corets, entre les rues Écuyère et Sénécaux.

ditte image de six pieds de long et d'un pied de large, ce quy a esté payé, pour les lambrys et la ditte planche. la somme de vingt et une livre par les dits voisins, suivant leur quitance dont ilz sont porteurs, qui leur servoient à decorer l'image toutes les principales festes de l'année, pour quoy les dits voisins, requérants, nous ont requis d'approcher ledit Surville à la prochaine police pour veoir dire, sous le bon plaisir du siege, que le dit Surville sera condamné à rétablir à la même place les choses en l'état qu'elles estoient cy-devant, aux fins par eux de decorer la ditte image à leur dévotion comme ils ont fait par le passé, ce que nous leur avons accordé; avons à l'instant approché ledit Surville en l'audience de police du dit jour, et ont les dittes parties signé : Sébastien LE GENDRE, PAULMIER (1). »

#### DESCRIPTION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-L'HONORÉ

##### DE ROUEN

(Aujourd'hui supprimée) par un Commissaire du Département,  
1790.

« Saint-Pierre-l'Honoré est quelque chose moins grand que Saint-Patrice à cause des doubles sous-ailes que cette dernière a dans le haut. Il y a cependant peu de différence. Il n'a que des entrées latérales et n'en a point de bout parce qu'il borde par cette partie une auberge qui ne luy laisse point de débouché. On pourroit cependant luy faire une entrée droite au moyen du devant et de la cour de cette auberge qui appartient à l'Hôpital Général. La voute est en pierre, mais n'a point d'élévation ni de beauté. Sa sacristie est extrêmement petite. On pourroit l'agrandir à peu de frais. Il n'a point d'orgue. C'est en général un vaisseau peu décoré. Il a de la solidité. »

(1) Arch. de la S.-Inf. F. du Bailliage de Rouen.

ACTE DE CONSÉCRATION DES AUTELS DE L'ÉGLISE SAINT-VIVIEN  
DE ROUEN (1663).

*Ad perpetuam rei memoriam*

« Le lundy, unziesme jour de juin, jour et feste de St Barnabé apostre, an présent mil six centz soixante et trois.

» Messire André, évesque de Finebroc en Hybernie, par la permission de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Archevesque de Rouen, primat de Normandie, revestu de ses habis pontificaulx, a solennellement bénit et consacré de rechef six autels dans cette église, lesquels avoient perdu leur consécration pour avoir esté remués de dessus leur baze et eslevés plus hault; et au milieu du frontispice de la pierre de chacun desdicts autels a esté faict et entaillé, au dedans, une façon de sépulchre dans lequel a esté mis une boitte de fin estain avec des reliques des saincts et un procès-verbal signé de mon dict seigneur évesque, et icelles boettes chacune scellée du sceel et armes du dict seigneur, et ont esté les dicts autelz dédiés à l'honneur des saincts ainsy qu'il ensuit :

» A sçavoir :

» Le grand autel a esté consacré et dédié en l'honneur de St Vivian, patron de la dicte église, et y a esté enchâssé, dans le sépulchre de la pierre dudict autel, deux ossements reliques, l'ung de saint Basilee, et l'autre de saint Hypolite, martyrs.

» L'autel de la sainte Vierge a esté pareillement consacré et dédié en l'honneur de N.-D. de la Délivrande, et y a esté enchâssé, dans le sépulchre de la pierre dudict autel, deux reliques ou ossements, l'un de saint Basilee, et l'autre de sainte Candide, martyrs.

» L'autel de la confrarie de St Vivian a pareillement esté consacré et dédié en l'honneur dudict saint Vivian et des saintz Paterne, évesque et martyr, saint Hildevert, évesque, et saint Romain, archevesque de Rouen; et y a esté enchâssé, dans le sépulchre de la pierre dudict autel, deux

reliques ou ossements, l'un de saint Basilee, et l'autre de saint Hypolite, martyrs.

» L'autel de la confrarie de St Martin a esté pareillement consacré et dédié en l'honneur dudict saint Martin, évesque, et des saintz Léobin, évesque, saint Eustache, martyr, et saint Maur, confesseur; et y a esté enchâssé dans le sépulchre de la pierre dudict autel, deux reliques ou ossements, l'ung dudict saint Basilee, et l'autre de saint Alexandre, pape et martyr.

» L'autel de la confrarie de St Sébastien a esté pareillement consacré et dédié en l'honneur dud. saint Sébastien, saint Adrian et saint Clair, martyrs, saint Germain, évesque, et sainte Avoye, vierge et martyre; et y a esté enchâssé, dans le sépulchre de la pierre dud. autel, des reliques ou ossements de saintz, l'un dudict saint Basilee, et l'autre de saint Nepharius, martyrs.

» L'autel de la chapelle, où sont placés les fonts baptismaux de lad. église, a esté consacré et dédié en l'honneur du St Esprit, de saint Hyacinthe, confesseur, et de tous les saintz; et y a esté enchâssé, dans le sépulchre de la pierre dudict autel, deux reliques ou ossements, l'ung du dict saint Basilee et l'autre de sainte Candide.

» Tous lesd. ossements, avec le procès-verbal signé et scellé du sceau dud. s<sup>t</sup> évesque, en cire rouge à cacheter, estans dans le sépulchre de chaque autel, enclos dans une boîte de fin estain, ce que nous, archipresbtre, doyen de la Chrestienté et curé de lad. église de St-Vivian, et vicaires et presbtres chappelains de lad. église, présents à ladicte cérémonie, attestons véritable, et avons signé l'an et jour susdit. »

*Chapelle du Lycée de Rouen.* — Requête présentée au lieutenant général au Bailliage de Rouen par les PP. Jésuites du Collège :

« Vous remonstrent que, pour l'embellissement de leur église et commodité du public, ils auroient fait cons-

truire, devant le grand portail de leur dite église, un escalier neuf sur les marches duquel plusieurs particuliers, en perdant le respect qu'ils doivent avoir pour la maison du Seigneur, ont l'insolence de venir faire leurs immondices, jouer aux cartes, etc. »

La sentence, rendue sur cette requête, prononça une amende de 10 l. pour la première fois, de 30 l. pour la seconde, contre ceux qui se rendraient coupables de pareils délits, 6 septembre 1763. — On est fixé, par ce document, sur l'époque de la construction de cet escalier qui vient d'être restauré.

*Opposition de l'abbesse de Montivilliers aux droits que pouvait prétendre M<sup>me</sup> de Saint-Supplix en l'église d'Harfleur.* — 11 août 1670 — « M<sup>me</sup> Léonor de Bellefont, abbesse de Montivilliers, dame de Saint-Martin de Harfleur, donne procuration à un avocat, pour s'opposer, en son nom, à l'inhumation que l'on pourroit prétendre faire faire du cœur de feu M<sup>me</sup> de Saint-Supplix dans le chancel ou cœur de Saint-Martin de Harfleur, mesme s'opposer, en cas qu'on voulût faire quelque sainture ou litre autour de lad. église, tant dedans que dehors, mesmes en cas que l'on voulût faire quelque représentation dans le chancel d'icelle église ou faire faire quelque chose de nouveau dans lad. église qui peut faire prejudice à la dame constituante (1) ».

*Droits honorifiques en l'église d'Ouille-l'Abbaye.* — Acte passé devant Ferment, notaire à Rouen, le 26 avril 1644. — A la suite de longues contestations, M. De la Place-Fumechon, président en la Chambre des Comptes, se disant sieur d'Ouille-l'Abbaye, reconnaît aux Feuillants d'Ouille, représentés par Dom Anselme de Sainte-

(1) Archives de la Seine-Inférieure. (Tabellionage de Montivilliers).

Marie, sous-prieur, « le droit de faire mettre, dans la principale vitre du chœur de cette église, leurs armes qui étaient une image de la Vierge. »

*Fondation de Chapelle, en l'église de Saint-Pierre de Carville, par M. Maynet (1), vicomte de Rouen (1641).*

« Du jeudy après midy, deuxième jour de juillet 1641, en la maison de M. le Prieur du Mont-aux-Malades, paroisse Saint-Gervais lès Rouen.

» Comme ainsy soit que maistre David Maynet, escuier, conseiller du Roi, viconte de Rouen, eust désir de faire construire et édifier une chappelle commencée en l'église St-Pierre de Carville-lès-Rouen, proche de l'autel et de l'autre costé de la sacristie, la faire voûter et couvrir de pierre de la mesme hauteur de la sacristie, y faire faire des vitres et tableaux et autres ornements selon sa dévotion, soubz l'auctorité et du consent de R. P. en Dieu messire Jessé-Jhérosme de Bauquemare, prieur de St-Thomas le martyr du Mont-aux-Malades, en ceste qualité patron de ladicte église St-Pierre de Carville, lequel, présent et comparant par devant les tabellions royaux à Rouen, désirant favoriser l'intention et pieux desseing dudit sieur Maynet, aussy présent, luy a permis et concédé de faire achever de construire ladite chappelle comme dit est cy-dessus, prendre séance au icelle et autres droits honoraires pour luy et ceux de sa famille, privativement à tous autrès, y faire construire une tombe ou caveau, sy bon luy semble, pour y servir de sépulture, faire appuyer

(1) Il y avait un lien de parenté entre la famille Maynet et la famille de Bauquemare, par suite du mariage de Thomas Maynet, fils d'un receveur de la ville de Dieppe, avec Jeanne de Bauquemare, fille de Jean de Bauquemare, sieur de Bourdeny, 11 juillet 1525. Registre du Conseil de la Cour des Aides de Normandie, dernier janvier 1613.

ses armes (1) aux voûtes et sur les portes de ladite chapelle et, en cas de décès, avoir une ceinture au dedans d'icelle, et de faire faire une porte pour y entrer par dehors, et une autre pour entrer de sa maison dedens le cymetière, et avoir la nomination du presbtre et chapelain qui dira les messes de la fondation que ledit sieur viconte y prétend faire avec le consent des sieurs curé, trésorier et paroissiens de ladite église, le tout sans préjudice des droits dudit sieur prieur, patron de ladite église, et de ses successeurs. — En tesmoing, présents M<sup>e</sup> Jacques Dallençon et M<sup>e</sup> Jacques Cordelier, demeurants à Rouen ».

Signé : de Bauquemare, Maynet, Dallençon, Cordelier, Ferment, Maubert (2).

*Inscription tumulaire en l'église de Vaudrimare.* — Dans un dossier qui fait partie du fonds de la haute justice de Franqueville, se rencontre le testament de Jean Delamare, curé de Vandrimare, qui se déclare âgé de 80 ans, 11 octobre 1708. Il émet le désir d'être enterré dans le chœur de son église sous une tombe où l'on gravera cette épitaphe :

*Je feu prestre Jeâ Delamare,  
Jadis curé de Vaudrimare  
Espérant la vie éternelle?  
Repose icy comme fidele  
Et que veux-je, icy reposant,  
Quatre services ès quatre temps.  
Priez pour moy.*

*Cunctis diebus quibus nunc milito expecto,  
Donec veniat immutatio mea.*

*Job, 14 c.*

(1) Trois mains d'or dans un champ d'azur. On voit, par un arrêt de la Cour des Aides, que les armes de la famille Maynet, figuraient au bas de trois vitres du chœur de la « grande église de Dieppe ».

(2) Tabellionage de Rouen, minutes du notaire Ferment. — Il ne peut être question que du bâtiment situé au bout de l'aile

*Travaux de l'ancien pont de Rouen.* — Il y avait longtemps déjà que certaines arches du pont de Rouen menaçaient ruine, lorsque le Roi octroya à la Ville, pour subvenir aux frais d'une reconstruction indispensable, une aide appelée *Pontage*, à percevoir sur les vaisseaux arrivant au port de cette ville. Des lettres-patentes, du 23 décembre 1375, taxèrent, à 100 l. t. par an, les gages d'un commis préposé par le maire à cette recette (1). Des travaux assez importants durent être entrepris, en 1384, à une arche du côté du Clos des Galées. Il en est question dans le mémoire dont nous donnons ici l'analyse :

« Journées de charpentier faites au pont de Seine de Rouen, aux mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1384, pour avoir abattu les chintres sur quoi l'en a bati la vieille maçonnerie de l'arche où l'en oeuvre à présent ou dit pont, devers Ste-Katherine, et pour avoir osté et desassis les grans chintres sur quoy l'en avoit assis la nuefve maçonnerie de la dicté arche du costé devers le *Clos des Galies* et pour mettre et asseoir iceulx grans chintres oudit costé devers Ste-Katherine (2), sur quoy l'en a assis la nuefve maçonnerie à parfaire ladite arche, és quieux il avoit un chintre poury, que il a fallu faire tout neut et pour iceulx mettre à point et asseoir; 2<sup>o</sup> pour tourner les penneaux de bois du costé devers le *Clos des Galies* devers Ste Katherine. »

Le maître des œuvres de charpenterie était maître gauche ayant une porte sur l'ancien cimetière. Mais si ce fut là une chapelle, il faut avouer qu'elle est bien méconnaissable.

(1) M. de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, pièces justificatives, pages 144 et 145.

(2) Il s'agit ici, non de l'abbaye Sainte-Catherine, mais de la chapelle de Sainte-Catherine dans l'enclos du prieuré de Grandmont. La position du Clos des Galées se trouve également déterminée par le document. Il était situé de l'autre côté du pont, là où fut plus tard construit le Grenier à sel.



Guillaume Coulleite, lequel était payé 2 s. par jour, moitié moins que ses ouvriers.

La tâche fut achevée à la fin d'octobre.

Il y avait eu à payer 640 journées d'homme, ce qui revenait à 115 l. 14 s. La quittance est du mois de décembre; elle est ainsi conçue :

« L'an de grace mil ccc. iiii \*\* et quatre, le second jour de décembre, devant nous Symon de Baigneux, viconte de Rouen, fut présent maistre Guillaume Coulleite, maistre des euvres de charpenterie de ladite ville et dudit pont, qui cognut avoir eu et receu de Guillaume Le Tavernier, gouverneur des ouvrages d'icellui pont, la somme de cent quinze livres, quatorze soulz tournois, tant pour lui que pour paier les personnes et sommes cy-dessus desclairées. de laquelle somme de cxv l. xiiii s. t. ledit maistre Guillaume, au dit nom que dessus, se tint à bien païé et en quicta lad. ville de Rouen, ledit gouverneur et tous autres. Donné comme dessus. »

*Maison d'aliénés.* — 9 juin 1690. — Une sentence du bailliage de Rouen, de 1690, prouve que dès cete époque il existait à Saint-Aubin-la-Campagne, près Rouen, une maison où l'on recevait des aliénés. J'ai publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie* une plainte des habitants de ce village, en 1780, où l'on se plaignait du peu de surveillance exercée sur ces malheureux pensionnaires.

Assemblée des parents d'un nommé Charles Gaillard, aux fins de convenir du lieu où le sieur Ch. Gaillard serait mis.

Décidé qu'il serait mis à la tour Guillaume-Lyon, chez la veuve Yart, moyennant 100 l. par an pour sa nourriture. Les parents prendraient ses enfants, et s'ils ne pouvaient en accepter la charge, on les mettrait au Bureau.

On avait d'abord songé à mettre Gaillard à Saint-Aubin-la-Campagne.

Les personnes qui tenaient la maison de la paroisse

Saint-Aubin-la-Campagne avaient demandé 250 l. pour garder et nourrir cet aliéné. Cette somme avait paru excessive aux parents, vu la modicité des biens de Gaillard (1).

*Monnaie de Rouen.* — 7 octobre 1643. — Isaac Briot, commis par le Roi à la fabrication de la monnaie d'argent, par la voie du moulin établi à Paris, rue Matignon, derrière le château du Louvre, donne procuration à Pierre Briot, son fils, demeurant à Rouen, pour recevoir et faire fondre tous les flans et doublez qui y seront mis par l'ordre de M. le procureur général du Parlement de Rouen.

23 mai 1646. — M<sup>e</sup> Isaac Briot, commis par le Roi à la fabrication des monnaies au moulin, de présent à Rouen, à l'Hôtel de la monnaie.

Dernier décembre 1646. — Procuration donnée par le même.

15 mars 1647. — Accord entre le même maître de la Monnaie de Rouen, appelant de 2 sentences données par le bailli de Rouen, le 30 octobre dernier, et Pierre Le Sausois, maître charpentier, pour ouvrages faits par ce dernier à la Monnaie.

26 août 1647. — Transport par le même au sieur Louis Boissevin, maître enlumineur, à Paris, place Maubert, rue des Trois-Portes, à l'Image saint Denis, de 270 l. 1 s. à prendre sur Louis Spirinx, graveur en taille douce.

23 janvier 1648. — Procuration donnée par Isaac Briot, maître particulier de la Monnaie de Rouen, à son fils, Pierre Briot, étudiant en médecine à Paris. Isaac Briot, qualifié de maître fermier particulier des Monnaies de Rouen et de Saint-Lô, 6 septembre 1649.

Ces actes, relatifs au célèbre monnayeur, sont empruntés aux archives du tabellionage de Rouen.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, F. du Bailliage de Rouen.

*Inventions utiles à l'industrie.* — 16 septembre 1642. — Louis Cellier et Louis Deschamps, de Grenoble en Dauphiné, font enregistrer les lettres-patentes qu'ils avaient obtenues le 3 février 1641, par lesquelles il leur était permis de fabriquer et mettre en usage l'invention de lampe en forme de chandelle, « qui n'est, est-il dit dans ces lettres, pratiquée ni congneue de personne, et est d'utilité et mesnage au public. » Le privilège était pour une durée de 5 ans.

5 octobre 1643. — Enregistrement des lettres-patentes obtenues, au mois de juin 1636, par Henri, Melchior, Jean, Daniel et David Goynartz, natifs de Liège en Brabant, enfants et héritiers de feu Henry Goynart, pour l'établissement sur les rivières de moulins pour faire le bleu et l'azur.

#### ENLÈVEMENT SCANDALEUX AUX FOURCHES PATIBULAIRES

« Le procureur général du Roy remontre à la Cour qu'il est défendu, par le droit romain d'enlever, sans permission, du lieu patibulaire, les corps des suppliciez, parce qu'il sont exposez pour détourner les méchants du crime par l'exemple frappant de la punition qui le suit. Cependant, l'abus de les enlever s'est introduit dans les environs de cette ville d'une façon d'autant plus punissable qu'elle est accompagnée du vol du bois auquel le supplicé étoit suspendu, ce qui exclut toute idée de commisération ou de piété envers les morts, que l'on pourroit supposer à ceux qui enlèvent ou enterrent ces cadavres. Le jour d'hier encore, le cadavre du nommé D...., qui avoit expiré sur la roue pour réparation de l'assassinat par lui commis, et qui avoit été porté, et exposé le soir précédent, au lieu patibulaire, en fut enlevé, enterré, dit-on, à costé, sur les sept heures du matin, et le poteau et la roue, sur lesquels il étoit exposé, emportez.

» Pour quoy requiert défenses être faites à toutes personnes d'enlever du lieu patibulaire, les cadavres qui

seront exposés à l'avenir, sous telles peines qu'il plaira à la Cour ordonner, et cependant être ordonné qu'il sera extraordinairement informé à sa requeste par devant tel commissaire de la Cour qu'il lui plaira nommer de l'enlèvement du cadavre dud. D... du lieu patibulaire et vol du poteau et roue sur lesquels il était exposé en circonstances et dépendances, pour, ce fait à luy communiqué, être requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra, et ordonner, en outre, que l'arrêt qui interviendra sera imprimé et affiché par tout où besoin sera. Fait au Parquet, ce 21 juillet 1755.

» Lesens de Folleville. »

« Sur la remontrance faite à la Cour par le procureur général du Roy qu'il lui a été présenté un placet par les habitants de la paroisse de Boisguillaume, qui prouve également le mauvais état des fourches patibulaires dont les pierres sont tombées, celui de la tour qui les entoure, à laquelle il ne reste plus de porte, et les abus affreux qui en résultent, auxquels il est très important et provisoire de pourvoir. Ce n'est qu'après avoir vérifié l'énoncé de ce placet qu'il s'est déterminé à le joindre au présent réquisitoire, pour quoy requiert être ordonné que les fourches patibulaires de cette ville seront rétablies aux frais du Domaine de S. M., et qu'il sera fait et posé une porte neuve et solide à la tour qui les enferme, laquelle sera fermée avec une serrure dont la clef sera remise à l'exécuteur des sentences criminelles, qui sera tenu de s'en charger et de la représenter toutes fois et quantes. »

Arrêt confirmé, 12 aoust 1751.

Signé : Hallé de Rouville, Desmarests de Saint-Aubin.

Les fourches patibulaires de Rouen, distinctes de celles de Bihorel, n'ont été supprimées qu'en 1789. Jusqu'à cette époque les voyageurs qui suivaient la route de Neufchâtel, pour se rendre à Rouen, ne pouvaient éviter de rencontrer ce monument lugubre qui attestait la

justice souveraine du Parlement. Il en était, du reste, de même dans toutes les villes de quelque importance, et il faut dire que les seigneurs haut justiciers réclamaient, comme un privilège de leurs fiefs, le droit d'y élever aussi des fourches patibulaires. D'anciens plans de la ville de Rouen indiquent que celles de Bihorel étaient entourées d'une espèce de clôture en forme de tour, clôture qui ne fut pas toujours suffisante pour la protection des cadavres, à en juger par les arrêts que rendit, le 4 juillet et le 12 août 1755, le Parlement de Normandie. (Voir le texte de ces arrêts).

*Liste des tableaux confisqués, déposés au Museum de Rouen, 1793.* — Voici un document qui, malgré sa sécheresse et son incorrection, peut n'être pas sans quelque utilité pour établir la provenance de quelques-unes des œuvres d'art que la confiscation mit aux mains de la Nation, en 1793 :

« Etat des tableaux, statues, vases, gravures, histoire naturelle, provenant des maisons d'émigrés, prêtres inconstitutionnels, déportés, recueillis par arrêté du Directoire du département de la S.-Inf., adressé au district révolutionnaire de Rouen, suivant les dispositions de la loi et de l'arrêté du Comité de Salut public de la Convention, en date du 13 sept. 1793, estimés, inventoriés et déposés au *Museum* de la ci-devant abbaye de Ouen, par les soins du Commissaire délégué pour la conservation et estimation des dits objets :

An II de la R., du 8 brumaire. — De chez Frondeville (1), émigré, un grand tableau à l'huile, sur toile, représentant Joseph qui explique les songes ;

Un portrait de Marcel, prévôt de Paris, peint en pied sur toile, en 1570 ;

(1) Thomas-Louis-César Lambert de Frondeville, président à mortier au Parlement.

Du 14 germinal. — De chez S.-Gervais (1), ci-devant chanoine de Rouen, un grand dessin de P. Slodts, sculpteur célèbre, sur papier bleu et relevé de blanc, sous verre ;

2 attiques peints par Colin de Vermont : un Mercure, une Muse ;

4 autres du même maître, plus grands : l'Agriculture, Cadmus, Bellone, la Paix ;

Un tableau de La Joue, peintre moderne, représentant un temple avec paysage ;

Un portrait avec habit polonais ;

Un autre en habit de magistrat ;

Une Annonciation et esquisse de Parrocel le père ;

2 copies d'après P. Veronese ;

Une naissance dans la manière de . . . ;

Un jeune homme de grandeur naturelle, vu à mi-corps, effet de nuit dans le goût de Francken ;

Un petit tableau de bataille, par Bonnart, élève de Van der Meulen ;

La Fuite en Egypte, petit tableau sur toile, par Hallé le père ;

Un grand tableau de femme, dans le goût de De Troy le père ;

Deux portraits ovales ;

Saint Bruno, petit tableau sur toile, d'une jolie couleur ;

Un portrait par Mignard ;

Un portrait par Lefebvre, de Fontainebleau ;

Un autre, forme ovale ;

Le tout estimé 2.168 fr.

5 floréal. — De chez Roussel (2), prêtre déporté, rue des Faulx :

Un *Ecce homo* avec les Juifs, tableau très curieux, peint

(1) Jacques-François-Augustin Carrey de Saint-Gervais, vicaire-général avant et après la Révolution.

(2) Tanneguy-Damien Roussel, ex-chaplain des Gravelines de Rouen.

sur bois, par Jean de Maubeuge, peintre flamand, du xiv<sup>e</sup> siècle;

Deux petits tableaux anciens sur cuivre ;

Un petit bas-relief de marbre fort ancien.

De chez Planquois (1), émigré :

Une thèse collée sur toile avec rouleau.

25 floréal. — De chez Papillaud (2), chanoine :

Un tableau de Griffler, représentant du gibier et des oiseaux, dans un paysage, avec figures.

3 prairial. — De chez Voisin (3), ex-curé de Boisguillaume :

Un paysage sur bois représentant une moisson, d'après Breughel ;

Un paysage sur toile d'Huysmans, de Malines, flamand ;

Deux ports de mer du Levant, dans le genre de Minderhout ;

Un paysage, manière de Jacques Fouquières, sur toile ;

Un petit paysage sur toile, de Francisque ;

Deux petits paysages sur bois, de manière fort large ;

Un paysage sur toile, très croqué, esquisse ;

Un paysage d'Hermans, d'Italie ;

Une petite vierge sur bois ;

Une petite Samaritaine sur toile, esquisse d'un maître français.

29 messidor. — De chez Paul Marbeuf (4), ex-chanoine :

Un petit tableau à huile, paysage avec animaux, manière allemande moderne, de Wagner.

9 thermidor. — De chez la veuve Cordier de la Heuze :

Deux jolis petits tableaux de chevalet, de Boullogne, représ. des sujets de la fable ;

(1) Le Planquois.

(2) Isaac Papillaud, chanoine et grand pénitencier ; détenu à Saint-François, 7 frimaire an III.

(3) Marc-Foussaint Voisin, docteur en théologie.

(4) François-Félix de Paul de Marbeuf.

Un tableau de chevalet dans sa bordure dorée peint sur bois, d'un joli fini, peint en 1622, par Wilem Broyet (*sic*);

Un petit tableau sur toile, par Pascal le père;

Un petit tableau peint sur marbre, de l'école d'Italie, représentant le martire de St Sébastien, fort joli.

18 thermidor. — De chez Colombel, quartier et rue du Montblanc :

Un portrait en pied du XIII<sup>e</sup> siècle (*sic*) ».

Une triple communication est alors faite par le Secrétaire :

*Cathédrale. — Ses cloches vers 1500.* — Des notes prises à la Bibliothèque nationale, à l'intention de la Commission, sont une assez rare fortune, pour que l'abbé Tougard remercie spécialement M. l'abbé Maze de lui avoir fait cet envoi.

Il a bien voulu ainsi nous relever les deux premiers feuillets du ms. f. fr. 18,930 (anciens fonds Coislin, puis Saint-Germain-des-Prés). Le dernier fait mentionné porte la date de 1492.

*S'ensuit (1) les noms des cloches qui sont aux trois tours de Notre Dame de Rouen. Et premièrement ceulx de la tour Saint Romain.*

*Marie d'Estouteville  
à V pieds VIII poux de diametre*

Et il y a en escript :

TRES REVEREND PERE EN DIEU MONS. GUILLE D'ESTOUTEVILLE,  
EVESQUE CARDINAL DOCTEUR ET ARCHEVESQUE DE CESTE  
EGLISE DE ROUEN, ME FIST FAIRE, LAN DE GRACE MIL  
III<sup>CC</sup>LXVII.

(1) Les mots en italique ici sont en rouge au manuscrit.



*Rigault a de diametre V pieds deux poux*

(Ici un blanc qui semble attendre une inscription.)

*Saint Romain a de diametre iiij pieds xj poux.*

Il y a en escript :

XRISTO PRESTANTE  
DICOR ROMANUS UT ANTE

*Tibault a de diametre iiij pieds ix poux.*

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM BENEDICTA TU  
IN MULIERIBUS.

*Nicolas a de diametre iiij pieds deux poux.*

Il y a en escript :

JOHANNES AMBIANENSIS ME FECIT.

*Complie a de diametre iij pieds ung poux.*

Il y a en escript :

JHS M QUI CONTRA MARIA REDIT IEC FAMINA.

*Guille a de diametre iiij pieds V poux.*

Il y a en escript :

TRES REVEREND PERE EN DIEU MESSIRE GUILLE, CARDINAL  
D'ESTOUTEVILLE, ARCHEVÊSQ DE ROUEN, MA FAICT FAIRE  
L'AN MIL IIIJ<sup>CC</sup>LXX.

*La petite Marie a de diametre iiij pieds.*

Il n'y a rien escript.

*Le grand sai|ct Benoist a de diametre iij pieds ung poux.*

Il y a escript :

✱ FULGURA PELLO TONITRUAQUE VICTORIE SONI.

*Le petit sai|ct Benoist a ij pieds xj poux.*

Il y a escript :

† FULGURA PELLO TONITRUAQUE VICTORIE SONI.

*Robin du Lus a iij pieds V poux.*

Il n'y a rien escript.

*En la tour nouvellement édiifiée, nommée vulgairement  
la Tour de Beurre*

Il y a une cloche, la plus grande qui soit aux Royaume de France, laquelle poise xxxvj mille livres, et le marteau poise sept cens dix livres. Elle a xxx pieds de tour par le bas, dix pieds de large et dix pieds de haulteur, compris les anses.

*Ensuit les vers escripts autour de lad. cloche (omis comme très connus).*

*En la tour du parmy, apres quelle fut bruslée en l'an mil V<sup>cc</sup>.xiiij. fut apres fait un beffroy neuf auquel furent montés quatre cloches, dont à deux il y a escript à chacune :*

JE FUS FAICTE POUR SERVIR EN CESTE EGLISE,  
L'AN MIL V<sup>cc</sup>XIIII

*Et en la tierce est escript :*

DUM SONO VEL LECAT TEMPESTAS INNUO REVOCAT (sic ?)

*Item il y en a une autre du poix de VI<sup>cc</sup>lvij l., autour d'icelle cloche est escript :*

LOIS, SIRE DE GRAVILLE, DONNA CESTE CLOCHE NOMMÉE  
LOUISE, EN L'AN MIL V<sup>cc</sup>VJ.

*Icelle cloche avoit esté faite viij ans devant. Et la gardoit aud. seigneur ung marchant de Rouen nommé jaques le peletier.*

A remarquer que dans la flotte de Louis XII se

trouvait une nef ou grande caraque nommée *la Loyse*, du nom du même amiral Louis Mallet de Graville.

« On peut se demander, conclut M. l'abbé Maze, si ce n'est pas le gros bourdon de Georges d'Amboise qui a été l'occasion de la copie de ces inscriptions, que j'ai retrouvée sans la chercher. »

*Banlieue de Lillebonne.* — En chargeant l'abbé Tougard d'excuser aujourd'hui son absence, M. Vallée informe la Commission qu'il n'a pu encore achever le plan du camp celtique de Saint-Nicolas-de-la-Taille, mais qu'il compte profiter de l'enlèvement des récoltes pour faire un nivellement d'ensemble de ces lieux intéressants. Il le présentera à l'une de nos prochaines séances avec quelques notes sur des fouilles qu'il a pu faire en différents endroits.

Il demande en même temps quelle suite a été donnée au vœu relatif à un crédit pour fouilles et recherches archéologiques.

M. Le Breton s'étonne vivement que notre confrère ne se soit pas adressé à lui directement. M. le Président expose que la délibération de la Commission lui avait été confiée pour la transmettre à M. le conservateur du Musée, qu'il n'a pu rencontrer.

*La croix d'Anneville.* — Il y a trois ans, le secrétaire apprit à la Commission que M. l'abbé Capron, curé d'Anneville, venait de réunir au mobilier de son église la belle croix processionnelle en argent, décrite et publiée longtemps auparavant par notre distingué collègue Alfred Darcel (*Bulletin X*, 17-19). On profita de l'occasion pour mieux préciser quelques dates et autres menus faits consignés au *Répertoire archéologique*.

« Je n'avais pas vu moi-même cette croix, ajoute notre collègue, et ne pensais point avoir jamais lieu d'en reparler à la Compagnie. Mais j'avais compté sans la photographie, secourable intermédiaire s'il en fut. » Donc, lundi dernier, M. le vicaire de Carville lui a offert les deux épreuves (face et revers) exécutées par son frère, M. le curé d'Yville; et il se fait un devoir de les placer sous les yeux de la Commission, qui pourra ainsi apprécier la valeur artistique de cette bonne pièce d'orfèvrerie.

*Manéglise.* — M. de la Serre termine les communications en offrant à nos archives les dessins du clocher et du portail romans de Manéglise, près Montivilliers. Il en reçoit des remerciements de M. le Président qui l'invite en même temps à donner à cet hommage toute sa valeur par la courte note descriptive. La Commission apprend avec satisfaction que ce monument historique va être l'objet d'une restauration très soignée exécutée sous la direction de M. l'architecte Delaroque, auquel Gournay doit la sienne.

L'église de Manéglise est un joli édifice de l'époque romane, à l'exception de la porte ouverte dans la façade ouest, qui indique le xii<sup>e</sup> siècle ogival. Cette église n'est pas demeurée intacte depuis huit cents ans qu'elle est construite; mais elle présente encore bien caractérisés, sinon bien conservés, les détails de sa nef, de son sanctuaire et de son portail.

Le monument se compose d'une nef flanquée de bas-côtés, dont elle est séparée par des arcades cintrées, portés sur chapiteaux sculptés à larges taillloirs, et dont les archivoltes sont ornées de moulures toriques. Au dessus règne une galerie aveugle formée de colonnettes à chapiteaux

engagées dans la muraille, et d'étroites ouvertures cintrées percées dans l'axe des arcades du premier étage.

La nef principale est couverte d'un berceau en bois; au-dessus des bas-côtés est un plafond également en bois.

Après la nef vient un espace carré répondant à la projection de la tour, séparée de la nef et du chœur par des arcades cintrées, décorées de frettes. Le sanctuaire, de forme rectangulaire est éclairé du côté nord par une fenêtre à plein cintre, et l'abside se termine par un mur droit, sans ouverture. Une chapelle latérale, répondant à l'espace carré et au sanctuaire, a été ajoutée avec cette inscription : *An l'an de grâce mil V<sup>ce</sup> LIII seste chapelle fut faicte par IHAN LEROUX dit BLANPEIN et IHAN ESTIENNE trésorier pour lors de l'église de céans.* Cette chapelle est éclairée par deux fenêtres en ogive, dont l'une a reçu des meneaux dans le style du x<sup>ve</sup> siècle. Elle communique avec le bas-côté sud par une ouverture cintrée.

Sous la tour et dans le sanctuaire on remarque des voûtes d'arêtes, certainement postérieures à la construction primitive.

A l'extérieur, la façade ouest est un pignon avec porte ogivale ornée dans son archivolt de billettes sur plusieurs rangs. La voussure présente des moulures toriques qui reposent sur des colonnettes à chapiteaux. Au-dessus, sont deux cintres géminés, également ornés de tores, de chapiteaux et de colonnettes cylindriques. L'ensemble est flanqué de deux contreforts peu saillants.

Les murs des basses nefs et ceux du chœur ont des corniches à modillons qui ont dû être diversement sculptés, mais sont aujourd'hui très frustes.

Entre chœur et nef s'élève le clocher, tour carrée peu élevée, surmonté d'un toit pyramidal en ardoises. Chaque face de la tour est percée de cinq ouvertures à plein cintre, dont les archivolttes toriques reposent sur de doubles colonnettes à chapiteaux. Elles sont alternativement aveugles et claires. Ces dernières sont subdivisées par un

meneau qui sépare deux petits cintres, mais ce meneau a été remplacé par des briques. La corniche présente un rang de onze têtes-plates fort dégradées. Les murs extérieurs de la nef, ainsi que les cintres, ont dû être refaits à une époque peu éloignée. Au lieu d'être en pierre tuffeuse ou en craie du pays, ils se composent, du côté sud, d'assises alternées de silex et de briques plates.

Tel qu'il est aujourd'hui (et il est question de prochaines restaurations importantes), l'édifice est assurément un des plus gracieux spécimens de l'architecture religieuse du x<sup>e</sup> siècle, et une des mieux caractérisées des églises rurales de cette époque.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1897

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, Bouctot, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, G. Dubosc, Félix, Frère, Garreta, Gosselin, Lefort, Lormier, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'est excusé M. G. Le Breton, appelé à Paris pour la future Exposition.

On adopte sans observation le procès-verbal de la dernière séance.

*Correspondance imprimée.* — Son dépouillement comporte, outre un magnifique envoi de la Société impériale de Saint-Pétersbourg, en 12 fasc., gr. in-4°, texte russe en grande partie, et admirables planches ; — *Mémoires de la Soc... acad. de l'Aube*, vol. LX, 1896, in-8° ; — *Mémoires de la Soc ... d'Orléans*, vol. LXV, 1896 ; — *Mémoires de la Soc. hist. ... du Cher*, 1897 ; — *Kongl. vitterhets Historie*, Stockholm, 1896, in-4° ; — *Soc. archéol. de Bordeaux*, XXI, 1 et 2 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, vol. XVII, 1897 ; — *Bulletin de la Revue de l'Avranchin*, 1897, n° 6 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1897, 1 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 112 ; — *Bulletin de la Soc. ... de Semur*, 1896 ; — *Soc. historique de Compiègne*, procès-verbaux, 1896 ; — *Item*, Pièces rares, III, *Campagne de Compiègne* ; — *Item*, Patissiers et

Bouchers de Compiègne, 1897; — M. L. Lefort, *Notice sur M. Desmarets, architecte en chef du département*, Rouen, 1897, in-4°.

M. l'abbé Levacher, doyen de Doudeville, lecteur assidu de notre Bulletin, offre aux archives de la Commission une phototypie de son grand orgue, qui est, comme on l'a dit l'an dernier, celui de l'ancienne église Saint-Michel de Rouen.

*Correspondance manuscrite.*— Quatre pièces principales la composent :

1° *Vitraux de Monville.* — *Classement à l'État.* — Un arrêté pris par M. A. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 25 août dernier, classe au nombre des monuments historiques « les vitraux du xvi<sup>e</sup> siècle existant dans l'église de Monville. »

La Commission ne peut qu'applaudir à ce résultat inespéré, encore que les formalités administratives n'en soient point accélérées; de plus, le changement de curé ne peut que retarder la restauration. Le Secrétaire estime que si M. le Maire veut bien faire une démarche à la Préfecture, et intéresser M. le Député à cette restauration, elle ne devra point trop différer.

2° *Service des Monuments historiques.* — *Demande d'échange de publications.* — M. le directeur des Beaux-Arts a informé hier M. le Président que la Commission des Monuments historiques désirerait de posséder dans sa bibliothèque notre *Bulletin*. Seraient attribués en échange à la Commission : *Les Monuments hist. de France à l'exposition univ. de Vienne, en 1873*, par du Sommerard, avec carte; — *L'Exposition internationale de Londres, 1874*; — *Catalogue*



*raisonné des Moulages au palais du Trocadéro*, par Marcou ; — *Catalogue de la Bibliothèque de la Com. des Monuments hist.*, par Perrault-Dabot.

Cette demande est trop honorable à la Compagnie pour qu'elle prenne même la peine d'en délibérer. Elle sera heureuse que M. le Président lui donne satisfaction aussi largement que possible.

3° *Vitraux de Caudebec*. — Le 9 courant, M. le Maire de cette ville a envoyé à M. de Beaurepaire la photographie des chapelles Saint-André, Saint-Crespin et Saint-Éloi, avec leur vue d'ensemble extérieure. « Très exactement décrits par l'abbé Sauvage dans sa *Description de l'Église*, ces vitraux ne sont pas seulement cassés, mais ils menacent de s'effondrer au premier coup de vent du nord, par suite du mauvais état des plombs. » M. de Caumont désire provoquer une première mise de fonds par la ville et par la fabrique. Il espère que la Commission voudra bien insister dans ce sens.

Notre collègue, M. Biochet, eût pu, mieux que tout autre, appuyer cette proposition. En son absence, la Commission émet, à l'unanimité, le vœu que la restauration proposée soit effectuée au plus tôt.

A propos de cet admirable monument, M. le doyen de Caudebec a dit avant-hier au secrétaire que le projet de paratonnerre, patronné par la Commission, en était encore à recevoir un commencement d'exécution.

4° *Sépultures de Mauny*. — Enfin M. le Préfet a renvoyé à M. le Président une lettre du 30 septembre, où M. le Maire de Mauny consulte l'administration départementale sur la suite qu'il convient de donner à une demande de M. le marquis d'Étampes, en date

du 25 précédent. Le chef de cette famille noble, qui a possédé le domaine de Mauny pendant cent cinquante ans, souhaiterait qu'on examinât si les dalles de l'église n'auraient point été retournées à la Révolution. Il propose les fonds nécessaires pour les soulever avec précaution, en copier les épitaphes, s'il y a lieu, et sonder enfin pour retrouver les vestiges et la nature des cercueils.

Cette investigation, toute de piété filiale, obtient la vive approbation de la Commission. L'abbé Tougard désirerait même qu'on poussât jusqu'en ses meilleures conséquences cette petite campagne qui peut intéresser tout à la fois l'histoire et l'archéologie, c'est-à-dire qu'on relevât contre les murs de l'église celles de ces pierres tombales qui auraient un véritable intérêt. Il insiste dans ce sens, et sa motion est adoptée par la Commission.

*Bulletin.* — M. le Président met alors en distribution les procès-verbaux de 1896, dont la livraison complète le tome X des *Bulletins*, et renferme une table sommaire des travaux de la Commission pendant ces trente dernières années.

*M. Frère.* — Il souhaite la bienvenue au nouveau collègue « que nous avons, dit-il, le bonheur de posséder pour la première fois. Nous savons combien ses moments sont précieux, et à ce titre, sa présence nous est doublement honorable. »

M. Frère répond que dans son entrée à la Commission, tout l'honneur est pour lui, et qu'il ne doit cette faveur qu'à une influence des plus bienveillantes.

*La médaille du Grenier à sel.* — M. P. Baudry

revient en ces termes sur sa communication précédente :

« La médaille que je vous ai présentée, et que je présente de rechef, a bien été frappée, comme je le supposais, à l'occasion de la création du grenier à sel à Rouen.

» Je la considère, avec des autorités compétentes, comme très intéressante. (Suit un résumé du procès-verbal du 30 juillet.)

» M. Fernand Mazerolle, archiviste de la Monnaie, à Paris, auquel, sur la présentation de M. Le Breton, j'en ai soumis un moulage, m'a bien voulu écrire que les coins en sont conservés au musée de la Monnaie, qu'il en existe un exemplaire en argent au cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, et que, à la Monnaie, de même qu'au cabinet des médailles, cette pièce est classée à Rouen. Expilly, ajoute-t-il, dans son Dictionnaire, au mot *Rouen*, parle du grenier à sel de cette ville, grenier dont la date de construction concorde avec celle inscrite sur la médaille. Il faudrait donc, conclut-il, considérer le mot *orientalium* comme n'ayant pas un sens géographique rigoureusement précis. On ne voit d'ailleurs pas à quel autre grenier à sel pourrait faire allusion la médaille.

» Ce petit monument, arrivé tout à fait par hasard entre mes mains, est donc aussi rare que curieux (1).

(1) M. Bouquet avait préparé sur cette médaille une courte note qui fait double emploi avec ce qui en a été dit plus haut. Il faut néanmoins en retenir ces diverses remarques :

« La paix relatée est celle d'Utrecht, signée le 11 avril 1713, et mettant fin à la funeste guerre de la succession d'Espagne, qui avait duré dix ans et mis la France à deux doigts de sa perte.

» Quant à ces mots : « les provinces orientales de la France »,

*Antiquités diverses.* — Quoique je m'absente peu, ajoute M. Baudry, je suis cependant allé *chasser* sur les terres voisines ; j'ai fait une excursion dans l'Eure,

à mon sens, il y avait trop longtemps que des ministres tels que Sully, Richelieu et surtout Colbert, avaient réglé tout ce qui se rapportait à la Gabelle, pour croire qu'ils désignent une « province quelconque de l'est de la France ». J'y verrais plutôt les possessions de la Compagnie des Indes orientales, organisée par Colbert, et qui avait établi un comptoir à Surate, acquis Pondichéry et fondé Chandernagor, sans compter Madagascar, l'île Bourbon et l'île Maurice, que la France possédait dans ces parages.

» La principale raison qui s'oppose à voir les provinces de l'est de la France dans ces mots : « Provinces orientales de la Gaule, » c'est qu'il était inutile d'importer du sel marin chez elles. Ainsi, la Franche-Comté, les Trois-Évêchés, la Lorraine et l'Alsace avaient des marais salants, ce qui leur valait, dans le service de la Gabelle, le nom significatif de *Pays de salines*.

» Les autres pays, en bordure de nos frontières de l'est, connus sous le nom de *Pays de petites Gabelles*, s'alimentaient de sel, en grande partie, par les salines de sel gemme de Lons-le-Saulnier, qui leur doit son surnom, et dont le produit s'élève encore aujourd'hui à plus de 20,000 quintaux par an.

» Ce n'est pas pour ces pays que les petits bateaux figurés sur la médaille, près du nouvel édifice de dépôt, à Saint-Sever, apportaient du sel pris dans des marais salants, pour des besoins qui n'existaient pas. Ce sel était destiné à être transporté dans les mers des Indes par les navires du port de Rouen, amarrés en face du dépôt de Saint-Sever.

» Enfin, cette médaille donne lieu à une dernière observation. La guerre de la succession d'Espagne ayant achevé d'épuiser le royaume d'hommes et d'argent, on sait qu'on ne fit point de médailles sur les événements de cette guerre, ni sur les autres. La dernière, la 282<sup>e</sup> du règne, à la date de 1700, fut pour « six commissaires préposés à la conduite du commerce ».

SEX VIRI COMMERCII REGUNDIS 1700

Car, suivant l'habitude, toute création royale avait sa médaille ;

à Pont-de-l'Arche, où j'ai admiré les beaux travaux de restauration de l'église, dirigés par notre savant collègue, M. Lefort.

Un peu plus loin, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, j'ai rencontré, au presbytère de cette commune, une jolie collection de pierres dites préhistoriques, qui offrent cet intérêt particulier de provenir presque toutes de la localité, laquelle, en plus des souvenirs gallo-romains que l'on y trouve, devait posséder un important atelier de fabrication des objets de l'âge de pierre. Je peux vous en montrer quelques-uns, ceux-ci, qui m'ont été obligeamment offerts par un de nos concitoyens, M. le docteur Bouju, actuellement établi à Gaillon.

Le même membre a recueilli une grande brique plate romaine dans le mur de l'Officialité, qui a été fouillé pour l'aménagement de la maîtrise. On observe qu'il convient d'être prudent pour en conclure quoi que ce soit : d'abord parce que la forme de ces briques a persisté jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle; attendu ensuite que de vraies briques romaines ainsi isolées sont entrées dans des maçonneries du moyen âge.

*Aqueduc romain.* — M. de Vesly raconte sommairement, en attendant une notice plus détaillée, avec plan à l'appui, la découverte d'un aqueduc romain,

avec l'effigie du roi, d'un côté, et un sujet explicatif de l'autre.

En 1714, pour la création du « dépôt à sel » de Rouen, rien de tel. Bien qu'elle soit due à Louis XIV, et que la médaille ait été frappée à Paris, comme à l'ordinaire, son effigie ne s'y trouve pas. C'est que la médaille est due aux soins de ceux qui avaient intérêt, à Rouen, à la faire frapper. Indirectement elle fournit une nouvelle preuve de la grande détresse qui marqua la fin d'un grand règne et d'un grand roi.

précisément sous l'ancien séminaire de Joyeuse et à six mètres au moins de profondeur. La pente se dirigeait du nord-ouest au sud-est. Après discussion, les eaux de la fontaine Galaor ne sauraient avoir alimenté cette conduite, dont la source reste à déterminer.

*Boisguillaume. — Cave intéressante. —* Le même membre entretient ses confrères de la cave à voûtes ogivales qui a été observée par M. Lefèvre au presbytère du Boisguillaume. M. de Beaurepaire remarque que cette importante paroisse était un bénéfice du Chapitre de Rouen; ses revenus considérables auront naturellement fait soigner les édifices paroissiaux : mais l'idée d'une abbaye ou même d'un prieuré doit être écartée.

Le secrétaire ajoute à cette occasion que les caves du presbytère de Canteleu méritent aussi l'attention. On a même pu croire à un souterrain qui les aurait reliées à l'église.

A Duclair, la cave du presbytère s'appuie sur d'anciens chapiteaux, que des antiquaires sont parfois venus visiter.

*Maison n° 5 de la rue Saint-Romain. —* Ce curieux immeuble occupe depuis quelque temps l'opinion publique. Le sort qui lui est réservé inquiète à juste titre la Commission, qui recueille à ce sujet les versions les plus diverses, sinon les plus contradictoires. Selon les uns, acheté naguère par l'État, il aurait dû déjà être démoli; apprécié, suivant d'autres, par le service des monuments historiques, il serait volontiers cédé à la Ville (l'acceptera-t-elle?). On parle en outre de quelques amis éclairés de ces vieilles épaves du Rouen disparu, qui de bon cœur feraient de géné-

reux sacrifices pour l'arracher au pic des démolisseurs. Survient enfin une terrible question préalable : sa solidité n'est-elle pas assez compromise pour qu'il soit à craindre de la voir s'effondrer d'un jour à l'autre ?

La discussion se prolonge, sans que la Commission entrevoie une base solide à une fructueuse délibération. C'est alors que M. Lefort rappelle, on ne peut plus à propos, que ç'a été précisément les édifices les plus immédiatement menacés, dont la Commission a pu assurer la conservation (églises d'Yainville et de Moulineaux, porte Guillaume-Lion, église Saint-Laurent, chapelle du Lycée, etc.). Ces précédents doivent encourager la Commission à intervenir, d'autant que l'autorité préfectorale tient toujours en haute estime, il le proclame avec reconnaissance, les vœux et les simples appréciations de la Compagnie.

Donc, la présente délibération se conclut pour lui dans cette question : l'attrait archéologique du voisinage du portail des Libraires a-t-il, oui ou non, à gagner au maintien de la maison en cause ? L'affirmative n'est douteuse pour personne. En conséquence, M. Lefort propose à la Commission d'émettre un vœu énergique en faveur de sa conservation. Quant aux voies et moyens, c'est affaire à l'administration départementale d'y pourvoir : les exemples ci-dessus prouvent qu'elle avisera sans peine et avec succès.

Tout le monde applaudit à cette motion, et elle est fortement appuyée.

*Statues du Musée.* — Le secrétaire est heureux de confirmer par un fait tout récent les justes éloges que M. Lefort vient de donner à la sollicitude de nos administrateurs. M. le Préfet a fait voter par le Conseil

général un crédit de 3,000 fr. pour édifier un abri dans la cour du Musée.

*Église du Mont-aux-Malades.* — *Travaux à exécuter.* — M. le Président demande à M. le Maire du Mont-Saint-Aignan, notre nouveau collègue, quelques explications sur le projet de restauration de ce monument historique, dont il l'a sommairement entretenu il y a environ deux mois.

M. H. Frère répond que la démolition d'un bâtiment du Petit-Séminaire a fait mettre à l'étude un ensemble de travaux montant à 15,000 fr. M. le Supérieur offre d'y concourir pour une somme de 5,000 fr.; on croit pouvoir compter sur un subside officiel de même chiffre; le reste serait à fournir par la Fabrique aidée du concours de généreux paroissiens. M. le Maire se propose de saisir de l'affaire son Conseil municipal; et, bien que la commune ne soit pas riche, il espère obtenir une allocation convenable. En tout cela il marche parfaitement d'accord avec M. l'abbé Dellestre, supérieur.

M. Gosselin, inspecteur diocésain et architecte de l'église, explique alors qu'on n'avait provisoirement songé, pour l'intervalle des fenêtres, qu'à un simple crépi, d'une dépense de 1,500 fr.; mais qu'il y avait été bientôt substitué un revêtement en pierre, seul digne de l'ensemble de cette belle construction romane. De plus, comme la toiture est en fort mauvais état, on a voulu rendre à l'édifice sa physionomie primitive, en rétablissant sur chacune des nefs son toit distinct. Cette disposition dégagera les petites fenêtres de la haute nef: une combinaison ingénieuse doit opposer des plaques de verre à l'envahissement



des eaux pluviales. En même temps sera remise au jour une curieuse corniche romane, qui arrachait des cris d'admiration à l'abbé Cochet. Il n'est point aujourd'hui question de la restaurer intégralement ; on se bornera au strict nécessaire, avec de sérieux rejointoiments. Cet ensemble de travaux, exécutés à forfait par l'excellent entrepreneur du séminaire, M. Bougon, ne dépassera pas 15,000 fr.

Quelqu'un objecte qu'on n'est jamais à l'abri des surprises de l'imprévu. M. Gosselin se rassure sur les garanties que présentent les ouvriers, et M. le Maire répond que M. le Supérieur lui a d'ailleurs promis de pourvoir à l'excédent, s'il y avait lieu. A tout ce qui vient d'être dit se joint, suivant l'abbé Tougard, l'urgence de substituer l'ardoise à la tuile sur une notable partie de l'église.

M. le docteur Coutan a étudié avec soin tous les détails de cette architecture de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui dérobés aux regards ; et il les déclare d'un haut intérêt.

On ne voit pas bien pourquoi cette restauration s'attaquera de préférence au côté nord. M. Frère répond qu'il s'agit de profiter du concours du séminaire, intéressé à approprier cette partie de l'édifice qui le borne. L'abbé Tougard insiste sur ce que cette préférence n'est que trop justifiée en elle-même : le collatéral sud a été parfaitement renouvelé il y a une trentaine d'années ; tandis que le mur septentrional est dans le plus désolant état, les mauvaises gouttières déversant l'eau sur le sol, d'où elle rejaillissait contre la maçonnerie à près d'un mètre de hauteur.

Quelques membres demandent comment se comporteront ces sculptures, vieilles de sept siècles, quand

elles seront ainsi remises en plein air. Au dire de l'abbé Langlois, que cite l'abbé Tougard, le toit unique ne remonte qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. MM. les architectes en concluent que ces pierres ont assez longtemps souffert des intempéries pour que l'action atmosphérique leur soit maintenant moins dommageable. Il s'agit, d'ailleurs, du côté nord, moins exposé aux pluies et un peu protégé par les pavillons et constructions du séminaire.

La Commission est pleinement satisfaite de ces minutieuses explications. En conséquence, elle est unanime à approuver l'avant-projet, et elle insiste auprès du service des Travaux publics pour que les secours complémentaires indispensables à cette belle entreprise soient accordés aussitôt que le dossier sera envoyé à M. le Préfet. Dès longtemps cette remarquable église a mérité les faveurs de l'administration, et l'abbé Tougard rappelle que de 1860 à 1880, il n'est guère de crédits dont elle n'ait touché une part. En ce qui le concerne, M. Gosselin souhaite que les démarches soient faites assez tôt pour qu'il retrouve encore sous sa main l'excellent chantier qu'il a vu travailler au séminaire.

*Passe-port de pèlerinage.* — Tel est, si on peut risquer cette locution, le nom que mérite un curieux document imprimé, que présente M. Pelay, et dont voici la teneur :

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE TRÎNITÉ

*Et en l'honneur de la Bienheureuse Vierge  
Sainte Mère de Dieu.*

LES SIEURS GEMY et BAILLEUL, du Havre, département

de la Seine-Inférieure, Pèlerins Français, passant à Rome, et allant à Jérusalem, Bethléem, Nazareth et autres lieux de la Terre Sainte ;

Munis de passe-ports et certificats de leur Gouvernement, astreints par un pieux usage à ne subsister, pendant le cours de leur voyage, que d'aumônes, se recommandent à la bienveillance et à la piété des âmes généreuses, promettant de porter aux pieds de l'Éternel sur les Lieux Saints, où ils espèrent avec la grâce de Dieu parvenir, leurs vœux et leurs prières plus particulièrement pour ceux qui par leur zèle charitable acquièrent des droits à leur reconnoissance.

La pièce semble dater du commencement du siècle. M. de Beaurepaire remarque qu'anciennement les pèlerins eussent été suspectés comme vagabonds et mis en prison. Louis XIV leur était notoirement hostile.

*Brémontier-Merval.* — M. le docteur Coutan a admiré les magnifiques boiseries qui ornent la modeste église de cette paroisse, et font du chœur un véritable musée de tableaux sur bois. L'édifice lui-même est particulièrement digne d'attention en ce que, comme la chapelle Saint-Saturnin, il est pourvu de croisillons arrondis avec appareil en arêtes de poisson. Il peut donc compter parmi nos sanctuaires les plus anciens, et demeure l'un des témoins de ces traditions rhénanes qui ont influé sur l'architecture normande.

*Famille Corneille ? — Philippe de Champagne ?*  
— M. G. Dubosc signale la découverte faite à Fontainebleau, du portrait de la mère ou de la femme de Corneille. On attribue cette toile à Philippe de Champagne. M. Pelay demande si la ville serait disposée à acheter le tableau. Un peu de critique artistique, réclamant tout d'abord des photographies de l'œuvre, ne

serait pas hors de saison dans une affaire délicate, où de précédentes supercheries invitent à prendre des sûretés.

*Inscription de l'architecte Jouamin.* — M. Lefort demande la provenance de l'inscription funèbre de cet architecte du département, qui se lit aujourd'hui au musée. Cette question ne reçoit pas de réponse.

Ces sortes d'objets, moins exposés que d'autres à des convoitises malhonnêtes, et d'ailleurs assez peu maniables, subissent parfois des vicissitudes surprenantes. M. de Beaurepaire en cite un exemple caractéristique. Dans une excursion qu'il fit à Saint-Georges-de-Boscherville, il y a une quarantaine d'années, M. Curmer voulut lui faire examiner la dalle tumulaire du fils de la duchesse de Longueville, mis en pension à l'abbaye pour raison de santé. Il fut impossible de retrouver cette pierre, qu'on avait vue fort peu auparavant à l'entrée du cimetière paroissial.

A cette occasion, M. G. Dubosc signale, comme abandonnée dans un coin de l'Hôtel-Dieu, l'inscription funéraire des capucins morts au service des pestiférés.

On proposerait de la faire déposer au musée départemental; mais quelques membres préféreraient qu'elle restât à l'hôpital, en demandant seulement qu'elle fût honorablement scellée à quelque mur. Cette destination semble en effet plus convenable à la majorité de nos collègues.

*M. Lefort nommé architecte des Monuments historiques.* — L'architecte en chef du département apprend à la Commission que le Ministère vient de lui confier le service des Monuments historiques.

Cette décision est accueillie avec une satisfaction qu'on tient à consigner au procès-verbal. Comme l'a si bien dit le docteur Coutan, nos félicitations visent tout ensemble l'artiste et l'homme.

*Forêt de la Londe. — Temple romain.* — M. Power, maire de Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure), vient de découvrir, sur la lisière de la Seine-Inférieure, un petit temple romain qu'il a exploré. Il est assez remarquable, observe M. le Président, que ces sortes de monuments aient été retrouvés presque en même temps à Harfleur, à Saint-Jean-de-Folleville, et dans d'autres parties de la France.

*A quelle date saint Mellon est-il mort ?* — Le présent jour, 23 octobre, a été chômé à Rouen pendant des siècles, et est resté cher aux vieux Rouennais par le souvenir de saint Romain, notre grand archevêque, patron de la ville. C'est à cette date que son nom se lit dans toutes les vies des saints.

M. l'abbé Vacandard a observé que l'un de nos plus précieux manuscrits, le *Livre d'ivoire*, marque la mort de S. Mellon au 23 octobre. C'est un bon témoignage en faveur de la célébrité du culte de saint Romain.

La piété de nos pères, qui donna à ce grand pontife la *gargouille* de saint Nicaise, alla jusqu'à déposer saint Mellon du jour de sa fête pour l'attribuer à saint Romain.

Mais les *Acta Sanctorum* placent au 22 octobre la fête de saint Romain, en Sicile. Les Normands, qui s'établirent en ce pays-là, restèrent donc fidèles au culte du patron de Rouen. Son changement de jour semble dû à quelque solennité locale.

M. de Beaurepaire donne lecture du mémoire suivant :

LES MÉNÉTRIERS DE ROUEN

Par jongleur, *joculator*, il faut entendre un mime dont la profession était de chanter, de réciter et peut-être aussi de composer ces chansons de geste qui forment le fond principal de la littérature séculière du moyen âge.

C'est à la classe des jongleurs que paraît avoir appartenu cet Ambroise qui prit part à la troisième croisade, et dont M. Gaston Paris a publié récemment un poëme ou chronique rimée qui porte pour titre « *l'Estoire de la guerre sainte* », 1190, 1192 (1). Sous le même nom de jongleurs on désignait ceux qui faisaient métier de chanteurs ou de musiciens.

Plus tard ce nom fut remplacé par celui de menestrel ou ménétrier, en latin, *ministrellus, menesterellus* (officier de rang inférieur), sous lequel, à l'origine, on avait désigné les instrumentistes qui remplissaient, à la Cour, des charges de musicien et qui naturellement devaient passer, parmi les gens de leur profession, pour ceux dont elle tirait le plus d'honneur (2).

(1) Une seule fois, j'ai rencontré le nom Ambroise dans les chartes normandes qui me sont passées sous les yeux; c'est dans le « Livre des Jurés de Saint-Ouen », pages 226 v<sup>o</sup>, 227, et 228, à Bailly et à Dormont : *Ambrosius dictus rex, Ambrosius le Rei, Ambrosius le Rei, 1262*. Cet Ambroise ne serait-il pas le fils du jongleur auteur de *l'Estoire de la guerre sainte*, et cette qualification de *rex* ne s'appliquerait-elle pas assez naturellement à un chef de bande de jongleurs? C'est une piste que je me permets de signaler, sans prétendre qu'elle mène au but.

(2) Je n'ai point trouvé de nom d'homme formé sur ménétrier, mais un certain nombre sur jongleur : *Bernardus joculator* (Obituaire de la cathédrale, 13 esi., f<sup>o</sup> 94); Guillaume le Jongleur, 1284 (F. du Chapitre); *Willelmus* le Jongleur, 1266 (Cart.

C'est sous la première dénomination de jongleurs, *joculatores*, que les ménétriers de Fécamp sont désignés dans une charte de Raoul d'Argences (entre 1189 et 1219) par laquelle cet abbé les associe, en qualité de confrères, aux bienfaits spirituels des religieux de son monastère. Cette charte nous est parvenue sous la forme d'un vidimus du 3 juillet 1402. D'après ce document, dont rien ne nous fait suspecter l'authenticité, les jongleurs de Fécamp auraient été organisés en confrérie dès le temps du premier duc Richard, décédé en cette ville en 1102. Cette confrérie serait tombée en décadence après la mort de Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et duc de Normandie (1135) et aurait été renouvelée par Henri, abbé de Fécamp (entre 1140 et 1188). Sa fête principale était la Saint-Martin d'été. Ce jour là les jongleurs se réunissaient aux moines et faisaient avec eux, en l'honneur du saint, une procession solennelle dont l'usage n'était point encore abandonné au xv<sup>e</sup> siècle. En constituant à nouveau cette confrérie, l'abbé Raoul lui donna pour recteur et pour maître Henri de Gravenchon qui pouvait être aussi bien chevalier que jongleur, puisqu'on voit, par la charte de cet abbé, qu'il y avait des chevaliers dans l'association.

Nous croyons très intéressant de publier cette charte avec la traduction, un peu libre, qui en fut faite, vraisemblablement au xiii<sup>e</sup> siècle. Je suis porté à supposer que ce n'était autre chose que le texte mis par les moines de Fécamp à la disposition des jongleurs, pour être vraisemblablement affiché dans le lieu de leurs réunions. Cette copie présente malheureusement d'assez nombreuses incorrections qui tiennent certainement à ce que le fran-

de Valmont, f<sup>o</sup> 82). Je trouve aussi *Robertus, citharedus* (Obituaire de la cathédrale, 13<sup>e</sup> siècle, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>); *Willelmus* le Harpeor, 1242 (F. de Saint-Wandrille); *Johannes* le Vielier, 1231 (F. du Mont-aux-Malades); Rob. le Violceur, 1333 (F. de Saint-Éloi).

çais du XIII<sup>e</sup> siècle avait cessé d'être clair pour un copiste des premières années du XV<sup>e</sup>.

Puisque Fécamp, malgré une population assez faible, eut de si bonne heure une confrérie de jongleurs, pouvons-nous admettre qu'une ville comme Rouen n'eût point aussi la sienne, et que l'autorité ecclésiastique s'y soit montrée moins indulgente pour une profession qui, bien que dangereuse (*lubrica*; escoulouriable), offrait l'avantage de contribuer puissamment aux charmes de la société civile et aussi à la pompe des solennités religieuses?

Je ne saurais, non plus, douter que les ménétriers de Rouen n'aient eu, au moins à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, des règlements, en tant que membres d'une corporation et en tant que membres de confrérie, ni que cette double association ne se soit modelée sur la corporation privilégiée et la confrérie célèbre des ménétriers de Paris, laquelle avait à sa tête un dignitaire qui s'intitulait « Roi des menestreaux des rois de France » (1).

Les ménétriers de Paris, riches et charitables, avaient fondé un hospice à l'usage des pauvres passants, sous l'invocation de saint Julien l'Hospitalier, de saint Genest, mime ou comédien. Les ménétriers de Rouen manquaient des ressources nécessaires pour fonder un établissement du même genre; mais on reconnaît l'heureuse influence qu'exercèrent sur eux leurs confrères de Paris, en ce qu'ils firent choix du même patron, saint Julien, se contentant de substituer au nom de saint Genest celui de saint Germain, et en établissant le siège de leur confrérie à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

Je ne connais, il est vrai, d'autres statuts de leur confrérie que ceux qu'ils firent approuver par l'archevêque,

(1) Consulter, sur la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris, les savantes recherches de M. B. Bernhard, publiées aux tomes 3, 4 et 5 de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1<sup>re</sup> série.



en 1617 ; mais ces statuts en avaient remplacé d'autres qui étaient tombés en désuétude, comme cela arriva, du reste, pour toutes les confréries.

Voici deux actes qui prouvent, à n'en pas douter, l'existence de cette confrérie antérieurement à 1617 :

Jehan Louayntier, joueur d'instruments, cautionne Jehan Tougart, prévot, et Étienne Duclos, échevin de la confrérie de la Madeleine, Saint-Germain, Saint-Julien, Saint-Antoine et Saint-Fiacre, fondée à l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1<sup>er</sup> août 1544 (1).

« Jehan Le Sac le jeune, à présent maître de la confrérie de Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Germain et Saint-Julien fondée à l'Hôtel-Dieu de la Magdeleine de ceste ville de Rouen, Jacques Riviers, Guillaume De Lyvet, Jehan Le Blond, Nicolas Le Roux, pour lui et soy faisant fort de Romain Le Roux, son fils, Guillaume Parnuict, esleu maistre de la confrérie pour l'année prochaine, tous maistres et joueurs d'instruments de ladite confrérie, Eustache Parnuict et Pierre Auvray, confrères, baillent à louage, pour 79 ans, à Nicolas Le Blanc, procureur en la Cour, un jardin qui appartenait à leur confrérie, 21 juillet 1570. » Il est à remarquer que tous ont signé l'acte de leur nom et ne se sont pas contentés des marques, à l'usage des gens sans instruction.

Les joueurs et faiseurs d'instruments et les maîtres à danser formaient, à Rouen, une seule et même communauté, qui reçut des statuts en 1484, d'autres en 1610, d'autres enfin en 1717.

D'après ces derniers l'apprentissage était de 4 années.

« Il était défendu à toutes personnes, n'étant maîtres dudit métier, de jouer à aucunes nopces, fiançailles, lendemain, dans aucunes assemblées, cérémonies publiques, tragédies, et aux églises, à peine de 50 livres d'amende.

(1) Cette confrérie a été passée sous silence par Taillepied, dans ses *Antiquités de la ville de Rouen*.

Il était également défendu à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles pussent être, de travailler, jouer, ni faire aucuns instruments, de quelque façon qu'ils fussent, servants aux dits arts et sciences de faiseurs et joueurs d'instruments, soit de hautbois, bassons, flûtes à bec et traversières, violles, vielles, clave-sins, violons, et généralement tous autres instruments sans exception, tant à corde que à vent, dans la ville de Rouen, s'ils n'étaient reçus maîtres audit lieu, à peine de 300 livres d'amende. »

A défaut de statuts plus anciens nous rapporterons ici quelques actes relatifs aux ménétriers rouennais.

« Jehan de Bernay, demourant à Rouen, en la paroisse Saint-Maclou, qui bailla Jehannin de Bernay, son fils, de l'aage de xviii ans ou environ, si comme il disoit, à Jehannin Le Forestier, recordeur de beaux diz et joueur de l'instrument de chiffonyez (1) et d'autres instrumens, tant de bouche que autrement, du jour d'uy en trois ans, pour lui aprendre au miex qu'il pourra et saura ledit temps durant, ce dont icelui Forestier se set et saura, entremestre durant ledit temps ; et, avec ce, lui trouvera ses nécessitez de boire, menger, vestir, caucher, bien et suffisamment, ledit temps durant ; et, en la fin d'icelui terme, le vestira en aussi bon estat qu'il est à présent ; et

(1) V. l'article consacré à cet instrument par M. Fréd. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. « Cifonie, non la vielle, bien que la vielle soit encore désignée sous ce nom dans l'île de Guernesey mais une espèce d'instrument à vent ou plutôt de tambour percé dans le milieu comme un crible et qu'on frappait des deux côtés avec des baguettes. Il paraît, dit Legrand d'Aussy, par une anecdote de la vie de Duguesclin, que cet instrument n'était pas en grande considération ou du moins qu'au xiv<sup>e</sup> siècle il était tombé dans le mépris. » L'anecdote citée prouverait, en effet, qu'en France et en Normandie, il était à l'usage des mendiants et des aveugles et qu'on l'y appelait *instrument truand*. »

sy lui doura une chifognie du pris de xv s. t.; et pour ce, ledit Jehannin de Bernay le servira bien et deument ainsi qu'il appartient à l'estat dudit Forestier; et quant à ce, etc... ledit Jehan de Bernay, père dudit Jehannin, en obliga tous ses biens meubles et heritages etc.. pourveu que, s'il ne faisoit et parfaisoit son service et qu'il lessât son dit maistre, ledit Forestier sera tenu à luy aidier à quérir à son dit père, pour ce que, par la grâce de Dieu, il a perdu la clarté de cest monde, 1394. » (1)

« Colin Griffouet, du pais de Lorraine en la ville de Mès, si comme etc., confesse soy estre aloué, du jour d'uy jusques à la Saint-Martin d'iver prouchainement venant, à Jehan Le Forestier et Thomas Godart, chanteurs et recordeurs de beaudiz, tant de bouche [que] chiffonye, pour les servir bien et deument de ce qu'il set et sara faire, tant en escripture (2) que autrement, au mieulx qu'il pourra et saura, et, pour ce, lui seront tenus rendre et paier v escus d'or ou monnoye à la value, qui valent cxii s. vi d. t., pendant ledit temps; avecques ce lui seront tenus trouver toutes ses nécessités de boire, menger, coucher et caufer, ledit temps durant, et promistrent, chacun de soy, tenir etc., obligéant biens, et ledit Colin son corps etc. » 1396 (3).

« Guyot Gonnor, de la paroisse d'Igoville (4), confesse avoir aloué Symonnet Gonnor, son cousin fraireur, à Colin De la Roche, menestreel, jusques au terme de viii ans... pour lui apprendre ledit mestier. » 1406 (5).

« Robert De la Cauchie, demourant à présent en la paroisse de Saint-Ouen de Rouen, confesse avoir aloué Perrinét De la Cauchie, son filz, à Colin De la Roche,

(1) Tab. de Rouen, reg. 6, f<sup>o</sup> 93 vo.

(2) Il ne peut s'agir ici que de copies de chansons ou d'écriture de musique.

(3) Tab. de Rouen, reg. 7, f<sup>o</sup> 55.

(4) Igoville près Pont-de-l'Arche.

(5) Tab. de Rouen, reg. 12, f<sup>o</sup> 33.

menestreel, demourant en ladite parroisse, jusques au terme et en la fin de vii ans, prouchainement venans, pour lui aprendre le mestier de menestraudie tout au mieulx qu'il pourra et saura, pendant lequel temps icellui Perrinet le sera tenu servir bien, deuement, loyaulment et diligemment; et le dit De la Roche lui sera tenu trouver ses nécesseres de boire, mengier, couchier, lever, cauchier, vestir, feu et lieu bien et deuement, selon son estat.» 1406 (1).

« Jehan Le Maistre, à présent demourant à Rouen, en l'ostel Mons. l'arcevesque, congnut avoir alloué Jehannin Le Maistre, son filz, à Colin De la Roche, menestrel, jusques à viii ans, commenchant au jour d'uy et finissant etc... pour lui monstrier, aprendre, au mieulx qu'il saura, bien et deuement icellui mestier ledit temps durant, parmy ce que ledit De la Roche lui sera tenu trouver toutes ses nécesitez de boire, mengier, couchier, vestir, feu, lit et hostel bien et deuement selon son estat; et promist icellui Jehan que son dit fils fera, deservira et acomplira bien et deuement icelui Colin en ce qu'il le voudra embesongnier ledit temps durant, et qu'il ne s'estrangera hors de son hostel pour aller demourer ailleurs en aucune manière, sauf que, se il y aloit, ledit père serait tenu d'aler le quérir où il seroit et ramener à son dit maistre à ses propres coustz et dépens; et se ledit Colin aloit de vie et trespasement ledit temps durant, il seroit tenu de faire et parfaire son dit service avec Raoulin De la Roche, son frère, et à ce tenir, etc... ledit maistre obliga biens etc., » 1401 (2).

« Remond Le Roy, de la parroisse de Saint-Gervais jouxte Rouen, s'oblige à ce que Colinet Le Roy, son fils, servira Estienne Engueneut, menestrel d'airain et de cuivre jusque à vii ans. » Le maître apprendra le métier à son apprenti, 1395 (3).

(1) Tab. de Rouen, Reg. 12, f<sup>o</sup> 81.

(2) *Ibid.*, Reg. 9, f<sup>o</sup> 137 v<sup>o</sup>.

(3) *Ibid.*, Reg. 6, f<sup>o</sup> 200. — Aux ménétriers de ville il serait

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle une certaine autorité avait été attribuée sur les ménétriers de Normandie à un nommé Renoton de la Salle. Ce particulier, se disant maître des ménétriers de cette province, avait fait défense à Jean Vautier de jouer des instruments, sous prétexte que celui-ci en avait joué en lieux dissolus, et que, d'ailleurs, il n'avait pas payé les 10 sous que ledit de la Salle prétendait avoir droit de prendre sur chaque ménétrier à raison de sa maîtrise. Il y eut à ce sujet un procès entre eux au bailliage de Rouen, 3 mars 1483 (v. s.) ; mais je n'en connais pas l'issue.

Les joueurs d'instruments étaient souvent requis pour les solennités religieuses.

En 1398 « Jacquet Le Caron et Guillaume Le Chevalier, demourans à Saint-Laurent de Rouen, menestriers, pour eulx et eulx faisans fors de Simon de Pierrelée et de Franchequin Le Taillendier, semblablement menestriers, ou de deux aussi bons menestriers comme eulx, promistrent servir les frères et sœurs de la frarie Madame Sainte Anne, fondée en l'église N.-D. de Rouen, pour un an . . . c'est assavoir : aux Rouvoisons *iiii* menestriers, et à la feste Sainte-Anne en esté *iii*, et à la Candeleur *iii*, ainsi comme il est acoustumé faire à ladite frarie pour *x l. t.* pour tout led. terme. » (1)

De même à Fécamp : D'après les statuts de la confrérie

intéressant de joindre les ménétriers de village. Mais il est bien à craindre que ces derniers n'aient point d'histoire. Dans un registre du tabellionage de Pavilly, à la date du 16 avril 1601, un laboureur de Pissy, Jacques Doury, fait marché avec Jean Laurence, de Quincampoix, pour montrer à Robert Doury, mineur, dont le dit Jacques Doury avait la tutelle, le métier de bellier et de joueur de violon. L'engagement est fait pour 3 ans moyennant une part de 14 écus sol, 6 mois de bon blé champart, avec obligation de fournir au mineur : feu, lit, hôtel, boire et manger. C'est la seule fois que j'aie rencontré ce mot bellier.

(1) Tab. de Rouen, Reg. 8, f<sup>o</sup> 111.

de Saint-Nicolas de 1376, le jour de la fête, « *fratres* » et *sorores mimos seu joculatores habebunt suis expensis* » quos voluerint et facient unam processionem solemnem • *juxta confratrie Sancti-Martini æstivalis morem.* » Les Religieux de Fécamp témoignaient plus tard de leur goût pour la musique par l'établissement, en 1691 (requête de François-Guillaume Fillastre, du 15 janvier de cette année), d'une confrérie de musiciens et enfants de chœur sous l'invocation de Sainte-Cécile : « On célébrera tous les ans, le 1<sup>er</sup> jour libre après la feste Sainte-Cécile, 1 messe solennele en musique pour tous les musiciens décédés depuis la fondation de la musique dans ladite abbaye, par feu M. d'Estouteville, dont on fera l'obit en musique, le 14 octobre, par reconnaissance. »

« Compte de S.-Jean de Rouen, 1558-1559, à maître Guillaume Crassot, maître de la musique, pour avoir assisté au service en musique durant les jours des Rames, Pâques et autres festes, 10 s. — 1588, à Georges Parnuict, joueur d'instruments, 1 écu sol pour avoir donné de la sequebute, en la partie de la basse contre, aux festes de Noel, pour la deffaute de la basse-contre, 60 s. » — « Compte de S. Laurent, 1645 : à maître Jehan Le Boullenger, prêtre, chapelain à N.-D. de Rouen, pour la musique de la fête Saint-Laurent. — 1644 : à M. Le Boullanger, maître des enfants de chœur de la cathédrale, pour la musique de la fête Saint-Laurent, 18 l. »

« Confrérie de N.-D. en la cathédrale. 1672, le sieur Justice (maître de la confrérie) ayant refusé de mettre des cornets pour jouer aux processions, les 4 jours des Rogations, comme il est accoustumé, MM. les Maistres ayant veu le lundi qu'il ny en avoit point, donnèrent ordre au chapelain d'en appeler et de convenir avec eux du prix. (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 3590). — 1651, aux musiciens qui ont chanté par les rues devant les maîtres selon l'ordonnance, 8 l.; aux cornets qui ont joué alternativement, 4 l. • (*Ibid.*, G. 5558).

Les ménétriers trouvaient naturellement aux noces un emploi fructueux de leur art.

On voit que M<sup>lle</sup> de Bellengues, fille du capitaine de Rouen, mariée à Renaud de Trie, plus tard vice-amiral de France, fut conduite à l'église de Saint-Lô de Rouen, précédée d'une bande de ménétriers (1).

Au mois de juillet 1410, un chapelain du collège de Darnétal est repris par le Chapitre pour s'être permis d'aller, de jour et de nuit, avec une lyre et des instruments à corde *per tabernas et eciam ad nupcias, sicut unus jocular* (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 2121).

Une requête adressée au bailli de Rouen, le 16 septembre 1611, nous apprend qu'il y avait alors à Rouen 80 maîtres joueurs de haut-bois, cornets et violons, ayant charge de femme et d'enfants, gagnant péniblement leur vie et ayant grand besoin de se défendre contre la concurrence des artistes étrangers. La requête est signée de Toussaint Le Sac, Denis Poisson, Pierre Parnuict, etc. (2).

Leurs leçons étaient, sans doute, assez faiblement rétribuées à en juger par une requête de Jacqueline Ribout, femme de Jean Le Tournois, cornet de la cathédrale, requête dans laquelle elle expose que son mari avait montré à jouer du cornet à un enfant de chœur pendant un mois à raison de 3 heures par jour, et que, pour tant de leçons, il lui avait été accordé une pistole. « Il y a pris, ajoutait-elle, tant de travail et s'y est tellement altéré le cerveau qu'il y a gagné le mal dans lequel il est à présent.

(1) Notice sur l'hôtel du Bec, à Rouen (*Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1854, p. 320).

(2) Arch. de la Seine-Inférieure. — Arts et Métiers. — Joueurs d'instruments. Il est à croire que les artistes étrangers leur firent une concurrence redoutable après l'établissement de l'opéra à Rouen. — Le 6 août 1665, il est question, dans des minutes détachées du tabellionage de Rouen, de deux étrangers, Joachim Ernesto Voiglander, et damoiselle Josepha de Quisada, sa femme, maîtres de musique et de danse, pour lors à Rouen.

Car auparavant il estoit sage et sa conversation étoit agréable à tout le monde. A présent il est réduit dans une prison, les fers aux pieds et aux mains, sans bien et sans argent et dans un état si misérable qu'il fait plorer ceux qui le vont voir. » (Arch. de la Seine-Inf., G. 2334.)

Il est inutile de s'attacher à prouver que le goût de la musique a toujours été en honneur à Rouen. Les maîtrises de ses églises, le Puy de S<sup>e</sup>-Cécile en la cathédrale, des noms comme ceux de Titelouze, Broche, Boïeldieu, en sont une preuve des plus éclatantes.

Il m'eût été agréable de constater que cette ville, où il y eut pendant assez longtemps d'habiles facteurs d'orgues, eut aussi des luthiers ou des faiseurs d'instruments de quelque réputation (1). Malheureusement à ce sujet je dois avouer l'insuccès des recherches que j'ai entreprises.

#### *Rétablissement de la confrérie des jongleurs à Fécamp.*

« Universis presentes litteras seu publicum instrumentum inspecturis, officialis Fiscampnensis, salutem in Domino. Notum facimus nos, die date presentium, vidisse, palpassse, inspexisse ac de verbo ad verbum legisse quasdam litteras, ut prima facie apparebat, confraternitatem seu confratriam Beati Martini, confessoris atque pontificis in capella leprosorum Fiscampnensium hactenus fundatam approbantes, sanas et illesas, non viciatas, nec cancellatas, non abolitas, sed prorsus omni vicio et

(1) François Courier, maître faiseur d'instruments de musique, par. Saint-Nicolas, de Rouen, 29 août 1668 ; — Germain Duval, faiseur d'instruments, décédé le 23 mars 1733, rue Saint-Laurent ; — scellés : Suzanne Bénard, sa veuve ; 3 filles dont 2, Jeanne-Marie Barbe, Marie-Anne, d'un premier mari, l'autre, Madeleine, du second. (G. 2323). — En 1634, 161 l. 1. à Mathieu Le Testier, joueur de cornet, pour un cornet qu'il avait fait venir d'Angleterre.



suspitione carentes et sigillis religiosorum virorum dominorum abbatis et conventus in laqueo duplici et cera viridi sigillatas, quarum tenor sequitur in hec verba :

» Universis sancte matris ecclesie filiis, ad quos presens scriptum pervenerit, Radulfus, miseratione divina, humilis abbas Sancte Trinitatis Fiscampni, salutem in vero Salutari. Ad divine clementie gratiam promerendam, nichil eque gratum est quam ut ad impletionem legis Christi invicem onera nostra portemus, ut proximorum infirmitates nostras compassione faciamus. Neque vero aliter, luteam circumferentes gravemque carnis sarcinam, ad ardua celorum poterimus evolare, nisi et mutue caritatis conexio et orationum devotio nostram sustulerint imbecilitatem. Eapropter infirmitati compatientes et devotionem accendentes intra caritatis nostre sinum, in unitate fraternitatis quosdam homines seculares, arti jocularie deditos, volenter et diligenter admisimus, quorum, etsi ludicra et lubrica sit vita, fundamentum tamen fidei, quod in Christo fundatum est, facit optimo capiti membra coherere debilia. Que videlicet res non quidem nova nec recenter inventa, sed tempore, beate memorie, Ricardi, primi Normannorum ducis, inchoata, tempore secundi Ricardi dumnique Willelmi, abbatis primi, perfecta plenius et consummata, ad nostram usque perseveravit etatem. Sed ingruentibus malis malorumque importunitatibus, habundante iniquitate, refrigescente caritate, defecerat post mortem regis Henrici primi. Donnus vero Henricus, pie memorie, abbas, eorundem fratrum anxie petitioni satisfaciens, antiquam fraternitatem renovavit, et, totius capituli assensu, eos in fraternitatem recepit et collegit. Ego vero Radulfus, abbas, nolens in hoc tam illustrium virorum non imitari vestigia, predictorum fratrum me fratrem constitui, et eis omnium benefactorum nostrorum in missis, in vigiliis, in jejuniis, in elemosinis, in orationibus et omnibus Deo placitis, totius consensu capituli, participationem dedi et concessi, quatinus,

caritate juvante, et ipsi nobisum, et nos cum illis, in leticia et exultatione, in symphonia et choro, in tympano et psalterio, in cordis et organo, in manibus tenentes cytharas et phyalas plenas odoramentorum, summi regis [ante faciem] valeamus apparere. Specialiter autem, tam pro eis quam pro reliquis fratribus nostris, omni tempore, singulis diebus, tres missas celebramus, unam de Spiritu Sancto, ut nos commendet Filio, unam de Sancta Maria, ut nos commende tFilio, terciam pro defunctis, ut requiem optineant sempiternam. Singulariter vero cum nobis cujuslibet eorum fuerit obitus nunciatus, post absolutionem in capitulo plenarie factam, tanquam pro fratre nostro, divinum celebramus officium. Sed et singulis annis duo tricenaria pro ipsis facimus post Natale Domini unum, alterum post Pentecosten. Modus autem fraternitatis hoc modo propositus est tenendus. Singulis annis, die ordinationis Beati Martini, convenient tam joculatores quam qui eorum fraternitati se junxerunt, quos nichilominus in nostra colligimus fraternitate, factaque solenni processione totius conventus ipsorumque joculatorum, colligentur de singulis eorum denarii quinque, quorum talis erit distributio : ut partes due in leprosorum Ficampni transeant usum, pars vero tertia generaliter distribuatur in pauperes, quarta autem ad luminare ecclesie, quinta vero ad opus ipsius cum legatis mortuorum conferatur. Porro in eorum obitu, vel qui ex eorum fraternitate fuerint, relinquent singuli ad opus ecclesie, qui potuerint tres solidos, pauperes autem duos solidos, pauperiores vero duodecim denarios. Hanc fraternitatem tenentes, seu joculatores, seu milites, sive quilibet alii, quicquid in obitu suo relinquent ad opus ecclesie conferatur. Hujus vero fraternitatis constituimus Henricum de Cravencun magistrum et rectorem. Omnibus autem hanc fraternitatem servantibus sit pax et gaudium in secula seculorum. Amen.

» In quorum testimonium sigillum magnum curie

nostre una cum signo nostro et subscriptione publici notarii infrascripti, presentibus litteris duximus apponendum. Anno Domini millesimo quadringentesimo secundo, secundum usum gallicanum computando, die tertia mensis julii, inditione nona, ab electione domini Benedicti in papam ultimo electi anno octavo, presentibus religiosis et honestis viris fratribus predictæ ecclesie Sancte Trinitatis Fiscampnensis, Petro Picardi, Thoma Anglici, Johanne du Sceu, Johanne Dorival, religiosis Fiscampn.; Johanne Dasnières, Bicturicensis diocesis, Thoma Gosse, Roberto Goctrem et Guillelmo Regis, Rothomagensis diocesis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

» Et ego Guillelmus de Ambianis, clericus, Rothomagensis diocesis publicus auctoritate curieque conservatoris privilegiorum universitatis Parisiensis notarius juratus, quia, presentibus testibus, antescriptas literas originales suprascriptas, facta collacione diligenti ad earum transcriptum superius comprehensum, ipsas ad invicem concordari reperi, nil addito, nil remoto quod sensum immutet aut viciet intellectum, Idcirco huic presenti publico instrumento de premissis confecto quod per alium scribi feci, negociis aliis legitime prepeditus signum meum solilum, hic, me subscribens, unacum impressione sigilli curie domini officialis apposui, requisitus, in testimonium et majorem certitudinem premissorum. »

Marque du notaire apostolique.

*Copie en français de la Charte précédente.*

« A tous les filx de sainte mere eglise asquieulx cest present escript vendra. Je Raal, abbé de Sainte Trenité de Fescamp, salu en vray salu de tout le monde. A deservir la grâce de la divine pitié Notre Seigneur, nulle chose tant ne lui plest comme aemplir la lay et les commandemens faire et que nous soions aussi courchiés et dolens

des pechiés et des mesaventures de nos freres comme de nos meismes. Ne autrement nous ne pourrion aler lassus amont en paradis pour le pechié de la char qui tant est pesant, se grand carité de fraternité, de devocion d'oresonz, de omosnes, ne nous alege le pechié. Et que nous entendons que est devocion de oreson et omosne, nous avons recheu avec nous une manière de gens seculiers, lesqueulx l'en appelle jongleurs. Ja soit cen que la ville (1) d'iceulx soit abandonnée à jouer et que elle soit escoulouriable (2) nequedent le fundement de foy, qui est fundé en Jhesucrist, fait divers membres aerdre à un bon chief. Laquelle chose n'est pas nouvelle ne nouveument trouvée, ains fu commenchie eu temps de bonne memoire Ricart premier, duc de Normandie, et dura tout le temps au segont duc Ricart, et emprès monsieur Willame, abbé a icellui defaillir iceste frairie, mès pas mauvestié et par auarice, qui toujours croist et abunde, et largeche et courtoisie, qui tousjours refrede et amenise, fut delessie iceste frairie après la mort du premier roy Henry. Adechertes Monsr Henri, de bon mémoire, abbé à icellui temps, renouvela iceste frairie, et les rechet et cocueilli en fraternité par le consentement de tout le capistre. Adechertes jeu Raal, abbé, ne vuil pas que je non sieusse les esanses (3) et les fais de si grans gens et de si nobles, m'establi frere d'iceulx freres jongleurs, et leur octroy plaine parchonnerie de tous nos biens fais qui seront fais en notre abbeie, s'il est assaouir en messes, en vigilles, en jeunes, en aumosnes, en oresons et en toutes choses plaisantes à Dieu, que par carité ardante puissent avec nous, et nous avec eulx, aparestre devant la fache Jhesu Christ en leeche, en exultation, o simphognies, o timbres, o vieles, o psaterions, o orgues, o harpes, o fieules, plaines de bonnes odours, tenantes en

(1) Il faut lire *vic*. Il y a *vita* dans le texte latin.

(2) Glissante, traduction du mot *lubrica*.

(3) Il y a là une erreur évidente de traduction.

leurs mains. Especiaument pour iceulx et pour nos freres, en tous temps et chascun jour, nous celebron trois messes l'une de Saint Esperit que il nous commant au Filx, l'autre de Notre-Dame qu'elle deprie pour nous son Filx, la tierche pour les trespasés, que eulx aient repos pardurable; et chascune fois que il en y ara un trespasé des freres, et l'en le nous ferra assavoir, il sera asous premierement en chappitre et en fesmes (1) le service auxi hautement comme de uns de nos frères moignes. Et chascun an pour iceux freres nous faisons deux trentieulx, l'un après Noel, l'autre emprès Penthecoustes. Ceste frairie doit estre en ceste manière tenue que chascun an, au jour de la Saint-Martin en esté, s'assembleront les freres jongleurs et tous ceulx que nous avons receus avec nous, et ferons tous ensemble une sollemnité et sollempnelle prochession, et de chascun d'iceulx l'en cuidra v deniers, lesquieulx seront en tel manière repartis que les deux pars seront à meseaux de Fescamp, la tierche partie sera donnée as pources, la quarte partie sera au luminaire de notre église, la quinte partie sera à l'œuvre d'icelle église avec les lais des mors; et en l'obbit d'iceulx freres larra chascun, qui pourra, trois soulx, les pources deux soulx, les très pources douze deniers. Tous ceulx qui tendront ceste fraarie, soient jongleurs, ou chevalliers ou autres, lerront du leur à l'œuvre de ladicte eglise. Adechertes de ceste fraarie nous establimes mestre et recteur Henri de Cravenchon. A tous ceulx qui ceste fraarie tendront et garderont soit paix et joye *in secula seculorum! Amen.* »

*Allouement de musicien en chambre.*

« Vendredi 1<sup>er</sup> février 1548. — Furent présents Jehan Germain Coste et George De Mulle, natifs, comme ilz

(1) Forme rare tirée du verbe faire, que M. Héron a signalée dans la *Règle de S. Benoît*; Société de l'Histoire de Normandie, *Mélanges*, 3<sup>e</sup> série.

disoient, du pays de Gascongne, savoir est ledit Germain de la ville de Mazieres, et ledit Georges du village de Lauvaguet (?), et maistres de l'estat et industrie de jouer en chambre, lesquelz se sont soumis et obligez par ces presentes ensemble envers Pierre Halley, maistre dudit estat, art et industrie de jouer en chambre, résident au Chasteau neuf en l'evesché de Chartres, qui présent estoit, de servir bien... loyaulment ledit Halley dudit estat, art et industrie de jouer en chambre, et en toutes autres affaires licites, pour le temps d'un an, qui commença à quinze jours devant Noel dernier passé et finira à semblable jour, cette submission ainsy faicte, tant à la charge de entretenir les dits Germain et De Mulle de boire, manger et leur quérir feu, liect et hostel pendant ledit temps, que moyennant la somme de vingt livres tournois pour leurs gaiges et estat, etc. »

Pour marque un clairon.

*Traité entre Jamin, sieur de Saint-Victor, et 6 joueurs d'instruments, embauchés pour le service du roi de Danemark. 1664.*

« Du jeudy avant midy, trentiesme jour d'octobre mil vi<sup>e</sup> soixante et quatre, à Rouen.

» Furent présents en leurs personnes Jean-Pierre Jamin (1), sieur de Saint-Victor, envoyé de Sa Majesté Danoise vers Sa Majesté Très Chrétienne, d'une part, et Gaspard Besson, Nicolas Gonfreville, Esme Molier, Pierre Boucquet, Mathieu Rossignol et Pierre Gravel, tous maistres joueurs d'instruments de musique et à danser, d'autre part, disant les partyes sçavoir ledict sieur de Saint-Victor qu'ayant charge, de Sa dicte Majesté Da-

(1) Ni Jamin, ni les 6 musiciens, dont les noms figurent dans cet acte, ne peuvent être considérés comme rouennais.

noise, de luy amener de France des personnes capables et sçavantes dans les instruments de musique, il auroit choisy et fait eslection des dessus dicts, et leur auroit proposé de venir demeurer et habiter en Dennemarc pour servir Sa dicte Majesté Danoise, en leur donnant des appointements raisonnables, ce que les dessus dicts ayant agréé, ils ont fait l'accord et convenu des choses qui ensuivent, c'est à sçavoir : que les dessus dits Gaspard Besson, Nicolas Gonfreville, Esme Molier, Pierre Boucquet, Mathieu Rossignol et Pierre Gravel se sont soumis et obligez, l'un pour l'autre et solidairement, envers ledict Saint-Victor, au nom de Sa dicte Majesté Danoise d'aller en Dennemerc et là servir Sa dicte Majesté Danoise, dans l'art de jouer d'instruments de musique et à dancer, et en tout ce que Sa dicte Majesté leur commandera dans leur dicte profession et qualité de ses officiers, pour lequel effect ils ont baillé cautions audict sieur de Saint-Victor, qui les ont plégez de leur fidélité suivant les obligations portez par ledict sieur de Saint-Victor, au moyen que ledict sieur de Saint-Victor, au nom de Sa dicte Majesté Danoise, laquelle agréera ces présentes, a promis et s'est obligé payer aux dessus dicts dix-huict cents livres de gages et appointements par chacun an à commencer du seizième du présent mois d'octobre, sçavoir quatre cents livres par an pour ledict sieur Besson, et aux autres, à chacun, deux cents quatre-vingts livres par an, le tout revenant à ladicte somme de dix-huict cents livres, payables de quartier en quartier, premier paiement commençant au seizième jour de janvier prochain, et ainsy continuer, et, en outre, fournir logement, nourriture et entretiens aux dessus dicts, tant qu'ils seront et demeureront au service de Sa dicte Majesté Danoise, duquel ne pourront point se retirer que dans dix-huict mois dudict jour seize octobre dernier, saouf à eux à continuer, en cas que Sa dicte Majesté le souhaitast, et qu'ilz en fussent d'accord, du payement desquels dix-huict cents livres d'appointements par an et

jusques aux dictz dix-huict mois, et de tous entretiens et nourriture pendant ledict temps, ledict sieur de Saint-Victor s'est soumis et obligé faire intervenir le sieur Bonneau, banquier, demeurant à Paris, rue du Bourdonnois, parroisse de Saint-Germain de l'Auxerrois, lequel s'obligera en son nom privé de leur faire payer et fournir lesdicts apointements, nourriture et entretiens comme caution et principal payeur, garand et respondant, et de ladicte submission et obligation dudict sieur Bonneau en bailler acte en forme aux dessus dictz incessamment auparavant de partir de cette ville de Rouen, et qu'on ne les pourra retenir à force après ledict temps passé, ayant esté arresté qu'en cas que ledict seigneur roy de Dannemarc n'agréast leur service, il les pourra renvoyer en leur payant leur retour raisonnablement: dont de tout lesdictes parties furent contentes, promettant, obligeant, chacun en droict soy, son corps et biens lesdictz associez solidairement, présents Guillaume Roussel et Claude Gruchet, demeurant à Rouen. »

Signé : Jean-Pierre Jamin, Gaspard Besson, Gonfreville, Molier, Boucquet, Roussel, Rossignol, Gravelle, Cavé et Maubert.

CHANTRES DE LA CHAPELLE DU ROI, DOMICILIÉS A ROUEN

Du Fresne (Guillaume), dit Dumesnil; demeurait à Rouen, paroisse de Saint-Martin-du-Pont, 30 mars 1554 (v. s.).

Duhamel (Jean), prieur de Saint-Etienne d'Arques, 30 avril 1574; chantre en la collégiale d'Ecouis, 14 avril 1576; curé de Gonfreville-la-Caillet, 4 décembre 1579; chantre en l'église d'Etampes, 23 février 1583; en même temps chanoine de Rouen, du 8 janvier 1582 au 15 juin



1587; enterré en la chapelle du Saint-Esprit en la cathédrale.

Fontaine (Clément de), chanoine de Saint-Quentin en Vermandois, 24 mai 1578.

Houel (Nicole), curé de Vérest, 5 juillet 1557.

Le Trot (Jacques), chantre à la Sainte-Chapelle, 24 mai 1578.

Lointier (Pierre); il résigna la chapelle de Saint-Aignan au château de Caen, le dernier mars 1560.

Rousseau (Hilaire), sous-maître de la chapelle du Roi, 22 novembre 1578.

Testart (Nicolas), curé de Saint-Gilles de Crétot, 6 mai 1555; de Beaumont-le-Hareng, 9 octobre 1566; chapelain de la chapelle de Saint-Aignan au château de Caen, 3 juin 1551; chapelain en la cathédrale de Rouen, 1549-1557; décédé le 30 octobre 1559.

Boust (Jean), chantre ordinaire de la musique de la Reine-Mère et chapelain de la cathédrale, 3 avril 1573 (1).

Queval (Robert), autre chantre de la chapelle de musique de la Reine, 4 février 1580.

#### MUSICIENS DE LA CHAMBRE DU ROI

David (Jehan), joueur de flûte, 1<sup>er</sup> avril 1554 (v. s.).

Lasnier (Nicolas), joueur de flûte, 1<sup>er</sup> juillet 1555.

Le Vacher (Grégoire), joueur de flûte; le 18 mars 1548 (v. s.), il donne procuration à Jean Du Gay, son compagnon, pour toucher un quartier de ses gages, qui étaient de 50 livres.

Le Boullenger (Janet), joueur d'instruments; il demeurerait par. Sainte-Croix-Saint-Ouen; il donne des procura-

(1) Par son testament Jehan Boust veut que quatre des plus anciens des enfants de chœur portent les cornets de son drap funéraire.

tions pour toucher ses gages, le 13 mars 1554 (v. s.), le 1<sup>er</sup> juillet 1555.

Le Boulenger (Michel), joueur d'instruments, 1577 (compte de la Fabrique de Saint-Laurent); joueur de cornet du Roi, 14 avril 1587 (plumitif du Bureau des Finances); haut-bois du Roi, paroisse Saint-Amand de Rouen, 18 juillet 1596 (1).

Les gages de cet artiste avaient été assez mal payés. Comme dédommagement, un arrêt du Conseil d'État permit à Marguerite Fleury, veuve de Michel Le Boulenger, cornet dessus et haut-bois du Roi, de faire construire des jeux de palle-mail public, privativement à tous autres, pour elle, ses enfants, successeurs ou ayants cause, en dedans et dehors des villes de Rouen et Caen, en prenant de chaque personne 4 s. pour jour, sans avoir à fournir autre chose que place dressée et accomodée comme il appartient; ce privilège accordé afin d'acquitter le Roi de 480 écus dus pour les gages de Le Boulenger, des années 1599-1601, et de 550 écus pour ses accoùtrements, 1602 (2).

#### JOUEURS D'INSTRUMENTS DU ROI DE NAVARRE

De Lyvet (Jean), demeurant à Rouen, 16 mai 1544 (3).

Lasnier (Nicolas), haut-bois, demeurant paroisse Saint-André, 28 juin 1551.

(1) Je trouve aussi à Rouen, comme organiste suivant la cour, Ph. Lefèvre, fils d'un menuisier de Rouen, 22 mars 1561; comme organiste de la chapelle du Roi, Pierre Roullots. Pour lui faire un traitement on l'avait nommé sergent collecteur des amendes et forfaitures de la forêt de Roumare. Il est cité 1<sup>er</sup> février 1574, 24, 25 août, 15 octobre 1577, 10 février 1578.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, G. 242.

(3) Mention 1562-1568 d'un Guillaume De Livet, joueur d'instruments. — 1602, décret des biens de Guillaume de Livet et de Philippe Violette, sa femme.

Le Boullenger (Fleurent), joueur de cornet, 10 mars 1551.

Le Sac (Pierre), dit L'Escarmouche, demeurant paroisse Saint-Eloi, 30 mars 1546 (v. s.); Raouline Guenet, sa veuve, 6 avril 1557.

Parnuicyt (Guillaume), demeurant paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 15 octobre 1546.

Rivière (Jacques), haut-bois, aux gages de 146 l. par an; quittance du 29 avril 1544.

#### AUTRES MUSIENS ATTACHÉS A DE HAUTS PERSONNAGES

Martin (Antoine), joueur de luth de la chambre de Mgr. de Guise, 14 janvier 1554.

Des Planches (Jean), chantre ordinaire de Mgr. le cardinal d'Amboise, et curé d'Ecretteville-sur-Mer, 29 août 1549.

Lasnier (Jacques) le jeune, fils de défunt Jean Lasnier, en son vivant musicien de S. M. la reine d'Angleterre, ledit Jacques, résidant à Londres, ayant épousé Anne Baillard, de Rouen, 21 octobre 1587.

*Bourlasus (Bernardus)*, maître de la musique de l'Electeur de Bavière, il présente aux chanoines de Rouen des pièces de musique de sa composition, octobre 1632-1634 (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 298).

2 octobre 1582, marché fait, à Rouen, entre J.-B. Lazzaron, italien, de la ville d'Orenoue, et Jacques Charlonder et Philimond Voharton, anglais, joueurs d'instruments, se rendant à Paris. Signé : John Lyot.

Le 2 décembre 1649, Marie Mallet, veuve de feu Louis de Vachain, écuyer, sieur de Saint-Amand, de la musique de S. A. R., et Gaston de Vachain, son fils, pour lors à Rouen, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, font une

donation à Le Maistre, procureur, chez lequel ils logeaient, « en reconnaissance de ce qu'il avoit fait pour leurs affaires dans leur pauvreté. » (Tab. de Rouen, minutes de Ferment.)

Il est quatre heures et demie quand M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1897

Elle commence à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, docteur Coutan, G. Dubosc, Félix, Garreta, de Glanville, Gosselin, G. Le Breton, Lormier, de La Serre, Vallée et l'abbé Tougard.

S'est excusé : M. Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, sous la réserve d'une légère atténuation que propose M. Lormier.

*Correspondance imprimée.* — Elle se décompose ainsi : *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXIV, 1897-1898; — *Mémoires de la Soc. de Beaune*, 1896; — *Revue de l'Avranchin*, n° 7, 1897; — *Smithsonian Report U. S. national Museum*, 1893; — *Item*, 1894; — *Annual Report of the Smithsonian*, 1895; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XI, 2 et 3; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Langres*, n° 55; — *Bulletin de la Soc. des Sciences natur. d'Elbeuf*, 1896; — *Bulletin de la Soc. d'Hist... de Valence*, années VI à XI (Envoi de M. le chanoine Ul. Chevalier, en échange de la suite disponible du *Bulletin* de la Commission).

*Image de la confrérie de Roncherolles.* — M. Pe-lay lit cette note :

Notre savant et sympathique Président, dans la séance du 31 juillet 1896, vous donnait la description d'un certain nombre d'images d'anciennes confréries et charités de la ville de Rouen et de ses environs, appartenant aux Archives départementales, et il terminait son intéressante communication par la lecture du marché conclu, le 31 janvier 1755, par « les maîtres de la confrérie du Saint-Sacrement, paroisse de Roncherolle-sur-le-Vivier » avec le graveur Gouel, qui habitait « au Palais », c'est-à-dire dans les boutiques de la cour du Palais de Justice.

J'ai eu tout récemment l'occasion de trouver une épreuve de l'image de la confrérie de Roncherolles-sur-le-Vivier, et je suis heureux de pouvoir vous la communiquer.

« La table de poirier » qui devait coûter « 139 livres », est bien conforme aux termes du marché; et nous y trouvons « A la teste, une Trinité, le Père tenant J.-C. crucifié et un Saint Esprit avec ses rayons d'amour. Au dessous un soleil avec son pied d'estail et deux anges en adoration, et à la dominante des anges, les bienheureux martyrs saint Etienne et saint Laurent, avec leurs habits sacerdotaux. Saint Etienne tenant une pierre en sa main, et saint Laurent son gril, les deux figures tonsurées », et enfin, à gauche et à droite du chapiteau les « figures de la sainte Vierge et de sainte Véronique ».

Le bois, signé Gouel, porte aussi les noms de Jacques Sionville et de M<sup>re</sup> Desuslamare, prêtre-curé, maîtres en charge en 1755.

Notre épreuve, qui dut appartenir probablement au dernier tirage, sort des presses de l'imprimerie de Gallier, rue Saint-Lô, 1792.

La confrérie du Très-Saint-Sacrement fut fondée en l'église paroissiale de Roncherolles-sur-le-Vivier-lès-Rouen, par discrète personne M. Rasse, prêtre et ancien curé de la dite paroisse, le 26 mai 1670.

Les messes se célébraient tous les premiers jeudis du

mois. L'Obit général se disait le premier lundi d'après l'Octave du Saint-Sacrement, pour les frères, sœurs et associés de la dite confrérie. Lorsqu'il mourait une personne de la confrérie, l'on disait un Nocturne et quatre messes quand on en donnait avis. Le dernier dimanche gras on solennisait la fête de sainte Véronique. Le dimanche de la sainte Trinité, patronne de la paroisse, il y avait exposition du Très-Saint-Sacrement. — Le maître en charge en l'année 1792 était Pierre-François Pelgas.

Nous pensons que la planche exécutée en 1755 devait remplacer celle qui avait dû être gravée en 1670, lors de la fondation de la confrérie.

*Cour des Corets.* — Pour faire suite à la communication de M. de Beaurepaire, relative à l'éclairage d'une statue de saint dans la cour des Corets, à Rouen, notre confrère fait passer sous les yeux de ses collègues de la Commission deux sépias dessinées, en 1862, par Lemarchand, artiste rouennais.

L'une donne l'aspect de cette cour, au moment de sa démolition et l'autre montre l'entrée gothique de ce passage qui faisait communiquer la rue Sénécaux avec la rue Ecuillère.

La cour des Corets ou des Cornets a disparu, à l'époque des grands travaux de voirie de 1862, pour faire place à la rue de l'Impératrice, aujourd'hui rue Jeanne-Darc. D'après Périaux elle tirait son nom de l'ouverture d'un cornet à encre. Elle était habitée par des fabricants d'écrivoires en corne. Il existait une confrérie des coretiers, dont les statuts furent rédigés en 1399.

PLAQUE COMMÉMORATIVE DE LA CHAPELLE SAINT-JULIEN  
AUX CHARTREUX (PETIT-QUEVILLY)

Il n'est point, dit M. Bouquet, de monument qui ait attiré plus souvent l'attention de notre Commission des

Antiquités que cette modeste chapelle du xii<sup>e</sup> siècle, aux portes de Rouen.

Depuis l'année même de la naissance de notre Commission, en 1818, à partir de sa neuvième séance, le 16 mai 1818, jusqu'à celle du 29 novembre 1894, où il en fut question pour la dernière fois, votre attention a été appelée vingt-trois fois sur la chapelle Saint-Julien.

Et cependant, tout n'a pas été dit sur cette chapelle, et c'est avec étonnement que j'ai constaté, dans une visite récente, l'existence d'une plaque commémorative, apposée depuis longtemps, et dont je n'ai trouvé nulle trace dans nos Bulletins.

Elle a toutefois son importance, puisqu'elle révèle comment la commune de Petit-Quevilly est devenue propriétaire d'un monument fort remarquable, qui a coûté tant de soin et d'argent à l'État, au Département et à la Commune, dont il fait aujourd'hui l'orgueil, et que les vrais amis de nos antiquités nationales s'empressent de visiter.

A droite, en entrant dans cette chapelle, sur une plaque en marbre noir, haute de 50 centimètres et large de 80 centimètres, placée à un mètre et quelques centimètres du sol, on lit l'inscription suivante, en lettres d'or :

CETTE CHAPELLE DONT LA CONSTRUCTION  
 REMONTE AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE  
 RESTAURÉE PAR LES SOINS  
 DE M<sup>r</sup> GUILLAUME LECOINTE  
 A ÉTÉ GÉNÉREUSEMENT DONNÉE PAR LUI  
 ET SA FAMILLE A LA COMMUNE  
 DU PETIT-QUEVILLY EN 1868.

Les plus anciens membres de notre Commission savent à peu près seuls, aujourd'hui, ce qu'était M. Lecoïnte et comment il pouvait faire cette généreuse donation. Propriétaire de l'enclos des Chartreux, où se trouvait la chapelle Saint-Julien, ce philanthrope éclairé et dévoué y



avait formé, en 1843, un établissement tout à la fois agricole, horticole et industriel, destiné à recevoir et à régénérer les jeunes détenus de la Seine-Inférieure, à l'instar de la célèbre colonie de Mettray. Le nom courant de son établissement était *la Colonie*.

Par « restauration » il faut entendre les réparations indispensables pour le service du culte, et mettre la chapelle en état de recevoir les jeunes colons et d'y suivre les exercices religieux.

Ils avaient un aumônier, et je me souviens d'y avoir vu, en 1853, Mgr Blanquart de Bailleul y donner la confirmation à une soixantaine de jeunes colons.

Quand la colonie fut supprimée, M. Lecointe resta dans le vaste enclos des Chartreux, son immeuble, et, en sa séance du 14 mai 1867, la Commission des Antiquités apprit « l'offre faite, par M. Lecointe, de la chapelle Saint-Julien au Conseil municipal et à la commune de Petit-Quevilly ». (*Bulletin*, tome I, p. 37.)

Par ce même Conseil municipal, quelques mois plus tard, le 5 septembre 1867, sous la présidence du maire, M. Émile Malétra, il fut arrêté, à l'unanimité : « Il y a lieu d'accepter la donation offerte par M. Lecointe et de lui exprimer les plus sincères remerciements du Conseil municipal. »

Les choses ne traînèrent pas trop en longueur, et l'acte de donation fut « fait et passé en la commune du Petit-Quevilly, au domicile du donateur, le 13 mars 1868, par M<sup>e</sup> Daverton, notaire à Rouen ».

D'autres formalités étaient, pour que la donation fût légale, encore à remplir, telles qu'un arrêté de M. le préfet, baron Ernest Le Roy, et l'avis favorable de son Eminence le cardinal de Bonnechose, pour l'exercice du culte, avis qui fut donné le 18 mai 1868, et M<sup>e</sup> Jore, successeur immédiat de M<sup>e</sup> Daverton, put procéder à l'acte définitif de la donation, le 20 mai 1868.

Quand M. Lecointe, né à Rouen, le 15 janvier 1785,

mourut au Petit-Quevilly, dans les Chartreux, le 24 décembre 1873, la commune du Petit-Quevilly eut la pleine propriété de la chapelle Saint-Julien, et elle s'occupa activement de la restauration de la chapelle, qui en avait grand besoin, après la restauration bien incomplète dont parle la plaque apposée dans la chapelle, et dont je n'ai pu retrouver la date d'apposition.

A partir de ce moment, les démarches les plus actives furent faites pour arriver à la restauration complète de cet intéressant monument historique, et, comme vos Bulletins en contiennent le détail en entier, je ne m'y arrêterai pas pour rappeler toutes les communications de MM. Paul Baudry et Coutan, nos collègues, qui nous ont tenus au courant des efforts et des succès de M. Knieder, pour assurer la belle restauration si heureusement terminée aujourd'hui.

Mais tout n'est pas encore payé, et je suis heureux de vous rappeler cette bonne nouvelle. « Dans le rapport de M. Georges Berger, sur le service des Beaux-Arts, pour le budget de 1898, on voit que, dans la répartition des dépenses effectuées sur le crédit des monuments historiques de l'exercice 1897, la chapelle Saint-Julien du Petit-Quevilly est comptée pour 7.780 francs. »

Voilà bientôt quatre-vingts ans que l'intérêt de la Commission se perpétue parmi ses membres, de génération en génération, pour cette intéressante chapelle, et elle a lieu de s'applaudir d'avoir contribué à la sauver des hasards de la propriété privée.

Il m'a paru juste de rappeler le texte de l'inscription peu connue, où justice a été rendue à M. Guillaume Lecoïnte, dont le nom mérite bien de prendre place, une fois de plus, dans les Bulletins de la Commission des Antiquités, pour sa généreuse conduite envers la commune du Petit-Quevilly.

M. G. Le Breton rappelle qu'en succédant à

M. Maillet du Boulay, il a pris sous sa particulière protection la chapelle Saint-Julien, l'église d'Étretat et celle du Bourg-Dun. Il s'est par suite entendu avec M. Knieder pour provoquer la restauration qui a été heureusement terminée.

A propos de cette chapelle, M. P. Baudry signale au portail un chapiteau qui est resté pour lui une sorte d'énigme. Faut-il y voir la création d'Ève ?

*La balustrade crénelée du portail de la Cathédrale.* — « Lorsque, dans la séance du 31 juillet 1896, je me suis permis, continue le même membre, de demander quelques explications à propos de la construction, au portail occidental de la cathédrale, d'une balustrade crénelée, motif qui paraissait inusité ici, il était déjà vraisemblable, à *priori*, que des architectes de la valeur de ceux qui restaurent notre vieille basilique, n'avaient rien laissé à l'arbitraire et qu'en faisant cette restauration, en apparence bizarre, ils y avaient été décidés par les considérations les plus sérieuses et les plus justifiables. Notre très savant et honorable collègue, M. Gosselin, voulut bien en effet me répondre, séance tenante, que les amorces de pierre qu'il s'était agi de suivre et de compléter révélaient un crénelage primitif.

» Nouveaux Cuvier, les habiles architectes chargés des travaux de restauration de la Cathédrale avaient donc pu, à l'aide d'un simple et informe fragment, reconstituer le morceau tout entier.

» Depuis cette solution qui ne laissait plus de doute quand au choix du motif, M. Gosselin a trouvé et m'a communiqué, comme suprême argument à cet égard, une ancienne gravure représentant le grand portail de

notre église métropolitaine, et sur laquelle figure la balustrade crénelée à la place où elle a été rétablie.

» Cette gravure du xviii<sup>e</sup> siècle, faite par Chateau, et dédiée à MM. les doyen, chanoines et Chapitre de N.-D., est très connue de tous les amateurs de souvenirs rouennais, et possédée par la plupart d'entre eux et par moi-même en particulier.

» J'avais donc sous la main la réponse à mon indiscrete curiosité. Mais il fallait y penser et on ne pense pas à tout; c'est ce qui est arrivé il y a quelques années à propos des bas-reliefs supérieurs de la galerie méridionale de l'hôtel du Bourgheroulde. Pour les interpréter, nous n'avions les uns et les autres qu'à feuilleter les illustrations anciennes des *Triumphes* de Pétrarque; et il nous a fallu attendre un savant étranger, M. Palustre, avant d'obtenir une explication qui cependant sautait en quelque sorte aux yeux, et que l'un de nos devanciers, Hyacinthe Langlois lui-même, n'avait que très incomplètement pressentie. »

M. Vallée présente alors à la Commission un grand et admirable plan (1<sup>m</sup> 10 × 0<sup>m</sup> 60) accompagné de la note ci-après :

*Notice à joindre au plan du camp du Bout-de-Ville, à Saint-Nicolas-de-la-Taille, et du château de Tancarville.* — Les bienveillantes communications de M. l'abbé Tougard, l'honorable secrétaire de la Commission des Antiquités, et les savantes investigations de M. l'abbé Somménil sur la présence d'un retranchement celtique aux environs de Lillebonne, nous ont conduit à examiner de près les lieux voisins.

Le promontoire du Bout-de-Ville (commune de Saint-Nicolas-de-la-Taille), situé à 8 kilomètres au sud-ouest de

Lillebonne, devant l'ancien village de Tancarville, nous a frappé par sa situation sur le littoral de la Seine et par sa configuration exactement semblable à celle du cap de Sandouville, où nous avons déjà remarqué, sur les indications de M. l'abbé Maze, un camp fort intéressant, dont les archives départementales possèdent le plan. De plus, l'examen attentif des lieux nous a fait constater de véritables retranchements, bien conservés par des lisières de bois-taillis dans la plus grande partie, mais presque disparus vers le milieu du plateau par les défrichements et la culture.

Ces retranchements, dont les coupes transversales figurent au plan ci-joint, reposent sur le sous-sol d'argile grasse et sont formés des terres provenant du fossé latéral, recouvertes d'une mince couche de terre végétale produite par la décomposition des feuilles du bois, et surmontées enfin d'un amas de gros silex, la plupart cassés et quelques-uns taillés, parmi lesquels nous avons pu recueillir quelques *nucleus* ou noyaux restant après la taille en éclats du silex.

Nous avons de plus rencontré, sur le versant sud-est du plateau, qui regarde Quillebeuf, quelques excavations dans la falaise, soit en forme de puits — dont un mesure 10 mètres de profondeur — soit en largeur, simulant ainsi des grottes ou refuges. Nous penchons vers cette désignation, à cause du peu de capacité de ces excavations et de l'impossibilité qu'il ait pu y avoir un accès carrossable pouvant faire croire à des extractions de pierre à bâtir. Ces grottes sont situées à la même altitude, c'est-à-dire à la cote 80 mètres (1), soit à 15 mètres au-dessous du plateau (cote 95 mètres) et à 74 mètres au-dessus des alluvions (cote 6 mètres).

Un de ces refuges, que nous avons examiné, est le

(1) Bourdaloue, *Nivellement général de la France*. Zéro de la mer à Marseille.

mieux conservé, et, bien que sa voûte se soit effondrée, nous paraît caractéristique : il présente une entrée, normale à la falaise, se bifurquant à angle droit vers la gauche, au bout de quelques mètres, et donnant naissance à une sorte de salle circulaire de 3 mètres environ de diamètre, paraissant avoir été reliée au couloir d'entrée par une ouverture assez étroite. Une fouille pratiquée dans cette salle, fouille insuffisante il est vrai, n'a mis à jour que des débris de la voûte abîmée ; mais nous nous réservons de compléter ces intéressantes recherches.

Ces découvertes, jointes aux nombreux silex taillés et polis, trouvés à la surface des terres sur le plateau, nous ont paru confirmer l'exactitude de l'indication formulée par notre honorable collègue, M. l'abbé Somménil. Il semble donc que c'est bien là une station celtique et ce qui augmente notre conviction, c'est la déduction tirée par A. Deville (1) au sujet de la Pierre Gante, située au sud du promontoire qui nous occupe. Ce savant historien dit : « que la Pierre Gante servait, d'après quelques savants, aux sacrifices druidiques, et le terrain qui l'embrasse, de refuge aux populations gauloises, ainsi que l'indiquerait, suivant eux, la longue coupure faite de main d'homme, qui la sépare du reste du promontoire ».

A un point de vue plus récent, ce camp nous paraît devenir un lieu historique. Nous voyons, en effet, dans le livre de A. Deville, déjà cité, page 201, que les Anglais, en 1437, ont assiégé le château de Tancarville, dont nous indiquons le plan, et que plus tard, en 1562, Jean d'Estouteville, sire de Villebon, essaya de déloger du dit château, les religionnaires qui y étaient enfermés avec armes et prêts à se défendre.

L'historien ajoute que Villebon fut obligé de lever le siège par suite des secours que ses adversaires reçurent du

(1) A. Deville, *Histoire du château et des sires de Tancarville*, page 98.

Havre et de Rouen. Or, l'emplacement qui nous occupe se prête d'une façon admirable à l'établissement d'une armée de siège; ce qui achève de le démontrer, c'est la forme qu'affecte la tour dite « Tour de l'Aigle » qui semble être comme l'avant-garde du système de défense du château et dont le saillant est orienté dans la direction de notre camp.

L'on ne peut s'empêcher, en se rappelant l'ode de Gorse sur la Pierre Gante, d'être frappé de l'impression profonde que devait causer à nos ancêtres, ces vaillants Gaulois, la majesté des cérémonies druidiques sur ce roc historique, à une altitude de 75 mètres, alors que la Seine battait sa base de ses flots agités et s'étendait à plus de deux lieues dans le golfe que forme le Marais-Vernier. Spectacle unique : ce druide, vénérable vieillard, invoquant la divinité entre la mer et le ciel.

On demande si la Pierre Gante n'est pas menacée de disparaître, comme la presse l'a annoncé. M. Vallée répond que tout ce qui a été dit est une pure mystification.

*Chapelle Sainte-Honorine, à Mélamare.* — Notre confrère offre en outre aux Archives de la Commission un très beau calque de la fresque qui surmonte l'autel de cette chapelle (côté de l'épître). Cette copie, au quart de la grandeur naturelle (0,32  $\times$  0,12), fait croire à M. de Beaurepaire que la peinture pourrait bien remonter au xiv<sup>e</sup> siècle. La Commission félicite notre collègue de ses excellents dessins et lui en offre ses meilleurs remerciements.

*Inscription commémorative des Capucins.* — M. Pelay rappelle qu'on s'en est occupé, dans la dernière séance, et demande quelle suite a reçue la délibération de la Commission. M. Garreta répond qu'au sortir de la réunion il s'est aussitôt rendu à l'Hôtel-

Dieu, et que les administrateurs mettent la pierre à la disposition de la Commission.

On propose d'abord de faire fixer ce petit mémorial dans l'église de la Madeleine. Cette destination est écartée, comme peu appropriée au but désiré. Il serait préférable de l'apposer soit dans l'une des deux chapelles soit en quelque couloir ou au-dessus d'un palier d'escalier. Comme d'autre part l'inscription est très moderne et qu'il s'agit de lui donner toute la notoriété désirable, l'affectation au musée départemental serait peut être la meilleure solution, en dépit du principe général qui réclame le maintien sur place des souvenirs du passé.

*Hôtel du Bourgtheroulde.* — M. Gosselin informe la Commission qu'il vient de faire sculpter à la façade de l'hôtel du Bourgtheroulde, à gauche de la porte d'entrée, les armoiries de Le Roux-Jubert de Vesly et Le Roux Challenge, sur les écussons en ronde bosse formant allège de deux fenêtres au premier étage.

*Antiquités romaines.* — M. de la Serre, toujours fidèle à la Commission, lui offre la note qu'on va lire :

Une trouvaille a été faite l'été dernier dans la forêt de Roumare. M. Sanson, inspecteur-adjoint des forêts a, sur mes indications, fouillé un tertre existant au canton du Hazard, dans la partie nord de la forêt, non loin de Canteleu.

Des tuiles à rebord et des faitières indiquaient une construction ancienne. En effet, quelques déblais ont mis au jour une construction carrée avec murs de 0<sup>m</sup> 80 d'épaisseur n'existant plus guère que par leurs



fondations. La maçonnerie est en moëllons de silex avec pierres calcaires taillées sur les angles. Le bâtiment devait avoir 4<sup>m</sup> 50 à 5 mètres de côté.

En rapprochant ces restes de ceux qui ont été trouvés dans la forêt de La Londe, en 1890, et dont j'ai entretenu en temps la Commission, on est amené à supposer qu'il existait là un sanctuaire dédié à quelque divinité païenne ; les murs arasés, sans arrachements, devaient se terminer par un stylobate en pierre de taille, supportant une colonnade en pierre, en marbre ou peut-être en bois.

Des monnaies romaines ont été trouvées sur cet emplacement. Elles se rapportent à des types connus du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. Il y a un petit bronze de Constantin, très net, une tête d'impératrice dont le nom se termine en *ella* (Metella ou Marcella). Les autres me paraissent tout à fait frustes.

Cette découverte n'est pas isolée ni sans analogues : avec les ruines de la forêt de La Londe, j'en ai trouvé de tout à fait semblables dans celle de Rouvray : bâtiments carrés inscrits l'un dans l'autre, avec nombreux fragments de stuc polychrome, dont les couleurs dominantes sont le brun, le rouge, le jaune et le noir, rehaussé de filets clairs, formant des dessins variés. Il est probable qu'on pourrait multiplier, avec quelque attention, les découvertes de ce genre dans les forêts des environs de Rouen. Ces forêts ont certainement été habitées et bâties, comme j'ai eu occasion de l'établir, à une époque fort reculée, dans des endroits où il n'y a aujourd'hui que des bois séculaires.

*Rouen. — Chapelle du Lycée Corneille.* — La présente communication, dit M. Garreta, fait suite à celle que

j'avais faite le 20 juillet 1888 (1). Elle est relative aux armoiries qui décorent la chapelle du collège de Rouen.

Je suis parvenu à déterminer la plupart des familles auxquelles appartiennent les écussons que j'avais dû me contenter de blasonner, et aussi à compléter la série en y ajoutant ceux qui avaient échappé à mes premières investigations.

Une indication précieuse m'a été fournie par les deux plaques de donation, en marbre noir, trouvées au château de Thibermesnil (2). Elles étaient destinées à être placées l'une dans le chœur du couvent du Saint-Sacrement, l'autre dans celui de Sainte-Claire.

Elles m'ont fait reconnaître, dans la chapelle, dite de « la Passion », sur les cartouches sculptés de chaque côté de l'autel, à gauche, les armes parlantes des Messire Louis Marc de la Ferté, chevalier seigneur de la Ferté, La Salle-Canouville, Thibermesnil, Saint-Léger-du-Bosdel, Mesnil-Durécu et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils et Président à mortier au Parlement de Normandie; il décéda à l'âge de soixante-six ans environ, sur la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, le 19 septembre 1703, et fut inhumé le lendemain au couvent de Sainte-Claire, lieu de sa sépulture.

Il portait : « Ecartelé, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois *marcs de poids* de même 2 et 1 ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de sable à deux épées d'argent garnies d'or et posées en sautoir la pointe en haut; parti de : Civile, à cause de dame Madeleine de Civile, sa veuve. Couronne de marquis sommée d'un *mortier* et manteau fourré d'hermines marquent sa dignité ».

Les armes, pleines et ceintes d'une cordelière de sa veuve, figurent à droite du même autel ; elles sont : « d'ar-

(1) *Bulletin*, t. VIII, pp. 101-104.

(2) *Bulletin*, t. VIII, pp. 108-111.

gent au chef d'azur chargé d'une fleur de lis, accostée de deux molettes d'éperon, le tout d'or ».

Le pilier de la tribune, à droite du chœur, présente, sur la face qui regarde la chapelle de la Vierge, un écusson « chargé de trois trèfles d'or sur champ d'azur »; armes de Cauquigny.

Dans cette même chapelle, sous la corniche derrière l'autel, ainsi qu'à la voûte, se trouve répété un écu portant : « un œil posé en abîme et accompagné de trois croissants 2 et 1; au demi-soleil mouvant du chef de l'écu et, derrière l'écusson, un bâton de chœur posé en pal, qui est l'insigne du chœur », dont la famille et le nom me sont inconnus.

Le pilier de la tribune à gauche du chœur présente, sur la face qui regarde la chapelle de Saint-Ignace, un écusson :

« D'azur à l'étoile d'or surmontée d'un lambel d'argent », qui est de La Place-Fumechon.

A la clef de voûte au-dessus de la même tribune, j'ai relevé l'armoirie des Voisin :

« D'azur à un vol d'argent, accompagné de deux croissants d'or, en chef, et d'une croisette trefflée de même, en pointe : l'écu est sommé d'un casque grillé, posé de trois-quarts et orné de ses lambrequins. Il a pour cimier une aigle au vol abaissé et pour supports deux griffons, la tête contournée. »

Il restait enfin au pilier de gauche du côté du chœur à décrire le cartouche armorié dont je n'ai réussi qu'à grand peine à discerner les pièces héraldiques.

Le champ offre une fasce, chargée de trois têtes d'oiseau *arrachées*; l'écu, sommé d'un casque grillé, taré de profil et orné de ses lambrequins, a pour supports des licornes et pour cimier une tête de lion, qui est.....

J'ai acquis, en outre, la certitude qu'un unique caveau existe dans cet édifice religieux; il est situé sous la tribune à droite du chœur.

C'est lui que Farin nomme « la cave des Pères » et où furent déposés, entre autres cercueils, ceux de :

Messire Jacques Poërier d'Amfreville, président au Parlement, mort le 22 octobre 1655, en son château de Cisay.

Et de : Gilles du Fay, transféré le 11 février 1763 (1), « de l'église et caveau du Noviciat dans l'église et *caveau* du Collège Royal » (*Registres paroissiaux de Saint-Godard*).

*Cave de Boisguillaume.* — M. Coutan explique que les travaux du presbytère qui avaient éveillé l'attention archéologique n'ont pas répondu aux espérances premières. La cave inférieure où un ouvrier s'était laisser glisser, n'a rien offert de bien remarquable après son entier déblaiement.

Ici encore, M. G. Le Breton revendique son droit d'initiative. Pour lui la cavité la plus profonde et de petites dimensions devait être non une cave ordinaire, mais surtout une cachette destinée à sauvegarder les objets précieux, et spécialement le numéraire que les conditions économiques de nos pères devaient rendre souvent encombrant. Il annonce que des caves admirablement appareillées se sont révélées sur ses terres, à Villers-le-Chambellan, et il se propose de les examiner en détail.

Plusieurs membres constatent d'ailleurs que les caves à deux ou même trois étages ne sont pas extrêmement rares à Rouen.

*Boiseries de Brémontier.* — L'abbé Tougard fait circuler trois photographies des belles sculptures de l'église de Brémontier, dont le dernier procès-verbal a parlé. Il fait remarquer que ces jolis panneaux sont si

(1) *Bulletin*, t. VIII, pp. 299-300.

nombreux qu'on en a apposé jusqu'en arrière du maître-autel où ils sont sacrifiés.

M. G. Le Breton se demande si ces boiseries ne doivent pas être attribuées au ciseau de Leprince, dont elles rappellent des œuvres semblables.

Au sujet de sculptures remarquables, M. le Président a pu constater que les stalles de l'abbaye de Fécamp ont été exécutées à Paris.

*Pipes antiques.* — Au cours de la fouille la plus méthodique et la plus fructueuse, dit l'abbé Tougard, la rencontre d'une pipe a pu et pourra peut-être encore effaroucher l'explorateur le plus convaincu, et lui faire lâcher la pioche, persuadé qu'il est victime d'une mystification.

Un archéologue qui n'est certes pas novice, M. le professeur A. de Molin, conservateur des antiquités à Lausanne, vient d'écrire à ce propos huit pages très instructives dans le VII<sup>e</sup> *Bulletin du Pro Aventico*, distribué il y a peu de jours.

Après avoir relevé « la plaisanterie d'un goût douteux que Boucher de Perthes se permit vis-à-vis d'un de ses collègues les plus distingués, l'abbé Cochet », M. de Molin rappelle les pipes trouvées dans les cimetières gallo-romains de Neuville-le-Pollet et de la cité de Limes.

Suit une énumération très sommaire des pays où on en a recueilli, et des monuments où elles figurent (de Caumont cite un médaillon roman de l'église d'Huberville); puis M. de Molin ajoute :

« Que faut-il conclure de cette petite enquête ? Que les Romains fumaient ? Évidemment non. Leurs écrivains n'auraient pas manqué de nous renseigner sur

cet usage. En revanche, d'après l'aire de dispersion des trouvailles, la chose paraît très probable pour les Celtes. C'est ce qui expliquerait le mieux que l'on trouve des pipes soit dans les tumuli, soit dans les cimetières gallo-romains.

» Que fumaient-ils? Du chanvre, je pense. Sur les graines, on posait peut-être un tison brûlant, comme on le fait encore en Orient (il vient d'en citer divers témoignages empruntés à Hérodote et à d'autres classiques). De là dans notre pays la prédominance des pipes en fer, moins atteintes par la brûlure des charbons incandescents ».

Ces lignes et la collection de M. de Vatteville, ancien banquier à Paris, peuvent jusqu'à un certain point authentifier les pipes introduites dans les musées avec les précautions de droit. Celui d'Avenches en possède huit. Elles doivent surtout attirer une légitime attention sur les pipes qui seront désormais exhumées et « prévenir des destructions inintelligentes ». Car jusqu'à ce jour, « par crainte du ridicule, on a beaucoup détruit ».

*Boisguillaume. — Antiquités diverses.* — Une réclamation de M. Bouquet, sur de menues réparations à faire au mobilier de l'église de cette commune, amène M. G. Dubosc à y signaler une chapelle du xv<sup>e</sup> siècle, encore bien conservée. M. de Beaurepaire supposerait qu'elle pouvait être dans les dépendances de la *Petite-Madeleine*, sorte de maison de campagne de l'Hôpital-général de Rouen.

A la ferme du Colombier, M. G. Le Breton a reconnu, dans une cave, une cheminée de l'époque

Louis XIV, tandis que le rez-de-chaussée en montre une de la Renaissance.

*Notes sur quelques églises.* — Notre confrère M. Dergny a envoyé à M. le Président diverses constatations intéressantes sur des églises qu'il a visitées. En voici la substance :

A Melleville, il a pris une double empreinte d'une inscription peu lisible, qu'il croit importante :

Deux écussons du maître-autel de Saint-Vaast-d'Equiqueville doivent porter les armes de l'abbé Terrisse, haut doyen du Chapitre de Rouen ;

L'inscription de la cloche de Cressy fait foi qu'elle fut bénite par le prier, curé du lieu, chanoine régulier de Saint-Augustin ;

Celle de Sevis eut pour parrain un président du Parlement de Paris ;

Celle de Bellencombte date de 1536, et porte des armoiries. M. le doyen indique « une belle moisson à faire dans la chapelle du château de la Heuze ». En effet, elle a fourni cinq ou six écussons, et les inscriptions de deux tinterelles, l'une de 1715, l'autre semble remonter au xv<sup>e</sup> siècle ; cette cloche serait ainsi la plus ancienne du département ;

Il ne reste rien des pierres tombales d'Etoutteville et de Robertot. Atmesnil est complètement détruit, sauf le clocher qui s'effondrera bientôt, et porte encore un reste de litre ;

La cloche d'Oherville porte une inscription gothique de 1600. Celle de Crasville-la-Mallet intéresse aussi par une belle inscription ;

Le tombeau signalé à Cailleville par les *Églises... d'Yvetot*, est détruit depuis une vingtaine d'années.

Le badigeon a recouvert la litre intérieure ; celle de l'extérieur ne permet de reconnaître que deux écussons ;

L'église neuve d'Alvimare n'a rien conservé des armoiries, des pierres tombales et des clefs de voûte qui ornaient l'ancienne. Sainte-Marguerite-sur-Fauville a heureusement encasté dans la muraille neuve la dalle dont l'abbé Cochet a parlé ;

Au retable de Ricarville, un tableau de l'Assomption est en si fâcheux état, que les armoiries en sont à peu près indéchiffrables ;

A Thiouville enfin « belle et intéressante inscription qui fait suite à un bas-relief des mieux conservés, et qui offre des particularités des plus impossibles à se figurer ».

Les notes suivantes ont été adressées par notre confrère à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour être communiquées à la Commission des travaux historiques ou à celle des travaux archéologiques :

Inscription (en lettres gothiques) de la dédicace de l'ancien cimetière d'Aumale, supprimé à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et qui était près de l'église Saint-Pierre :

*Le XIX<sup>e</sup> jor de sep  
tembre mil V<sup>c</sup>LII  
fut dédiée (sic) ce cy  
mitière au nom  
de messire saint  
pierre priez dieu  
pour les ames de  
ceulx dojt les cor  
ps y reposent*



La pierre portant cette inscription est placée dans la muraille de l'église et du côté de la rue du Vieux-Cimetière, percée sur l'emplacement de ce même ancien cimetière.

Inscription en lettres gothiques de la dédicace de l'église de Saint-Martin-le-Gaillard :

*Le 1 jour d'octobre lã de grace MCCCIII<sup>xx</sup> et II (1)  
fut ceste église de Saint-Martin-le-Gaillard  
du titre de Nostre D<sup>e</sup> dediée par revere|t Père  
en dieu maistre Robert Cleme|t Augustin  
doct<sup>r</sup> en theologie evesque dy|pone|ce  
A la requeste de maistre.....  
.....Guillem Gosselin.....  
.....Jehã Lasnier Laure|s Viradiou.....  
.....plusieurs autres paroissiens.....*

La pierre portant cette inscription devrait être encastree dans l'église. Nous l'avons trouvée sur le pavé dans le coin d'une chapelle. Dans cette église, classée parmi les monuments historiques, nous avons également remarqué, sur l'un des piliers de la nef, un écusson portant parti de SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD, d'or à 10 billetes de gueules 4, 3, 2 et 1, parti : burelé de 10 pièces Ces dernières sont des armes d'alliance.

La famille de Saint-Martin-le-Gaillard, qui a possédé la terre de ce nom durant plusieurs siècles, remonte à Gautier de Saint-Martin, fils de Guillaume de Bacqueville. Cette famille s'est alliée à celles de Mortemer, Harcourt,

(1) D'autres ont lu « MCCCCIII et II » ; ce qui est plus en rapport avec l'ensemble de l'église qui date du xv<sup>e</sup> siècle.

L'inscription doit être scellée dans la muraille par les soins de M. le curé Triplet, lors d'une restauration importante qui va être entreprise incessamment. (Note du Secrétaire.)

Bethencourt, dont fut Jean de Bethencourt, *conquesseur* des Canaries.

Inscription en lettres gothiques d'une des cloches de l'église Notre-Dame, de Blangy-sur-Bresle :

*MVXXXI François de Clèves abbé comenda-  
taire du Treport. Jehan de Montpellé  
abbé deu Adrian Landry et An<sup>e</sup> François*

François de Clèves, pronotaire du Saint-Siège, évêque de Nevers, fut nommé abbé de Saint-Michel du Tréport, en 1523. Fils d'Engilbert de Clèves et de Catherine de Bourbon, et frère de Charles, comte d'Eu, il mourut en 1545. Jean de Montpellé a été le dernier abbé régulier de l'abbaye d'Eu.

Les beaux travaux que cet abbé fit exécuter à son monastère, lui méritèrent le surnom de « magnifique bâtisseur ».

Sur la muraille de l'église de Sausseusemare, nous avons remarqué un reste de litre seigneuriale aux armes de TURGOT : *d'hermines fretté de gueules de 10 pièces.*

Michel-Etienne Turgot, marquis de Sousmont, président au Parlement de Paris, marié à Madeleine-Françoise Martineau, acheta, en 1733, à Edme Ravaud de Vieillebourg, marquis de Miennes, les terres et seigneuries de Saint-Germain-sur-Eaulne, Sainte-Beuve-en-Rivière, Epinay, Lucy, Fesques, *Sausseusemare*, etc.

L'église de Saint-Ouen-sous-Bailly, lieu qui est le berceau de l'ancienne famille de ce nom, possède un Saint-Sépulchre, un des plus beaux du haut de la Seine-Inférieure.

On lit sur ce sépulchre qui date de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle : *Jeha..... de S. Ouen, madame Ad. de Gowvis..... la fim....*

Au bas de cette légende sont trois écussons. Le premier

est de SAINT-OUEN : *d'azur au sautoir d'argent accompagné de 4 aiglettes au vol abaissé du même*; le deuxième de GOUVIS : *de vair plein*. Le troisième, dont nous ne connaissons pas le nom de famille à qui ces armes appartiennent, porte : *de à 3 poissons de posés de fasce*.

A quatre heures, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

---



# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1898

---

SÉANCE DU 18 FEVRIER 1898

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, Baudry, Bouquet, Dr Coutan, Drouet, G. Dubosc, Félix, Frère, Garreta, de Glanville, G. Le Breton, Lefort, Lormier, l'abbé Loth, Pelay et l'abbé Tougard.

M. Milet s'est excusé.

On adopte, sans observation, le procès-verbal de la dernière séance.

*Correspondance imprimée.* — Son dépouillement enregistre : *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1895-1896, t. XXI; — *Mémoires de la Société... d'Orléans*, vol. XX XVI, fasc. 1 et 2; — *Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LVI; — *Bulletin*, item; 1896; — *Mémoires et Documents*, item; *Mettensia*, 1897;

— *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, t. XVI, 2-4 (trois fasc.), 1897; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XI, 4, 1897; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 113; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1897, n° 3; — *Bulletin de la Commission départementale du Pas-de-Calais*, II, 1; gr. in-8°; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 183; — *Revue de l'Avranchin*, t. VIII, 1897.

M. Georges Dubosc obtient la parole pour la lecture du mémoire suivant, signé Armand Loisel :

*Relation d'une fouille et déblai dans la rue Grand-Pont pour les « Nouvelles Galeries de Rouen ».* — Par suite de l'établissement d'une maison de vente, rue Grand-Pont, de la « Société des Nouvelles Galeries de Rouen », et vu le peu de sécurité qu'offrait la résistance du terrain pour les fondations d'une construction si lourde, une surface de dix-sept cents mètres carrés, en bordure des rues Grand-Pont, du Fardeau et Saint-Étienne-des-Tonnelliers, fut descendue généralement à 5 mètres en moyenne. Parmi les dix mille mètres cubes de terre remués dans cette importante fouille, on retrouva ce que le sous-sol de Rouen donne en abondance : tessons de terre vernissée, de poteries blanches et brunes, restes divers des époques successives.

Puis des tranchées furent creusées, de 2 mètres de largeur et autant de profondeur, au-dessous de ce sol déjà amené à 5 mètres en contre-bas des rues. Elles sont figurées sur le plan ci-joint par une teinte rose plus foncée.

Grâce à la pente prononcée de la rue Grand-Pont, le point A du plan, supposé au fond de la tranchée en bordure de la rue du Fardeau, se trouvait à 8 mètres de profondeur, et le point B, rue Saint-Étienne-des-Tonnelliers et relativement placé, à 5 mètres 50 seulement.

La couche gallo-romaine, signalée par quelques fragments de poterie de terre rouge dite de Samos était dépassée à ces profondeurs.

On était en présence d'un terrain argileux très détrempe et sans consistance. D'ailleurs, le fond des tranchées était au niveau de la haute eau de la Seine, qui envahissait de toutes parts à l'heure des marées. Plusieurs fois des terrassiers mirent en vue des groupes de pilotis d'une hauteur de 2 mètres 50 en moyenne et de 13 à 14 centimètres d'équarrissage. Les pieux étaient terminés en pointe à la partie supérieure, fortement élimée soit par les matières transportées par le courant, soit par les glaces charriées.

Le long de la rue Grand-Pont ce furent de véritables pilots de 30 à 35 centimètres d'équarrissage que l'on trouva enfoncés dans les tranchées. Sous l'emplacement des magasins de la « Barbe d'or », à l'angle des rues du Fardeau et Grand-Pont, un reste de plancher fut retrouvé sur ces énormes pieux : les pièces horizontales s'enfonçant sous la rue Grand-Pont, on les scia au nu du parement des déblais.

Je signalerai la présence d'un puits construit en pierres sèches non appareillées mais soigneusement juxtaposées. D'une hauteur de 2 mètres 50 environ, ce puits fut découvert à 2 mètres en contre-bas du sol des caves des magasins. Il était comblé par du sable fin entremêlé de débris nombreux de terre de Samos ou de poteries gallo-romaines.

L'emplacement occupé par ce puits, d'une largeur très réduite (70 centimètres), est indiqué sur le plan.

Le sous-sol argileux, dont j'ai parlé, était fréquemment traversé de longues ondulations de terre noire disposées par strates d'alluvion. La teinte violette du plan indique les endroits où j'ai relevé la présence de ces alluvions.

De 30 à 70 centimètres d'épaisseur, cette couche était formée par l'agglomération compacte de feuilles de saules, de brindilles, en un mot, de la tourbe. En général, elle

était parsemée d'arêtes de poissons, de coquilles d'huîtres, de valves de moules, d'ossements animaux dont pas un seul n'est intact mais semble au contraire avoir été broyé.

J'ai pu extraire moi-même la plupart des objets recueillis et dont la plupart est dessinée : j'ai ramassé une grande quantité de silex à peine taillés dont un particulièrement semble avoir passé au feu par les craquelures dont il est couvert; des charbons de bois, de longs filaments, grossièrement entre-croisés, rejetés par les ouvriers, deux boutoirs de sanglier, une vingtaine d'andouillers de cerf, une corne de daim et un morceau de bois de cerf de 5 centimètres de diamètre et de 25 centimètres de longueur.

Par le lavage d'une motte de terre très brune, entourée de brindilles d'osier en pourriture, j'ai obtenu une quantité relativement grande de graines de mil, une châtaigne d'eau, une noisette, un noyau de prunelle bleue et une épine d'églantier.

Le poinçon et la fusaiole sont en bois de cerf.

La masse (n° 12) fut trouvée à huit mètres de profondeur. De couleur noire et très lourde pour son volume, elle possède l'apparence d'un minéral. Un fragment, analysé par M. Herrenschildt, a donné pour résultat que ce corps était composé de carbonate de chaux, sali par quelques traces d'oxyde de fer, mais qu'il ne contenait ni or, ni argent, ni fer, ni étain, ni cuivre. On remarque des deux côtés de ce disque, dans la partie centrale, des traces de coups accusés par le dépoli de cette partie.

Un squelette, dont tous les os étaient pourris, à part les dents, fut trouvé dans une tranchée au point C. Les ouvriers l'ont entièrement dispersé. Sa présence, à 7 mètres de profondeur, était signalée par une zone de terre bleue provenant de la décomposition du corps.

En creusant la fosse d'aisances, descendant à 1 mètre 50 en contre-bas du fond des tranchées, par conséquent à



9 mètres 50 de la rue Grand-Pont, on mit à jour un squelette entier dont les ossements furent jetés. J'ai pu retrouver à temps la boîte crânienne complète. Le crâne est nettement dolichopse et présente, vers le sommet, une ouverture dont les bords, à l'extérieur, sont amincis par l'extraction des parcelles osseuses. A l'intérieur, on ne remarque ni entailles, ni éclats quelconques auréolant cette ouverture.

A cette note sont joints deux dessins très soignés : l'un donne le plan des fouilles, l'autre en reproduit les principales découvertes. M. Loisel les offre aux Archives de la Commission qui lui vote ses remerciements empressés.

Cette très intéressante communication provoque diverses remarques.

*Réserve des trouvailles.* — M. le Conservateur du Musée se plaint que les obligations du cahier des charges aient été peu fidèlement observées pour l'attribution des antiquités rencontrées dans les excavations. Il est répondu que la surveillance est particulièrement difficile; et M. Garreta confirme cette réflexion par une expérience personnelle assez éloignée déjà. On rappelle que la collection Thaurin n'a pas eu d'autre origine, avant toutes réserves.

*Musée municipal.* — M. Pelay, revenant sur une idée qu'il a précédemment soumise à la Commission, verrait avec bonheur que la ville se créât une collection exclusivement locale, qui serait précieuse pour l'étude de son passé artistique et industriel. M. G. Le Breton n'est pas sans formuler certaines objections, tirées surtout des difficultés pécuniaires que rencontreraient l'installation et l'entretien des salles et aussi

le traitement du personnel. Plusieurs membres concluent que le projet n'a pas chance d'aboutir à bref délai : pour tirer de ces explications une conséquence pratique, la Commission insiste afin que la provenance précise des objets soit exactement indiquée dans les pièces nouvelles qui entrent journellement au Musée.

*Le pilotis des fouilles.* — Faut-il y voir un indice assuré d'habitations lacustres, comme celles de la Suisse ? Il y a de fortes présomptions contraires. M. G. Dubosc en signale de semblables à la gare du Nord, et M. Garreta rappelle celles de la rue Thouret. M. Lefort, traitant la question au point de vue technique, a bien reconnu les moises qui reliaient la tête de ces pieux, mais sans aucune trace de plates-formes. Des fossés, encore remplis de feuilles, donnent à penser qu'on retrouve là des demeures où les habitants cherchèrent à s'entourer des eaux de la Seine pour se défendre de leurs ennemis ou des bêtes farouches.

*Bielleville.* — M. Pelay en fait l'objet de cette note :

« Dans un spirituel article du supplément au *Journal de Rouen*, du 20 juin 1897, notre confrère, M. Georges Dubosc, à propos du manoir de la Pailletterie, à Bielleville, dépendant de la commune de Rouville, dont il donnait la silhouette, nous rappelait en même temps les origines normandes du romancier Alexandre Dumas.

» Nous avons eu l'occasion de visiter dernièrement l'église de Bielleville, où nous avons remarqué sur les

murs intérieurs de la nef une litre aux armes de la famille Davy de la Pailleterie, qui portait « d'azur à » un anneau porté par trois aiglons, les deux en chef » avec les pieds, celui de la pointe avec le bec, le tout » d'or ».

» Nous signalerons également le tableau de la contre-table du chœur dont le sujet, représentant la Nativité de la Sainte Vierge, a été peint par P. Bredel, en 1752.

» Avant de quitter la Pailleterie, que les habitants du pays appellent la « Patrie », nous avons relevé l'inscription suivante gravée dans le fronton de la fenêtre centrale de la façade principale :

*Dame Anne de Pardiev  
A faict bâtir ce liev  
Par la grâce de Dieu  
L'an de grâce 1618. »*

*Anciennes estampes.* — Les communications de l'an dernier sur le grenier à sel donnent un intérêt particulier à deux gravures représentant un commencement d'incendie de ce dépôt. En les déposant sur le bureau, M. Pelay observe que la date de 1756 figure sur celle qu'a signée Bacheley. L'une de ces gravures a dû être exécutée pour une brochure sur des pompes à incendies apportées de Hollande, à laquelle d'ailleurs on la trouve rarement jointe.

*Images de confréries.* — Il présente en outre à ses collègues six de ces images avec le prospectus de Boucher, imprimeur ordinaire de ces sortes de gravures.

Il est remarquable que ces images, très répandues dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure, étaient abso-

lument inconnues dans l'Orne aussi bien que dans l'ancien diocèse d'Avranches.

Vous avez bien voulu, ajoute M. Pelay, accueillir favorablement mes communications relatives aux anciennes Confréries; vous m'excuserez, si j'y reviens encore une fois pour vous faire connaître l'adresse de Boucher, l'un des imprimeurs de ces images.

**B**OUCHER, *Imprimeur en Taille-douce,*  
*demeurant à Rouen, rue de l'Oratoire,*  
*proche la Crosse, imprime et débite premières*  
*et secondes Lettres de change sur papier de*  
*Hollande, et imprime Fréries et toutes sortes*  
*d'Armoiries, Planches de cuivre et d'étain,*  
*ainsi que tous les Ouvrages de musique et Enseignes*  
*de Marchands à très juste prix.*  
*L'Enseigne est sur la porte.*

Vous me permettrez de faire passer également sous vos yeux six de ces « Freries » imprimées en taille-douce, chez Boucher, pendant une période comprise entre 1786 et 1801 :

1<sup>o</sup> Confrairie Très ancienne Réduitte en Charité en L'année mil six cent onze, en L'honneur et gloire de Dieu tout Puissant et de la Glorieuse Vierge Marie, sous l'invocation et Titre de M<sup>rs</sup> saints Martin et S<sup>t</sup> fiacre, en l'Eglise Paroissiale du Bois-dennebourg.

Cette planche a été gravée par Gouël.

Jean Baptiste Nicolas Le François, Maître en Charge, en l'année 1786.

2<sup>o</sup> La Confrairie de Ste Clotilde Et De Ste Avstreberte Érigée en Leglise De S<sup>t</sup> Pierre De Desville Les Roven.

Charles Debosts, Maître en Charge, en l'année 1790.

3<sup>o</sup> La Confrairie du S<sup>t</sup> Sacrement Fondée en l'Eglise de S<sup>t</sup> Etienne de Rouvray lez Rouen, en 1664.

Cette planche a été gravée par Jacques, place Notre Dame.

Jacques Letellier, Maître en Charge en l'année 1792.

4<sup>o</sup> La Confrairie de St Pierre Fondée A Leglise de St Pierre De dams (des Damps) LL 1655.

Thomas Goujon, Roi ; Pierre Ublé, Prévôt ; Claude Papé, Sous-Prévôt.

5<sup>o</sup> La Société De Notre Dame de Liesse Etablie en la Paroisse de St Etienne du Rouvray lez Roüen, en l'an 1716.

Cette planche a été retouchée et finie par A. J. Périer, en 1779.

Pierre Flamand et Pierre Delau, Maîtres en Charge en l'an X.

6<sup>o</sup> La Noble Charité de St Jean Baptiste, St Jean L'Evangéliste, St Nicolas et Ste Catherine, Erigée en L'Eglise et Paroisse de St Jean D'Elbeuf par une Bulle de Paul trois, Souverain Pontife, le 20 janvier 1545.

Cette planche a été gravée par Neveu.

Louis Dubois, Echevin de la Charité de Saint Jean d'Elbeuf, en l'année 1801 et 1802.

M. Bouquet a ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

#### LA SACRISTIE DE LA CHAPELLE DU LYCÉE CORNEILLE

Cette sacristie, bâtie du temps et à l'usage des Jésuites, et aujourd'hui des deux aumôniers du Lycée Corneille, est distincte de la chapelle. Elle est située près de son chevet, côté de l'Évangile, au rez-de-chaussée d'un bâtiment qui longe la rue du Maulévrier, et, pour arriver au grand autel, il faut couper un passage qui conduit dans l'intérieur de la chapelle, puis traverser un petit couloir, au bout duquel se trouvent quatre marches qui donnent accès dans le chœur, à la hauteur du grand autel, côté

de l'Évangile. Ce couloir est pratiqué dans l'épaisseur des murs de l'édifice.

A l'origine et naguère encore, cette sacristie était d'un quart à peu près plus grande qu'aujourd'hui ; mais elle vient d'être diminuée par le rapprochement de l'un de ses côtés ; celui de gauche en entrant, vers le centre. Au lieu de trois fenêtres sur la cour des cuisines, elle n'en a plus que deux. Quant au refend déplacé, on a eu grand soin de le conserver en entier et dans tous ses détails.

Remarquable par ses anciennes dimensions, la sacristie l'est encore par son ancien ameublement. Ses lambris, ses armoires, ses tiroirs placés au-dessous des armoires, sont en grand nombre et tous en cœur de chêne, comme son parquet formé d'une foule de pièces de rapport. Fort sobre d'ornements, elle offre un aspect à la fois saisissant et sévère.

Un de ses côtés, celui qui vient d'être rapproché, présente une particularité intéressante. Tout près de la porte d'entrée, à gauche en entrant, se trouve un enfoncement qui va du sol au plafond et se termine en voûte. Il est en cœur de chêne comme tout le reste. Au centre s'avance en saillie la base d'un tout petit autel, qui paraît n'avoir été destiné qu'à recevoir un crucifix ou une statue, comme cela a lieu encore aujourd'hui. On peut voir, dans le tout, un modeste oratoire, où venaient prier les Pères Jésuites, en entrant ou revêtus de leurs ornements, avant de dire leur messe.

Mais la partie la plus curieuse de ce petit oratoire est celle qui se trouve à la droite de la statue placée sur ce simulacre d'autel. C'est un casier de 64 centimètres de hauteur et de 55 centimètres de largeur, divisé en 28 compartiments, contenant autant de petits tiroirs (1). Ils semblent avoir été destinés à recevoir *l'amict*, c'est-à-dire

(1) Pour la symétrie, on a représenté, sur le côté gauche, un casier identiquement le même, en apparence ; mais il n'offre que l'extérieur des tiroirs qui n'existent pas en réalité.

le linge béni que le prêtre met sur ses épaules pour dire la messe, et le *purificateur*, le linge avec lequel le prêtre essuie le calice et ses lèvres après la communion.

Cette destination s'imposait donc pour des motifs de salubrité faciles à comprendre. Aussi avait-on pris la précaution d'indiquer, sur le devant de ces tiroirs, celui des officiants auquel chacun d'eux était réservé. Sur dix-huit d'entre eux, au-dessus du petit bouton servant à la manœuvre du tiroir, on a collé une bande de papier, jadis blanc, aujourd'hui jauni, qui a reçu, imprimée en romain correspondant à peu près au corps 40 aujourd'hui, la désignation de chacun des titulaires temporaires de ces tiroirs, qui passaient de l'un à l'autre.

L'intérêt pour nous, c'est que ces étiquettes ne donnent pas le nom du destinataire, mais seulement l'indication de ses fonctions, et que nous allons y retrouver, à plus d'un siècle de distance, tout le personnel de l'administration et de l'enseignement du collège des Jésuites de Rouen, tel que l'avait arrêté, au *xvi<sup>e</sup>* siècle, leur général Aquaviva, dans le fameux *RATIO ATQUE INSTITUTIO STUDIORUM SOCIETATIS IESV*, publié à Rome, en 1586. Comme méthode d'enseignement, c'est ce qui a été fait de mieux et de plus complet, avant le célèbre *Traité des Études de Rollin*, ouvrage plein de goût et de saine critique, qui vit le jour en 1726.

On sait que, d'après la règle de leur Ordre, les grands collèges des Jésuites offraient un double enseignement distinct : celui des « Facultés supérieures », et celui des « Études inférieures ». Les premières comprenaient : la *Théologie*, la *Philosophie*, la *Logique* et la *Physique* ; et les secondes : la *Rhétorique*, l'*Humanité*, et les *trois classes de Grammaire* : la supérieure, la moyenne et la basse. Ce double enseignement représente ce que nous appelons aujourd'hui « l'enseignement supérieur » et « l'enseignement secondaire » ; celui des Universités, et celui des Lycées et Collèges.

Le collège des Jésuites de Rouen, qui était un de leurs plus grands collèges, possédait donc ce double enseignement. C'est un fait qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui sert à expliquer sa nombreuse population de 1,500, 1,600 et même 1,800 élèves, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (1). Cette grande affluence s'explique par l'existence de chaires pour ces deux enseignements distincts.

Fidèles au texte du *Ratio Studiorum*, les étiquettes apposées sur les tiroirs, au nombre de dix-huit, sont toutes en latin, avec des abréviations imposées par l'exiguïté des dimensions des tiroirs, une dizaine de millimètres à peu près. Des 28 compartiments dont le casier se compose, 18 seulement des tiroirs, distribués de quatre en quatre et occupant cinq rangées, portent des étiquettes, dont voici le texte en latin, que je ne lirai pas tant il y a d'abréviations :

I<sup>re</sup> rangée : EXTERNUS. — P. SOCIUS, R. P. PROVINC. —  
P. PRIMARIUS SEMIN. JOYOS. — P. CONCIONATOR.

II<sup>e</sup> — P. MINISTER. — P. PROF. THEOL. SEROT. HORIS. — P. PROF. LOGICÆ. — P. PROF. RHETORICÆ.

III<sup>e</sup> — P. PREFECT. SCHOLARUM. — P. PROCURATOR. — P. PROF. PHYSICÆ. — P. FREVIER.

IV<sup>e</sup> — P. PROF. THEOL. MAT. HORIS. — P. PROF. THEOL. MORALIS. — P. PREFECT. SPIRITUS. — P. PREFECT. SOD. CIVIUM.

V<sup>e</sup> — P. CONCIONATOR IN URBE. — P. PREFECT. STUDIOR. GENER.

VI<sup>e</sup> rangée : *La Personne étrangère. — Le Père adjoint au Révérend Père Provincial. — Le Père Principal du Séminaire de Joyeuse — Le Père Prédicateur.*

(1) En 1662, le collège comptait 2,000 élèves, au dire d'une lettre des Bollandistes, qu'a citée M. de Beaurepaire, à l'appendice de ses *Recherches. Note du Secrétaire.*)



- II<sup>e</sup> rangée : *Le Père Assistant.* — *Le Père professeur de Théologie pour les heures du soir.* — *Le Père professeur de Logique.* — *Le Père professeur de Rhétorique.*
- III<sup>e</sup> — *Le Père préfet des classes.* — *Le Père procureur.* — *Le Père professeur de Physique.* — *Le Père Frevier.*
- IV<sup>e</sup> — *Le Père professeur de Théologie pour les heures du matin.* — *Le Père professeur de Théologie morale.* — *Le Père préfet de l'esprit.* — *Le Père préfet des citoyens congréganistes.*
- V<sup>e</sup> — *Le père prédicateur dans la ville.* — *Le père préfet général (des études).*

Ce casier doit donner, à l'exception de deux étiquettes effacées, la liste complète des Pères Jésuites et autres appelés, à une époque que je ne saurais préciser, mais que je crois être le début du xviii<sup>e</sup> siècle, pour dire la messe quotidienne, dans la chapelle de leur collège, aux élèves qui en fréquentaient les cours.

Comparée à l'édition du *Ratio Studiorum* faite à Rome, dans le collège romain des Jésuites, en 1606, la liste offre quelques différences qu'il est utile de signaler.

Ainsi, à l'origine, il n'y avait pas de *socius* (que j'ai traduit par *adjoint*) pour le Père Provincial. Il n'en était donné qu'au préfet de l'exercice littéraire appelé par les Jésuites *Academia*, et pour les seules *Académies* des théologiens et des philosophes. Leur destination était de venir en aide à l'un comme aux autres.

Le Jésuite appelé : *Pater minister* est aussi une nouveauté, comme *Pater Procurator*, et *Pater præfectus spiritus*. Le *Père professeur de la Théologie morale* a remplacé le *Père professeur de la Philosophie morale*, désigné par le Provincial, et dont le *Ratio Studiorum* de 1606 traçait scrupuleusement tous les devoirs.

Il faut remarquer aussi qu'aucun des trois professeurs de grammaire ne figure sur la liste de la sacristie. Ils restaient sans doute au milieu de leurs élèves pour les surveiller pendant l'office divin.

Mais la plus grande innovation était dans l'introduction du *Père préfet des citoyens congréganistes*. Les Jésuites de Rouen avaient établi deux congrégations dans leur collège : la grande Congrégation de la glorieuse Vierge Marie, composée des personnes de la haute société, et l'autre de modestes artisans. Très considérable était leur influence à Rouen, où l'on s'honorait beaucoup d'en être membre. Leurs assemblées se tenaient au collège sous la présidence des Jésuites ; et leur Père préfet était appelé à dire la messe dans la chapelle avec les professeurs et les hauts fonctionnaires du collège, en raison de l'importance locale de ces congrégations.

Je n'ai pu rien découvrir sur le *Père Frévier*, qui aurait pu servir à donner une date plus certaine à cette liste (1).

Le *Ratio Studiorum* s'est occupé de la messe en plusieurs endroits. Le Préfet des études inférieures, c'est-à-dire de l'enseignement secondaire (Rhétoriciens, Humanistes, Grammairiens), devait veiller « à ce que tous ces écoliers assistassent chaque jour à la messe, non seulement religieusement, mais encore correctement, en rang et en ordre, et sous la surveillance d'un maître ».

Quant aux professeurs des Facultés supérieures (*Théologie, Logique et Physique*), il leur était recommandé d'engager seulement leurs auditeurs : « à entendre la messe chaque jour, et le sermon tous les jours de fête ». On n'en faisait pas, à cette catégorie d'auditeurs, une obligation absolue, comme aux élèves des Facultés inférieures, par la raison qu'ils étaient bien plus avancés en âge,

(1) D'après le P. Sommervogel, le P. Frévier résida en Normandie depuis 1753 au plus tard. L'abbé Guiot le dit mort aux Trois-Pierres avant 1770. (*Note du Secrétaire.*)

presque des hommes, assez portés à la turbulence, ainsi que Rouen en fut souvent témoin.

Pour dire ces messes, les Pères qui en étaient chargés, avaient dans la chapelle bon nombre de chapelles et d'autels. On en comptait neuf qui existent encore aujourd'hui : au fond du chœur, le grand autel et deux petits autels, au-dessous de lui, de chaque côté du chœur ; à chaque extrémité du transept, les deux autels de la Vierge et de Saint-Ignace ; dans la nef, les deux chapelles de la Passion et de Saint-Joseph, et plus bas les autels de Sainte-Geneviève et de l'Ange gardien, « parce que le terrain n'appartenant pas aux Pères Jésuites, on n'avait pu y faire bâtir de chapelles ». (Farin.)

De cette façon, il y avait donc quatre chapelles et cinq autels pour dire la messe de chaque jour, avant la classe du matin, c'est-à-dire autant qu'il y avait de chaires d'enseignement supérieur et secondaire, occupées par « neuf régens : six de grammaire et de rhétorique, deux de philosophie et un de théologie, d'après un contrat passé entre la ville de Rouen et les Pères Jésuites, en 1604 » (Farin). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de chaires était resté le même avec un simple changement de nom pour l'une d'elles.

Ce nombre de neuf chapelles et autels permettait de disséminer et de grouper ensemble les élèves des mêmes classes, et de les répartir et placer devant les uns et les autres, et même dans les quatre tribunes. Sans ce placement méthodique, la confusion aurait bientôt éclaté parmi les 1,600 et même 1,800 élèves qui fréquentèrent le collège de Rouen, au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce grand nombre d'élèves explique aussi une disposition de la chapelle qui frappe encore aujourd'hui ceux qui la visitent : c'est la multiplicité des portes qui s'y trouvent. S'il n'y avait eu que les deux passages du chevet, comme aujourd'hui, le défilé aurait pris un temps considérable qui aurait abrégé d'autant la durée des classes du matin. On avait donc encore ménagé deux autres portes, l'une

donnant dans l'angle est de la chapelle de la Passion, et l'autre sur la rue du Maulévrier (1), conduisant à un couloir qui aboutissait à la nef et, sur son passage, livrait accès à l'autel Saint-Ignace et à la chapelle Saint-Joseph. Restait encore la porte du grand portail, qui existait certainement en 1704, sinon auparavant.

De cette façon, la rapidité des mouvements et le placement des élèves se trouvaient assurés, le bon ordre également, et « le Préfet des études inférieures, qui en était chargé, pouvait arriver à ce que l'entrée des écoliers dans le temple ou la sortie se fît sans bruit », comme le *Ratio Studiorum* lui en faisait un devoir, difficile à remplir avec une pareille masse d'écoliers, et malgré tout le zèle des régents surveillants.

Je viens de prononcer le nom des « tribunes », si artistiquement placées aux quatre angles du transept de la chapelle. La fantaisie m'a pris d'en visiter une, celle qui longe le chœur du côté de l'Évangile. Dans le petit couloir qui conduit de la sacristie au grand autel, se trouve, à gauche, l'entrée d'un escalier tournant de 42 marches usées, pour la plupart, vers le milieu, par un long service, et qui s'arrêtent à la porte de la tribune. Ce qui m'a le plus frappé dans cette visite, c'est le grand nombre de noms gravés sur les murs de l'escalier dans le voisinage de la porte du haut, sur les montants de pierre de cette porte, enfin sur la balustrade même de la tribune faisant face au chœur. Ils prouvent que le désir immodéré de survivance scolaire a toujours été une maladie endémique chez les écoliers de tous les temps et de toutes les disciplines. Il y avait là un travail long et laborieux, surtout quand ils opéraient dans les grandes lettres et avec date, comme le graveur de 1670.

Pour ne pas répondre, même fort incomplètement, à

(1) Les deux portes bouchées sont ouvertes et rétablies aujourd'hui.

deux siècles de distance, au désir de ces élèves des Jésuites, je ne citerai aucun des nombreux noms apposés en ce lieu. Je ne pousserai même pas la rigueur jusqu'à leur appliquer l'axiome du vers latin bien connu :

*Nomina stultorum semper parietibus insunt.*

Je me bornerai simplement à remarquer que sur toutes ces murailles, où s'étalent tant de noms, je n'en ai pas rencontré un seul qui soit arrivé à prendre la plus petite place dans notre histoire locale. C'est la juste punition de tous ces écoliers, dont le vulgaire couteau, vu la sainteté du lieu, faisait une œuvre quelque peu sacrilège, en gravant leurs noms dans l'intérieur de la chapelle.

Tous les historiens de Rouen ayant passé complètement sous silence la sacristie de la chapelle de l'ancien collège des Jésuites, et qui sert encore en bon état au lycée Corneille, j'ai cru devoir vous en entretenir, moins pour le mérite réel de sa menuiserie en cœur de chêne, que pour le précieux casier qui nous a conservé, à plus d'un siècle après l'expulsion des Jésuites, le tableau complet du personnel dirigeant et enseignant qui, chaque jour, était appelé, en partie, à célébrer le service divin pour les nombreux écoliers qui suivaient leurs différents cours.

C'est un petit complément, une résurrection inespérée, qui vient utilement s'ajouter à l'histoire de l'enseignement public à Rouen, et aux savantes *Recherches sur l'Instruction Publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789*, recherches que la modestie de leur auteur m'interdit de louer en face, comme elles le méritent.

M. de Beaurepaire, en remerciant M. Bouquet, fait remarquer que les professeurs des classes inférieures pouvaient bien n'être pas prêtres, ce qui fut le cas de Gresset. On ajoute que quelques-unes des portes

citées n'ont été remises au jour que par les récents travaux de restauration.

*Hôtel de Caumont.* — Tel est l'objet de cette note de M. P. Baudry :

Au tome II, pages 185 et suivantes, de sa *Description historique des maisons de Rouen*, notre collègue, de savante mémoire, E. de la Quêrière, signale et décrit, en l'accompagnant d'une gravure merveilleuse exécutée par Langlois, un grand panneau de sculpture du xvi<sup>e</sup> siècle, découvert, en 1825, au n<sup>o</sup> 16 de la rue des Maillots, et actuellement conservé au musée d'antiquités.

Ce magnifique panneau, en bois et en terre cuite, offre des sujets en relief, encadrés dans de charmants pilastres et empruntés à l'histoire sainte, parmi lesquels on reconnaît plusieurs actes du drame de Débora, raconté dans le 4<sup>e</sup> chapitre du *Livre des Juges*.

Je ne reviendrai pas sur la description déjà plusieurs fois faite avant moi de ce très curieux petit monument; mais ce qui est peut-être moins connu et ce que, par conséquent, la Commission des antiquités me permettra sans doute d'indiquer ici, c'est que l'hôtel de la rue des Maillots, n<sup>o</sup> 16, d'où provient cette rarissime épave, et qui a été démoli vers 1863, pour l'ouverture de la rue de l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui rue Thiers, a appartenu, pendant trois siècles, à la famille Busquet de Caumont, famille notable dans nos annales normandes et qui, du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, a donné un certain nombre de conseillers au Parlement de Rouen.

D'après un acte authentique, déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Defougy, notaire à Rouen, l'hôtel en question fut vendu le 1<sup>er</sup> septembre 1822, par un Busquet de Caumont, à M. Dossier, alors procureur du roi.

Ne pourrait-on pas conserver un souvenir quelconque de cet hôtel, relativement historique, qui a disparu avec

la rue dont il dépendait, en inscrivant sur le panneau du musée, que l'hôtel de la rue des Maillots, n<sup>o</sup> 16, appartenait, de 1523 à 1822, à la famille Busquet de Caumont ?

*Fouille d'un tumulus à Brevans (Manche).* — Grâce, dit M. Drouet, à la bienveillante intervention de notre honorable collègue, M. l'abbé Tougard, j'ai pu étudier à loisir une pièce antique que lui avait remise M. O. Hervieu, actuellement conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Sotteville-lès-Rouen. Cet objet était accompagné de deux monnaies de bronze de Domitien et de Licinius père; mais comme elles sont sans importance et n'ont pas été trouvées avec l'antique qui nous occupe, je n'en parlerai pas.

Voici dans quelles circonstances eut lieu la découverte de cet objet :

M. Hervieu se trouvant à Brevans, commune située dans le département de la Manche, près de la mer, à la pointe du delta formée par les rivières de Taute et de la Vire, aperçut dans la cuisine d'un journalier, accroché au-dessus de la cheminée, un tronçon d'épée fortement oxydé, dont la poignée et la garde lui rappelèrent la forme des épées romaines. Il demanda au paysan où il s'était procuré ce débris d'arme; sa réponse fut qu'il l'avait trouvé, en curant un fossé, dans le *champ Dolent*, ou autrement dit le *champ de la Butte*. Cette explication attira son attention: il se rendit sur les lieux et, dans un vaste herbage, assez fortement incliné vers la mer, du sud au nord, il aperçut un véritable tumulus de 20 mètres environ de diamètre, entouré d'un fossé; les terres qui étaient sorties de ce fosse avaient servi à constituer le mamelon; l'idée lui vint de suite d'interroger ce tumulus.

Avec l'autorisation du propriétaire, il pratiqua dans la butte une tranchée transversale, en prenant quelques précautions d'étalement, indispensables dans un terrain d'aussi peu de consistance.

A 3 mètres de profondeur, on rencontra une couche noire, composée de cendres et de charbon de bois fortement tassés; au-dessous de cette couche, qui avait 20 à 25 centimètres d'épaisseur, se trouvait un lit de matière blanchâtre, analogue à du phosphate de chaux, et contenant des débris d'ossements. C'est dans cette couche, qui avait au plus 15 centimètres d'épaisseur, que furent trouvés : une lance en bronze de 30 centimètres de longueur; un coin en bronze muni d'un anneau latéral, et dans une sorte de gangue compacte, la pièce, en forme de lancette ogivale, d'un bronze pareil à celui du coin.

Au-dessous de cette couche, régnait une autre couche, très noire et charbonneuse, qui ne fut pas explorée.

M. Hervieu ne continua pas l'exploration du tumulus : car il s'aperçut qu'il avait été déjà fouillé antérieurement et que rien ne se trouvait plus à sa place.

Il nous semble que la seule explication plausible à tirer des renseignements fournis par cette fouille, est qu'il fut établi en cet endroit un bûcher, que sur ce bûcher furent consumés des soldats morts à la suite de quelque combat, qu'ils furent placés là avec leurs armes et ustensiles divers, et que la piété des survivants éleva ce tumulus sur leurs restes.

Examinons maintenant les objets provenant de cette fouille. Nous laisserons de côté l'épée en fer et la lance en bronze que nous n'avons point vus, et nous nous occuperons seulement de la plaque de bronze et du coin de même métal. La petite plaque de bronze a de hauteur 0<sup>m</sup>042 et de largeur, à la base, 0<sup>m</sup>028 ; elle ressemble à la pointe d'une lancette gothique, ses bords sont fortement relevés, au centre est une figure impériale que l'on peut prendre pour celle de Marc Aurèle ; au-dessous est une étoile et deux cercles centrés, en haut et en bas deux autres objets que je ne puis déterminer. M. Hervieu suppose que la figure du haut est une tête de coq, mais je ne pense pas que l'original soit aussi explicite que le dessin où cet



objet est figuré. Le revers est lisse, la pointe supérieure montre la marque d'une brisure.

Je considère cet objet comme une phalère ou décoration militaire d'une forme spéciale; il n'est pas impossible que cet objet ait eu une autre destination, comme par exemple à servir d'ornementation, comme applique sur un meuble, ou par incrustation. Il importe peu; ce qui est essentiel c'est sa fabrication incontestablement romaine, et je suppose qu'à la pointe existait une bélière qui a disparu. La cassure, qui a la même patine que le reste de l'objet, montre qu'elle a eu lieu dans l'antiquité, et sans doute au moment de l'ensevelissement. C'était une précaution contre les sacrilèges qui auraient été tentés de violer la sépulture: on n'aurait pu, en effet, se servir de l'objet, sa mutilation aurait indiqué sa provenance.

Cette coutume de mutiler les objets ensevelis avec les morts, a été fréquemment signalée par les archéologues et l'abbé Cochet a souvent appelé l'attention sur les épées ployées et les sabres ébréchés dans le but de décourager les spoliateurs. Les numismates connaissent bien aussi les entailles pratiquées sur les monnaies consacrées aux divinités des eaux, ce qui les retirait à jamais de la circulation. Les statères d'or des Parisii, retrouvés dans les dragages opérés à la jonction de la Seine et de la Marne, montrent notamment cette opération employée par la piété des fidèles contre les sacrilèges.

Il me reste à parler du coin de bronze. Je dis coin, selon l'expression de M. Hervieu, mais cet objet a reçu d'autres noms des archéologues spéciaux: J. Evans le nomme celt à douille; et G. de Mortillet, hache à douille. La pièce est en bronze uni, la lame est lisse sans la moindre ornementation, et va en s'élargissant vers la base; sa hauteur est de 0<sup>m</sup>12, sa largeur à la douille de 0<sup>m</sup>025 et à la base de la lame elle est de 0<sup>m</sup>046. La douille est carrée, renforcée par un bourrelet; le côté latéral est muni d'un anneau; elle n'a pas été émoulue.

Maintenant il nous reste à examiner à quelle époque on peut reporter les objets que nous venons de décrire, et le tumulus qui les contenait.

Si nous interrogeons un fervent de la trinité des âges de la pierre, du bronze et du fer, inventée par les archéologues scandinaves, *c'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière*, et adoptée par beaucoup de leurs confrères des deux mondes, il nous répondra, en voyant la lance et le celt de bronze, que ces objets et le monument qui les renfermait appartiennent à l'âge du bronze ; en vain objecterons-nous la présence de l'épée et surtout de la phalère qui appartiennent à la civilisation romaine, il nous répondra : ou que ces objets proviennent d'une sépulture secondaire, ou qu'ils auront glissé au fond du tumulus d'une façon accidentelle.

Il nous semble que raisonner ainsi dénonce un peu trop une idée préconçue. C'est comme si, en parlant des sépultures mérovingiennes, où l'on rencontre souvent des monnaies romaines, on affirmait que ces sépultures sont romaines, sans tenir compte des objets bien caractérisés de l'époque franque, et en attribuant ceux-ci à des sépultures subséquentes ou secondaires. Or, nous savons, à n'en pas douter, que l'on trouve des monnaies romaines dans les sépultures franques jusqu'au temps de Charlemagne et que les objets les plus récents ont seuls qualité pour dater ces inhumations.

Sans discuter ici, ce n'est pas le lieu, la question des âges de la pierre, du bronze et du fer, nous demanderons à ceux qui attribuent à cette division une valeur chronologique, à quelle date l'usage de ces objets a cessé pour chaque période, et si la pierre n'a pas empiété sur le bronze, et celui-ci sur le fer. Or, la réponse ne saurait être douteuse, puisque la pierre a traversé tout l'âge de bronze, et n'a cessé, parmi nous, qu'à une date relativement récente. Il en a sans doute été de même pour le bronze, puisque des objets de ce métal, que l'on attribue

à l'âge de bronze, se rencontrent fréquemment dans des ruines romaines.

Appliquant notre raisonnement aux objets qui l'ont motivé, nous concluons que le tumulus remonte tout au plus à l'époque romaine ; et que s'il renferme des objets que l'on reporte à l'âge du bronze, c'est que l'usage de ces objets avait persisté jusque là.

M. G. Lebreton développe en termes brillants la grande richesse des musées des royaumes scandinaves, et le profond savoir des conservateurs et des maîtres de la science archéologique dans ces régions.

En souscrivant volontiers à ce double éloge, M. Drouet ne peut s'empêcher de craindre que des vues systématiques n'aient parfois égaré les conclusions de ces hommes de mérite.

*Sceaux.* — Sous ce titre, M. Garreta présente les deux pièces suivantes :

1<sup>o</sup> Cachet ovale en argent (25 millimètres de haut sur 21 de large) de : Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux; 1776-1790.

« D'azur au dauphin couronné d'or affrontant un lévrier colleté d'argent, rampant à dextre, dans un cartouche timbré, entre une mitre et une crosse, d'une couronne de marquis, surmontée d'un chapeau épiscopal garni de ses cordons entrelacés à quatre rangs de houppes de chaque côté, le tout de sinople. »

2<sup>o</sup> Sceau rond du xv<sup>e</sup> siècle d'une confrérie de Fous ou d'Innocents (diamètre 41 millimètres), matrice plate en cuivre munie d'un appendice.

Au centre, dans le champ, sous un dais gothique à pignon trilobé, se voit la Jeunesse, sous la figure d'une femme debout, sur un large croissant, vêtue

d'une robe à plis flottants et à larges manches, et brandissant de la main droite un bâton à profil d'animal, en guise de sceptre, et de la main gauche un objet que je ne suis pas encore parvenu à déterminer.

Au-dessus du dais central se voit une tête de fou, coiffée d'un coqueluchon pointu à longues oreilles; coiffés de même et posés à mi-corps sur deux culs-de-lampe dans chacune des niches qui accostent le compartiment central, on remarque deux fous armés de leurs marottes.

Autour du sceau se lit en minuscules gothiques, sauf la lettre initiale, la légende suivante :

« En croisan ieunesse », c'est-à-dire, en croissant ieunesse.

*Eglise Saint-Laurent.* — M. Bouquet appelle l'attention sur l'état déplorable dans lequel est laissé cet important édifice.

M. Lefort, dans un rapport au Ministère, a insisté sur l'urgence d'une réparation sommaire immédiate. Il aime à croire qu'en reprenant les vues de la génération précédente, et notamment d'André Potier, une restauration complète permettra d'y classer à l'aise les monuments lapidaires et autres pièces encombrantes de la collection départementale.

M. G. Le Breton combat ces avant-projets en considération de la grosse dépense qu'imposerait le transport, et aussi de la fraîcheur à laquelle il importe de soustraire les objets les plus précieux du musée.

M. Lefort ne croit pas que les frais de déplacement soient effrayants, et il pense que les antiquités qui demandent de l'espace et de la hauteur ne trouveront jamais un meilleur asile que Saint-Laurent. Une

affectation différente supposerait l'établissement d'un plancher dans l'édifice, à quoi la direction des Beaux-Arts ne voudra pas consentir.

Au reste, pour restreindre utilement le débat, et en déduire une conclusion pratique, l'architecte des monuments historiques propose à la Commission d'adresser au Ministère ce double vœu : 1<sup>o</sup> qu'il soit procédé à la restauration de l'église Saint-Laurent; 2<sup>o</sup> que cet édifice devienne une annexe du musée départemental des antiquités.

La motion est applaudie par la Commission qui émet à l'unanimité les deux vœux proposés.

M. de Beaurepaire donne lecture de la notice ci-après :

*Description, par autorité de justice, de la Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose. — 1683*

La Chartreuse de la Rose, dans la vallée de Darnetal, fut unie, en 1683, à celle de Saint-Julien, au Petit-Quevilly. Le premier de ces établissements avait sur le second l'avantage de remonter à une époque plus ancienne et de rappeler des souvenirs historiques. Il datait de 1388, et avait eu pour fondateur un archevêque de Rouen, Guillaume de Lestrenge. Le second ne datait que de 1667, et les bâtiments qu'il s'était appropriés étaient étrangers à l'Ordre des Chartreux. Il fut cependant, lors de l'union, préféré au premier pour des raisons qu'on voit clairement énoncées dans une information faite, le 16 février 1683, par deux conseillers au Parlement de Normandie, préalablement à l'enregistrement du décret de l'archevêque et des lettres-patentes confirmatives de ce décret.

Ces conseillers étaient Nicolas Du Houllay et Pierre

Fauvel, auxquels s'adjoignit M. Le Guerchoys, Procureur Général. Ils reconnurent, tout d'abord, que l'union ne pouvait qu'être avantageuse aux deux Communautés, et que la situation du monastère de la Rose était désagréable et malsaine.

Le 19 février, les mêmes Commissaires se portèrent de nouveau à la Chartreuse de la Rose et y reçurent les dépositions du prieur Dom Joseph Le Tellier (1), de Bruno Carrel, Antoine Dufour, Julien Le Cauchois, Jean Tharel et de frère Gabriel Rosée, religieux résidants. Il résultait de leurs déclarations que la maison n'avait que de 10 à 11,000 livres de revenu, et qu'elle ne pouvait entretenir que de 12 à 15 religieux.

Conformément aux ordres des supérieurs, le prieur consentait à la translation au monastère de Saint-Julien, où le nombre des membres de la Communauté pourrait se trouver porté au chiffre de 33, sans compter les frères et les serviteurs.

A l'égard des fondations, Dom Le Tellier indiquait, comme la principale, celle de Guillaume de Lestrenge, et se réservait de donner mémoire de quelques autres.

Touchant l'usage des lieux saints et réguliers, il estimait, suivant l'intention du général de l'Ordre, « qu'ils devoient estre conservez en l'estat où ils estoient » jusqu'à ce qu'on en eût disposé en faveur de quelque Communauté régulière, afin de les soustraire à la profanation. Il se proposait, du reste, de faire transporter le corps du fondateur, trouvé en l'église, proche de l'autel, du côté de l'Évangile, selon qu'il avait été rapporté par plusieurs auteurs qui en avaient écrit

Après avoir reçu cette déposition, les Commissaires procédèrent à la visite du monastère, et firent rédiger, dans les termes suivants, le procès-verbal de leur opération :

(1) Il avait 60 ans et était prieur depuis 1668.

« Ce fait, pour l'entière exécution dudit arrest de la Cour, nous nous sommes transportez dans l'église de lad. Chartreuse, que nous avons remarqué estre de longueur de six-vingts pieds et de vingt-cinq pieds de largeur ou environ; et que, pour entrer de la nef dans le chœur, il y a une porte, aux deux costez de laquelle il y a deux chapelles, et qu'au costé gauche du principal autel, au lieu où se chante l'évangile, nous avons remarqué que led. lieu a esté dépavé et que la terre a été nouvellement remuée; et, en ayant demandé le sujet à Dom Joseph Le Tellier, prieur, il nous a dit que, le jour d'hier, il avoit fait fouir lad. terre pour trouver le corps du révérend père en Dieu Guillaume de Lestrenge, archevêque de Rouen et fondateur de lad. maison, qu'il avoit appris y avoir esté inhumé, et auroit trouvé des ossements seulement, parce que, suivant la tradition, le coffre de plomb, où estoit led. corps, avoit esté pris par les gens de guerre; et led. prieur, interpellé par Mons. le Procureur Général s'il n'y avoit point d'autres corps inhumez dans ladicte église, il nous a dit qu'il n'y a que celui du sieur de Bauquemare (1), inhumé au milieu de leur chœur, dont les armes sont au-dessus du lambris de lad. église, n'ayant point connaissance qu'il y ait d'autres corps inhumés en icelle. De ladite église nous sommes entrez dans la sacristie, de 12 à 15 pieds en carré, où nous avons veu de grandes armoires dans lesquelles sont les ornemens servant à la célébration de l'office divin. Ce fait, nous sommes entrez dans le petit cloistre qui est lambrissé et autour duquel il y a des tableaux et vitres peintes à fresque, où est représenté les vies et miracles de plusieurs hermites, dans lequel cloistre nous avons remarqué deux portes, une pour entrer dans le chapitre où il y a un autel, et lambrissé autour avec des bancs; et l'autre porte

(1) En 1620, Nicolas de Bauquemare donna à la Chartreuse 500 livres de rente pour fondation de messes.

est pour entrer dans 2 petites chapelles. De là nous sommes entrez dans un grand cloistre en quarré, autour duquel sont les cellules des Chartreux, et avons remarqué qu'un costé dud. quarré contient 200 pieds ou environ, et qu'au milieu dud. cloistre il y a un préau dans lequel est le cinetiere où l'on enterre les religieux chartreux et où sont enterrés les sieurs de Boïsnormand, de Bayeul et Boïsnormand le jeune (1), pour lesquels on célèbre tous les jours une messe selon la fondation dud. sieur de Boïsnormand, ce qui nous a esté attesté par led. prieur. Nous avons aussi remarqué qu'il y a, à l'entrée de lad. Chartreuse, une chapelle où il y a trois autels, où les femmes entendent la messe : tous lesquels lieux saints et réguliers, ainsy que tous les autres bastiments de lad. Chartreuse, nous avons trouvés estre en bon estat et bien entretenus. »

Il est certain qu'à cette époque l'inscription tumulaire de Guillaume de Lestrenge avait disparu. Elle est pourtant indiquée sous cette forme dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin : *Hic jacet Reverendus in Christo pater, Dominus de Lestrangiis, Diocesis Lemovicensis, archiepiscopus Rothom., fundator a primo lapide istius domus. Obiit Gallione die 2 Martii ann. 1388.*

Il est à croire que les ossements, que le prieur Le Tellier crut reconnaître pour être ceux de ce prélat, furent transférés dans le nouvel établissement, ainsi que ceux des trois bienfaiteurs rappelés ci-dessus. Mais nous avons vainement cherché un acte authentique qui nous renseignât sur les formalités qui furent observées lors de cette translation, et sur l'époque où elle eut lieu.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

(1) M. Ygou, chartreux novice à Grenoble, donna à la Chartreuse de Rouen, 800 écus d'or pour réédifier 8 cellules (testament de 1598). M. Ygou de Boïsnormand donna, en 1611, 3,000 livres pour la réparation du monastère.



SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1898

Elle s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beau-cousin, de Bellegarde, Drouet, G. Dubosc, Félix, Garreta, G. Le Breton, Lefort, Lormier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Coutan, Gosselin, Milet, Pelay et Vallée.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après un bref commentaire que fait M. P. Baudry, au sujet de la collection Thaurin.

En ce qui concerne l'église Saint-Laurent, M. Garreta signale le rapport très complet que M. Louvet a présenté sur ce monument, à la dernière séance du Conseil municipal de Rouen. C'est une très bonne pièce à joindre au dossier dont sera saisi le Ministère des Beaux-Arts.

*Correspondance imprimée.* — Elle se décompose comme il suit : *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1896 ; 1897, in-8° ; — *Mémoires et documents de la Société Savoisiennne*, t. XXXVI ; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, XIV, 1 : Cartulaire de la Cathédrale d'Amiens, 1897 ; in-4° ; — *Mémoires de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, I, 2 et 3 ; — *Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist. et scientif.*, 1896, fasc. 3 ; — *Annales de la Soc. histor. de Château-Thierry*, 1896 ; —

*Tables générales des trente premiers vol. de la Soc.... de Constantine*, 1897; — *Bulletin de la Soc. industrielle d'Elbeuf*, 1897; — *Bulletin de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, XI, n° 161; — *Bulletin archéol. et hist. du Tarn-et-Garonne*, XXV, 1-4; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 184; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1897, 1-2; — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, nov. 1895-mars 1896; — *Kongl. Vitterhets Historie... Manusblad*, 1894. Stockholm, 1897-1898.

*Hôtel de Caumont.* — M. Paul Baudry lit sous ce titre la note que voici :

Messieurs, dans notre dernière séance, vous avez accepté qu'un panneau du xv<sup>e</sup> siècle, actuellement au musée des antiquités, et provenant d'une maison ou hôtel de la rue des Maillots, n° 16, actuellement disparue, portât la mention que l'hôtel dont il dépendait appartenait, de 1523 à 1822, à la famille Busquet de Caumont, laquelle a joué un certain rôle dans nos annales parlementaires; et M. le Conservateur du musée s'est gracieusement chargé de mettre ce consentement à exécution.

Si vous voulez me permettre d'ajouter quelques mots à ma précédente communication sur ce sujet, voici sur quels documents sérieux s'appuie celui des représentants de la famille Busquet de Caumont, dont je ne suis que le porte-voix, pour établir la possession pendant trois siècles, par ses devanciers, de l'ex-hôtel de l'ex-rue des Maillots.

D'après les pièces conservées aux archives départementales, d'un procès soutenu, en 1527 et 1536, par Isambart Busquet, alors avocat au Parlement, contre MM. du Chapitre de Rouen, à propos des arrérages d'une rente foncière de 20 sols, dont le Chapitre disait grevée,

du chef d'un sieur Fortin, une maison sise rue des Maillots, cette maison, qui est celle qui nous occupe, fut acquise par Isambart Busquet, sus-nommé, le 19 janvier 1523.

Elle fut la seule propriété à Rouen, rue des Maillots, paroisse Saint-Patrice, des Busquet, et l'invariable demeure, de père en fils, par les aînés, des huit conseillers de cette famille au Parlement de Rouen : Isambart 1<sup>er</sup>, Jean, Robert, Isambart II, Nicolas, Jean-Charles, Isambart-Nicolas et Nicolas-Isambart

Ceci résulte : 1<sup>o</sup> des actes de naissance, mariage et décès retrouvés dans les registres paroissiaux de Saint-Patrice grâce à cette fixité de domicile pendant 200 ans, du 25 mai 1561, époque du décès d'Isambart 1<sup>er</sup>, au 22 mars 1781, époque du décès du huitième conseiller ; 2<sup>o</sup> du *Flambeau astronomique*, donnant l'adresse de MM. du Parlement, et 3<sup>o</sup> d'actes notariés de la Bibliothèque nationale, notamment de l'acte de quittance, donné le 24 janvier 1604, en sa maison, paroisse Saint-Patrice, devant Mes Theroulde et Moisson, tabellions royaux de Rouen, par messire Robert Busquet, sieur de Malvoisine et de La Neuville, conseiller au Parlement.

C'est encore et toujours la même maison qu'on retrouve : 1<sup>o</sup> dans les pièces du bénéfice d'inventaire, dressé le 29 juin 1747, à la mort de Jean-Charles Busquet de Chandoisel ; 2<sup>o</sup> dans une prisée faite par Cossart, huissier à Rouen, le 18 mars 1745 ; et 3<sup>o</sup> dans une liquidation devant Me Bontemps, notaire à Paris, 14 juin 1746.

En 1744, l'immeuble appartenait à Isambart Busquet de Caumont, septième conseiller du nom au Parlement de Rouen. Il appartint, de 1744 à 1781, à Nicolas Isambart, Busquet de Caumont, huitième et dernier conseiller du Parlement, marié à demoiselle Louise Fauconnet de Bonneville, et mort sans enfants. En 1781, il revint, avec le titre de seigneur de Caumont, de la succession de Nicolas Isambart, à Isambart Nicolas, frère cadet de celui-ci,

chevalier Busquet de Chandoisel, marié à demoiselle Pavyot de Saint-Aubin. A la mort de Isambart Nicolas, d'après l'acte de partage fait entre les fils de ce dernier, Augustin Busquet de Caumont, et Charles Busquet de Marivault (acte déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Delabarre, notaire à Rouen, le 17 frimaire an VIII (6 décembre 1799), il fut attribué à l'aîné Augustin, avec abandon, consenti par Augustin, de la jouissance, sa vie durant, au profit de sa tante, veuve du dernier conseiller.

Quoique le numérotage des maisons de Rouen ait commencé en 1788, l'hôtel de la rue des Maillots ne fut pas immédiatement numéroté. Mais lorsque la veuve du dernier conseiller, qui l'habitait, y mourut en 1816, son acte de décès porta le numéro 4, et ce numéro 4 devint ensuite le numéro 16, ainsi que l'indique positivement l'acte de vente, consenti par M. Augustin Busquet de Caumont, à M. Dossier, procureur du Roi, et passé le 1<sup>er</sup> septembre 1822, devant M<sup>e</sup> Picard, notaire à Rouen et prédécesseur de M<sup>e</sup> Defougy.

En vous remerciant, Messieurs, d'avoir bien voulu accueillir quelques communications qui, quoique d'un intérêt peut-être un peu intime, ne sont cependant pas sans une valeur quelconque pour nos études locales, je peux vous assurer que, en les accueillant, vous avez rendu heureux et reconnaissant, leur jeune et patient collectionneur, M. Henri Busquet de Caumont.

*Yvetot.* — M. Beau Cousin présente un moulage en caoutchouc du « sceau de la principauté d'Yvetot, 1784 ». De forme ovale, il mesure 69 × 62<sup>m</sup>/m. M. Garreta le blasonne ainsi :

Cartouche présentant les armoiries suivantes :

« Ecartelé, aux 1 et 4, de sable à la croix d'or; aux 2 et 3, d'or au dauphin de                      qui est d'Albon; parti de gueules à la tour de

donjonnée qui est de Castellane. Le cartouche est posé sur un manteau fourré d'hermines, reproduisant les armes de l'écu et surmonté d'une couronne à l'antique garnie de

Devise : *Nec mors disjunget.*

M. le Président offre en outre deux photographies que M. G. de Beaurepaire a prises dans le parc de Pavilly, de deux sphinx qui ont, l'an dernier, attiré l'attention des membres de l'Association normande. Il s'abstiendra d'un ample commentaire, ces belles sculptures devant être étudiées avec tous les développements convenables par M. P. de Longuemare, et par M. le baron d'Esneval. Il importe seulement de remarquer qu'elles avaient été exécutées pour le château de Villers-le-Chambellan, et que sa démolition vers la fin du dernier siècle les fit transporter à Pavilly.

M. le conservateur du Musée les fait contemporains de Louis XIV et croit même pouvoir les dater, d'une façon plus précise, de 1700 ou environ.

*Maromme. — Cimetière franc.* — M. G. Le Breton signale la découverte archéologique faite chez M. Delaporte, près de la Poudrière de Maromme. On n'a encore recueilli qu'un vase mérovingien ; mais tout porte à croire qu'on est tombé sur un cimetière franc, établi dans un sol de sable et de craie, assez éloigné du lit primitif de la rivière.

*Lillebonne.* — M. Vallée, notre confrère, écrivait au secrétaire, avant-hier : « La convocation me surprend en plein travail de service. Je ne puis que m'excuser auprès de ces messieurs et vous donner sommairement le résultat des travaux exécutés au théâtre romain.

» La rampe d'accès est donc enlevée. L'orchestre et l'emplacement de la scène apparaissent dans toute leur étendue qui est vraiment imposante. Un petit sentier pris à même le talus longeant la route et la grille, suffit à la descente sans masquer l'œil.

» Je vous ai déjà parlé d'une pierre avec moulure, rencontrée exactement à la place que devait occuper la *thymélé* des théâtres grecs; je l'ai fait respecter. Est-ce l'embase de cet autel, qui était en bois d'après les relations? Ou est-ce une pierre posée là par hasard? Ce hasard me paraît bien étrange, et tout me fait penser que c'est bien là ce petit édicule : une grande monnaie à l'effigie de Faustine, trouvée contre la paroi et à la base de cette sorte de stèle; l'exactitude de l'emplacement, son niveau par rapport à la scène, etc.

» Les fouilles ont permis de retrouver une certaine quantité de pièces romaines, environ une cinquantaine, dont quatre en argent, toutes de petites dimensions et dans un tel état d'oxydation, que tous nos moyens n'ont pu arriver à les rétablir complètement. Cependant, l'effigie pour d'aucunes, quelques fragments d'inscriptions pour d'autres ont pu fixer notre attention. Ce sont donc des monnaies de Claude, de Faustine, de Tétricus, de Sévère. Elles sont d'ailleurs déposées à notre petit musée cantonal, dont une vitrine spéciale est déjà pleine, soit grâce à ces pièces, soit par des dons particuliers.

» Quelques pierres moulurées et sculptées ont aussi été découvertes; elles paraissent avoir appartenu à la frise du portique. Elles sont mises en place soigneusement ».

*Cathédrale. - Anciens fragments de sculptures.*

— La Commission, ajoute l'abbé Tougard, ne saurait être la dernière à apprendre que, par les soins intelligents et dévoués de M. Gosselin, notre collègue, un musée spécial vient d'être commencé dans l'ancien cloître de la métropole.

On avait naguère réservé, dans les dépendances du chantier de sculpture, tous les débris dignes de quelque intérêt, que la restauration de l'édifice remplaçait par des pièces neuves. (Que n'a-t-on eu cette sage attention au début des travaux, c'est-à-dire il y a soixante ans ?) Ce sont quelques-unes de ces épaves archéologiques que l'on a provisoirement amassées sans aucun ordre, dans une pièce encore à usage de vestiaire.

*École normande de statuaire* — Si informe encore que soit cette collection, elle a déjà fourni un résultat très appréciable. La semaine dernière est venu la visiter un inspecteur de l'Association française, M. le chanoine Porée. L'examen sommaire d'un certain nombre de pièces a confirmé les idées qu'il a naguère émises dans son beau mémoire sur les *statues de Sainte-Croix de Bernay*, dont la Commission a, l'an dernier, entendu quelques lignes.

Un antiquaire distingué a déclaré que la statuaire n'avait rien exécuté de caractéristique en Normandie; et la pauvreté des anciennes cathédrales normandes en statues appuyait singulièrement cette théorie.

Or voici que les humbles fragments du cloître métropolitain seraient déjà une objection sérieuse. M. Porée leur découvre en effet un air de famille avec les œuvres d'artistes du *xiv<sup>e</sup>* siècle qui, après avoir travaillé pour l'abbaye du Bec, furent ensuite appelés en Bourgogne, et revinrent enfin décorer de leurs remar-

quables statues Notre-Dame de Rouen, surtout, semble-t-il, à son portail.

*Longueil. — Sépulture franque.* — « Dans la dernière semaine de 1897, écrivait, le 8 janvier suivant, M. l'abbé Comont, curé de Varengeville-sur-Mer, non loin du chemin qui conduit de Longueil aux bains de Quiberville, à peu près au point de jonction de ces deux communes, un cultivateur, faisant niveler le sol de sa propriété, a mis à jour une sépulture que je considère comme de l'époque franque.

» Le corps était couché de l'est à l'ouest. Aux pieds, tournés au levant, était un vase de terre noire que les terrassiers se sont empressés de briser, dans l'espoir sans doute d'y trouver un trésor. Un second vase tombant en poussière accompagnait le corps.

» Cette sépulture a donné en outre une boucle de ceinturon et un clou en bronze, une bague de même métal portant encore des traces de dorure, un couteau et une lance en fer, un collier de perles en pâte de verre, de forme et de grandeur différentes.

» Le corps avait été déposé à environ 0<sup>m</sup>60 de profondeur dans un endroit que le peuple nomme *la ville*, et auprès d'un autre champ dit *la cité*, noms significatifs. La mâchoire supérieure de ce Franc avait conservé à peu près toutes ses dents.

» Tous les objets sortis de cette sépulture sont en ce moment disséminés ; mais je ne désespère pas de les obtenir au moins en partie. La vallée de la Saône, déjà si fertile en antiquités, n'a probablement pas dit son dernier mot. »

*Presqu'île d'Elbeuf.* — M. de Vesly place sous les yeux de la Commission la carte des environs de Cri-



quebeuf, avec le plan des fouilles qu'il y a pratiquées de concert avec M. Victor Quesné. Il y joint cinq belles photographies qui reproduisent par groupes les objets recueillis.

Il rappelle les sanctuaires romains retrouvés naguère, notamment à Harfleur, et aussi à Saint-Ouen-de-Thouberville par M. Power. Ces constructions rectangulaires à doubles encintes inscrites l'une dans l'autre lui semblent être de petits temples de Vénus. Les statuettes qu'on ne retrouve plus entières, doivent avoir été mutilées intentionnellement, de façon à ce qu'on ne pût les remettre sur leur base. Le nom de Saint-Ouen, pris par des villages voisins de la Bouille, est peut-être un souvenir d'une mission évangélique de notre grand archevêque, contre ces derniers vestiges du paganisme, déjà poursuivi avec zèle par son prédécesseur saint Romain, dont l'Église chante : *Et subvertit altaria peregrini cultus.*

M. le Président donne lecture du mémoire suivant :

*Documents concernant le grand portail de l'église  
abbatiale de Fécamp.*

L'ancienne église abbatiale de Fécamp est du nombre des monuments historiques les plus recommandables de la Normandie, aussi bien par son architecture que par les souvenirs qu'elle rappelle. En attendant qu'un habile architecte, savant archéologue en même temps, se soit attaché à nous la faire connaître dans son ensemble et dans ses détails avec tout le soin qu'elle mérite, il m'a paru intéressant de communiquer à la Commission plusieurs documents relatifs à la transformation, relativement récente, qu'on a fait subir à ce vénérable édifice.

On sera désormais fixé sur la date de cette transformation, sur les causes qui l'expliquent, et, disons-le aussi, qui la justifie. Je ne doute pas qu'il ne soit possible, à l'aide de ces documents, de faire revivre à nos yeux les parties qui ont été détruites, et dont il est légitime de déplorer la perte, tout en reconnaissant qu'elle était inévitable.

Dans son remarquable *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* (col. 107), M. l'abbé Cochet qualifie ainsi le grand portail de l'église principale de Fécamp : « Portail actuel de 1696, addition du style grec des plus malheureuses, flanquée de la base de deux tours de 1200, démolies en 1687 ».

Le mot addition n'est point exact, la date de 1687 ne l'est point d'avantage. Mais, en général, à toute erreur il y a une cause, et, en ce qui concerne cette date de 1687, cette cause est aisée à découvrir.

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, en effet, il avait été sérieusement question de la réfection du portail, comme on le voit par la pièce suivante :

« *Raisons qui obligent les religieux de l'Abbaie de Fécamp de presser la réparation du portail de leur église.*

» 1<sup>o</sup> Le plus important est le péril où l'on voyait la nef de lad. église s'entr'ouvrir, la voute qui joint le portail manquant de soutiens par la ruine des deux tours qui lui servoient de contre-boutes, et par les ruines annuelles et journalières qui mettent souvent les passans en danger de leur vie, suivant le rapport qui en a esté fait à Messieurs les députés, devant le portail de ladite abbaie, où il leur fut remontré que vendredi. 10 sep. 1694, une femme avoit pensé être écrasée d'un gros bloc qui tomba des ruines des tours.

» 2<sup>o</sup> Que ces ruines augmentent incessamment, la face dudit portail étant exposée au Sud-Ouest et par consé-

quent aux vents de mer, qui sont devenus plus fréquents et plus impétueux depuis plusieurs années.

» 3<sup>o</sup> Qu'à moins d'un revêtement total, on ne peut rien faire et espérer de solide, toutes les pierres étant rongées, les joints vuidés, en sorte qu'on y peut fourrer le bras presque partout. C'est pourquoi on propose un dessein simple et cependant solide, capable de mettre lad. église en sûreté.

» 4<sup>o</sup> Dans le dessein proposé on rase les ruines des tours à la hauteur des galeries de la nef et en rehaussant les côtés ruineux, on fait une platte-forme avec une simple voute en berceau au lieu de la voute à ogives ruinée, pour soutenir la nef ».

Si urgente que parût dès lors la réfection du portail, il est certain qu'elle ne put avoir lieu, et que, pour des raisons d'économie, on laissa l'état s'aggraver pendant tout le temps que Mgr de Villeroy, archevêque de Lyon, fut abbé de Fécamp.

Il y avait déjà plusieurs années que l'abbaye était vacante et que ses revenus étaient mis en économat, lorsqu'on reprit le projet des dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle. Il parut indispensable alors d'être fixé sur l'importance des dépenses à faire, parce que cette charge, selon qu'elle devait être plus ou moins lourde, devait déterminer le Roi à nommer tel ou tel prélat à cette abbaye.

Ce fut pour cela que l'évêque de Bethléem (1) prit discrètement des informations auprès du prieur, Dom Romain De La Londe. Nous donnons la lettre confidentielle par lui adressée à ce religieux :

« Permettez, Mon Révérend Père, que je vous prie en secret de me donner des éclaircissemens sur une affaire à laquelle je n'ai aucun intérêt personnel, mais qui vous est importante, et sur laquelle je suis chargé de chercher des éclaircissemens les plus secrets et les plus prompts

(1) Louis La Taste, sacré le 5 avril 1739.

qu'il se pourra. Il s'agit de votre abbaye : on voudroit la retirer de l'œconomat ; mais on voudroit aussi savoir, au moins à peu près, à quoi pourront se monter les réparations, parce que, sur cette connoissance, on se déterminera à la faire conférer à une personne plutôt qu'à une autre. Il vous est fort important que l'œconomat cesse : ainsi le plus de diligence que vous pourrés apporter à me faire donner les éclaircissements en question, sera le mieux. Mais que ce soit, je vous en supplie, sans donner à connoître ce dont il s'agit. M. l'ancien évêque de Mirepoix (1), que je ne fais pas difficulté de vous nommer, connoissant votre discrétion, est celui qui les demande, et qui désire qu'on les donne à petit bruit et incessamment. J'imagine que son motif pour le secret est pour n'être pas traversé par M. le comte de Muis (2). J'ai l'honneur d'être, avec respect, Mon Révérend Père, Votre très humble et très obéissant serviteur,

» † L. Ev. de Bethléem.

» Ce 26 septembre 1743 ».

Le 20 novembre de la même année, le même prélat transmettait au prieur une lettre de l'ancien évêque de Mirepoix, où celui-ci marquait son désir d'avoir un mémoire détaillé des réparations. Le comte du Muy lui avait dit que, pour l'église, « il n'y avoit que des crevasses à reparer, qu'elles y étoient depuis plus de cent ans et qu'avec 10,000 tout seroit réparé ».

La réponse du prieur à l'évêque de Bethléem nous est connue par la minute conservée dans les archives de l'abbaye de Fécamp. En voici le texte :

« Monseigneur, peu de jours aprez ma réponse à la

(1) Jean-François Boyer, sacré le 7 janvier 1731 ; démissionnaire en 1736.

(2) Le comte du Muy, commandant de Provence, commissaire du Roi pour la Direction générale des éconômats et des revenus de la Régie des biens des Religioneux fugitifs.

première lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, j'appris que M. le comte du Muy, de son côté, et M. Marchal (1), du sien, avoient écrit à deux personnes de Fécamp, pour sçavoir quelles réparations il y avoit à faire à l'église de l'abbaye. Une de ces personnes me dit, peu de jours après, que M. du Muy avoit donné ses ordres pour en venir faire la visite, et que dans peu elle seroit faite. J'étois dans l'attente de cette visite, afin d'en mander le résultat à Votre Grandeur. Personne n'est venu icy pour cet effet.

» Pour répondre à votre seconde lettre, j'auray l'honneur de vous dire que je trouve quatre endroits, entr'autres, qui demandent des réparations de conséquence.

» 1<sup>o</sup> Le portail de l'église, presque entièrement ruiné, dont il tombe, de temps en temps, de très grosses pierres.

» 2<sup>o</sup> Les voutes de la nef, surtout en 4 ou 5 endroits, qui se détachent considérablement du mur au dessus des arcades du côté du Nord.

» 3<sup>o</sup> Le clocher au dessus de la couverture de l'église, duquel les piliers et murs ont été fort ébranlez et affoiblis par le tonnerre, qui est tombé plusieurs fois dessus.

» 4<sup>o</sup> La voute du chœur, au dessus de l'autel du sanctuaire, qui sont (*sic*) fracassez avec leurs ceintres en bien des endroitz.

» De ces réparations à faire, celle du portail me paroît être la plus forte. J'avois cru d'abord celle de la voute, au dessus de l'autel et sanctuaire, la plus urgente, à cause du grand nombre de fractures dans le corps de la voute et de ses ceintres. Mais on m'a fait apercevoir que celle de la nef l'est encore d'avantage, d'autant que les crevasses qui y sont paroissent s'être considérablement élargies depuis quelques années; qu'il s'en est même détaché, depuis quelques mois, des pierres qui sont tombées dans

(1) M. Marchal, économiste général du clergé. Il demeurait à Paris, rue Ventadour, d'après les *Almanachs royaux*.

la nef, et qu'il semble que quelques autres menacent de s'en détacher, et même que quelques ceintres paroissent fléchir.

» Il est d'une grande conséquence, pour un abbé futur, que ces réparations soient faites comme il faut, et non pas en plâtrant le mal et le masquant : en un mot, qu'elles ne soient pas faites, comme on dit vulgairement, en douairières. Il faudroit pour cela un habile architecte pour donner une juste idée de l'état où est le portail, et de la dépense qu'on peut y faire pour le rétablir avec décence et grâce, sans cependant en rétablir les deux tours, ce qui coûteroit trop. J'envoye à Votre Grandeur un plan qui en fut dressé en 1694, dans l'état ruineux où il étoit alors et qui l'est devenu encore davantage depuis ce temps-là, avec un dessein pour la réparation ou revêtement fait en meme temps et présenté par nos Pères, avec un devis et les raisons de leur demande. Il y eut des experts nommez par l'œconomat, accédence des lieux. On dit même qu'on convint de la nécessité de faire l'ouvrage projeté, qu'il y eut quelque adjudication, mais qu'on ne put convenir de marché; qu'ainsy les choses en demeurèrent là.

» Je ne suis point assez au fait des ouvrages de la nature de ceux à faire à notre église, pour sçavoir ce qu'il en pourra coûter pour les réparations mentionnées cy-dessus. Je pense qu'on en seroit quitte à grand marché, si on les faisoit faire, comme il faut, pour 50 ou 60,000 l. Je peux me tromper, et je souhaite qu'on le face à meilleur marché.

» J'ay l'honneur d'être, etc.

» Fr. R. d. L.

» le 2 décembre 1743 ».

En attendant que le Roi eût fait choix d'un abbé, M. Marchal, économe général des bénéfices consistoriaux à la nomination du Roi, chargeait de visiter l'église abbatiale de Fécamp, Gallot, expert juré pour le bailliage,

vicomté et ressort du Parlement de Rouen, 16 juillet 1744 (1).

Le procès-verbal de cet architecte porte la date du 3 août suivant.

Nous en rapporterons quelques extraits, sans rien changer à l'orthographe, très défectueuse, de la rédaction :

« Premièrement, nous avons commencé par voir et visiter tous les murs du dehors de ce grand et vaste temple et dont la longueur est de 325 pieds sur 66 de large, le tout en dedans œuvre, sans y comprendre les chapelles du pourtour du rond-point et une chapelle de la Vierge, qui est derrière le chœur, qui a 54 pieds de long sur 24 de large. Les murs du pourtour ont autour de 80 pieds de haut du pavé à l'entablement, la plus part bastie en pierre du pays, et une autre pierre que l'on nomme du tufaux. Toutes les faces extérieures du pourtour sont d'une construction assez grossière, à la réserve [de] la partie du côté du midy, à prendre depuis l'angle de la croisée, jusque à celle qui forme la chapelle de la Vierge. Cette partie d'ouvrage, qui a été faite depuis moins de 200 ans, par les soins et la piété d'un abbé, est un assez bel ouvrage, et les chapelles assez régulières et bien décorées depuis que la Réforme est dans cette maison. La sacristie, qui est de ce même côté, aussi bien solidement bâtie et bien entretenue, ainsi que la chapelle de la Vierge, qui est un des beaux ouvrages qui se voient. Il est un peu gothique et un peu moderne, et le tout fait ensemble un beau et solide morceau d'ouvrage qui mérite l'attention des connoisseurs. Sous cette chapelle est une cave où MM. les Religieux ont placé leur chartrier.

» Nous avons ensuite visité le rond-point du côté du

(1) Jacques-Louis Gallot avait été pourvu, par le Roi, le 7 août 1738, d'un des offices de juré-expert en la ville, faubourg, banlieue et vicomté de Rouen. Il prêta serment à la vicomté, le 12 septembre de cette année.

Nord, que nous n'avons pas trouvé ny si beau, ny si solide que celui du costé du Midy. Nous n'avons rien trouvé qui périelite aussi qu'à la partie du côté du cloître, si ce n'est 10 croisées, dont deux sont maçonnées en entier et les huit autres à plus des deux tiers ; 7 croisées donnent sur les voutes des collatéraux, et une qui éclaire la nef au dessus du mesme costé.

» Nous avons examiné les voutes, tant du chœur que de la nef au dessous du clocher, dont le tout fait le nombre de 15 voutes et ont 72 pieds sous clef du fort au faible, et autour de 25 pieds en quarré ; ... 9 à 10 de ces voutes se trouvent fracassez, et surtout celles du chœur au ront-point, au nombre de 4, sans qu'on puisse rien dire de bien juste d'où provient le dérangement de ces voutes, les murs n'étant point, pour ainsi dire, hors de leur aplomb. Les fractures de ces voutes nous paraissent considérables. Quoyque le mal nous paraisse grand et des plus sérieux, notre avis n'est cependant pas de les démonter, comme beaucoup de personnes le pensent. Deux raisons nous font prendre le party de ne le pas faire : la première, c'est que cela porteroit une trop grande dépense et qui coûteroit au moins 20,000 l. ; la seconde, c'est que le mal, quoyque grand, ne nous paroît pas sans remède, en y faisant les ouvrages expliquez cy-après (1).

» Le portail de l'église est un ouvrage ancien, gotique, de 80 pieds de face sur 95 à 96 de haut, à prendre du dessus du pavé de la rue jusqu'à la hauteur du faîte de la charpente de la nef, et encore, en outre, 10 marches à descendre de la rue sur le pavé de l'église. Toute cette

(1) Gallot se proposoit de nettoyer et laver les joints et fractures, de les remplir de mortier de chaux et de sable avec un cinquième de plâtre mêlé dedans, et d'y employer aussi des tuileaux ; moyennant quoi il se flattoit « que les voutes pourraient résister, et que la tranquillité renaîtrait dans l'esprit de ceux qui venaient dans cette église, et n'y entraient, disaient-ils, qu'avec crainte ».



masse d'ouvrage n'a plus, pour ainsi dire, aucune forme de sa première construction, le tout y est sy fort délabré par vétusté, occasionné en partie par l'air de la mer, qui a si fort creusé et calciné les pierres, que ce qui en reste ne se soutient que par la bonne qualité des mortiers, joint à la grande épaisseur de ces murs qui a 7 pieds à la hauteur du pavé de la rue, et malgré cela on n'entre dans l'église, par cette principale porte, qu'en crainte, parce qu'il se détache souvent des pierres de cet ancien monument, pour quoy il est bien nécessaire d'y donner un prompt remède, faute de quoy on se trouvera dans la nécessité de supprimer l'entrée de l'église par cette principale porte, à joindre que c'est un ouvrage irréparable.

» Pour donc parvenir au rétablissement des ouvrages à faire au portail, sera fait la démolition de l'ancien jusqu'à la hauteur de 4 pouces au dessous du pavé de la rue, conservant les deux escaliers qui servent à monter sur les voutes des collatéraux et dans les galeries du pourtour de la nef pour y faire les réparations des couvertures. Après que toutes les démolitions seront faites et la place nettoyée, comme le pied du mur nous paroît solide, sera posé sur iceux le nouveau mur planté et décoré, tant pour son assiette que pour son élévation, ainsi qu'il est marqué sur le dessein qui sera coté, signé et paraphé des parties intéressées. Les murs de cet ouvrage auront 5 pieds d'épaisseur au nu, jusqu'à la hauteur de la première corniche, sur laquelle sera posé le socle des piédestaux de l'ordre d'architecture qui sera élevé, et qui fera le couronnement du portail, ainsi qu'il sera marqué. Sur l'élévation sera fait les ouvrages de sculpture et ornemens marqués à icelui, comme aussi de fournir deux figures de hauteur convenable pour placer dans les niches qui se trouvent placées des deux côtés de la grande porte, et seront faites en pierre de Tonnerre, par un habile sculpteur, et les dites figures représenteront ce qui conviendra à MM. les prieur et religieux de ladite abbaye. A l'égard des maté-

reaux qui seront employés à la construction du portail, ils seront en pierre de franc banc des carrières de Fécamp, jusqu'à la hauteur au moins de 6 pieds de haut du dessus du pavé de la rue, et le surplus en pierre de Caen et des carrières de Caumont, en observant cependant que l'entablement sur lequel commence l'ordre d'architecture sera en pierre de franc banc de Fécamp ou du cœur de franc banc des carrières de Caumont, ainsi que toutes les corniches du fronton, et non de pierre de Caen. Sera aussi observé que toutes les pierres de consoles ou amortissements, jusque sous l'architrave de l'ordre, soient aussi en pierre dure de Caumont, de la meilleure qualité. Sera fait tous les raccordements convenables de l'ouvrage du portail, avec les murs de la nef de même coupe et construction en mêmes matériaux que l'ancien portail. Sera aussi placé une croix faite de pierre de Caumont ou d'autre de pareille nature, et de hauteur convenue, avec son piédestal posé sur le haut du fronton, sans autres ornemens de sculpture, et sera retenue d'une barre de fer attachée au faite de la nef pour la rendre solide ».

Enfin le choix de l'abbé fut décidé. Le 15 avril 1745, le Roi accorda à Claude-François de Montboissier de Beaufort de Canillac, docteur de Sorbonne, auditeur de Rote, chargé des affaires de S. M. à Rome, l'abbaye de Fécamp vacante par le décès du sieur de Villeroy, archevêque de Lyon, « à la charge de payer 24.000 l. par an, pendant 10 années, entre les mains du sieur Marchal, économiste général, pour être ladite somme employée à la construction de l'église Saint-Louis, de Versailles; accordait S. M. audit sieur de Canillac, 50,000 l. sur les fonds des économats, à la charge d'employer cette somme aux réparations les plus urgentes de son abbaye, et d'en justifier. »

Le nouvel abbé envoya à Fécamp Charles De Lespine, architecte juré de Paris, pour procéder, de concert avec Jacques Pissis, prêtre, à l'examen de l'église abbatiale. Leur procès-verbal, daté du 12 janvier 1746. ne dif-

tère guère de celui de Gallot; aussi n'en reproduisons-nous ici qu'une partie :

« Nous avons examiné le portail de lad. église, que nous avons déclaré cy-devant consister en 3 portes d'entrée par bas, dont celle du milieu est la plus grande et sert d'entrée à l'église, les deux autres sont bouchées en maçonnerie; et, au-dessus de la grande porte et des deux portes à costé, est une terrasse, au dessus de laquelle est un grand rond servant à éclairer l'église, et aux deux costés du rond, au dessus de petites portes, il paroît y avoir eu des galeries en pierre avec petites colonnes et arcades, dont il en reste encore une partie en ruine, et, aux deux bouts desd. galeries, un escalier montant de fond pour y arriver; et, au dessus desdites galeries, différents ornements en saillie, en forme de pyramide, de goût gothique, dont il ne reste que des vestiges dans la face des murs et au dessus desd. galeries. Les murs dudit portail forment deux tours carrées, entre lesquelles est la pointe du pignon, lesd. tours sont pour la plus grande partie ruinées, où il reste encore par le haut quelques formes de croisées, dont le haut menace ruine, dont il tombe journellement plusieurs morceaux ainsi que du haut des parties des murs qui restent encore en place. Au reste, tous les paremens du mur dud. portail sont, pour la plupart, fouillés et recreusés par l'air de la mer, les ornements des ceintres et embrasements des portes et chapiteaux et basses et petites colonnes sont tombées et effacées de vétusté, en sorte que toute la face de ce portail paroît dans un délabrement général. Cependant nous avons examiné attentivement la construction et reconnu qu'il n'y a que les dehors qui ont été attaqués et défigurés par les injures du temps, que le corps des murs en est bon et solide, et susceptible de réparations pour le mettre en sûreté et à l'abri des accidens qui pourroient être causés par la chute des parties dégradées et sans entreprendre de le rétablir dans la forme dans laquelle il a été commencé, et surtout au

sujet des tours et des galeries et ornemens au dessus, que l'on ne pourroit rétablir qu'en commençant par démolir tout ce qui en reste ».

La dépense pour la restauration proposée était évaluée à 16,988 L.

Les experts ajoutaient :

« Sur quoy nous vous observons, Nos Seigneurs, que, quoyque nous pensions que ledit portail, ainsy réparé, peut encore durer très longtemps et qu'étant ainsy réparé il aura une forme assez suportable, il aura toujours néanmoins une face désagréable par tous les ornemens qui en sont rongés de vétusté et auxquels nous n'avons point voulu toucher pour y conserver les marques de son antiquité, ne préjudiciant point à sa solidité, et encore par toutes les partyes du parement dont les pierres sont usées ou recreusées par les injures du tems ou par l'air de la mer, et qu'on a esté obligé de remplir en mortier de chaux et ciment, qui en rendront toujours l'aspect désagréable par ce mélange de vieux et de neuf; que pour faire un portail convenable à la beauté et grandeur de l'église, décoré simplement, sans ornemens recherchés, de hauteur et largeur proportionnées, il en couteroit, tant pour la démolition de l'ancien que construction du nouveau, environ la somme de 80,000 l. ».

Les travaux furent bientôt commencés, ils furent faits conformément au procès-verbal et devis estimatif, dressé au mois d'août 1744, par Gallot, architecte-entrepreneur et par Capelle, marbrier de Rouen (1). Un accord définitif avait été conclu le 4 février 1747, à Rouen, en l'hôtel du Premier Président de Pontcarré.

Les travaux en étaient achevés seulement le 8 novembre

(1) Tout porte à croire que M. Bayeux, architecte, inspecteur du pavé, ponts et chaussées de la ville de Paris, ne fut pas étranger à la direction et à l'inspection des travaux.

1749, puisque le procès-verbal des nouvelles constructions et des réparations porte cette date.

Ils furent reçus, le 31 janvier 1750, après rapport de Jean Durocher et Jacques Pimont, experts et entrepreneurs d'ouvrages, nommés d'office par le sénéchal de Fécamp, le 23 du même mois, sur la requête présentée par messire François-Christophe Terrisse, chargé de la procuration de l'abbé de Canillac, et par les religieux du monastère.

Les parties demandaient qu'on dressât procès-verbal avec estimation des ouvrages faits dans l'abbaye, au cours des années 1747, 1748, 1749, conformément au devis estimatif dressé au mois d'août 1744, qui était le devis que nous avons fait connaître et qui était l'œuvre de l'architecte Gallot.

Il suffira de donner un extrait du procès-verbal de visite des experts, Du Rocher et Pimont.

« Après avoir visité tous les ouvrages de maçonnerie que l'on a faites (*sic*), tant dedans que dehors de cette église, nous avons ensuite visité l'ouvrage du portail ainsi que ceux atendants, c'est-à-dire la jonction du portail avec la nef et bas cotez, qui consiste en deux gros pilliers butans, un du costé du midi, et l'autre du costé du nord, qui servent de boutans aux grandes voutes de la nef, dont le tout est basti en pierre dure. ainsi que les reprises qu'on a faites depuis ces deux pilliers jusques contre le portail, galeries et autrés. Nous avons ensuite examiné l'ouvrage du portail que nous avons trouvé avoir 84 pieds de long sur autour de 96 à 98 de haut. Cet ouvrage est en pierre dure jusqu'à 10 pieds de haut, et le surplus de l'ouvrage est basti de pierre de Caen, et avons trouvé le tout fait conformément au plan, desseins et profils qui nous ont esté mis aux mains. Nous avons aussi remarqué qu'attendant le portail, a été fait un perron qui conduit dans l'église construit de 12 marches de pierre dure, de plan auvalle, 52,300 l.

» Dans ce même chœur, a été fait des stalles, au nombre de 102, tant hautes que basses, le tout en bois de chesne d'Holande, décorées d'architecture et de sculpture du goût le plus nouveau, et cet ouvrage passe pour un des plus beaux et des plus réguliers qui se voient dans son genre, et sont estimées par tous les connoisseurs, qui les ont vues, au moins à 20,000 l., mais nous ne les estimons qu'à 18,000 l. ».

*Récapitulation des sommes portées au procès-verbal*

1 <sup>o</sup> Ouvrages de maçonnerie en recherche du pourtour de l'église.....	1.800 livres
2 <sup>o</sup> Réédification des murs de culées et arcs rampants et autres ouvrage du dehors.....	3.000
3 <sup>o</sup> Ouvrages de charpente, couvertures d'ardoise et plomb.....	1.900
4 <sup>o</sup> Réparation des voûtes et murs du dedans de l'église.....	11.500
5 <sup>o</sup> Ouvrages faits au portail et autres ouvrages attenants.....	52.300
6 <sup>o</sup> Un des perrons et pavage.....	650
7 <sup>o</sup> Pavages du chœur.....	5.400
8 <sup>o</sup> Stalles.....	18.000
9 <sup>o</sup> Réédification de la charpente de la nef et couverture en plomb d'icelle...	8.300
10 <sup>o</sup> Vitraux et vitres du clocher.....	1.600
11 <sup>o</sup> Réparation des vitraux et vitres du pourtour de l'église.....	4.000
12 <sup>o</sup> Vitres et vitrages de la grande croisée du portail.....	2.000
13 <sup>o</sup> Pour les 2 grandes portes.....	2.400
Total.....	<u>112.850 livres</u>

Vérification faite, et tout ayant été trouvé régulier, l'abbé

Terrisse, au nom de M. l'abbé de Canillac, consentit à ce que les religieux touchassent la totalité de la somme de 50,000 l., accordées par le Roi, sur les fonds des économats, pour les réparations de l'abbaye (5 février 1750) (1).

De la clôture du chœur, admirée en 1750, il nous reste encore 4 stalles et un lambris, que M. l'abbé Cochet a cru reconnaître dans la chapelle de la Sainte-Vierge (2).

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

(1) *Arch. de la S.-Inf.* Fonds de l'Abbaye.

(2) M. l'abbé Cochet, *Répertoire archéologique*, p. 108.

---

## SEANCE DU 10 MAI 1898

A deux heures un quart, cette séance est ouverte sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

En présence de : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, Bouquet, G. Dubosc, Frère, Garreta, G. Le Breton, Lormier, l'abbé J. Loth, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés MM. Coutan, Félix et de Vesly.

On adopte sans observation le procès-verbal de la dernière séance.

*Correspondance imprimée.* — Elle enregistre les articles ci-après : *Société archéologique de Touraine. Amboise : le château, la ville, le canton*, gr. in-4°, 1897, splendides illustrations (imp. Mame); rédigé sur les notes de Palustre; — *Société d'Émulation d'Abbeville. Mémoires II*, Cartulaire du Ponthieu, 1897, in-4°; — Item, t. XIX, 1897, in-8°; — Item, *Bulletin*, 1896 et 1897, 6 fascicules; — *Société historique de Compiègne*, les Francs-Archers, 1448-1524; 1897, in-8°; — Item, *Procès-verbaux*, VI, 1897; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1896, 1 et 2; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*; XVII, 1; 1898; — *Société archéol. de Bordeaux*, XXI, 3 et 4; — *Etudes d'Ethnographie préhistorique; fouilles de Brassemouy*, 1896, par Piette et de la Posterie. Extr. de l'*Anthropologie*, t. VIII, 1897; — R. P. Delattre, *Lampes romaines*



*ornées d'un sujet*; Bône, 1897, in-4° (offert par le secrétaire).

*Gravure historique.* — M. de Bellegarde présente à la Commission la gravure (0,55 × 0,40) d'un « monument de reconnaissance » exécuté par Dejoux, depuis de l'Institut, et érigé à Magny, en 1788, par Bettencourt, à la mémoire de D. D. Du Buisson « son parrain et son bienfaiteur, curé dudit Magny » et doyen rural (1703-1784).

*Vue de Rouen.* — M. Pelay communique la vue du port, prise pendant l'inondation de 1784. Elle se vendait chez Lefèvre, près de la porte du Crucifix. Comme art, la pièce n'a qu'un intérêt médiocre; mais il en va autrement pour l'histoire.

M. Bouquet lit la notice que voici :

DE L'INCLINAISON DU CHŒUR DES ÉGLISES OGIVALES.  
DE CELUI DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

Il y aura, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, vingt-quatre ans, qu'à la fin d'une séance de notre Commission des Antiquités, l'un de nos collègues souleva tout à coup cette question d'archéologie religieuse : « L'inclinaison du chevet de la cathédrale de Rouen ».

Devant le silence général, je me hasardai à dire ce que je savais de ce fait, que, « dans quelques grandes églises » de style ogival, l'axe longitudinal dévie sensiblement à » partir du transept, et que, le chœur de l'église représen- » tant symboliquement la tête de Jésus-Christ, on regar- » dait cette déviation comme le souvenir mystique de » l'inclinaison de la tête du Sauveur sur la croix ».

Mais, ne me rappelant plus où j'avais trouvé cette assertion, je demandai qu'il n'en fût pas question dans le pro-

ces-verbal de cette séance, et je promis d'en compléter l'examen à la plus prochaine réunion.

Cette nouvelle séance ne se fit pas longtemps attendre. Treize jours après, le 14 juillet 1874, nous étions convoqués, à cause d'une lettre de M. Darcel, notre collègue, protestant contre la délibération prise par le Conseil municipal de Rouen, à la date du 15 mai 1874, qui « déclara » rait accueillir avec reconnaissance la proposition faite » par M. Dutuit, de faire restaurer, à ses frais, les deux » portes en bois sculpté qui ornent la façade principale » de l'église Saint-Maclou ».

A la fin de la séance, la parole me fut donnée pour la communication annoncée, et je lus une note que M. Alexandre Lenoir, le créateur et le conservateur du musée impérial des monuments français, dans les bâtiments des Petits-Augustins, à Paris, a jointe à son *Histoire des Arts en France*, ouvrage qui avait sa grande importance, quand il parut en 1810, non moins que la bienfaisante intervention de cet ami des Arts, qui a sauvé tant de monuments précieux, au milieu de la destruction générale de tant d'autres, lors de la Révolution, à Paris et ailleurs.

Permettez-moi de rappeler ici son dire, qui n'a pas pris place dans le procès-verbal de la séance de 1874, et qui prendra place dans le procès-verbal de 1898 :

« On a remarqué, dit M. Lenoir, dans les arêtes des » voûtes des anciennes églises chrétiennes, un biais qui » tourne tantôt à droite et tantôt à gauche, biais qui n'a » jamais été suffisamment expliqué. Les églises chré- » tiennes ont toutes la forme d'une croix, dont les croi- » sillons sont plus ou moins allongés; et on dit que ce » biais, qui se manifeste d'une manière très sensible, » tantôt à droite, tantôt à gauche, à la volonté du cons- » tructeur, est fait pour représenter l'inclinaison que prit » la tête de J.-C., au moment de son expiration sur la » croix. Je ne partage point cette opinion; je pense, moi,

» que toutes les églises chrétiennes devant être orientées;  
 » les architectes, dans celles pour la construction des-  
 » quelles ils étaient gênés, soit par le terrain, soit par  
 » l'alignement donné par la façade du portail ou de la  
 » porte d'entrée, ont dû nécessairement biaiser l'extré-  
 » mité de la voûte, soit à droite, soit à gauche, pour aller  
 » chercher le point juste de l'Orient. Cela est si vrai, que  
 » les voûtes des églises, pour la construction desquelles  
 » l'on n'a point été gêné par l'alignement, ne présentent  
 » point ce biais, qui serait rigoureusement observé s'il  
 » tenait, comme on l'a dit, à la représentation de la tête  
 » penchée de Jésus-Christ sur la croix » (1).

La lecture faite, je fis observer que le chœur de la cathédrale de Rouen incline à gauche du spectateur, et le procès-verbal de notre Commission termine par cette remarque : « Faut-il y voir une pensée liturgique se rattachant au souvenir de la mort du Christ ? » (*Bulletin*, tome III, p. 231).

Le rédacteur mettait poliment en doute, sans la moindre preuve à l'appui, l'affirmation contraire et positive de M. Lenoir, et les fortes raisons alléguées pour montrer que l'inclinaison de la tête du Christ mourant n'est pour rien dans l'inclinaison du chevet de quelques églises ogivales.

Je cherchai depuis, chez les historiens de Rouen et de la cathédrale, à quelle date ce symbolisme avait été constaté, pour la première fois, dans la construction du chevet de cette église. Je ne trouvai rien, ni dans l'*Histoire de Rouen*, de 1668, par Farin, ni dans l'*Histoire de la Cathédrale*, autrement complète, par Dom Pommeraye, en 1686, ni chez aucun de leurs continuateurs au xviii<sup>e</sup> siècle. Tous s'en tenaient à des généralités fort peu concluantes, sans s'abaisser à d'aussi minces détails qu'un symbole dans

(1) *Musée impérial des monuments français*. Paris, MDCCCX ; page 34.

le chœur de la cathédrale, du moins à l'époque même où je faisais cette communication, en 1874. Enfin je retrouvai l'auteur qui m'avait fourni les éléments de l'assertion que : « Dans quelques grandes églises de style ogival, le » chœur représentait symboliquement la tête de Jésus- » Christ expirant sur la croix ».

C'est dans la *Description historique de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen*, par M. A.-P.-M. Gilbert, membre de la Société des Antiquaires de France, et auteur d'une foule de *Descriptions* et de *Notices* sur les principales églises du royaume. En 1816, la cathédrale de Rouen eut son tour et fut l'objet de cette théorie d'un symbolisme nouveau.

« Je terminerai la description de l'intérieur du chœur, » dit-il, par une remarque qui ne peut échapper à la sagacité des amateurs; c'est cette inclinaison vers le nord- » ouest, que l'on distingue ordinairement dans la plupart » des chœurs des églises construites dans le moyen âge, et » qui se fait apercevoir ici, d'une manière assez sensible; » je renvoie à l'explication que j'en ai donnée dans la » *Description historique de l'église royale de Saint-Denys*. » On croit que cette disposition dans la construction des » églises a été faite pour imiter l'inclinaison que prit la » tête de Jésus-Christ au moment où il expira sur la » croix » (page 68 de la première édition).

C'est cette théorie nouvelle, que M. Lenoir combattait, en 1810, pour l'avoir rencontrée dans la *Description de l'église Saint-Denys*, et dans les termes que je viens de rappeler.

Aux raisons architecturales de cet ami des Beaux-Arts, je me permettrai d'en ajouter une autre, que j'appellerai historique.

Je ferai observer que des quatre évangélistes qui ont raconté la Passion du Christ, trois : saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, ont dit : « Jetant un grand cri, il rendit l'esprit ». Saint Jean seul a dit : « Et baissant la tête,

il rendit l'esprit ». *Et inclinato capite, tradidit spiritum* (chap. XIX, verset 30), sans préciser de quel côté le Christ mourant l'inclina. Aussi un poète latin moderne, l'Italien Jérôme Vida, dans sa *Christiade* « la Passion de Jésus-Christ » (1535), se borne-t-il à dire la même chose, en d'autres termes, et rien de plus :

*Supremamque auram, pœuens caput, expiravit.*

D'ordinaire, on faisait admirer à nos élèves l'emploi de ce vers spondaïque, quand on faisait des vers, pour peindre les choses tristes et lugubres; il faut y joindre sa grande fidélité au texte de l'Écriture, qui ne mérite pas moins d'éloges.

On ne sait donc pas, par les évangélistes, de quel côté le Christ pencha la tête en mourant. On ne le sait point davantage par les plus anciens crucifix connus : c'est que, jusqu'au onzième siècle, le Christ en croix était représenté vivant. « L'Homme-Dieu, sur la croix, ne paraît » sait point souffrir; sa tête était droite, ses yeux ouverts » offraient en quelque sorte un emblème de son immortalité. Le premier exemple de Christ représenté mort » est fourni par un manuscrit in-4° de la bibliothèque » Laurentienne de Florence, datant à peu près de 1059 ».

C'est ce que nous apprend M. l'abbé Martigny, dans son utile et beau *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* (p. 195). Il en fut ainsi jusqu'au moyen âge exclusivement. Il n'a donc pas eu à s'occuper des crucifix modernes, où le Christ est représenté mort, la tête fixe ou bien penchée à droite ou à gauche, suivant le caprice de l'artiste (1). De là, les architectes se seraient autorisés pour la déviation

(1) Dans l'admirable tableau du peintre hongrois Munkaczy, *le Christ au calvaire* (1884), la tête est inclinée sur l'épaule gauche, tandis que c'est sur l'épaule droite chez la plupart des peintres français. Ailleurs, un seul clou perce les deux pieds du Christ superposés, tandis que, séparés chez nous, un clou fixe chacun d'eux sur la croix.

du chœur, à partir du transept, dans quelques grandes églises ogivales, déviation que des écrivains ont transformée en symbole. C'en était un de plus ajouté à tous ceux qu'on a signalés dans le vaisseau emblématique de l'Église.

Cette déviation du chœur se retrouve ailleurs que dans la cathédrale de Rouen et elle a été l'objet de remarques qui viennent confirmer celles de M. Lenoir, en 1810. Elles sont d'un homme que M. l'abbé Cochet aimait à consulter, M. F. de Guilhermy. « l'homme le plus compétent de France, sur la question des sépultures royales », dit-il (*Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. I, p. 210).

M. F. de Guilhermy l'était encore sur bien d'autres points, comme il l'a prouvé dans son très remarquable *Itinéraire archéologique de Paris*, en 1855. Membre de la Commission des édifices religieux, il a traité, avec une rare compétence, tout ce qui se rapporte aux églises de Paris : les églises anciennes conservées; les églises modernes; celles qui ont été supprimées ou détruites. Il en a été de même pour les abbayes, les prieurés et les couvents. Leur histoire forme plus des deux tiers d'un volume in-12, de 392 pages.

Dans sa savante description de l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, arrivé à l'abside, il fait cette remarque qui rentre pleinement dans notre sujet :

« Lorsque de l'entrée de l'église on porte ses regards  
 » vers l'extrémité de l'abside, on est frappé d'une dévia-  
 » tion notable dans l'axe du monument. Le chevet fléchit  
 » d'une manière très sensible vers le levant d'hiver. Nous  
 » sommes persuadé que cette irrégularité tient à des dif-  
 » ficultés de construction, comme il s'en rencontre tou-  
 » jours, quand il s'agit d'asseoir un édifice au milieu de  
 » bâtiments plus anciens, et qu'elle ne provient nulle-  
 » ment d'un parti pris de rappeler la position du Christ  
 » sur la croix » (p. 136).

Un peu plus loin, trouvant le même mode de construc-

tion dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, il renouvelle, plus positivement encore, sa précédente remarque :

« Un défaut d'alignement, assez visible, dit-il, existe » entre la nef et le chœur. L'axe n'est pas exactement le » même pour ces deux parties de l'édifice. La conforma- » tion du terrain, les reprises successives de la construc- » tion, le voisinage de l'église Sainte-Geneviève sont, à » notre avis, les seules causes de cette irrégularité. Nous » ne pouvons nous résoudre à y voir un raffinement de » symbolisme, qui n'était guère dans les idées du xvi<sup>e</sup> » siècle » (p. 193).

L'accord de ces deux éminents archéologues, MM. Lenoir et de Guilhermy, quelle que soit la cause de la déviation de l'axe longitudinal entre le transept et le chœur de la cathédrale de Rouen, permet de révoquer en doute l'opinion de ceux qui verraient, dans l'inclinaison de l'extrémité de l'abside, du côté de l'Évangile, le symbole de la tête du Christ expirant sur la croix, la tête penchée sur son épaule droite. Sur quel texte authentique s'appuie-t-on pour justifier cette théorie nouvelle ? Personne n'en a cité, du moins à ma connaissance. Ce symbolisme architectural et liturgique, combattu par des maîtres en archéologie, me paraît donc reposer sur des bases bien fragiles.

C'est vers l'année 1220 que l'on s'accorde à placer l'achèvement de la cathédrale de Rouen, au moins dans ses parties principales. Telle serait donc à peu près l'époque où les maîtres de l'œuvre, qui la construisaient, auraient songé à cette déviation de l'axe du chœur dont, six siècles après, un historien de cette cathédrale a fait un symbolisme. Jusque là, personne n'y avait songé. Mais *la Symbolique* de l'Allemand Creuzer avait ouvert la voie à l'Allemagne, et la France, à l'imitation de l'Allemagne et de l'Angleterre, avait cherché « des symboles en bien des choses ». La littérature avait suivi, chez nous, et l'on retrouverait bien des traces symboliques dans Bernardin de Saint-Pierre, dans Châteaubriand et dans Marchangy.

M. Gilbert, en 1816, me paraît avoir cédé à l'inspiration générale de ses contemporains, sans motif bien sérieux.

Aussi je ferai observer que M. l'abbé Cochet ne l'a pas suivi, parce que « beaucoup sçavoir, comme le disait Montaigne, apporte occasion de plus douter ». C'est pour ce motif que notre ancien président n'a pas admis ce symbolisme dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, où se trouve une description si complète de la cathédrale de Rouen. Eclairé surtout par la double réfutation de M. de Guilhermy, dans lequel il avait tant de confiance, il n'a pas voulu contribuer à répandre une interprétation archéologique plus que problématique.

C'est le même sentiment qui me guide, en complétant et en rectifiant, aujourd'hui, la communication que j'ai faite, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 1874, sur *l'Inclinaison du chevet des églises gothiques*, et sur *l'Exemple de la cathédrale de Rouen*, bien convaincu que nos modestes travaux ne doivent servir qu'à la propagation et à la défense de la vérité, et non à la diffusion de l'erreur chez ceux qui, croyant en nous, la trouveraient dans les *Bulletins* de notre Commission des Antiquités.

M. l'abbé Loth estime qu'il s'agit d'une question difficile à élucider. Les autorités qui viennent d'être alléguées sont considérables assurément. Mais les défenseurs du sentiment contraire, au nombre desquels il croit pouvoir citer D. Liron dans ses *Singularités historiques*, et le P. Cahier, sont aussi des hommes de valeur, qu'on ne peut récuser en quelques pages, M. le président conclut que le débat vient d'être non pas clos, mais simplement prolongé.

L'abbé Auber, amené à traiter *ex-professo* la question dans son *Histoire du Symbolisme* (III, 110-111), y est très affirmatif, et produit des exemples de déviation qui remontent au iv<sup>e</sup> siècle. Il constate



que Didron, qui avait d'abord soutenu l'opinion contraire, s'est rallié à ses conclusions.

Faisant appel à ses souvenirs personnels, M. P. Baudry ajoute qu'il a pu observer dans toutes les parties de la France, des églises à chevet incliné. Serait-il donc admissible qu'il y ait eu partout ou maladresse chez les ouvriers ou obstacle dans le sol, et non une intention bien arrêtée, quelle qu'en doive être l'interprétation ?

*Maison gallo-romaine.* — Un canton de la forêt de Roumare, dit M. de la Serre, porte le nom de *Mare Grand-Camp*. Est-ce pour consacrer le souvenir du séjour de quelque rassemblement armé ? Y a-t-il eu là un fait de guerre quelconque aux époques gallo-romaines, ou lors de la lutte entre Romains et Francs ? On ne peut que conjecturer à cet égard. Ce canton occupe, vers le centre de la forêt, partie d'un plateau très uni, de 500 mètres environ, découpé sur ses bords est et ouest, par des ravins et des vallons qui se dirigent vers la Seine, laquelle forme, en cet endroit, une de ces *boucles* fréquemment répétées dans son cours inférieur. C'était donc une position stratégique importante, et qui a pu être jadis le théâtre de quelque événement intéressant.

J'y avais remarqué depuis plusieurs années une butte évidemment artificielle ; et quelques débris me faisaient supposer que ce point avait dû être habité à une époque reculée : car on sait que nos forêts, il y a quelques siècles, étaient loin de présenter la même configuration qu'aujourd'hui ; des parties boisées actuellement étaient cultivées et bâties, et inversement

des massifs de bois ont disparu pour faire place aux cultures.

Sur mes indications, M. Sanson, inspecteur-adjoint des forêts, a fouillé la butte en question, et, ayant dirigé avec soin les terrassements, a mis au jour les restes d'un bâtiment assez singulier et différent de ce qui a été trouvé jusqu'ici sur d'autres points. C'est une construction carrée de 7 m. 50 de côté extérieur, circonscrite par des murs épais de 0 m. 50 et divisée intérieurement en plusieurs compartiments inégaux, dont quelques-uns tellement exigus, qu'on se demande quelle a pu être leur destination. Il y a trois pièces principales, plus une sorte de réduit de 1 m. 60 sur 0 m. 80. Sur le côté est on remarque une ouverture étroite, que les murs, coudés à angle droit, prolongent extérieurement en une sorte de couloir. A l'angle de l'une des pièces, des restes de murs dessinent un autre réduit de forme rectangulaire, peut-être une cheminée ou un four. Les murs sont régulièrement arasés à une hauteur de 0 m. 80. Les fouilles ont donné, comme d'habitude, des tuiles à rebord, des faîtières, des carreaux en terre cuite, des moellons taillés, etc.

Nous sommes évidemment ici en présence des restes d'une habitation gallo-romaine, assez étrangement distribuée, mais qui n'a pu servir qu'à loger des êtres humains. Des objets trouvés au cours des fouilles viennent à l'appui de cette supposition ; ce sont : un débris de poterie en terre de Samos, une épingle à cheveux en os ou en ivoire, une boucle d'oreille pyri-forme en bronze, etc. Les monnaies trouvées dans la terre se rapportent aux types connus : un Antonin, une impératrice Augusta et autres plus ou moins frustes.

L'arasement des murailles à une hauteur uniforme peut faire supposer que nous n'avons plus ici que le soubassement ou le stylobate d'une construction en pans de bois ou peut-être en pierres taillées, qui auront été enlevées peu à peu et utilisées par les riverains de la forêt.

Cette découverte porte à sept le nombre de celles du même genre qui ont été faites depuis 1891, dans les forêts des environs de Rouen. Plusieurs de ces anciennes constructions ont été reconnues pour des temples ou sanctuaires païens, d'autres étaient certainement comme celle-ci des maisons d'habitation. Il est probable qu'il en existe un plus grand nombre, que de nouvelles recherches pourraient faire reconnaître.

*Mesure étalon.* — M. Lormier a pu joindre à ses précieuses collections un beau pot en bronze, haut de 285 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>, légèrement conique (diamètre 110 × 82 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>), dont l'anse mesure 100 <sup>m</sup>/<sub>m</sub> de hauteur sur 82 d'élévation. On y lit, en caractères du xvi<sup>e</sup> siècle, hauts de 7 <sup>m</sup>/<sub>m</sub> :

ETALLON DV POT ROYAL REFORMÉ ET AJVSTÉ SVR L'ETALLON  
DV CHATEAV D'ARQVES POVR LE GAVIEVR GENERAL AV BAILLAGE  
VILLE ET VICONTES DE ROVEN, FAICT EN L'AN 1223. — 1418.

Au dessous d'une fleur de lis, haute de 2 <sup>m</sup>/<sub>m</sub> et large de 11, se lit une troisième date : 1503.

M. P. Baudry pose la question suivante :

« En 1802, le 2 novembre, le Premier Consul visita à Rouen la manufacture des frères Sévenne, rue Saint-Julien. Comment se fait-il que la sépia du

musée, qui rappelle cette visite, sépia qui a été faite par Isabey, et qui a servi pour la composition du bas-relief de la statue de la place Saint-Ouen, porte la date de 1801, et soit par conséquent antérieure à la visite elle-même ? »

On ne voit à cette bizarrerie d'autre explication qu'une erreur de transcription en ramenant le calendrier républicain à l'ère grégorienne.

*Epave de bateau.* — M. de Vesly avait accompagné son excuse de la note ci-jointe :

« Il y a déjà plusieurs mois, feu M. Bocquet, maire de Tourville-la-Rivière et fermier de M. le comte de Boury, creusait une mare dans un herbage de la ferme de Gruchet, non loin de la route de Tourville à Elbeuf.

» A environ 2 m. 50, en contre-bas du sol actuel, M. Bocquet mit à découvert tout un panneau de barque. Malheureusement les planches formant ce panneau ne purent être conservées dans leur position, et il me fut impossible de relever la forme de l'esquif auquel elles avaient appartenu. Quoi qu'il en soit, cette découverte de vestiges d'embarcation trouvés au milieu des sables d'alluvion, en un endroit encore baigné par les eaux de la Seine lors des inondations, m'a paru devoir être signalée ».

Quelques membres se demandent s'il est bien prouvé que ce débris de bateau soit vraiment préhistorique.

M. Gaston Le Breton lit ensuite un mémoire sur les tapisseries qu'il a récemment acquises pour le musée départemental.

## NOTICE SUR DEUX ANCIENNES TAPISSERIES

DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE ROUEN

La tapisserie est la plus haute expression de l'art décoratif et l'une des formes les plus élevées de la peinture. Implantée en France depuis plus de cinq siècles, elle y est devenue un art véritablement national, qui a contribué plus qu'aucun autre à répandre à l'étranger la renommée du goût français. Aussi, le Musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure étant très pauvre en tapisseries, nous sommes-nous fait un devoir de chercher à combler cette lacune, en augmentant ses collections par deux pièces de cette nature. Leur description permettra de se rendre compte de leur importance artistique et de leur rareté.

La plus ancienne de ces deux tapisseries offre dans son ensemble un aspect très décoratif.

Sur un parterre semé de fleurs, se détachent trois cerfs ailés, d'une grande allure, et portant les andouillers d'un cerf dix cors.

L'un de ces cerfs occupe le centre de la tapisserie; il est accosté de deux autres cerfs debout et affrontés.

Le cerf du milieu est assis dans un champ clos, fermé par une palissade de branches d'arbres enlacées. Il soutient avec ses pieds la hampe d'une bannière, fond rouge, ornée de soleils d'or, au centre de laquelle on voit l'archange saint Michel terrassant le dragon. L'archange tient un glaive de la main droite, et de l'autre un bouclier.

Il porte l'armure complète de la seconde moitié du quinzième siècle, c'est-à-dire formée de deux plaques, recouvertes par deux plastrons également en fer, l'un pour garantir la poitrine, et l'autre les épaules. La cuirasse, descendant jusqu'à la taille, est rejointe par une

jupe de mailles, qu'enveloppent des lames ajustées à recouvrement appelées fauldes. Les coudières et les genouillères sont munies de gardes, et les pieds chaussés de poulaines sont protégés par des solerets.

La lame du glaive est large et à deux tranchants, les quillons droits et le pommeau rond et aplati en forme de disque. Le bouclier à bords recourbés porte une croix.

Une banderole ou phylactère enroulée autour de la hampe de la bannière est chargée de cette légende explicative en vers de huit et neuf pieds :

Cest estandart est une enseigne  
 Qui a loial Francois enseigne  
 De jamais ne la bandonner  
 S'il ne veult son honneur donner.

A droite et à gauche de la tapisserie, les deux cerfs affrontés debout portent une couronne fleuronée de lis, ouverte, enrichie de pierreries, à laquelle est suspendue un écu aux armes de France.

Une banderole se déroule du cou du cerf de droite, sur laquelle on lit :

Armes porte très glorieuses  
 Et sur toutes victorieus:s.

Sur la banderole du cerf de gauche se voit également cette légende, qui complète la pensée émise sur la précédente :

Si nobles na dessoulz les cieulx,  
 Je ne pourroye porter mieulx.

Dans le bas de la tapisserie et au centre, se trouve le blason de France, sur un écu de forme recourbée, beaucoup plus grand que les deux autres, qui sont suspendus au cou des deux cerfs. Cet écu est accosté de deux lions affrontés, couchés sur le parterre semé de fleurettes et

d'iris bleus et blancs, qui, peut-être ici, tiennent lieu de lis (1).

Sur le côté gauche de la tapisserie, des buissons de roses (2) et d'arbustes, qui paraissent être de jeunes sorbiers (3).

Une partie des bords de la tapisserie a disparu du côté droit, mais ce qui existe sur l'autre indique suffisamment que les deux côtés présentaient une disposition analogue.

Cette tapisserie, telle qu'elle est actuellement, mesure 3<sup>m</sup>47 de hauteur sur 3<sup>m</sup>80 de largeur.

Au sommet se trouvent deux châteaux-forts à tours crénelées, surmontant des rochers escarpés, d'où l'on distingue un vaisseau, aux voiles déployées, suivi par une barque. L'architecture nous semble indiquer la seconde moitié du quinzième siècle.

Quoique postérieure d'un siècle, cette tapisserie pourrait être classée dans la catégorie de celles qui figurent dans l'inventaire de Charles V, sous la désignation de *tapisserie d'armoirie*. On trouve également mentionné dans cet inventaire (4) : « Ung grand tappiz et ung bancquier vermeil, semez de fleurs de lys azurées, lesquelles fleurs de lys sont semées d'autres petites fleurs de lys jaunes, et au milieu un lion, et aux quatre coins, bestes qui tiennent bannières ».

(1) En effet, certains auteurs pensent qu'il faut voir l'origine des lis qui figurent sur les armes de France dans l'iris, et notamment dans l'iris des marais. D'autres, au contraire, penchent pour des fers de lance, etc., etc.

(2) A considérer la forme de ces buissons de roses, il serait possible de les prendre pour des camélias, si l'on ne savait d'ailleurs que ces arbustes ne furent introduits en Europe, par le Père Camelli, qu'en 1739.

(3) Ces arbres passaient alors pour servir de préservatif contre les sortilèges et les maléfices.

(4) Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, Paris, 1879, pp. 378 et suiv.

Pour ce qui concerne les légendes explicatives en vers français, les poètes les plus réputés de ce temps-là ne dédaignaient pas d'y travailler. Les œuvres de maître Henri Baude, que Jules Quicherat a publiées, sont un exemple, entre plusieurs, de *ces dictz moraux pour mettre en tapisserie*, ainsi que les désigne lui-même le poète.

Il nous restait à déterminer l'époque et l'origine de cette tapisserie du Musée de Rouen, sur laquelle nous n'avons pu malheureusement jusqu'à ce jour, recueillir aucun renseignement sous le rapport de la provenance.

De l'examen de l'ensemble même de cette tapisserie et de certains détails, tels que les légendes explicatives écrites dans notre langue, il nous paraît résulter qu'une origine française peut lui être attribuée. Les légendes qui figurent sur les tapisseries flamandes proprement dites sont le plus souvent en latin, ou en allemand pour les tapisseries de cette origine ou de provenance suisse. Quant à songer à trouver une date, on sait combien elles sont rares sur les tapisseries du quinzième siècle; à plus forte raison ne faut-il pas compter y rencontrer une signature (1).

Cependant par le caractère décoratif assez spécial de cette tapisserie, la forme paléographique des lettres qui composent ces légendes, celle de la couronne, de l'écu et des fleurs de lis, de la cuirasse, et d'autres détails, tels que les fauldes, gardes et poulaines à solerets, ainsi que l'ar-

(1) Consulter : Achille Jubinal, *Les anciennes tapisseries historiées*; — *l'Histoire de la tapisserie*, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, par M. Jules Guiffrey. Tours, MDCCCLXXXVI; — *La tapisserie*, par M. Eugène Muntz. Paris, Quantin; — *l'Histoire générale de la tapisserie : Tapisseries flamandes*, par M. Alexandre Pinchart. Paris, Dalloz; — *Les tapisseries françaises*, par M. Jules Guiffrey; — *Les tapisseries bruxelloises et historiées*, par M. Wauters; — *Les tapisseries de haute lisse de fabrication lilloise du quatorzième au dix-huitième siècles*, par Jules Houdoy. Paris, Aubry, 1871, etc., etc.



chitecture des édifices, le genre de flore employé pour décorer les fonds de cette tapisserie, etc., tout cela semble devoir nous permettre de faire remonter son origine à la fin du quinzième siècle, c'est-à-dire aux règnes de Charles VIII ou de Louis XII.

Sa couronne ouverte, ses fleurs de lis, ainsi que ses deux lions, sont d'ailleurs à peu près analogues à ceux qui se trouvent sur le sceau de Louis XII, en 1498 (1).

Pour ce qui est de l'emploi des banderolles (ou phylactères) chargées de légendes descriptives que l'on voit sur la tapisserie du Musée de Rouen, d'autres exemples semblables existent également sur des tapisseries françaises de la même époque et antérieures. Elles sont assez fréquentes comme parti pris décoratif, surtout en ce qui concerne les tapisseries allemandes et suisses. Il serait aisé d'en fournir de nombreuses preuves : à savoir, la tapisserie du

(1) Au sujet de la couronne fermée, nous lisons dans Menestrier ce qui suit : « Quelques-uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait pris la couronne fermée, lorsqu'en 1495 il prit la qualité d'Empereur d'Orient. Cependant l'on voit des écus d'or et autres monnoyes de Louis XII, successeur de Charles VIII, où la couronne n'est point fermée. Il paroît donc qu'on doit rapporter cette usage à François Ier, qui ne vouloit céder en rien à Charles-Quint et à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avoient pris la couronne fermée ». *Nouvelle méthode raisonnée du blason*, du P. Menestrier, p. 230. Lyon, MDCCLXX.

Pour ne citer qu'un exemple à l'appui de cette opinion, une très belle reliure, de la collection de M. Dutuit, de Rouen, faite pour François Ier, porte les armes de France, timbrée d'une couronne fermée, avec l'F et la salamandre. L'ouvrage ainsi relié a pour titre : *Iamblichus de mysteriis Ægyptiorum, Chaldæorum, etc. Venetiis, in ædibus Aldi et Andreae soceri, 1516*. In-fol. veau fauve à compart. et fleurs de lis, tr. dor. Nous avons cité cet ouvrage de préférence à cause de sa date de 1516. D'autres reliures de ce roi portent également les mêmes armes que surmonte une couronne fermée. Il en est de même pour des monnaies de ce roi, etc.

Musée germanique de Nuremberg, qui représente des promenades et des jeux sur les remparts, ainsi que celle des douze apôtres, dans l'église Saint-Laurent de la même ville, etc. ; d'autres tapisseries, à Bâle, de même origine, ou suisses, dont une représente une partie de la légende des neuf preux et une autre un sujet symbolique sur l'amour, etc., etc.

Enfin, pour revenir à la France, nous citerons également une frise, du commencement du quinzième siècle, sur laquelle on voit des anges d'un charme exquis, portant les attributs de la Passion. Cette tapisserie appartient à l'église Notre-Dame de Nantilly, à Saumur. Elle offre un exemple entre plusieurs de l'emploi des légendes explicatives sur les tapisseries françaises de cette époque (1).

Maintenant, en ce qui concerne le caractère décoratif, assez particulier d'ailleurs, de la tapisserie du Musée de Rouen, nous dirons que la tenture si remarquable du Musée de Cluny, l'histoire de la Dame à la licorne (qui est cependant du commencement du seizième siècle), nous semble s'en rapprocher sous certains côtés, notamment par les animaux héraldiques, les bannières, etc. La tapisserie du Musée de Rouen n'a pas, il est vrai, de personnages comme les tapisseries provenant de Boussac ; mais elle nous paraît néanmoins appartenir à la même famille et dénoter aussi une même origine bien française, quoique pouvant être plus ancienne de quelques années.

A quel atelier devons-nous alors rattacher cette tapisserie du Musée de Rouen ? On sait qu'à l'époque où elle fut tissée, l'Artois et la Flandre appartenaient à la France. Il y avait bien aussi des ateliers à Paris (2), à Reims, à

(1) Ces tapisseries ont été publiées par MM. Jules Guiffrey et Eug. Muntz, dans les ouvrages cités précédemment.

(2) On peut même attribuer à un atelier parisien l'admirable tapisserie *le Couronnement de la Vierge*, conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, que nous considérons comme le chef-d'œuvre de cet art, au commencement du seizième siècle.

Troyes, à Bourges, à Rennes, etc.; mais ils ne constituaient pas en réalité un centre de fabrication.

Les recherches auxquelles les savants les plus compétents se sont livrés de nos jours, sur l'histoire de la tapisserie, ont donné certainement déjà des résultats très précieux. Ces recherches toutefois ne sont pas encore assez avancées pour permettre d'établir une distinction spéciale parmi les œuvres sorties de ces ateliers de tapissiers. Il en est de même pour ceux de Bruxelles, Tournai, Lille, Gand, Audenarde, etc., etc. (1).

Si nous passons très rapidement en revue les diverses phases de l'histoire de la tapisserie en Europe, Paris et Arras occupèrent tout d'abord le premier rang, au quatorzième siècle; puis dans la seconde moitié du quinzième siècle, ces villes furent dépassées par Tournai, Bruxelles et Bruges. Au seizième siècle, la suprématie revient à Bruxelles, à l'Italie et même à la France, pour appartenir définitivement à cette dernière, pendant les siècles suivants. Dans la seconde moitié du quinzième siècle, Tournai et Bruges se disputent la vogue dans l'art de la tapisserie et reçoivent les commandes des ducs de Bourgogne, notamment de Philippe le Bon. Bruges semble même l'emporter pour la finesse de l'exécution et par la distinction de l'art qu'elle doit surtout à son École de peinture, ce qui lui vaut la clientèle des Médicis. Il nous sera cependant permis de faire remarquer ici que, dans cette seconde

La commande en aurait été faite par l'archevêque Tristan de Salazar au maître tapissier Allardin de Souyn, qui travaillait à Paris dans l'hôtel même de cet archevêque de Sens. Il n'existe d'ailleurs que très peu de documents sur la fabrication de la tapisserie à Paris à cette époque. Cette tapisserie du trésor de Sens dénote encore une influence flamande, notamment celle de l'école de Bruges.

(1) Nous n'avons pas à nous occuper ici des ateliers d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, la tapisserie du Musée de Rouen ne nous paraissant pas devoir leur être attribuée.

moitié du quinzième siècle, la ville de Tournai était celle entre toutes qui paraissait jouir de la plus grande vogue pour ses tapisseries. Déjà ses ateliers de fabrication avaient pris un très grand essor, de 1449 à 1453 ; mais l'occupation d'Arras par Louis XI, en 1477, porta un coup mortel à l'art de la tapisserie dans cette ville. Tournai semble devenir alors le grand centre où s'approvisionnent les princes et les grands seigneurs pour les tapisseries. C'est ainsi que le cardinal Georges d'Amboise, le Mécène d'alors, s'adresse pour l'ornementation de son palais, à Antoine Grenier, un des membres d'une famille qui a occupé une situation prépondérante parmi les tapissiers tournaisiens de la seconde moitié du quinzième siècle (1).

Déjà l'un d'eux, en 1459, Pasquier Grenier, avait vendu, pour la somme de 5,000 écus d'or, au duc de Bourgogne, une riche tenture de l'histoire d'Alexandre. Philippe le Beau avait acheté au même, en 1461, pour 4,000 écus d'or, six tapisseries de la Passion de Notre-Seigneur ; puis, en 1462, une tenture de l'histoire d'Assuérus, et une autre histoire du chevalier du Cygne, en trois tableaux.

En 1472, le magistrat franc de Bruges s'adressait au même tapissier pour une tenture de la destruction de Troie, offerte en présent à Charles le Téméraire. Ce qui semblerait indiquer pour cette époque la supériorité des ateliers de Tournai sur ceux de Bruges (2).

Plus tard, Jean Grenier fournit diverses tentures à Philippe le Beau, parmi lesquels on voit mentionnés une histoire du banquet et d'autres personnages de vigneron ou bûcherons. Il reçoit pour un seul payement, 2,472 livres.

Enfin, à cette triste date de 1513, où Tournai est ravie

(1) Le cardinal était pourtant à même de recourir à des Italiens, comme il le faisait pour d'autres arts. Ce qui prouve encore davantage la réputation des ateliers de Tournai à cette époque.

(2) Consulter l'ouvrage de M. Eugène Soil, *Les tapisseries de Tournai*.

à la France, c'est encore à Jean Grenier que s'adresse le magistrat de cette ville, pour la fourniture de six pièces qui sont offertes à Marguerite d'Autriche, à l'occasion de sa nomination au gouvernement des Pays-Bas.

Il nous serait facile de fournir d'autres exemples, en citant également Jean de Bacre, auquel les magistrats de Tournai s'adressent pour une tapisserie, sortant de son atelier, qu'ils offrent au grand historien Philippe de Commines (1).

En 1501, Nicolas Blayart, de la même ville, vendait pour 442 livres quatre pièces de tapisserie à Philippe le Beau, etc. Comme on vient de le voir, Tournai avait acquis une réputation universelle, et aucune autre ville, même Bruges, n'était mieux en mesure de pouvoir fournir une tapisserie au roi de France. D'ailleurs son blason, trois fois répété sur la tapisserie du Musée de Rouen et les légendes si chevaleresques qui s'y trouvent permettent plutôt de croire à un don fait au Roi qu'à une commande faite par lui.

Nous n'avons fait, jusqu'ici, qu'émettre certaines probabilités sur l'origine de la tapisserie du Musée de Rouen; nous souhaitons vivement que d'autres plus habiles puissent mieux que nous préciser l'atelier d'où elle est sortie.

#### TAPISSERIE DE L'ATELIER DE FONTAINEBLEAU

La seconde tapisserie, que nous venons d'acquérir également pour le Musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure, provient de la fabrique de Fontainebleau,

(1) Les mêmes magistrats qui se montraient si généreux envers Philippe de Commines pouvaient paraître encore plus empressés auprès de Charles VIII ou de Louis XII et leur faire hommage également d'une tapisserie comme celle du Musée de Rouen, dont les légendes étaient si flatteuses pour eux et pour la France.

fondée par François I<sup>er</sup>, que Henri II plaça sous l'habile direction du célèbre architecte Philibert Delorme.

Elle nous paraît avoir été faite pour le château d'Anet, qui venait d'être reconstruit, vers 1555, par ce grand artiste, pour Diane de Poitiers. Cette tapisserie porte d'ailleurs les attributs de l'illustre châtelaine, tels que les trois croissants enlacés et l'H de Henri II qui se marie au D de Diane, etc.; de même que le delta grec, avec les arcs, les carquois, les flèches et les têtes de cerf, rappellent la divinité antique, à laquelle cette tapisserie est consacrée. Sur les extrémités de l'écharpe qui flotte autour de la taille de la déesse on voit également l'H de Henri II enlacé avec le D de Diane.

La déesse antique est représentée, croyons-nous, sous les traits de Diane de Poitiers, implorant Jupiter (sous les traits de Henri II) pour obtenir de lui le don de chasteté. Junon, Minerve, Mars et Mercure entourent le maître des dieux, dont les attributs, l'aigle et la foudre, sont au bas du trône.

Dans le lointain on voit un temple élevé en l'honneur de la déesse et le serpent Python qu'Apollon et elle viennent de frapper mortellement de leurs flèches.

Dans le haut de la tapisserie, placée sur sa bordure et tissée à même, se trouve cette légende explicative, en vers, inscrite sur une tablette encadrée dans un cartouche qu'accompagnent deux têtes de chèvre :

Depuis pour mieux aux chasses s'adonner  
 A Jupiter ses prières adresse,  
 Le suppliant chasteté luy donner,  
 Cōme à Pallas, des guerres la maistresse.  
 En même temps, Phœbus ses armes dresse  
 Contre Python, et par sa grand vertu  
 De mille traitz il la mort abbatu.  
 Le peuple lors qui s'estone et contēple  
 Voyant des dieux l'ennemy combattu  
 Pour son honneur luy a dressé un temple.

On lit ensuite dans la bordure, sur des phylactères :

D'un côté... *sic immota manet*, et de l'autre... *non frustra Jupiter ambas* (Ces deux hémistiches des légendes forment un hexamètre complet).

Les deux têtes de chèvre qui accompagnent la tablette, sur laquelle se trouve la légende en vers, ont ici leur raison d'être, en ce sens que les deux chèvres servaient de supports aux armes du connétable Louis de Brezé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, dont la devise était :

Tant gratte chièvre que mal giste.

Ce document concorde bien, d'ailleurs, avec le passage de la *Relation des cérémonies observées aux obsèques de Louis de Brezé*, où il est dit :

« Le premier gentilhomme portoit un estandard de taphetas aux coulevrs dudit feu sieur, qui sont jaune, noir et rouge. Où estoit figurée une sainte Barbe et une chièvre avec des *eee*, qui signifie Brezé (on sait, en effet, que *Brezæus* au vocatif fait *Brezæe*; de là les trois *eee*), et avoit escript : « Tant gratte chièvre que mal giste ».

On peut voir également, dans la cathédrale de Rouen, sur le tombeau de Louis de Brezé, les deux chèvres supportant un cartouche qui renferme deux E gothiques, l'un minuscule et l'autre oncial (1).

La bordure de la tapisserie, d'un goût et d'une élégance remarquables, porte cette devise :

*Tu mihi sola places.*

(Seule tu me plais.)

Cette devise, si spéciale, donne lieu de rappeler ici le sujet principal de notre tapisserie, c'est-à-dire la déesse

(1) Un devant de coffre en bois de chêne sculpté (qui nous appartient) montre également les trois croissants de Diane, ainsi que les deux têtes de chèvre.

antique invoquant Jupiter pour obtenir de lui le don de chasteté.

On sait que Diane de Poitiers eut parfois une étrange façon de concilier ses devoirs d'épouse avec les faveurs qu'elle accordait à son royal amant.

Conservant toujours le costume de veuve, elle inscrivait l'expression de ses regrets pour son mari défunt, sur les murs du château d'Anet, que lui faisait bâtir Henri II. Demeure princière pour laquelle, disions-nous en commençant, cette tapisserie avait dû être exécutée (1).

Brezœo hæc statuit pergrata Diana marito  
Ut diuturna sui sint monumenta viri.

(Diane reconnaissante a élevé ce monument à Brezé, son époux, afin qu'il restât un souvenir durable de lui).

De même que sur le tombeau de Louis de Brezé, dans la cathédrale de Rouen, on peut lire les quatre vers qui suivent :

Hoc Lodoice tibi posuit Brezœe sepulchrum  
Pictonis amisso mœsta Diana viro  
Indivulsa tibi quondam et fidissima conjux  
Ut fuit in thalamo sic erit in tumulo.

(O Louis de Brezé, Diane de Poitiers, désolée de la mort de son mari, t'a élevé ce sépulcre. Jadis inséparable et fidèle épouse dans le lit conjugal, elle le sera encore dans le tombeau).

Quoi qu'il en soit, et laissant de côté cette particularité tout à fait étrangère à l'art, la tapisserie qui vient d'entrer au Musée de Rouen est une œuvre réellement hors ligne, non seulement en raison de sa provenance célèbre, mais surtout par la finesse de son exécution, l'harmonie et la conservation des couleurs, le caractère des figures et des ornements et la beauté décorative de sa composition.

(1) Consulter sur le château d'Anet les travaux de MM. Rousset et Anatole de Montaiglon.



Les bordures notamment sont d'une élégance et d'une sobriété qui justifient à elles seules l'influence du célèbre architecte, sous la direction duquel elles ont été exécutées, On sent, en effet, dans leur ensemble, un caractère architectural et décoratif de premier ordre, qui dénote surtout la main d'un architecte dont les créations sont si pondérées et si françaises.

Ainsi que l'a justement fait ressortir M. Jules Guiffrey, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins (1), « on ne saurait rien imaginer de plus riche et de » plus ingénieux à la fois, que ces admirables bordures, » bien françaises d'inspiration et de goût. Il est visible » que, lors de leur exécution, Philibert Delorme a rem- » placé les Italiens comme suprême ordonnateur des » constructions et des Manufactures royales. C'est lui, » sans nul doute, qui donne à l'atelier de Fontainebleau, « l'excellente direction que nous lui voyons suivre dans » les *Arabesques* et dans la *tenture de Diane*. Voilà, certes, » des œuvres faisant le plus grand honneur à nos artistes » et capables de soutenir la comparaison avec les chefs- » d'œuvre les plus vantés des fabriques étrangères ».

Cette tapisserie du Musée de Rouen fut sans doute donnée à la famille Grillo de Gênes, ou acquise par elle, au dix-septième siècle; toujours est-il qu'elle a substitué ses armes (2), par places, au delta grec, ainsi que les lettres initiales de son nom, les deux G, au chiffre enlacé de Henri II et de Diane de Poitiers (3).

Nous avons déjà dit que cette tapisserie avait dû être faite pour le château d'Anet. En effet, dans la partie de

(1) *Histoire de la tapisserie*, p. 218.

(2) Le grillon qui figure sur ces armes indique déjà sullisamment les armoiries parlantes de cette famille. Quant à la forme de l'écu, il nous paraît bien appartenir au dix-septième siècle.

(3) Il est facile de se rendre compte de cette substitution; on voit encore l'H qui apparaît derrière les deux G enlacés, sur la bordure de la tapisserie.

cet édifice si remarquable, qui renferme le grand escalier d'honneur, se trouvent cinq grands trumeaux remplis autrefois par cinq tapisseries. Quatre seulement de ces tapisseries (achetées 100,000 francs) ont pu être reintégrées à leur place primitive, il y a une vingtaine d'années environ, par M. Moreau, ancien syndic des agents de Paris (décédé depuis), qui avait fait restaurer le château (M<sup>me</sup> Moreau en est encore actuellement propriétaire). Ces quatre tapisseries sont semblables comme époque à celles du Musée de Rouen, et montrent le même parti pris décoratif et les mêmes attributs de Diane de Poitiers. La disposition de cette grande pièce, qui renferme l'escalier d'honneur, indique bien encore aujourd'hui, par ses proportions monumentales et sa hauteur, qu'elle avait été faite pour recevoir les cinq tapisseries en question. D'ailleurs, la place que devait occuper autrefois la tapisserie du Musée de Rouen est encore restée vide actuellement au château d'Anet (ainsi que nous l'avons constaté nous-même à une récente visite).

Nous aurions mauvaise grâce à ajouter (il est cependant facile de s'en rendre compte) que cette dernière tapisserie du Musée de Rouen est la plus remarquable des cinq, d'abord en raison des portraits de Diane et de Henri II, ainsi que par sa composition et par la conservation de ses couleurs. Il y a notamment des rouges rubis sur la robe et sur les manches de Junon, en rappel de ton sur le vêtement très court qui recouvre la cuirasse de Mars, qui sont d'une coloration admirable.

La tapisserie du Musée de Rouen mesure 4<sup>m</sup>84 de hauteur sur 4<sup>m</sup>07 de largeur (1).

Les tapisseries actuellement au château d'Anet sont dans les mêmes dimensions. Elles représentent *Latone chan-*

(1) Cette tapisserie a été reproduite dans *l'Histoire de la tapisserie*, par M. Jules Guiffrey, p. 217, et dans *La Tapisserie*, par M. Eugène Müntz, p. 210.

*geant les paysans en grenouilles* (c'est la naissance de Diane), *Diane délivrant Iphigénie*, *Diane tuant le chasseur Orion* et la *Mort de Méléagre*.

Nous connaissons déjà deux suites de tapisseries exécutées pour Diane de Poitiers : celles du château d'Anet, dont la tapisserie du Musée de Rouen fait partie, une pièce de la collection Maurice Kann, et d'autres qui appartenaient à M. Emile Peyre.

Une troisième suite, qui se trouve depuis plus de quatre-vingts ans dans la famille de M. le général Bezard, a fait l'objet d'une communication de M. Eugene Muntz, membre de l'Institut, à l'Académie des inscriptions, dans la séance du 21 mai 1897. Ces tapisseries lui avaient été signalées par M. Collignon.

Cette suite, exécutée en 1616, est une reproduction des tentures du seizième siècle, que nous venons de mentionner.

Les tapisseries du château d'Anet et du Musée de Rouen ont certainement été composées sur les indications de Diane de Poitiers, ainsi que le prouve les attributs et les emblemes choisis par elle.

D'ailleurs, elle n'avait qu'à consulter son exemplaire des *Métamorphoses d'Ovide*, dont un manuscrit existait dans la bibliothèque d'Anet, pour guider ensuite les artistes sur les divers épisodes qui s'y trouvaient retracés. Ces données devaient servir à exalter la déesse antique qu'elle avait choisie pour se glorifier elle-même. Ce qui explique les trois croissants pris par elle comme emblemes, qui sont une sorte d'allusion à cette espèce de patronage olympien sous lequel la duchesse de Valentinois s'était placée, et à la fameuse devise, *Donec totum impleat orbem*. D'ailleurs la tapisserie du Musée de Rouen nous montre son propre portrait ainsi que celui de Henri II. Nous serions également tenté de supposer que les autres divinités antiques qui s'y trouvent peuvent être aussi des portraits de personnages de la cour de Henri II.

Nous sommes heureux d'avoir pu acquérir, dans des conditions avantageuses, ces deux tapisseries pour le Musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure, où désormais notre art national sera dignement représenté par deux œuvres remarquables.

M. de Beaurepaire résume les pièces d'archives qui concernent les deux manoirs de Bihorel.

NOTICE SUR LE MANOIR DE BIHOREL PRÈS DE ROUEN (1)

Le nom de Bihorel est fréquemment employé comme désignation de hameau ou de lieu-dit. Sans sortir de la Seine-Inférieure, je le rencontre à Ectot-les-Baons, à Fultot, à la Gaillarde, à Gerville, à Neufchâtel, à Saint-Mards, à Ypreville, à Yverrique. Il se présente sous la forme féminine, la Bihorelle, à Crosville. Les *Dictionnaires topographiques* du Calvados et de l'Eure mentionnent les hameaux de la Bihorée à Saint-Jean-de-Livet et à Saint-Jean-le-Blanc; une ancienne friche dite de Bihorel, à Crémonville; le lieu dit les Bihoreaux, à Gasny. Un acte du tabellionage d'Avranches, du 6 juillet 1660, nous donne lieu de penser qu'à cette époque encore on attribuait une signification à ce nom, qui paraît n'avoir plus cours dans le langage de nos paysans. Il y est question d'une vente faite en la paroisse de Notre-Dame-de-Livoye, au village de Malaise, de « six vergées de terre, compris un bihorel sur le bout du pré » (2).

La plus ancienne mention du nom de Bihorel, que je puisse citer, m'est fournie par les *Rôles* de l'Échiquier de

(1) En 1892, un territoire assez étendu a été détaché de la commune de Boisguillaume et érigé en commune distincte sous le nom de Bihorel. (Loi du 13 avril 1892.)

(2) Minutes de M. Leconte La Prairie.

Normandie de 1198. Il y est question d'un *Walterus de Bishorel* (1).

Ce nom servait à désigner, près de Rouen, deux domaines voisins, l'un de l'autre et cependant distincts. L'un, après avoir appartenu à la famille Braque (2), devint la propriété des religieux de Sainte-Catherine, et, plus tard, celle de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Les religieux de Sainte-Catherine l'achetèrent, en 1394, par le prix de 800 l. t., de messire Jean Braque, chevalier, fils aîné de feu Jean Braque, qualifié aussi de chevalier. Cette somme provenait de la vente qu'ils avaient faite d'un domaine situé en Angleterre. Le manoir de Bihorel est ainsi décrit :

« Un manoir assis à Bihorel en la par. du Boisguil-

(1) Thomas Stapleton, *Rotuli Scaccarii Normanniæ*, Londres, 1840, t. II, p. 428.

(2) La famille Braque, qui avait un hôtel à Paris, possédait, aux environs de Rouen, des biens assez considérables. Le mardi 11 juillet 1396, Jehan Braque vendait « à Jehan Teterel et Jehan Hesbert, c'est assavoir : les gagnages (récoltes) qui sont à présent croissans sur les héritages qui ensivent, c'est assavoir : tant blés, orges, avoines que segles. premièrement III acres de terre qui sont en orge derière l'ostel de Bouvereul à l'issue ; item VII vergues d'orge en la coste qui va au long du camp Boutest et du chemin qui va de la porte du chastel au Mont-aux-Malades ; item V acres d'orge depuis les murs des vignes jusques au condos du camp de Saint-Mor ; item III acres d'orge au camp de l'Espine ; item V vergues d'avoine au dit camp ; item III acres d'orge ès camps que Boutebosc souloit tenir ; item II acres et demie d'orge au Goulet ; item II acres et demie de blé au Val-Carbonnier ; item II acres de blé et une de seigle au camp du Pré ; item III acres et demie de blé à la coste, c'est assavoir, pour chacune acre, xv s. t. ». Tabellionage de Rouen, reg. 7, fo 47 v°. Le manoir de Bihorel était distinct de la seigneurie de Boisguillaume, laquelle, longtemps après l'acquisition des religieux de Sainte-Catherine, continua d'appartenir à la famille Braque.

laume, avec le clos devant la porte dudit manoir ouquel clos sciet la mare à quatre cornés..., et contient le tout xxxvi acres jouxte le chemin tendant de Rouen à la Pomerioie, d'un costé; d'autre costé, le chemin tendant de Rouen au Val-Graigneux; item un clos nommé le Clos de la Viel-Tour, contenant iii acres ou environ jouxte le chemin du Roy ». On trouve, à peu de chose près, les mêmes indications dans un document de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, portant pour titre : « Cy ensuit la revenue et les appartenances au manoir de Bihorel, assis en la viconté et banlieue de Rouen, appartenant à l'abbé et couvent de Sainte-Catherine » (1).

Il semble que, même longtemps après que cette aliénation avait été faite aux religieux de Sainte-Catherine, le manoir de Bihorel était encore connu sous le nom de son ancien propriétaire. C'est ce que je crois pouvoir conclure d'une délibération de l'hôtel de ville de Rouen, du 13 juillet 1506, délibération « touchant le chemin qui est auprès de Sainte-Venise, que le viconte de Rouen prétend faire faire aux frais de la Ville. » « La Ville, y est-il dit, n'est assujettie, à raison de la ferme des pavages et chaussées, qu'à l'entretien des chaussées proches des portes. Le grand chemin est tout le long de l'hôtel de Jean Braque. Le chemin en question n'est pas grand chemin (2) ». Le 9 juin 1600, les religieux de Sainte-Catherine, privés de leur ancien monastère qui venait d'être démoli, cédèrent leur manoir de Bihorel à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en échange du prieuré de Saint-Julien, qui fut affecté à leur communauté (3). Les hospices de Rouen le possèdent encore : c'est leur terre de

(1) Ce contrat de vente est conservé, en expédition, dans le fonds des Chartreux, et, en minute, dans les registres du tabellionage de Rouen. Reg. 6, fo 16<sup>vo</sup>.

(2) *Archives communales de Rouen*. Inventaire de la série A.

(3) *Archives de la Seine-Inférieure*. F. des Hospices de Rouen.

la *Petite-Madeleine*, dont les bâtiments longent la route de Neufchâtel.

L'autre manoir de Bihorel appartenait et appartint, jusqu'à la Révolution, aux religieux de Saint-Ouen.

On le trouve mentionné en ces termes, dans une charte de 1277 : *Duas pechias terre de feodo dictorum religiosorum quas habebamus in parrochia Si-Gildardi Rothomagensis, quarum una sita est inter queminum quod ducit ad Bihorellum, ex una parte, et terras Vincentii de Valle-Richerii et Thome dicti Naguet, burgensium Rothom* (1).

Les *Chroniques* des abbés de Saint-Ouen, publiées par M. Francisque Michel, nous apprennent que l'abbé Jean de Courchelles « fist toute l'édéfice de Bihorel, excepté la granche et les estables là où les brebis gisent », que l'abbé Marc d'Argent y mourut, l'an 1379, le mercredi vigile de la Conception Notre-Dame ; que Robert Du Quesnay, autre abbé, acheta le bois « à faire les fourques de Byhorel » considérées, sans doute, comme une dépendance de la Haute Justice et de la Verderie de Saint-Ouen, dont les plaids se tenaient dans un bâtiment de la cour de l'abbaye.

Bien que l'abbé Marc d'Argent ait résidé à Bihorel, je doute que ce fût un manoir de grande importance. C'était, j'imagine, moins une habitation de plaisance qu'une bergerie avec tous les bâtiments nécessaires à une exploitation agricole de ce genre.

On lit, en effet, dans un compte de Saint-Ouen, d'environ 1370 : « *Manerium* de Bihorel. Mémoire que l'on paie à Estoquet xl s. en laine, pour la réparation que il avoit fait à Bihorel, c'est assavoir pour recouvrir le degré (escalier) de la cambre Dont Regnaut d'eschende ». Mention des gages du berger de Bihorel, dans un compte de la même abbaye, de 1379-1380, où je remarque ce passage : « Vechy le nombre des laines qui vindrent de Bihorel, le jour de la translation St-Beneet, l'an m<sup>xx</sup>. Premièrement

(1) *Ibid.* F. de l'abbaye de Saint-Ouen, Lay. 65, t. III.

xvi<sup>xx</sup> toisons. *Item* xvii<sup>xx</sup> toisons. *Item* iii<sup>e</sup> et lx toisons. *Item* iii<sup>e</sup> et xiii toisons de laine à tout le saint. Et sont demourés à Bihorel les agnelins, les peauls et les loqueiz qui y estoient ».

Une grande étendue de pâture et de bruyères dépendait de Bihorel ; et c'est, évidemment, pour en tirer le meilleur parti, que les religieux de Saint-Ouen avaient songé à y entretenir de nombreux troupeaux de moutons, dont la laine devait trouver, à Rouen, un facile débit, parce que la draperie était alors la principale industrie de cette ville.

Cependant, l'existence d'un colombier et mieux encore, celle d'un *dedalus*, sorte de labyrinthe imaginé pour l'agrément, ne nous permettent pas de douter que, dans un temps où les goûts de luxe étaient des plus modestes, Bihorel n'ait été parfois choisi, comme lieu de distraction ou de repos, par les religieux de Saint-Ouen, et aussi par leur abbé, avant l'établissement de la commende.

Ce manoir formait alors un grand clos entouré de douves. Non loin de là on voyait les fourches patibulaires de la Haute Justice de Saint-Ouen. Une première fois abattues par les bourgeois de Rouen, pendant la révolte de la Harelle, elles le furent de nouveau, et, cette fois, par les Bourguignons, quand ceux-ci se présentèrent devant la ville de Rouen, le 30 août 1473. Elles ne tardèrent guère à être rétablies, tant était grande l'importance que l'on attachait à cette marque lugubre d'une Haute Justice. Le compte de l'abbaye de Saint-Ouen, de la Saint-Pierre 1473 à la même fête de l'année suivante, contient un article ainsi conçu : « A maistre Nicolle Le Franchoyz, carpentier, pour avoir faict et composé de neuf, par lui et ses ouvriers et serviteurs, la justice de Bihorel, et s'appelle les Fourques, laquelle avait esté arse et bruslée par les Bourguegnons venuz devant Routen, derrenièrement, et assise icelle, pour leur paine et sallaire, le bois prins en la Verte Forest, viii l. ».



Les Bourguignons n'avaient dû faire que des dégâts insignifiants au manoir de Bihorel, puisqu'il n'en coûta pour le réparer qu'une somme de 100 s.

Dès avant cette époque, ce manoir n'était plus exploité directement par les religieux de Saint-Ouen. Ils le baillaient à ferme ainsi que les terres qui en dépendaient, comme on le voit par leurs comptes dont il suffira de rapporter quelques extraits :

« *Louaiges de maisons et terres hors Rouen.*

» De Philippot Le Maignen, pour le manoir et terres de Bihorel avecques l'argillière, les quatre acres de dessoubz le boix et les pasturaiges du dict lieu, le tout à luy baillé pour six ans six despouilles donc l'aoust et an de ce compte est première année, par les prix et somme de trente livres tournois pour chascun an, à paier aux quatre termes de l'an à Rouen acoustumés, premier paiement au terme St-Michiel, M. III<sup>e</sup> LXIX, xxx l.

» De iceluy Philippot le Maignen, pour une pièce de terre nommée DEDALUS et III acres assises soubz les fourques avec III acres au Val-de-la-Gatte, à luy baillées, par semblable temps de VI ans et VI despouilles, par la somme de III l. x s. t. pour chascun an, avecques III<sup>e</sup> de feurre par an, III l. x s.

» De Estiennot De la Vigne, pour une pièce de terre nommée la Longue Raye et pour la terre de la Banque et les pastiz du costé de la Justice du Roy, et pour les deux acres de terre assizes près les terres de l'ospital du Roy, et de la Folie Duvet avec les herbaiges estans près le bosc, à luy baillés pour V années commençant à la St-Michiel mil III<sup>e</sup> LXVIII, par la somme de III l. x s. pour chascun an, III l. x s.

» De Simonnet le Doulx, pour le *Camp du Pardon*, à luy baillé pour III années seulement, commençant du terme St-Jean mil III<sup>e</sup> LXVII, par la somme de xxx s. t. pour chascun an, xxx s.

» Despence pour amenaige et chariaige de bois. A Philippot Le Maignen, fermier de Bihorel, pour avoir admené de la coupe de l'église en la Verte Forest, le nombre de xxxii chouques présentées aux conseillers et bien vueulans de l'église, ainsi qu'il est acoustumé, vi l. »

Compte de St-Pierre St-Pol 1473 à pareil terme 1474. Même fermier; xxx l. de fermage pour le manoir; iiii l. pour le *Dedalus*, de plus, iiii<sup>e</sup> de feurre.

Compte de St-Pierre St-Pol 1478 à pareil terme 1479. Même fermier. « De Philippot le Maignen, pour le manoir, cloz, jardins, terres labourables et herbaiges de Bihorel, comprises les terres nommées l'Argillière, iiii acres de terre au dessoubz du boix, iiii acres assises sous les Fourques, iiii acres assises au Val-de-la-Gatte et pasturaiges ou herbaiges jouxte icelles Fourques, le tout à luy baillé pour ix ans, commençant à Noël mil iiii<sup>e</sup> lxxiiii, par la somme de xl l. par an avec iiii<sup>e</sup> estrain d'orge, et avec ce, dedans iii premières années, doibt planter dedens l'enclos cent entes portant fruit. »

Le compte de 1511-1512 inserit aux recettes : « Du manoir et terres de Bihorel, baillé à Colin d'Orléans, à moitié pour ix ans, lxxvii l. iiii s. ix d. ».

Les dîmes des terres situées au-dessous de Bihorel appartenaient aux religieux de Saint-Ouen, qui les faisaient recevoir par un homme de confiance.

Non seulement pour ces dîmes, mais pour celles de tout le domaine de Bihorel, il y eut un procès entre les religieux de Saint-Ouen et le curé de Saint-Laurent de Rouen. Ce procès se termina au profit de Saint-Ouen. Le curé de Saint-Laurent réclamait les dîmes du Val-de-la-Gatte et des terres situées entre le bois de Bihorel et les fossés de la ville, ainsi que celles de la pièce de terre nommée Longueraye. Le procès fut porté en cour de Rome. Le curé fut excommunié, en 1450, par l'abbé de Saint-Georges-de-Boscherville, commissaire apostolique, pour avoir refusé de se soumettre à la décision de cette cour et

avoir retenu les dîmes dont il s'était emparé. Après avoir fait appel de la sentence de l'abbé, il finit par acquiescer et obtint son absolution en 1452.

Un autre procès pour le même domaine de Bihorel, s'engagea entre les religieux de Saint-Ouen et les bouchers de la ville qui, non contents de jouir paisiblement des bruyères de Saint-Julien et des pâtures de Beaurepaire, voulaient pouvoir envoyer paître leurs bestiaux dans 25 acres de pâtis de Bihorel. Un arrêt du Parlement, du 1<sup>er</sup> février 1556, maintint les religieux dans la possession de ces pâtures, à charge d'y laisser un passage libre pour accéder aux bruyères de Beaurepaire, lieu commun pour les habitants de la ville.

Je note dans les pièces de ce procès qu'il y avait une certaine étendue de bruyères entre les fourches et la maison et les jardinages de Bihorel; « qu'on avait réduit en plaine un enclos autrefois circuit de vieilles et anciennes bournes de pierres avec fossés »; que depuis longtemps on n'avait vu exécuter aux fourches patibulaires.

Les religieux de Saint-Ouen baillèrent en emphytéose leur terre de Bihorel, à Marian de Martinbos, vicaire général du cardinal de Bourbon, pour 250 l. de rente annuelle, à charge à lui de les amortir et de donner un dîner au couvent chaque année, 1586. Un nouveau bail emphytéotique de 99 ans fut fait à Georges Sallet, procureur-général au Parlement, à charge d'acquitter le principal de 2,500 l., de payer 100 l. par an aux religieux, 28 janvier 1618. Le 1<sup>er</sup> mai 1700, les enfants mineurs du sieur de L'Ouraille firent remise à l'abbaye de Saint-Ouen de ce bail emphytéotique, moyennant une somme de 15,000 l. payée, à leur acquit, à M. du Basset, conseiller au Parlement.

A partir de cette époque le manoir de Bihorel fut loué à des fermiers (1). Le 20 mai 1772, il était loué pour 9 ans,

(1) Terre de Bihorel, retraite par les religieux, le 28 novembre

à Laurent Le Coq, marchand de chevaux; on indique comme en dépendant 2 pièces de terre au pied de la côte de Bihorel, l'une d'une acre 4 perches, bordée, d'un côté, à l'occident, le chemin tendant de Rouen à Bihorel, l'autre, de 2 acres; plus 6 acres de terre au triège de l'*Ecce Homo*. Le prix était de 440 l. par an.

L'avant-dernier fermier fut Charles Dutuit, laboureur. Le prix de bail était alors de 524 l. (Bail du 9 juin 1780).

Confisquée à la Révolution, la terre de Bihorel fut aliénée, le 23 février 1791, pour 102,000 l., à M. J.-B. Pain-Détancourt, négociant. Elle est ainsi désignée dans le contrat de vente : « Une ferme située en la paroisse du Boisguillaume nommée la ferme de Bihorel, consistant en une mesure édiflée de bâtimens, contenant 4 acres, de terre en labour, 50 acres de terre en côtes et pâtures dont jouissaient les religieux de Saint-Ouen, ladite ferme tenue par le sieur Pierre Du Buc, pour 9 années qui finiront à la Saint-Michel 1791, moyennant 1,880 l. de fermage annuel et 3,000 l. de pot de vin ».

La différence de prix entre ce bail et les précédents devait tenir à ce qu'on avait réuni à la ferme les côtes en pâture qui, sans doute, avaient fait l'objet de baux distincts.

L'inventaire de l'abbaye de Saint-Ouen signale comme existant dans la layette 44, liasse 4, un arpentage et un plan de la ferme de Bihorel. Ces documents ne se trouvent plus à leur place. Il est probable qu'ils furent remis, comme titres de propriété, à l'acquéreur, en 1791.

*Catalogues des musées.* — M. Pelay se permet d'appeler l'attention du conservateur sur l'urgence qu'il y aurait, après un intervalle de vingt-trois ans,

1704; donnée à bail pour 1,200 l. par an; le 29 août 1708, pour 1,050 l.; le 5 août 1742, pour 1,500 l. Mention d'un colombier.

à donner une nouvelle édition du catalogue du musée des antiquités, devenu rare comme un incunable, et que les visiteurs réclament chaque jour.

M. Le Breton répond qu'il comprend l'impatience du public, laquelle est fort honorable pour nos collections. Des préoccupations d'ordre tout matériel l'ont jusqu'alors empêché de donner ses soins aux travaux préparatoires à cette réimpression. Il voulait notamment aménager cette salle égyptienne, dont les pièces attendent depuis si longtemps un local, qui semble devoir leur être bientôt accordé.

M. Pelay ajoute qu'un catalogue ne serait guère moins désirable pour le musée céramique. Ici, le retard est imputable à d'autres considérations, comme l'explique le conservateur. Car un catalogue illustré qui décrive dignement cette belle collection, entraînerait une dépense d'environ 5,000 fr. Un livret sommaire, conclut M. Pelay, serait une première satisfaction au désir des visiteurs, et leur ferait prendre patience. Ce sommaire a d'ailleurs existé et ne fait que de s'épuiser.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 29 JUILLET 1898

La séance ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaupaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, Bouquet, Coutan, G. Dubosc, Félix, Frère, Gosselin, G. Lebreton, Lefort, Lormier, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Pelay et Vallée.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, après l'addition d'une ligne que réclame M. Le Breton.

*Correspondance imprimée.* — Elle comprend dans son volumineux dossier : *Société des Antiquaires de Picardie*. Album archéol., fasc. 13, 1898, gr. in-4°; — Item, fondation Soyez : *Picardie historique et monum.*, arr. d'Amiens, pp. 273-374. Amiens 1893, gr. in-4°; — Item, *Bulletin*, 1897, 3; — *Mémoires de la Société... de Langres*, n° 9. Langres, 1898, gr. in-4°; — *Mémoires de la Soc... de l'Aube*, t. LXI, 1897. — *Congrès archéol. de France*, sess. LXI, Saintes et la Rochelle; sess. LXII, Clermont-Ferrand; — *Revue des Travaux hist. et scientif.*, XVIII, 1 et 2; — *Comité des Travaux hist.* Bulletin hist. et philol., 1897, 1 et 2; — Item, *Bulletin archéol.*, 1897, 1 et 2; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1896, 2; 1897, 1; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orne*, XVII, 2; — *Revue de l'Avranchin*, t. IX, 1 et 2, 1898; — *Publications de la Soc. havraise d'Études*

*diverses*, 1896, 3-4; 1897, 1-4; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 116; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 114; — *Bulletin de la Soc. ... de l'Orléanais*, nos 161 et 162; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1897, 4; 1898, 1; — *Bulletin de la Soc.... de Langres*, n° 57; — *Procès-verbaux des séances de la Soc.... de l'Aveyron*, XVII, 1894-1897.

M. le comte de Marsy a envoyé à la Commission le *Programme du Congrès archéologique*, tenu à Bourges du 6 au 12 courant.

*Bulletin.* — M. le Président met en distribution le fascicule de 1897, formant la première livraison du tome XI; il se félicite de pouvoir ainsi présenter deux *Bulletins* à la session du Conseil général.

M. Bouquet a la parole pour le mémoire suivant :

DE L'INCLINAISON DU CHŒUR DANS LES CATHÉDRALES  
OGIVALES. — DE CELUI DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

(Suite)

En parlant, à la dernière séance, « De l'inclinaison du » chœur dans les cathédrales ogivales et de celui de la » cathédrale de Rouen », je vous ai rappelé que certains auteurs voyaient, « dans cette déviation de l'axe longitu- » dinal du monument, un symbole de l'inclinaison de la » tête du Christ expirant sur la croix », tandis que, pour d'autres, il n'y avait là « qu'une irrégularité tenant à des » difficultés de construction ».

Telle était l'opinion de MM. Lenoir et de Guilhermy, à propos de cette irrégularité constatée dans deux églises de Paris, et je l'avais rappelée pour expliquer la même irrégularité dans la cathédrale de Rouen.

Aujourd'hui, je crois pouvoir confirmer cette opinion par des arguments nouveaux tirés de Rouen lui-même. Je le fais d'autant plus volontiers, que documenter ses affirmations est le premier devoir de quiconque écrit ou parle.

Je ferai remarquer d'abord qu'en fait de symbole, dans la construction des églises, la symbolique chrétienne en architecture n'en prescrit qu'un seul, leur orientation.

Cette prescription, qui remonterait au premier siècle de l'Église, se trouve dans les *Constitutions apostoliques* (Διαταχὰς τῶν Ἀποστόλων), que l'on suppose avoir été rédigées par saint Clément, le troisième pape après saint Pierre. « Une église, disent-elles, doit être de forme » oblongue et tournée vers l'Orient ». Elles n'ajoutent rien de plus sur la construction des temples chrétiens.

La *forme oblongue* était regardée comme le symbole d'un vaisseau qui doit nous sauver des périls d'un monde orageux : de là le mot *nef* donné à la partie antérieure d'une église.

Quant au chœur tourné vers l'*orient*, aux motifs tout profanes de Vitruve (1) pour la construction de l'abside des temples anciens, dans cette direction, je préfère ceux-ci comme s'appliquant mieux à nos églises chrétiennes. « La » principale des raisons mystiques qu'on a données de » cette orientation, c'est que nous devons diriger nos » yeux vers le Paradis terrestre que Dieu avait placé à » l'Orient, afin d'entretenir en nous le regret de l'avoir » perdu, ainsi que le désir d'arriver au Ciel, qui est le » véritable Éden ». Ce n'est pas moi qui parle ainsi, mais l'un des hommes les plus compétents et les plus autorisés sur tout ce qui touche à l'interprétation de l'archéologie

(1) Signum, quod erit in cella collocatum, spectet ad vespertinam cœli regionem, uti qui adierint ad aram immolantes aut sacrificia facientes, spectent ad partem cœli orientis et simulacrum, quod erit in œdē, et ita vota suscipientes contueantur œdem et orientem cœli, ipsaque simulacra videantur exorientia contueri supplicantes et sacrificantes.



religieuse, M. l'abbé Martigny, dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* (p. 487).

Toutefois, cette règle de l'orientation, posée au premier siècle de l'ère chrétienne par un pape, ne fut pas toujours tellement obligatoire que les architectes religieux se fissent une loi de l'observer. Ainsi, à Rome même, dès les premiers siècles de l'Église, les plus anciennes églises admirent tout système d'orientation. Sur douze d'entre elles, trois sont orientées à l'est; trois au sud; deux au nord; quatre à l'ouest. Rien n'était donc invariablement fixé à cet égard, même dans la capitale du monde chrétien. Vitruve admettait cette même dérogation à cause de l'emplacement des lieux (1).

Plus tard, on reprit l'orientation des églises primitivement fixée, en plaçant toujours le sanctuaire du côté de l'orient. Le moyen âge fut fidèle à cette coutume, avec plus ou moins d'exactitude, à cause du faux système astronomique, qui, s'en fiant aux apparences, faisait tourner le soleil autour de la terre, et admettait quatre espèces d'orient, l'orient d'hiver, l'orient de printemps, l'orient d'été et l'orient d'automne. L'orient de printemps et celui d'automne, qui se confondaient, étaient les plus exacts; mais l'orient d'hiver et l'orient d'été, nos tropiques du Capricorne et du Cancer, aujourd'hui, s'éloignent de 23° 28' de chacun des autres.

L'erreur dura jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, où le génie de l'immortel Copernic démontra que c'était la terre, au contraire, qui tournait autour du soleil, immobile au centre de notre système planétaire, et que l'orient était un point fixe et invariable, déterminé par le jour où le cercle imaginaire de l'écliptique, suivi par la terre dans sa course autour du soleil, coupe un autre cercle imaginaire appelé l'équateur. Le point de leur intersection, voilà le véritable orient.

(1) Si nulla ratio impedierit, liberaque fuerit potestas ædis.  
*De l'Architecture*, liv. IV, ch. v.

Pour les géomètres, pour les cosmosgraphes et les gens du monde, à leur suite, l'orient est donc, depuis la découverte de Copernic, un point, c'est-à-dire un point imaginaire dans l'espace, fixe et invariable, toujours le même, et non plus un point changeant et mobile, comme les quatre orientes admis autrefois par les bâtisseurs d'églises. Il en résulte que telle ou telle église ancienne est plus ou moins bien orientée, suivant l'orient adopté par l'architecte qui la construisait.

Ainsi, à Rouen, nous avons deux grandes églises ogivales, Notre-Dame et Saint-Ouen, et leur orientation n'est pas identique. Celle de la cathédrale laisse le plus à désirer, pour un motif qui tient au point de départ de sa construction. « Vers l'an 1100 les archevêques de Rouen commencent par faire élever la nef et les collatéraux sur une partie des anciens fondements; plus tard on y ajouta la croisée et les chapelles, puis le chœur auquel on joignit une chapelle dédiée à la Vierge ». (Gilbert, *Description de Notre-Dame*, p. 14.) Comme le remarque Dom Pommeraye, « il a fallu plusieurs siècles pour mettre cet ouvrage en l'état où nous le voyons et l'admirons aujourd'hui ».

Il en résulte que, contrairement à l'habitude ordinaire, l'orientation de la cathédrale actuelle fut prise par le couchant, et qu'elle fut celle de l'église primitive, remplacée au début du xiii<sup>e</sup> siècle. Mais quand on vint à compléter la croisée par l'addition du chœur, on s'aperçut que, si l'on continuait l'œuvre, en suivant exactement la ligne de l'axe longitudinal de la nef et de la croisée antérieurement construites, le chevet dévierait d'une manière sensible vers l'orient d'hiver, en s'écartant d'autant du véritable orient. C'est alors qu'à partir de la croisée on fit cette déviation du chœur, pour que l'abside se rapprochât, le plus possible, du véritable orient, celui que prescrivaient les *Constitutions apostoliques*.

La remarque et l'explication ne m'appartiennent pas. Elles sont de M. Lenoir, qui se refusait à croire que cette

déviations fût faite « pour représenter l'inclinaison que  
 » prit la tête de J.-C., au moment de son expiration sur  
 » la croix. Je ne partage pas cette opinion, dit-il ; je pense,  
 » moi, que toutes les églises chrétiennes devant être  
 » orientées, les architectes, dans celles pour la construc-  
 » tion desquelles ils étaient gênés, soit par le terrain, soit  
 » par l'alignement donné par la façade du portail ou de la  
 » porte d'entrée, ont dû nécessairement biaiser l'extré-  
 » mité de la voûte, soit à droite, soit à gauche, pour aller  
 » chercher le point juste de l'orient ». A Rouen, c'est  
 l'alignement du portail de l'ancienne église cathédrale,  
 qui fut le point de départ de la construction de l'église  
 actuelle, et qui imposa à l'architecte la nécessité « de  
 » biaiser l'extrémité de la voûte à gauche pour retrouver  
 » le point juste de l'orient ». Enfin, il ajoute cette der-  
 nière considération : « Cela est si vrai que les voûtes des  
 » églises, pour la construction desquelles l'on n'a point  
 » été gêné par l'alignement, ne présentent point ce biais,  
 » qui serait rigoureusement observé, s'il tenait, comme  
 » on l'a dit, à la représentation de la tête penchée de  
 » Jésus-Christ sur la croix ».

Cette dernière considération, comme tout le reste, me  
 paraît être de la plus rigoureuse exactitude, et je suis heu-  
 reux de pouvoir dire :

Sans en chercher la preuve  
 En tout cet univers, et l'aller parcourant,  
 Dans Rouen même je la treuve.

Il semble vraiment que M. Lenoir ait pensé à nos deux  
 églises de Notre-Dame et de Saint-Ouen de Rouen, quand  
 il a fait ces judicieuses remarques.

Toussaints Duplessis nous a renseigné en ces termes  
 sur la construction de l'église abbatiale de Saint-Ouen :  
 « Les fondements en furent jettez, dit-il, le 25 mai 1319  
 » (1318). Ce fut par le chœur que l'on commença, au lieu  
 » qu'à la Cathédrale on avait commencé par la nef; et

» l'abbé Marc-d'Argent (le fondateur) eut la satisfaction, » avant sa mort, de voir les travaux poussés jusqu'à la » croisée ». (*Description de la Haute-Normandie*, t. II, pp. 36-37). Son épitaphe latine dit un peu plus : « Il com- » mença à reconstruire de nouveau son église, et fit le » chœur avec les chapelles, les piliers de la tour et une » partie de la croix ».

La place était libre, et rien ne gêna l'architecte de l'abbé, Jean Roussel, pour l'orientation du chœur. De plus, comme ces fondements furent jetés au mois de mai, il est certain que l'orient adopté fut l'orient de printemps, l'orient équinoxial, le seul qui se rapproche le plus du point auquel nous donnons ce nom d'orient aujourd'hui. Aussi l'axe longitudinal de l'église Saint-Ouen, qui n'était pas encore achevée en 1525, comme le prouve le plan de Rouen du *Livre des Fontaines*, achèvement qui n'eut lieu que de nos jours, n'a-t-il subi que peu de déviation, de l'abside au portail. Le chœur, la croisée et la nef sont presque rectilignes, et non en ligne brisée, comme l'architecte aurait dû le faire, si la déviation avait été nécessaire pour représenter le symbole qu'on y attacha plus tard. L'art aurait-il gagné à faire partout des églises circonflexes ?

De tous ces faits, de toutes ces remarques, je conclus que la symbolique chrétienne n'imposait aux architectes, pour la construction des églises, qu'une seule loi, l'orientation. C'est la seule dont parlent les *Constitutions apostoliques*, où l'on chercherait vainement la déviation de l'axe, à partir de l'entrée du chœur, pour en faire le symbole de l'inclinaison de la tête du Christ expirant sur la croix. Prendre une nécessité de construction pour un symbole, c'est faire, comme l'a dit M. de Guilhaume, « un raffinement de symbolisme ».

L'un de nos honorables collègues, doublement autorisé par sa science en archéologie chrétienne et par ses saintes fonctions, m'a objecté que : « Les Pères de l'Église et sur- » tout saint Augustin avaient admis ce symbolisme ». Je

l'en crois sur parole, sans songer le moins du monde à me dire : « Allons-y voir, soit dans leurs livres, soit, encore » bien moins, dans les églises qu'ils auraient pu citer » comme exemples ». Je me bornerai à répondre qu'en tout cas ils n'ont pu parler que des églises de leurs temps, et que c'est par assimilation qu'on aurait appliqué leur doctrine au chœur des cathédrales ogivales, objet de notre étude, l'ogive n'étant pas née de leur temps, et son emploi, dans la construction des églises, n'ayant eu lieu que plusieurs siècles après eux.

Dans cet intervalle on s'en tint à l'architecture romane, où l'axe des églises est toujours rectiligne. Telle est, par exemple, l'abbatiale de Saint-Georges-de-Boscherville, construite au XI<sup>e</sup> siècle, aux portes de Rouen, l'église paroissiale, aujourd'hui, de Saint-Martin-de-Boscherville.

De plus, j'ajouterai que, si cette inclinaison du chœur dans les églises du style ogival primitif, qui est celui de la cathédrale de Rouen, est vraiment un mérite symbolique, comment se fait-il donc qu'aucun des nombreux écrivains qui ont parlé de cet admirable monument, n'ait signalé ce mérite avant M. Gilbert, en 1816 ? Des religieux, comme Dom Pommeraye, Le Brun des Marettes, Dom Tous-saints Duplessis, n'en ont rien dit, le premier dans son *Histoire de la Cathédrale*, si développée et si complète; les deux autres, dans les longues descriptions qu'ils en ont faites, après lui. De nos jours, l'abbé Cochet a imité leur silence, quand il a décrit la cathédrale, à son tour. S'il est muet sur ce point, c'est qu'il connaissait bien la réfutation du système de M. Gilbert, par des hommes aussi compétents que MM. Lenoir et de Guilhermy. Ce silence calculé est une nouvelle condamnation de ce système, où l'imagination a pris la place de la vérité.

Il m'a été dit aussi que : « J'aurais dû rester fidèle à ma » première opinion; mais que la nouvelle n'était point une » hérésie ». Combien je suis heureux de cette charitable assurance, tant sont terribles les suites de ce mot, que si

longtemps la récitation de feues les *Racines grecques* a fait retentir à mes oreilles :

Ἄρεσις, *choix, secte damnable !*

C'est à bon droit que cette assurance m'a été donnée; car, à la réflexion, il ne peut y avoir « hérésie » dans ce nouveau *choix*, puisque l'objet de la discussion n'est point un dogme reconnu par l'Église, mais la simple interprétation d'un fait accidentel dans la construction de quelques églises. Il n'y a pas davantage « hérésie » à partager l'opinion d'hommes qui, obéissant à cette soif de vérité que Dieu a mise dans l'âme de chaque être humain, comme la marque de sa divine origine et de son immortalité future, s'appliquent au redressement de l'erreur et s'attachent à en fournir des preuves incontestables. Loin donc d'être « hérétique », l'amour du vrai en soi est tout à l'honneur de l'humanité : c'est chez l'homme, comme la pensée, un élément divin. C'est lui qui m'a guidé, le premier, dans ces recherches nouvelles sur la question controversée.

Il est encore une autre nécessité, non moins impérieuse qui m'a préoccupé : c'est d'échapper, quand on fait partie d'une Commission sérieuse comme la vôtre, à l'inconvénient que signalait l'un de vos prédécesseurs, un membre sérieux et utile, qui l'a tant servie, à son origine, par sa plume, par ses dessins et par son burin.

Après une discussion approfondie sur des objets trouvés dans deux tombeaux gallo-romains, rencontrés dans la rue du Renard, cette ancienne voie romaine, quand on creusait le sol pour établir les fondations de la maison qui porte aujourd'hui le n° 20, M. Hyacinthe Langlois disait, pour justifier sa méthode : « Si, comme on ne l'a fait que » trop, on veut, en dissertant, tout deviner à force d'ima- » gination, tout expliquer à force de suppositions, qu'en » résultera-t-il ? C'est qu'inafailliblement, sauf ce qui s'y » trouvera de positif et de réellement plausible, la doc-

» trine archéologique ne sera, pour nos descendants, » qu'une immense vessie boursoufflée (*sic*) de vent » (1).

Désireux d'éviter ce résultat compromettant, j'ai cru devoir faire appel à la plus ancienne et la plus respectable des autorités sur la construction des églises, les *Constitutions apostoliques*, où ne figure qu'une seule loi, l'orientation, qui suffit pour expliquer cette déviation du chœur de la cathédrale de Rouen. C'est pour retrouver l'orient le mieux possible, que cette déviation devint nécessaire. Il n'y a donc point là de symbole religieux, mais un remède à une erreur architectonique, dont le point de départ de la construction de notre cathédrale est la cause première. Plus que jamais je le crois avec des archéologues qui ne sont pas les premiers venus dans la vraie science archéologique.

M. P. Baudry maintient ses observations de la dernière séance, et affirme en outre que l'inclinaison existe à Saint-Ouen aussi bien qu'à Notre-Dame.

M. le docteur Coutan estime que ce difficile problème réclamerait les plus amples développements pour être convenablement traité. Si l'interprétation symbolique demeure douteuse, les faits eux-mêmes abondent, et les commentaires se sont multipliés.

M. de Vesly signale, entre autres explications, l'interruption survenue fréquemment dans la construction de ces grands édifices.

*Dessins archéologiques pour les Archives de la Commission.* — Toujours fidèle à son dévouement pour la Compagnie, M. de la Serre offre à notre

(1) Notice sur des Tombeaux gallo-romains, découverts à Rouen dans le cours des années 1827 et 1828. — *Bulletin de la Société libre d'Émulation*, 1828. Note de la page 171.

album trois dessins : une maison de la rue du Bac (feuillet double), le portail de l'église de Drosay, enfin une travée de l'église de Veules. La Commission lui en exprime sa profonde reconnaissance.

*Maison de la Cour des Comptes.* — M. le conservateur du musée signale quelques pièces particulièrement intéressantes qui ont été vues au cours des démolitions de la rue des Carmes : on a surtout remarqué des sculptures et des corbeaux qu'il eût été fort heureux de faire entrer dans les collections départementales.

M. Gosselin comprend les aspirations de son collègue, et regrette comme lui que trop souvent des œuvres caractéristiques du goût et de l'art de nos pères soient soustraites à la destination que la loi, non moins qu'une sollicitude éclairée, leur réservait. Plusieurs des morceaux que vient de décrire M. Le Breton ont été soigneusement conservés pour être réemployés sur place.

*Ancienne Officialité.* — Les travaux qu'on y a faits pour l'installation de la Maîtrise ont recueilli, entre autres débris des vieux âges, un petit vase du xvi<sup>e</sup> siècle, sur lequel on lit : *Mieux vaut penser que dire.*

La brique romaine, dont nous a parlé M. P. Baudry, n'avait pas été un indice trompeur. Des tronçons de murs romains se sont en effet rencontrés dans les substructions, et notre confrère, M. Gosselin, a pu en laisser un en vue dans le voisinage du calorifère.

*Maison démolie rue Grand-Pont.* — M. le Président communique le dessin qui a été pris d'une belle sculpture provenant de cette demeure, et une sorte de



calque (0,20 × 24) des deux écussons qui l'accostaient. En l'absence de M. Garreta, leur interprétation est réservée.

*Préservation des monuments historiques.* — M. de Vesly raconte que les pinacles et même les statues du portail de Saint-Ouen ont été endommagés par les drapeaux maladroitement fixés à l'édifice pour le pavoi-ser lors de la fête nationale. Il souhaiterait que l'on obligeât la Ville à recourir, pour ces sortes de décorations, à l'emploi de pylônes qui déroberaient le monument à toute chance de dégradation. M. Frère appuie cette proposition qu'il désirerait voir appliquer même aux églises d'une architecture moins remarquable.

En s'associant de grand cœur à tout ce qui vient d'être dit, M. G. Le Breton voudrait que la protection administrative visât également les tentures mortuaires : le personnel et l'outillage des pompes funèbres doivent inspirer les plus justes appréhensions pour les délicates sculptures des portails et de leurs voussures.

Tous les membres apprécient la légitimité de ces préoccupations. En conséquence, la présente délibération sera transmise à M. le Préfet, qui a seul qualité pour s'entendre avec la municipalité sur les mesures préventives à prescrire. Il y aura lieu en outre d'informer officieusement l'architecte des monuments historiques, notre collègue, du vœu que vient d'émettre la Commission. Cette double expédition a eu lieu le 1<sup>er</sup> août.

M. le Président a extrait des archives de l'abbaye de Saint-Ouen les comptes concernant l'équipement des hommes d'armes que les moines devaient fournir en

1469-1470, et aussi deux pièces tirées des registres du tabellionage de Rouen et d'Elbeuf, 1435, 1476 :

*Équipement d'hommes d'armes et d'archers pour l'arrière-ban, 1469-1478*

Sous Louis XI il y eut de nombreuses convocations du ban et de l'arrière-ban. Leur fréquence, inaccoutumée sous les règnes précédents, la rigueur avec laquelle il exigea le service personnel et gratuit des possesseurs de fiefs, figurent parmi les principaux griefs allégués contre son gouvernement, lorsque après sa mort, il se produisit une réaction et qu'une réforme put être librement réclamée par les députés réunis aux États-Généraux de Tours.

M. l'abbé Lebeurier, dans sa notice sur le ban et l'arrière-ban, cite des convocations (1) de 1466 et 1469. Il y en eut d'autres en 1470, 1473, 1474, 1477, 1478, indiquées dans les quelques comptes qui nous restent de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Nous emprunterons à ces comptes quelques citations sur l'équipement des hommes d'armes, des valets et des pages. Autant qu'on en peut juger par les indications qu'elles fournissent, le service militaire exigé n'avait rien de bien rigoureux ; il semble que ce dut être une charge assez peu lourde pour une abbaye riche comme l'était celle de Saint-Ouen de Rouen. Une fois, elle en est quitte pour 2 hommes d'armes et 2 archers ; une autre fois, pour 4 archers ; et il est à noter qu'il n'y avait pas à chercher loin ces soldats improvisés qui pouvaient être tout aussi bien archers qu'hommes d'armes selon le besoin.

Le compte du 29 juin 1469 à pareil terme 1470 nous renseignera suffisamment sur leur genre d'équipement.

(1) P.-F. Lebeurier, *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux*, 1862, dans le *Recueil des Travaux de la Société libre de l'Eure*, t. VI, pp. 249 et suivantes.

Dans deux autres comptes, postérieurs, nous nous contenterons de relever quelques indications, intéressantes plutôt pour l'histoire que pour l'archéologie, mais qui, du moins, prendront peu de place dans ce *Bulletin*.

*Extrait du compte des rentes et revenus appartenant à la Chambre du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, à cause du monastère de Saint-Ouen, dont il était commandateur et administrateur perpétuel pour une année, de la Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin 1469) au même terme de l'année 1470 (1).*

« A Miquelot de Plasnes, marchant de chevaulx, pour ung grant cheval de poil blanc à luy acheté, pour servir en l'église pour ung homme d'armes à faire les monstres ainsi que commandé avoit esté par justice, à lui païé la somme de xxvii l. t.

» Pour une selle neufve pour ledit cheval, garnye d'estricux et d'estrivières doubles et un harnaz neuf pour ledit cheval, LXXV s.

» Pour ung mors de bride neuf à servir audit cheval, x s.

» Pour ung aultre cheval fauvel acheté pour lesd. monstres et affaires de l'église, xv l.

» Pour une scelle neufve pour ledit cheval et ung harnas complet, XLV s.

» Pour le vin donné au coutier (courtier) qui a aidé d'avoir et acheter lesd. chevaulx, et aux pages et serviteurs qui les admenèrent, xiii s. 1 d.

» Pour une selle rehouchée de neuf et ung pannel neuf, ung paire de coissins, estricux et estrivières doubles, deux sengles, deux courroyes et harnas tout neuf, le tout pour ung grant cheval prins ou priouré de Grantmont (2), pour

(1) Compte rendu par Pierre Audelin, prêtre, commis à la recette par Guill. Mesard, doyen de N.-D. de la Ronde, vicaire général de Saint-Ouen.

(2) Prieuré de Grandmont près Rouen. Le cardinal d'Estouteville en était prieur commendataire.

servir à ung des hommes d'armes de l'église, LV s.

» Pour ung mors de bride neuf pour servir audit cheval, prins à Grantmont, X s.

» A Bertran Boutemoigne, lequel a esté receu pour servir d'omme d'armes pour l'église et pour aller aux monstres faictes en l'an de ce compte, pour ung pourpoint, ung paire de chausses et ung bonnet neuf, LXX s.

» A Gieffin Eudet, lequel a esté retenu pour servir de homme d'armes et aller ès monstres pour l'église faictes par luy en la descharge de l'église le premier jour de mars en l'an de ce compte, pour ung pourpoint, ung paire de chausses et ung bonnet neuf, LXX s.

» Pour III espées neufves pour servir ès hommes d'armes dessus dits et II archiers prins et retenus pour l'église, dont en ont esté prinses trois chiex ung armurier et une baillée par ledit Bertran, CXII s. VI d.

» Le XXIII<sup>e</sup> de février en l'an de ce compte, pour une XII<sup>e</sup> de peaux de mouton achetées au marché pour faire III jaquetes de cuir, c'est assavoir II pour les hommes d'armes et les II autres pour les archers, païé au prix de II s. III d. pièce, *pro toto*, XXVII s., et, pour la façon d'icelles jaquetes, païé au prix de III s. V d. pièce, ensemble pour la toille employée en icelles vallent XVIII s., qui vallent en somme toute XLV s.

» Pour II aulnes de drap violet pour faire III hocquetons, c'est assavoir II pour les archiers de l'église et II pour les paiges, païé ou pris de XXII s. VI d. l'aulne, vallent *pro toto* XLV s., et, pour la façon d'iceulx hocquetons, païé XV s.; ainsi pour ce, cy mis *pro toto*, LX s.

» Pour III dagues achetées pour lesd. hommes d'armes et archiers, dont en ont esté baillées deux dagues par ledit Bertran, homme d'armes par XL s. t., et une aultre dague par Guilemin Eudet, archier, par XX s. t. et l'autre achetée neufve par XXX s. t., à eux baillée et délivrée pour servir l'église èsd. charges d'archiers et hommes d'armes, qui vallent en somme toute III l. X s.

» A Robin Bourel, armurier, pour avoir remanyé et refourby les II harnoys blans pour servir aux monstres et y avoir miz plusieurs clouz et couroyes, XL s.

» Audit Bourel, armurier, pour avoir changé ung harnoys des jambes, lequel n'eust peu servir à l'ung des dessusdits hommes d'armes, et en a esté baillé ung aultre pour celui de l'église, pour ce païé par pris fait, oultre le changement de harnoys, XXX s.

» Au dessusdit Bertran Boutemoigne, pour une manche de maille a luy achetée pour servir ou harnoys, et luy estoit demourée du précédent et derrain service fait en guerre en la descharge de ceste église, X s.

» Pour une aultre manche de maille achatée par ce comptable pour servir à l'ung des hommes d'armes et trocher contre le croissant estant de l'église, païé par marché faict ensemble led. croissant, XII s. VI d.

» Pour esguilletes à armer, c'est assavoir pour Jehan Joires, portier, V XII<sup>es</sup>; pour maistre Gieffain, homme d'armes, II XII<sup>es</sup>, et pour Chambre-de-moy, II XII<sup>es</sup>, païé par ce comptant IX s. VI d.

» Le premier jour des monstres faictes à Rouen, sur le Mont de la Justice, pour ung bonnet blanc acheté pour bailler à Guillemain Eudet, archer de l'église, païé VII s. VI d. et pour III aultres bonnés sengles, c'est assavoir ung pour Chambre-de-moy, archer, et les II aultres pour les II païges, au pris de III s. pièce, *pro toto*, IX s., et pour VI paires de gans, c'est assavoir III paires pour les monstres dudit jour et III aultres paires pour les monstres de Caulx, après faictes ensuivant, et pour ung gant à archer, *pro toto*, VII s. III d. Et pour ung paire de housiaux neufz pour Guillemain Eudet, XXV s., et III aultres paires de vielle corbeille, c'est assavoir pour Chambre-de-moy et les II païges païé XL s.; et pour III paires d'eschappins de basenne pour lesd. archiers et païges, VI s. VIII d. et pour II paires de soulliers à armer pour lesd. hommes d'armes et ung aultre paire de soulliers prins par led. Gieffin d'acroissance chez le cor-

douennier, lesquelz il a fallu paier, *pro toto*, ou pris de iii s. vi d. le paire, vallent xiii s. v d., et pour six paires d'esperons neufz pour iceulz hommes d'armes, archiers et paiges, païé au prix de v s. pour paire, l'ung portant l'autre, *pro toto*, xxxvi s., et pour despense led. jour avant lesd. monstres, à desjuner, iii s. t., et monte le tout en somme vii l. viii s.

» Pour la despence faicte eu voyage faict à Auffay pour les monstres tenues audit lieu, le viii<sup>e</sup> jour de mars; et y furent ledit Bertran, homme d'armes, Chambre-de-moy, archier, et le pallefrenier pour paige, ensemble ce comptant, et partirent le jour précédent vii mars, païé pour ce la somme de xxxiii s. iii d.

» Audit Chambre-de-moy, archier, pour plusieurs vacations, paine et salaire d'icelles monstres et services faictz en l'hôtel de céans, xv s.

» A Jehan Compère retenu page pour servir audit Gelfin, homme d'armes, pour ung paire de chausses et plusieurs services faictz en cest hostel pour les chevaulx de l'église et pour soy aidier à entretenir, xxx s.

» A Raoulen Vitot, pour despense, paine et salaire et vacacion d'avoir adjourné les nobles de la baronnie de Periers en l'acquit et descharge de l'église de céans pour les monstres tenues et faictes le premier jour de mars par le Roy notre sire, xxxii s. vi d. »

Le compte de la Saint-Pierre Saint-Paul 1473 à pareil jour de l'année suivante mentionne un mandement du Roi qui ordonnait la convocation des nobles des bailliages de Rouen et de Caux par devant l'amiral de France. Des montres ou revues, eurent lieu à Couronne pour les deux bailliages, le 25 mai 1474; à la Mare-du-Pare, près de Rouen (1), pour le bailliage de Rouen, le

(1) A Saint-Sever, près Rouen. La mare qui donnait son nom ce lieu existe encore.

29 mai, jour de la Pentecôte; au Mont-de-la-Justice, près de Rouen (1), pour le bailliage de Caux, le 30 mai. L'abbaye de Saint-Ouen avait eu à équiper, pour le bailliage de Rouen, 4 archers dont 2 nous sont déjà connus, Bertran Boutemoigne et Jean Pinchon, dit Chambre-de-moy; pour le bailliage de Caux, à cause du fief de la Motte, relevant de la seigneurie de Wanchy, un homme d'arme qui fut Pierre Girard, avec un archer et un page.

Les fournitures pour les 4 archers du bailliage de Rouen consistèrent en 6 douzaines d'aiguillettes, une jacquette en blanchet, une sous-brigandine, à la confection de laquelle on employa une aune de drap, un gorgerin, une manche d'armes, quatre paires de gants et des cordes à arc; pour l'homme d'armes du bailliage de Caux, en une paire de souliers à armer; pour l'archer, en un hocqueton de drap pers et une paire de gants; pour le page, en un hocqueton de drap pers, une jacquette de cuir double, des houzeaux et une paire d'éperons. — Les archers partirent le 9 octobre 1473 : ils n'eurent pas à faire un mois de service. L'homme d'armes partit le lendemain et fut vraisemblablement libéré en même temps que les archers. Par honneur pour le capitaine, qui était le sieur de la Heuse (2), on avait acheté à la taverne des *Enfants du Bosc* (3) une bouteille de vin contenant deux pots et une chopine, qu'on lui avait fait porter en son manoir du Grand-Quevilly. On en avait été quitte pour une dépense de 5 sous. Un autre compte de la même abbaye, de la Saint-Pierre Saint-Paul 1477 à pareil terme de l'année 1478, nous apprend que les religieux avaient obtenu de ne fournir que 3 archers au lieu de 4 pour le bailliage de Rouen, mais qu'ils continuaient à fournir, pour le bailliage de Caux, 1 homme

(1) Au haut de la côte de Neufchâtel, là où était le gibet.

(2) Les capitaines de l'arrière-ban étaient nommés par le Roi.

(3) Cette taverne était située sur la paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen. Elle paraît avoir été fort achalandée.

d'arme, 1 archer et 1 page. Ceux-ci partirent de Rouen le 27 juillet 1477 et revinrent le 6 octobre suivant. Au mois de janvier 1478 (n. s.), il fut déclaré, de la part du Roi, que les églises, pour l'année qui suivrait, n'auraient « à faire aucuns gens d'armes ». Mais au mois de février de la même année il fut fait commandement aux officiers de l'abbaye « d'ordonner et habiller une quarettre fournie de 4 chevaux et de 2 hommes, pour mener l'artillerie et aller, au mandement du Roi, en guerre ». Tout ce que ce compte nous apprend, c'est que le charroi se dirigea sur Amiens et de là sur Abbeville.

---

*Extrait d'inventaire du mobilier d'un bourgeois  
de Rouen, 1435.*

L'énumération qui suit, empruntée à un des registres du tabellionage de Rouen, nous fait connaître la composition de la meilleure partie du mobilier d'un bourgeois de Rouen, en 1435. On pourra la comparer à l'inventaire détaillé de Laurent Surreau, que notre savant confrère, M. Julien Félix, a publié pour la Société de l'Histoire de Normandie :

Pénultième de janv. 1434 (v. s.).

Jehannin Vinebert, épousa Ysabel, fille de Jacquet Barbe, dit d'Evreux. Jacquet donna à sa fille xx l. de rente.

Vinebert vendit audit d'Evreux les biens et utencilles cy-après déclarés :

« Premièrement deux litz fournis de coutil, de traversain et de plume, contenant l'un deux lez et l'autre trois ou environ. *Item* deux chielz à lit de toile avec les pendans et dossier. *Item* deux paire de draps de lin de trois toilles et de deux toilles et demie. *Item* deux sarges vermeilles à la façon de Caen. *Item* quatre paire de draps de



toille à lit, douze queuvrechiefs, deux oreillers, ung charlit et ung dossier de bois. *Item* quatre touailles de lin, contenant sept aulnes la pièce, quatre doubliers de lin, chascun contenant trois aulnes, deux paire de draps à parer, l'un grant et l'autre petit. *Item* deux pièces de doubliers fins de l'œuvre de Venize, et contiennent les dites deux pièces douze doubliers, une pièce de touaille fines de ladiete œuvre de Venize, contenant XII touailles. *Item* trois doubliers et quatre touailles grosses. *Item* deux tasses et six quilliers d'argent, pesans dix-huit onces. *Item* une saincture de soye de tissu noir à usage de femme, ferré d'argent avecques ung demi-chaint de perles à assiecte d'or. *Item* dix aneaux d'or à usage de femme avecques les pierres, c'est assavoir trois esmeraudes, deux rubiz balaiz, deux diamans, ung saffir, ung moulinet à une perle et une verge d'or à perle. *Item* une chainture d'argent à usage d'omme, assis sur ung tissu de soye ferré tout au long. *Item* trois boutonneures de perle à usage de femme. *Item* six pièces d'or, dont il y a une bracee (?), une couronne, une conastille, une Anunciacion et deux carpies. *Item* unes patenostres d'argent dorées, où il a ung bouton de perle et une Veronicle. *Item* ung demy-chaint d'argent doré, à usage de femme, assis sur ung tissu de soye, une bourse, ung espinguier de drap d'or vermeil, une paire de couteaulx enmanchez d'argent, ung piègne, ung mirecur d'ivière avecques l'estui et ung mirecur d'argent doré. *Item* deux oreillers de drap de soye et d'or de Sipre, dont le champ est vermoil, et y a huit boutons de perles et deux autres oreillers et demy, embouqués de cendal vermoil à quatre boutons d'or de Sipre, six carreaux et ung coustiel eschiqueté. *Item* quatre robes à usage d'omme, l'une de drap violet fourrée de putois, l'autre de drap pers fourrée de putois, esportés, l'autre de drap escarlate vermoille fourrée de faines, et la quarte de drap noir fourrée de faines, esportés; deux caperons, l'un d'escarlate vermoille, l'autre de violet, semblablement à usage d'omme. *Item*

une houppelande de drap pers à usage de femme, fourrée de pénillières et une cote-hardie dudit drap, semblablement fourrée de pénillières, ung surecot d'escarlate vermoille fourré de menu ver, une coste simple d'escarlate vermoille, fourrée de ventres de connyns, une robe longue vermoille, une ouverte dudit drap, fourrées ainsi qu'il appartient, avecques deux caperons, tout à usage de femme. *Item* ungs pougnez de letices, une penne de gros ver, une peliche de gris et ung couverteur à lit de penne de gris. *Item* deux coffres avecques les serrures, l'un de bois de quesne et l'autre de noyer. *Item* une huche de bois de quesne à la façon de Flandres, ung dresceur à deux serrures, ung grant banq, deux tables, quatre trestes, une forme, ung marchepié et six scabelles. *Item* six-vingts livres d'estain en plusieurs espèces, comme de galons, troiz pintes, chopines, plaz, escuelles, sauciers et autres, avecques ung laveur d'estain. *Item* quatre poilles, une grande, une moyenne et deux petites, ung bachin à barbier, ung bachin laveur, une eschauffecte, une grande caudière, ung cauderon, une cauderecte, une leschefrite et un grant pot laveur, tout d'arain, avecques une poille et quatre bouquets de fer; ceste vendue faicte pour le pris et somme de 400 l. t. ».

---

*Composition d'une boutique de mercier à Elbeuf-sur-Seine, 1476, et note relative à une horloge publique établie en cette ville, vers la même époque.*

L'extrême variété des marchandises dont la vente était permise aux merciers, explique la fréquence des contestations que de tout temps ils eurent avec les marchands d'autres communautés vivant du travail de leurs mains, ou astreints

par leurs statuts à un négoce plus nettement délimité. On peut croire cependant que, si les merciers de Rouen n'avaient point eu de boutiques plus abondamment fournies que celles de notre mercier d'Elbeuf, on n'eût point eu lieu de porter envie à leurs fortunes. On pourrait signaler dans ce chétif mobilier nombre de mots de nature à exercer la sagacité des érudits archéologues. Les blouquettes d'acier, les troques à main, les sonnettes de Milan, les gants à archer, les écritaires, tuyaux et corets, les cartes de Lyon, les boyaux de mouton à faire des cordes à harpe, un tablier et un coquillebert sont à remarquer.

« Le mardi, xvme jour de juillet (1476), devant nous Guillaume Le Roux, viconte (d'Elbeuf).

» Se comparurent Sanson Le Fèvre, frère de deffunct Jehan Le Fèvre, en son vivant demourant en la parroisse de St-Jehan d'Ellebeuf, Guillaume Morice et Noël Mesnage, ses cousins prochains, et Jehan Dugal, dit Galloiz, frère de Jehannecte déguerpie dud. deffunct, et tous tuteurs ordonnez par justice de Gieffin, Jehennocte, Collecte, Jehannin, Jehannecte, Huctin et Alixis diz Le Fèvre, enfans soubz age desd. deffunct et déguerpie, lesquielx nous rapportèrent et tesmongnèrent, etc., que, par ordonnance de justice, et pour éviter à plusieurs pertes et dommages qui se fussent peu ensuir auxd. enfans et veufve, à raison de la garde de la marchandise de mercerie et autre, demourée en l'ostel dud. deffunct aprez son trespas, partable entre icelle veufve et enfans, ils avoient fait veoir et visiter, veu, manyé et visité en la présence de Toussains Le Tort, sergent dud. Ellebeuf, de Jehan Harent, Bertault Coulombe, Jehan Le Marié, Jehan Boseguillaume, Jehan Grippois, Robin Divory, Jehan Dupont et autres voisins et amis desd. enfans, icelle marchandise et mercerie, et tant que trouvé en avoient oudiet hostel, avoient assemblé chacune sorte ensemble et appréciée, eu regard aux prix qu'ilz coustent à présent et que led. deffunct et ses

semblables les ont achactées puis ung an, et que l'en faict encore en la ville de Rouen et ailleurs, aux prix et sommes cy-après desclairés :

» Premièrement :

» En l'ouvreueur dud. hostel et en la chambre dud. deffunct, furent trouvées plusieurs pièces de futaine et de tryllys, tant grandes que petites, qui furent appréciés par les dessus nommez, en tout, viii l. xi s. ix t.

» En estamynes de bullel par ladiete appréciacion, xxvii s.

» Plusieurs pièces de cuir noir et violet et blanc. xv s.

» En plusieurs lyaces de sainctures de cuir de plusieurs sortes, xxv s.

» En verges d'argent, de plusieurs sortes, tant teurs que autres, et en pignes d'yvyre, vi l. iii s.

» En meneiges, chaynetes et blouquettes d'acier, xvii s. vi d.

» En cousteaulx de plusieurs sortes, grans et petis, plusieurs forces, et gaynes ausd. cousteaulx, cxiiii s.

» En lyens et rubans de saye, par lad. appréciacion, xxxvii s.

» Soursayntes et demy-sains de soye et autrez. vii l. vii s.

» Chainturiaulx, lassetz de layne et lyens à chappeaulx, L l.

» En blouquettes d'acier, troques à main et sonnetes de mylene, xiiii s. iii d.

» En bourses blanches, gans à archer et pendans à clefz, x s.

» En plusieurs espinguyers de diverses coulleurs, xxi s.

» En plusieurs bourses à homme et à femme, lvi s. iii d.

» En bonnetz, doublez et sangles, de plusieurs coulleurs, lv s.

» En petites chausses de layne à enfans, xii s. vi d.

» En plusieurs paires de gans, de plusieurs coulleurs, xxxv s.

» En myreurs. v s. vi d.

- » En rubans de fil, III s. VI d.
- » En escriptores, tant tuyaulx que corés, XXI s. IX d.
- » En espingues, XXI s. VII d.
- » En cartes de Lyon et autres, XIV s. VI d.
- » En lassetz rons, tant de cuir que autres, XXV s.
- » En esguilletes, de plusieurs sortes et de plusieurs couleurs, XXXIII s. III d.
- » Esperons blans et noirs, X s.
- » Mors de bryde à cheval, tourez, clarains, agneaux à courtyne et en estrilles, par lad. appréciacion, XXII s. VI d.
- » Gybeletz, manches d'alesne, broques et piègne, XXIII s.
- » En futaine à femme, raellée, III s.
- » En fil de botte et cordes à arc, par lad. appréciacion, V s.
- » Chaintures de cuir doubles, XXII d.
- » En gaynes de cuir, X s.
- » Sonnectes de lacton, II s.
- » En mouffles blanches et autres, X s.
- » En bouyaulx de mouton pour faire cordes à herpes et en esteurs, XIII s. VI d.
- » En pappier, V s.
- » En vif-argent, or clyquant et orpel, XIII s. VI d.
- » Blouques à soulliers, vermyllon, cassotz à espingues et clous blans, XV s. VIII d.
- » Ung tablier, ung coquillebert, en tablettes, portes à caperon, V s.
- » Flagolletz, bracheletz et ung trenchet, III s.
- » En forches de fer, XVIII s.
- » Ung gorgery, III s. III d.
- » Tourmentine, chancre, blanc razys et vernys, XIII s.
- » Fyl de lacton, verges de plòm et de Lyon, X s.
- » En fil noir et en fil de cotton, LVII s.
- » Cyre rouge et verte, notrée et prestresse, C s.
- » Rigolisse, XV d.
- » En fouet, espeingles et arment, VI s. VIII d.
- » Coupperoz, vert de gris et senegre, VII s. VI d.
- » Gyngembre, poivre menu et poivre ront, XLVI s. III d.

- » Souffre, quenelle et encolie, XIII s. VI d.
- » En pouldres, en clou de giroffle et quenelles, LXV s.
- » Nois muguettes, III s. VI d.
- » En rouennettes de fer et compas, saffren et sucres, XXXVII s. VI d.
- » Fers et clou à cheval, happes et clou à happe, clou de x l. et clous de havet, clou noir et clou à lacte et clou de xi l., LXIII s.
- » Clou de xx l. et poix blanche, III s.
- » Allun, nois de galle, huile d'ollyve et beurre, XXIII s.
- » En faulx et fauchilles, XVI s.
- » Un mortier de fer à pouldre et les pyllons avecques les sacz à pouldre, XXXVII s. XI d.
- » Parchemyn, balences, fleches et en poix, XLIII s.
- » En vin-aygre, VII s. VI d.
- » Verres roux et blans, XL s.
- » Pots de tallevende, VII s. VI d.
- » En myel, XX s.
- » Coffrets, escryns et bouettes et paniers, XL s.
- » En sel gros, VI s.
- » Potz de terre, godetz et bouteilles de mesme, XXVII s. VI d.
- » Chyre prestresse, XXXVII s. VI d.
- » En dynanderie, III l. X s.
- » En deniers comptans, tant monnoye de grans blans, gros et autre monnaie blanche et noire, XIII l. XVII s. VI d.
- » Et le demourant des autres biens meubles demourez par le trespas et trouvez oudit hostel, tant de mesnage et extensilles d'ostel, robbes, drapz, linges et autres choses qui se povoient garder, ilz furent inventoriez par ledit sergent en leurs présences et d'iceulx selon ledit inventoire, après parties des debtes dudiet deffunct paiées. fait deux lotz par la dicte veufve, desquelz lesd. tuteurs, par auctorité de justice et par le conseil desd. parens et amys, eussent prins et choisi pour lesd. soulz age, le premier dont la teneur en suit :

» Qui aura le premier lot, il aura deux aulnes et demie de drap vermeil;

» *Item* cinq quartiers de drap violet;

» Demye aulne de noir;

» Une robe à femme de violet esportée;

» Ung chapperon de violet à usage d'omme;

» Une robe de noir, à usage d'omme, double de blanchet;

» Ung chyel à lyt;

» Quatre draps de lym à lit et ix de lym et de chanvre;

» *Item* cinq draps esportez de toile et demye, et deux de deux toilles esportez;

» Sept touailles et deux serviettes et viii aulnes de toile;

» Ung lyt. ung traversain et une couverture de bel-linge esportée;

» Deux orillyers, ung coutil et ung espaullyer;

» *Item* en vesselle d'estain xv livres d'estain;

» Et l'outre-plus des autrez biens, meubles et extensibles, demoure par ledit conseil à icelle veufve en l'autre lot pour sa part et portion, par auctorité de justice et par le conseil et du consentement desdits etc... tous parens et amys desd. enfans, et mesmes du consentement d'icellui Giellin, âgé de xvi ans ou environ, qui présent estoit, les corps administration et gouvernement de Jehanenotte, aagée de xviii ans, Giellin aagé de xvi ans, etc., furent baillez et laissez à lad. veufve, leur mère, etc. ».

Elle devait continuer la marchandise de mercerie en prenant un valet et apprendre le métier audit Giellin.

*Autre citation empruntée à un autre registre de la haute justice d'Elbeuf.*

« 12 septembre 1480.

» Les paroissiens maignans (pour manans) et habitans de Saint-Estienne d'Elbeuf sont condamnés par le vicomte

à payer 30 s. t. pour leur contribution accoutumée au paiement de l'horloge de cette ville ».

*Mélamare. — Prieuré de Sainte-Honorine. —*  
En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, notre confrère, M. Vallée, écrivait avant-hier au secrétaire :

« Je n'ai pu continuer les fouilles à Sainte-Honorine ; les tranchées faites ont été rebouchées en partie par le propriétaire, qui m'avait cependant bien promis de les laisser ouvertes. Je n'ai pu le voir encore à ce sujet.

» Il ne m'a pas été non plus permis de reprendre ce travail intéressant, ni de découvrir d'autres murs. J'ai retrouvé en effet un ancien puits et un escalier en pierre derrière la maison située à l'angle opposé à celui où existe la chapelle. Mon intention est de prolonger la recherche des murs pour être fixé sur leur ancienne destination. Est-ce le commencement de cette chapelle souterraine ? ».

Du croquis que M. Vallée a pris la peine de joindre à sa lettre, il résulte que les substructions d'une tour carrée se reconnaissent encore à l'angle nord-ouest, à l'extrémité d'un mur de clôture. Parallèlement à cette clôture, notre collègue a exhumé une muraille qui ne mesure pas moins de 2 mètres d'épaisseur, dont 1<sup>m</sup> 20 à l'ouest en caillou et sable, et 0<sup>m</sup> 80 à l'est, en maçonnerie de pierre et caillou. Des marches d'accès remontent vers l'est. Dans l'axe de ce mur, un peu au delà de la tour, une fosse creusée jadis pour enfouir un âne, aurait donné un vase contenant des trésors (?).

« Comme vous le voyez, conclut M. Vallée, je n'ai rien de précis ni de complet... C'est là qu'un crédit



ferait bien. Mais je me résigne à mes propres moyens ».

M. le Président, au nom de la Commission, offre à M. Vallée ses félicitations et ses remerciements, et l'engage à poursuivre son exploration.

Le secrétaire termine la séance par les trois autres communications qui suivent :

*Eglise du Mont-aux-Malades.* — Les travaux dont la Commission a délibéré, seront prochainement achevés. Ils ont donné lieu à quelques découvertes et par suite à une constatation intéressante.

En préparant le revêtement en pierre de la basse nef, on a dégagé du mortier, pêle-mêle parmi les cailloux bruts, des fragments de rosace, de meneau et d'arc doubleau, enfin l'extrémité d'une main posée sur un livre, qui peut avoir appartenu à une statue de saint Mathieu : l'arc porte encore des traces de peinture. Ces sculptures du xiv<sup>e</sup> siècle sont absolument semblables à celles qui existent encore au côté sud, dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Le 23 juin on a scellé dans une des pierres, vers le chevet, l'inscription suivante :

*Anno Dni MDCCCXCVIII*

*DD. Cardinali Sourrieu, Archiep. Rotom.,*

*G. Delafontaine, Montis infirmorum parochus,*

*H. Frère, communitatis majore,*

*P. Delestre, can. hon. sem. min. moderatore,*

*Huic parieti ecclesie S. Thomæ martyris*

*lapides silici obducti sunt,*

*tectaue geminata,*

*sumptibus fabricæ et minoris seminarii,*

*opem conferente tum publico tum communi arario.*

*Operis magistro H. Gosselin, redemptore H. Bougon.*

Le 30 juin, en préparant les fondations des contre-forts, on rencontra, à 1 mètre au-dessous du sol, un cercueil en pierre de Vergelé. L'auge, d'une longueur totale intérieure de 2 mètres, mesure 0<sup>m</sup>40 à la tête et 0<sup>m</sup>30 aux pieds. D'une profondeur uniforme de 0<sup>m</sup>30, les parois ont 0<sup>m</sup>09 d'épaisseur, mais le fond atteint 0<sup>m</sup>105. Ce sarcophage n'est pas d'un bloc, mais formé de trois morceaux, avec chanfrein à tous les angles, même inférieurs. Ce cercueil s'est effrité et n'a pu être conservé.

Les principaux ossements du mort étaient encore intacts. A ses pieds a été recueillie une pièce, coudée, en fer très oxydé, d'une longueur de 0<sup>m</sup>075, et dont l'usage n'a pu être déterminé. Peut-être quelque membre de la Commission sera-t-il plus heureux. Aucune explication n'est proposée.

Une seconde sépulture, identique de forme, a été vue à quelques centimètres de là, et a été laissée en place; mais l'exploration en serait aisée.

A quelques mètres vers l'ouest, les terrassements ont découvert un perron d'accès à la porte latérale encore très visible, qui faisait communiquer le prieuré avec l'église. Les marches, en très bon état, avaient été remblayées sans plus de façon par les nivellements postérieurs.

Enfin, le 15 juillet, s'est révélée, entre la seconde et la troisième fenêtre, à peu près la moitié d'une baie romane en pierre, admirablement conservée presque jusqu'au sommet de l'arc. Sa largeur, dans la partie subsistante, mesure environ 0<sup>m</sup>80; son mortier, couleur de la pierre, dont il a presque la consistance, diffère essentiellement du mortier jaunâtre où le xvii<sup>e</sup> siècle a noyé ses silex.

Il résulte de cette intéressante trouvaille que le bas-côté septentrional de la grande nef n'a pas été totalement refait, même après les ravages des guerres de religion. L'entrepreneur de ce temps-là s'est simplement contenté d'aveugler des fenêtres de forme réputée alors barbare, pour y substituer des ouvertures que nous jugeons pour le moins sans goût; mais il a surélevé d'un mètre environ la basse nef, en enchâssant dans le mur trois pilastres, en pierres à peine dégrossies, pour soutenir la charpente. Les ornements flamboyants des deux premières fenêtres étaient en plâtre et n'appartenaient point à la restauration de 1862. Mais qui en donnera la date précise?

M. Gosselin ajoute que la Commission doit se féliciter de ce que M. le Supérieur du Petit-Séminaire ne recule devant aucun sacrifice pour assurer à cette restauration toute la beauté et le caractère artistique qu'elle comporte. C'est en effet M. l'abbé Delestre qui a fait ajouter au devis primitif les contreforts en pierre et les gargouilles qui ne laisseront rien à souhaiter.

*Le Porche de Ry.* — Cet édicule, le plus intéressant qu'ait conservé la Seine-Inférieure, vient d'être l'objet d'un bon travail de préservation. Il est seulement regrettable que le ton de l'huile ait été un peu poussé au noir, ce qui altère la physionomie de ce monument historique.

Quelques visiteurs ont été choqués par la vue de la tige de fer qui en surmonte l'entrée. Il est certain que cette pièce, qui semble plus qu'insignifiante, a été l'âme d'un épi, probablement en plomb, qui doit avoir été enlevé pendant la Révolution.

M. le curé a été frappé de l'observation. Cette tringle, peu gracieuse, donne en effet au porche l'air d'un

travail encore incomplet ou celui d'une construction mutilée. On pourrait y remédier en la coupant au ras du faite; mais il semblerait préférable de rétablir un épi. Il n'y a pas à craindre de s'égarer en des fantaisies peu justifiables; les modèles de cette époque sont assez nombreux pour qu'on puisse aller à coup sûr. C'est une entreprise dispendieuse, qu'on n'est pas en mesure d'exécuter présentement. M. l'abbé Cordier serait seulement heureux que la Commission lui donnât son appui moral, qu'il pourra faire valoir auprès de l'Administration supérieure.

La Commission reconnaît que cette situation est peu satisfaisante; mais elle s'abstient d'intervenir. M. le Président ne croit pas que par son institution même elle puisse patroner le projet d'un épi de construction nouvelle, si soignée qu'on la suppose.

*Eglise Sainte-Gertrude.* — A l'avis du Secrétaire, toutes les mentions de ce charmant édifice au sein de la Commission, les vues et les délibérations qu'il y a suscitées, les doléances dont il a été l'objet en mainte réunion, ne vaudront pas autant pour lui que la rencontre fortuite de M. le curé de Maulévrier avec notre collègue, M. Lefort, le 24 mai dernier.

« Je lui parlai, écrivait M. l'abbé d'Ochancourt, le 12 courant, d'une manière pressante, de l'état de délabrement où se trouvaient des trumeaux du portail et les arceaux désagrégés des voûtes des chapelles; et je le priai de venir aussitôt qu'il le pourrait; car c'est pitié de laisser un si beau monument avec des plaies à la tête et aux flancs, qui présagent la ruine ».

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. TOUGARD.

## SEANCE DU 28 OCTOBRE 1898

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. P. Baudry, Beauconsin, Bouquet, Coutan, Deglatigny, G. Dubosc, Félix, Garreta, G. Le Breton, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

S'est excusé M. Gosselin.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne provoque aucune observation. En conséquence il est adopté.

*Nouveau membre.* — M. le Président donne lecture de la lettre de M. le Préfet, en date du 29 août, par laquelle est notifié l'arrêté de ce même jour qui, sur la proposition de M. le vice-président, nomme membre de la Commission M. Louis Deglatigny, négociant à Rouen.

M. de Beaurepaire estime que la Commission doit se féliciter de cette nomination, et il souhaite la bienvenue au nouveau collègue qui a daigné, dès aujourd'hui, s'associer à nos travaux. M. Deglatigny répond qu'il apprécie l'honneur qui lui est fait, et qu'il s'efforcera de s'en rendre digne par son assiduité aux séances.

*Correspondance imprimée.* — Elle apporte aux archives de la Commission : *Cartulaire de Gellone*, publié par la Société archéologique de Montpellier, 1898, in-4°; *Catalogue des manuscrits* de cette Soc., in-8°; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, XVIII, 1893, in-8°; — *Mémoires de*

*la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, XXVI, 1898, in-8°; — *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, 1898, in-8°; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XVII, 3, 1898; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1897, 4; — *Bulletin de la Soc. des Sciences d'Elbeuf*, xvi<sup>e</sup> année, 1898; — *Bulletin de la Soc. des Sciences de Semur*, 1898; — *Bulletin de la Soc. industr. d'Elbeuf*, janvier-mars 1898; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 115; — *Bulletin de la Soc. de l'Auvergne*, mai-juin 1898; — *Smithsonian Report. U.-S. National Museum*, 1898. Washington, 1897.

*Correspondance manuscrite.* — *Portes du collège d'Eu.* — *Demande de classement.* — Le 19 août dernier, l'administration préfectorale renvoyait à l'examen de la Commission une délibération du Conseil municipal de la ville d'Eu, prise le 2 du même mois. Cette municipalité, reprenant une motion de notre collègue, M. l'architecte en chef, au cours d'une visite au collège, y prie M. le Préfet de classer au nombre des monuments historiques départementaux la porte d'entrée de l'établissement et celle qui est sous la voûte pour donner accès à la cour d'honneur.

M. P. Baudry estime qu'elles appartiennent en effet à un style très intéressant d'architecture; et le docteur Coutan appuiera très volontiers la proposition. M. G. Dubosc souhaiterait seulement que la Ville en offrît des photographies à l'album de la Commission, ce à quoi M. Lefort pourra sans doute donner satisfaction. — Après délibération, la demande de classement est ratifiée à l'unanimité.

M. Beau Cousin ouvre la série des communications par le mémoire suivant :

*Ricarville. — Thiouville.* — Le dernier Bulletin de la Commission des Antiquités, récemment distribué, contient une communication faite par M. Dergny, à la séance du 17 décembre, de diverses notes prises par lui dans plusieurs églises du pays de Caux.

Il signale, entre autres choses, un tableau représentant une Assomption, placé dans l'église de Ricarville, dont l'état de vétusté ne lui a pas permis de déchiffrer les armoiries. Ayant eu l'occasion d'examiner ce tableau, il y a déjà plusieurs années, je puis vous apporter quelques détails à ce sujet.

Cette Assomption, qui servait autrefois de rétable au maître-autel, est aujourd'hui placée au bas de la nef, au-dessus de la porte d'entrée. Dans un coin du tableau on voit, en effet, un écusson surmonté d'un cimier fermé, tourné à dextre et orné de lambrequins flottants. Il porte : de gueules au léopard d'or, au chef d'or chargé de trois croix ancrées de gueules. Ce sont les armes des Compoint du Bolhart.

Comment ce tableau se trouve-t-il dans l'église de Ricarville ? La tradition du pays rapporte qu'il aurait été donné par un abbé de Saint-Wandrille ; mais il est assez probable qu'il y a confusion en ceci, que ce tableau provient de l'abbaye et qu'il aurait été attribué à la paroisse de Ricarville, lors de la suppression de Saint-Wandrille.

Dans tous les cas, il y a peu d'apparence qu'il ait été donné par la famille Compoint, que rien ne paraît rattacher à Ricarville. Cette famille, en effet, dont le chef, qui demeurait à Beuzeville-la-Grenier, fut anobli en juillet 1618, possédait un grand nombre de fiefs dans le pays de Caux, notamment à Saint-Jean-de-la-Neufville, à Turretot, à Heuqueville, au Tilleul, les fiefs de Vertot et de Fréfossé à Étretat, le Tronquay à Breauté, le Bosquenay à Beuzeville-la-Grenier, tous situés dans la vicomté de Montivilliers ; mais je n'ai rien trouvé à Ricarville ni dans les environs.

Dans le même voyage à Ricarville, en examinant avec attention l'extérieur de l'église, j'ai remarqué, autour du chœur, les traces d'une litre, sur laquelle, malgré de profonds grattages, j'ai pu distinguer un chevron accompagné de 3 étoiles à 5 pointes, placées 2 et 1. Seraient-ce les armes de la famille Painturier, seigneurs de Solles à Ricarville, dont plusieurs membres, à cause de ce fief, présentèrent à la cure ? Ils portaient : d'azur au chevron d'or chargé de 3 roses de gueules, accompagné de 3 étoiles d'argent.

Enfin, pour compléter ce que je retrouve, dans mes notes, sur cette paroisse, il y a lieu d'indiquer deux pierres tombales, autrefois dans l'intérieur de l'église et qui ont été déplacées. La plus ancienne sert aujourd'hui de pavement à l'extérieur de l'entrée. L'inscription en caractères gothiques, déjà fort effacée il y a quelques années, n'est plus lisible aujourd'hui. J'avais pu déchiffrer : *T... : de : Bellen : che... : qui : trespassa : le : mardi : après : les : O... : l'an : MCCCXXXV* : J'ignore absolument quel pouvait être ce personnage du nom de Bellen.

La seconde pierre tombale est également placée à l'entrée de l'église, mais à l'intérieur. On y lisait : *noble... de Soret... cōseiller pōr le Rōy... Caudebec*. Et on apercevait encore les traces d'un écusson chargé d'un chevron. Serait-ce la pierre tombale de Jean Soret, conseiller du roi, élu en l'élection de Caudebec, anobli en septembre 1597, qui portait : d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux molettes d'éperon d'or en chef, et d'une croix fleurdelisée d'or en pointe ; ou serait-ce celle d'un de ses enfants : car plusieurs membres de cette famille furent conseillers du roi, et élus en l'élection de Caudebec ?

J'espérais pouvoir résoudre ce petit problème à l'aide des registres de baptême de la paroisse de Ricarville, déposés au greffe du tribunal civil d'Yvetot. J'y ai bien trouvé mention de Jean Soret, en 1575 et 1588 ; de noble homme Jean Soret, en 1599, il venait d'être anobli. Mais malheu-



reusement il existe dans ces registres une lacune qui s'étend de l'année 1600 à 1688, et je n'ai pu constater qu'une seule chose, c'est qu'avant la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, la famille Soret avait cessé d'habiter Ricarville; car ce nom ne se trouve plus dans les registres qui nous restent jusqu'à la Révolution.

M. Dergny parle également d'une inscription qui se trouve dans l'église de Thiouville. Je ne crois pas qu'elle ait jamais été publiée et elle m'a paru assez intéressante pour être reproduite dans votre *Bulletin*. Elle est gravée sur une pierre encastrée dans la muraille du chœur, à l'angle de la première fenêtre au nord. Cette pierre, en forme d'équerre, est échancrée sur près de la moitié de sa surface de manière à se prolonger à la fois sur le côté et sous le bas de la fenêtre. A gauche, sur la partie qui s'élève perpendiculairement, un chevalier est représenté agenouillé sous un arbre, au pied d'une croix. Il est armé de toutes pièces, la cuirasse sur la poitrine, l'épée au côté, les éperons aux pieds. Son écu pend à sa droite, la tête est nue et son casque repose au pied de la croix. Ses mains sont jointes devant sa poitrine.

A droite, sur la partie qui se trouve sous la fenêtre, on lit l'inscription suivante, gravée en caractères gothiques :

*Cy devant gist Marie de Dampierre  
Lors de son temps damoiselle de nom  
Doit le corps est dessoubz ceste grand pierre;  
Lame est au ciel, au monde est le renom.  
Espouse estoit du sire de Thiouville,  
Portant ce nom Charles de Herbouville,  
Quand Atropos la feist par ses destroitiz  
Oultrepasser; qui fut, il m'en remembre,  
L'an mil Vcc avec cinquante et troys  
Le dernier d'aoust, ou premier de spte, bre.*

Le manuscrit Y5 de la bibliothèque Bigot nous apprend qu'au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, on voyait encore.

dans le chœur de l'église de Thiouville, à gauche, près le grand autel, un tombeau de pierre « polie » sur lequel était une statue de femme couchée, et autour il y avait une inscription commençant ainsi : *Cy gist Marie de Dampierre*, etc. Ce tombeau, qui recouvrait les restes de Marie de Dampierre, est disparu depuis longtemps.

Ajoutons que Charles de Herbouville qui avait épousé Marie de Dampierre, dame du Fresnay, de Doudeville et de Fultot, était fils de Richard de Herbouville, sieur de Thiouville-la-Renard, mort à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les armes d'Herbouville étaient : de gueules, à la fleur de lis d'or. Celles de Dampierre étaient : d'argent, à trois carreaux de sable.

M. le Président fait observer que trop souvent il n'y a pas lieu de chercher un rapport quelconque entre les églises et les tableaux qui les ornent, puisqu'à la fin du dernier siècle, les œuvres d'art furent comprises dans ce qu'on appelait alors « le mobilier national », et qu'en des jours plus calmes leur répartition aux églises se fit un peu au hasard des demandes plutôt qu'en égard aux convenances.

*Album de la Commission. — Dessins archéologiques.* — M. de la Serre, auquel avait été demandé le dessin du clocher disparu d'Houquetot, en fait présent à nos archives; il y joint en outre ceux des clochers de Fréville, de Villedieu et de Virville, et, à la prière de M. Coutan, il précise la date où il les a exécutés. M. le Président insiste sur les remerciements qui lui sont dus pour son zèle constant à accroître les dossiers archéologiques de la Commission.

*Veulettes.* — Le docteur Coutan dépose sur le bureau quatre bonnes photographies que M. Abel Blanchet a tirées, le mois dernier, de ce très intéres-

sant monument historique, et il commence en même temps la lecture d'une description très étudiée de ce curieux édifice.

M. le Président appelle l'attention sur cette circonstance que Veulettes relevait de l'abbaye de Fécamp. De la comparaison de cette église avec celles qui reconnaissent le même patronage, et dont un certain nombre ont été soigneusement décrites par M. de Caumont dans sa *Statistique du Calvados*, pourront naître des aperçus instructifs.

*Boiserie armoriée.* — Messieurs, dit M. Garreta, notre concitoyen, M. Toullet, dentiste, rue de la Savonnerie, n° 30, a bien voulu soumettre à mon examen une pièce de bois de l'époque du xvi<sup>e</sup> siècle, et qui fait partie de ses collections.

Ce serait, autant qu'il m'a été permis d'en juger, la partie centrale d'un sommier de 0<sup>m</sup>45 de hauteur.

Sur ce fragment, dont la longueur est de 1<sup>m</sup>10, sont sculptés deux écussons, surmontés chacun d'une couronne à l'antique et soutenus par des supports : lions affrontés pour le premier, cerf et lion pour le second.

Ces armoiries, dont les estampages ont été placés sous vos yeux à la précédente séance, et qu'il m'a été aisé de déterminer, m'ont paru intéressantes en raison des personnages auxquels elles se rapportent.

En voici la description :

#### *Premier écu*

« D'azur, à 3 fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'argent », qui est d'Alençon. — Supports : 2 lions affrontés.

#### *Deuxième écu*

« Coupé et parti de 3 pièces; *alias*, coupé de 6 pièces, 3 en chef et 3 en pointe ».

La première du chef est de l'Empire de Constantinople : « de gueules à l'aigle éployée d'or à 2 têtes, couronnées de même » ;

La deuxième, de Jérusalem : « d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croix coupées de même » ;

La troisième, d'Aragon : « d'or, à 4 pals de gueules ».

La première de la pointe, de Saxe moderne : « fascé de sable et d'or de 8 pièces, à la couronne de rue ou crancelin de sinople, brochant sur le tout » ;

La deuxième, de Bar : « d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à 2 bars ou barbeaux adossés de même » ;

La troisième, de la ville de Constantinople : « de gueules à la croix pleine d'or, cantonnée de 4 fusils adossés de même ».

Sur le tout de ces 6 quartiers est l'écu de Montferrat, « d'argent au chef de gueules ».

Parti d'Alençon, pareil au premier écu. Supports : à dextre, un cerf ; à senestre, un lion.

Ce sont les armes :

1<sup>o</sup> De René, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche, Pouancé, Verneuil et Domfront, marié à Marguerite de Lorraine-Vaudemont ;

2<sup>o</sup> De sa fille Anne, née en 1492, mariée à Saint-Sauveur de Blois, le 31 août 1508, à Guillaume VIII Paléologue, marquis de Montferrat.

M. Bouquet fait ensuite cette lecture :

#### L'ÉTYMOLOGIE ET LA SIGNIFICATION DU MOT « BIHOREL »

BIHOREL est un mot que nos pères ont souvent entendu et répété, et que nous autres nous entendons et répétons encore après eux.

Nos pères avaient la *Côte de Bihorel*, la *Sente de Bihorel*, la *Carrière de Bihorel*, les *Fonds de Bihorel*, le *Manoir de Bihorel*, les *Fourches de Bihorel*, enfin la *Ferme de Bihorel*, sur la côte de ce nom.

Nous autres, nous avons aujourd'hui, à Rouen et hors Rouen, une *Rue Bihorel*, une *Côte Bihorel*, nommée encore de ce nom, plus souvent que la *Californie*, son nom officiel aujourd'hui. Enfin *Bihorel*, de simple « lieu dit » ou « hameau », s'étant élevé, en ces temps derniers à la dignité de « commune », son nom vole, bien plus souvent encore, de bouche en bouche et de page en page, sur le papier administratif, dans les correspondances journalières, et dans la presse.

Nos pères connaissaient certainement la signification de ce nom fort répandu encore ailleurs qu'à Rouen (1). Mais elle s'est si bien perdue que, dans notre séance du 19 février 1897, le nom du *Manoir Bihorel* ayant été prononcé, et l'un de nos collègues ayant demandé le sens du mot *Bihorel* à notre cher Vice-Président, sa réponse fut, d'après le procès-verbal : « Quant au nom même de Bihorel, M. de Beaurepaire n'en saurait fournir aucune » explication ». (*Bulletin*, tome XI, p. 24.)

C'est que sans doute il considérait comme insuffisantes ou non avenues les deux seules tentatives faites, à ma connaissance, pour expliquer le sens et l'origine du mot.

La première est de M. Pierre Periaux, dans son *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen*, en 1819.

On y lit, à l'article BIHOREL (rue de) :

« Cette rue doit tirer son nom d'un ancien propriétaire » des terrains sur lesquels elle est située. D'autres croient

(1) A Neufchâtel-en-Bray, le mont appelé aujourd'hui *Mont-Ricard*, au pied duquel coulent les fontaines qui ont donné leur nom à la rue voisine, s'appelait *Bihorel*. — A Saint-Etienne-du-Vauvray (Eure) existait, au hameau de Crémonville, le tief de *Bihorel*. Ce ne sont plus là que des souvenirs historiques.

» que c'est le nom d'un ancien fief, dont la côte, où étaient  
 » les fourches patibulaires, faisait partie. » (page 20).

Tout cela est bien vague. Cela « doit » être, mais cela  
 « est-il » ? Où est la preuve ? Où a-t-on découvert ce  
 « propriétaire » du nom de Bihorel, et ce « fief » du même  
 nom ? Ce sont là deux hypothèses fort commodes et par  
 trop souvent en usage chez certains écrivains. Enfin ce  
 n'est pas d'hier qu'on a pris le nom du Pirée pour un nom  
 d'homme.

MM. de Jolimont, dans les *Monuments de la Normandie*, et Gilbert, dans la *Description de l'église de Saint-Ouen de Rouen*, se sont bornés à reproduire textuellement ces mêmes dires, sans rien y ajouter pour leur justification.

Puis est venu M. Nicéas Périaux, qui, refaisant l'ouvrage de son père, en 1870-71, avec d'amples développements, a donné l'explication suivante :

« BIHOREL (rue et impasse). — Ce nom vient d'un  
 » ancien manoir des religieux de Saint-Ouen, qui y fai-  
 » saient exercer par leur sénéchal, le privilège de haute,  
 » basse et moyenne justice. » (*Dictionnaire indicateur et  
 historique des rues et places de Rouen*, page 48.)

Il y a là une interversion de rôle. Ce n'est pas le manoir  
 construit par l'abbé de Courcelles, au xiv<sup>e</sup> siècle, qui donna  
 son nom à la côte ; c'est la côte qui donna le sien au ma-  
 noir construit sur elle. Ce nom de *Bihorel*, elle le portait  
 antérieurement, comme le prouve ce passage de la *Chro-  
 nique des Abbés de Saint-Ouen*, faite au xv<sup>e</sup> siècle : « *Item.*  
 » il (l'abbé de Courcelles) fit toute l'édificé de Bihorel. »  
 (Edition de Francisque Michel, page 16.)

Je n'ai rien trouvé autre chose chez les écrivains, les  
 historiens, les géographes et autres, qui ont parlé inci-  
 demment de *Bihorel*, de sorte que le problème de l'éty-  
 mologie et de la signification reste entier, au milieu du  
 silence général. C'est donc un problème tout nouveau que  
 j'aborde, en vous demandant grâce pour certains détails

techniques inévitables, dans une semblable recherche.

En considérant le mot BIHOREL en lui-même, on y reconnaît, tout d'abord, deux éléments distincts : la syllabe *Bi* et le mot *Horel* ; autrement dit c'est un mot composé sous une forme simple.

Cette syllabe *Bi* se retrouve, comme préfixe, dans le nom d'autres lieux de notre département, par exemple : *Bival*, commune de Nesle-Hodeng, arrondissement de Neufchâtel ; *Biville*, qui se rencontre quatre fois : *Biville-la-Baignarde*, *Biville-la-Martel*, *Biville-la-Rivière* et *Biville-sur-Mer*. J'y ajouterai *Biessart*, « lieu dit » de la commune de Canteleu, aux portes de Rouen, un contemporain de *Bihorel*, et formé comme lui.

Si l'on croyait que ce préfixe *Bi* peut venir du latin *Bis*, avec l'apocope de la dernière lettre, comme cela a lieu dans le langage scientifique, où *Bi* s'ajoute à quelques mots pour signifier que la chose est double : *Bicarbonate*, *Bicolore*, *Bicéphale*, *Bipède*, etc., on serait dans une grave erreur.

Dom Toussaints Duplessis, s'occupant d'étymologies géographiques, nous met sur le chemin de l'explication du préfixe de *Bihorel* :

« Le monastère de Bival, dit-il, est situé dans un vallon, » deux lieux au-dessus de Neufchâtel, et porte dans les » anciens titres le nom de *Buyval*, *Buyeval*, *Buyevaux* » et *Buiesvaux*..... Or, *Bui*, *Buie* ou *Bue*, est un mot » dont se sont formés, dans la suite, ceux de *Buandier* et » de *Boue*, et qui s'applique à tout ce qui est mouillé, » humecté, détrempé : ainsi *Bival* veut dire une Vallée » humide ou boueuse ; *Biville* veut dire une Métairie, ou » village situé dans une terre humide ». (*Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 159.)

Si BIVAL, dans les anciens titres, porte, comme on vient de le voir, quatre préfixes différents, BIHOREL n'est pas aussi riche — mais il en a au moins un, qu'on rencontre quelquefois — Ainsi, dans la *Chronique des Abbés de*

*Saint-Ouen*, d'après un manuscrit du *xiv<sup>e</sup>* siècle, en même temps qu'on trouve *Bihorel*, on lit aussi *Biehorel*, dans ces deux passages : « Le maner de *Biehorel* », et puis, « Près du bois de *Biehorel* ». (Édition de Francisque Michel, pages 23, 25.)

De *Bie* est venu, par contraction, le préfixe *Bi*, qu'on retrouve dans *Bihorel*.

Ce préfixe, avec ses autres synonymes, *Bui*, *Buie*, *Bue*, appartient donc à une langue qui n'est point la langue latine.

Le sens de « Boue », de « terrain mouillé, humecté, détrem pé », convenait parfaitement, autrefois, au vallon situé au nord-ouest de la côte portant longtemps le nom de *Bihorel*.

Si l'on veut, par l'imagination, se reporter à l'époque où nos pères lui donnèrent ce nom, on comprendra que ce préfixe était pleinement justifié par le site et par la nature du terrain. Cette côte, en effet, avait, au nord-ouest, formé par elle et par le Mont-de-la-Justice, entre l'une et l'autre, le profond vallon qui s'étendait du nord-est au sud-ouest, dans la direction de Rouen. Il offrait un fond de cuve, où les eaux du mont et de la côte qui l'enserraient, venant à se déverser, y formaient un terrain humide et marécageux, faute d'un écoulement suffisant vers le Val-de-la-Jatte, qui s'étendait, de l'est à l'ouest, de l'autre côté et au pied de la côte de *Bihorel*, vers Rouen.

On conçoit donc que nos pères aient appelé ce terrain : « Bie » ou « Bi » par contraction. Ce n'était pas alors un simple préfixe, mais un mot de leur langue avec un sens précis et déterminé.

Reste maintenant l'explication de la dernière partie du mot composé.

Le mot *Horel* existe-t-il dans l'ancienne langue française ? — J'étais conduit à le supposer, puisque dans *Bival* je retrouvais *Val*, qui vient de *Vallis*, dans *Biville*, *Ville*,



qui vient de *Villa*, ferme, métairie. Mais longtemps j'ai vainement cherché ce mot *Horel* dans nos vieux dictionnaires et dans nos vieux lexiques.

Je n'ai eu la chance de le rencontrer enfin que dans un travail, aussi vaste que consciencieux, fait de nos jours, par M. Frédéric Godefroy, le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles*, 8 volumes in-8<sup>o</sup>, publié en 1881.

L'auteur y donne ce mot introuvable : *Horel*, en renvoyant à *Hourel*, et, à ce dernier mot, on lit :

« *Hourel, Houriel, HOREL, OURIEL, s. m.* ».

Enfin, ce lexicographe complète l'énumération des diverses formes du mot par la signification de : « Osier », qu'il fait suivre d'un point d'interrogation, le signe du doute, qu'en travailleur consciencieux il n'hésite pas à mettre.

Je crois donc, d'après tout ce qui vient d'être dit des deux parties dont se composait autrefois le mot *Bihorel*, qui ne forme plus aujourd'hui qu'un mot unique, que ce mot signifie : « Lieu marécageux où se trouvait une oseraie ». Que si le mot *osier*, qui inspirait des doutes à M. Godefroy, paraît trop spécifique, on pourrait lui substituer un nom collectif donné par Olivier de Serres, le savant agronome du XVI<sup>e</sup> siècle, et dire :

« *BIHOREL, marécage rempli de bois aquatiques* ».

L'humidité du lieu en favorisait le nombre et la croissance.

A propos de ce mot, permettez-moi une dernière remarque. Rouen, comme Rome, est entouré de sept collines, qui sont, de l'ouest à l'est, avec leurs noms successifs : le Mont-aux-Malades, le Mont-Renard (plus tard le Grenadier), le Mont-Fortin, le Mont-de-la-Justice (plus tard, le Gibet, la côte des Pendus, la côte de Neufchâtel), la côte de Bihorel (la Californie, à présent), la côte des Sapins, enfin la côte Sainte-Catherine.

Le sens de tous ces noms, sauf un, est parfaitement

clair et intelligible. Pour l'expliquer, pas n'est besoin de recourir au latin, qui fournit l'étymologie des trois quarts des mots de notre langue française.

Un seul offre un aspect étrange, qui n'a rien de commun avec le reste de notre langue courante : c'est *Bihorel*. Pour ce motif, j'y vois un reste du Celte, la langue que parlaient les anciens Gaulois, quand César et les Romains firent la conquête de la Gaule. Ce serait un de ces mots qui n'auraient pas battu en retraite devant l'idiome que l'épée du vainqueur inscrivit dans le vocabulaire du vaincu.

Quand donc des peuples, qui occupèrent autrefois un pays, y ont laissé quelques vestiges de leur langue, l'étude de ces débris s'impose, sous peine de rester étranger dans sa patrie, en y répétant des mots dont le sens nous échappe.

C'est pour éviter cette fâcheuse anomalie, que j'ai tenté cette excursion dans le domaine de la linguistique, et dont je vous présente les résultats, non avec les grands airs de gens qui s'affirment avec audace, mais avec la sage réserve qu'imposent les recherches étymologiques, parfois si scabreuses et si décevantes.

Aussi, en terminant, je dis en toute sincérité : « A qui le dé », pour l'étude de ce problème, aussi obscur qu'intéressant, dans notre histoire locale ? A d'autres le soin de trouver de nouveaux moyens de démonstration, dont l'évidence serait enfin une solution définitive, si ce cachet manque encore à celle qui vient de vous être présentée.

M. Deglatigny se demande si, comme pour le Houllme et quelques autres noms de lieu, ce n'est pas des idiomes scandinaves, importés par les Normands, qu'il faudrait dériver les mots Biessart et Bihorel.

*Mort de M. Fr. Moreau.* — M. P. Baudry croit opportun, à cause des mentions qui en ont parfois été faites au sein de la Commission, d'enregistrer ici le

décès de l'illustre archéologue, Fr. Moreau, plus que centenaire. A la suite d'une visite, son musée Caranda avait été l'objet d'une communication enthousiaste de notre distingué collègue Brianchon (*Bulletin*, t. V, pp. 443-447).

M. Pelay obtient la parole pour donner connaissance des deux notes que voici :

*Office de saint Baudèle, à Sotteville-sous-le-Val.* — La Commission, à plusieurs reprises, a déjà reçu des communications concernant des livres d'office composés à la vignette. Je me permets de vous en adresser encore une nouvelle relative à un volume déposé dans la sacristie de l'église de la paroisse de Sotteville-sous-le-Val, canton d'Elbeuf, et qui malheureusement est resté sans usage depuis l'introduction de l'office romain dans le diocèse de Rouen.

Ce volume, de format grand in-folio, composé de 71 pages, relié en veau fauve, a pour titre : « Office de saint Baudeel (*sic*), martyr, patron de l'église paroissiale de Sotteville-sous-le-Val, diocèse de Rouen, MDCCLVII ». — *Pingebat M. Laurentius Soret, Præcentor Sanctæ Regalis et Matricis Ecclesiæ Sancti Medardi de Clippiaco, in Urbico Parisiorum Archipresbyteratu. Anno D.M. DCCLVIII.*

A la fin se trouve la permission suivante :

« Nous, grand Archidiaire et Vicaire général de Rouen, avons permis et permettons de se servir du présent livre et de chanter l'office (*sic*) de saint Baudelle (*sic*), dans l'église de Sotteville-sous-le-Val, dont ce saint est patron, le jour de sa fête. A Sotteville-sous-le-Val, le quatre octobre mil sept cent cinquante-neuf. d'Andigné Gr : archidiaire et Vic. Gén. ».

Au verso de l'intérieur de l'un des plats de la reliure, on lit : *Ex dono Caroli David, Pastoris, 1759.*

Ce manuscrit, renfermé dans sa vieille boîte en bois doublée de papier escargot, a conservé l'adresse du fabricant, que j'ai eu soin de relever :

« Rue de la Vieille-Boucherie.

» Maris, Maître Layetier : Fait et vend toutes sortes de Boîtes et Caisse d'emballages pour Miroirs, Glaces, Marbres, Commodes et Tableaux; encaisse avec sûreté les Pendules, Faïences, Porcelaines, Lustres, Crystaux, Livres, Papiers et Chapeaux, Vins, Liqueurs et toutes autres marchandises; fait des Boîtes de toutes grandeur, pour mettre Habits..... (Il demeure) à côté d'un Chaircutier ».

*Charité de saint Baudèle, à Sotteville-sous-le-Val.* -- Il existe toujours, à Sotteville-sous-le-Val, une charité, fondée en 1630 sous le vocable de saint Baudèle, de la sainte Vierge et de saint Éloi, et qui a conservé la louable tradition de faire imprimer une image tous les ans.

L'ancien bois, que j'attribue à l'époque de la fondation de la confrérie, représentait la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous une arcade supportée par deux colonnes carrées surmontées de vases de fleurs, sur lesquelles figuraient à gauche la Sainte Vierge et à droite un saint abbé.

L'image, au nom de Louis-Constant Fleury, maître en charge en l'année 1860, est encore imprimée avec ce bois, disparu à une époque que je ne connais pas, mais que je serais disposé à faire remonter vers 1886, date de la suppression de la confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel et de saint Michel, de Oissel-sur-Seine, dont l'imprimeur, Delaunay-Bloquel, de Rouen, utilisa le bois pour la Charité de Sotteville-sous-le-Val.

La première image avec cette transformation rencontrée par moi, porte la date de 1889, et il en était encore de même en cette année 1898. Mais il y a tout lieu d'espérer que prochainement une nouvelle image authentique de saint Baudèle remplacera celle de Oissel-sur-Seine.

Ce renseignement, que j'ai cru intéressant de signaler à

la Commission, prouve que le cliché *omnibus* a toujours été employé au détriment de la vérité historique (1).

*Petit-Quevilly. — Ferme des Moines.* — « Les greniers de nos pères auraient-ils été parfois mieux décorés que les salons d'aujourd'hui ? »

Telle est la question que s'est posée le Secrétaire, quand son confrère, M. l'abbé Bouffard, vicaire au Petit-Quevilly, lui a offert la photographie ci-jointe.

Pour ne rien exagérer, il est vraisemblable qu'au temps des moines, ce grenier était destiné à usage de chambre, peut-être pour les hôtes. La maçonnerie semble inachevée.

M. Coutan écarte aussi l'idée d'un grenier ancien, et ajoute que la photographie a été prise, il y a plusieurs années déjà, par M. Leroy.

M. le Président donne lecture du mémoire suivant :

#### NOTES SUR LES MARQUES DES ORFÈVRES

Les notes qui suivent serviront de complément à celles que j'ai publiées sur la communauté des orfèvres de Rouen, dans le *Bulletin* de notre Commission, t. XI, pp. 24-42 (séance du 19 février 1897). Elles sont tirées du registre des réceptions à la maîtrise de cette communauté, de 1538 à 1623.

On y verra dénommées les marques que chaque maître dut adopter au moment de sa réception, pendant cette période de temps. Les tables de cuivre, qui nous ont été conservées, et que l'on garde actuellement au musée de Cluny et au Musée des Antiquités de notre ville, nous représentent un grand nombre de marques antérieures ou posté-

(1) Le mois dernier l'église de Quévreville a vu remplacer son berceau en bois par une voûte en plâtre.

rieures, qu'il ne sera pas toujours aisé de dénommer d'une manière exacte. Ces notes, au contraire, nous fournissent, malheureusement sans dessin, des dénominations que j'ai classées suivant l'ordre alphabétique des objets dénommés.

On verra que « l'agneau et la couronne au dessus », qui étaient les armes de la Ville, accompagnaient toujours les marques de nos orfèvres. A partir des dernières années du xvi<sup>e</sup> siècle, on y joignait 2 petits points aux 2 côtés : « Main tenant une branche de thym et 2 petits points aux côtés, 18 juillet 1594; 2 petits points aux côtés et l'Agnus Dei couronné qui sont les armes de la Ville, 28 nov. 1594; Agnus Dei et 2 petits points à côté et la couronne au dessus, 13 oct. 1600; Limaçon et 2 petits points dessous et l'Agneau, 11 oct. 1607. Par exception, 3 Hermines et 1 point au mitan, avec l'Agneau, marque de Toussaint Harache, 11 oct. 1607 ».

Les apprentis du métier étaient reçus maîtres en présence des gardes, devant le vicomte de Rouen. Ils fournissaient caution, ou, comme on disait alors, ils étaient *applégés* pour une certaine somme d'argent qui était fixée à 6 mares, 11 avril 1564.

Lors de leur réception ils payaient un droit de hanse de 50 s. au greffier de la vicomté, 14 juillet 1559.

Les formules de la cérémonie de leur réception varient peu. Ils étaient admis « pour jouir du métier comme les autres maîtres » 11 oct. 1588; « pour en jouir, lever et tenir ouvroir comme les autres maîtres », 20 oct. même année; « pour lever leur ouvroir sur rue, comme les autres maîtres », 13 juin 1595.

Plusieurs actes de réception sont revêtus de la signature de Louis Pradon, qui fut reçu procureur du Roi, en la vicomté de Rouen, le 9 nov. 1595.

On lit dans le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, une question ainsi posée : « Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de Portèvrerie, pendant

le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits ».

La même question pourrait être posée pour les temps postérieurs au moyen âge, dont il y a un intérêt égal à reconnaître et à distinguer les œuvres artistiques.

Agneau avec une rose, Jehan Toustain, dernier janvier 1590.

Agneau pascal, Pascal Loys, 23 août 1570.

Aigle, Romain Poulain, 19 déc. 1587.

Aigle à deux têtes, Jehan Davoult, 10 mai 1587.

Aile d'oiseau entre les lettres H. et P., Henri Payne, fils de Henri, 17 nov. 1604.

Amitié, Nicolas Le Page, dernier août 1543.

Ancre, Jacques de Tourny, 16 déc. 1564; — Clément de Tourny, 17 avril 1573; — Guill. Chef-de-Rue, 28 nov. 1594.

Ancre rompue, avec les lettres J. et M., Jacques Le Mectayer, 2 déc. 1610.

Ange, Pierre Lange, 18 déc. 1566; J.-B. Luce, 26 juin 1612.

Anneau, Jacques Le Sueur, 11 déc. 1571.

Arbalète, Abraham Roussel, 19 avril 1583.

Arbre avec les deux lettres A. et P., Abraham Pantin, 12 oct. 1620.

Arbre sec, Abraham Yver, 21 avril 1583.

Arbre vert et sec, Marin Houmet (ou Houivet), 8 sept. 1556.

Arc, avec les lettres P. et T., Pierre Thierry, 4 juin 1619.

Arche de Noé, Noel Payne, 17 nov. 1604.

Arc bandé, Robert Allain, 12 sept. 1549.

Balance, Vincent Guillot, 14 oct. 1585.

Barge (façon de navire), Jeh. de Tourny, 14 oct. 1559.

Barillet d'or, Bertrand Prioret, 22 oct. 1566.

Belin, Simon Le Roy, 7 juin 1555.

Berceau, Jehan Quellot, 10 mai 1547.

- Besant, Jehan Rocque, 25 fév. 1548.
- Bisages (trois), Toussaint Le Blond, 19 oct. 1511 (peut-être besaiguës, outils de charpentier).
- Blouque, Nicolas Le Clerc, 11 sept. 1582; — Abraham Le Clerc, 3 juill. 1618 (blouque = boucle).
- Boche, Jacques De Préaux, 12 oct. 1563.
- Boule, Roulant Raignon, 7 juin 1548.
- Bouquet (petit) avec les lettres J. et B., Thierry Bouquetot, 6 déc. 1621.
- Bouquet de fleurs avec les lettres J. et B., Jehan Bouquetot, fils de Guillaume Bouquetot, 9 juin 1608.
- Bourdon avec coquille, Laurent Bigot, 15 sept. 1559.
- Bourdon au-dessus d'un croissant, Guillaume Bigot, 6 sept. 1571.
- Boure dans une mare, avec les lettres J. D. L. M., Jacob De La Mare, 19 juin 1617 (boure = cane).
- Bouc (un), Guillaume Bouquetot, 3 oct. 1565.
- Bouteille couchée de plat, Guill. Bontemps, 23 fév. 1585.
- Bouteille, Geoffroi Boutillon, 18 déc. 1589.
- Buisson, Nicolas Du Buisson, 9 juin 1551; — Pierre Du Buisson, 23 janv. 1581.
- Bulleteau (bluteau), Jehan Bulletay, 24 janv. 1563.
- Bure, Nicolas Buret, 12 sept. 1584. Sa marque accompagne sa signature (bure = buire ou burette).
- Cadenas, Jehan Toustain, 1<sup>er</sup> déc. 1559.
- Cadran avec les lettres J. et D., Jehan David, 3 sept. 1622.
- Caille, avec les lettres P. et C., Pierre Caillouel, 7 fév. 1622.
- Canessot ? Cardin Heuzé, 4 déc. 1545.
- Cerf, Robert Poulain, 19 déc. 1587; — Etienne Poulain, 16 mars 1621.
- Chaîneau ? Jeulfray Poullain, 11 octobre 1605.
- Chandelier avec une chandelle et les lettres P. L. C., Pierre Le Court, dernier juin 1620.
- Chapeau royal, Michel Le Boullenger, 5 mai 1544; —



Nicolas Moret, 16 nov. 1571; — Jacques de la Rocque, 12 décembre 1578. Je trouve encore, à Rouen, au xvii<sup>e</sup> siècle, une étiquette de chapelier, à l'enseigne du *Chapeau royal*.

Chapeau et un croissant, Nicolas Cappelet, 25 fév. 1589.

Chapeau d'épine, avec les lettres C. et R., Claude Le Roux, 9 déc. 1560 (couronne d'épine).

Chapelet, Guillaume Cappelet, 16 janv. 1572; — Noël Cappelet, 16 sept. 1603.

Chardon de drapier drapant, Pierre Le Blanc, 12 sept. 1588.

Chauve-souris, Pierre Morisse, 11 sept. 1570.

Chef-saint-Jehan, Isaac Canroger, 18 sept. 1587.

Cheval-marin, Simon Poulain, 15 juill. 1563.

Cheval-volant, Toussaint Poulain, 17 juin 1553.

Chèvre, Daniel Bouquetot, 23 mai 1601; — Toussaint Poulain, 11 oct. 1605.

Chevron, Adam Desresques, 23 déc. 1585.

Chevron avec 3 herbes, Adam Desresques, 1<sup>er</sup> juill. 1546.

Chevrons (deux) avec 3 étoiles, Pierre Langlois, 10 fév. 1589.

Chevron couronné, avec les lettres J. L. V., Jehan Le Villain, 12 fév. 1607.

Chouque (petite), Abraham Dubosc, 22 déc. 1586. (chouque = bûche).

Christus, en monogr. XPS, Michel Pestel, 21 août 1553.

Clef, Pierre Yon, 1<sup>er</sup> avril 1554; — Pierre Yon, son fils, 16 nov. 1581.

Clef, entre les lettres P. et C., Pierre Crouet, 10 sept. 1620.

Clef (dent d'une), avec les lettres J. et P., Jules Poulain, 29 nov. 1618.

Cigogne, Jehan Dumont, 10 juill. 1570; — avec les lettres A D m, André Dumont, dern. déc. 1610.

Cigognes (deux), 1 étoile et les lettres C et D, Charles Dumont, dern. déc. 1610.

Colombe tenant en son bec une palme, Guy Dieppedalle, 24 juill. 1572.

Compas, Jehan Du Gort, 20 déc. 1546.

Compas ouvert, en dedans une étoile, Jacques Sebille, 20 déc. 1586.

Coq, Cardin Duchesne, 25 nov. 1544.

Coq, entre les lettres N. et D., Nicolas Divory, 8 fév. 1618.

Coq d'Inde, Robert Picot, 16 déc. 1611.

Coquille, Toussaint Cambrote, 24 avril 1545; — Jacques Dieppedalle, 16 sept. 1566; — Claude Austin, 18 déc. 1570; — Nicolas De Marestz, 18 juill. 1578.

Coquille, avec les lettres J. et A., Jacques Austin, 26 août 1615.

Corbeau, Simon Le Plastrier, 17 déc. 1568.

Cornemuse, François Regnould, 20 sept. 1576.

Corselet, Jehan Patallier, 3 fév. 1563.

Cosse de fève, Thomas Le Febvre, 11 sept. 1584.

Cosse au-dessus d'un flambeau de feu, Guillaume Cosart, 8 juin 1563.

Cotte d'armes, Jehan Loys, 4 fév. 1583.

Cotte flambante, Pierre Cottart, 10 nov. 1609.

Couleuvre (J. entrelacé d'une), Jacques Martel, 24 déc. 1611.

Coupe, Nicolas Loys, 13 avril 1573; — Jean Loys fils, 9 nov. 1585; — Nicolas Le Sesne, 7 sept. 1588; — Jehan Le Coupeur, 12 déc. 1618.

Courge, Jehan Goulet, 17 sept. 1558; — Jehan Caillou, 9 fév. 1615.

Courget, Elie Caillou, 12 déc. 1589 (fil avait pris la marque de son père), (courget = petit bâton).

Couronne, David Le Roy, 10 déc. 1580.

Couteau à tailler vigne, Guillaume Le Hongre, dernier août 1543.

Cœur croisé, Jacques De la Croix, 1<sup>er</sup> déc. 1553.

Cœur flambant, Guillaume Payne, 14 août 1560; —

Guillaume Le Brumen, 10 nov. 1570; — Nicolas Le Fevre, 14 déc. 1609.

Cœur navré, Guillaume Le Mercier, 11 avril 1564; — Jehan Davoult, 11 juill. 1578.

Cœur navré, avec les lettres E. et H., Etienne Homo. 13 juill. 1615.

Cœur avec 2 flèches, Jean Poulain, 7 août 1606.

Cœur de croissant, Pierre Le Brument, fils de Guillaume, 1<sup>er</sup> déc. 1605.

Cœur en croissant (probablement la même figure), Guillaume Le Brument, 28 nov. 1544.

Cœur de (ou en) pensée, Thomas Morderet, 14 août 1560.

Cœur en esprit, Pierre Le Court, 24 nov. 1611.

Cœur en fer à cheval, Ch. Dumont, 9 nov. 1571.

Cœur, avec les lettres I. et G., Isaac Guerente, 18 juillet 1622.

Cœur, avec les lettres M. et L., Mathieu Louye, 28 juillet 1622.

Cœur entre les lettres R. et D., Robert Desmarest, dernier sept. 1615.

Crevon, Pierre Le Villain, fils de Rioult Le Villain, 5 oct. 1548 (crevon = chevron).

Crible, Vincent Le Villain, dernier oct. 1553.

Croissant, Jehan Fautrel, 19 nov. 1568; — Jehan Le Maigre, 20 oct. 1588.

Croissant au-dessus d'une étoile, Thomas Le Maigre, 9 fév. 1546.

Croissant avec une étoile et les lettres E. et P., Etienne Poulain, 29 nov. 1618.

Croissant avec une fleur, Robert Le Fevre, 14 déc. 1609.

Croissant et, dedans, une fleur de lis, Charles Martin, 27 nov. 1550.

Croissant avec un V. dans le croissant, Pierre Varin, 27 sept. 1614.

Croissant avec les lettres P. et N., Pierre Maille, 23 sept. 1591.

Croissant avec 2 mains, J.-B. Halley, 9 juill. 1619.

Croissants (trois), avec les lettres H. et J., Georges James, 7 déc. 1589; — Henri James, 22 juin 1615.

Croissants (trois) entrelacés, Robert Auber, 13 déc. 1549; — Henri Jasmen (probablement pour James), 11 oct. 1553.

Croix droite, avec les lettres E. C., Etienne Caillot, 30 oct. 1577.

Croix de Bourgogne, Simon Toustain, 18 fév. 1568.

Croix de Saint-André, Jean Nicolle, 11 fév. 1552.

Crouayn (probablement pour Grouin), Dominique Mignot, 15 oct. 1582.

Cygne, Claude Le Seneschal, 8 juill. 1561; — Jehan De la Mare, 13 mai 1621.

D. en lettre romaine, Claude Dugard, 20 nov. 1545.

Dard, Guillaume Roque, 12 août 1595.

Dauphin, Jehan Robert, 5 mai 1544; — Jacques de Tourny, 6 oct. 1603; — Pierre Le Blond, 18 oct. 1606.

Donnest (livre appelé), Nicolas Donnest, 20 nov. 1566.

Dragon, Jean Henry, 10 sept. 1580.

Dromadaire, David Crestien, 9 déc. 1585.

Ecreviche (écrevisse), Laurent Lorget, 22 mai 1578.

Ecu de Portugal, Jacques Lasnyer, 7 juill. 1551.

Ecusson de France (demi), auquel est engravée une fleur de lis, Jehan Le Vavasseur, dern. oct. 1554.

Eléphant, Cosme Le Seneschal, 12 nov. 1585.

Eperon entier, Romain De Moy, 14 nov. 1576. Le 21 juillet 1586, sa marque lui ayant été robée, elle fut remplacée par un éperon entier renversé.

Epi de blé avec les lettres G. G., Guillaume Guerente, 18 juill. 1622.

Ermines (trois), avec un point au mitan, Toussaint Harache, 11 oct. 1607.

Esplingle (épingle), Jacques Valles, 26 juin 1561.

Esquier (un), David Patriarche, 13 déc. 1594. (Esquier, instrument de musique).

Esquierre, peut-être pour équerre, Thomas Yver, pénultième de mai 1555.

Estoer, Pierre Le Villain, 13 juin 1595 (estoer = esteur ou éteuf).

Etoile, Georges Caillou, 12 déc. 1588.

Etoile avec les lettres C. et M., Claude Mahieu, 7 mai 1619.

Etoile entre la lettre D. et les lettres L. et V., Denis Le Villain, 12 février 1607.

Etoile avec les lettres H. M. et D., Romain De Moy, 10 juill. 1607.

Etoile avec les lettres S. et T., Simon Toustain, 12 mai 1583.

Etrieu (étrier), Pierre Roussel, 4 août 1646.

Faucille, Jacques Le Tavernier, dernier août 1543.

Faulx entre les lettres N. et B., Nicolas Briffault, 19 nov. 1588.

Fer à cheval, et une croix dedans, Pierre Hallé, dernier janv. 1553.

Feuille de chêne, Jean Duchesne, 24 mars 1599.

Feuille de coudre, Nicolas Du Couldray, 20 déc. 1548.

Feuillet, dans un C., Claude Cheveneuillet, 23 sept. 1577.

Flacon, Cosme Garet, 14 juin 1559.

Flambeau, Guillaume Le Brument, le jeune, 12 oct. 1558.

Flambe de feu (flamme), Ch. Glanart, 29 mars 1589.

Fleur de lis, Jehan Serez, 18 déc. 1566; — Jehan de Riancourt, 28 nov. 1580.

Fleur de lis couronnée, Jacques Chrétien, 27 fév. 1538.

Fleur de lis en croissant, Robert Payne, 19 janv. 1556; — François Le Conte, 9 juill. 1557.

Fleur de lis au-dessus d'un M., Nicolas Morisse, 28 avril 1600.

Fleur de lis (demie), Nicolas Ysore, 8 mai 1544.

Fleur de lis (trois) et une étoile, Guillaume Lagenet, 19 sept. 1588.

Foi, Guillaume La Veuve, 29 janv. 1572 (2 mains jointes).

Fraise, Pierre Ruelle, 7 août 1585.

Galère couronnée, Thibaut Dubusc, 27 avril 1595.

Galliee, avec les lettres J. et P., Jehan Prevel, 14 juin 1622 (Galliee = Galère).

Gibecière, Pierre de Houpeville, 26 mai 1579.

Gland, Jehan De la Chesnaye, 23 fév. 1554; — Robert Duchesne, 22 fév. 1577.

Gland avec 2 petites feuilles et un croissant, Robert De la Chesnaye, dernier mai 1581.

Glands (deux), avec une petite branche, Florimond D'I-glam, 9 juin 1588.

Glands (trois), Jehan Robert, 9 sept. 1559.

Grappe, Georges Houel, 12 mai 1557.

Grappe de raisin, Pierre De Gouy, 4 fév. 1551.

Gredil, Guillaume Dyvoury, 4 mai 1582. Il changea de marque en 1586 (Gredil = Gril).

Gril, Thomas de Riancourt, 28 nov. 1580.

Griffe d'oiseau, avec 2 ailes au-dessus, Antoine Grisel, fils de défunt Roger, 12 avril 1611.

Grenade, Jacques Le François, 15 déc. 1547.

Grenouille, Romain De la Chesnaye, 12 déc. 1548; — Isaac De la Chesnaye, son fils, 7 déc. 1583.

Grenouille avec la lettre D., Isaac De la Chesnaye, 16 mai 1615.

Guareux, Pierre Harache, 25 sept. 1570 (guareux, peut-être pour gaure, waure = truie, ou gorel = cochon, ou waroul = espèce de loup).

Harche (petite), avec un paon, Guillaume Pantin, 12 oct. 1620 (peut-être pour herse).

Hareng, Robert Harenc, 10 février 1575; — Robert Harenc, 13 fév. 1610.

Harpe, Jehan de Tourny, 6 oct. 1603.

Heaume, Guillaume Alleaume, 28 sept. 1583.

Herche (herse), Josias Gueroult, 25 avril 1583.

Horloge de sable, Denis Le Plastrier, 20 nov. 1600.

Houpe, Nicolas de Houpeville, 20 juin 1550; — Gilles de Houpeville, 26 mai 1579; — Nicolas de Houpeville, 5 oct. 1609.

Housseau, Paul Vauchel, 20 janv. 1589 (pour houssoir, sorte de balai, ou pour houzeau, sorte de botte).

Jésus, en monogramme I. H. S., Bastien de la Haye, 28 sept. 1580. Cet orfèvre avait adopté la marque de son père.

Larme au-dessous des lettres N. et V., Noel Varin, 27 sept. 1614.

Lasnier (oiseau de proie nommé), Abraham Lasnyer, 16 avril 1583 (espèce de faucon dégénéré).

Levrette, Noël Toustain, 15 déc. 1547.

Lézard, Jehan Gaillart, 20 mars 1543; — Pierre Harache, 27 oct. 1570.

Licorne, Jehan Le Brumen, 3 mars 1538; — Robert Le Sueur, 22 déc. 1570; — David Le Blond, 19 juill. 1612.

Limaçon, Etienne Harache, 11 oct. 1607.

Limaçon, avec les lettres J. et D., Jean Dumont, 3 déc. 1578.

Limaçon, avec un lis au travers, Laurent Le Masson, 2 oct. 1608.

Lion, avec les lettres A. L. S., André Le Sire, 24 avril 1617.

Lion rampant, Tertulien Scheult, 19 oct. 1573.

Lion rampant, avec les lettres G. et S., Guillaume Scheult, 23 nov. 1622.

Loquet, Robert Loquet, 19 sept. 1571.

Loup, Alexandre Le Leu, 7 sept. 1564.

Lune, Jaspas Morin, 13 avril 1573; — Pierre Le Maigre, 12 août 1595.

Maigre (un), Richard Le Maigre, fils de maître. 13 oct. 1600. (Peut-être pour maigüe, espèce de poisson dit ombre ou perche).

Maille, Guillaume Maille, 6 mars 1555.

Main, Jehan Fouquet, 12 mai 1545.

Main droite, Nicolas Le Sire, 4 août 1578.

Main droite ouverte, Hélie Nouriche, 23 fév. 1574.

Main sortant d'une nuée, Charles Graffard, 15 mai 1564.

Main tenant une branche de thym, Pierre Bertin, 18 juillet 1594.

Main tenant une chandelle, Jean Le Court, fils de feu P. Le Court, dern. juin 1620.

Main tenant un marteau, Adrien Yon, 17 août 1583.

Main tenant un marteau sortant d'une nue, Adrien Martel, 16 sept. 1603.

Main tenant une plume à écrire, Pierre Le Sage, 3 août 1548.

Maison portée sur une lance, Jehan Malmaison, 1<sup>er</sup> juill. 1608.

Mare, Jean De la Mare, 18 août 1562; — André De la Mare, 15 nov. 1576; — Pierre De la Mare, 27 nov. 1589.

Margas (oiseau qui s'appelle), avec les lettres J. et M., au-dessous, Jehan Margas, 8 fév. 1618 (margas, sorte de goëland).

Marguerite (C. où est entrelacée une), Adrien Calletot, 18 fév. 1558.

Marguerite, avec les lettres L. et N., Jacques Le Normant, 6 juin 1620.

Marque de marchand, où il y a un D., Jacques De la Gaulle, 22 avril 1545.

Marque au-dessus d'un D., Daniel Dumont, 23 av. 1583.

Marteau, Pierre Roussel, 26 janv. 1571.

Marteau entrelacé d'un A., Adrien Martel, 20 nov. 1555; — Adrien Martel, 14 déc. 1611.

Marteaux (trois), dont un couronné, Nicolas Martel, 15 octobre 1588. Le 17 mars 1614, sa veuve Catherine Du Buysson fait estamper sa marque à côté de celle de feu son mari, qui avait été effacée.

Massue, avec les lettres H. L. M., Hercule Le Myre, fils d'Hercule, à présent défunt, 14 mai 1620. Signature : Herculles Le Myre.



May, avec les lettres A. D. M., Albert De Moy, 10 juill. 1607 (may = branche verte).

Melle (un), Jacques Morlet, 19 août 1569 (melle = merle).

Mellon (melon), Abraham Brehant, 26 sept. 1583.

Merle, Raoulin Costard, 5 mai 1544.

Merlette, Adam Le Fevre, 14 déc. 1609.

Mesle (une), avec 2 petites feuilles, Robert Morderet, 13 nov. 1560 (mesle = nêfle).

Meure (une), Adam Le Noir, 23 juillet 1607 (meure = mûre).

Mitre, Nicolas Le Fevre, 4 oct. 1576; — Denis de Rouves, 17 juin 1619.

Molette d'éperon, Jehan de Moy, 14 nov. 1576; — Pierre Le Flament, 29 nov. 1592.

Monde, avec les lettres A. et P., Antoine Le Page, 5 mai 1603.

Monde renversé, Maurry Chrétien, 5 janv. 1559; — Jean Morderet, dernier avril 1583.

Montagne avec une branche de thym, Nicolas Austin, 26 août 1615.

More, Pierre Moreau, 19 déc. 1588.

Mouche, Pierre Sebille, 6 oct. 1561.

Moulin, Pierre Moullin, fils de feu Jehan Moullin, 18 nov. 1603.

Mouton, Etienne Toustain, 3 sept. 1568.

Mouton au-dessus d'un croissant, Robert Toustain, 2 août 1604.

Muffle de lion, Denis Le Plastrier, 13 sept. 1571.

Muffle de lion, avec les lettres G. et H., Guillaume Hatif, 20 juin 1603.

Navire, Nicolas Petiot, 13 juill. 1592; — Pierre Le Marchand, 26 mars 1598; mais le lendemain, parce que sa marque était celle de Petiot, il la remplaça par les lettres P. L. M.

Navire avec une étoile et un croissant, Pierre Harivel, 26 juin 1614.

Nef, Joachin de Tourny, 14 août 1570; il avait pris la marque de son père.

Noe de poisson (une) avec les lettres J. et D., Jean Demoz, 12 sept. 1625.

Nylle (une), Jacques Rousselin, 23 août 1569 (nylle = tourniquet, fer de moulin).

(Eil simple, Jacques Martel, dern. avril 1583.

(Eillet dans un E, Esme Cheveneuillet, 9 mai 1612.

Palme avec un agneau, Nicolas Tournières, 14 juill. 1559.

Palme et soleil, Guillaume Vymont, 7 mai 1583.

Panier, Nicolas Rousselin, 2 oct. 1559.

Pantoufle, Ustin Maille, 1<sup>er</sup> juill. 1563; — Charles Maille, 22 août 1595.

Paon, Jacob Pantin, 7 déc. 1592.

Papegaut (perroquet), Nicolas Fréret, 14 juin 1540.

Papillon, au-dessus d'un P., Paul Le Pape, 4 oct. 1602; — Simon Le Pape, dernier janvier 1619.

Papillon et un Pape de gau (perroquet), Paul Le Pape, 11 mars 1575.

Pélican, Michel Viart, 4 janv. 1574; — Mathieu Viart, 28 avril 1606.

Pensée, Pierre Le Cauchois, 20 mai 1552.

Pensée à laquelle il y a un cœur, Guillaume Cauchoys, 7 sept. 1576.

Pensée couronnée, Jehan Maille, 16 août 1594.

Perdrix, Jacques Driencourt, 10 mars 1621.

Perle pendante à une bellière, Nicolas Crevet, 11 sept. 1555.

Phénix, David Quellot, 12 nov. 1585. — Jehan Cottart, 4 août 1592; — David Quellot, 27 mars 1613.

Phénix couronné, David Viart, 28 avril 1606.

Pièce carrée taillée en table, avec les lettres P. et E., Pierre Ernault, 11 août 1614.

Pierre, Thomas Vastel, 8 mars 1589.

Pinchon (pinchon), Jehan Pinchon, 5 juill. 1595.

- Poille (une poêle ?), Jacob de Préaux, 1<sup>er</sup> juillet 1605.
- Poing tenant une rose, Roger Planterose, 26 juin 1556.
- Poing, Jean Choisel, 9 nov. 1585.
- Point du jour (le), Nicolas Le Court, 2 janv. 1565.
- Pointe de diamant, Robert Potier, 21 nov. 1586.
- Poisson avec un petit bouquet, Thierry Bouquetot, 6 déc. 1621.
- Poisson, avec les lettres J. et D., Jehan Desnoz, 12 sept. 1605.
- Poisson, avec les lettres P. et L., Pierre de Lozé, 9 fév. 1616.
- Pomme, Jean Choisel, 9 nov. 1585.
- Pomme d'orange, Richard Le François, 15 déc. 1547.
- Pont où passe de l'eau par dessous, François Dupont, 13 nov. 1561.
- Pont, avec les lettres Y. et P., Ysaïe Pantin, 12 oct. 1620.
- Porc-épic, Michel Le Jeune, 2 juin 1581.
- Pot de lis, Jehan Jolis, 20 mars, 1543; — Olivier Allix, 18 sept. 1567.
- Pot d'œillets, Isaac Guérente, 20 juin 1584.
- Poulain, Laurent Poulain, 13 juill. 1563; — Jacques Poulain, fils de Laurent, 12 sept. 1606.
- Poulain (demi), Massias Poulain, 23 déc. 1609.
- Quart de rond, au milieu duquel est un croissant, Quentin Carlier, 5 avril 1554.
- Quiterne, Nicolas Le Cousturier, 22 oct. 1546 (guiterne, instrument de musique à cordes pincées).
- Racine, Jehan Racyne, 7 août 1596.
- Rocheoir, Jehan Merderet, 1<sup>er</sup> juill. 1567 (rocheoir = roc ou rocher ?).
- Roquet, Nicolas Roque, 6 sept. 1566.
- Rose, Pierre Rogeret, 29 janv. 1559.
- Roses (deux), Jacques de Rouves, 20 juill. 1552.
- Rossignol; Noël Ernault, 3 oct. 1566; — Charles Regnault, 13 mai 1600.

- Roue, Nicolas Roumyeu, 19 mai 1608.
- Ruche, Jehan Jehan, 1<sup>er</sup> oct. 1571.
- Ruque (ruche ?), Pierre de Françon, 15 déc. 1547.
- Sagittaire, Jehan de la Haye, fils de Bastien de la Haye, 19 oct. 1571; — Nicolas Donnest, 26 avril 1584.
- Sauterelle, Pierre Mignot, dernier août 1543; — Jehan Raisin, 6 mai 1564.
- Serpent, Etienne Dumont, 10 juillet 1570; le 24 oct. 1577, il laisse cette marque pour prendre deux cigognes, marque de son frère décédé; — Maximilien Dumont, frère du dit Etienne, 24 octobre 1577; — Abraham Dumont, 7 sept. 1585.
- Singe, avec les lettres J., D. et M., Etienne Dumont, dern. déc. 1610.
- Soleil, Guillaume Absolue, 19 déc. 1575.
- Soleil, avec une étoile, Mathias Poulain, 5 août 1577.
- Soleil, avec les lettres J. et H., Jehan Hamelin, 6 juill. 1615.
- Soleil, avec les lettres P. et R., Philippe Rocuchon, 23 nov. 1622.
- Souci (soubusy), Louis Auvray, 26 sept. 1567.
- Souris, Jacques Surges, 7 déc. 1547.
- Souris (trois), Noël Surges, 1<sup>er</sup> juill. 1600.
- Tables de Moïse, Guillaume Le Page, 14 avril 1551; — Etienne Le Page, 11 avril 1595.
- Tasse, avec les lettres P. et T., Protogone Tasserie, dernier août 1609.
- Telle (une), Etienne Tilleren, 25 juin 1582 (telle = toile).
- Tête criante, Nicolas De Ryancourt, 11 déc. 1548.
- Tête d'ange, Michel Lange, 8 janv. 1572; avait pris la marque de son père.
- Tête de bœuf, Jehan Vyart, dernier août 1543; — Jehan Vyart, 28 avril 1606.
- Tête de boucaut, avec les lettres V. et B., Vincent Bouquetot, 6 déc. 1621 (boucaut = chevreau).
- Tête de cerf, Pierre De Moy, 27 sept. 1560.

Tête de cerf arrachée, Noël de Montfriart, 15 mars 1594 (arrachée = déchirée, terme de blason).

Tête de licorne au-dessus d'un H., Henri Le Blond, 13 nov. 1564; — Jehan Le Plastrier, 20 nov. 1600.

Tête de limier, Pierre Lorin, 24 oct. 1570; — Jehan Lorin, 20 juill. 1617.

Tête de lion arrachée, Nicolas Fresmont, 15 juill. 1544.

Tête de more, Antoine Morisse, 13 nov. 1564.

Tête de more au-dessus d'un D., Daniel Morisse, 3 oct. 1594.

Tête de more en laquelle 1 point à côté de la tête pour différencier la marque d'avec celle de son père, Paul Morisse, 28 avril 1600.

Tête de more, avec 2 petits S au-dessous, Nicolas Martel, 24 déc. 1611.

Tête de more avec un marteau au-dessus, Jérémie Martel, 24 sept. 1613.

Tête de mort, avec les lettres M. et B., Mathieu Bigot, 19 déc. 1613.

Tête de mort, Jean Blanchart, 30 juillet 1570.

Tête de mouton, avec la lettre D. au-dessous, David Driencourt, 14 juin 1578.

Tête de poulain, Simon Poulain, 4 déc. 1570.

Tête de regnard (renard), Jeh. Regnard, dern. août 1543.

Tête de sanglier, Balthazar Morderet, 5 déc. 1550; — Jehan Desnoz, 4 sept. 1571.

Tête de sanglier avec une flambe et les lettres G. et B., Georges Baillard, 12 avril 1614.

Teture (pour tortue ?), Jacques Le Sire, 4 août 1578.

Tortue, Ch. de Gouy, 28 mars 1557; — Isaac Tardif, 19 déc. 1594.

Toupin (espèce de toupie), Daniel Roussel, 16 mars 1577.

Tourelle, Alain Hors-la-Ville, 12 août 1569; — Robert Huet, 16 déc. 1578.

Tours (trois), François de Torres, 26 nov. 1586.

Trèfle, Pierre Desesques, 22 déc. 1582.

Trèfle, avec les lettres B. et G., Bonaventure Guillemme, 7 nov. 1588.

Trémie de moulin, Adam Le Fèvre, 7 octobre 1546.

Truelle, Jeh. Le Plastrier, 15 fév. 1554.

Truie qui file, Jacques Beuzelin, 26 mai 1557 (figure très souvent comme enseigne de maison).

Vache, François Le Vacher, 27 août 1596.

Vase, Jeh. Le Grand, 6 fév. 1553.

Verges à esterdre, Jeh. Biard, 18 déc. 1549 (esterdre = balayer).

Vigne, Pierre Vigneux, 10 mai 1574.

Vit vollant, Nicolas Davoult, 5 mars 1547 (vit vollant = pennache de mer, d'après le *Dict. de Cotgrave*, 1611).

Yraigne (araignée), Jeh. Loys, 14 oct. 1561.

#### LETTRES

A. L., Adam Le Velain, 29 août 1585.

A. R., Alexandre Rousselin, 23 sept. 1596.

C. L. V., Charles Le Villain, 4 nov. 1575.

C. V., Claude Vastel, dern. oct. 1572.

D. V., entrelacés, David Vymont, 7 mai 1583.

D. E. R. N., entrelacés, David Ernault, 5 oct. 1602.

E. G., Etienne Goulley, 14 déc. 1618.

E. Q., Etienne Quetel, 15 déc. 1557.

F. P., Florent Poret, 11 mai 1554.

G. D., Guillaume Durant, 20 août 1539.

G. L., Guillaume Loys, 12 mai 1547.

G. P., entrelacés, Guill. Poullain, 18 mai 1545; 27 nov. 1570; — Geutlroy Poullain, 22 nov. 1574.

H., Jacques de Houppeville, 5 mai 1544.

H. P. P., Philippe Poullain, 29 nov. 1618.

H. P., Henri Paine, 4 oct. 1574.

J. A., Jeullin Agasse, 9 déc. 1599.

J. L., François de la Tour, dernier sept. 1586.

J. L. G., Jean Le Gendre, 18 nov. 1575.

- J. S., Jehan Saillot, 17 mars 1614.  
 J. J. P. D., Pierre Divory, 8 fév. 1618.  
 L. D., Loys Davoult, 14 déc. 1539.  
 L. G., Jacques Le Grand, dernier août 1544.  
 L. P., Laurent Poullain, 18 mai 1545.  
 L. R., Louis Le Roux, 16 janv. 1553.  
 L. T., Laurent Toustain, 15 déc. 1547.  
 M. B., Mathurin Babin, 30 janv. 1590.  
 M. D., Marc Desmeliers, 2 janv. 1560.  
 M. T., Mathieu Toustain, 20 fév. 1614.  
 N. G., Nicolas Gaultier, 19 déc. 1574.  
 N. P., Noël Payne, fils de Henri, 17 nov. 1604.  
 N. S., Nicolas Salluart, 20 fév. 1585.  
 N., surmonté d'un T., Nicolas Terrien, 13 sept. 1558.  
 N. V., Nicolas Varin, 13 mai 1583.  
 P. C., Pierre Caillou, 21 janv. 1551.  
 P. C. entrelacés, Pierre Cabeuil, 7 juin 1576.  
 P. D. M., Pierre De Moy, 10 juill. 1607.  
 P. G., Pierre Quetel, 10 oct. 1619.  
 P. H. C., Philémon Collet, 4 janv. 1581.  
 P. L., Pierre Le Villain, 24 sept. 1547.  
 P. L., Pierre Le Leu, fils d'Alexandre, 8 fév. 1599.  
 P. M., Pierre Mignot, 20 oct. 1603.  
 P. P., Poullain, 6 oct. 1547.  
 R. F. en chiffre, René Le Franc, 9 fév. 1585.  
 R. L., Robert Le Pape, 18 août 1546.  
 R. P., Robert Picquenot, 2 mars 1564.  
 S. L. entrelacés, Simon Le Soif, 10 avril 1589.  
 S. M., Samuel Michel, 4 juin 1588.  
 T. D. L. M. en chiffre, Thomas de La Mare, 13 mai 1621.  
 T. P., Toussaint Poullain, fils de Pierre, 29 oct. 1596.  
 Pour Jacques Lasnier, 1584; Nicolas Le Breton, 1556;  
 Pierre Quelet, 1585, les marques ne sont point indiquées.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1898

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beau-cousin, Bouquet, docteur Coutan, Deglatigny, Drouet, Félix, Garreta, de Glanville, G. Le Breton, Lefort, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Dubosc, Gosselin, Milet et de Vesly.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après lecture, sous le bénéfice d'une explication fournie par M. P. Baudry, et d'une addition éventuelle réclamée par M. Pelay, au sujet de l'église de Quévreville.

*Correspondance imprimée.* — Elle se décompose comme il suit : *Société des Antiquaires de la Morinie* : Chartes de Saint-Bertin, publiées par M. l'abbé Bled, vol. IV, fasc. 2. Saint-Omer, 1809, in-4°; — *Item*, Bulletin n° 187; — *Item*, Mémoires, t. XXV, 1899; — *Mémoires de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer*, t. XVIII; — *Item*, Bulletin, t. V, fasc. 5-6, 1896-1898; — *Mémoires de la Soc. hist... du Cher*, 1898; — *Mémoires de la Soc. d'Hist... de Beaune*, 1897; — *Mémoires de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXVII; — *Mémoires et Bulletin des Antiquaires de France*, t. LVII; — *Bulletin*, item, 1897; — *Bulletin de la Soc. polymathique*



*du Morbihan*, 1895 à 1897, 3 liv.; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XI, 1-2, 1898; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, XX, 2; — *Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist. et scientifique.*, fasc. 3, 1897; — *Bibliographie des publications du Comité*, item, au 31 déc. 1897; — *Revue de l'Avranchin*, IX, 3, 1898.

*Eglise de Veules.* — M. le docteur Coutan commence la série des communications en achevant la lecture du Mémoire présenté à la séance précédente. M. le Président lui offre ses meilleurs remerciements.

*Lillebonne.* — *Clef de voûte armoriée de la Grosse-Tour du château d'Harcourt.* — Sous ce titre, M. Garreta fait la lecture qui suit :

Dans son mémoire sur les ruines de Lillebonne, publié en 1821 (1), M. Rever donne la forme de la pierre armoriée qui, retenue encore par les derniers arcs de la voûte, servait de clef à la salle du troisième étage du donjon de Lillebonne.

Cette pierre est actuellement appliquée au-dessus de la porte d'entrée de ladite tour. et c'est d'après la figure reproduite à la pl. I du Mémoire, aussi bien que par un croquis au crayon, dû à l'obligeance de notre collègue M. Vallée, que je vais entreprendre de décrire et de déterminer les armoiries qui la décorent.

« Je n'ai point encore pu savoir d'une manière indubitable, disait M. Rever, à qui ces armoiries ont appartenu; l'écu sur le tout est celui qu'il me paraît le plus utile de connaître, parce qu'il doit être l'écu du seigneur qui fit

(1) Voir pp. 30 et suivantes et 121, pl. I, fig. 4 dudit Mémoire.

achever la tour. Mais il sera peut-être fort difficile de bien fixer ce point héraldique, par le seul examen de l'écusson, qui fut sculpté longtemps avant l'invention des hachures employées pour désigner les émaux colorés et les métaux. Les alliances seraient incontestablement les armes de la maison de Rieux-Rochefort, si les pièces des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers étaient au nombre de 10 et non de 5 seulement; et l'écu sur le tout serait celui de la maison d'Harcourt, s'il était fascé de 2 au lieu de 3. Malgré l'incertitude que ces différences mettent dans le blason de ces armoiries, ajoutait-il, on peut, avec beaucoup de probabilité, les regarder comme celles des Rieux-Rochefort, comtes de Harcourt: ».

Ces conjectures vont devenir une certitude.

En effet, si nous tenons compte de l'interversion des quartiers de Rieux et de Rochefort (due apparemment à ce que le sculpteur a reproduit sur la pierre un croquis dessiné servilement d'après un sceau matrice), puis des variantes constatées par nous dans le nombre des besants qui chargent leur écu: 6, 9, 10 et même réduits à 5, comme dans le cas présent; enfin, des variantes qui se rencontrent aussi dans l'écu de Harcourt, chargé en général de *deux* fascées, et ici de *trois*, nous aurons résolu le problème héraldique qui se posait aussi bien pour M. Rever que pour nous-même.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (1), l'*Histoire de la Maison d'Harcourt*, par de La Roque (2), vont me permettre de décrire et d'interpréter cet écusson:

« Ecartelé de Rieux et de Rochefort et, sur le tout, de Harcourt ».

Sur la litre peinte dans l'église des Cordeliers de Nantes.

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XVI, pp. 137-171, art. de M. de la Nicollière-Teyreiro: *Essai sur l'église des Cordeliers de Nantes*.

(2) Voir de La Roque: *Histoire de la Maison de Harcourt*, 1662, t. I, pp. 468 et suivantes, liv. VIII, chap. XXI.

de la fondation et lieu de sépulture de la maison de Rieux, sur les pierres sculptées à leurs armes, tant du Musée archéologique de Nantes (1) que de leur château de Rochefort-en-Terre (Morbihan), de même qu'à la clef de voûte de Lillebonne, les quartiers de Rieux ne sont chargés que de 5 besants (d'or), posés en sautoir sur champ (d'azur); ceux de Rochefort sont vairés (d'or et d'azur), et celui de Harcourt, posé sur le tout, porte 3 fascés (d'or) sur un champ (non de gueules mais d'azur).

Jean II, sire de Rieux, de Rozay, de Fougeray et de Dicé, l'un des plus braves chevaliers et des plus vaillants hommes de guerre de son temps, avait été nommé maréchal de France, par lettre du 29 décembre 1397. Il mourut à son château de Rochefort, le 7 septembre 1418, âge de soixante-quinze ans, et fut enterré dans l'église de N.-D. de La Tronchaye.

Il avait épousé, le 16 février 1374, Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, dame de Rochefort, d'Assérac, de Châteauneuf et vicomtesse de Donges. Celle-ci, la plus riche héritière peut-être de la province de Bretagne, était fille de Guillaume de Rochefort et de Jeanne, baronne d'Ancenis, et veuve en première nocce d'Eon de Montfort. Elle mourut le 3 mai 1423, et reçut la sépulture auprès de son mari. Par son contrat de mariage, le sire de Rieux s'engagea à ajouter à son nom celui de Rochefort et à écarteler son blason de celui de sa fiancée, obligation que ses enfants accomplirent fidèlement.

Leur fils aîné, Jean III<sup>e</sup> du nom, sire de Rieux et Rochefort, baron d'Ancenis, vicomte de Donge, seigneur d'Assérac, Nozay, Fougeray et Châteauneuf, né à Ancenis, le 13 juin 1377, mourut le 8 janvier 1431 et fut inhumé dans l'église de N.-D. de Rieux.

(1) Musée archéologique de Nantes. — Pierre sculptée portant les quartiers de Rieux, Rochefort, Bretagne, et sur le tout, de Harcourt (3 fascés).

Il avait épousé, en deuxièmes nocés, en 1414, Jeanne de Harcourt, née à Châtellerault, le 11 septembre 1399 (et seconde fille de Jean, comte de Harcourt et d'Aumale, et de Marie d'Alençon), « à la charge de prendre le *nom* et les *armes* de Harcourt, pour l'honneur de leur haute noblesse, le comte de Harcourt, son père, ayant considéré qu'il était plus à propos que ce fût Jeanne, sa fille puînée, qui reçût cette charge, plutôt que son aînée, alliée en maison souveraine ».

Elle avait, en 1448, construit et édifié un couvent de Cordeliers, à Ancenis; devenue veuve, elle eut en douaire la baronie de ce nom.

A son décès, survenu le 3 mars 1456, elle fut inhumée dans ce monastère où, suivant l'histoire manuscrite de Jean Le Féron, « on la voit en sépulture honorable située et assise ».

« Ecartelé de Rieux et de Rochefort, avec l'écu de Harcourt en abîme », telles étaient les armes portées par Jeanne de Harcourt, ainsi que par sa descendance, à cause de cette première alliance.

Il est dès lors permis d'admettre que la clef placée à la voûte de la salle du troisième étage correspond à l'achèvement de la Grosse-Tour de Lillebonne, dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle.

En outre, il m'a paru intéressant, au point de vue héraldique, de consigner les variations auxquelles étaient sujettes les armoiries de certaines familles, tant pour les émaux que pour le nombre des pièces dont leur champ était chargé. Je considérerais même volontiers comme une *brisure* la variante du champ et du nombre des pièces héraldiques adoptée par Jeanne de Harcourt, comme puînée de sa branche, afin de se distinguer de sa sœur aînée, Marie, comtesse de Harcourt et d'Aumale, femme d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et de Guise.

M. le Président se félicite d'autant mieux de cette

notice, qu'elle permet de fixer sûrement la construction de cette partie du château de Lillebonne entre 1415 et 1420.

M. Bouquet donne lecture de la communication ci-après :

CATHÉDRALE — SES CLOCHES VERS 1500 — LEURS  
INSCRIPTIONS LATINES

Suivant mon habitude ordinaire, je prendrai encore le sujet de ma communication d'aujourd'hui dans votre *Bulletin*, pour être bien sûr de ne pas sortir des attributions de notre Commission des Antiquités, et pour rester toujours strictement renfermé dans votre domaine, dans la limite de vos recherches.

Je l'emprunterai donc au procès-verbal de votre séance du 30 juillet 1897, où il est question des « *Cloches de la Cathédrale de Rouen, vers 1500* » (1). (tome XI, pages 148-150).

Un obligeant correspondant a transmis à notre secrétaire, avec quelques autres détails inédits, les inscriptions de douze de ces cloches (la sonnerie complète en comptera seize plus tard), cinq en français et sept en latin. C'est la lecture du *Bulletin* qui me les a révélées, la communication n'ayant point été lue en séance, mais seulement annoncée.

Deux des inscriptions françaises sont connues pour le sens du texte, non pour le texte lui-même, qui se trouve là en entier.

C'est tout ce que je dirai des inscriptions françaises, pour

(1) 1500 est une date moyenne, puisque deux des cloches, comprises dans les Notes et montées dans le beffroy de la Pyramide, après l'incendie de 1514, portaient :

JE FUS FAICTE POUR SERVIR EN CESTE EGLISE  
L'AN MIL V<sup>ec</sup> XIII (1514).

arriver immédiatement aux sept inscriptions latines, qui sont la grande nouveauté « des notes prises à notre intention », comme nous l'apprend le *Bulletin*.

A la première lecture, je compris facilement *Saint-Romain* disant (car la parole est donnée à la plupart de ces cloches), dans un hexamètre latin, coupé en deux parties, pour mieux faire sentir sans doute le mérite cherché, mais douteux, de sa rime léonine, mérite signalé encore aux yeux par la disposition du texte :

XRISTO PRESTANTE  
DICOR ROMANUS UT ANTE (1)

« *Le Christ s'y prêtant. je suis dit Romain comme auparavant.* »

Une ancienne légende, perpétuée jusqu'à nos jours, faisait de cette cloche un don de Saint Romain lui-même, malgré les doutes émis par dom Pommeraye, au xvii<sup>e</sup> siècle, sur ces « on dit » (2). Ce sagace historien de la Cathédrale avait grandement raison : car la cloche dont il est question, vers 1500, n'était que la remplaçante de la cloche primitive, « fondue, dit Farin, en l'an 1200 avec les autres, dans le grand incendie qui brûla entièrement la Cathédrale avec une partie de la ville » (3).

Cette inscription démontre bien la fausseté de la légende imaginée sur la cloche dite *Romain*, faite, comme ses quinze autres sœurs, entre les xiii<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, et non au vii<sup>e</sup> siècle, où vivait l'archevêque Saint Romain. Encore une légende qui s'en va, devant un texte incontestable, révélé par ces notes.

Je compris facilement aussi l'inscription de *Thibault*, qui n'est autre que le début de la Salutation angélique.

Je n'eus pas plus de peine pour entendre celle de *Nicolas*

(1) *Bulletin*, t. XI, p. 149. — PRESTANTE POUR PRÆSTANTE.

(2) *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 48.

(3) Farin, *Histoire de Rouen*, 1668, t. I, p. 509.

se bornant à dire, par reconnaissance pour son fondateur :  
« *Jean d'Amiens m'a fait* ».

Bien intelligibles aussi étaient celles du *Grand Saint Benoît* et du *Petit Saint Benoît*, en rétablissant deux fois, à la fin du mot *soni*, un *s*, que le temps avait fait sans doute disparaître. Ils disaient donc l'un et l'autre :

FULGURA PELLO TONITRUAQUE VICTORIE SONI (S).

« *Je chasse les éclairs et les tonnerres par des carillons de victoire.* »

Ils s'en vantaient; mais la physique leur objecte aujourd'hui que, les ébranlements des ondes sonores n'ayant jamais assez de puissance pour agir sur les couches supérieures de l'air, le résultat le plus certain de ces sonneries, pendant l'orage, était d'exposer l'église et le sonneur à être foudroyés. C'étaient là pour les anciens Rouennais les deux *sini-tres* « tocsins de la foudre », dans la tour Saint-Romain, sans efficacité aucune pour les en préserver.

Mais les difficultés réelles commencèrent avec les deux autres inscriptions latines qui me restaient à étudier et dont le texte est ainsi relaté dans le *Bulletin*.

La première est celle de *Complie* présentée de cette façon :

JHS M QUI CONTRA MARIA REDIT HEC FAMINA.

La seconde cloche, *anonyme*, disait :

DUM SONO VEL LECAT TEMPESTAS INNUO REVOCAT (*sic?*)

J'avoue, en toute humilité, que je ne compris rien du tout au texte de ces deux inscriptions, et que j'estimai très forts ceux qui auraient trouvé un sens quelconque à un pareil latin. Aussi j'applaudissais de tout cœur à celui dont la main prudente avait apposé, après le texte de la seconde inscription, un *sic*, suivi d'un point d'interrogation. Ces doubles signes de l'étonnement et du doute étaient bien à leur place, et je regrettais beaucoup qu'on n'eût pas jugé à propos d'aller plus loin dans la critique du texte.

Soupçonnant qu'il pouvait y avoir de mauvaises lectures dans la copie du manuscrit de la Bibliothèque nationale, « prise à notre intention », j'eus recours, pour en être bien certain, à celui qui, pour tout chercheur dans l'embaras, est vraiment, comme dans les *Litanies* :

SALUS INFIRMORUM

Vous avez reconnu tous l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, auquel on n'a jamais fait appel en vain, en cas de besoin.

Je lui transmis donc le texte des quatre inscriptions latines qui m'inspiraient, au moins pour les deux dernières, plus que des doutes, avec prière de vouloir bien le contrôler sur le manuscrit original.

Cinq jours après, je recevais, de mon très obligeant correspondant, la réponse que je vais avoir l'honneur de vous lire, après lui en avoir demandé la permission à lui-même :

« Paris, le 16 octobre 1898.

» Très cher et honoré Confrère,

» Voici, très rigoureusement copiés, d'après notre manuscrit, les bouts d'inscriptions campanaires que vous avez à remettre sur pied :

- » *Jh<sup>s</sup> m<sup>a</sup> qu' contra maria redit hec famina.*
- » *Fulgura pello tonitruque soni.*
- » *Fulgura pello tonitrua<sup>q</sup> Victorie soni.*
- » *Dñ sono vel lecat tempestas jmmo rececat (1).*

» C'est donc votre grande expérience qui peut seule aider à rétablir le texte évidemment altéré de ces inscriptions.

» Croyez-moi bien, très cher et honoré confrère,

» Votre entièrement dévoué,

» L. DELISLE. »

(1) Devant cette inscription se trouve, non pas une croix comme celle du *Bulletin*, mais le monogramme de *Jhesus*, sous une forme assez insolite.



Cette opinion trop flatteuse de ma « grande expérience », venue sous la plume de mon trop obligeant correspondant, je demande pardon qu'elle soit passée par ma bouche, en redoutant sérieusement tous les efforts qu'elle m'impose pour la justifier.

Le texte tel qu'il a été publié dans le *Bulletin* donne lieu à plusieurs corrections :

Dans l'inscription de *Complie*, au lieu d'un *m* simple, le manuscrit porte  $\overset{a}{m}$ , une abréviation par lettre supérieure pour dire *mater*. Au lieu de *qui*, pronom masculin, il y a *qu'*, avec un trait après l'*u*, et ce trait « est un accent, non un signe abréviatif », comme a soin d'en avertir M. Léopold Delisle. Ce trait était mis quelquefois sur l'*e* de l'enclitique *que*, dont la dernière lettre peut avoir disparu.

Le *Grand Saint Benoît*, au lieu de *tonitrua*, « les tonnerres », se contente du singulier *tonitru*, « le tonnerre ». C'était déjà une assez lourde besogne pour lui de le chasser avec ses « carillons », qu'il ne qualifiait pas de « carillons de victoire », laissant cela à son cadet, le *Petit Saint Benoît*, qui joint le pluriel *tonitrua* à *victorie soni*, oubliant de mettre un *s* au bout de ce dernier mot, mais parlant de « la victoire ».

A la fin de l'inscription de la cloche anonyme, on lit, dans le texte communiqué : *immo revocat*, deux mots qui sont latins, mais tout à fait dépourvus de sens ici, le premier signifiant : « Je fais signe », et le second : « Il rappelle ». La raison en est bien simple, c'est qu'*immo* est pour *immo* et *revocat* pour *reecat*, écrits dans une orthographe qui n'est plus celle de nos jours, où l'on mettrait *immo* ou *imo*, et *reecat*, avec un *s*, au lieu du premier *c*. Ils dénoncent ainsi leur antiquité.

Il semble qu'après avoir fait subir au texte des quatre inscriptions du *Bulletin* les dix rectifications envoyées de Paris, pour le rendre tout à fait conforme au manuscrit, il serait facile d'en comprendre le sens. Ce serait une

erreur; il offrirait encore des difficultés, au moins en deux endroits.

Ainsi, dans la cloche appelée *Complie*, les mots : *Maria redit* sont inintelligibles, au moins pour le dernier, à la place où il figure; *redit* venant de *redire*, *redeo*, « je reviens », le sens serait donc : « Marie revient ».

Il est clair qu'il faut lire *reddit*, de *reddere*, *reddo*, « je rends ». Ce mot est pris ici dans le sens où Horace a dit : « *REDDERE qui voces jam scit puer* », etc. (*Épître aux Pisons*).

« L'enfant qui sait déjà *rendre* les mots », c'est-à-dire répéter, redire ceux qu'il entend, quand il commence à bégayer, à parler.

L'ancienne orthographe admettait-elle indifféremment *redit* pour *reddit*, ou bien le métal de la cloche portait-il, sur le jambage du *d* de *redit*, un signe quelconque pour indiquer le doublement de la consonne? Je n'ose rien affirmer, sinon que la correction s'impose.

Quant à *famina*, qui surprend tout d'abord, c'est un néologisme, le pluriel de *famen*, *faminis*, venant de *fari*, « parler », et qui se retrouve dans ce vers de Fortunat, poète chrétien du VI<sup>e</sup> siècle, auquel on doit une *Vie de Saint Martin*, où se lisent ces mots :

« *Oblectans rabidum, et per mollia famina mulcens.* »

« Amusant l'enragé et l'apprivoisant par de douces paroles ».

Le texte rectifié de l'inscription de *Complie* serait donc, en traduisant les sigles du début, et en rapprochant l'enclitique du mot auquel elle se rapporte :

« *IIESUS MATERQUE CONTRA MARIA REDDIT IIEC FAMINA.* »

Ce qui veut dire, je pense :

« *Jhesus et Mère, placés vis-à-vis, Marie rend ces façons de parler* ».

Singulière inscription sur une cloche de lui faire dire que « Marie » remplace les mots : « Jhesus et Mère » mis

en sigles au début ! C'est la substitution du nom propre à la périphrase du sigle, et peut-être la condamnation du sigle lui-même. Sans lui faire injure, cette inscription aurait pu prendre place, plus tard, parmi les logogripes, les griphes et les énigmes, que les *Affiches* du Collège des Jésuites de Rouen exposaient, au mois de juillet, dans la cour d'honneur, au xvii<sup>e</sup> siècle, d'après Hercule Grisel, dans ses *Fastes de Rouen*.

Enfin, j'arrive à la dernière inscription, celle d'une cloche anonyme, placée dans la lanterne, à la base de la pyramide reconstruite en 1514, et dont le *Bulletin* nous a transmis le texte en ces termes :

DUM SONO VEL LECAT TEMPESTAS INNUO REVOCAT.

Sous cette forme, le texte peut rivaliser, en obscurité, avec les oracles sibyllins. C'est un véritable hiéroglyphe chrétien.

Un premier éclaircissement m'est venu du texte de Paris, mieux lu, et « très rigoureusement copié » par M. Léopold Delisle :

DUM SONO VEL LECAT TEMPESTAS IMMO RECECAT.

Me souvenant que l'adverbe *immo* ou *imo* s'emploie pour enchérir, et signifie : « *Bien plus, et même, qui plus est* », et que *rececat* était l'orthographe archaïque de *resecat*, je crus que ce mot enchérissait sur le mot précédent, qui n'était pas *lecat*, mais *secat*, employé par Virgile dans un sens à peu près identique, quand, voulant peindre la rapidité du vol de l'alouette à travers les airs, il dit, dans ses *Georgiques* (I, v. 410) :

« *Illa levem fugiens raptim secat æthera pennis.* »

« Dans son essor pour fuir, elle fend rapidement l'air léger de ses ailes ».

*Resecat*, par son préfixe *re*, qui marque la reduplication d'une action, sert à prouver encore que le verbe précédent

devait être *secat*, qui entre dans sa composition à lui-même.

Mais comment, deux fois, a-t-on pu lire *lecat*, qui est un barbarisme, au lieu de *secat*? C'est que le fondeur aura mis, dans le texte, un f long en romain, dont la boucle mal formée sur le métal ou tombée, aura fait un l en romain dans la suite des temps.

Le texte final est donc, suivant moi :

*Dû sono vel secat tempestas immo resecat.*

« Pendant que je sonne, la tempête ou bien éclate, ou plutôt redouble ses éclats. »

L'inscription eût été plus claire si le mot *æthera* eût été joint à *secat*, comme Virgile en avait donné l'exemple; mais l'auteur de l'inscription l'a jugé superflu.

Cette cloche était donc « le tocsin de la tempête », et elle fut souvent mise en branle, car Rouen fut souvent dévasté par des ouragans, par des vents impétueux, et, dans son histoire, plusieurs années portent même ce nom lugubrement significatif : « L'année des grands vents ».

L'efficacité de ces sonneries, en effet, contre les tempêtes, n'était pas plus certaine que celle des autres sonneries contre les orages, leur principe commun étant l'électricité, sur laquelle le son des cloches est complètement impuissant.

Vous le voyez, une fois de plus, par ces inscriptions défectueuses, l'erreur tient souvent en un seul mot; et il faut bien des lignes, bien des phrases, bien des paragraphes même pour la réfuter et lui substituer la vérité.

En reprenant aujourd'hui cette tâche de réviseur de textes plus ou moins latins, comme ici, tâche qui fut si longtemps la mienne, j'ai eu plusieurs motifs sérieux dont je vous dois compte.

Le premier a été la nécessité de répondre, dans la mesure de mes forces, à l'honorable appel de M. Léopold Delisle, pour ne pas tromper son attente et pour m'ac-

quitter envers lui, en le remerciant de son précieux concours.

Et puis, le fond de ces quatre inscriptions latines vaut mieux que la forme, besoin était d'en rectifier le texte pouvant fournir un élément tout nouveau aux futurs historiens des cloches de la Cathédrale de Rouen, à une époque où les documents font complètement défaut sur cet objet spécial.

En remerciant notre collègue, M. de Beaurepaire croit qu'il n'en faut pas moins savoir gré au travailleur qui nous a révélé les textes les plus anciens que nous connaissions sur les cloches de la métropole.

L'abbé Tougard est heureux de la réflexion que fait M. le Président; autrement l'examen critique qu'on vient d'entendre n'était pas pour encourager des correspondants bénévoles à nous continuer leur communications. Il n'avait naturellement pas été le dernier à constater les déficiences du texte : mais comme elles pouvaient résulter ou du fondeur, ou du manuscrit, ou du copiste moderne, il ne s'était pas cru autorisé par l'importance du sujet à troubler M. Léopold Delisle dans ses savantes occupations.

*Jetons.* — Tel est l'objet de cette note de M. P. Baudry :

« Un commerçant qui est en même temps amateur m'a confié deux jetons en argent sur lesquels il sera heureux d'appeler, par moi, l'attention de la Commission des Antiquités.

» L'un est du marquis d'Effiat, 1581-1632. Il porte d'un côté les mots : *amor populi, divitiæ domini*, avec la date de 1630, de l'autre : *De la surintend. de Mons.* le marquis d'Effiat, avec les armes de France et de Navarre.

» L'autre porte d'un côté Louis XIII à cheval, avec les mots : *Reget patriis virtutibus orbem*, et au-dessous : LUDOVICUS XIII, 1611; de l'autre : *Civitas Rothomagensis*, 1611, avec les armes de Rouen. Né en 1601. Louis XIII n'avait alors que huit ans et huit mois.

» Dans le numéro du *Journal de Rouen*, M. Thaurin, notre ancien collègue, publia, le 20 septembre 1856, la description de plusieurs jetons en argent, du marquis d'Effiat, trouvés, dit-il, dans la Seine, à peu de distance du pont suspendu.

» Dans le numéro du même journal, du 3 août 1857, le même archéologue donna la description d'un jeton en argent trouvé aussi, dit-il, dans la Seine, vis-à-vis la porte Guillaume-Lion. Sa description se rapporte exactement à celle du jeton que j'ai l'honneur de vous soumettre.

» Celui qui m'a confié ces deux pièces croit en effet qu'elles sont de celles même dont a parlé M. Thaurin, dans ses articles.

» Je serai heureux de lui dire qu'elles ont quelque intérêt, si intérêt elles ont. »

*Hôtel du Bourgtheroulde.* — Le même membre a entendu annoncer comme probable le rétablissement de la tourelle située à l'angle de la rue du Panneret, dont notre vénéré confrère, M. de Glanville, a offert jadis le dessin à chacun des membres de la Commission.

M. Le Breton ajoute que MM. de Rothiacob et Le Picard sont personnellement favorables au projet, et qu'il y a donc toute chance de le voir exécuter.

*Police municipale sur l'alignement.* — M. Félix

prend occasion de cette bonne nouvelle pour souhaiter qu'il se crée un large courant d'opinion qui mette enfin un terme aux innombrables actes de vandalisme à froid, imputables au culte d'une prétendue ligne droite, qui varie avec chaque agent de la voirie chargé de la tracer (à preuve la rue Bouquet).

Ces vues excellentes sont déjà entrées dans la pratique, comme l'expose M. Lefort. A Paris, le préfet de la Seine a constitué une Commission composée d'antiquaires, d'historiens, d'architectes et de membres du Conseil municipal, pour concilier les exigences de la viabilité avec le respect des souvenirs du passé et des épaves archéologiques. Au Havre, la Société des architectes s'est entendue, dans le même sens, avec la municipalité. Rouen ne saurait différer davantage à adopter ces sages mesures.

M. Le Breton rappelle qu'une loi de 1887 soustrait les monuments historiques aux conséquences des arrêtés municipaux qui règlent les alignements de la voirie. Il n'en appuie pas moins très énergiquement les idées et propositions de ses collègues, et il fait remarquer que Rouen est l'une des villes de France et même d'Europe les plus riches en constructions des anciens âges.

La Commission adopte à l'unanimité ces conclusions et en fait l'objet d'un vœu qui sera présenté à M. le Préfet, par l'extrait du procès-verbal.

*Maison de L. Maurry.* — Dans cet ordre d'idées, M. le Président veut rappeler dans cette séance la récente démolition de la maison de Laurent Maurry, qui vient de disparaître dans la rue aux Juifs. Maurry fut l'un des meilleurs imprimeurs rouennais de son

temps, et c'est à lui que Corneille confiait ordinairement l'impression de ses ouvrages. C'était donc l'une des rares demeures de la ville dont on pût dire avec certitude : « Corneille a souvent franchi ce seuil ».

M. Pelay demande si on ne pourrait pas fixer sur la façade de la construction neuve une plaque commémorative rappelant simplement ce qui vient d'être dit, par quelques mots comme : *Ici était la maison de L. Maurry, imprimeur de Corneille*. L'idée est recommandée à la sollicitude de M. Garreta.

*Sculpture archéologique.* — La circonstance de la réorganisation de notre École régionale des Beaux-Arts persuade à M. Lefort qu'un vote de la Commission voudra recommander qu'il y soit créé un cours pratique de sculpture décorative ancienne, qui permette aux jeunes artistes, formés par ces leçons, d'aborder avec une rassurante compétence les restaurations parfois fort délicates que réclament les belles œuvres de nos pères.

Comme il l'a fait déjà au sein de la Société des monuments rouennais, M. Le Breton insiste pour que les désirs de l'architecte en chef soient entendus : il est grand temps d'aviser à ce que les bonnes traditions artistiques des Bonnet, des Fouché, des Devaux, se perpétuent parmi nous ; et l'habileté du ciseau, si grande qu'on la suppose, ne remplacera jamais la formation technique qui s'inspire des plans, des procédés et même des tours de main des vieux imagiers.

La Commission est unanime à demander la création du cours proposé.

M. le Président lit alors un mémoire sur le logis



abbatial de Saint-Ouen, et y joint le plan annexé à l'affiche de vente.

#### NOTICE SUR LE LOGIS ABBATIAL DE SAINT-OUEN

A Rouen, l'hôtel abbatial de Saint-Ouen était connu pour avoir servi de demeure à quelques-uns de nos rois. On sait aussi que, dans les deux derniers siècles, il fut assez ordinairement affecté au logement des gouverneurs de Normandie, d'où lui vinrent ces noms d'hôtel de Longueville, d'hôtel de Luxembourg, ou plus simplement, du Luxembourg, sous lesquels il fut communément désigné.

Pommeraye, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 219, le décrit en ces termes : « La maison abbatiale consiste en un grand corps de logis de pierre de taille à l'antique, qui paroist assez magnifique et est composé de deux estages. Le principal costé du bastiment regarde sur la grande cour; il a un retour d'équerre qui va joindre une longue galerie où est la chapelle des abbez, dont la structure est fort belle. Le grand escalier de pierre de liais donne de la communication au bastiment et à la galerie, au bout de laquelle se voit une grande salle qui servoit autrefois de bibliothèque, où il y avoit soixante huissets, comme il se remarque par les anciens comptes, etc. . . (1). Il y avoit autrefois (dans le jardin qui était fort spacieux) un beau bassin de marbre blanc qui recevoit un jet d'eau de la fontaine qui y couloit. »

Nous pouvons nous faire une idée plus exacte de ce remarquable édifice par le *portrait* que Pommeraye nous a donné de sa façade. Il y a joint un titre et des inscriptions qui témoignent de l'admiration que la vue de ce monument lui inspirait :

« Face du logis abbatial de l'abbaye royale de Saint-

(1) Comptes aujourd'hui perdus ou, du moins, qu'on ne retrouve plus dans le Fonds de Saint-Ouen, aux Archives de La Seine-Inférieure.

Ouen de Rouen, l'un des magnifiques ouvrages d'Antoine Boyer, abbé, depuis archevesque de Bourges et cardinal. »

*Quo tanti viri magnificentia | successoribus in exemplum  
fiat | minimum hanc illius operis | partem exhibuit anno  
1662 | F. F. P. Benedict. congr. S. Mauri.*

Au bas de la feuille sont deux sixains, l'un en vers français, l'autre en vers latins, tous deux en l'honneur des cardinaux d'Amboise et Bohier :

*Huc ades Ambosii Bohieriiq; aspice luctam :  
Amborum pugnas Emula dona movent.  
Principis hic sedes, Antistitis ille, stupendas  
Condere Rothomagi certat uterque domos.  
At pariles animos parilis Victoria pensat ;  
Purpureumque labor signat utrinque decus.*

D'Amboise et de Boyer les riches bastimens  
Servent à leur piété d'illustres monumens.  
Rouen fut le beau lieu de leur magnificence :  
L'un loge ses prelat, l'autre nos roys de France.  
Tous deux ont signalé ces liberalités  
Par leur pourpre eminente en rares qualités.

A l'heure présente, il est assez malaisé de discerner, dans le palais de l'archevêché, la part qui doit être attribuée au cardinal d'Amboise. Vainement chercherait-on la moindre trace, soit de la superbe fontaine qui décorait autrefois le jardin, soit des galeries de marbre qui longeaient la rue des Bonnetiers. Pour l'hôtel abbatial, la ruine a été complète : car il faut compter pour rien une porte sans caractère architectural, dans une sorte de pavillon sur la rue Bourg-l'Abbé. Et cependant il y a, ce me semble, quelque intérêt à recueillir les documents relatifs à la construction de cet hôtel, parce que les artistes qui l'entreprirent sont les mêmes que nous voyons employés au château de Gaillon. Ce sont deux œuvres de la même époque, inspirées par le même goût, goût nouveau que Georges d'Amboise et Antoine Bohier prirent à tâche de faire prévaloir dans notre pays.

Ce dernier, né à Issoire, en Auvergne, était fils d'Austremoine Bohier, baron de Saint-Ciergue, et d'Anne Duprat, tante du chancelier Antoine Duprat. Il fut nommé abbé de Saint-Ouen en 1491, et abbé de Fécamp en 1504, ce qui ne l'empêcha pas d'être en même temps chancelier et garde des sceaux de l'Echiquier, ensuite président au Parlement de Normandie. De ses deux frères, l'un, Thomas, baron de Saint-Ciergue, fut Général de Normandie, l'autre, du nom de Jean, fut évêque de Nevers.

On voit par les registres du Chapitre de Rouen que l'abbé de Saint-Ouen intervint auprès des chanoines de cette ville pour les déterminer à nommer pour archevêque de leur église Georges d'Amboise, qui était alors archevêque de Narbonne (20 août 1492). Il n'est pas douteux qu'il était l'homme de confiance de ce prélat. Les comptes de l'archevêque de 1498 à 1509 sont généralement vérifiés par Antoine Bohier et par son frère Thomas, qui paraît avoir eu l'intendance de tous les travaux du château de Gaillon, et qui donna lui-même une preuve de son goût éclairé pour les arts en faisant construire pour la juridiction de la Cour des Aides, cet élégant hôtel qui décore la place de la cathédrale de Rouen. Une autre marque, encore plus significative de la faveur dont Antoine Bohier jouissait à la Cour, nous est fournie par les délibérations des échevins de Rouen. Ce fut lui qui leur demanda, sans aucun doute à titre officiel, de nommer une députation qui se rendit auprès de Louis XII, « pour le prier que son plaisir fût donner sa fille Claude en mariage à Monseigneur d'Angoulême et de Valois. » La Ville s'empressa de répondre à cette invitation. Ses députés furent reçus et festoyés à Tours par le Général de Normandie (Thomas Bohier) et par le bailli de Rouen.

Comblé d'honneur comme il était et jouissant d'un grand crédit, Antoine Bohier aurait eu plus de mérite qu'un autre à n'être ni irritable ni impérieux. Une fois, tout au moins, il se montra tel. Ce fut dans une contes-

tation qu'il eut avec la ville de Rouen au sujet d'un moulin sur la rivière de Robec. Il lui arriva dans cette occasion de laisser échapper des menaces que les échevins eurent la malice de faire consigner dans leur registre de délibérations. Il avait dit « à courage mœu et courroussé : Je ne saiche homme dedens Rouen, tant soit-il grant homme, que, s'il avoit touché à mon moulin, je ne le fisse destruire de corps et de biens », 25 mai 1501. Cette menace n'intimida pas tellement les échevins que, plusieurs années après, ils ne se permirent de donner adjonction contre lui à un religieux de Fécamp (26 décembre 1506).

J'aime mieux noter, à l'honneur d'Antoine Bohier, qu'il s'employa activement auprès du roi pour obtenir une partie des fonds nécessaires à la restauration de la cathédrale de Rouen après l'incendie de la flèche (27 novembre 1514).

Il fut nommé archevêque de Bourges en 1513, cardinal prêtre du titre de Sainte-Anastasie, ensuite du titre de Sainte-Sabine en 1517.

Il mourut à Blois le 27 novembre 1519, et fut enterré en la cathédrale de Bourges avec cette inscription :

*Antonius jacet hic Boherius origine quondam  
Arverna, eloquio vir meritisque gravis.*

Nous n'avons pas de motifs pour contester cet éloge. Mais nous devons avouer que nous ne connaissons plus guère Antoine Bohier que par les bâtiments somptueux qu'il a fait construire et qui témoignent de sa libéralité. Assurément, il est impossible de ne pas trouver abusif le don qui lui avait été fait des abbayes de Saint-Ouen et de Fécamp, possédées par lui concurremment avec l'archevêché de Bourges. Mais il faut reconnaître qu'il fit un noble usage de ses immenses revenus en les employant à la construction du château de Fontaine-le-Bourg, à la décoration de l'église de Fécamp, à l'achèvement de celle de Saint-Ouen, à la construction de l'abbatiale de ce

monastère et du manoir de Périers qui en dépendait.

Ses armes (d'azur au lion d'argent, au chef de gueules) se voient aux clefs de voûte de l'église de Saint-Ouen.

Son amour pour les arts ne se bornait pas aux constructions. Il s'étendait aux ameublements et aussi à tout ce qui peut servir à l'éclat du culte. « Il fit faire, dit Pommeraye, pour son église de Saint-Ouen, une riche tente de haute lice qui représente la vie de ce saint, et qui, estant encore aujourd'hui en son genre des plus belles qui se puissent voir, sert aux festes solennelles pour orner le dehors du chœur. » Nous lisons encore dans une chronique manuscrite des abbés de Saint-Ouen, à la notice de Bohier. « Il fit divers présens à la métropole (de Bourges), où l'on voit une tapisserie sur laquelle sont ses armes avec sa devise : *Virtuti omnia parant*. » (1).

Nous avons dit que les artistes employés à la construction de l'abbatiale de Saint-Ouen n'étaient autres que ceux qui travaillèrent au château de Gaillon. Nous trouvons, en effet, Pierre Fain, qui me paraît avoir été l'auteur du plan et le principal entrepreneur des travaux; Pierre De Lorme, qui fut chargé d'une partie de la maçonnerie; Pierre Valence pour la fontaine; Nicolas De Castille pour la menuiserie.

(1) Cette devise est rappelée dans un autre passage de cette Chronique : « Il acheva de bastir l'église et maison abbatiale (de Saint-Ouen) commencez par l'abbé Marc d'Argent, où se voient aujourd'hui ses armes, avec cette devise : *Virtuti omnia parant* ». Cette devise différerait de celle de son frère Thomas qui était : *S'il vient à point*, qu'on trouve sur une médaille de cuivre de 1503, représentant son buste vu de profil, et, d'un autre côté, ses armoiries. On la voyait aussi au château de Caen : « En 1513, Jean de Fescal, sieur de Marboué et du Grippon, cappitaine du château de Caen, fist délivrer certaine somme de deniers sur l'ordonnance du Général Bohier pour la réparation du chasteau et donjon de Caen à l'entrée duquel leurs armes se voient encore aujourd'hui avec ces devises : pour Fescal : *Rien qui ne l'a*; et, pour Bohier : *S'il vient à point*. »

Pierre De Lorme appartenait à la bourgeoisie de Rouen. Nous voyons qu'il travaillait à l'église Saint-Michel de cette ville en 1501, 1502. On le qualifie de maître des ouvrages de maçonnerie en la ville et banlieue de Rouen, les 28 octobre et 15 novembre 1513; maître des ouvrages du bailliage de Rouen en 1517. C'est à ce titre officiel qu'au mois de mars 1517, il prend part à la visite des travaux du nouveau port du Havre et qu'il fait lui-même le toisage des constructions les 4 juillet, 14 septembre 1518, 27 mars 1519 (n. s.), 4 septembre 1521 (1).

Il demeurait à Rouen près du clos Saint-Marc, le 7 octobre 1506. Il est cité comme domicilié à Rouen le 17 juin 1522 (2). La régularité et même l'élégance de sa signature ne nous permettent pas de croire qu'il fût sans instruction littéraire. Un Pierre De Lorme, maçon, est encore mentionné comme propriétaire d'une maison, rue du Figuier, dans le compte de la Fabrique de Saint-Etienne-des-Tonneliers de 1542 (3).

Nicolas de Castille était aussi bourgeois de Rouen, et nous pouvons encore montrer, comme étant de lui, la grande porte de la cathédrale de cette ville.

Quant à Pierre Fain et Pierre Valence, ils étaient étrangers à Rouen.

On constate la présence de Pierre Valence à Gaillon en 1505, 1506, 1507 et 1508, pour les travaux de la fontaine du château, qu'il fallut faire venir « d'auprès de la chapelle du Parsi. »

(1) *Documents relatifs à la fondation du Havre*, publiés par M. de Merval, pp. 25, 104, 120, 162.

(2) Tab. de Rouen.

(3) Pierre De Lorme travailla aux constructions de Gaillon, spécialement à celle « du corps de maison entre la vieille maison et le portail devers le jardin », et à celle « de la grande maison », 1506. Aux mêmes travaux fut employé un maçon nommé Tous-saint De Lorme. Nous trouvons aussi un Gillet De Lorme, maçon, paroissien de Saint-Denis de Rouen, le 26 décembre 1506.

C'est à tort, croyons-nous, que M. Deville le confond avec un autre Pierre Valence, employé en qualité de menuisier pour le lambris des galeries du jardin de Gaillon.

Dans le même temps, un autre membre de la même famille d'artistes, Germain Valence, travaillait au pavage de la grande cour du même château.

Pierre Valence, le fontainier, fut chargé par Antoine Bohier de la confection de la belle fontaine de l'hôtel abbatial de Saint-Ouen. Ce ne fut pas le seul ouvrage de ce genre qu'il eut l'occasion d'exécuter à Rouen.

Le 28 novembre 1508, conformément au désir du légat (le cardinal d'Amboise), exprimé par Monseigneur de Fécamp (l'abbé Bohier), les échevins de Rouen étaient appelés à examiner « s'il ne seroit pas utile de faire une fontaine à Saint-Maclou, en prenant l'eau de la fontaine de la Croix-de-Pierre ou de la Boucherie et d'abattre quelques maisons de la rue Caquerel qui masquaient la façade de cette église ». Ce travail ne fut exécuté que plus tard, puisque les échevins délibéraient, le dernier décembre 1515 et le 2 janvier 1517, sur la question de savoir où l'on pourroit mettre une fontaine pour Saint-Maclou. Mais avant ce temps-là, ils s'étaient occupés de faire venir les eaux de la source de Saint-Filleul au Vieux-Marché. Le 24 janvier 1511, ils mentionnaient, à cette occasion, dans leur registre de délibérations, les constatations de Valence.

La source, y est-il dit, « a esté trouvée plus haut de 10 à 20 piez, ainsy qu'il a esté rapporté par Valence, qui a icelle nyvelée, et mesmes par maistres Jehan Du Moustier et Roullant Le Roux, jurez de la ville. »

En 1516-1517, Pierre Valence, alors maçon à Tours, était consulté par le Chapitre « pour savoir s'il voudroit entreprendre, avec ses compagnons, la sépulture du cardinal d'Amboise ». On sait que ce fut un architecte de Rouen, Roulland Le Roux, qui fut chargé de ce travail.

Il nous semble intéressant de signaler, à l'hôtel abba-

tial de Saint-Ouen, un *tripot* ou jeu de paume, qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans l'enceinte d'un monastère; un *dedalus* ou labyrinthe, ornement du jardin, et l'emploi aux murs de la façade de carreaux émaillés où étaient représentées les armes de Bohier. On peut se demander où ces carreaux avaient été fabriqués, si c'était à Rouen ou bien à Orléans, pays de Pierre Valence, et d'où l'on avait fait venir des médaillons, vraisemblablement en terre cuite. Nous voyons des pavés émaillés au colombier du manoir seigneurial de Boos, ancienne maison de plaisance des religieuses de l'abbaye de Saint-Amand. Mais la construction de ce colombier est postérieure d'une vingtaine d'années à celle de l'abbatiale de Saint-Ouen, et rien d'ailleurs ne prouve que les pavés de Boos aient été tirés de Rouen, où peut-être Macéot Abaquesne n'était pas encore établi.

L'abbatiale de Saint-Ouen fut comprise dans la liste des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement par la loi du 26 mars 1813. La vente en fut opérée par l'administration préfectorale le 4 janvier 1816. L'affiche annonçant la vente avait été placardée le 18 décembre 1815. Cet édifice faisait partie du premier lot. Il est ainsi désigné dans l'article 1<sup>er</sup> : « Ce premier lot est composé des bâtiments indiqués, au plan joint au procès-verbal ci-après daté, par une teinte verte, et occupés par les demoiselles Flavigny, MM. le général Stabenrath, Blanche, Petit et de Tous-les-Mesnils ». On imposait aux locataires l'obligation d'évacuer leurs logements avant le 1<sup>er</sup> mars, et aux adjudicataires, celle de faire disparaître les matériaux avant le 1<sup>er</sup> septembre. La vente de ces matériaux atteignit la somme de 30,700 fr. Il ne pouvait être question de valeur d'immeuble ou de terrain, puisqu'il s'agissait de laisser l'emplacement vide pour la formation de la place de l'Hôtel-de-Ville. La porte du Bac fut vendue le même jour pour 17,500 fr. On avait pris quelques précautions pour assurer la conservation des objets de curiosité qu'on



aurait pu y découvrir. Mais on avait pensé que c'était inutile pour l'abbatiale de Saint-Ouen.

Plus vigilante que l'administration, le 14 mars de l'année 1816, deux mois après l'adjudication, l'Académie de Rouen nommait une Commission pour être renseignée sur les objets précieux au point de vue de l'art ou des antiquités qui pouvaient exister dans cet édifice dont la démolition était déjà commencée.

Les commissaires étaient MM. Gourdin, Descamps, de Boishébert, Vauquelin, Désoria et Auguste Le Prevost.

Ce dernier rendit compte de la visite de la Commission dans deux rapports qui ont été insérés dans les mémoires de l'Académie, et dont le second est accompagné « d'un dessin de l'axe de l'escalier formant une rampe sillonnée de 6 spires longitudinales torsées ornées d'arabesques présentant des lettres et trois écussons. »

M. Le Prevost déclarait n'avoir pas connaissance que personne se fût jamais occupé de l'explication de ces lettres. Il est aisé pourtant de reconnaître la devise d'Antoine Bohier : *Virtu[ti] / omnia p[a]ra[nt]*. Les trois écussons doivent être ceux que portait ce prélat au triple titre d'abbé de Saint-Ouen, de cardinal-archevêque de Bourges (chapeau de cardinal) et d'abbé de Fécamp. Mais j'avoue ne savoir comment expliquer R A R X X X A R A qui figurent aussi sur la rampe de l'escalier.

Disons, pour terminer cette notice, que ce ne fut pas sans peine que les amateurs de nos antiquités virent se consommer la ruine de ce précieux monument de notre histoire. Leurs plaintes les honorent. Elles furent sans effet parce que l'administration eût craint de se compromettre en témoignant trop d'intérêt à un monument de l'ancien régime, parce que l'instruction du public laissait trop à désirer en fait d'archéologie, et que des hommes comme M. Le Prevost et autres n'avaient alors aucun secours à attendre de la presse locale pour déterminer un

courant d'opinion favorable à la conservation d'un monument d'art et d'antiquité (voir plus loin, p. 407).

*Le compte des cens, rentes et revenus appartenantes à R. P. en Dieu, Monst Anthoine, par la permission divine, Abbé de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen, pour ung an, commenchant en jour St-Pierre St-Paul, m. mii<sup>c</sup> mii<sup>xx</sup> xviii. et finissant à semblable jour exclud, l'an révolut mii<sup>xx</sup> xix. fait et rendu par Monst Henry Davould, presbtre, commis ès receptes et despences d'icelle revenue.*

*(Euvres, réparations et deniers paie7 à Monseigneur :*

« A Domp Thomas Lescarre, religieux et garde de l'œuvre, a esté païé par le commandement de Monseigneur pour l'entretènement et subvenir à l'œuvre de l'église (1), dont ledit Lescarre doyt tenir et rendre compte, la somme de mil livres : pour ce, mil livres.

» Audit Lescarre et Guieffroy Le Machon, voyerrier, a esté païé, par le commandement de Monseigneur, sur les voyerrières de l'église qui ont esté marchandées par mondit sieur, jouxte et ainsy qu'il est contenu eudit marché et donc ledit Lescarre tendra compte, la somme de mii<sup>cc</sup> livres : pour ce, mii<sup>c</sup> l. »

*Réparations à Périers (2) jouxte le Cayé, signé de Monseigneur.*

Ces travaux s'élevèrent à 193 l. 11 s. 4 d. pour la grande maison, la clôture, la grange, un puits et un colombier. On employa à ces travaux de la pierre du Val-des-Leux (3), et de la pierre de Vernon pour la *margelle* du puits, de la

(1) L'église abbatiale de Saint-Ouen.

(2) Périers-sur-Andelle, arrondissement des Andelys. L'abbaye de Saint-Ouen y possédait un important domaine.

(3) Carrières de Caumont, près la Bouille.

brique (briquet) achetée à Boisguillaume, de la tuile fabriquée à Grainville (1), à Canteleu et à la Tuilerie (2). On paya, pour la dorure du plomb, 32 l. 10 s. Pour la maçonnerie, on avait fait marché avec Simonnet Ausoult et Jean De Caux ; pour la serrurerie, avec Benoist Lohier ; pour la menuiserie, avec Beaunies (3). Les bâtiments étaient couverts, les uns en ardoise, les autres en tuile. La dorure mise sur le plomb suffirait à indiquer une certaine recherche, dont témoignent, d'ailleurs, la peinture du pignon de la grande maison et l'ornementation de la porte.

« Au Petit Pierre, pour un marché à lui fait par Johan Galloys, de tailler la pierre de la porte de Périers, fut marchandé à Symonnet, laquelle porte n'est point de son marché : pour ce, xv l.

» Item audit Petit Pierre, pour autres agréments, païé LI s. II d.

» Pour une batelée de pierre du Val-des-Leux pour faire la petite porte, contenant XII tonneaux, à XIII s. le tonnel, païé, sur le cay de Rouen, VII l. XVI s.

» Pour le chariage d'icelle pierre taillée pour faire ladite porte, mené de la pierre de Saint-Leu pour les chaperons et carnaux, sur quoy a esté païé xx l., et le résidu du chariage sera porté en compte subséquent : pour ce, xx l. »

Suivent les *mises faictes pour le tripot (ou jeu de paume), murailles et maison* (4), conformément au marché fait avec Berneval (5). Je me contente d'y noter quelques articles :

(1) Grainville-sur-Fleury (Eure).

(2) Peut-être la Tuilerie, à Amfreville-les-Champs, arrondissement des Andelys.

(3) Un Jacques Beaunies, maçon, est cité aux *Archives de l'Art français*, t. IV, 372-4.

(4) L'hôtel abbatial de Saint-Ouen de Rouen.

(5) Je ne saurais dire ce qu'était ce Berneval à Alexandre de Berneval, architecte de Saint-Ouen, au xv<sup>e</sup> siècle.

« Ung marché fait à Berneval pour faire les chaperons de dedens le tripot, à xxxvii s. vi d. la toize, et y a xxix toizes, qui vallent l.iii l. vii s. vi d.

» Item ung aultre marché fait audit Berneval de faire et assoir troys assiectes de pierre tendre tout le long du tripot, c'est assavoir deux assiectes vers la court et une assiecte vers rue, avec ce assoir les chaperons, par xxvii l. x s.

» Item ung aultre marché fait à Berneval de soller de pierre de taille tout autour du tripot et le paver de carrel, faire les allées, par xxxii l. x s. »

Benoît Lohier, serrurier, et Jehan Beaunyes, hucher, sont encore employés à ce travail.

*Autre compte du même prélat (abbé de Saint-Ouen et de Fécamp), pour un an de la St-Pierre St-Paul, 1507 au même terme 1508.*

#### *Œuvres et réparations.*

« A mondit sieur baillé, pour les médalles et pour le port d'icelles, iii<sup>xx</sup> xvii escus sollail, à xxxvi s. ix d. pièche, vallent la somme de vii<sup>xx</sup> xix l. xvii s. iii d.

» A maistre Pierre Panthonnier (1), pour le vaincturage des dictes medalles depuis Orléans jusques à cest hostel, la somme de vi l. iii s. vi d.

» Somme de ce chapitre, ii mil clxvi l. i s. ix d. »

#### *Mises pour la maison de Monseigneur.*

« A Pierre Fain, masson, par marché faict à luy par Monseigneur, de faire et agréer de son mestier la cuisine

(1) Un Michel Le Panthonnier était procureur en cour de l'Échiquier. Il reçut pour ses gages d'avoir servy l'église de Saint-Ouen, en l'an de Saint-Pierre-Saint-Paul 1509 à pareil terme 1510, 100 s.

du corps de la maison de Monseigneur, qui se joingt au pamp de mur de la grant vuys et petite gallerie d'icelle maison, de vouter icelle cuysine, avec ce de faire une sallette à costé et joingnant d'icelle cuysine devers le jardin du petit vivier, une bouteillerie et une petite despense, une petite vuys au bout de la gallerie qui va à la vielle chappelle près d'icelle cuysine, et pour ce faire et parfaire de fons en comble de son dit mestier icelles édifices, luy a esté païé... la somme de II<sup>m</sup> II<sup>c</sup> l. . . , le boys à luy baillé debout à la Verte Forest pour faire ses establiez, II<sup>m</sup> II<sup>c</sup> l.

» Au dit Pierre Fain, pour avoir pavé neuf toizes et ung tiers de la gallerie basse joignant à la grant vuys de pierre de pavement, à III l. x s. la toyze, vallent XLII l. ; pour avoir assis les medalles, establir et destablir, VI l. xv s. ; ci, LXI l. xv s.

» Somme de ce chappitre, II<sup>m</sup> III<sup>c</sup> VI l. xv s. »

« *Peintre.* — A Robert Morin, painctre, pour avoir doré l'une des tryllies du cabinet de Monseigneur et avoir painct l'autre tryllie dudit cabinet de blanc et rouge, x l.

» Audit sieur Morin, pour avoir painct en facion de brique la vieille massonnerie de la petite court de Monseigneur, VII l.

» A Lyénard de Fescal, pour avoir doré une couche de camp pour la maison de Monseigneur, x l.

» *Menuiserie.* — A Nicollas Castille, menuisier (1), a esté païé en l'an de ce compte, pour le marché de la menuiserie de la grande gallerie, ensemble la chappelle joignant à icelle, VIII l.

» A Jehan Beaunyez, pour avoir mis trois penneaux et ung montant à la porte sur la grant court, laquelle estoit démembrée et rompue, XVII s. VI d.

» *Voirrerie.* — A Arnoult De la Poincte, vietrier, pour

(1) Ce fut lui qui fit les chaires de la chapelle de Gaillon, 1517-1518. (Arch. de la S.-Inf. G. 97.)

dix penneaux de voirre assis aux croisées du paveillon dessus la grant de la (*sic*) maison, l.x l.

» Audit Arnoult, pour la victrierie du cabinet de cèdre de Monseigneur, assis au coing de vers [le refrecteur, xxx l.

» Audit Arnoult a esté païé sur la voirrierie de la chapelle de Monseigneur, xxx l.

» A Geuffroy Masson, voirrier, pour dix panneaux de voirre blanc, contenant lxxiiii piés, lesqueulx servent à la petite gallerie de devers le refrecteur, païé au prix de ii s. pour pié, vii l. viii s.

» Audit Geuffroy Masson, voirrier, pour avoir vitré deux croisées en la premiere chambre de dessus la salle, près la vuys où il y a des armories et bardures (*sic*) contenant lviij piés, à vi s. vi d. le pié, vallent xviii l. ii s. (1).

» *Mises pour le vivier.* — A Jehan Beaunyes, menuysier, pour avoir trellyssé l'entour et closture du vivier du jardin de Monseigneur, iii l.

» A Pierre Vallence, pour i. toizes de tuyaulx pour faire les conduitz et vuydages de la fontaine, païé au prix de vii s. vi d. pour chascune toize, la somme de xviii l. xv s.

» Audit de Vallence, pour deux armories de carreaux

(1) Antoine Bohier fit poser aussi des verrières en l'église abbatiale de Fécamp. Elles paraissent avoir été moins soignées, à en juger par les prix :

« Pour avoir assis 370 panneaux de voirre blanc à la chapelle Saint-Andrieu de l'église et abbaie de Fécamp, a esté païé à Mathieu Lorin, vitrier, demurant à Rouen, au prix de 2 sous pour pied, vallent xxxvi l. xv s.

» A luy, pour trois escussions à chapeau et quatre pour les armes de Fescamp, avecques les bordeures, xvi l.

» Pour avoir faict faire ung escusson aux armes de Monseigneur et ung aultre aux armes de Fescamp, à la petite gallerie de la salle et dix-sept lozenges, xxx s. » Arch. de la Seine-Inf., F. de Fécamp.

esmaillés où sont les escuchons et armories de Monseigneur, assis au devant du corps de la maison sur la court, païé Lxx s. »

En marge : « Par quittance signée Vallence. »

Autre « compte pour ung an commenchant le jour St Pierre St Paoul mil cinq cens et neufs. »

*Mises pour la maison de Monseigneur.*

« A Pierre Fain et Pierre De Lourme, machons, par marché faict à eux par Monseigneur de faire ung corps de maison et gallerie à commencer et joindre au dernier cabinet de dessus le jardin de Monseigneur, en allant vers l'enfermerie, lequel corps de maison se continue en gallerie sur le jardin, auquel corps y aura plusieurs chambres, une librairie, garderobe et une vuys au bout d'icelle gallerie; avec ce, de paver de pierre de Vernon la can<sup>e</sup> (*sic*) de Monseigneur en tant qu'il s'en trouvera sur la court d'entre ledit de (*sic*) maison et le pignon de la vielle chappelle, ensemble de monter ledit pignon de chappelle ou dorteur de brique à la haulteur du comble. *Item* de faire une fosse ou latrines au coing de lad. maison près du dorteur et reparer xxxvi toises du mur de l'enclos de ceste abbaye sur le jardin de l'enfermerie et le hausser de deux toises de pierre de Bouille et enchapperonner de pierre du Val-de-Leux, et pour faire les diets ouvrages leur a esté païé par ce comptant, pour iceluy marché signé E. Corneille (1), et jouxte les quietances et descharges attachées à iceluy, signées des diets Pierre Fain et De Lourme, la somme de II mil II c cinquante livres tournoiz pour toutes chozes, tant pour pierre, mortier, establies, engins et toutes aultres choses nécessaires à faire la dicte besongne de leur mestier, reservé le fer, la brique, le

(1) Etienne Corneille, procureur général de l'abbaye de Saint-Ouen. Ses gages étaient de 30 l. par an. Compte de 1509 à 1510.

plomb et le cuyvre qu'il a convenu avoir pour faire ladicte besongne, pour ce cy mis en despence, n mil n<sup>e</sup> l. l. t.

» Audit Pierre De Lourme, maçon, par marché fait à luy de faire trois lucarnes sur les croisées de lad. gallerie de dessus le jardin de Monseigneur, en laquelle il faict sa librairie, les dictes lucarnes semblables de celles qui sont faictes ès galleries de la court de l'entrée de la maison de Monseigneur, ce dit marché fait par la somme de cent cinq livres, à luy païé jouxte ses quictances, pour ce, cv l. t.

» Audit Pierre De Lourme pour plusieurs marches par luy faictes et mises en la grant vuys de la maison de Monseigneur, outre son marché, avec l'embasement du cabinet aboutant à la gallerie du jardin, païé la somme de xxxv l.

» A plusieurs compaignons maçons, pour avoir besongné plusieurs journéez à assoir plusieurs cassis et huisseries jouxte les esticquettes signées de maistre Pierre le Panthonnier, païé la somme de lx s., pour ce, lx s.

» A Jehan Le Fèvre, fondeur, pour six chevilles de cuyvre pesantes viii l. un quarteron, pour servir à tenir les pilliers de lad. gallerie sur le jardin, à iii s. la livre, païé xxi s. ix d. »

Somme de ce chappitre, n mil iii<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> xiiii l. i s. ix d.

Chapitres particuliers pour « abbatages de la vieille maison », 74 l. 5 s. 9 d.; achat de briques, 120 l.; « vaincurage de brique », 92 l. 10 s.; achat de plâtre, 25 l. 11 s. 6 d.; achat de chaux et de sablon, 7 l. 3 s.; plâtrerie à la chapelle neuve et ailleurs, 54 l. 16 s. 10 d.; pavement de pierre de grès, 170 l. 17 s. 6 d.; couverture d'ardoise, 72 l. 14 s. 6 d.; achat de clou, 42 l. 17 s.; serrurerie (Guillaume Lohier, serrurier), 165 l., *peinturerie*, 119 s. 6 d.; menuiserie, 1,006 l. 12 s.; pour achat de plomb et d'étain, 64 l.; pour plomberie, 67 l. 6 s. 10 d.; pour la *voirerie* (Cardin Jouyse et Geuffroy Maçon, voirriers),



73 l. 10 s.; pour la charpenterie (Guillaume Le Gigonnys, charpentier), 294 l. 16 s.

Je rappellerai ici les dépenses qui présentent un certain intérêt artistique.

« *Peinturerie.* — A Liénard de Fescal, pour avoir doré d'or bruny xvii fillastières servant à la chambre joignant à la gallerie d'en hault, à vi s. vi d. pièce, vallent cent v s. vi d., et pour avoir doré trois pièces de jaspreuses servant de lambruys de la grande salle, à iii s. pièce, vallent ix s. »

« *Menuiserie.* — A Nicolas Castille, menuysier, a esté payé par ce comptant sur la menyserie qu'il fault au corps de la maison de Monseigneur, la somme de vi<sup>e</sup> livres... oultre cent livres à luy payés jouxte le compte rendu, vi<sup>e</sup> l. »

*Autre compte pour ung an entier commenchant le jour St-Pierre St-Paoul mil cinq cens et unze.*

*Œuvres et repparations et deniers baillés à Monseigneur ou par son commandement.*

*Item* baillé par le commandement de Monseigneur, pour augmenter la châsse mon<sup>t</sup> Sainct-Ouen, xv cens liv.

*Item* baillé à maistre Jehan Picot, pour le concille, ii<sup>e</sup> x l.

*Mises pour la maison,* 826 l. 3 s.

Je note les articles suivants :

« A Pierre De Lourme, pour deux huisseries de pierre taillée à l'antique, l'une servante à la chambre de dessus la cuisine, et l'autre servante à la grant gallerie, vii<sup>xx</sup> l. t.

» Audit, pour les pendans des voulttes de la gallerie, c'est assavoir six cultz de lampe en la gallerie d'entre le grand corps de la maison, xx l. »

Achat de plâtre, 44 l. 1 s.; tuile et carreau, 49 l. 10 s.

« y compris 13 l. 10 s. pour neuf milliers de grosse tuille coupée pour reffaire les cheminez de la maison Monst. » Chaux et sablon, 16 l. 6 s. 9 d.; plâtrerie, 108 l. 9 s. 2 d.; achat de clou, 10 l. 8 s.; serrurerie (Guillaume Lohier, serrurier), 79 l. 2 s. 2 d.; menuiserie (Nicolas Castille, menuisier), 408 l. 1 s.; voirrerie (Cardin Joyse, voirrier), « 7 croisées de voirre à la librairie et à la chambre d'auprès. 2 croisées de voirre blanc à la gallerie soubz la librairie etc. 65 l. 10 s. 6 d.; » charpenterie (Guillaume Le Gigonnoys, charpentier), 7 l. 16 s.

*Mises pour le jardin de Monseigneur.*

« A plusieurs mannouvriez, beneliés et jardiniers, a esté païé pour avoir wydé les terres du jardin de Monseigneur, drécé et appoincté led. jardin, que pour plusieurs arbres, periés, pommiers, cherisiés et pruniés, que pour plusieurs herbes et graingnes de diverses sortes, que pour avoir planté plusieurs chepze de vigne treillez et faict et acoustré led. jardin en carraulx, que pour fiens, corbeilles, brouettes, pelles de boys, ficelle, boys de treille et aultres choses contenues au kayer de ce faict, commencé le viii<sup>e</sup> jour de feubvriér mil cinq cens et unze jusques à la semaine finie et eschue le xiii<sup>e</sup> jour de novembre mil cinq cens et douze, m<sup>c</sup> mii<sup>xx</sup> l. vii s. iii d.

» Pour plusieurs sortes de boys pour le jardin, tant postellets, canlattes grosses et menues, que pour trois gros aiez, xiiii l. ix s. i d.

» A Guillaume Desportes, pour quatre milliers de grosse brique à faire les carraulx et bancquetz dud. jardin, païé soixante solz pour chacun millier, xii l. t.

» A Macé, jardinier, xv l.

» Pour avoir taillé l'ardoize à faire les carraulx du jardin, xlii l.

» A Maistre Jehan Guiremard, presbtre, pour ses gaiges de l'entremise du jardin de Monseigneur, xx l.

» Aultre mise pour les embassements du jardin (on ma-

çonne de brique les embasements des treilles), 17 l. 16 s. 6 d.

» Aultres mises pour la fontaine du jardin de Monseigneur, 93 l. 3 s. 2 d.

» A plusieurs maçons, pour plusieurs journez de avoir besogné à la fontaine de Monseigneur, tant pour avoir assis les pierres de marbre, assis et maçonné le lyais, ix l. v s.

» A Thomas Le Roux, maçon, pour auoir perché le tuyau de mabre de lad. fontaine, l s. »

Emploi de pierre de liais, de tuyaux de cuivre, de tuyaux de terre (fournis par Gosse Cornillot, fontenier), de 534 l. de plomb, de 8 l. d'étain.

« Aultres mises pour le *Dedalus*, xxxvi l. vii s. ii d.

» A Guillaume Le Gigonnoys, carpentier, pour avoir fait le paveillon de *Dedalus*, tant pour boys, paine des œuvriés, xiii l. xix s.

» A maistre Jehan le Jardinier, pour trente-neuf coulombes à faire des canlattes pour le *Dedalus* du jardin, etc... xxii l. viii s. vi d. »

M. de Glanville a vu s'accomplir cette lamentable destruction, et, bien qu'il fût alors tout jeune (il n'avait que neuf ans), il se rappelle fort bien l'impression pénible qu'il éprouva. Comme les murailles étaient fort épaisses, on pratiqua au pied des excavations et on y amassa de menus débris de bois auxquels on mit le feu. Quand la chaleur eut suffisamment calciné les pierres, le mur tomba d'un bloc avec grand fracas.

*Croix de Sotteville-sous-le-Val.* — M. Pelay offre à l'album de la Commission la photographie de la curieuse croix monolithe qui se voit dans le cimetière de cette commune. Elle mesure 2<sup>m</sup>.45 de hauteur, et la largeur des bras est de 0<sup>m</sup>13. Dans son *Répertoire*,

l'abbé Cochet présume qu'elle remonte au xii<sup>e</sup> siècle : elle semble avoir quelque parenté avec la croix de la Moinerie, à Bouteilles.

Le même membre y ajoute la photographie d'un joli lutrin sculpté, tirée au mois de juillet dernier, dans l'église du Manoïr (Eure), sur la frontière du département.

*Fouilles de la forêt de Roumare.* — M. de La Serre entretient la Compagnie de l'exploration qui se poursuit dans cette forêt, et a donné, entre autres objets une belle jadéite. M. de Lapparent a reconnu qu'elle provient de Bretagne, et plus précisément des environs de Lorient. On reviendra plus tard sur cette fouille, quand il sera possible de rédiger une note définitive.

*Eglise Saint-Maclou.* — Divers membres signalent l'état de repoussante malpropreté où se trouve souvent, le matin, le portail latéral nord de ce monument historique. M. Lefort reconnaît le bien fondé de ces doléances et souhaiterait qu'on y appliquât le meilleur remède, par l'établissement d'une grille de préservation sur tout le côté de l'édifice qui longe la rue Martainville.

*Palais de Justice.* — La reconstruction de l'escalier neuf semble devoir s'imposer dans un délai plus ou moins long. La Commission, après en avoir délibéré, estime qu'il y aurait lieu de le rétablir à son emplacement primitif, et de relever, le long de la rue aux Juifs, l'ancienne clôture crénelée avec la belle porte qui en était le digne ornement.

La séance est levée à quatre heures.

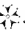


A. TOUGARD.





LISTE DES MEMBRES  
DE  
LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS  
DE LA SEINE-INFÉRIEURE

—  
Juin 1900  
—

Dates	Noms	Qualités
1900, 14 févr.	MASTIER, C 	préfet de la Seine-Inférieure, <i>président</i> .
1854, 20 juin.	DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, 	correspondant de l'Institut, archiviste en chef du département, <i>vice-président</i> (arrêté du 26 juillet 1875).
1860, 2 août.	LANGLOIS D'ESTAINTOT (le comte Robert),	avocat à Rouen, <i>secrétaire</i> (arrêté du 26 novembre 1866).
1851, 27 mars.	DE GLANVILLE (Léonce),	membre de l'Académie de Rouen.
1864, 17 mars.	BOUQUET, 	professeur honoraire au Lycée de Rouen.
—	BAUDRY (Paul),	propriétaire à Rouen.
1865, 12 janv.	SOMMÉNIL (l'abbé),	chanoine honor., à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.
1866, 24 janv.	LOTH (l'abbé),	chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou.

- 1868, 14 mars. BATAILLE DE BELLEGARDE, maire de Grémonville; à Rouen.
- 1870, 3 janv. DERGNY (G.), archéologue, à Grandcourt, près Londinières.
- 1871, 27 nov. BARBIER DE LA SERRE, ancien inspecteur des Eaux et Forêts; à Paris.
- 1873, 9 avril. PELAY, direct. d'assurances, à Rouen.
- 1875, 3 juin. LE BRETON (Gaston), ✠, correspondant de l'Institut, conservateur des Musées de Rouen.
- TOUGARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.
- 9 nov. BOUCTOT père, anc. conseiller général.
- SAUVAGEOT, ✠, architecte du Gouvernement, à Paris.
- 1879, 17 mars. LEFORT, ✠, architecte en chef du département et des monuments historiques.
- 1880, 28 août. VESLY (Léon) de, architecte, professeur de dessin à l'École supérieure.
- 1882, 12 juin. ADELINÉ, ✠, architecte, aquafortiste, à Rouen.
- 1885, 18 juill. BIOCHET, notaire honoraire à Caudebec-en-Caux.
- BEAUCOUSIN, bibliophile, à Yvetot.
- DROUET, archéologue, à Caudebec-lès-Elbeuf.
- MILET, ✠, conservateur du Musée de Dieppe.
- 1886, 16 nov. GOSSELIN, architecte, inspecteur des édifices diocésains.
- 1887, 22 oct. GARRETA, adjoint au maire de Rouen.



- 1891, 23 mai. COUTAN (D<sup>r</sup>), archéologue, à Rouen et  
au Tréport.
- 1897, 22 févr. DUBOSC (G.), critique d'art, à Rouen.  
— FRÈRE (H.), avocat, à Rouen.
- 10 mars. VALLÉE (E.), agent-voyer, à Lille-  
bonne.
- 1898, 29 août. DEGLATIGNY (Louis), négociant, à  
Rouen.
- 1899, 4 mai. MALICORNE, conseiller général, à Forges.  
— HÉRON (A.), professeur de lettres, à  
Rouen.
-

## LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

classés par arrondissements.

## MONUMENTS HORS CLASSE

1<sup>o</sup> *Edifice appartenant à l'Etat.*

La Cathédrale ou Notre-Dame de Rouen (1).

2<sup>o</sup> *Edifices appartenant au département.*

## ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

La salle capitulaire de St-Georges-de-Boscherville\* (1822).  
 La maison de Pierre Corneille, au Petit-Couronne (1868).

## ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Le théâtre romain à Lillebonne \* (1818).

(1) Les monuments dont la désignation est suivie d'un astérisque sont classés au nombre des monuments historiques reconnus par l'Etat, et comme tels soumis au contrôle de la Commission des monuments historiques, établie près du ministère des Beaux-Arts.

Les autres monuments n'ont que le titre de monuments historiques départementaux, et sont donnés comme tels à la surveillance et au contrôle de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, dans les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mai 1867 (v. *Bulletin de la Commission*, tome I, p. 67).

Le dernier classement ministériel (loi du 30 mars 1887) ne range plus au nombre des monuments historiques de l'Etat : Buchy, Jumièges, le Bourg-Dun, Envermeu, Sainte-Marguerite, Aumale, Saint-Wandrille.

## MONUMENTS CLASSÉS

## ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

*Première classe.*

- ELBEUF. — Vitraux de l'église Sainte-Etienne\* (1850).  
 SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE. — L'église, la salle capitulaire et les restes du cloître\* (1838-1887).  
 PETIT-QUEVILLY. — Chapelle de Saint-Julien des Chartreux\* (22 juin 1869).  
 ROUEN. — Saint-Godard. Les deux anciennes verrières du chevet des bas-côtés\* (1850).  
 Saint-Maclou. L'église\* (1838-1840).  
 Saint-Ouen. L'église\* (1838-1840).  
 — Chambre aux Clercs\* (1887).  
 Saint-Patrice. L'église et les vitraux\* (1850).  
 Saint-Vincent. L'église et les vitraux\* (1850).

*Deuxième classe.*

- BLAINVILLE-CREVEON. — L'église (1867).  
 BUCHY. — Le chœur de l'église (1867).  
 DARNÉTAL. — La tour de Carville\* (1859).  
 L'église de Longpaon (1857).  
 MOULINEAUX. — L'église\* (1838-1840).  
 ROUEN. — Saint-André (la tour) (1867).  
 Cathédrale. Salle capitulaire et cloître (1867).  
 Croix-de-Pierre (la fontaine de la) (1867).  
 Saint-Gervais. La crypte et l'abside\* (1867).  
 Saint-Maclou. L'âtre\* (1867).  
 Saint-Nicaise. Le chœur (1866).  
 Saint-Romain (la chapelle dite de) à la Vieille-Tour\* (1867).

*Troisième classe.*

- LES AUTHIEUX SUR LE PORT-SAINT-OUEN. — Eglise et vitraux (1867).

- BOSC-BORDEL. — Le porche de l'église (1867).  
 CAUDEBEC-LÈS-ÉLBEUF. — Tour du clocher (18 nov. 1884).  
 DUCLAIR. — L'église\* (1867).  
 ÉLBEUF. — Vitraux de l'église Saint-Jean\* (1867).  
 ÉPINAY-SUR-DUCLAIR. — Porche de l'église (11 oct. 1888).  
     Le Calvaire du cimetière (17 juin 1893).  
 FRESQUIENNE. — Clocher de l'église (26 janvier 1870).  
 HOUPPEVILLE. — Église\* (1867).  
 ISNEAUVILLE. — Église et vitraux (1867).  
 JUMÉGES. — Église paroissiale (1867).  
 MONT-AUX-MALADES. — L'église (1867).  
 MONVILLE. — Les vitraux du xvi<sup>e</sup> siècle\* (25 août 1897).  
 NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL. — La nef de l'église (1867).  
 PRÉAUX. — Les dalles tumulaires (1867).  
 ROUEN. — Saint-Paul. Abside de l'ancienne église (1867).  
     Saint-Vivien. Le clocher de l'église (1867).  
 RY. — Le porche de l'église (19 décembre 1878).  
 TOUFFREVILLE (Annexe d'Esteville). — Le retable de  
     l'église (12 décembre 1877).  
 YAINVILLE. — L'église\* (1867).

## ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

*Première classe.*

- ARQUES. — L'église\* (1838-1840).  
 AUFFAY. — L'église (1850).  
 BOURG-DUN. — L'église (1850).  
 DIEPPE. — L'église Saint-Jacques\* (1838-1840).  
 EN VERMEU. — L'église (1854).  
 EU. — L'église ou abbaye\* (1838-1840).

*Deuxième classe.*

- CRUEL. — L'église (1867).  
 DIEPPE. — L'église Saint-Remi (1867).  
 EU. — Le tombeau des Guise\* (église du collège) (1861).  
 SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — L'abside et l'autel (1867).

- NEUVILLE. — Le chœur (1867).  
TRÉPORT. — L'église\* (1867-1887).

*Troisième classe.*

- ANCOURT. — Les vitraux de l'église (1867).  
AVREMESNIL. — Le clocher de l'église (1867).  
DÉNESTANVILLE. — Fonts baptismaux (4 février 1879).  
SAINTE-FOY. — Le clocher de l'église (1863).  
SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — L'église (1867).  
SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. — La statue de Guillaume-le-Conquérant (1867).  
VARENCEVILLE-SUR-MER. — L'église (1864).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

*Première classe.*

- ETRETAT. — L'église\* (1850).  
FÉCAMP. — L'église de la Trinité ou l'Abbaye\* (1838).  
GRAVILLE. — L'église ou abbaye de Ste-Honorine\* (1850).  
HARFLEUR. — L'église\* (1844-1887).  
MONTIVILLIERS. — L'église abbatiale\* (1850).  
NORVILLE. — Le clocher de l'église (1850).

*Deuxième classe.*

- LILLEBONNE. — Le clocher de l'église\* (1867).  
MANÉGLISE. — L'église\* (1867-1879).  
SAINT-JEAN-D'ABBETOT. — Le chœur et la crypte de l'église\* (1838-1887).  
SAINT-VIGOR. — L'église (1867).

*Troisième classe.*

- ANGERVILLE-L'ORCHER. — L'église\* (1867).  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — L'église (1867).  
CERLANGUE (LA). — Le clocher de l'église\* (1867).  
ETAINIUS. — L'abside de l'église (1867).

- GAINNEVILLE. — Le clocher de l'église (1867).  
 GRAIMBOUVILLE. — L'abside (1867).  
 MONTIVILLIERS. — Le cloître et la croix du cimetière (1867).  
 RAFFETOT. — Baptistère et médaillons (15 déc. 1881).  
 SAINNEVILLE. — La nef de l'église (1867).  
 SAINT-EUSTACHE-LA-FORÊT. — L'église (15 déc. 1881).  
 SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT. — Le clocher (1867).  
 VIRVILLE. — L'église (31 octobre 1874).

## ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

*Première classe.*

- AUNALE. — L'église (1850).  
 GOURNAY-EN-BRAY. — L'église\* (1850).  
 NEUFCHATEL. — Le chœur (1850).

*Deuxième classe.*

- BURES. — L'église (1867).  
 SIGY. — Le chœur de l'église (1850).

*Troisième classe.*

- BLANGY. — L'église (1867).  
 FRESLES. — Retable et tabernacle en bois sculpté (10 décembre 1877).  
 NEUFMARCHÉ. — L'église (1867).  
 SAINT-SAENS. — Les vitraux de l'église (1867).  
 VATHERVILLE. — Le clocher de l'église (1864).  
 VILLEDIEU-LA-MONTAGNE. — Le clocher de l'église (29 juin 1868).

## ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

*Première classe.*

- CAUDEBEC-EN-CAUX. — L'église\* (1850).

*Deuxième classe.*

- ALLOUVILLE. — Le chêne-chapelle (1867).  
 BLOSSEVILLE-ÈS-PLAINS. — Les vitraux de l'église (1850).  
 SAINTE-GERTRUDE. — L'église\* (1867).  
 VALLIQUERVILLE. — Le clocher de l'église\* (1858).  
 VATTEVILLE. — L'église (1867).  
 VEULETTES. — L'église (1850).

*Troisième classe.*

- BOUDEVILLE. — L'église (1863).  
 INGOUVILLE-ÈS-PLAINS. — La nef (1867).  
 MAULÉVRIER. — Lutrin (8 août 1879).  
 SAINT-WANDRILLE. — L'église (1875).  
     Chapelle Saint-Saturnin\* (1887).  
 SASSEVILLE. — La croix du cimetière (1867).  
 VEULES. — Le clocher de l'église (1867).  
 VILLEQUIER. — L'église et les vitraux (1867).
-

## LISTE DES SOCIÉTÉS

AUXQUELLES LE BULLETIN DE LA COMMISSION EST ADRESSÉ  
CHAQUE ANNÉE.

---

- PARIS. Comité des Travaux historiques au  
ministère de l'Instruction publique.  
Société des Antiquaires de France.  
Comité des Sociétés des Beaux-Arts  
(Palais-Royal).  
Société ethnologique du Trocadéro.  
Société des Amis des Monuments pa-  
risiens.
- AISNE. Société académique de Laon.  
Société archéologique, historique et  
scientifique de Soissons.  
Société historique et archéologique de  
Château-Thierry.
- ALPES-MARITIMES. Société des lettres, sciences et arts des  
Alpes-Maritimes, à Nice.
- AUBE. Société académique d'agriculture, des  
sciences, arts et belles-lettres de  
l'Aube, à Troyes.
- AVEYRON. Société des lettres, sciences et arts de  
l'Aveyron, à Rodez.
- CALVADOS. Société des Antiquaires de Normandie.  
Société des Beaux-Arts de Caen.  
Société française d'archéologie.
- CHER. Société historique, littéraire, artistique  
et scientifique du Cher, à Bourges.  
Société des Antiquaires du Centre.
- CONSTANTINE. Société arch. du dép. de Constantine.



- CÔTE-D'OR. Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.  
Société archéolog. d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune.  
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
- DOUBS. Commission archéologique de Besançon.
- DRÔME. Comité d'Histoire et d'Archéologie à Romans.
- EURE. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.  
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (section de Bernay), à Bernay.  
Bibliothèque publique de Pont-Audemer.
- EURE-ET-LOIR. Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.  
Société Dunoise, à Châteaudun.
- GIRONDE. Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
- HÉRAULT. Société archéologique de Montpellier.
- INDRE-ET-LOIRE. Société archéologique de la Touraine, à Tours.
- LOIRE-INFÉRIEURE. Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
- LOIRET. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.  
Société archéologique et historique de l'Orléanais.
- MANCHE. Société académique de Cherbourg.  
Société archéologique d'Avranches.
- MARNE (HAUTE-). Société historique et archéologique de Langres.

MORBIHAN.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Commission historique du Nord, à Lille. Comité flamand de France, à Lille. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, à Dunkerque.
OISE.	Société historique de Compiègne. Société archéologique de Senlis. Comité historique et archéologique de Noyon.
ORNE	Société historique et archéologique de l'Orne, à Alençon.
PAS-DE-CALAIS.	Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. Société académique de Boulogne-sur-Mer. Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
PUY-DE-DÔME.	Académie de Clermont-Ferrand.
SAÔNE-ET-LOIRE.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
SAVOIE.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
SEINE-ET-MARNE.	Société archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
SEINE-INFÉRIEURE.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie, à Rouen. Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen. Société des Amis des Monuments rouennais.

SEINE-INFÉRIEURE	Bibliothèque des Sociétés savantes, à Rouen.
	— Blangy.
	— Bolbec.
	— Clères.
	— Dieppe.
	— Elbeuf.
	— Eu.
	— Fécamp.
	— Gournay.
	— Le Havre.
	— Montivilliers.
	— Neufchâtel.
	— St-Etienne-du-Rouv.
	— Yvetot.
	Musée de Caudebec-en-Caux.
	— Lillebonne.
SOMME.	Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
	Société d'Émulation d'Abbeville.
TARN-ET-GARONNE.	Société académique et archéologique.
VIENNE.	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
YONNE.	Société d'études d'Avallon. Société archéologique de Sens.
ÉTRANGER.	
ANGLETERRE.	Société Royale des Antiquaires de Londres.
RUSSIE.	Commission Impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
SUÈDE.	Société des Antiquaires royaux de Stockholm.
ÉTATS-UNIS.	Institution Smithsonianne, à Was- hington.



# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1899

---

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1899

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. P. Baudry, Deglatigny, Drouet, G. Dubosc, Garreta, de Glanville, G. Le Breton, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Coutan, Gosselin, Lormier, Milet et de Vesly.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, du 20 décembre dernier. Elle amène la rectification d'un mot demandée par M. Pelay, et une légère addition faite par M. de la Serre.

*Correspondance imprimée.* — Elle se décompose ainsi : *Bulletin histor. et philol. du Comité des Travaux historiques*, 1898, 1 et 2; — *Bulletin archéol.*, item, 1898, 1; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*,

XVII, 4; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, n° 163; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 3<sup>e</sup> trim. 1898; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 188; — *Bulletin d'Hist. ecclés... de Valence*, 1898, liv. 116 à 119; — *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1897; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, 1897, 3 et 4; — *Revue de l'Avranchin*, 1898, 4; — *Annales de la Soc... de Château-Thierry*, 1897; — Le chan. U. Chevalier, *les Nominations épiscopales du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles et l'Abbaye de Silos*, br. in-8°; — H. Vaganay, *les Traductions du psautier en vers latins au XVI<sup>e</sup> s.*, br. in-8°.

*Documents sur les Confréries.* — Après avoir distribué aux membres présents son *Questionnaire* sur les Charités encore existantes ou supprimées, M. Pelay explique en peu de mots, sur l'invitation de M. le Président, qu'il se propose non de faire une histoire complète de ces institutions qui ont rendu de notables services, mais bien de publier tous les renseignements qu'il pourra réunir, et pour lesquels il se permet d'avoir recours à l'obligeance de ses collègues.

M. Le Breton lui signale à ce propos, chez M. Fontaine, quatre curieux bâtons de charité, originaires de Bourgoigne.

*Sceau.* — En rappelant l'intéressante série de ces petits monuments que le Musée départemental a réunie, M. Garreta fait circuler un sceau ovale (22 mill. 27), en cuivre, qui porte pour légende : *Société populaire de la commune de la Neuville*; et, sous la figure, *District de Rouen*.

*Jeton.* — M. le Président communique un jeton que M. Héron lui a confié.

Ce jeton, qui appartient à M. Poussier, a été recueilli dans les démolitions de la maison qui faisait l'encoignure des rues Grand-Pont et du Fardeau.

M. Garreta estime qu'il a été frappé à Rouen, à l'occasion du sacre de Henri III, comme en témoignent la colombe, la sainte ampoule et la date 1576.

A cette occasion, M. Drouet promet un petit mémoire sur quelques particularités de la fabrication des jetons, qui constituait une assez lourde charge pour les finances de la ville de Paris. M. de Beaurepaire ajoute qu'on en a frappé uniquement pour la vérification des comptes du Chapitre de la métropole.

M. le Président nous donne un résumé de la notice ci-après :

#### NOTE SUR L'ABBAYE DE VALMONT

Lorsque M. l'abbé Cochet rédigea, pour l'insérer dans *les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, sa notice sur l'abbaye de Valmont, il exprima sa surprise de ne rencontrer aux Archives départementales que très peu de documents relatifs à son sujet. Il considérait alors comme certaine la perte du chartrier de ce monastère, et il en attachait d'autant plus de prix à quelques pièces qu'il avait eu, dans sa jeunesse, l'occasion de voir entre les mains de M. Monthois, curé de Sanvic, le dernier des prieurs de Valmont. Et pourtant ce chartrier subsistait encore, en grande partie, ignoré, foulé aux pieds, exposé à l'humidité, dans un coin du grenier de la mairie de Cany, où avaient été confusément déposés les papiers provenant des maisons religieuses ou d'émigrés comprises dans le terri-

toire du district dont cette petite ville fut pendant quelques années le chef-lieu. Il se trouvait là nombre de documents précieux que j'eus le bonheur de découvrir et de faire réunir au dépôt départemental en 1860. C'est à cette source inexplorée que j'emprunterai quelques renseignements, non point pour refaire, je suis loin d'avoir cette prétention, mais pour compléter les notices consacrées à l'abbaye de Valmont par notre éminent prédécesseur, dans son ouvrage précité et dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* (1).

Les comptes de l'abbaye de Valmont qui sont assez nombreux, sont loin de fournir ce que leurs titres promettent. Ils ne renseignent, en général, que sur la recette, laquelle, d'un compte à l'autre, ne varie guère. Ce n'est que tout à fait exceptionnellement qu'il y est fait mention, avec quelque détail, des dépenses qui forment la partie la plus intéressante à consulter. Ce que j'ai pu y recueillir pourra donc se réduire à quelques notes. A la fin d'un compte je relève ces indications qui se rapportent à l'année 1488 : « *Item*, le jour que Mons<sup>r</sup> deffunct trespassa (2) baillé à mon dit sieur (3) en deniers, 50 s. Quant Mons<sup>r</sup> alla à la court du Roy faire son hommage, païé chieulx Robin de Brumare, par le commandement de Damp Jehan Guillebert, que mon dit seigneur avoit commis pour garder yeelui lieu avec plusieurs gentilshommes, pour despence de vin, xxv s. Payé pour lors que les gens de mons<sup>r</sup> d'Estouteville gardoient l'abbaye, mondit s<sup>r</sup> m'envoya à Herville (Oherville) quérir iii pos et demy de vin à iii s. le pot, vallent xviii s. Payé, à Grainville-la-Teinturière, pour despence faicte par mons<sup>r</sup> Jehan Le Balleur et Mahiet

(1) La notice du *Gallia Christiana* laisse beaucoup à désirer. Elle fut écrite avant l'introduction de la réforme de Saint-Maur à Valmont. Il est à croire que les Bénédictins de cette congrégation tirèrent peu de secours de leurs confrères non réformés.

(2) L'abbé Simon Panchevout.

(3) Chrétien Leure, élu abbé en 1489.



Geunesce et Le Cesne et plusieurs autres, quant les reliques furent amenées en prinson, pour ce, v s. vi d. ». Cette constatation frappe par sa singularité. Peut-on admettre qu'en l'absence d'un abbé régulièrement nommé, on eût voulu, pour plus de sûreté, mettre les reliques du couvent sous la protection de la justice séculière.

Après la mort de Chrétien Leure, arrivée le 2 mai 1496, Pierre Rezant, prieur de Notre-Dame-du-Bois-l'Orcher, fut élu abbé, *via Sancti Spiritus*, en présence de Jacques Duval, avocat du Roi, et de Pierre Le Tuillier, curé du Hertelay. Le doyen du Chapitre de la cathédrale de Rouen, Jean Masselin, s'employa pour faire confirmer l'élection par l'archevêché. Il réussit dans sa mission : Rezant fut béni le 23 mai 1496, et prit possession de son abbaye le 28 du même mois. Mais malgré l'accomplissement de ces formalités, il n'avait point encore partie gagnée. Le prince, la princesse, le duc, la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, chargés de la tutelle ou défenseurs des intérêts des deux enfants d'Estouteville, pour lors mineurs, avaient pris les devants sur Rezant et s'étaient fait délivrer des lettres royaux et des bulles qui mettaient le monastère en commende sous le nom de l'un de leurs pupilles, Louis d'Estouteville, étudiant à Paris, alors âgé de quatorze ans à peine. D'où nécessité pour Rezant d'entreprendre deux longs voyages, l'un à Moulins, où résidait la famille de Bourbon, l'autre à Hambie, vers un autre d'Estouteville, M. de Briquebec. Je ne sais ce qui fut convenu à Moulins. Quant à M. de Briquebec, il se montra favorable à l'élection des religieux et remit une lettre de recommandation à Rezant. Je note dans le compte de cet abbé la mention « d'un page tournant à la cuisine du couvent à qui on donna unes matines du prix de 18 d. pour aller à l'école et pour qui on paya au maître 7 s. 6 d., représentant une année d'écolage. »

Le même compte, écrit entièrement de la main de Rezant, ne permet pas de douter que la cervoise et la bière ne

fussent encore les boissons ordinaires des religieux (1). Mais déjà, dans le pays, on commençait à comprendre l'importance de la culture du pommier, comme le témoigne le marché fait avec un nommé Jehan Le Grand « pour une tâche à faire à tous les pommiers et entes de l'abbaye, dedens l'enclos et dehors plantés ». Le Grand, on pourrait aujourd'hui encore le proposer pour modèle, devait « les cherfourir et ung chacun esmonder, oster, nestoier et rater la mousse où faire ce doibt, . . . et, à la saison, les rehausser de terre et y mettre la gresse qui y convient ». Il reçut comme salaire, une somme de 4 l. et, en plus, pour sa femme, une barette vermeille double avec une paire de chausses, le tout évalué 17 s. 6 d.

Une seule construction est mentionnée dans ce compte, celle du réfectoire dont fut chargé un maçon du nom de Jehan Soret : « Pour avoir fait le reffecteur tout neuf à tiers point et l'assouvir de toute telle charpenterie que requise y estoit, payé à Jehan Delaune, charpentier, lv l. ; et, une autre fois, au meme, xv l. »

Les fatigues occasionnées à l'abbé par les démarches qu'il avait été obligé de faire, pour la défense de son élection, expliquent assez naturellement la maladie qui ne tarda pas à lui survenir. Maître Guillaume Duboys, médecin à Rouen, appelé pour lui donner ses soins, vint à Valmont, accompagné d'un apothicaire : il y passa quatre jours entiers et réussit à modérer la fièvre que Rezant avait contractée. Coût, 11 l. 3 s.

Si l'on s'en rapportait au *Gallia Christiana*, Rezant était encore abbé en 1503. Je crois cependant qu'il avait cessé de l'être antérieurement à cette date, soit qu'il eût été définitivement évincé par son puissant concurrent, soit, ce qui me semble plus probable, qu'il eût résigné en sa

(1) Compte de Rezant. Pour l'ordinaire du couvent deux barils de bière par semaine ; pour 104 barils, 98 l. 10 s.

faveur (1). Nous avons, en effet, un compte de l'abbaye de Valmont de la Saint-Michel 1501 à la Saint-Michel 1502, rendu à Louis d'Estouteville qualifié dès lors de protonotaire du Saint-Siège et d'abbé commendataire perpétuel de ce monastère. Ce compte ne fournit rien qui mérite d'être rappelé. Un compte postérieur, de la Saint-Michel 1505 à la Saint-Michel 1506, contient quelques détails qui présentent un certain intérêt. On y voit que cet abbé résidait à Paris où il se fit adresser deux perroquets achetés pour lui à Honfleur (2). On y remarque des articles relatifs au brassage du cidre, boisson définitivement préférée à la cervoise pour les moines du couvent, d'autres qui concernent la culture du pommier (dix douzaines de pommiers achetés à Caudebec à raison de 9 s. la douzaine), et le traitement par les bains de mer des chiens enragés. « Le xiii<sup>e</sup> juillet fut baillé à maistre Guillaume de Garsalle et Thomelin qui menèrent les chiens de ceans à la mer, qui avoient esté mors d'un chien afollé. » Les dépenses pour l'église sont des plus modiques : « Fu baillé aux machons qu'il (l'abbé) avoit fait venir pour blanchir l'église, 10 s. A Raoullin Manessier, pour adresser les chaires du chœur et y asseoir les coupletz à chacune, par le commandement de Monst<sup>r</sup>, 10 s. »

(1) Je suppose que, lorsqu'il ne fut plus abbé de Valmont, Rezant devint prieur de Notre-Dame-du-Bois-d'Orcher, bénéfice qu'on pouvait considérer comme une sorte d'annexe de cette abbaye. A la mort du prieur de Notre-Dame-du-Bois-d'Orcher, en 1525, Jean Rezant, bourgeois d'Hartleur, probablement un parent de Pierre Rezant, prenait à ferme toutes les terres qui dépendaient de cet établissement.

(2) « A Jehan Trotel et ung autre de S. Laurent qui allerent, par le mandement de Monst<sup>r</sup>, à Honnetleu quérir deux papegaulx, pour le tout, xii s. vi d. Pour une petite sengle qui fut achetée à pendre l'une des cages d'iceulz papegaulx, viii d. Fut païé à Jeh<sup>r</sup>, de S. Laurens qui fit porter les papegaulx dessus dis à Paris, xxx s. »

L'abbaye de Valmont, ayant vaqué par la résignation de Louis d'Estouteville (1), fut obtenue par Jean Ribault (2), précédemment abbé de la riche abbaye du Bec qu'il avait, en 1517, sous réserve d'une pension, résignée en faveur d'Adrien Goullier, cardinal de Boissy, évêque de Coutances (3). Le continuateur de la *Chronique du Bec* accuse formellement Ribault d'avoir enlevé, la nuit, de ce monastère, qu'il était contraint d'abandonner, nombre d'objets précieux en or et en argent, jusqu'à des vases sacrés, et d'en avoir employé le prix à la restauration et à l'embellissement de sa nouvelle abbaye.

Cette accusation est anonyme : par cela même, elle doit

(1) On ne peut supposer que l'abbaye de Valmont fût devenue vacante par le décès de Louis d'Estouteville, puisque nous le voyons signer, le 17 mars (n. s.), postérieurement à la nomination de Ribault, le compte de la Saint-Michel 1516. Des sentiments de reconnaissance envers son prédécesseur expliqueraient peut-être le soin que prit Ribault d'honorer les sépultures des fondateurs de son abbaye.

(2) Nous écrivons Ribault et non Ribaud, comme l'écrivit le *Gallia Christiana*. Nous nous conformons à la signature de cet abbé. Il était originaire de Rouen et appartenait, je crois, à une riche famille d'orfèvres. Jehan Ribault, orfèvre de Rouen, mentionné en 1482, 1484 (Arch. de la S. Inf. G. 73, 74). Jehan Ribault le jeune, orfèvre de Rouen, 1504-1505 (*Ibid.* G. 90). Jehan Ribault, marguillier à Saint-Herbland, 1510 (*Ibid.* G. 6716). Un Jehan Ribault, reçu à Parchidiaconé du Grand Caux en la cathédrale de Rouen, vacant par la résignation d'Aymar de Goullier, 11 avril 1517 (n. s.), décédé le 17 décembre 1522. Il est bien probable que ce fut Rouen qui fournit à Ribault les artistes (architectes, sculpteurs, verriers) qui travaillèrent à la construction et à la décoration de son église abbatiale.

(3) Le *Gallia Christiana*. t. XI, p. 180, dit que Ribault fut dépossédé de l'abbaye du Bec. Un acte du tabellionage de Rouen, du 16 janvier 1516 (n. s.), le qualifie de pensionnaire de l'abbaye du Bec, ce qui me paraît indiquer clairement qu'il y avait eu, de sa part, une résignation volontaire.

être tenue pour suspecte; elle le paraîtra encore plus si l'on réfléchit à l'hostilité qui régna toujours entre les religieux et leurs abbés commendataires, hostilité qui dut être surtout très prononcée au début de la commende.

Le *Gallia Christiana* nous montre Jean Ribault en possession de l'abbaye de Valmont dès le 7 des ides du mois d'août de l'année 1517, et nous rappelle que c'est à lui que fut due la construction d'une partie de l'église abbatiale dont il vante l'élégante structure. M. l'abbé Cochet rapporte au même Ribault la construction de la chapelle de la Sainte-Vierge et celle des superbes mausolées dont nous aurons à parler.

On voit que dès 1550 il n'était plus abbé de Valmont. Il s'intitule, le 4 juin 1551 « prier de Notre-Dame du Bois (d'Orcher), naguères abbé de Valmont »; les 9 juillet 1551, 16 septembre 1553, 8 juin 1554, « prier de Pavilly, naguères abbé de Valmont ». Il avait obtenu ce prieuré de Pavilly par la résignation qui en avait été faite en sa faveur par Dom François Le Carpentier, moine de Sainte-Catherine-du-Mont, à titre de permutation contre l'abbaye de Lanvaux en Basse-Bretagne.

Par suite de quelles circonstances Ribault avait-il cessé d'être abbé de Valmont? Le *Gallia Christiana*, peu bienveillant pour Ribault, ne sait dire s'il avait abdiqué son abbaye ou s'il avait été destitué, *abdica-verat ante obitum vel exauctoratus fuerat*. En 1550, deux religieux de Valmont l'accusaient d'appliquer les revenus de leur monastère aux travaux de l'abbaye de Chezal-Benoît, et un procès était engagé à ce sujet au Parlement (13 janvier 1550, n. s.).

Cette accusation, loin de nuire à Ribault dans notre estime, nous paraît établir une forte présomption en sa faveur. Nous savons, en effet, que Chezal-Benoît, au diocèse de Bourges, monastère réformé par l'abbé Pierre Dumas, dans les dernières années du xve siècle, était le

chef d'une congrégation, malheureusement trop peu répandue, qui réussit à échapper au régime de la commende, et où la dignité d'abbé était régulière, élective et triennale. Il eût été très avantageux à l'abbaye de Valmont de se faire agréger à une congrégation, si bien réglée, si édifiante et qui était comme une annonce de ce que devait réaliser plus tard la congrégation de Saint-Maur. Si, comme nous le supposons, Ribault en conçut le projet, il faut lui en savoir gré et non lui en faire un reproche. Ce qui est certain, c'est que Ribault, partisan de cette réforme, eut à lutter contre les seigneurs d'Estouteville, protecteurs nés, mais souvent gênants, du monastère fondé par leurs ancêtres, contre les moines qui répugnaient à l'application d'une règle austère, et peut être aussi contre le Parlement, hostile à des nouveautés dont il ne comprenait pas le but moral. Un inventaire des titres du comté de Tancarville, de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (1), mentionne des documents relatifs à ces diverses oppositions qui déterminèrent sans doute Ribault à se démettre de son abbaye : procès entre Ribault, d'une part, et le procureur général du Parlement et Jacqueline d'Estouteville, dame de Bricquebec, gardienne d'Adrienne d'Estouteville, sa fille, d'autre part, au sujet de la réforme qu'on prétendait introduire dans l'abbaye de Valmont et pour laquelle avaient été commis Pierre de Croixmare, conseiller au Parlement, et les abbés de Jumièges et de Sées ; arrêt rendu le 7 mars 1569 (v. s.) en faveur des religieux contre Ribault qui voulait les astreindre à des réformes contraires aux usages reçus. Nous aurions voulu connaître les dispositions de cet arrêt. Une lacune dans la collection des registres du Parlement nous enlève tout espoir de trouver cet intéressant document.

Rappelons à l'honneur de Jean Ribault, que le couvent

(1) Inventaire fait après le décès de Pierre de la Tigeouere, conseiller au Parlement, intendant des affaires du duc de Longueville, en Normandie.

des Carmes de Rouen le compte parmi ses plus insignes bienfaiteurs. Ses aumônes sont mentionnées dans plusieurs endroits des comptes de ces religieux.

Disons encore qu'il se montra également généreux envers le Bureau des pauvres valides de Rouen, dont l'institution était récente (1).

Le *Gallia Christiana* fixe sa mort au 12 des calendes de juillet 1558, et nous apprend que son corps fut inhumé en l'église abbatiale de Valmont, dans la chapelle de la Vierge, dite la chapelle de *Six-heures*, qui subsiste encore, et que M. l'abbé Cochet vante comme un chef-d'œuvre de l'architecture du xvi<sup>e</sup> siècle.

Deux carmes de Rouen se firent un devoir d'assister au convoi de leur bienfaiteur, ainsi qu'il est rapporté dans les comptes de leur communauté : 1559, *a Domino priore de Vauheulin (le Val-Hullin), de eleemosina antiqui abbatis de Valemont, Domini Ribault, et pro duabus missis singulis ebdomadis persolvendis usque ad primam maii 1559, recepi octo minas bladi. — A Domino Jacobo Rouselin, priore de Vauheulin, ultra viaticum, magistris Nic. Harnoys et Luciano euntibus ad sepulturam antiqui abbatis de Valemont, xv s. De eleemosina nostri benefactoris precipui defuncti, antiqui abbatis Validimontis, vi l.*

Après Ribault, Valmont eut successivement pour abbés : Charles de Vendôme, dit plus tard le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, du 21 avril 1552 au 16 janvier 1558, tout au moins ;

Nicolas de Breban, aumônier de la Reine-mère, haut-doyen d'Andely de 1565 à 1587, tout au moins ; il demeurait près de l'archevêque et fut, pendant quelques années, l'un de ses vicaires généraux (2) ;

(1) En 1553, il avait donné au Bureau, en deux fois, une somme de 480 l. Tabellionage de Rouen, acte du 16 septembre 1553.

(2) Le 20 déc. 1561, Nicolas de Breban se présenta au cha-

Jean Touchard, qui fut évêque de Meaux et trésorier de la Sainte-Chapelle à Paris, 1595 :

Nicolas de Hacqueville, chevalier, châtelain de Pomponne et la Guerche. 1577. En 1622, il démissionna en faveur de Dom Guillaume Ellyes, religieux de l'abbaye de Sainte-Catherine, lequel, de son côté, se démit en sa faveur des prieurés de Pavilly, de Cléville et de Bréval, et, de plus, prit l'engagement de lui payer une pension annuelle de 2.000 livres sur les revenus de l'abbaye de Valmont (1).

Dom Guillaume Ellyes était docteur en théologie. Il fut tenu d'abord en si haute estime par l'archevêque de Rouen, Mgr Fr. de Harlay, que celui-ci voulut faire de lui un de ses vicaires généraux en 1616, et qu'il le pourvut, en 1619, de l'office de secrétaire-greffier de son archevêché, office, bien entendu, qui fut exercé par des commis du titulaire. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de l'année 1634. Vers cette date, l'archevêque, changeant de sentiments à l'égard de Dom Ellyes, donna le secrétariat à maître Benjamin Esprit qui y fut installé par Pierre Acarie, alors vicaire général. Cette nomination donna lieu à un long procès comme d'abus entre Dom Ellyes et Mgr de Harlay. Le premier alléguait qu'il n'avait donné à l'archevêque aucun sujet de mécontentement ; que, tout au contraire, il n'avait cessé de lui rendre service, ayant presque continuellement séjourné à Rome, sans traitement ni indemnité, pour les affaires du siège archiépiscopal. Vainement on objectait qu'il

pitre de Rouen pour prendre possession d'un canonicat qui lui avait été conféré après le décès de Pierre Du Mesnil. Il y fut reçu bien qu'il ne fût pas tonsuré et qu'il n'eût pas la barbe rase comme l'exigeaient les règlements capitulaires. On fit exception en sa faveur pour une double considération : il avait déclaré que son intention était de ne point résider à Rouen et qu'il était attaché à la maison du cardinal de Bourbon en qualité de commensal.

(1) Un acte du tabellionage de Rouen, du 20 mai 1551, qualifie d'abbé de Valmont, Jean Hernault, prêtre, demeurant à Vendôme.



était religieux profès, puisque par ses lettres de provisions, dispense lui avait été accordée par l'archevêque lui-même, à raison de cette qualité. Vainement lui objectait-on encore qu'il était vicaire général, titre qui pour lui était purement honorifique, par suite de son éloignement du diocèse, et dont il se serait vu dépouillé sans regret. Il fit plaider là-dessus, tant au Conseil d'État qu'au Parlement de Normandie et perdit vraisemblablement sa cause, malgré l'ardeur qu'il mit à la défendre. Cet abbé ne résida guère à Valmont. Le 14 mai 1626, il s'était rendu à Rome pour l'obtention de ses bulles. Il y retourna peu de temps après pour les affaires de l'archevêché. Il y mourut le 19 janvier 1641.

En son absence, il avait confié l'administration du temporel de son abbaye à son frère Philippe Ellyes (1), dont il nomma le fils, Jacques Ellyes, son coadjuteur perpétuel, dès le 22 août 1628 (2).

À la mort de son oncle, celui-ci prit possession de l'abbaye de Valmont en qualité d'abbé, le 26 mars 1641. Il la résigna à son tour en faveur de son neveu, Dom Guillaume Ellyes, mais en se réservant, sur les revenus de la mense abbatiale, une pension de 4,000 livres. Guillaume Ellyes prit possession le 19 janvier 1664, et fut abbé de Valmont jusqu'en 1670.

Après lui, il n'y eut plus que des abbés commendataires séculiers, qui furent : Louis de la Fayette, fils de la célèbre M<sup>me</sup> de la Fayette, nommé en 1670, n'ayant encore que onze ans, décédé le 30 avril 1729 (3); Emmanuel-Charles-

(1) Philippe Ellyes, s'intitulant écuyer du duc de Saint-Aignan, et logé en son hôtel, rue de l'Échelle, par. Saint-Roch, à Paris.

(2) Guillaume Ellyes avait alors soixante ans. Son neveu n'en avait que vingt-trois. La bulle du pape autorisant la nomination de celui-ci comme coadjuteur, porte la date du 10 mai 1628. Sa nomination comme vicaire général de Valmont est datée de Rome, 30 mai 1634.

(3) Louis de la Fayette était fils de François, comte de La

Thérèse de Froulay de Tessé, chanoine de Lyon, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, nommé en mai 1729, décédé aux calendes de mai 1730; Henri-Constance de Lort de Serignan de Valras, syndic du clergé de France, nommé par bulle du 13 août 1730, qui prit possession le 9 novembre de la même année et fut nommé évêque de Mâcon en 1732.

Aucun de ces abbés ne réussit à remettre la communauté sur un bon pied. Au point de vue des constructions, tout ce qui paraît avoir été fait pendant que le premier des Ellyes était abbé, ce fut la réparation des bâtiments de l'abbaye qu'il avait trouvés dans un grand délabrement, analogue au désordre moral du couvent. Dès ce temps-là, les deux piliers qui portaient la tour menaçaient ruine. Un maître maçon de Rouen, Noël Dyvetot, vint la visiter au mois de juillet 1634. En 1636, des charpentiers placèrent des cintres pour soutenir l'arcade de la voûte, en attendant qu'on eût le moyen de procéder à une restauration plus sérieuse. Dès lors, on se mit à explorer la côte de Valmont pour voir si on n'y découvrirait point une veine de pierre, susceptible d'être exploitée. Le 11 juillet de cette année, on payait à Martin et Guillaume Mullet 200 livres, pour avoir entrepris la réédification de l'arcade qui portait le clocher de la voûte et de la porte de l'église; le 21 novembre 1637, on leur payait encore 898 l. 10 s.

Fayette, et de Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, connue par ses romans de *Zayde* et de *la Princesse de Clèves*, liée particulièrement avec Segrais, le duc de La Rochefoucauld, Mme de Sévigné, La Fontaine et Huet. L'abbé de Valmont survécut à son frère, dont la fille unique, Marie-Madeleine, avait épousé Charles, duc de La Trémoille. Louis de La Fayette posséda, en même temps que l'abbaye de Valmont, celle de La Grainetière, qu'il obtint à la mort d'Anne Chasteignier de la Rocheposay, arrivée au mois d'octobre 1678. Il habitait ordinairement Paris, où nous le trouvons logé rue Saint-Anastase-du-Mirais en 1678, et, plus tard, rue de Vaugirard.

pour l'achèvement de leur tâche et pour le blanchissage de l'église ; en 1638 et 1639, les travaux se continuaient sous la direction de Noël Dyvetot (1).

Quelques années après, on eut à faire face à des dépenses d'une bien autre importance. Le 2 octobre 1671, à neuf heures du soir, un incendie, occasionné par l'imprudencce du clerc séculier de la communauté, avait failli consumer tous les bâtiments de l'abbaye. L'abbé Louis de la Fayette et les religieux plaidèrent longtemps pour s'exonérer le plus qu'ils pouvaient des frais de reconstruction ; ils finirent par transiger en 1675. Il fut décidé que les religieux contribueraient aux travaux pour les deux tiers, et qu'en vue de réduire la dépense, il ne serait rétabli, des anciens lieux claustraux, que ce qui serait indispensable, eu égard au petit nombre des religieux dont se composait alors la communauté. La nef et la tour de l'église, lesquelles, antérieurement à ce sinistre, manquaient déjà de solidité, ne purent jamais être entièrement rétablies (2). Il est d'ailleurs à noter qu'un nouvel incendie, causé cette fois par le feu du ciel dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, ne fit qu'ajouter aux ruines et que les rendre plus irréparables.

Mgr Jacques-Nicolas Colbert, en qualité de coadjuteur

(1) En résignant son abbaye en faveur de son neveu, le 19 janvier 1664, Jacques Ellyes attribuait les rhumatismes, dont il était affligé, aux fatigues qu'il s'était données depuis plus de vingt-cinq ans en la restauration dudit monastère qu'il avait trouvé presque tout ruiné et démoly.

(2) « Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, etc., qu'il convient faire en l'abbaye de Vallemont. Couviendra eschafauder le milieu du clocher pour oster la grande hauteur de la massonnerie au dessus...; sera fait des cintres pour démolir les 2 arcs doubleaux pour les rabaisser à la hauteur de 25 pieds au dessus de l'aire du pavé de l'église jusque sous la clef des dits arcs doubleaux. » Entrepreneur, Laurent Huet, bourgeois de Rouen ; prix convenu, 9,000 l. Les quittances de cet entrepreneur prouvent que ces divers travaux furent exécutés.

de Rouen, visitant cette abbaye le 11 juin 1684, trouvait les lieux claustraux en totale ruine par l'incendie de 1671. Y revenant le 30 avril 1697, il remarquait que les portes étaient rompues, que les bestiaux entraient dans la nef, qui n'était point pavée, et où on ne pouvait s'arrêter sans danger; que la voûte de la chapelle de la Vierge et celles des ailes du chœur étaient gâtées par les infiltrations des pluies, que la couverture du chœur était en chaume, qu'un des côtés du cloître était tombé, que les trois autres côtés étaient en mauvais état, qu'une partie des lieux réguliers était abandonnée, et qu'il n'y avait point de dortoir commun. Le procès-verbal de visite de Mgr d'Aubigné, du 18 juillet 1713, ne présente pas les choses sous un jour plus favorable. De l'église il ne restait que le chœur, deux murs de la nef, et les autels étaient sans décoration convenable.

A la mort de l'abbé de la Fayette, il fut dressé un procès-verbal de l'état où il laissait les bâtiments de son abbaye, afin de constater la part de responsabilité qui pesait sur sa succession, et de mettre le nouvel abbé à l'abri des réclamations non justifiées qui pourraient lui être faites ultérieurement pour défaut d'entretien. L'héritier de l'abbé de la Fayette était Charles-Armand-René duc de la Trémoille, pair de France, alors mineur. Ce procès-verbal fut dressé les 19 et 22 octobre 1729. Un autre procès-verbal, celui-ci plus détaillé, fut dressé après la mort de Froulay de Tessé, en septembre 1731, par Pierre Jarry, architecte à Rouen, et par Laurent Houel, aussi architecte et entrepreneur de bâtiments en la même ville, experts nommés et convenus en justice entre le duc de la Trémoille et messire de Lort de Sérignan.

Voici un extrait de ce second procès-verbal :

« Premièrement avons commencé par voir et visiter la nef de l'église de lad. abbaye que nous avons remarqué contenir la longueur de 75 pieds sur 25 de largeur, laquelle nef est en totale ruine depuis un grand nombre d'années,

ne restant que les vestiges des murs sans aucune charpente ni couverture, nous ayant été dit que la ruine de la d. nef a été causée par le tonnerre et le feu du ciel (1), ce qui coûteroit une somme très considérable à réparer et réédifier, et ce qui seroit inutile, attendu que le surplus de la d. église est d'une grandeur suffisante : pour quoy nous estimons qu'il est plus convenable d'achever de démolir les ruines de lad. nef et, en ce cas, de laisser seulement les 2 bouts des murs adossez à celui du pignon au devant de lad. église et de former le dessus en amortissement jusqu'à une hauteur de 25 pieds en forme de 2 piliers buttants de 8 pieds de longueur par le bas, ce que nous avons estimé à la somme de 300 l., cy . . . . . 300 l.

» Nous sommes ensuite entrez dans lad. église construite de pierre de taille, cintrée en voûte d'arabes en ogive, que nous avons trouvé contenir la longueur de 120 pieds sur 72 de largeur ; avons remarqué que sur la longueur de 31 pieds à prendre depuis le derrière de la contretable jusqu'aux stades (*sic*) des religieux, cette partie, sur la largeur susdite de 27 pieds, est pavée de pierre de liés que nous avons trouvé en assés bon état, et le surplus dudit chœur planchéé de planches posées sur des lambourdes que nous avons trouvé nécessaire de réparer et réédifier en différents endroits, ce que nous avons estimé à la somme de 80 l., cy. . . . . 80 l.

» Avons ensuite visité la chapelle de la Vierge au dessus dud. chœur, contenant la longueur de 24 pieds sur 16 de largeur, que nous avons trouvé en assés bon état.

» Visité ensuite les bas-cotez au pourtour du chœur, où nous avons remarqué le nombre de 9 chapelles, savoir 4 du côté de l'Évangile et 5 du côté de l'Épître, dont les contretables et décorations sont très anciennes et en mauvais état, tant des figures, bas-reliefs, tableaux qu'autres orne-

(1) On rapporte que ce sinistre était arrivé il y avait une vingtaine d'années, ce qui revient à dire vers 1710.

mens, le tout usé de vétusté, ce qui ne peut être réparé, et que nous ne rapportons que pour mémoire, cy... mémoire.

» Au costé gauche de l'entrée de lad. église, avons remarqué un ancien vestige de fût d'orgues, dégarny entièrement de toutes ses pièces, étant en cet état depuis un très long temps.

» Plus de l'autre côté, à droite, avons remarqué une orloge pour laquelle il convient fournir et placer une échelle d'une longueur suffisante, cy . . . . 12 l.

» Nous nous sommes transportez dans une place en forme de cour au devant d'un bâtiment neuf construit à la moderne, au pourtour de laquelle est un ancien cloître, inhabité depuis nombre d'années, construit de pierres de taille par petites arcades et colonnes gothiques, le tout de la contenance, dans les 4 faces, de 60 toises de pourtour, lequel cloître est en très mauvais état et en ruine, le tout de vétusté, une des faces étant sans charpente et couverture, le surplus couvert de thuiles et chaume, dont lesd. couvertures, ainsy que la charpente au dessous, est (*sic*) en très mauvais état, les corniches, piliers et petites colonnes étant en la plupart cassées et ruinées, et partie des faces déversées et prêtes à tomber, ce qui ne peut être réparé et réédifié sans être obligé d'y dépenser une somme de plus de 6,000 l.; et vu son inutilité, joint à son mauvais état, notre avis est et nous estimons que le dit cloître doit être supprimé, ce que nous rapportons pour mémoire. ».

Au point de vue de la régularité, les constatations ne sont pas moins affligeantes. Dès 1640, l'abbé Guillaume Ellyes avait traduit devant l'official le prieur du monastère, qui donnait le mauvais exemple aux religieux. « Ceux-ci s'étaient licenciés à beaucoup de débauches et libertés, passant les journées entières à la chasse et actions scandaleuses et contraires à leur profession » (sentence de l'officialité, 5 octobre 1640). Contrairement à l'observance régulière, ils avaient coutume de partager après la mort d'un

d'entre eux les biens du défunt et s'arrogeaient le droit de disposer de leurs biens par testament, en faveur de leurs amis, séculiers ou non. — D'après le procès-verbal de Mgr Colbert, l'office était chanté avec précipitation ; les religieux s'y tenaient immodestement, causaient même avec les femmes qui se plaçaient près d'eux dans le chœur, recevaient compagnie, donnaient à manger dans leurs chambres, non seulement à des laïques, mais à des femmes, . . . et même à des huguenotes. Le 30 avril 1697, il notait encore que les religieux vivaient comme des séculiers, sans aucun souci de la règle. Malgré les remontrances réitérées de l'autorité archiépiscopale, la discipline continuait à n'être pas mieux observée en 1713, puisque Mgr d'Aubigné notait « que chacun en l'abbaye de Valmont vivait en son particulier, que les religieux sortaient en habit court, et que deux d'entr'eux avaient depuis longtemps une mauvaise réputation. »

En 1676, l'abbé Louis de la Fayette avait essayé, mais en vain, d'introduire à Valmont la réforme de Saint-Maur.

Ce projet fut repris par l'abbé de Lort de Sérignan ; mais, à cause de l'opposition des religieux, l'exécution en dut être ajournée jusqu'au décès du dernier d'entre eux, Dom Pierre Grenier de Cauville, prieur de Notre-Dame-de-Bois-d'Orcher (12 février 1753).

Cet abbé s'entendit alors, pour l'introduction de la réforme avec les Pères de la Congrégation de Saint-Maur (Concordat, 19 juillet 1753). Il obtint le consentement de l'archevêque le 20 septembre de la même année, celui d'Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, seigneur de Valmont, représentant à ce titre les fondateurs du monastère, le 3 octobre ; des lettres-patentes d'approbation, au mois suivant. Ces lettres furent aussitôt enregistrées au Grand Conseil. Mais elles ne le furent au Parlement de Normandie que le 13 juin 1760, après information *de commodo et incommodo* faite sur les lieux par un conseiller de la cour.

A partir de cette époque, l'abbaye de Valmont, sans arriver jamais à un grand éclat, présenta du moins l'aspect d'une communauté régulière, formant un heureux contraste avec celle qui l'avait précédée, et qui n'avait laissé que de tristes souvenirs. Un des premiers soins des Bénédictins réformés fut la restauration des lieux claustraux et, tout d'abord, celle de l'église. Pour se conformer au goût du temps, dont tous, tant que nous sommes, nous ne saurions nous affranchir, ces religieux décidèrent de refaire le grand autel, suivant un plan que fournit Dom Jourdain, prieur des Blanes-Manteaux (1), et de paver le chœur en marbre noir ou bleu de Senlis et en pierre de liais (2). Pour cela, il leur parut indispensable d'exhausser le sol d'un demi-pied et de déplacer les deux mausolées élevés sur les sépultures des d'Estouteville. C'était là le point délicat, parce que ce changement n'était possible qu'avec l'autorisation du seigneur actuel de Valmont, représentant légitime des fondateurs du monastère. Ils avaient traité pour le pavage avec un architecte de Paris, du nom de Gravet : ils le chargèrent de s'entendre avec le prince de Monaco et avec son intendant, M. de Chabrol. Après quelques explications, le consentement fut accordé le 24 décembre 1771, sous certaines conditions que font suffisamment connaître une lettre de Gravet au prieur, et deux procès-verbaux dressés par M. Cherfils, procureur du Roi au bailliage de Cany (3). L'un de ces procès-verbaux est antérieur au déplacement des tombeaux ; l'autre fut rédigé

(1) M. l'abbé Cochet nous apprend que cet autel est devenu celui de l'église paroissiale de Valmont. Il aura, sans doute, été obtenu par le curé, dont nous aurons l'occasion de parler.

(2) Dans le même temps fut construit, au bas du chœur, de chaque côté de l'entrée, un mur de clôture de sept pieds de large sur neuf de haut.

(3) On dut soumettre aussi à l'approbation du prince de Monaco, le texte des inscriptions qu'on peut voir dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet.



après qu'ils eurent été transférés dans une chapelle des bas-côtés du chœur, récemment décorés d'une statue de saint Nicolas, en souvenir de Nicolas d'Estouteville, fondateur de l'abbaye. Nous croyons intéressant de donner *in extenso* la lettre de Gravet et quelques passages des procès-verbaux de M. Cherfils.

« Monsieur, j'ay eu l'avantage d'avoir une audience assez longue du prince de Monaco qui étoit très décidé à ne permettre aucune espèce de translation des tombeaux en question. Cependant, sur le vû du plan et quelques raisons qu'il a écouté assez favorablement, il me l'a accordé en présence de six personnes aux conditions suivantes : 1<sup>o</sup> qu'il y aura une plaque de cuivre à chaque piller du chœur contre lesquels sont actuellement les tombeaux, sur laquelle sera inscrit, de la manière la plus convenable, qu'avec la permission du prince, etc..... le quantième de... et d'après le proceds-verbal, qui en a été dressé par les juges du lieu, les dits tombeaux ou mausolés ont été transportés dans telle chapelle (1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> au dessus de la nef) ; 2<sup>o</sup> que dans la chapelle où ils seront il y aura pareille inscription entre les deux tombeaux qui anoncera que les tombeaux étant dans cette chapelle étoient cy-devant dans le chœur, d'où ils ont été transportés par permission du prince, etc... le quantième de... Ces conditions avoient été proposées par votre abbaye; ainsi je pense que cela ne peut faire de difficulté.

» Après avoir un peu discuté avec le prince, il me demanda à quel endroit ces mausolés seroient placés. Je luy designé à peu près sur le plan et luy dis que ce seroit dans la première chapelle au bas des collatéraux. Il parut se formaliser de les voir placer au bas de l'église: il me dit qu'il vouloit qu'ils fussent placés dans la chapelle vis-à-vis de l'entrée du chœur. Je tâchai de le faire revenir; il me dit qu'il seroit flaté de voir le plan général de l'église pour sçavoir décidément où l'on mettroit ces tombeaux.

Je fis ce plan que j'ay remis à M. Chabrol, parce que le prince étoit en campagne pour trois jours. Si il vous est égal de les mettre dans la chapelle vis-à-vis la porte du chœur, la chose est obtenue sans difficulté; mais il tient un peu à cet article, quoyque je luy aye fait entendre que vous les placiez ainsi afin qu'ils fussent plus en vue de la nef. Il avoit d'abord imaginé que c'estoit par mépris qu'on les mettoit au bas de l'église. J'ay oublié de luy citer l'exemple du tombeau ou mausolé d'un de nos rois qui est posé de même, à gauche, dans la première chapelle de l'église de Saint-Germain-des-Prés, ce que vous pourrez citer à Monsieur Chabrol, en luy envoyant le modèle des trois inscriptions qui seront mises aux places indiquées, ce qu'il vous prie de luy envoyer.

» J'auray l'honneur de vous voir dans la semaine prochaine.

» J'ay vu votre autel qui ne sera pas mal imité puisqu'il est fait sur le modèle de celui de la Charité. Les marches sont un peu trop étroites. Les chandeliers seront assez bien. J'en ai vu un de fini. On finit aussi le tabernacle.

» J'ay l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» GRAVET. »

D'après l'autorisation du prince de Monaco, les deux mausolées élevés aux deux côtés de l'autel, l'un de Nicolas d'Estouteville, fondateur de l'abbaye, l'autre de Jacques d'Estouteville et de Louise d'Albret, son épouse, furent transportés dans la chapelle collatérale du côté vers l'Évangile où ils furent placés, l'un à droite, l'autre à gauche.

Une tombe plate, en marbre noir, de Robert d'Estouteville et de Marguerite de Hotot, son épouse, fut mise dans la même chapelle, vis-à-vis de l'autel entre les deux mausolées.

Celui de Nicolas d'Estouteville est ainsi décrit : « Table de 6 à 7 pieds de longueur sur environ 3 de large, élevée

d'environ 3 pieds et demi au dessus du pavé sur un soubassement décoré de plusieurs figures et ornemens avec l'écusson des armes dudit seigneur, le tout en pierre blanche assez commune, au dessus de laquelle table est posée la figure dud. seigneur, à rondes bosses, revestu de ses armes et cuirasse, avec un lion à ses pieds pour attribut, au pied de laquelle figure est aussi posé un model d'édifice massif qui représente l'église de l'abbaye dont il a été le fondateur ; et le long du bord de ladite table est écrit : « Ci gist haut et puissant seigneur messire Nicolas » sire d'Estouteville, chevalier, lequel, en son vivant, » fonda ceste presente abbaye en l'an de grace mil cent et » onze et trepassa le vingt-deuxieme jour d'avril mil cent » et vingt. Priez Dieu pour lame de ly. » Au milieu du soubassement, au côté qui fait face au sanctuaire, est un écusson en relief portant aussi en relief, sur un fond d'argent, cinq bandes et un lion montant, le tout de sable, et est ledit écusson supporté obliquement par deux lions aussi en relief. »

Suit la description du mausolée de Jacques d'Estouteville :

« Au côté de l'Évangile, entre les colonnes ou pilliers de la première arcade du chœur, à quelque distance de l'autel, mausolée de messire Jacques d'Estouteville et de Madame Louise d'Albret, sa femme, lequel consiste en une grande table de marbre noir posée sur un soubassement enrichi de différentes figures et ornemens, en pierre blanche, et élevée d'environ trois pieds au-dessus du pavé, sur laquelle table sont les figures et représentations, en albâtre et à rondes bosses, dudit seigneur et de ladite dame son épouse, sçavoir celle dudit seigneur en habit et cuirasse, et ayant un lion à ses pieds, et celle de ladite dame, ayant aussi à ses pieds la figure d'un agneau, toutes lesquelles figures sont en partie mutilées ; et sur l'extrémité de ladite table, au pied desdites représentations, est une

pierre carrée enrichie de différens ornemens, au milieu de laquelle est une tablette en marbre blanc, placée debout, et qui porte l'inscription suivante : « Cy gist haut et »  
 » puissant seigneur Monsieur Jacques d'Estouteville, che-  
 » vallier, conseiller et chambellan du Roy notre sire,  
 » capitaine de Faloize, comte de Créances, vicomte et  
 » baron de Roncheville, Cleuville et Berneval, seigneur  
 » et châtelain de Vallemont, Hambie. Hotot, les Loges,  
 » Chantelou, lequel trespassa l'an de grace mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup>  
 » et neuf, le deuxieme jour de mars. . . . Cy gist haute  
 » et puissante dame Madame Louise d'Albret, femme et  
 » épouse dudit seigneur, fille de très haut et très puissant  
 » Monsieur Alain, seigneur d'Albret et de très haute et  
 » très puissente dame, Madame Catherine de Rohan,  
 » laquelle trespassa l'an de grace mil quatre cents quatre  
 » vingt quatorze le huitieme jour de septembre. Dieu leur  
 » veuille pardonner » ; et au-dessous de cette inscription est un ornement en relief, en partie mutilé, au milieu duquel est un écusson portant un champ d'argent à cinq bandes, sur lesquelles monte un lion, le tout de sable, lequel écusson est supporté obliquement par deux lions aussi en relief. »

Le procès-verbal de M. Cherfils signale encore :

« Devant le grand autel, grande tombe en marbre noir, portant les représentations linéales de messire Robert d'Estouteville et de Madame Marguerite de Hotot, l'un à costé de l'autre, ayant deux inscriptions le-long des bords de la ditte tombe. La première, en partie détruite, porte ces mots : « Ci gist noble homme Mons<sup>r</sup> Robert d'Estoute- »  
 » ville. . . . Priez pour l'ame de luy, » ledit seigneur figuré avec ses armure et cuirasse ; la seconde inscription porte : « Ci gist noble dame Madame Marguerite de Hotot, jadis »  
 » femme de noble homme Monseigneur Robert d'Estou- »  
 » teville, qui trespassa l'an de grace mil ccc trente, le jour »  
 » de la fete a mort. Priez pour l'ame d'elle ; » et sont les

dites deux inscriptions gravées en caractères gothiques.

» Au dessous et joignant (le premier mausolée), vers l'entrée latérale du chœur, une tombe de pierre portant représentation linéale d'une femme sans inscription ni attribut reconnoissable, ayant seulement quelques figures d'écussons qui nous ont paru détruits.

» Au même côté de l'Épître, au bout de l'autel, tombe de pierre de liais de Messire Robert d'Estouteville, seigneur d'Auzebosc, suivant l'inscription ci-après qui est le long des bords d'icelle : « Cy gist noble et puissant seigneur messire Robert . . . . d'Estouteville, chevalier, en son vivant seigneur d'Ausseboe et de Lamerville, frère puisné de messire Louis d'Estouteville, seigneur du lieu, et aîné de Monseigneur Guillaume cardinal archevesque de Rouen, qui trespassa l'an mil iii<sup>e</sup> LXXVII, le premier jour de juin, pour l'honneur duquel a fait faire cette tombe . . . . damoiselle Antoinette sa fille . . . . veuve de feu noble seigneur . . . . sénéchal hérédital du Perche. »

» Derrière l'autel, au coin de l'Épître, tombe de liais portant cette inscription : « Cy gist noble et puissante dame Madame Marguerite de Harcourt, en son vivant femme de noble et puissant seigneur Mons<sup>r</sup> Jhean, sire d'Estouteville, laquelle trepassa à Rouen l'an mil cccc<sup>e</sup> XXI, le neuvieme jour d'octobre. Priez Dieu pour l'ame d'elle » ; la dite dame représentée linéalement avec l'écusson de ses armes consistant en trois fleurs de lis et une barre.

» Au milieu du derrière de l'autel, grande tombe en marbre noir, dont nous n'avons pu apercevoir l'inscription, laquelle tombe porte deux représentations gravées sur lames de cuivre, ainsi que les ornemens qui les accompagnent.

» A l'encontre des colonnes ou pilliers du chœur, derrière ledit autel, vers l'endroit de l'Évangile, est posée sur le pavé, et sans être scellée, une table de pierre de liais portant la représentation, relevée en bosse, d'une

jeune fille dont nous ignorons la naissance et la maison, haute d'inscription ou d'attributs reconnaissables.

» Tout proche du mausolée (celui de J. d'Estouteville et de L. d'Albret), vers l'entrée latérale du chœur, tombe en pierre de liais de messire Jehan d'Estouteville, chanoine de Rouen, suivant l'inscription ci-après, représenté linéairement; et est ladite inscription étant autour de cette représentation en partie effacée; et n'y avons trouvé que ces mots gravés en caractères gothiques : « *Isto sub lapide*  
 » *doctor jacet inclytus J. de Estutevilla patricæ requies....*  
 » *Rothomagensis canonicus vir pacis juris amic(us)*  
 » *M. Semel M..... LXV. plebis lux..... festo migravit*  
 » *ab orbe molesto* » (1).

(1) M. l'abbé Cochet mentionne cette tombe et, d'après l'inscription tumulaire, fixe la mort de J. d'Estouteville au 21 décembre 1275. Les mots que M. Cherfils a cru lire ne confirment pas cette indication.— Il n'est point question, dans le procès-verbal de M. Cherfils, de la tombe du chanoine Louis d'Estouteville, inhumé à Valmont en 1527. (Arch. de la S.-Inf. G. 2153.) — « Jeudi, 24 octobre 1527. *Recepte fuerunt missive a Domina de Estoutevilla de obitu domini prothonotarii de Estoutevilla, ecclesie canonici, cujus inhumatio fiet die martis proxima apud monasterium de Validomonte, per quas requirit assistentiam aliquorum Dominorum cum accommodatione ornamentorum ad armorias dicte domus, super quo habita deliberacione, actentis qualitate dicte domus et bonis per suos predecessores ecclesie impensis, placuit prefatis dominis pro dicta inhumatione ibi accommodari ornamenta ecclesie requisita, quodque dicti Domini Decanus, Thesaurarius, Le Rebourset et Godet assistant ad dictam inhumationem.* Lorsqu'on s'occupait de la réfection du portail de la cathédrale, ce Louis d'Estouteville avait offert une statue de Notre-Dame, œuvre de l'imaginer Des Obeaux, qui lui avait coûté 37 l. 1512-1515. Il avait été nommé chanoine le 19 juillet. Il fut reçu à son canonicat, par procureur le 29 juillet, avec dispense non seulement de résider, mais même de porter la tonsure. Il était alors protonotaire apostolique. Il fut reçu en personne le 25 août suivant.

« Malheureusement, comme dit M. l'abbé Cochet, les bons religieux n'eurent pas autant de respect pour les tombes monastiques que pour les sépultures seigneuriales, encore protégées par l'héritier des d'Estouteville, le puissant prince de Monaco. Les pauvres dalles des abbés, que personne ne défendait, furent mises en morceaux par M. Gravel, pour faire des pavés au chœur, au sanctuaire, au chapitre et jusqu'aux salles à manger. Relevées par la Révolution ou par la main des derniers propriétaires, ces pierres sont maintenant étalées, comme des débris, dans la chapelle des tombeaux et dans celle de Six-Heures. Elles y restent comme des témoins à charge qui accusent leurs derniers dépositaires. Des ogives, des frontons, des figures, des costumes, des lettres, des inscriptions, un moine lisant dans un livre, une main dont le doigt porte un anneau, voilà tout ce qui reste des abbés de Valmont » (1).

A la suite des travaux dont il vient d'être question, nous ne trouvons à signaler que des réparations assez importantes faites au dedans et au dehors de l'église par Jean Le Play, maçon entrepreneur, d'après le devis de M. Lucas, appareilleur de l'abbaye de Fécamp, 27 juillet 1781 ; — la translation de la chapelle de Sainte-Appoline dans la place vide qui se trouvait au-dessus du nouveau maître-autel, et la confection de trois autres autels, dont l'un pour ladite chapelle de Sainte-Appoline, œuvres d'un menuisier de Fécamp, 8 mai 1782 ; — la construction de l'abbatiale, à laquelle les religieux contribuèrent pour une somme de 12,000 l. 1783-1784 ; — celle de la grande porte d'entrée du monastère et celle des murs du canal derrière l'église, en vue de dessécher le sol sur lequel elle était bâtie, 1785.

Les prieurs de Valmont, après l'introduction de la réforme de Saint-Maur, furent Romain Baudry, 1751-1769 ; — Jacques-Pierre Fontaine, institué le 24 juin 1769 ; — Nicolas Le Seigneur, institué le 24 avril 1773 ; — Jean-

(1) *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, p. 161.

Louis Dubuisson, institué le 26 mai 1774; — Pierre-Charles David, institué le 10 juin 1775; — Louis Le Brun, institué le 20 mai 1779; — Jean Collibeaux, institué le 8 juin 1781, octobre 1784, et qui eut pour successeur, le 6 septembre 1788, Joseph-Placide Monthois.

Joseph-Philippe Le Royer de Forges clôt la liste des abbés de Valmont (1). Il était grand vicaire du diocèse du Mans lorsqu'il fut appelé, en 1763, à succéder à Mgr de Lort de Sérignan, décédé. Quand éclata la Révolution, il possédait, outre son abbaye, la chapelle et prestimonie de la Lieuderie, fondée par un de ses ancêtres, dans l'église de Pré-en-Pail; la chapelle de Saint-Gingalais, paroisse de Tannie, dans le Maine; la chapelle de la Madeleine, paroisse de Congé-sur-Orne; celle des Etrichers, paroisse de Saint-Jean de Chévrerie, au faubourg du Mans, et le prieuré de Saint-Martin-du-Pertre, au diocèse de Rennes. Le tout lui constituait un revenu de 29,819 l. 12 s., au lieu duquel, par suite des lois révolutionnaires, il n'eut plus à toucher qu'une pension de 6,000 l. Encore eut-il lieu de se plaindre, dans une lettre adressée le 5 octobre 1791 aux administrateurs du district de Cans, du retard qu'on mettait à lui payer cette pension, en quoi consistait toute sa fortune, parce qu'il avait depuis longtemps disposé de son patrimoine en faveur de ses héritiers naturels. Le Royer de Forges avait alors soixante-dix ans; il avait été contraint d'abandonner l'habitation qu'il avait fait construire, à ses frais, sur son bénéfice des Etrichers et d'aller résider près d'Alençon.

La communauté de Valmont qui n'avait jamais été nombreuse, ne comptait plus que quatre religieux à la fin de l'année 1790. On a la déclaration qu'à cette époque ils passèrent au greffe de la Municipalité.

Dom Placide-Joseph-Monthois, né à Saint-Omer en

(1) Il avait été nommé par brevet du roi, du 27 novembre 1763, et par bulle du pape, du 21 décembre 1763.



Artois, le 5 octobre 1746, profès le 25 août 1771 : « Il crut devoir à sa conscience de rester dans sa maison pour l'acquit des fondations jusqu'à ce qu'on le forçât d'en sortir ; il tenait à son état par religion et par principe, regardait ses engagements comme sacrés et inviolables ; mais, l'effet de son contrat étant annulé, il ne pouvait, en cas qu'on employât la contrainte pour l'expulser, se décider à mener la vie commune, parce qu'il n'avait aucune connaissance des statuts ni de la police intérieure qui aurait lieu dans les maisons conservées, et qui peut-être seraient arbitraires, sans base ni fondement ». (20 décembre 1790.) — Déclarations à peu près semblables de Dom Louis-Joseph Cambier, procureur de l'abbaye, né à Valenciennes le 8 août 1752, profès à Jumièges le 10 mai 1774 ; — de Jean-Jacques Le Febvre, né à Beaumont-en-Auge le 5 mars 1744, profès à Jumièges le 10 décembre 1765 ; — de Dom Jean-François-Pierre-Joseph Sta. né à Destres, diocèse de Boulogne-sur-Mer, le 2 février 1757, profès à Jumièges le 5 juin 1774.

Ce dernier se décida pourtant à prêter les 14 octobre 1792, 28 frimaire an IV et 19 fructidor an V, les différents serments exigés des ecclésiastiques ; à ce prix, il eut la faculté de résider à Valmont, où il exerça, je crois, d'abord les fonctions d'instituteur.

Le 11 juillet 1791, l'église, le monastère, le parc, l'abbatiale, tous les bâtiments et lieux claustraux de l'abbaye de Valmont, furent vendus 50,300 l. à MM. Frébourg et Bataille (1).

Après le Concordat, lorsqu'on se préoccupa de dresser des listes de ceux qu'on jugeait aptes à remplir des cures, on mit dans la première catégorie Pléide Monthois, qui résidait alors au Havre, et, dans la troisième, Joseph Sta. Monthois fut nommé à la cure de Sanvic, où il mourut

(1) M. l'abbé Cochet, *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, p. 140.

le 16 avril 1830. Sta était devenu curé constitutionnel de Valmont à partir du mois de janvier 1793 (1).

*Granit de Kersanton.* — M. Le Breton a fort admiré, dans la belle église du Folgoet, les magnifiques autels sculptés dans ce granit; mais il s'est demandé si cette belle pierre, remarquable par sa teinte et son poli si fin, offre une résistance suffisante aux intempéries et particulièrement à la gelée. M. de Beau-repaire répond affirmativement, et s'appuie sur l'exemple du tympan d'une église d'Avranches, dont les sculptures, exécutées dans ce granit, sont d'une bonne conservation.

*Maison de Maurry.* — M. G. Dubosc signale dans le dernier numéro de la *Revue des Architectes* un bon dessin de la porte de cette maison. Sur quoi plusieurs membres font observer que le sol même de l'habitation n'a pas dû dire son dernier mot, et devra être surveillé lorsqu'on y préparera une construction neuve.

M. P. Baudry obtient ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

*Presbytère de Saint-Sever.* — On démolit actuellement en partie, pour le reconstruire sur l'alignement, le presbytère de Saint-Sever, ce qui n'est nullement de luxe, mais d'absolue nécessité.

Ce presbytère qui extérieurement, avec ses deux fenêtres cintrées, au rez-de-chaussée, ressemblait beaucoup à celui de Saint-Vincent, qui a été abattu, il y a quelques années, au chevet méridional de cette

(2) Archives de la Seine-Inférieure.

église (1), avait été bâti par M. François Lenormand, qui fut curé de Saint-Sever, de 1740 au 30 octobre 1769, après avoir été vicaire de Saint-Maclou, et qui contribua aussi beaucoup aux travaux de l'ancienne église Saint-Sever.

D'après un document du temps, on voyait dans le jardin du presbytère de M. Lenormand, un de ces globes, terrestres ou célestes, chefs-d'œuvre de la céramique du faubourg, que l'on admirait déjà au siècle dernier, et dont le musée céramique possède deux spécimens très remarquables.

*Liards de Louis XIV.* — M. Drouet appelle l'attention sur la fabrication des liards autorisée hors de la Monnaie royale, et qui se serait pratiquée au Pont-de-l'Arche et à Acquigny. M. le Président pourra fournir quelque complément d'informations.

Le secrétaire termine par les trois notes que voici :

*Epitaphes d'Antoine Bohier.* — Cet illustre abbé qui, à Fécamp et à Saint-Ouen de Rouen, a si bien mérité de l'archéologie normande, est mort, comme l'on sait, cardinal archevêque de Bourges.

C'est lui qui fit commencer, au nord du portail de sa cathédrale, la tour neuve, appelée plus communément *Tour de Beurre*, comme sa sœur méridionale de Rouen. Surnommé « le moine rouge » parce qu'il avait été bénédictin, il portait pour armes « d'or, au lion d'azur », avec la devise trop oubliée : *Virtuti omnia parent* (2). On a de

(1) M. Pelay remarque qu'au moment de la démolition, une gravure très fidèle a paru dans *l'Illustration*.

(2) Cette devise encadre la vignette dont les héritiers Bonelli ornèrent le titre du beau *Térence* in-folio qu'ils éditèrent à Venise, en 1573.

lui un ouvrage posthume : *Constitutiones latinæ*, imprimé en 1536.

La Révolution n'a épargné ni son cercueil en plomb, ni la grande planche de cuivre où étaient gravées son image et une double inscription qu'il paraît intéressant de reproduire ici :

*Cy-gît feu de bonne mémoire Monsieur  
Antoine Boyer (sic), cardinal du S.-Siège,  
archevêque de Bourges, abbé de Fécan, qui  
trépassa le 29 novembre 1519.*

ANTONIUS JACET HIC BOERIUS, ORIGINE QUONDAM  
ARVERNA. ELOQUIO VIR MERITISQUE GRAVIS.  
A PUERO MONACHUS. CLAUSTRIS COMPLURIBUS ABBAS,  
DIGNUS ET HAC CELEBRI PRÆSUL IN ÆDE FUIT.  
TEMPORE NON MULTO PLURES SORTITUS HONORES.  
CARDINEO TANDEM SCHEMATE CLARUS OBIT (1).

*Saint-Etienne-du-Rouvray*. — M. Jallain a signalé au secrétaire, le 13 avril dernier, « deux niches ou baies aveugles, placées à trois mètres l'une de l'autre en plein soleil du midi, dans l'épaisseur d'un vieux mur d'enceinte, à l'endroit nommé *le Parc* ». Elles ont 0 m. 75 d'ouverture et 1 m. 15 de hauteur. L'aire inférieure des niches n'est qu'à 0 m. 30 au dessus du sol.

Le 20 septembre, M. Jallain a complété la descrip-

(1) ROMÉLOT, *Description hist. et monum. de l'Église... métropolitaine de Bourges*, pp. 39-45 (Bourges, 1824; in-8°). Le bon chanoine n'avait pas peur d'écrire, p. 41 : « L'architecture arabe, qu'on appelle gothique, s'était bien *perfectionnée* depuis deux à trois siècles; et on commençait dès lors à abandonner totalement la forme ogive ». Heureusement qu'allaient bientôt survenir les PP. Martin et Cahier, qui devaient remettre les choses au point.

tion primitive par l'envoi de la photographie qui est présentée à la Commission.

Cette muraille est une portion de la clôture (qui çà et là tombe en ruine) du « manoir des Hanyvel ». A cet ancien domaine de l'abbaye de Saint-Wandrille, se rattache un petit souvenir littéraire. Robert de Hanyvel, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, a en effet composé un joli volume latin de poésies sacrées (*De Sanctis Hymni*), imprimé par L. Maurry, en 1639. Il doit être de toute rareté; le Petit Séminaire en doit un exemplaire à la bienveillance de notre collègue M. Ed. Pelay.

On ne croit guère pouvoir dater cette clôture plus haut que le xvi<sup>e</sup> siècle.

*Dessin en couleur sur cristal.* — Deux lettres du sieur de Ramberville, écrites à Peiresc en 1620, parlent d'une « nouvelle invention de représenter une figure sur le cristal en couleur de pierrerie, qui est chose ravissante et non encore vue, où l'on peut voir l'excellence de la pourtraiture conjointe à l'éclat de la pierrerie.

» Le secret, comme précise la seconde lettre, ne consiste pas à faire une pâte, mais seulement à représenter sur le cristal une figure en couleur de pierrerie, invention qui passe tout beauté ». (*Bulletin du Bibliophile*, 15 juillet 1896; LXIII, 374 et 378).

M. le conservateur croit qu'il s'agit d'un procédé différent de l'émaillerie, dont le xv<sup>e</sup> siècle a tiré en effet des pièces d'une rare beauté, tels que des instruments de paix, etc.

M. le Président lève la séance à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 21 AVRIL 1899

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, de Bellegarde, Coutan, Drouet, Félix, Garreta, Le Breton, Lefort, Pelay et l'abbé Tougard.

M. Milet s'est excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance subit quelques retouches et additions; après quoi il est adopté.

*Correspondance imprimée.* — Tel en est le dossier : *Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour 1895*, Saint-Pétersbourg, 1897; gr. in-4° [avec 394 gravures; — *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*; liv. 21. Saint-Pétersbourg, 1897, gr. in-4°, 33 fig. [ces deux publ. en russe]; — *Mémoires de la Soc... de l'Aube*, LXII, 1898, in-8°; — *Mémoires et Documents... des Antiquaires de France*; METTENSIA, II, 1898; — *Mémoires et Documents de la Soc. Sarvoisienne*, XXXVII, 1898; — *Comité des Travaux hist. et scientif., Revue des Travaux scientif.*, nos 10 et 11; 1898; — Item, *Bulletin hist. et philol.*, 1897, 3-4; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1898; — *Bulletin de la Soc. archéol... de Tarn-et-Garonne*, 1898, 1 à 4; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1897, 2; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*; 1898, 3-4; 1899, 1; — *Bulletin de la Soc. hist. de Langres*,

n° 58; — *Kongl. Vitterhets... Manadsblad*; Stockholm, 1898; 104 fig.; — *From the Smithsonian Report*, 4 pièces, 1898; — *Etudes d'Ethnographie préhist.*, V. *Fouilles à Brasempouy*, par Piette.

M. Garreta transcrit et complète un ancien titre décoré d'écussons.

*Commanderie de Saint-Etienne-de-Renneville, à  
Sainte-Colombe-la-Campagne (Eure).*

Le mémoire, dont je donne communication à la Commission, a été rédigé dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

Il se compose de deux parties :

Il reproduit et décrit les écussons de plusieurs grands-maitres commandeurs et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui décoraient les murs de la chapelle ainsi que différentes parties de cette commanderie; puis il énumère les sépultures, pierres tombales et épitaphes relevées à l'intérieur de ladite chapelle.

L'ouvrage publié en 1896, sur cette commanderie, par M. l'abbé C. Guéry, aumônier au Lycée d'Evreux, m'a permis de contrôler en grande partie l'exactitude des noms, des armes et des dates, à quelques variantes près.

Quelques détails inédits sont en outre fournis par ce mémoire. Il m'a paru intéressant de les consigner ici, puisqu'ils concernent un bénéfice de l'ordre de Malte, peu éloigné de notre région, et qui s'y rattache par plusieurs personnages de marque, tels que les d'Harcourt et les d'Amboise.

Il mentionne aussi les noms des Sarcus, des Montmirail, des Vieuxpont, qui figurent parmi les commandeurs de la Commanderie de Sainte-Vaubourg, au Val-de-la-Haye.

« En la chapelle de la Commanderie de Saint-Etienne de Reneville, au Neutbourg.

Du costé de l'Évangile :

F. Pierre de Pacy (1). — Porte : De gueules à 3 paulx de vair azur et argent, au chef d'azur chargé de 3 coquilles d'argent, à la croix de l'Ordre, qui est d'argent en champ de gueules.

F. David de Sarcus (2). — De gueules, à la croix Saint-André et merlettes d'argent.

De Mailly (3). — Porte : De sinople à 3 maillets d'or.

D'Aunay (4). — Porte : escartelé, au 1 et 4, de sable au lion d'argent ; au 2 et 3, d'azur, lozanges d'or.

Des Ursins (5). — D'azur, bandes d'or, chef d'or, roze de gueules.

De Saint-Luc (6), trésorier de l'Ordre. — Au 1, d'argent,

(1) V<sup>e</sup> Commandeur de Saint-Etienne (1391-1408), dont les armes ne sont pas indiquées dans la notice de M. l'abbé Guéry, c'est-à-dire 3 pals vairés d'azur et d'argent, au *chef* d'azur chargé de 3 coquilles d'argent, *abaissé* sous celui de la Religion, qui est de gueules à la croix d'argent. Les Chevaliers et Commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ajoutent ce chef à leurs armes et abaissent le chef particulier de leurs armes sous celui de la Religion.

(2) X<sup>e</sup> Commandeur de Saint-Etienne (1430-1490). Un David de Sarcus fut aussi Commandeur de Sainte-Vaubourg (1457-1488). Il faut lire : « De gueules au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes de même ».

(3) XI<sup>e</sup> Commandeur de Saint-Etienne. Philippe de Mailly (1491-1514). Lire : « D'or à 3 maillets de sinople ».

(4) Alias : « D'or ou d'argent au lion de sable ». D'Aulenay ou Aullenay.

(5) Charles des Ursins, XII<sup>e</sup> Commandeur de Saint-Etienne (1515-1524), Grand-Prieur d'Aquitaine, fils de Michel Jouvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle-Gauthier, qui portait : Bande d'argent et de gueules de 6 pièces, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules.

(6) Antoine Des Hayes d'Espiney Saint-Luc, XVI<sup>e</sup> Comman-



chevron d'azur, bezans d'or. 2, d'argent, croix de gueules, coquilles d'or, hermines de sable (Flavy). 3, au 1, argent et azur de 3 traits; au 2, face d'or, le reste de gueules. 4, azur fretté d'or. 5, de gueules, croix d'or (Varenes [Picardie]). 6, de gueules, bars et trèfles d'argent.

F. Jean-François de Vion-Tessancourt (1), Commandeur de Saint-Etienne-de-Régneville, en l'an 1629. — Porte : de gueules à 3 aiglons d'argent.

De costé de l'Epistre :

F. Aloph de Vigniacourt (2). Grand-Maistre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1610. — Le 1 et 4, de

deur de Saint-Etienne (1576-1601), Grand-Trésorier et Grand-Croix en 1583.

Il était fils de Robert d'E., Chevalier, Gouverneur d'Evreux, et de Christine d'Ailly de Sains.

Il portait vraisemblablement les armes d'Epinais écartelées des alliances paternelles et maternelles qui doivent être blasonnées ainsi :

Ecartelé : au 1, d'argent au chevron d'azur, chargé de onze besans d'or, qui est d'Epinais; au 2, de sable à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules, qui est de Rouvray-Saint-Simon, à cause de son aïeule maternelle, Jacqueline de R.-St.-S.; parti de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits, qui est d'Ailly, à cause de sa mère, et coupé d'hermines à la fasce de gueules, chargée de 3 boucles d'or, qui est des Hayes; au 3, d'azur fretté d'or de six pièces, qui est de Courcy, à cause d'Alix de C. dame de Mézières, son aïeule paternelle; au 4, de gueules à la croix d'or, qui est... parti, de gueules, semé de trèfles d'or, à 2 bars adossés de même, mis en pal et brochant sur le tout, qui est de Clermont-d'Ailly.

(1) XX<sup>e</sup> Commandeur de Saint-Etienne (1630-1649), Grand-Croix, Grand Prieur de Champagne (1631); Grand-Hospitalier (1637), cinquième dignité de l'ordre de Malte.

(2) LIII<sup>e</sup> Grand-Maître de l'Ordre en 1601. Il portait : écartelé aux 1 et 4, de la Religion, c'est-à-dire de gueules à la croix d'argent; aux 3 et 4, d'argent à 3 fleurs de lis de gueules *au pied nourri*, surmontées d'un lambel de sable.

l'Ordre; le 3 et 2, d'argent fleurs de lys de gueules, lambel de sable.

F. Claude de La Sangle (1), illustrissime Grand-Maitre, 1556. — D'or croix Saint-André de sable aux coquilles d'argent.

De Villarseaux, 1607 (2). — P. : D'argent, burellé de 4 pièces de gueules, au lion de sable couronné, lampassé et onglé d'or.

De Bellebrune (3), fait Grand-Croix et Hospitalier, le 19 novembre 1616. — Aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent becqué et membré d'or; aux 2 et 3, d'or à 3 aigles de gueules, becqués et membrés d'argent.

De Meaulx-Boisboudran (4), Grand-Trésorier de l'Ordre, 1620. — Porte : d'argent à cinq couronnes d'épines de sable, deux, deux et un.

Le chevalier de Courtebonne (5), Comandeur de Saint Estienne de Règneville, 1652. — Porte : d'argent à l'aigle de sable, becqué et onglé et bout de queue de gueules.

Devant l'autel est une tombe servant de marche-pied. Un homme avec l'habit long de chevalier, la croix sur

(1) XLVII<sup>e</sup> Grand-Maitre, en 1553. — Il portait : Ecartelé aux 1 et 4 comme le précédent; aux 2 et 3, d'or au sautoir de sable, chargé de 5 coquilles d'argent.

(2) Antoine de Mornay-Villarseaux (1602-1609), XVII<sup>e</sup> Comandeur de Saint-Etienne. — Qui portait : Burelé d'argent et de gueules, au lion morné de sable brochant sur le tout, armé et couronné d'or.

(3) Gédéon Blondel de Joigny-Bellebrune (1610-1619), XVIII<sup>e</sup> Comandeur de Saint-Etienne. — Portait : Ecartelé aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent; aux 2 et 3, d'argent à 3 aigles de gueules, armés et becqués d'azur, qui est de Marle.

(4) Guillaume de Meaux-Boisboudran, XIX<sup>e</sup> Comandeur de Saint-Etienne (1619-1630). Grand-Croix, Trésorier général en 1623. Grand Prieur de France (1630).

(5) Jean de Calonne-Courtebonne, XXI<sup>e</sup> Comandeur de Saint-Etienne (1650-1660). Grand-Prieur de France. — Il portait « d'argent à l'aigle de sable, membré et becqué de gueules ».

l'espaule et autour : *Cy gist Frère Pierre de Pacy* (1), *Commandeur de Saint-Estienne-de-Rainneville, qui trespassa l'an de grâce mille quatre cents et soixante. Priez Dieu qu'il luy face mercy.* Avec les armes de Pacy d'un costé et celles de l'Ordre de l'autre.

Plus bas, devant led. autel, sont inhumés en la 1, du costé de l'Evangile, un homme en habit court, botté, ses esperons hors de la coste de luy, l'espée au costé, et dessus : *Cy gist noble et Religieux Seigneur, Frère Gédéon de Joigny-Bellebrume* (2), *Chevalier et Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur des Commanderies de Saint-Estienne-de-Renneville, et de Sours-en-Chartrain, lequel décéda le 23<sup>e</sup> jour de décembre 1619. Priez Dieu pour son ame.* Et au-dessus ses armes, telles que dessus, sur la Croix de l'Ordre et un chapellet autour.

A costé de la susd. tombe est autre, en long habit de l'Ordre, la croix sur l'espaule, et est escrit autour : *Cy gist noble et religieuse personne, Frère Philippe de Mailly* (3), *Chevalier et Trésorier de la sacrée Religion de Saint-Jean de Jérusalem et Commandeur de Estienne-de-Renneville, de Fontaine-la-Cadot et le Val-de-Saint-Denis, natif de Mannès* (4), *en Picardie, lequel trépassa le dimanche tiers jour de juin l'an 1515. Priez Dieu, et est effacé.*

A costé de la susdite, du costé de l'Epistre, une autre tombe, sur laquelle il y a aussy un homme en long habit et ceinture à la cardinale avec croix de l'Ordre; et autour est escrit : *Cy-gist Noble et Religieux Seigneur, Frère*

(1) Voir note 1, p. 444.— Des pièces d'archives, selon M. l'abbé Guéry, fixent sa mort en 1408; et le 27 janvier 1409, Guillaume des Gruyaux, tabellion juré au Nieubourg, fit l'inventaire de ses biens après son décès.

(2) Voir note 3, p. 446.

(3) Voir note 3, p. 444.

(4) Il faut lire, je suppose Mametz (Somme, arr. de Péronne).

*Antoine de Mornay-Villardeaux, Chevalier de la sacrée Religion de Saint-Jean de Hierusalem, Commandeur de Saint-Estienne de Renneville et Villedieu-la-Montaigne, lequel trespassa le 9 mars 1609. Priez Dieu qui luy face mercy.*

Plus bas, dans le cueur, une tombe et autour : *Cy gist Frère Pierre Galon, Religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui trespassa l'an mil cccc iiij<sup>xx</sup> et x. Priez Dieu qui luy face mercy.*

Dans la nef, à l'entrée du cueur, une tombe, sur laquelle sont les armes de Harcourt, et autour : *Cy gist Frère Ricart de Harcourt (1), Chevalier du comendement de la chevalerie del Temple, Fondeur de la messon de Saint-Estienne. Cette tombe est fort ancienne et en lettres très antiques.*

Une autre à costé sur laquelle est escript : *Frater Gaudridus, mente pius, probus et benefidus, Vixit in hoc mundo christicola, corpore mundo: Possideat, Christe, tua gaudia presbyter iste.*

Il y en a encore 3 à l'entrée de la porte qui ne se peuvent lire, et sur l'une est un escusson qui semble estre de mesme le précédent.

Derrière le grand-autel, proche d'un qui est décrit, est un signe de sépulchre d'un homme armé de jacque de maille ayant un escusson de Harcourt.

En la maison sont les armes, en la salle, de Mailly (2), com<sup>e</sup> cy-dessus, lequel a fait faire lad<sup>e</sup> maison et ès cheminées de celles de la cuisine sont aussi celles de grand Me et cardinal (3) de . . . .

(1) Richard de Harcourt, fondateur de la Com<sup>e</sup> de Saint-Estienne de R<sup>le</sup>, vers 1140, fils de Robert I, baron d'Harcourt, et de Colette d'Argouges.

(2) Voir la note 3, p. 444. En effet le Comm. Phil. de Mailly, après la visite du Grand-Prieur, en 1493, reconstruisit le manoir et restaura la chapelle.

(3) D'après le dessin figuré, et la description, ce sont les

En divers lieux celles de Harcourt, d'Amboise (1) et des cy-dessus et celles de Montmirel (2) et la sale aux vitres ainsy : D'azur, bandes gueules et argent; supports : sauvages. Plus les armes d'Amboise (3); supports : sangliers. Plus les armes de Vieupont (4) : D'argent, anneaux de gueules, escartelé d'argent, fasces de gueules d'argent, croix de gueules, coquilles d'argent ou d'or; sur le tout, d'or au lion de gueules. Supports : chiens. »

*Le Vieux-Palais.* — M. le Président dit qu'il n'a pas seulement à remercier M. Garreta de cette notice; mais qu'il lui doit encore la communication d'un intéressant dossier, acheté à Paris par notre collègue, et dont voici les pièces les plus importantes :

armes de F.-Pierre d'Aubusson, XXXIX<sup>e</sup> Grand-Maître, en 1476, et cardinal, qui portait : Ecartelé aux 1 et 4 de la Religion, aux 2 et 3 d'or à la croix ancrée et alaisée de gueules. L'écu sommé d'un chapeau de gueules garni de deux longs cordons entrelacés, terminés par cinq rangs de houppes, soit 15 houppes de chaque côté.

(1) A cause d'Emeri d'Amboise (frère de l'archevêque de Rouen). XL<sup>e</sup> Grand-Maître, en 1503.

(2) D'azur à la bande endentée de gueules et d'argent, avec chef de la Religion.

(3) Voir note 1.

(4) Il s'agit du chevalier Etienne de V., depuis Commandeur de Sainte-Vaubourg (1523-1556), fils de Jean de Vieupont, baron du Neufbourg, et de Françoise de Roncherolles (fille de Pierre de R., baron de Heuqueville, Pont-Saint-Pierre, etc., et de Marguerite de Chatillon), mariés le 15 janvier 1479.

Vieupont porte : D'argent à 10 annelets de gueules, posés 3, 3, 3 et 1; parti de : Ecartelé aux 1 et 4, d'argent à 2 fasces de gueules qui est de Roncherolles; aux 2 et 3, d'argent à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or, qui est de Hangeat; et, sur le tout, d'or, au lion passant de gueules qui est.... Supports : Lévrier.

## NOTICE SUR LE VIEUX-PALAIS

Les documents qui suivent sont tirés d'un dossier de pièces récemment achetées par notre collègue M. Garreta et données par lui aux Archives du département. Ils nous ont paru propres à compléter la notice que nous avons communiquée à la Commission des antiquités le 17 mars 1886.

A l'époque de la Révolution le Vieux-Palais était borné par le boulevard Cauchoise, la rue Saint-Jacques, la rue d'Harcourt et le quai qui faisait suite à l'avenue du Mont-Riboudet. Déjà il s'y était opéré une transformation qui en avait sensiblement modifié l'aspect. La rue, dite d'Harcourt, en l'honneur des chefs militaires de la province, avait été pratiquée dans les fossés du côté de la ville (1773); et ce quai, dont nous venons de parler, avait été formé en prenant une assez grande étendue de terrain qui se terminait en terrasse le long de la Seine et devait être la partie la plus agréable de cette antique forteresse. Bien qu'entamé sur deux de ses flancs, le Vieux-Palais comprenait encore dans son ensemble une superficie de 5,000 toises, dont 60 environ de façade sur la rivière. C'était plus qu'il n'en fallait pour tenter la spéculation et pour faire désirer à l'administration municipale que cet emplacement fût ouvert, percé de rues et livré au commerce. Sous le ministère de Necker, une Compagnie (ce n'était pas la première) avait demandé au Gouvernement de lui céder, à prix d'argent, ce vaste terrain, en s'engageant à le transformer d'après un plan raisonné qui serait soumis au Conseil d'Etat, « plan dont l'exécution contribuerait à l'agrandissement et à l'embellissement de la ville par le comblement des fossés, la démolition des tours et des remparts et par l'ouverture de rues essentielles ».

La démission de Necker empêcha ce projet d'aboutir.

Mais, peu de temps après, il fut repris par une autre Compagnie formée sous la raison sociale Henri Meynadier et C<sup>ie</sup>, dont l'offre n'était pas moindre que de 300,000 liv. à payer au Trésor. Elle priait le contrôleur général de lui accorder la préférence « dans une affaire qui était pour le bien du Roi, pour celui de toute une capitale, horriblement bâtie et qui avait besoin d'encouragement ».

Voici quelques-unes des raisons que l'on faisait valoir : le Gouvernement depuis bien des années était tellement fixé sur l'absolue inutilité du Vieux-Palais qu'il avait fini par l'abandonner et le laisser tomber en ruines faute d'entretien. Ses fossés larges et profonds, où il n'y avait jamais moins de 4 à 5 pieds d'eaux stagnantes, étaient le réceptacle des égouts de la ville, une infecte crapaudière d'où s'échappaient des exhalaisons putrides, inquiétantes pour la santé publique. A quoi bon d'ailleurs conserver ce Vieux-Palais auquel ne se rattachait que le souvenir des guerres civiles, dans un temps heureux « où la sûreté du souverain était dans le cœur de ses sujets qu'il forçait de plus en plus à le chérir? ».

Le projet intéressait le contrôleur général, le comte de Vergennes, au point de vue des finances. le Ministre de la guerre, le maréchal de Ségur, au point de vue militaire. Il intéressait également le gouverneur de la Normandie, François-Henri duc d'Harcourt, et plus encore son frère Anne-François duc de Beuvron, lieutenant général de la province et gouverneur du Vieux-Palais.

Avant de prendre un parti, M. de Vergennes communiqua le mémoire de la Compagnie au duc de Beuvron, en lui recommandant de n'en parler qu'au duc d'Harcourt et en le priant de lui transmettre les observations auxquelles les propositions faites au Gouvernement pourraient donner lieu.

C'est à cette occasion que furent rédigés les deux mémoires suivants que nous croyons devoir donner dans leur entier :

*Mémoire sur le Vieux-Palais de Rouen*

« La ville de Rouen et ses fauxbourgs sont peuplés de plus de 140,000 âmes, dont plus de 30,000 ouvriers étrangers. La moindre disette de bleds, de bois, etc., y excite des séditions très fréquentes. Le Ministère sçait positivement que, dès qu'il y a un intervalle entre le départ d'un régiment et l'arrivée de celui qui le relève, le Parlement, l'Intendant, la Ville même représentent que la sûreté publique est compromise, et l'on envoie un détachement des plus prochaines garnisons assurer la tranquillité de cette capitale.

» Pendant la guerre, et même pendant la paix, il se trouve beaucoup d'occasions où il y a ainsi très peu de troupes.

» Il est très important que dans aucun cas elles ne puissent être dans celui de se défendre : et par cette raison un point d'appui ferme est indispensable à leur conserver, quoiqu'il soit très prudent et même nécessaire de ne le jamais occuper que dans un moment forcé que l'on ne doit avoir l'air ni de craindre ni même de prévoir.

» Il seroit fort fâcheux que le Gouvernement crût devoir faire les frais d'un pareil établissement, mais bien peu naturel que, l'ayant, il ne le conservât pas.

» Le Vieux-Palais de Rouen, que son nom sert mal pour en prouver l'utilité, est une forteresse que l'on ne peut plus exactement comparer qu'à la Bastille pour son enveloppe. Ses remparts, très solides et très épais, sont flanqués de grosses tours qui ne le sont pas moins; il est entouré de fossés, la plus grande partie secs, et fermé par un pont-levis avec une porte de secours donnant sur le quay, et par conséquent très près de la rivière de Seine, par laquelle y arrivent les munitions de guerre, l'artillerie, etc.

» Il sert de prison d'Etat; il est le seul lieu où l'on peut, en cas d'émeute, assurer la détention des gens arrêtés,



enfermer les caisses du Roy, retirer tous ceux qui demanderoient protection et prévenir ainsi beaucoup de désordres.

» A ces raisons civiles il s'en joint d'aussi importantes pour le militaire.

» La Normandie est une frontière de mer. La Haute-Normandie n'a dans toute son étendue que le Havre qui soit fermé.

» Dieppe est ouvert, et n'est qu'à 12 lieues de Rouen.

» Tous les dépôts n'ont d'autres points que cette ville, parce qu'il ne seroit pas militaire de les placer en 1<sup>re</sup> ligne.

» L'artillerie a un parc nouvellement placé à Grandmont à une petite distance de la ville, où peuvent se placer les canons, munitions, etc., lorsqu'il n'y a pas d'inconvénient à les tenir en rase campagne. Mais les salles d'armes, nécessaires pour l'armement des troupes et des garde-côtes, le magasin général de tout ce qui doit être enfermé, mêmes des poudres, des effets d'artillerie, enfin de tous ceux que des tems de défensive obligeroient d'assurer, ne peuvent être en sûreté qu'au Vieux-Palais. Il est même d'une grande commodité par son accès à la rivière et la contenance de ses tours, et il a toujours été employé à cet usage, pour lequel aucun autre point ne peut le remplacer.

» Dans l'état actuel et florissant du royaume il semble que les calculs de sa défense et de sa sûreté intérieures doivent s'oublier; mais il seroit contre la prudence de les négliger, comme déplacés, d'employer des fonds considérables pour cet objet.

» C'est une protestation que le Gouverneur de la Province croit devoir consigner en ce moment pour que le Gouvernement ne puisse jamais lui reprocher d'avoir négligé cette représentation, si, contre toute vraisemblance, il se portoit à la destruction de cette forteresse pour les intérêts particuliers d'une Compagnie, que le seul motif

de son profit a formée, et qui écarte les conséquences de ce projet pour le faire accepter.

» Mais comme cette proposition reparaît très souvent, ainsi que le prouve le mémoire même qui annonce qu'une pareille Compagnie s'est présentée pendant l'administration de M. Necker, et qu'un ministre moins prévoyant que M. le comte de Vergennes, M. le maréchal de Ségur et M. le contrôleur général, pourroit traiter plus légèrement du vieux palais, il est très essentiel que le Roy décide irrévocablement que cette forteresse sera toujours conservée et restera, comme elle l'a toujours été, munie de son artillerie, renfermant les salles d'armes, et servant enfin de dépôt militaire et de place de sûreté dans une partie de la province qui n'en a point d'autre.

#### *Résumé*

» Le Vieux-Palais est utile civilement pour la sûreté publique, et il est indispensable militairement. S'il étoit détruit, le commandant de la province ne pourroit se dispenser de demander au Ministre de la Guerre la construction d'un nouveau dépôt. Ainsi, dans ce mémoire qui en sollicite la destruction, tout est profit pour la Compagnie, qui le présente, et tout est perte pour le Roy dans l'exécution ».

*Observations de M. le duc de Beuvron, gouverneur du Vieux-Palais de Rouen, sur un mémoire en demande de concession de terrains et bâtisses de cette forteresse.*

« Depuis longtemps, il a été fait des entreprises pour la destruction du Vieux-Palais de Rouen, dont les motifs n'ont été que par des intérêts partiels, soit par la vue d'extension d'autorité des corps, soit par l'espérance de profit des particuliers.

• On ne peut que répéter ce qui a été dit dans plusieurs

mémoires, sur la nécessité d'un lieu de sûreté où l'on peut retirer les caisses, les effets du Roi, les personnes qui en sont chargées dans une ville d'une grande population, et où les émeutes ont toujours été fréquentes.

» Le Vieux-Palais n'est pas moins nécessaire comme dépôt militaire. Sa situation sur le bord de la rivière le rend propre à recevoir, sans beaucoup de frais, les armes et effets d'artillerie, et on ne pourroit, sans de grandes dépenses, se procurer d'aussi beaux magasins dont la solidité a résisté jusqu'à présent, malgré la négligence de réparations quelconques de cette forteresse, depuis longtemps.

» Le rétablissement et l'accroissement des ports rend la communication pour lier les trois provinces maritimes de Picardie, Normandie et Bretagne, plus intéressante que jamais, et le passage nécessaire à Rouen réunit les communications par terre et par eau : c'est assez démontrer l'avantage d'un dépôt aussi précieux.

» Quant aux fossés, sur les représentations qui en seront faites au Gouvernement, il sera certainement pourvu à la salubrité de l'air, d'après ses ordres.

» Le service de cette forteresse est fait par une compagnie franche de 150 hommes, chargés de la garde des prisonniers d'État, du magasin d'artillerie où il y a un garde-magasin du corps royal sous l'autorité du directeur de l'artillerie de la province. Cette compagnie, armée, habillée et équipée à ses frais, ne coûte rien au Roi et jouit de son logement et de quelques privilèges pour tout prix de son service. Ils sont commandés par un major et des officiers choisis dans la bourgeoisie sous l'autorité du commandant de la place, lequel depuis un temps immémorial a été breveté par le gouverneur, qui lui fournit un logement et lui abandonne divers émolumens dans la place. Ce commandant est présentement M. le chevalier d'Osmond, homme de qualité, ancien capitaine de grenadiers au régiment de la Marche.

» Cet officier mérite certainement de la considération ; mais, comme l'avance l'auteur du mémoire, ce n'est pas la seule qu'on doive avoir.

» Le gouvernement du Vieux-Palais est depuis très longtems entre les mains du lieutenant général de la province et a toujours été la résidence des auteurs du duc de Beuvron, et le seroit encore, si, par discrétion pour les dépenses du Roi et de la Ville, ses prédécesseurs et lui n'avoient que faiblement insisté sur sa réparation. Conséquemment il est forcé d'accepter un logement à l'Archevêché, toutes les fois que les ordres du Roi l'appellent à Rouen et l'y obligent à une représentation convenable (1).

» On pense que ces motifs seront plus que suffisans pour contrebalancer l'avantage pour le Roi d'une somme de 100,000 écus. qui occasionneroit, par la suite, des dépenses bien plus considérables ».

Ce fut peut-être à ces mémoires des ducs d'Harcourt et de Beuvron qu'il faut attribuer les quelques années de sursis accordés par faveur au Vieux-Palais, avant sa condamnation définitive sous la Révolution. Le duc d'Harcourt l'avait comparé à la Bastille. Cette comparaison devait devenir bientôt plus compromettante qu'avantageuse. Vendu à la Ville de Rouen en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 5 sept. 1791, moyennant un prix supérieur de 150,000 l. au prix offert par la Compagnie

(1) On lit dans un autre mémoire : « Ils ont logé à l'archevêché ; mais cette condescendance particulière due à leur liaison avec M. le cardinal de La Rochefoucauld, peut éprouver des variations, telles que le dernier incendie que vient d'éprouver le Palais épiscopal, le séjour de ce prélat à Rouen ou autre circonstances, qui obligeroient les représentans du Roy, chargés de ses ordres, à représenter au cabaret ». Ce fut à l'archevêché que logèrent et que reçurent les autorités le marquis de Beuvron, le 14 déc. 1778, le maréchal d'Harcourt, pair de France, le dernier mai 1778.

Meynadier, il fut rétrocedé, le 12 janvier 1793, à un particulier et démoli dans le cours de l'année suivante.

Voici quelques autres détails que nous fournit le dossier de M. Garreta sur le personnel de cette forteresse, dans les dernières années. Nous avons vu qu'Anne-François de Harcourt, duc de Beuvron, était gouverneur du Vieux-Palais. Il avait été nommé par le Roi, le 2 janvier 1776, à cette fonction dont s'était démis en sa faveur son frère François-Henri duc d'Harcourt, nommé gouverneur de Normandie. Anne-François de Beuvron était né le 4 oct. 1723. Il fut, en même temps que gouverneur du Vieux-Palais, lieutenant général et commandant de la province de Normandie (1). Il touchait, en qualité de commandant de la province 16,869 l., comme lieutenant-général, 8,400 l., comme gouverneur du Vieux-Palais, 2,600 l. Son droit de chauffage était évalué à 603 l. L'administration des Aides lui payait 900 l. pour lui tenir lieu du profit qu'il tirait de la cantine établie à l'intérieur de la forteresse, cantine qui donnait lieu à des abus et qui avait été supprimée avec son consentement. On lui avait toutefois conservé ses entrées franches pour 4 demi-muids de vin, 2 pièces de cidre et 4 minots de sel. La Ville lui fournissait en plus 1,000 l. comme supplément de gages, pareille somme pour son logement et 200 l. pour droit de franche moute.

Il était représenté au Vieux-Palais par un vieux capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, Jean-François d'Osmond, frère de l'abbé d'Osmond, promoteur général du diocèse, abbé de Clairefontaine. Le chevalier d'Osmond tirait un parti fort avantageux de sa place de capitaine du Vieux-Palais. Elle lui rapportait tout au moins 10,700 l. (locations de diverses parties de maisons

(1) Il ajoute à ces titres, 26 mai 1783, celui de commandant des travaux de la rade de Cherbourg. Il avait son domicile à Paris, par. Saint-Sulpice, rue de Grenelle.

en dedans de la place, le logement des gardes réservé, 4,050 l.; au dehors de la place, location de 2 maisons, d'un café avec salle et billard, de 24 boutiques ou baraques, non compris son écurie, la maison du major, une salle à l'usage des officiers 5,150 l.) Il avait de plus ses entrées franches et « la conservation de la chasse des plaisirs du gouvernement » (1). Il avait été nommé capitaine en 1773, il garda cette place jusqu'à sa suppression en 1791. (Décret de l'Assemblée nationale qui supprimait le gouvernement des provinces et des places de toutes les classes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1791.) A l'époque de l'établissement des grands bailliages, le duc de Beuvron avait attribué à M. d'Osmond le commandement des armes à Rouen et le droit de tenir la grande police jusqu'à ce qu'un magistrat représentant le Premier Président, actuellement absent, en fût chargé. (Rouen. 24 mai 1783.)

D'Osmond commandait comme capitaine une compagnie franche de 150 hommes, soi-disant destinée à la garde du Vieux-Palais et qui ne coûtait au gouverneur que 318 l. 10 s. par semestre. Son état-major était composé, en 1788, de 13 officiers : MM. Binet, major; Reverdun, aide-major; Charles Belard, Emard Baudry-Binet, Jean-Baptiste Reverdun, Dodard, Jean-Baptiste Fontaine, Carré, Pierre Pelletier, Jean-Baptiste Curmer de Saint-Saire l'aîné, Curmer le jeune, Le Brument fils. L'*Almanach de Normandie* de 1790 ne donne plus que 10 noms, ceux de Binet, major, de 3 lieutenants, de 4 sous-lieutenants, d'un enseigne, et d'un chirurgien-major.

François Grognet, moine bénédictin, avait été nommé aumônier de la compagnie, le 26 mai 1783.

Les fonctions des officiers de l'état-major du Vieux-Palais étaient purement gratuites. Les officiers de l'Etat-

(1) Il jouissait, en plus d'une pension de 100 l. sur l'Octroi des marchands, à titre d'indemnité, pour le terrain dont l'Etat s'était emparé lors de la création de la rue d'Harcourt.

Major appartenait pour la plupart au haut négoce de la ville; ils ne touchaient aucun traitement et n'avaient pour récompense, en dehors de certains privilèges insignifiants, que l'honneur d'appartenir à la maison du lieutenant-général de la province.

*Maison des Corneille.* — M. Jules Lair, si honorablement connu dans le monde de l'érudition comme dans celui des affaires, a fait remettre à M. le Président, pour être présentée à la Commission, une peinture signée « Louise Collot, 1820 ».

M. Adeline estime que le dessin conservé dans nos archives est supérieur à celui qui est offert à l'examen de la Commission, et qu'il pourrait bien n'en être qu'une copie.

*Puits préhistorique?* — M. de Beaurepaire donne enfin lecture de la note qu'a bien voulu lui adresser M. Léger, juge de paix à Neufchâtel, relativement à un puits, « probablement de l'époque moustérienne, qui existe dans la carrière du Mont-à-Regret, près de Neufchâtel ». Au mémoire est jointe une photographie (0,12 × 15), qu'a tirée M. Depigny, greffier du tribunal civil de la même ville.

M. Drouet craint que les conclusions ne soient excessives, attendu que le forage du puits semble imputable à d'autres causes beaucoup moins archéologiques.

*Note sur un jeton de l'époque de Henri IV, portant la légende : OPPORTUNUS.* — Messieurs, dit alors M. Drouet, dans la séance du 17 février 1897, je vous ai fait connaître un poids monétaire ou dénéral, trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf, avec des monnaies et des jetons d'époques différentes, correspondant à l'âge des assises où on les a

trouvés. Je désire aujourd'hui vous entretenir d'un jeton trouvé dans cette fouille.

En voici la description :

A.) HENRICVS IIII FRANCORVM ET NAVARRÆ REX. ECUSSENS accolés de France et de Navarre, surmontés de la couronne royale, et entourés des cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit, entre les pointes des deux écussons : H. initiale du nom du roi.

R.) Hercule, vêtu de la peau du lion de Némée, tenant la massue de la main droite, et enlevant de la gauche la couronne de la tête du centaure abattu à ses pieds. Dans le fond quelques édifices devant lesquelles évoluent des soldats; à l'exergue, 1601. Cuivre, diamètre 0,026. Pièce fruste et un peu cassée; néanmoins aucun des détails intéressants n'est endommagé.

Pour comprendre le sens symbolique de ce jeton, il faut se rappeler que le duc de Savoie, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, profitant des dissensions civiles qui affligeaient la France à l'époque de la Ligue, s'était emparé du marquisat de Saluces, que le traité de Cateau-Cambresis avait reconnu à la France.

Enivré de cette facile conquête, ce prince avait fait frapper des médailles, où il était représenté en Sagittaire, décochant une flèche, avec cette légende : OPPORTVNE (à propos).

En 1600, Henri IV, ayant rétabli l'ordre dans son royaume, somma le duc de lui restituer le marquisat de Saluces; fatigué des tergiversations du prince de Savoie, qui n'osait point refuser ouvertement, ni rendre de bon gré ce qu'il avait dérobé, le roi lui déclara la guerre, assiégea et prit ses plus fortes places, ce qui mit le duc dans la nécessité d'implorer la paix.

En échange de l'inutile marquisat de Saluces (1), Henri IV

(1) Le marquisat de Saluces, situé en Piémont, était un fief qui relevait du Dauphiné.



l'obligea à lui céder la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

A cette occasion on fit en France diverses médailles, en réponse à celle qu'avait fait frapper le duc de Savoie. Le Centaure ou Sagittaire du Zodiaque y est représenté terrassé par l'Hercule français qui lui enlève sa couronne. Ceci explique la légende inscrite sur notre jeton : *OPPORTVNIVS (plus à propos)*.

Les jetons officiels étant émis à l'occasion du nouvel an, ces petits monuments portent la date de l'année qui suit les événements auxquels ils font allusion. C'est ici le cas pour notre jeton qui porte la date de 1601. On rencontre parfois aussi ce jeton en argent, et nous savons par la lecture des *Sages et royales économies d'État*, qu'il en fut même frappé en or. Tous les ans, en effet, le ministre d'Henri IV, Sully, se faisait un devoir d'offrir au roi et à la reine, pour leurs étrennes, des bourses des nouveaux jetons de l'année, frappés en or et en argent; et, détail infiniment plus curieux, le grand Sully, cet éminent homme d'État, ce guerrier intrépide, ce financier d'un génie supérieur, ne dédaignait pas d'en inventer le dessin et d'en composer les devises, après s'être entendu avec le roi.

La valeur intrinsèque des jetons d'or les a fait vite disparaître de la circulation. Nous ignorons ce qu'on en faisait au xvii<sup>e</sup> siècle; mais nous savons que sous Louis XV, on les convertissait en vaisselle d'or, et que, tous les ans, on fabriquait avec ceux offerts au roi, une demi-douzaine d'assiettes; il est très probable qu'on en faisait autant sous ses prédécesseurs.

On rencontre souvent des imitations étrangères des jetons à la légende : *OPPORTVNIVS*. Je vous demanderai la permission de vous dire quelques mots à leur sujet. Ils imitent presque toujours les jetons des services de trésorerie, principalement ceux de la Cour des Comptes, et on en comprend facilement la raison. Je me contenterai de

vous en faire connaître deux, au sujet desquels je ferai quelques remarques sommaires concernant les imitations étrangères en général :

N<sup>o</sup> 1. — CAMERÆ COMPTOR. REGIORVM; écus accolés de France et de Navarre, surmontés de la couronne royale et entourés des cordons des ordres du roi.

R.) — Le même que sur le jeton officiel : le champ entièrement nu; à l'exergue H. K., initiales du graveur ou du fabricant. Faire allemand très prononcé.

N<sup>o</sup> 2. — Même droit qu'au précédent.

R.) — Le même, sauf que le deuxième plan représente une ville, et les cavaliers et fantassins évoluant sous ses murs. Le mot OPORTVNIVS est écrit avec un seul P. A l'exergue : H. KRAVWI; travail plus fin et plus soigné que sur le précédent. Cette imitation était évidemment destinée à une couche d'acheteurs plus élevée que celle de la première.

Ces imitations de jetons officiels, d'un corps constitué, prouvent avec quelle profusion ces médailles furent émises, et démontre qu'une assemblée comme la Cour des Comptes avait tenu, elle aussi, à faire sa cour au monarque, en retraçant sur ses jetons une inscription qui rappelait ses victoires sur le duc de Savoie. Toutefois il peut être excessif d'accuser la Cour de flatterie. Nous avons vu précédemment quelles hautes personnalités inspiraient l'idée des jetons, et il ne serait pas étonnant qu'elle eût été imposée d'office à la Cour des Comptes ainsi qu'aux autres corps de l'État.

Le jeton officiel que nous avons décrit ne porte pas de signature. L'usage de signer ne s'était pas encore introduit en France, et l'on n'en rencontre que de rares exemples à partir du règne de Charles IX jusqu'à l'époque de Louis XIV, où la signature devient la règle générale : mais nous avons vu que les deux imitations étrangères portent des signatures à l'exergue, comme trompe-l'œil, pour rem-

placer la date (1). La première porte H. K; la seconde H. KRAYWI. On rencontre sur d'autres imitations de la même école et du même temps : H. KRAY., qui paraît bien du même artiste. Leur faire allemand indique leur origine. En effet, on sait que la ville de Nuremberg a inondé la France de ses produits de pacotille jusqu'à une époque très voisine de nous. C'est de ce côté qu'il faut chercher pour trouver l'officine qui a produit nos simulacres de jetons.

Le hasard, ce dieu des chercheurs, vint à mon secours, dans la circonstance : notre honorable collègue, M. Paul Baudry, voulut bien faire appel à mes faibles lumières au sujet de quelques pièces qu'il désirait classer. Parmi ces pièces, je fus assez heureux pour trouver un jeton banal, portant en toutes lettres les nom et prénom que je recherchais. Voici cette signature, telle que le jeton de M. Baudry me l'a révélée : HANS. KRAVWINCKEL. IN. NVRENB... Il n'y a pas de doute possible, la pièce étant d'une conservation parfaite. Un second exemplaire, appartenant aussi à M. Baudry, porte la même légende; mais le nom de la ville de Nuremberg n'est plus indiqué que par les deux premières lettres. Ainsi, tous mes doutes étaient levés; je me trouvais bien en présence d'une imitation allemande du jeton officiel d'un service de trésorerie française.

Cet abus devint si criant, que Louis XIV, par un édit de 1696, défendit de frapper des médailles et des jetons ailleurs qu'au balancier du Louvre. Il interdit l'entrée des jetons étrangers, dont il ordonne, le cas échéant, la saisie et la confiscation. Il fait en outre défense à tout marchand d'acheter et de vendre des pièces fabriquées en tout autre lieu que le Louvre. Ces dispositions, plusieurs fois renouvelées, remontaient à 1672.

(1) Les imitations allemandes des jetons officiels s'en distinguent, outre leur faire généralement très reconnaissable, par l'absence de date, et leur moindre épaisseur et largeur.

Un dernier mot pour terminer cette trop longue note.

Près d'un siècle plus tard, le sujet de la médaille frappée par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'était pas oublié; en effet, après la bataille de Staffarde (18 août 1690), où Catinat battit le prince de Savoie, Victor-Amédée, on frappa une médaille pour rappeler le souvenir de cette victoire; et l'Académie des Inscriptions et Médailles la décrit ainsi : « Hercule tient la couronne du duc de Savoie et a sous ses pieds le Centaure; ce qui fait allusion à la fameuse médaille que Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fit frapper, lorsqu'il s'empara du marquisat de Saluces ». On le voit, le sujet de cette dernière médaille ne diffère guère de celles qui furent frappées en France en même temps que nos jetons. L'histoire n'est-elle donc qu'un perpétuel recommencement ?

M. Garreta hésiterait à reconnaître un Centaure dans le dessin, et le personnage du premier plan lui paraît être évidemment une femme. Cela ne veut pas dire que la substance même du mémoire de M. Drouet ne doive pas être adoptée.

*Cachets.* — M. Pelay place sous les yeux de ses collègues un certain nombre de ces petits monuments plus ou moins voisins de l'époque révolutionnaire : cachet du district de Gournay, en 1790; — du canton de Cailly; — du canton de Quincampoix; — du premier bataillon des volontaires de la Seine-Inférieure; — du neuvième *idem*; — du juge de paix de la ville de Rouen, 4<sup>e</sup> division; — de l'administration des pompes funèbres de la ville de Rouen, dont l'organisation remonte au 10 mai 1803; — enfin de l'amirauté de Granville.

M. le Président observe que les empreintes du plus grand nombre de ces sceaux sont fort communes

sur les pièces conservées aux archives. Cependant il n'en est pas de même du cachet des Volontaires de la Seine-Inférieure : ce corps fut créé en 1789, mais n'eut qu'une existence éphémère, ayant bientôt porté ombre à l'Administration centrale.

*Réclame d'officiers recruteurs.* — Enfin, comme pour faire suite à une précédente communication de M. Lormier, le même membre lit une page des *Recherches sur la fabrication des Cartes à jouer à Troyes*, par M. L. Morin (Troyes, 1899, in-8°). A la page 30 est citée la carte de Pajet, sergent au cinquième régiment de France, en garnison au Havre. Pajet était « logé place de Grève, et on le trouve au café du Midi, sur le quai de la Ferraille ».

*Verres peints.* — En promettant une note sur ce sujet, M. G. Le Breton revient sur les explications qu'il a fournies à la dernière séance, au sujet des verres églomisés. Les types les plus précieux de cette peinture sous verre ont été rencontrés dans les cimetières d'Italie. Le conservateur du Musée en exhibe deux planches; l'une reproduite des pièces du xiv<sup>e</sup> siècle; l'autre en donne des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup>, à peintures polychromes.

*Gainneville. — Fenêtre absidale.* — Le Secrétaire fait circuler une photographie du chevet de l'église de Gainneville, et l'accompagne de l'extrait suivant de la lettre que lui a envoyée le 12 mars dernier M. le curé Lévêque.

« Je viens de découvrir par hasard une magnifique fenêtre dans l'église de Gainneville. Cette fenêtre, dont je vous envoie la photographie, était cachée par une

contre-table Louis XVI. D'accord avec le Conseil de fabrique, j'ai fait disparaître cette contretable et j'ai rendu à cette fenêtre son ancienne beauté, en la faisant restaurer avec le plus grand soin.

» Cette fenêtre est le plus beau morceau d'architecture de l'église... ».

MM. Coutan et Lefort estiment que cette fenêtre, d'une construction un peu rustique, remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Le chœur entier est d'ailleurs du même temps.

*Lillebonne. — Antiquités diverses.* — M. Vallée a chargé le secrétaire d'excuser son absence. Mais cette excuse n'est pas banale, grâce aux nouvelles précédemment fournies par la lettre du 18 mars :

« J'arrive à l'instant de visiter les fouilles faites en ville par un particulier. Je viens d'y rencontrer des pierres moulurées, mises là comme remblai et provenant de notre malheureux théâtre qui est voisin. Chose bizarre, ce remblai était sous l'ancienne chapelle de l'hospice, dédiée à Saint-Laurent, et construite avant 1635, comme le dit M. l'abbé Voïment. Ces pierres proviennent de la corniche du portique ou de la scène. Je les ai fait enlever et mettre dans le théâtre. Elles sont merveilleusement sculptées.

» Je vais surveiller avec persévérance ces fouilles et celles qui vont suivre. Car il faut que je vous dise que ces terrains sont des lots que l'établissement hospitalier vient de vendre. Au cahier des charges, la ville s'est réservée tous les objets d'art ou antiques. C'est là une bonne clause, qui nous fait arracher de l'oubli ces précieux souvenirs. Un flambeau en bronze a été découvert en ce lieu, il y a quelques jours; ainsi que quelques morceaux de bronze doré et du stuc colorié en rouge dit pompéien, avec dessins.

» Vous voyez que notre petit musée, qui vient de naître, va pouvoir s'accroître assez rapidement ».

Dans sa lettre du 18 courant, notre collègue poursuit et complète ainsi sa chronique archéologique :

« Le chandelier en bronze est absolument semblable à celui que M. Rever découvrit dans le théâtre (*Mémoire*, p. 91). Cette coïncidence, jointe aux traditions locales, me fait présumer que le terrain fouillé actuellement a été remblayé par des terres provenant du théâtre.

» Mais ce que je considère comme le plus intéressant, c'est la présence de murailles, d'embases de murailles plutôt, de 2 mètres d'épaisseur, en pierres de roche (dites pierre de Caumont), provenant de la région et mesurant 0 m. 50 d'épaisseur. Ces pierres sont énormes, et reposent sur une sorte de béton de gros silex. *J'en ai relevé le plan.*

» Un de ces murs, le plus large, se dirige vers l'escalier occidental du théâtre, et semble être un mur de quai, devant barrer ce bras ancien de la Seine avant l'endigement, puisque son prolongement du sud-ouest au nord-est a été constaté lors de récentes fouilles, dans les dépendances de la gendarmerie, où un squelette était déposé sur le mur même. Ou bien formait-il l'enceinte extérieure de la ville ? Je penche pour la première hypothèse, à cause de découvertes anciennes de pierres munies d'un gros anneau en fer, où devaient s'attacher les galères (1). Je pense donc qu'il s'agit d'un mur de quai.

» Au-dessus de ces restes d'embase de murs, la couche est formée de remblais exécutés à différentes époques. C'est ainsi qu'on y relève deux étages de charbon de bois,

(1) Ces anneaux d'amarrage, que la tradition locale citait naguère par la bouche d'un paysan des environs, sont mentionnés en 1807 dans l'*Annuaire de la Seine-Inférieure* (p. 195), et aussi dans le *Mercur de France* de 1736 (p. 1967). (*Note du Secrétaire.*)

traces d'incendie déjà remarquées dans maintes fouilles locales.

» Ces substructions me paraissent dater des commencements de l'occupation romaine, c'est-à-dire d'une époque antérieure à la construction du théâtre, qui a dû être édifié lorsque Juliobona était dans sa splendeur : car les maçonneries, tout entières en tuf, n'offrent point de moëllons de pierre tendre dans les remplissages intérieurs, comme on en rencontre dans les maçonneries plus récentes. C'était là de l'art pur et sévère, sans fraudes.

» Je mets à jour, au fur et à mesure de ces trouvailles, le plan du Lillebonne ancien ».

M. le Président charge le secrétaire de féliciter et de remercier vivement M. Vallée, et de l'inviter à ne pas oublier le Musée départemental, s'il rencontrait plusieurs exemplaires de quelque objet rare et remarquable.

Il lève ensuite la séance à quatre heures.

A. TOUGARD.



## SÉANCE DU 26 MAI 1899

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Dr Coutan, Deglatigny, G. Dubosc, Félix, Garreta, Héron, Lefort, Malicorne, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Pelay et de Vesly.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté ; M. Drouet comprend que M. Garreta ait fait difficulté d'adopter son interprétation du jeton. La faute en est aux défauts de l'exemplaire présenté. Mais de meilleurs échantillons prouvent qu'il s'agit bien du Sagittaire ; et l'examen de la médaille du duc de Savoie qu'a pu faire depuis notre collègue est venu confirmer encore ses précédentes conclusions.

*Correspondance imprimée.* — Son modeste dossier comprend seulement : *Comité archéol. de Senlis : Comptes-rendus et Mémoires*, 1897-1898 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, t. XVIII, 1 ; — *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, XXXIX ; 1898, 1 et 2 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XVIII, 1 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 189 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* ; 1898, 4 ; — *Sur l'emplacement du temple de Cérès, à Carthage, par le P. Delattre*, 1899 ; in-8° (offert par le secrétaire à cause des belles planches qui ornent le texte).

*Correspondance manuscrite. — Nomination de nouveaux membres.* — Une lettre de M. le Préfet notifie l'arrêté qu'il a pris le 4 courant, par lequel il nomme membres de la Commission : M. Malicorne, conseiller général, et M. Héron, professeur de lettres à Rouen.

M. le Président ajoute que M. Malicorne, nommé récemment membre du Conseil général par le canton de Forges, connaît très bien les monuments et les antiquités de son canton. Sa présence au milieu de nous ne saurait donc être que très utile par les informations qu'il pourra seul fournir. Notre nouveau collègue a d'ailleurs publié une notice importante sur l'abbaye de Bival, et quelques autres mémoires intéressants. Enfin il est allé jusqu'à enrichir les Archives départementales de pièces dignes d'attention. De tels services prouvent tout ce que la Commission est en droit d'attendre du concours de M. Malicorne.

Quelques mots de notre nouveau confrère témoignent à M. le Président toute sa reconnaissance.

*Oissel. — Cachette monétaire.* — M. le Président donne lecture de la note suivante qu'a bien voulu lui adresser, il y a une dizaine de jours, M. Gonse, inspecteur des Eaux et Forêts :

« Le 3 mai courant, le fils d'un ouvrier travaillant dans la coupe de M. Mascrier, adjudicataire, demeurant aux Essarts (Grand-Couronne), a trouvé sous une souche d'un arbre un vase en terre partiellement cassé et entouré de gros cailloux, qui renfermait 16 kilos d'anciennes monnaies à l'effigie des empereurs.

» Ce lot de monnaies trouvées sur le territoire de la commune d'Oissel (forêt domaniale de Rouvray) a été déposé par les bûcherons à la mairie d'Oissel ».

Après s'être demandé la destination probable que recevra cette découverte considérable, qui rappelle celles d'Evreux et de Sandouville, la Commission estime qu'il y a lieu de l'étudier sommairement dès à présent. M. Deglatigny, qui connaît M. Dehais, maire d'Oissel, veut bien servir d'introducteur à notre confrère, M. Drouet, pour cette première information.

*Pierre d'Etat au Petit-Couronne.* — M. Deglatigny obtient la parole pour signaler, puisque la forêt de Rouvray vient d'être nommée, les fâcheuses dégradations que subit assez fréquemment ce monument druidique, ou communément réputé pour tel, à peu près unique dans le département (car on n'y cite guère en outre que le grès de la forêt de Roumare et la pierre de la fosse de Gerponville). On a plusieurs fois allumé du feu à la base de cette pierre, dont un fragment considérable a été détaché; si ces mutilations se prolongeaient, l'existence même de ce dernier vestige des Gaulois serait compromise.

Divers moyens de préservation sont indiqués, tels que le classement parmi les monuments historiques, un écriteau et une clôture quelconque. Et comme il y a lieu de croire que le feu allumé près de la pierre est le fait des soldats, il serait bon d'intéresser à la sauvegarde de la pierre d'État, les officiers de la garnison conjointement avec l'administration des Forêts.

*Rouen. — Eglise Saint-Etienne-des-Tonneliers.* — M. Bouquet appelle l'attention sur le dégagement dont vient de bénéficier cette église supprimée. La démolition du poste de police a rendu aux regards une grande

partie de l'édifice et notamment le chevet. Malgré les aménagements et morcellements intérieurs, il est encore plus entier qu'on ne pouvait l'espérer. M. Bouquet rappelle quelques souvenirs honorables pour cette paroisse, entre autre son célèbre prédicateur, l'abbé Le Tourneux, qu'on a pu comparer à Bossuet. Deux de ses vitraux et son baptistère sont aujourd'hui possédés par l'église Saint-Romain.

M. le Président ajoute qu'il résulte des registres de la fabrique que l'état de cette église était déjà très ruiné dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. M. Coutan, qui a admiré certains détails d'architecture, se propose de tenter quelques photographies. Son projet est accueilli avec d'autant plus de faveur que nos portefeuilles ne contiennent aucune vue de ce sanctuaire, dérobé jusqu'ici à tous les regards. Pour comble d'infortune, E. de La Quérière, cette providence de l'ancien Rouen monumental, ne s'en est point occupé.

M. de Beaurepaire communique les documents ci-après :

#### NOTE SUR LES MÉNESTRELS

La pièce suivante peut servir de supplément à mon mémoire sur les ménestrels. Elle est empruntée au fonds du comté de Lillebonne qui s'est ajouté assez récemment aux archives du département.

#### *Le travers de la ville de Lislebonne*

Cette pièce est précieuse à conserver; point de dates, mais j'estime qu'elle doit être du xiii<sup>e</sup> siècle :

#### *Le travers des menestreaux*

« Nul jongleur franc, à nul sr, soit prince ou prélat, excepté le menestrel de Monsr, se il mène et conduit

Monsr ou autre prince souverain, et doibt tenir le cheval de son maistre par le frain, et ne le doibt lesser jusques à ce qu'il soit dedens le chastel ou hors d'entre les quatre barres (1).

» Tout homme ou femme qui est menestrel ne peut passer instrument, aucun qu'il soit, qu'il ne l'acquite, et qu'il ne joue et chante en toute la banlieue de Lislebonne; et, s'il grouche, il doibt tourner troys tours en la halle par dehors pour l'amende en jouant de son mestier; et, se il passe la banllieue sans acquitter les instruments, il les forfait, et, se ilz sont en char ou charrette ou sur cheval, le chariot ou charette ou le cheval sont forfaitz.

» Et s'il alloit oultre Seyne, et il fust au bastel, le batte-  
lier luy doibt demander se il s'est acquitté; et, se il ne l'est, il ne doibt pas passer; et, se il est suy, l'on le doibt appeler; et, se le bastellier ne retourne et il ne le peut ouyr, l'on peut prendre son bastel, quand il revient et le haller sur terre tant qu'il ait restably les instrumentz; et semblablement de toutes derrées qui doibvent travers; et sy ne peuvent passer fors que dès le solleil luyant, sans le congé de Monsr.

» Tout homme ou femme jongleur ou jongleresse, qui porte instrument, quel qu'il soit, ne peut passer la banllieue qu'il ne forface ses instrumentz, quelz qu'ilz soient, sans les acquicter (2) ».

(1) Cet article doit, je pense, se comprendre ainsi : Nul jongleur à nul seigneur, soit prince ou prélat, n'est franc. Il n'y a d'exception que pour le ménestrel de Monsr de Lillebonne et sous les conditions énoncées.

(2) Je note ces deux autres articles :

« La première aloze est au prevost pour payer le prix qu'elle cousta au bateau, et est quitte de la coustume de l'aloze ». (La coutume était fixée à 2 deniers.)

« Ung voirrier pour ung voirre et en luy doibt emplir de vin ». (C'est un témoignage assez curieux du prix que l'on attachait

*L'ancienne fontaine de la place du Marché-Neuf,  
à Rouen.*

Il n'y a plus de fontaine sur la place Verdrel, ancienne place du Marché-Neuf, devant le Palais de Justice. Celle que nous connaissions n'offrait rien de remarquable. Elle a été supprimée récemment et n'a laissé aucuns regrets. Elle avait été établie en 1795 (1) en remplacement d'une fontaine plus décorative, établie, en 1721, aux frais d'un riche négociant de Rouen, M. De la Rue. Les registres de délibérations de la ville nous fournissent autant de renseignements qu'on en peut désirer sur ce monument disparu, dont il n'existe, à ma connaissance, aucun dessin.

11 décembre 1721. — « M. De la Rue, pour sa fontaine rue Enerière.

» S'est présenté le sieur Jacques-Etienne De la Rue, es-cuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, lequel a représenté à la compagnie que par deslibération de l'assemblée générale du douze janvier 1713, il luy auroit esté accordé une prise d'eau dans les sources de cette Ville pour conduire chez luy, et y construire une fontaine en payant, une fois seulement, à la recette de la ditte Ville la somme de cinq cens livres, et vingt sols de redevance annuelle; que depuis, n'ayant eu la commodité de le faire, il suppleroit la compagnie de vouloir bien luy accorder la mesme permission présentement, et que, au lieu de ladite somme de cinq cens livres, estant bien aise de contribuer à l'embellissement et décoration de la ville et notamment à la fontaine nouvellement construite dans la place du *Neuf Marché*, il offre de faire placer sur laditte fontaine une statue pé-

encore aux vases en verre, beaucoup moins communs que ceux en terre.)

(1) M. Périaux, *Dictionnaire des rues de Rouen*, au nom *Verdrel*.

destre de Sa Majesté Louis Quinze, actuellement régnante, de hauteur de cinq pieds et demy, d'un métal composé de plomb et de sain (*sic* pour étain), avec des branches de fer dedans pour plus de solidité, le tout bronze de couleur de bronze doré, la dite statue suivant et conformément le dessein qui en a esté présenté, et ce dans le terme de la fin du mois de may prochain, dont la dépense excèdera de beaucoup laditte somme, et de payer, en outre, la somme de vingt sols de redevance annuelle.

» J. De la Rue.

» Sur quoy la Compagnie ayant délibéré et en considération de la dite offre et en conformité de l'assemblée générale du douze janvier 1713, il a esté accordé audit sr De la Rue la permission de prendre une demie ligne d'eau provenant de la source de Galor, dont la prise, etc. ».

« Devis des ouvrages de sculpture que moy Barthélemy Paillet, sculteur de l'Académie royale, promets à MM. les conseillers, maires et eschevins de la ville de Rouen, faire sur la pierre en bossage de la fontaine du Neuf-Marché, appartenante à l'Hôtel commun de cette ville de Rouen, ainsy qu'il ensuit :

» Premièrement,

» Il convient faire, sur la face de la dite fontaine, les armes du Roy, dans un cartouche, avec le collier de l'ordre et la couronne royale ;

» Et, dans les trois autres faces, il y sera fait, dans chacune, un cartouche pour y sculter les armes de la province, celles de cette dite ville de Rouen et celles de Mgr le duc de Luxembourg, avec le manteau ducal ;

» Plus l'entrepreneur fera et sculpera sur les pierres qui forment les quatre consolles les ornemens employez au dessein.

» Plus il fera et placera, à ses frais et dépens, les quatre dauphins avec les ornemens qui doivent les accompagner

ainsi qu'il est porté au dessin, qui en a esté présenté présentement, paraphé et signé dud. sieur Paillet.

» Lesditz dauphins bronzés et du mesme métal que la statue qui doit estre portée sur ladite fontaine ».

Le 16 mai 1722, pour 250 livres, le même artiste fait marché pour la dorure des lettres des inscriptions, à raison de 1 s. par lettre.

Le 28 mai, autre marché pour 4 muffles de bronze à mettre aux robinets, moyennant le prix de 140 livres.

#### INSCRIPTION TUMULAIRE A THEUVILLE-AUX-MAILLOTS

On voit, encastrée dans le mur de l'église de Theuville-aux-Maillots, au bout du chœur, du côté du cimetière, une plaque de marbre blanc sur laquelle se lit cette inscription :

*D. O. M.*

*Hic jacet Corpus illustrissimæ ac potentissimæ DD. Carolæ Franciscæ Auber Illustrissimi potentissimique Domini D. Caroli Ludovici Comitis de Manneville Domina nec non patronæ hujus parochiæ et fato functæ die 25 Augusti anni 1788 ætate 81. Nobilitate clara, meritis et virtutibus clarior. Requiescat in pace. Armoiries.*

Les titres donnés à cette dame, les armoiries qui accompagnent ces titres ne nous permettent pas de supposer que cette plaque ait pu être maintenue sous les yeux de tous pendant la Révolution. Elle fut sans aucun doute déplacée, cachée et replacée sous l'Empire ou sous la Restauration.

L'inscription funéraire que nous venons de rapporter peut être complétée par l'acte suivant que nous avons relevé dans les registres de l'état-civil de la commune :

« Ce mardi vingt sixième jour d'aoust 1788, le corps de



haute et puissante dame M. Charlotte François Auber de Theuville, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles Louis comte de Manneville, chevalier de l'ordre du Roi et militaire de saint Louis, dame châtelaine et patronne de Theuville aux Maillots, Canonville, Croville, Melleville, Venesville, Avremesnil et autres lieux, âgée de viron 80 ans, décédée d'hier en cette paroisse après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction, a esté inhumée dans le cimetièrre de ce lieu par M. de Naguet de St Vulfran, curé de Canonville, en présence de M. le curé de cette paroisse, de Messire Eudes de Blamanoir, chevalier de l'ordre royal militaire de St Louis, de la paroisse d'Auberville la Manuel, et de Messire Langlois de la Heuse, curé de Malleville, soussignés. Signé : Eudes de Blamanoir, Boullier, curé de Theuville ».

Ce curé, dont les prénoms étaient Jean-Baptiste-Pierre, avait été présenté à la cure de Theuville par la comtesse de Manneville, le 22 mai 1781. La cure vaquait par le décès de Jean-Michel Gilles qui avait été nommé en 1772.

On lit dans le *Dictionnaire* de la Chesnaye des Bois que Charlotte-Françoise Auber avait eu, de son mariage avec le comte G. de Manneville, 3 fils : Charles-François, tué à la bataille de Minden; Charles-Jean, chevalier de Malte, décédé à vingt-neuf ans; Charles-Louis-Victor, mort jeune; et une fille, qui reste la seule héritière de cette maison, Charlotte-Jacqueline-Françoise, mariée le 4 mars 1754, à René-Henri Colbert de Maulévrier, dont elle eut deux garçons.

*L'ancien hôpital de Lillebonne.* — La note de M. Vallée, lue dans la dernière séance, a persuadé à M. l'abbé Voiment, curé de Longpaon, de mettre sur le papier quelques réflexions qu'il a faites sur cet établissement charitable. Il en a donné au secrétaire la copie qu'on va lire :

Si on croit que j'ai voulu assigner à la chapelle de l'hôpital que l'on démolit, 1035 comme date de construction, il y a erreur. J'ai dit, page 13 : « Dès 1035, l'hôpital avait déjà une chapelle Saint-Laurent ». Et je raconte plus loin, p. 18, la bénédiction de la dernière chapelle, le 22 octobre 1770. Il y a toute apparence que la chapelle venait d'être réédifiée en cette année 1770. Ce serait la vraie date.

J'ai même été amené à changer d'avis sur l'époque où fut établi, à cette place, l'hôpital Saint-Laurent. Je disais p. 13 : « Il paraît certain qu'en 1035 cet établissement occupait la place actuelle ». J'en doute maintenant, l'abbé Heronval ayant affirmé, depuis, qu'un couvent de Benedictines situé sur l'emplacement où fut trouvée la mosaïque, entre les routes du Havre et de Bolbec et la rue Saint Denis, fut supprimé en 1083. La dernière supérieure avait été inhumée dans la chapelle en 1082.

Le même affirme encore que des religieuses benedictines desservirent l'hospice jusqu'en 1770, époque où elles furent remplacées par les sœurs d'Épémont. Les biens de l'ancien couvent furent, dit-il, transférés à l'hôpital Saint-Laurent.

Le couvent de Benedictines supprimé en 1083 n'aurait-il pas fourni les Benedictines qui desservirent l'hospice jusqu'en 1770, sur l'emplacement affecté à cet usage encore en 1818 ? Cela devient probable, et d'autant plus probable que des deux religieuses benedictines qui avaient obtenu la permission de se retirer au couag de L'Écluse le 1<sup>er</sup> janvier 1020, l'une était déjà « pourvue de l'hôpital de Saint-Laurent » et que leur état permit aussi d'y établir communauté religieuse pour y faire fonctions d'hospitalières. « Autre construction d'une chapelle et lieux réguliers ». Or la chapelle de 1035 était certainement dans un état assez voisin de l'abandon pour qu'en 1020 on fût obligé de la remplacer. Ainsi je laisse entendre le compte-rendu de la visite faite le 7 octobre 1035 par l'officier de Montivilliers « à la chapelle de l'hôpital fondée

à Saint-Laurent ou le prêtre chapelain de Saint-Denis venait dire une messe sur semaine ».

De plus, si la communauté de Bénédictines, à cet endroit voisin de l'église Saint-Denis, fut supprimée en 1681, il en résulterait peut-être que Catherine-Blanche Pouxel de Médavy, religieuse d'Almenesches, nommée *abbesse* de Lillebonne par M<sup>r</sup> Fr. Pouvel de Médavy, le 13 janvier de la même année, et qui ne prit possession que par procureur le 19, arriva pour opérer la translation de l'établissement ou des sœurs d'un endroit à l'autre.

Des lors l'hôpital qu'on démolit aurait été installé en 1686. Les bâtiments auraient été rebâti en grande partie en 1766, d'après l'abbé Héronval ou en 1765, d'après Guillemet. La chapelle fut bâtie en 1771.

Quant aux sœurs d'Ennemont, il est dit dans le procès-verbal des séances de l'assemblée administrative du département (novembre et décembre 1791) qu'elles « se sont retirées, en refusant le serment ». Ce serait probablement cet ancien hôpital voisin de l'église Saint-Denis qui, en 1263, aurait porté le nom d'hôpital Saint-Jean. « La chapelle fondée à Saint-Laurent » serait communiquée son vocable à l'hôpital lui-même vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Lillebonne. — Sépulture.* — Tout en excusant encore son absence, notre collègue, M. Vallée, n'en prend pas moins une part active aux travaux de la séance par les nouvelles que sa lettre d'avant-hier a transmises au secrétaire.

Une réparation faite au parquet de la maison de feu J. Duval, notre regretté confrère, a mis au jour le squelette entier, moins la tête, d'un enfant. Il reposait sur un squelette d'adulte, couché dans un cercueil de pierre, mesurant seulement 0 m. 49 de longueur

sur 25 de profondeur. La largeur de l'auge, de 0 m. 26 aux pieds, n'est plus, à la tête, que de 0 m. 15.

La maison de M. Duval est précisément le presbytère de l'ancienne église Saint-Denis. Tout près de là, le cimetière de cette paroisse a déjà donné plusieurs sarcophages en pierres de Saint-Leu. Le nôtre, au contraire, est creusé dans la pierre du pays; et son orientation exacte est un nouvel indice qu'il s'agit d'une sépulture moins ancienne que les précédentes, et appartenant à l'époque chrétienne.

« La fouille ayant été approfondie, poursuit M. Vallée, nous avons pu constater trois étages du sol ancien portant, chacun, des traces d'incendie. Ce sont donc au moins trois périodes de troubles profonds et de dévastations, que Juliobona a traversées. Car, ainsi que le disait ma dernière communication, le fait a été reconnu sur différents points ».

*Petit musée municipal de Lillebonne.* — On demande quelle destination a été attribuée aux découvertes récemment faites à Lillebonne. L'abbé Tougard répond que les trouvailles ont tout naturellement été déposées dans le musée, que l'initiative de M. Vallée a fait naguère créer à la mairie, et qui eût dû être ouvert il y a déjà plus d'un demi-siècle, en y affectant par exemple le manoir d'Alincourt.

Ce musée vient de s'enrichir d'une façon aussi prompte qu'imprévue, par l'achat d'une partie des collections de M. l'abbé Gamare, comprenant, outre de nombreux coquillages et des pièces géologiques ramassées aux falaises de la Hève, une bonne suite de monnaies anciennes.

Tout en estimant que le principal mérite de ces mu-

sées cantonales réside avant tout dans les objets trouvés sur place, la Commission applaudit au zèle éclairé dont a fait preuve la ville de Lillebonne. M. Deglatigny remarque qu'en cet ordre d'idées, l'exemple nous est depuis longtemps donné par l'étranger. Il n'est si petite ville de Suisse qui n'offre au visiteur un groupement intelligent d'épaves anciennes exhumées dans la région. Chez nous-mêmes, ajoute le secrétaire, Caudebec s'est formé deux collections spéciales à la mairie et à l'église.

Tout cela est excellent pour la formation presque insensible d'un certain goût archéologique dans les foules qui ont sous les yeux ces vraies leçons de choses ; il n'en va plus de la sorte s'il s'agit de la conservation des antiquités elles-mêmes. Divers exemples prouvent que rien n'est plus précaire. A la Révolution, comme le rappelle M. le Président, les mesures décrétées par l'Assemblée nationale pour la concentration des objets d'art, furent exécutées : peu d'années après néanmoins, il ne s'est plus rien retrouvé de ce qu'on avait pris tant de peine à recueillir. Une semblable dilapidation archéologique, raconte de son côté M. Drouet, s'est produite à Elbeuf. Une Société archéologique y avait été brillamment constituée, à la grande joie de l'abbé Cochet, qui était venu l'inaugurer ; et cette Société s'était formé des collections d'un réel intérêt. Tout cela n'a été qu'un feu de paille ; si bien que le préposé, on ne peut dire le gardien, ne voyait rien de mieux que d'encourager les allants et venants à emporter ce qui était à leur convenance.

Le difficile, en pareil cas, n'est pas tant de se procurer les éléments d'un musée, que de pourvoir à sa bonne tenue et à sa conservation assurée.

*Catalogue du Musée des Antiquités.* — Cet échange de vues sur les musées amène M. Deglatigny à se faire l'interprète des doléances des antiquaires et du simple public sur l'absence de catalogue pour notre musée départemental, l'un des plus beaux de France. Si riches que soient ses galeries, elles n'atteindront toute leur valeur que par un catalogue, réimprimé au fur et à mesure des besoins et tenu constamment à jour.

La Commission appuie ces réflexions qui ont dû maintes fois être faites par le conservateur lui-même. Elle reconnaît que la tâche n'est pas médiocre et se demande si les multiples occupations de M. Le Breton peuvent lui permettre de l'entreprendre; car la dernière main de l'impression et même la mise en œuvre des matériaux lui appartiennent essentiellement. Cependant la transcription des registres d'entrée est une besogne de copiste qui simplifierait la préparation du manuscrit.

En l'absence de notre collègue, la Commission croit devoir s'abstenir d'autres considérations qui seront plus utilement reprises et développées quand elle aura le plaisir de les lui soumettre de vive voix.

*M. Héron entre en séance.* — Notre nouveau collègue, M. Héron, prend alors sa place au milieu de la Commission, en s'excusant de son retard sur ses devoirs professionnels. M. le Président lui souhaite la bienvenue en rappelant combien ses excellentes éditions de textes locaux et ses mémoires variés et érudits le rendent depuis bien des années tout à fait digne d'apporter un précieux concours aux études de la Commission. M. Héron remercie M. de Beaurepaire de cet aimable accueil, et surtout de l'avoir introduit dans une

Compagnie dont les travaux sont justement appréciés. « Soyez sûr, conclut M. le Président, qu'elle vous accueille avec joie, et que vous n'y rencontrerez que des amis ».

*Méridien de la Bourse.* — M. G. Dubosc appelle l'attention de ses collègues sur le déplorable état de cette œuvre artistique. M. Garreta, auquel sa situation officielle la recommande plus particulièrement, fait connaître qu'il a par trois fois sollicité sa restauration au sein du Conseil municipal, sans que sa requête ait été suivie d'effet.

La Commission ne peut se désintéresser de ce *statu quo*; et, après en avoir délibéré, elle conclut à l'unanimité que M. le Préfet sera prié d'intervenir pour assurer la prompt exécution d'un travail qui s'impose.

*Mont-aux-Malades.* — *Ancienne église Saint-Jacques.* — Le secrétaire signale une peinture, exécutée en 1840 et signée Lemarchand, qui donne l'aspect de la tour centrale de cette église et même une partie du chœur. Tout cela fut peu après démoli par le propriétaire qui craignit que la sollicitude des archéologues ne vint le troubler dans la jouissance de son immeuble, qui n'avait pour lui qu'un intérêt utilitaire.

Cette peinture est aux mains de M. le curé de Bonsecours, qui espère que la conservation de la nef est désormais assurée.

L'abbé Tougard a jadis relevé, pour le *Bulletin*, les deux petits monuments épigraphiques que voici :

*Touffreville-sur-Eu.* — *Inscription obituaire.*  
— Au bas-côté nord de cette charmante église du

xiii<sup>e</sup> siècle, beaucoup trop négligée, on lit sur une pierre mesurant 0,35 × 0,50 :

*Le XXI<sup>e</sup> jour d'aust MV<sup>c</sup>XXXIII, Jhan Morin  
deceda. Son filz mesire Jhan Morin  
a fo|de ung obit a leglise de chiens  
la veille de Nauel et les cinq veilles  
de la Vierge Marie: pour chacune veile  
trois messes u|ne en note ung dirige (1) avec  
neuflichons, dont leunne des deulx basses  
messes se dira des cinq plaies mortelles  
de notre Sineur Jhs Crist.  
Vous tous qui cet escrit lires,  
.....Dieu.....*

*Criel. — Dalle tumulaire. —* Cette pierre qui mesure 3 mètres de hauteur sur 1<sup>m</sup>45 de largeur, est brisée en deux morceaux. Les seuls mots à peu près lisibles sont les suivants :

*Le quinziésme iour d'aoust  
l'an de grace mille cinq cens  
et quarante, noble et discre-  
te personne maistre Nicole  
? Anthoine ?, prestre curé  
de ce lieu decéda.....  
Priez Dieu pour luy.*

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

(1) *Dirige* est le mot par où débute l'antienne qui commence le premier nocturne des Matines de l'office des Morts. Ce mot signifie donc : « On chantera un nocturne », ce qui est encore requis dans les services. Mais il est singulier qu'après trois psaumes l'obit demande neuf leçons.



## SÉANCE DU 28 JUILLET 1899

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, Beauconsin, Bouctot, Bouquet, Dr Coutan, Drouet, G. Dubosc, Félix, Garreta, Gosselin, Héron, G. Le Breton, de la Serre, de Vesly, et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Malicorne et Vallée. Ce dernier annonce qu'il continue son exploration souterraine du prieuré de Sainte-Honorine, à Mélamare.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après une rectification que fait M. Bouquet à sa communication. M. G. Le Breton retient en outre la parole pour éclaircir ce qui le concerne.

*Correspondance imprimée.* — Elle enregistre : *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, XVI; — *Recueil... de la Société archéologique... de Constantine*, 1898; t. XXXII; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, XII, 2; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1899, 1; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, 116, 117-118, 2 fasc.; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 1899, 2; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, n° 155; — *Annual Report of the Smithsonian Institution*, 1896; *U. S. National Museum*; — *Extraits de the Smithsonian Instit.*, 1897; 14 pièces; — *Le chêne d'Allouville*, 1899, in-18, pl.; — *Théâtre romain de Lillebonne*, 1899; in-18, 2 dessins (ces deux dernières pièces offertes par le Secrétaire).

*Bulletin de la Commission.* — M. le Président distribue les procès-verbaux des séances de l'année 1898, qui forment la seconde livraison du tome XI<sup>e</sup> du *Bulletin*.

*A propos des Catalogues.* — M. le Conservateur des musées espère que la Commission voudra bien reconnaître qu'il s'emploie de son mieux à l'égard des différents services archéologiques qu'il est appelé à diriger. Chaque année, par exemple, il se fait un devoir de présenter au Conseil général des rapports très soignés, qui sont ensuite insérés dans des revues de premier ordre.

De plus, l'organisation préparatoire à l'Exposition est une lourde tâche dont M. Le Breton a tenu le plus possible à alléger les charges pour les autres membres du Comité. Il s'est vu, à la vérité, investi de nouvelles fonctions, au profit surtout du budget local des Beaux-Arts. D'ailleurs, diverses communications qu'il apporte à la Compagnie, vont témoigner qu'il ne se désintéresse nullement de ses multiples attributions.

M. le Président intervient pour observer que personne n'a prétendu mettre en cause la grande activité, si généralement appréciée, du conservateur du musée départemental. Divers membres de la Commission se sont uniquement faits l'écho des antiquaires de profession, des simples visiteurs et même de tout le public, en regrettant l'absence d'un catalogue, dont la dernière édition précéda de quelques mois la mort de l'abbé Cochet, et doit être épuisée depuis une vingtaine d'années.

M. Le Breton assure que le volume impatientement attendu est en préparation, et qu'il en peut exhiber

les fiches : mais pour rester digne de la Commission et du Musée, cette publication ne saurait être exécutée à la légère et sans la plus mûre attention.

*Méridien de l'Hôtel-de-Ville.* — M. G. Dubosc en fait l'objet de la note suivante :

Maintes fois, il a été donné à la Commission des Antiquités de s'occuper d'un intéressant monument de notre ville, le méridien de l'ancienne Bourse découverte, transporté de nos quais dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville. A différentes reprises, notamment en 1894, on a signalé son état de délabrement, sans que jamais, du reste, aucune restauration complète et sérieuse ne soit intervenue, sinon en 1870, pour sauver de la ruine qui le menace, ce monument du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il se recommande, certes, par la grâce mouvementée de son arrangement, par sa silhouette heureuse et décorative, par cette verve d'invention qui symbolisait l'art charmant de cette époque, sachant jeter une parure d'élégance jusque sur les moindres monuments d'utilité publique.

Mais il a encore d'autres titres à être conservé avec soin. Il rappelle, en effet, un des grands faits scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'indiquait, en termes assez clairs, l'inscription latine qui accompagnait jadis le groupe sculptural que nous connaissons.

Tout le monde sait que le Méridien était placé sur la promenade de l'ancienne Bourse découverte, située entre la porte Haranguerie et la porte de l'Estrade. Il tenait le centre d'une muraille, adossée à l'ancien mur de la ville, et ornée de vingt-huit panneaux, divisés par des pilastres. L'inscription dont nous voulons parler, se trouvait placée sur le nu du mur, au-dessous du groupe allégorique du *Temps* et du *Commerce*, dû à Paul-Ambroise Slodtz, et au-dessous du médaillon de Louis XV, enlevé en 1792,

remplacé par les armes impériales en 1804 et rétabli en 1815. Ainsi qu'on peut le voir dans deux estampes du graveur Née — un élève de Lebas — publiées dans la *Description pittoresque de la France* (livraison 39<sup>e</sup> du tome X, ouvrage national dédié au Roi et publié à Paris, chez Lamy, en 1792), cette inscription était placée sur une large tablette, décorée de deux courtes guirlandes. En voici le texte, tel que nous l'avons relevé, sans tenir compte des fautes d'impression, dans l'*Itinéraire de Rouen*, de Le Carpentier, de 1816, et dans les *Lettres sur la ville de Rouen*, d'Alexandre Lesguillez de 1826 :

*Regnante Ludovico XV*  
*Auctore pacis, artium patrono,*  
*Cujus auspiciis*  
*Commerciū viget, crescit industria,*  
*Constat securitas,*  
*Terræ figura ad navigantium*  
*Utilitatem innotescit;*  
*Lineam meridianam, quæ negociatorum*  
*Conventus indiceret,*  
*In hoc monumento duci curaverunt*  
*Viri Rothomagenses commerciis*  
*Regundis.*  
*Anno. M.DCC.L.III.*

Cette inscription qui fixe à l'année 1753, la date de l'érection du monument, et non en 1754, comme l'ont inexactement rapporté quelques auteurs, peut se traduire ainsi :

« Sous le règne de Louis XV, Père de la Paix, protec-  
 » teur des Arts, sous les auspices duquel le Commerce  
 » prospère, l'Industrie se développe, la Sécurité s'affermi-  
 » la figure de la Terre commence à se révéler dans l'in-  
 » térêt de la Navigation. Les Rouennais de la Chambre  
 » de Commerce ont fait tracer sur ce monument, un mé-

» ridien pour marquer l'heure des assemblées des Négociants. — L'an 1753 ».

Ces mots : « la figure de la Terre commence à se révéler dans l'intérêt de la navigation », sont, croyons-nous, une allusion fort claire au double voyage que les académiciens de l'Académie des Sciences venaient de faire, par l'ordre de Louis XV, pour s'assurer de la figure de la terre. Au moment où nos concitoyens du XVIII<sup>e</sup> siècle faisaient élever ce monument pour l'embellissement de leur Bourse du Commerce, on était, pour ainsi dire, au lendemain des grandes expéditions scientifiques qui venaient d'être entreprises, et il était juste et naturel qu'on en rendît hommage au monarque qui les avait suscitées. Les relations des différents savants ayant pris part à ces voyages, qui étaient alors une nouveauté, venaient seulement de paraître. *La mesure des trois premiers degrés du méridien, dans l'hémisphère austral*, de La Condamine, était publiée en 1751, et son *Journal du voyage fait par ordre du Roi à l'équateur* paraissait en 1751, et fut joint par l'Académie des Sciences à ses Mémoires.

Bouguer, le compagnon de La Condamine, publiait sa *Théorie de la figure de la Terre*, en 1749, et Maupertuis, qui avait dirigé une autre expédition, donnait, en 1750, sa *Figure de la Terre déterminée par les observations faites pour le Roi*. La détermination de la mesure de la Terre et de l'arc du méridien, qui avaient soulevé de nombreuses polémiques, était donc — comme nous dirions aujourd'hui — une question d'actualité. Elle avait dû vivement intéresser et passionner le milieu d'hommes intelligents, instruits, épris de tous les progrès, amoureux de tout ce qui pouvait enrichir la Science, qui formaient alors la Chambre de Commerce de Rouen. Peut-être même, parmi les hommes d'études que comptait l'Académie de Rouen, qui fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un véritable foyer d'intelligentes recherches, il y en avait-il qui connaissaient quelques-uns des savants explorateurs et étaient en rapport

avec eux (1). L'un des compagnons de Maupertuis, qui le suivit dans son expédition au cercle polaire, l'astronome Pierre-Charles Le Monnier, qui mourut à Bayeux, a fait plusieurs communications à l'Académie de Rouen, en 1780, « sur la hauteur moyenne de la Seine à Rouen », et, en collaboration avec Bouin « sur l'inclinaison de la Seine de Paris à Rouen ». C'est peut-être par son entremise que fut suscitée l'idée de rappeler la détermination de l'arc du méridien sur un monument public.

Comment était née cette question ? Il est curieux de le montrer pour prouver l'intérêt qui s'attache à notre monument rouennais, d'autant plus que de nos jours, il ya à peine quelques semaines, la détermination de l'arc du méridien vient d'être à nouveau soulevée. On sait que le principe de cette détermination est des plus simples. La Terre ayant la forme d'une sphère, il est évident qu'en mesurant un arc du grand cercle, d'amplitude reconnue, on en déduira immédiatement le rayon de la sphère et la longueur du méridien. Avec des procédés plus ou moins exacts, Eratosthène dans l'antiquité ; Fernel en 1550, Norwood en 1635, le hollandais Snellius, l'académicien Picard, en 1665, qui calcula trigonométriquement la méridienne de Paris à Amiens, commencèrent toute une série de travaux. Mais survinrent les théories de Newton, basées sur les théorèmes d'Huyghens, sur la force centrifuge, montrant que la terre tournant autour de son axe, devait être aplatie aux pôles et renflée à l'équateur. Il en résultait que la longueur des arcs d'un degré, devait aller en augmentant à mesure qu'on remontait vers les pôles et qu'on s'éloignait de l'équateur. D'autre part les mesures

(1) L'hypothèse est d'autant mieux fondée que l'un des membres de notre naissante Académie, Pingré, d'abord religieux de Gravelle, alors chanoine du Mont-aux-Malades, et l'un des confrères du P. Bouin, fut nommé correspondant de l'Académie des Sciences l'année même de notre inscription (*Note du Secrétaire*)

de Picard et de Cassini semblaient être contraires aux théories newtoniennes et, pour eux, les degrés paraissaient décroître à mesure qu'augmentait la latitude. D'où une lutte assez longue entre Cassiniens et Newtoniens.

C'est pour vider ce différent que l'Académie des Sciences prit l'initiative de vastes opérations de mesures d'arc à entreprendre, à la fois vers l'équateur et vers les pôles. C'est pour cela qu'en 1735, une expédition, composée de Bouguer, de La Condamine et de Godin, partit pour le Pérou, en vue de mesurer un arc du méridien; tandis que d'autres éminents savants, Clairaut, Maupertuis, Camus, Le Monnier, dont nous avons parlé, l'abbé Outhier, Sommereux, le dessinateur Herbelot « chargés de la gloire de la Patrie », comme a dit Voltaire, s'en allèrent, dans le même but, à Tornéo, en Laponie, au fond du golfe de Bothnie. Les résultats de ces expéditions fixèrent définitivement la forme de la Terre et ses dimensions générales furent les suivantes : *Longueur de l'arc d'un degré, en Laponie : 57,422 toises. Longueur de l'arc d'un degré à l'Equateur : 56,750 toises.* C'était, comme on le voit, la confirmation pleine et entière des théories de Newton. C'était la preuve absolument formelle que la Terre affectait bien la forme d'un ellipsoïde de révolution, aplati dans le sens de son axe. c'est-à-dire vers les pôles.

C'est la proclamation de cette vérité scientifique qu'indiquait l'inscription de notre monument rouennais, quand elle disait que la « figure de la Terre commençait à se révéler ». En même temps, ce monument élevé à la gloire du monarque rappelait le dévoûment, l'ardeur et le courage inlassables des savants français, qui, les premiers, entreprirent une de ces grandes expéditions scientifiques auxquelles ils se sont depuis livrés si souvent. A ce voyage du Pérou, à cette mensuration de l'arc du méridien, se rattachent mille aventures. La Condamine, beaucoup moins savant que Bouguer, avec lequel il était fort mal du reste, s'y montra le type du savant français, aimable,

gai, plein d'entrain, menant avec la plus vive adresse de difficiles négociations avec des tribus sauvages que faisait fuir la vue d'un télescope. Et à cela, il avait un réel mérite, car il était atteint de surdité; et l'on connaît la malicieuse épigramme qui lui fut lancée lors de son entrée à l'Académie :

La Condamine est aujourd'hui  
 Reçu dans la troupe immortelle.  
 Il est bien sourd; tant mieux pour lui!  
 Mais non muet; tant pis pour elle!

Parmi les explorateurs du Pérou, nous avons cité Godin. Il était accompagné d'un de ses jeunes parents, Godin des Odonnais. Celui-ci s'égara et se perdit dans les forêts de l'Oyapoek, où il poursuivait ses travaux. On ne savait ce qu'il était devenu et on le croyait mort. Sa femme, une jeune Française, ne pouvait se résoudre à cette triste idée. Pour revoir son mari, accompagnée seulement de deux hommes, elle se lança à travers les solitudes de la Guyane, en proie à la fièvre, aux moustiques, aux bêtes féroces, ayant à subir les chutes dans les rapides, les marches et les contremarches dans la forêt vierge. Abandonnée par ses compagnons, elle erra pendant quinze ans dans ces contrées sauvages, mais fut assez heureuse pour retrouver son mari. Cette femme intrépide, qui peut compter parmi les grandes voyageuses, fut le premier explorateur de cette vaste contrée de l'Amazonie qu'elle traversa dans toute son étendue. D'autre part, l'expédition de Maupertuis, vers le cercle polaire ne fut pas moins fertile en aventures; mais tandis que M<sup>me</sup> Godin des Odonnais retrouvait son mari, Maupertuis, lui, ramena à Paris une Laponne dont il ne voulut jamais se séparer!

Ce sont là des souvenirs anciens, qui durent frapper en leur temps l'esprit de nos compatriotes; mais cette première mensuration de l'arc a eu d'autres conséquences, qui sont encore aujourd'hui d'un véritable intérêt, au lende-



main de la célébration du centenaire du système décimal. En effet, quand la Commission du système métrique, instituée par l'Assemblée nationale, eut décidé, pour fixer l'unité fondamentale de longueur, d'adopter la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, ce fut l'arc du Pérou, que rappelle le méridien de la Bourse, qui fut pris comme base des calculs. On le combina seulement avec l'arc français, mesuré jadis par Cassini et revu par Delambre et Méchain. On peut donc dire que c'est des expéditions des Académiciens français qu'est né le mètre, ainsi que tout le système des poids et mesures qui en dérive, système actuellement adopté dans bien des pays.

Aujourd'hui même, à l'heure présente, il est encore question de cet « arc du Pérou ». Longtemps, en effet, dans les Congrès de l'Association géodésique internationale, on demanda, soit en 1889, soit en 1898, de provoquer une nouvelle mesure de l'arc équatorial de La Condamine. Cet honneur, disait-on, revenait de droit à la France ; mais, à notre défaut, les États-Unis étaient prêts à entreprendre les travaux. Les savants français réclamèrent toujours leur droit de priorité ; mais les révolutions qui se succédèrent dans la République de l'Équateur, les empêchèrent longtemps de mettre leur projet à réalisation. Tout dernièrement cependant, la France vient à son profit exclusif de reprendre enfin ces travaux. Récemment, en effet, deux officiers de notre armée, délégués du ministère de la Guerre, MM. les capitaines Maurain et Lacombe, sont partis de Bordeaux pour Guayaquil et Quito. Ils doivent réviser et reprendre les travaux géodésiques de la mission du siècle dernier. Ils doivent établir un projet de chaînes de triangles, en conservant autant que possible la plupart des stations de la méridienne de Bouguer et de La Condamine. A plus d'un siècle de distance, il appartient donc à des savants français de poursuivre l'œuvre commencée par les premiers pionniers scientifiques.

Tous ces souvenirs donnent à l'ancien Méridien de la

Bourse un intérêt fort vif, en dehors de la haute valeur artistique qui le recommande. Si je me suis permis de rappeler ces détails c'est que j'ai cru qu'ils plaideraient éloquemment la conservation et la restauration de ce monument. Il y a quelques années, la *Société des Amis des Monuments parisiens* était assez heureuse pour sauver de la ruine, la *Mire* de la Butte-Montmartre, qui rappelait également le souvenir de travaux géodésiques; et cependant, la *Mire* de Montmartre, simple pyramide de pierre, était loin d'être aussi remarquable que le monument du jardin de l'Hôtel-de-Ville. Il nous reste donc à souhaiter qu'une prompte et complète restauration vienne empêcher la ruine totale de ce monument. Comme autrefois il « marquait l'heure des assemblées des négociants », puisse-t-il bientôt marquer l'heure où une Commission municipale voudra bien voter sa restauration! Il y a droit, ne serait-ce que par le privilège de l'âge et du voisinage, tout aussi bien que la fontaine Sainte-Marie ou que le Musée-Bibliothèque! Si ce jour arrive jamais, on pourrait demander également qu'on restituât l'inscription latine dont nous venons de parler, car elle rend un juste hommage aux services, malgré tout impérissables, rendus au monde entier par la science française.

M. le Président remercie, au nom de la Commission, M. G. Dubosc de son intéressant mémoire, et le félicite du résultat de ses recherches.

M. Garreta est heureux d'ajouter qu'il est convoqué lundi prochain pour s'occuper de la question du méridien.

Le même membre place sous les yeux de ses collègues le calque de l'un des anciens plans de Rouen publiés par Rondeaux de Sétry, et une aquarelle de 1832 signée de Polyclès Langlois. On se demande si

ce n'est pas à Bapaume qu'il faut placer ce groupe de constructions industrielles.

LA FONTAINE DES MURS-SAINT-OUEN. — SON ANCIENNE  
INSCRIPTION

Cette fontaine, qui recevait ses eaux de la source Gaalor, dont la principale cuve ou citerne, signalée par une grande porte en ferronnerie, se trouvait, dans la rue Bouvreuil, un peu au-dessous de la rue Morand, était située, dit M. Bouquet, le long des murs de l'abbaye de Saint-Ouen, en face de la rue de la Seille, à l'extrémité de la rue des Murs-Saint-Ouen, en deçà de l'endroit où commence la rue du Petit-Porche aujourd'hui.

Elle était de création assez récente, puisque son eau ne commença à couler qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1733, ce qui fit qu'en 1794, quand on eut la manie de changer les noms de la plupart des rues de Rouen, on donna à la rue du Petit-Porche et à la rue des Murs-Saint-Ouen réunies, le nom de rue de la Fontaine-Neuve, dénomination qui ne dura qu'une année, les deux rues qui l'avaient reçue ayant repris leur ancien nom en 1795.

La fontaine des Murs-Saint-Ouen avait une inscription « qui a disparu comme toutes les autres en 1792 », dit M. Pierre Periaux, dans son *Dictionnaire-Indicateur des Rues et Places de Rouen*, en 1819 (page 288).

Cet ami de notre histoire locale nous apprend encore « qu'on a commencé, en mars 1819, la démolition de » cette fontaine et du mur contre lequel elle était adossée... ».

Ce fut alors pour lui un premier motif de s'intéresser à cette inscription; mais il en avait un second. qu'il rappelle également : « Nous croyons devoir donner ici copie de » cette inscription, ne la trouvant point consignée dans » les histoires de Rouen » (p. 288).

Comme son fils, M. Nicétas Periaux, qui a refondu

l'ouvrage paternel, devenu assez rare, en lui donnant le même titre, avec d'amples additions, n'a pas jugé à propos de reproduire, dans son édition, cette inscription latine, non plus que toutes les autres en cette langue, il est d'autant plus intéressant de la faire revivre ainsi que vous l'avez fait pour l'inscription de la fontaine de la rue Saint-Romain, voisine de l'entrée de la Cour des Libraires, devenue presque inconnue.

En voici le texte, avec la disposition donnée par M. Pierre Periaux, pour les vingt-trois lignes dont elle se compose :

REGNANTE LUDOVICO XV<sup>o</sup>  
 CIVITATEM ROTHOMAGENSEM ADMINISTRANTIBUS  
 CLARIS DD.  
 JACOBO CAROLO COQUEREL, EQUITE,  
 DOMINO NECNON PATRONO HONORARIO  
 D'ANDÉ, DU ROZEY, ETC.  
 IN SUPREMA  
 REGIARUM RATIONUM REI TRIBUTARIÆ ET ÆRARÆ  
 CURIA NEUSTRIACA  
 SENATORE.  
 URBIS MAJORE,  
 NICOLAO POMMERAYE, PHILIPPO DESCHAMPS,  
 JACOBO DALLET, JACOBO BAUDOIN,  
 NICOLAO LALLEMANT, NICOLAO GABEUIL,  
 EDILIBUS,  
 JACOBO M'LOT, REGIO URBIS PROCURATORE,  
 NIC. BRUN. EMM. COIGNARD, TABULARIO ET SCRIBA,  
 HONORATO MAURE QUÆSTORE,  
 STEPH. DUBLOCQ PUBLIC. OPERUM MODERATORE,  
 HIC FONDS  
 AD COMMUNEM CIVIUM UTILITATEM  
 DUCTUS ET EXTRACTUS EST,  
 ANNO SALUTIS M. DCC. XXXIII.

Au lieu de lire le texte latin, permettez-moi d'en donner immédiatement la traduction, en m'excusant auprès de ceux qui sont familiarisés avec cette langue :

« Sous le règne de Louis XV. et sous l'administration de la cité de Rouen par des personnes distinguées : Messieurs Jacques-Charles Coquerel, écuyer, seigneur et patron honoraire d'Andé, du Rozey, etc., conseiller en la Cour souveraine des Comptes du Roi, Aides et Finances, maire de la ville; Nicolas Pommeraye, Philippe Deschamps, Jacques Dallet, Jacques Baudouin, Nicolas Lallemand, Nicolas Cabeuil, échevins; Jacques Mulot, procureur du roi pour la ville, Nicolas Brun, Emmanuel Coignard, greffier-secrétaire, Honoré Maure, receveur, Etienne Dublocq, maître des ouvrages publics; cette fontaine, pour l'utilité commune des citoyens, fut conduite et construite, l'an du salut 1733 ».

Dans les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, il est quelquefois question de l'établissement d'une fontaine publique à Rouen; les registres sont muets sur celle-ci.

Cette inscription disparut en 1792, comme une foule d'autres, tandis que la fontaine qui l'avait reçue, subsista jusqu'en 1819, avec le mur auquel elle était adossée. Plus heureuse qu'elle la fontaine devait vivre jusqu'à nos jours, après maintes métamorphoses et translations dans le voisinage immédiat.

En premier lieu, une simple pierre rectangulaire de deux mètres de haut environ, adossée à la maison de la rue du Petit-Porche en saillie sur cette place, sur le côté faisant face à la place Saint-Ouen, et que j'ai vue, reçut deux tuyaux en cuivre par lesquels s'échappait l'eau de la fontaine de Gaalor.

Plus tard, une borne-fontaine des plus simples remplaça cette fontaine si peu monumentale, sur la place Saint-Ouen même, à peu de distance de là, près de l'endroit où passe actuellement le tramway du Jardin des Plantes.

Enfin un dernier déplacement a mis cette borne-fontaine en bordure du trottoir faisant face à la maison n<sup>o</sup> 45

de la place de l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui nouveau nom de la vieille place Saint-Ouen.

Tout change, tout passe avec le temps, les noms et la forme des choses; et la fontaine construite dans la rue des Murs-Saint-Ouen, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en est une preuve bien frappante. A défaut de cette fontaine primitive, que l'image n'a pas conservée, le mince filet d'eau de cette dernière borne-fontaine en rappelle encore le souvenir. Mais de l'inscription détruite en 1792, qui devait en perpétuer la mémoire, le marbre a été brisé et anéanti et il n'en reste rien.

ANTIQUI SIC TRANSIT GLORIA FONTIS.

Il est digne de notre Commission des Antiquités de ressusciter aux yeux de tous, dans notre *Bulletin*, le texte de l'inscription dont nos édiles l'avaient jugée digne, au temps où la fontaine commençait à rendre des services à nos concitoyens reconnaissants, services appréciés encore aujourd'hui par ceux du voisinage, qui n'en soupçonnent guère ni le passé ni l'origine.

M. de Beaurepaire remercie notre collègue de son mémoire.

M. Le Breton, en promettant une notice détaillée sur ces communications, annonce que le théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly vient d'être offert au département par son propriétaire, M. Chamond; que lui-même a obtenu pour le Musée un fort beau meuble qui va permettre un aménagement depuis longtemps désiré; et qu'enfin une délégation de M. le Préfet lui a fait étudier une cachette monétaire découverte à Oissel.

Plusieurs membres rappellent à ce sujet que la Commission avait chargé quelques-uns de nos col-

lègues de se rendre à Oissel, pour examiner les pièces. M. Drouet avoue qu'il a cru répondre au désir de ses confrères en consignait par écrit le résultat de cette visite. Sa note lui est demandée pour le procès-verbal. Telle en est la teneur :

*Trouaille de monnaies romaines à Oissel.* -- Le 3 mai 1899, le jeune Boucher, d'Oissel, occupé à déraciner un sapin dans la forêt de Rouvray, sur le territoire d'Oissel, à un endroit nommé la *Mare du Puits*, découvrit, à 0<sup>m</sup> 50 de profondeur, un vase pomiforme à anse, en terre, de couleur rose, lequel renfermait environ vingt-six kilos de monnaies romaines; ce qui représente, les pièces étant presque toutes des monnaies connues sous le nom de grands bronzes, environ cinq à six cents unités.

Grâce au concours de nos savants collègues, MM. Garreta et Deglatigny, il nous a été possible de déterminer une certaine quantité de ces monnaies, chose qui n'était pas toujours facile, vu l'état d'usure et d'oxydation où elles se trouvaient.

Nous n'avons point la prétention d'avoir reconnu toutes celles qui sont susceptibles de l'être; car nous n'avons pu leur accorder qu'un examen rapide et superficiel, estimant qu'en l'espèce, le trésor découvert ne comportait pas une dépense de travail excessive.

Voici par ordre chronologique, la liste des pièces que nous avons déterminées :

Trajan, 4 pièces;

Hadrien, 7;

Sabine, 1;

Antonin-le-Pieux, 21;

Faustine mère, 8;

Marc-Aurèle, 11;

Faustine jeune, 5 — plus un moyen bronze;

Lucius Verus, 4;

Lucille, 3 ;  
 Commode, 2 ;  
 Septime-Sévère, 2 ;  
 Alexandre-Sévère, 2 ;  
 Maximinus, 1.

Toutes ces pièces sont des grands bronzes, sauf un petit nombre de moyens bronzes, auxquels il faut ajouter six petits bronzes saucés, qui, les derniers en date, serviront à fixer l'époque de l'enfouissement du trésor :

Trajan Dèce, 1 pièce B. S. ;  
 Gallien, 2 ;  
 Valérien jeune, ou plutôt Salonin. 3.

La présence de ces espèces dans la trouvaille nous reporte à l'époque troublée, où tant de prétendants et de tyrans s'élevèrent sous les règnes de Valérien père et de Gallien.

C'est à cette date (deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle) que se rapportent tant de trésors de billon saucé, exhumés de nos jours, notamment dans nos environs, à Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf et récemment à Evreux, le plus grand peut être de tout les enfouissements connus.

L'endroit où fut découvert le trésor d'Oissel, passe pour avoir été occupé jadis par un village. Cette tradition reçoit une confirmation, et par la présence de ces monnaies, et surtout par des débris de construction, principalement par des morceaux de tuiles à rebord, qui ont été recueillis dans des fouilles faites postérieurement à la trouvaille, dans les alentours de celle-ci.

Une fois de plus on constate, dans la Seine-Inférieure, un établissement gallo-romain ; à ce titre nous avons pensé qu'il était bon d'en réclamer la mention dans les procès-verbaux de la Commission des antiquités du département.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements à M. le maire d'Oissel et à son secrétaire,



qui avec le plus aimable empressement nous ont facilité l'examen du trésor.

M. Drouet ajoute qu'au lieu dit le *Vieux-Château*, a été recueillie une *olla* du III<sup>e</sup> siècle.

*Abbaye du Bec-Hellouin.* — « Une plaque de cheminée trouvée dans une maison de la rue du Bec, dit M. Garreta, présente les armoiries de cette abbaye : *De gueules semé de fleurs de lis d'argent.*

» Elle provient vraisemblablement de l'hôtel que possédait à Rouen la célèbre abbaye, et a été recueillie par l'architecte de la ville ».

*Silex taillés.* — « Je présente, sans garantie, dit M. Paul Baudry, des silex taillés ainsi qu'une hachette polie. Ils m'ont été adressés par M. l'abbé Dubois, curé de Menneval, près Bernay. La station exploitée par cet ecclésiastique et qui aurait fourni un nombre considérable d'objets du même genre, est dite par lui de l'époque campignienne, que je n'ai pas l'honneur de connaître.

*Saint-Vincent. — Sépultures.* — « La réfection, depuis longtemps désirée avec impatience, du dallage de Saint-Vincent, a procuré derrière le chœur, à gauche de la chapelle de la Sainte-Vierge, la découverte d'un caveau où l'on a pu descendre au moyen de quelques degrés en pierre.

» Je crois que M. Lefort, chargé des travaux, en parlera. Je crois même qu'il a photographié ce qu'on a trouvé; cela m'a paru consister en un cercueil en bois qui devait en contenir un autre en plomb, et environ huit autres cercueils en plomb, jetés les uns

sur les autres, et qui ont dû être antérieurement remués et visités déjà. Ils sont du genre de ceux qu'on appelle, je crois, chapes qui indiquent la configuration de la tête et du corps, et qui devaient être usités au xvii<sup>e</sup> siècle surtout.

» Etait-on là en présence du caveau de MM. Scot de Fumechon, qui ont reçu la sépulture à Saint-Vincent, au xvii<sup>e</sup> siècle, vers la place en question ? ».

M. le Président a relevé les pièces suivantes :

NOTE SUR LA CHAPELLE DU CHATEAU DE ROUEN A L'ÉPOQUE  
DU PROCÈS DE LA PUCELLE

Le souvenir de Jeanne d'Arc est si touchant qu'il prête de l'intérêt à tous les lieux et à tous les monuments qui nous le rappellent. Ici, près de l'église de Saint-Ouen, là, sur la place du Vieux-Marché, notre esprit se retrace avec un sentiment pieux la scène de l'abjuration qui lui fut arrachée par la violence, ou celle de son supplice sur un bûcher. L'ancien donjon du château de Philippe-Auguste est pour nous une sorte de monument sacré, à bon droit racheté et rétabli dans son état primitif au moyen d'une souscription nationale, parce que c'est peut-être le seul monument, encore existant, qui nous permette de dire avec une entière certitude : « Ici, entre ces murailles, à telle année, à tel jour, Jeanne d'Arc comparaisait devant ses juges. » Nous aimerions à revoir aussi la tour où pendant de longs mois elle fut détenue prisonnière et dont à peine pouvons-nous, par conjecture, déterminer l'emplacement. C'est un sentiment de même nature qui doit nous faire regretter la disparition de la chapelle du château où, une fois du moins, elle fut introduite, et près de laquelle elle voulut s'agenouiller, quand on la conduisait de sa prison au lieu où s'assemblaient les juges de la condam-

nation. Ces faits sont rappelés dans les actes du procès.

A la première session publique qui eut lieu le 21 février 1431, l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, se rendit dans cette chapelle avec d'Estivet, promoteur de la cause, 15 docteurs en théologie, 5 docteurs en l'un et l'autre droit, 7 bacheliers en théologie, 11 bacheliers en droit civil. Jeanne d'Arc y comparut (1).

De cette chapelle il n'est plus question que dans une déposition de Massieu, faite par lui une première fois en 1451, renouvelée par lui en 1459.

Voici le texte de cette double déposition :

« Videre suo, erat bona, simplex et devota filia; nam contigit quadam vice, dum eam duceret coram iudicibus, quod ipsa requisivit loquentem si eratne in itinere suo aliqua cappella, aut aliqua ecclesia, in qua esset Corpus Christi; et cui ipse loquens dixit quod sic, ostendendo sibi quamdam cappellam existentem infra castrum in qua erat Corpus Christi. Tunc ipsa eundem instantissime requisivit ut eam duceret per ante capellam ut posset ibidem salutare Deum et orare, quod libenter fecit ipse loquens, dimisitque eandem Johannam ante illam cappellam genibus flexis orare; quæ ibidem flexis genibus multum devote fecit orationem suam. De quo tamen dominus episcopus Belvacensis fuit male contentus et eidem loquenti inhiibuit ne de cætero permetteret sic orare (2) ».

« Comme ledit déposant (Massieu) par plusieurs foyz amenast icelle Jehanne du lieu de la prison au lieu de la jurisdiction, et passoit par devant la chapelle du chasteau, et icellui déposant souffrist, à la requeste de ladiete Jehanne, qu'en passant elle feist son oraison : pour quoy icellui deposant fut de ce plusieurs foyz reprins par ledit Benedicite, promoteur de ladite cause. Et quant ledit

(1) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, pp. 38, 40, 44.

(2) *Ibidem*, t. II, p. 151.

deposant n'obéissoit point ad ce, ledit Benedicite se mist par plusieurs fois au devant de l'huis de la chapelle entre iceux deposant et Jehanne pour empescher qu'elle ne feist son oraison devant ladicte chapelle, et demandoit expressement ladicte Jehanne : « Cy est le corps de Ihesus Crist (1) ? »

Comme il n'existe point d'ancien plan du château il sera toujours difficile de déterminer exactement l'emplacement de cette chapelle. Ce qu'on voit clairement par la déposition de Massieu, c'est qu'elle se trouvait sur le chemin que Jeanne d'Arc devait parcourir pour se rendre de sa prison au lieu où se réunissaient les juges.

Un compte de la vicomté de Rouen de l'année qui suivit la mort de la Pucelle mentionne un travail de plâtrerie « en la chapelle en droit l'oratoire du Roi, » la pose d'un « treillis de fer en la grande chapelle du Roy, » où sont établis deux ais sur le lambris pour aller à la cloche. On peut conclure de ce texte que la chapelle devant laquelle voulut prier Jeanne d'Arc avait un petit clocher, qu'elle était par conséquent détachée des grosses constructions du château : on peut aussi en conclure qu'elle était voûtée, non en pierre, mais en bois. Nous le verrons encore plus clairement par un des deux documents que nous avons trouvés dans le fonds de l'Hôtel-Dieu de Rouen et que nous croyons intéressant de publier parce que, outre la valeur qu'ils tirent du souvenir de Jeanne d'Arc, ils ont un intérêt archéologique, en ce qu'ils nous font connaître la composition du mobilier et le système de décoration d'une chapelle de château royal au moyen âge.

Extrait d'un compte de Richard de Cormeilles, vicomte de Rouen, au terme de Pâques 1395 :

« A Jehan Poictevin, orfèvre de Rouen, pour ung galice et plataine d'argent doré vermeil dedans et dehors, et y faire

(1) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 16.

en la pate ung crucifix, haiché (1) les armes de la Magdeleine et du Roy notre sire esmaillées (2), en la plataine dessus avoir haiché Dieu en sa Majesté, et pour une cullerecte dorée pour la chapelle du Roy notre sire, ou chastel de Rouen, icellui galice, plataine et cullerecte rendre tout prest, lequel galice et cullerecte poisent ung marc et cinq onces, de luy achecté au feu de xi livres le marc, pour argent et façon, valent les dits galice et cullerecte xviii l.

» A luy pour avoir renouvelé deux tasses et quatre cueilliers d'argent, qui sont des ustencilles d'icelle chappelle et lesquelles estoient vieilles et derompues, et pesoient xi onces, et les a rendues du pois que estoient celles qui baillées lui avoient esté, et fait en chascune desd. tasses au fons les armes du Roy nostre sire et ès cueilliers une petite fleur de liz haichée, par marché à lui fait, xx s.

» A Bertin De la Marche, casublier, pour avoir fait de sa peiné seulement un casuble neuf de boucassin blanc et doublé de bougueren noir, lequel boucassin et bougueren ont esté donnez à lad. chapelle par Madame Jehanne, femme de Monsr Guillaume de Blaru, dit Coquart, chevalier, Mademoiselle Agnès, femme du viconte, et par Damp Pierre Le Cauchois, à présent chappellain d'icelle chappelle, pour ce que en lad. chapelle n'avoit que deux casubles dont l'un est vermeil, qui est de grant temps, et l'autre est d'or, souffisant, et ne sont pas ordonnez pour chanter pour les trespassez, et pour avoir livré les croisées dud. casuble dedens et dehors, de drap de damas vermeil, broudées de soye et pourfillées d'or. *Item*, pour avoir livré et fait une estolle et ung fanon pour ledit casuble, et sont les estoffes par luy trouvées et au plus près que

(1) Gravé en traits creux d'après le *Glossaire* de M. de Laborde, p. 337.

(2) Les armes de la Madeleine étaient d'azur à trois boîtes d'or en chef d'argent, chargé de trois croix de gueules. L'écusson adossé d'un bâton prioral. Les boîtes étaient une allusion au vase de parfum que la Madeleine versa sur les pieds de N.-S.

on a peu sortables pour led. casuble. par marchié à lui fait, cxv s. *Item*, pour avoir trouvé les paremens d'une aube et d'un emiet de drap de soye blanc et semée de soye verte pour lad. chapelle, xxv s.

» *Item* une courtine blanche, laquelle on met en lad. chapelle ou temps de karesme, par marchié à lui fait, xxiiii s. *Item*, pour ung ciel soubpendu au dessus de l'autel, affin que les poudres ne le verroulement du lambrois, de quoy icelle chappelle est lembroissée, ne chée sur l'autel de lad. chappelle, par marchié à luy fait, iiii l. x s

» A Marion de Buchy, mercière, pour ungs corporeaux de soye blanche, xii s. vi d., d'elle prins et achetée pour lad. chappelle. *Item* deux tissus de soye pesans demie once, pour le messel d'icelle chappelle, vi s.; pour tout, xviii s. vi d.

» A Rogier De Saint-Pierre, estaymier, pour avoir changié les deux choppinectes de ladicte chapelle... , etc...

» A Bertin de la Marche, pour trois touailles pour l'autel d'icelle chapelle, deux aubbes, deux emis et deux touailles à laver les mains emprés l'autel, pour ce. lxxvi s.; et pour une paix de cuivre où il y a ung crucifix paint, et au devant une plataine de verre, pour ce. xv s.; et pour ung orillier de soye de coulleur vermeil et diappré de vert, et pour avoir rapareillié les deux courtines qui sont entour l'autel et y mettre du ruben et des annelez à les pendre, xlv s. vi d.; et pour trois saintures, ii s. vi d.; pour ce, pour tout, par sa quiettance, vi l. ix s. (1). »

« Inventore faicte par moy Henry Le Vigneron, tabelion à Rouen, à ce commis par Jehan Auber, viconte dudit lieu (2), des aournemens et aultrez choses estans en la chapelle du chastel de Rouen... le xxii<sup>e</sup> jour de mars l'an de grâce mil quatre cens et ung.

» Premièrement :

(1) Arch. de la Seine-Inférieure. F. de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

(2) Jean Auber, vicomte de Rouen, de déc. 1395 à 1412.

» En la chapelle ung calice d'argent où il a crucifix, les armes du Roy et de la Magdeleine, trois corporeaux et deux esmis.

» *Item* ung messel à deux fermans d'argent et deux tissus de soye noire.

» *Item* ung brefviere par deux demi-temps en deux volumes, et sont notés, dont l'un fermé à fermans d'argent, et l'autre de laton.

» *Item* un antefénier et un gréel.

» *Item* ung oreïllier de soye à mettre soubz le messel.

» *Item* cinq touailles d'autel et quatre paremens pour icelles touailles.

» *Item* trois casubles, l'un de drap d'or doublé de sarge vert, l'autre de chendal, et le derrain de bougueren blanc, doublé de toile tainte.

» *Item* trois aubes et trois emis tieux comme quieux.

» *Item* ung ciel drap de soye, tel comme quel pour couvrir l'autel.

» *Item* une pièce de courtine de toile blanche neufve pour mettre en tour l'autel.

» *Item* un ciel de toile sur l'autel, où est figuré la face Notre Seigneur, les quatre Évangélistes, la Magdalene, frengié par les bors de plusieurs couleurs.

» *Item* trois paremens pour aubes, trois pognes d'aubes, trois estolles et deux manicles (1).

» *Item* une paix de cuivre où est figuré ung crucifiement.

» *Item* ung benectier de cuivre.

» *Item* un ensencier de cuivre.

(1) M. de Laborde dans son *Glossaire* fait de *manicles* un équivalent de *bracelet*. Ce sens ne convient pas au mot de notre texte. Ducange dans son *Glossaire*, interprétant le même mot *Manicularia*, y voit *vestimenta sacerdotum vel diaconorum quæ albis circa manus aptantur*, ce qui me paraît se rapporter aux *pognes d'aubes* de notre texte, et par conséquent ne pourroit convenir au mot *manicles*.

» *Item* une burette d'estain.

» *Item* une pièce de courtine. telle comme quelle, bar-rée de bleu et de jaune.

» *Item* ung plat d'estain encayné pour mettre un siege. »

Cette chapelle du château de Rouen était depuis 1222 desservie par un religieux de l'Hôtel-Dieu, nommé par le prieur de cette maison.

Le 13 avril 1413 (v. s.) le Chapitre prêta des ornements au duc d'York pour la décoration de la chapelle du château le jour de la Toussaint et le jour des Rameaux (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 2130). Mais le 22 septembre 1452, il rejetait la demande qui lui était faite, au nom de l'évêque de Laon, d'envoyer des enfants de chœur à la messe qui devait y être célébrée. (*Ibid.*, G. 2134.)

Cette chapelle, dédiée à saint Romain, patron du diocèse, ne survécut pas à la destruction du château de Rouen. Son titre subsista cependant; il fut transféré au Vieux-Palais.

Longtemps encore après cette translation, le religieux nommé à cette chapelle, par le prieur de la Madeleine, en prenait possession par l'attouchement des murailles du château de Bouvreuil, avant d'être introduit dans la chapelle du Vieux-Palais.

C'est ainsi que Pierre Gagniard, chanoine régulier de Saint-Augustin, en prenait possession le 30 août 1752 (1).

---

NOTE SUR LA DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DE LA CHARTREUSE  
DE LA ROSE

Un document que j'ai récemment rencontré, en poursuivant le classement des archives, me fournit le moyen de

(1) Arch. de la S.-Inf. Bureau des finances, Registre des vérifications de lettres de provision, etc..., 16 août 1768.



compléter la communication faite par moi, il y a deux ans, à la Commission des Antiquités, au sujet de la Chartreuse de la Rose, dans la vallée de Darnétal. C'est comme un acte de décès de ce monastère, dont une seule sépulture fut recueillie, et dont il ne fut possible de laisser subsister (pour combien de temps ? je l'ignore) qu'une petite chapelle située à l'entrée de la clôture, le seul endroit de la Chartreuse où les femmes fussent admises.

« A nos seigneurs du Parlement.

» Supplient humblement les religieux Prieur et couvent de la Chartreuse de Saint-Jullien lez Rouen, disant que l'église de l'ancienne Chartreuse dite de la Rose, située au faubourg Saint-Hilaire de la présente ville, ayant été dans ces dernières années fort endommagée par les vents et tombant de jour à l'autre en ruine pour n'être plus fréquentée, ils souhaiteroient fort de la faire démolir, en faisant subsister la chapelle destinée pour les femmes pour l'édification du peuple, afin de profiter des matériaux de ladite église pour le commencement de celle qu'ils ont dessein de bâtir à Saint-Jullien avec les chapelles qui doivent la joindre, moyennant ce secours, et sans lequel ils seront encor bien longtemps hors d'état de pouvoir entreprendre un ouvrage si saint : mais attendu qu'il plut à la Cour, dans l'arrêt d'enregistrement qu'elle fit, le 27 février 1683, des lettres-patentes de S. M. qui portoient l'union et la translation totale de lad. Chartreuse de la Rose à celle de Saint-Jullien, avec tous ses biens, droits, appartenances et dépendances, d'ordonner que les lieux saints ne seroient pas démolis sans sa permission; ils recourent, Nos Seigneurs, à ce qu'il vous plaise, veu led. arrêt cy-joint et lesd. lettres-patentes, et attendu l'inutilité de lad. église, qui depuis vingt ans est abandonnée sans que les supplians aient pu trouver à la remettre entre les mains d'une communauté régulière, sa ruine quotidienne et prochaine, le dommage qu'ils en souffrent et

souffriroient, si quelques coups de vent venoient à la détruire, le profit qu'ils peuvent tirer de sa démolition pour commencer l'église et les chapelles de Saint-Jullien qui contribueront à l'augmentation de la gloire de Dieu et à l'édification du prochain, et la promesse qu'ils font de n'employer lesd. matériaux que pour lad. future église et les chapelles et de faire enlever le corps du sieur de Bauquemare, *qui est le seul inhumé dans la dite église de la Rose*, et de le faire transporter en la future église de Saint-Jullien avec toutes les marques d'honneur qui sont deues à un tel bienfaiteur; veu toutes ces choses, permettre ausd. supplians la démolition de lad. église; et ils seront obligez de continuer leurs prières pour la prospérité de la Cour, etc. »

Arrêt conforme à la demande, 14 janvier 1704.

Requête à l'archevêque, à peu près dans les mêmes termes. Permission de l'archevêque: Rouen, 27 décembre 1703,

Par Mgr, GRÉBAUVAL.

L'église de la Rose avait été presque entièrement détruite par les Protestants en 1562.

C'est ce que nous apprend une information faite, le 9 décembre 1588, sur l'union projetée du prieuré d'Estouville à la Chartreuse. Entre autres dépositions, je relève celle de Denis Bouvet, libraire, domicilié paroisse de Saint-Nicolas, alors âgé de soixante-douze ans :

« En l'année 1562, le monastère fut détruit et ruyné par les rebelles et séditieux, soy disans de la prétendue nouvelle religion, vulgairement appelez Huguenotz, qui y mirent le feu; et furent bruslés l'église, chapelles, grand et petit pillant, tellement que chacun qui vouloyt emporter pierre et bois qui y pouvoient rester, le faisoit librement et sans empeschement ou contredict. Y eut aussi un religieux tué, et les autres se retirèrent, les ungs en ceste ville de Rouen, et aultres en aultres lieux, le mieux qu'ils peurent, pour se sauver et éviter la fureur des rebelles. »

Le même témoin nous apprend qu'après leur rétablissement, les religieux « mirent grand peine de faire rebastir leur monastère en ce qu'il leur a esté possible, tellement que l'église, la chapelle de l'entrée d'iceluy monastère estoient présentement en bon estat » (1).

Quelques années après, par le fait des Ligueurs ou des soldats de Henri IV, ce furent de nouvelles ruines, vraisemblablement plus graves que celles de l'année 1562, mais sur lesquelles nous ne pouvons donner aucun renseignement précis.

NOTE SUR LE CALVAIRE DE BRIQUEDALLE, COMMUNE DE  
SASSETOT-LE-MAUCONDUIT

A Sassetot-le-Mauconduit, à l'embranchement des deux routes (2), on remarque un calvaire en beau granit de Kersanton, récemment érigé par les soins et aux frais de M. Léon Lachèvre, propriétaire actuel du château de Briquedalle. La base de ce calvaire, en grès du pays, est ancienne : elle porte une inscription grossièrement taillée et d'une lecture très difficile. Cette inscription est ainsi conçue :

PDIEU POR LES TRESPASSES  
NET PCHR ONT FAICT  
FAIRE LE II JOR DE MARS EN  
VI<sup>c</sup> O VIII.

Ce qu'il faut, je crois, interpréter de cette manière :

(1) Autre déposition, dans le même sens, de Richard Le Petit, marchand libraire, de la paroisse Saint-Nicolas, âgé de soixante-trois ans.

(2) A l'embranchement des chemins de grande communication n° 5 de Duclair à la mer, par Yvetot, et n° 17 de Tancarville à la mer, par Valmont et Sassetot-le-Mauconduit.

*Priez Dieu pour les trespasés.  
Nicolas et Pierre Chevalier ont  
faict faire le II<sup>me</sup> jour de mars an  
VI cent XVIII.*

Je dois dire, cependant, que le chiffre 0 est douteux, et qu'au lieu de ce chiffre, il ne serait pas impossible d'en supposer un autre que X, intermédiaire entre le millésime et les derniers chiffres VIII.

Cette famille Le Chevalier fut pendant assez longtemps propriétaire de la terre de Briquedalle. Elle est souvent mentionnée dans les titres de propriété de M. Léon Lachèvre et dans les actes de la commune.

« Nicolas Le Chevalier, avocat en l'Élection de Caudebec, 1607 ; le même cité comme parrain dans un acte du 14 août 1618. Le 23 janvier 1619, Jehan Le Chevalier, fils de M. Loys, avocat du Roy, fut baptisé ; nommé par discrète personne Jehan Poullart, curé de Saint-Martin. Le 14<sup>me</sup> jour de novembre (1620), Jacques Le Chevallier, fils de M<sup>e</sup> Loys, avocat du Roy en l'Élection de Montivilliers, nommé par Jacques Du Tot et Fleurimonde Le Croq. Le 4<sup>me</sup> de janvier 1621, Marie Le Chevallier, fille de M<sup>e</sup> Loys Le Chevallier, avocat du Roy, fut baptisée et nommée par Jean Panchoult et Marie Brasdefer. Le 23 septembre 1624, Marie Le Chevallier, fille de M<sup>e</sup> Loys Le Chevallier, avocat du Roy en l'Élection de Caudebec, nommée par M<sup>e</sup> Pierre Le Chevallier, prestre, curé de Viausville et Marie Le Desvé. Le 12<sup>e</sup> de juin 1628, Isaac Le Chevallier est trespasé au bourc de Vallemont, et son corps inhumé dans l'église de Sassetot. »

N. h. Jacques Robert Le Chevallier fut conseiller du Roi en la Cour des Aides en 1694-1699. En 1785, mention, dans les papiers de M. Lachèvre, de « feu Charles-Louis Le Chevallier, vivant curé de Clasville, où il est décédé le 18 oc-

tobre 1789, lequel était fils de Jacques-Robert Le Chevalier et de Marie Jouette, qui était fils de Louis et d'Anne Carel, fils d'un autre Louis et de Marie Du Croq, lequel Charles-Louis Le Chevalier était héritier de Jean-François-Robert Le Chevalier, doyen de la Chambre des Comptes, Aides et Finances de Normandie. »

La route près de laquelle les Le Chevalier érigèrent un calvaire était très fréquentée. En 1327, Michel Mauconduit, sieur de Criquetot, donna une maison qu'il venait de faire construire au hameau de Briquedalle, pour en faire un hôpital ou Maison-Dieu, sous le vocable de Saint Martin, où seraient reçus les pauvres passants qui venaient par là en grand nombre, *pro recipiendis pauperibus ad dictam domum undecunque transeundo confluentibus*. L'acte de fondation indique que cet hôpital était situé sur le chemin du Roi qui traversait le hameau de Briquedalle, *ad queminum Regis per quem est transitus per medium hamelli de Briquedalle*. (Cartulaire de Philippe d'Alençon, p. 277.)

Le patronage de cet hôpital de pauvres passants était réservé primitivement aux seigneurs de Criquetot.

Un Pouillé du xv<sup>e</sup> siècle indique qu'il était alors *ad presentationem Domini temporalis de Criquetot ac curati parochialis ecclesie de Sassetoto le Mauconduit et decani decanatus de Valido Monte*. (Arch. de la S.-Inf., G. 4.)

On conserve aux Archives, dans le Fonds de l'Archevêché, G. 6645, deux actes de présentation à la chapelle ou hôpital de Saint-Martin de Briquedalle, l'un de Pomponne Bigot, en remplacement de Claude Bretel, décédé, 30 août 1655 ; l'autre d'Alexandre Bigot, en remplacement dudit Pomponne Bigot, démissionnaire, 6 septembre 1655. On déclare dans ces deux actes que la présentation à ce bénéfice appartenait au curé de Sassetot, au doyen de Valmont et au seigneur de Criquetot, *conjunctim vel divisim*. Plus tard le droit de présentation est attribué au

seigneur du fief de Sassetot. J'ignore la cause de ce changement (1).

Mgr d'Aubigné visita cette chapelle le 22 juillet 1713 ; il en fait la description suivante :

« Nous avons ensuite visité la chapelle de Saint-Martin de Briquedalle, possédée à titre par M. l'abbé Bigot, syndic du clergé de Rouen, laquelle nous avons trouvée attenante aux écuries de la ferme du manoir dudit lieu de Briquedalle, sans contretable, sans décoration, sans pierre consacrée, en laquelle on nous a assuré estre dit une messe, tous les vendredys de chaque semaine, par le sieur curé de Sassetot, qui en est payé sur les fonds appartenant à ladite chapelle, pouvant valoir au moins 20 pistoles, dans laquelle nous n'avons trouvé qu'un seul ornement de plusieurs couleurs et une aube, le calice estant à l'église de la paroisse. » (Arch. de la S.-Inf., G. 737.)

Etabli pour les besoins des pauvres passants, cet hôpital n'avait plus de raison d'être à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, où l'administration crut devoir prendre des mesures contre le vagabondage, favorisé, croyait-on, par des établissements de ce genre.

On pensa faire un emploi plus judicieux des faibles revenus de cet établissement en les affectant à l'instruction publique. Des lettres-patentes, rendues conformément à une ordonnance de l'archevêque de Rouen, du 13 décembre 1724, supprimèrent à perpétuité le titre de la chapelle de Saint-Martin de Briquedalle, et en réunirent les revenus à la fabrique de Sassetot « pour être employés à l'entretien de deux sœurs qui seraient chargées de l'instruction des jeunes filles de la paroisse aux exercices de la religion et aux ouvrages convenables à leur sexe, et qui

(1) Arch. de la S.-Inf., B. 175. Aveu de Robert Bigot de Monville, conseiller au Parlement pour le fief de Sassetot, 15 octobre 1674.

prendraient soin des pauvres et fourniraient à ceux qui seraient malades les médicaments et autres secours dont ils auraient besoin... ». L'inspection et administration desdits revenus devait être confiée au seigneur temporel de Sassetot, au curé de la paroisse et au doyen de Valmont et à leurs successeurs aux dites seigneurie, cure et doyenné, auxquels le trésorier en charge serait tenu de rendre compte chaque année. La chapelle devait être démolie; ses matériaux seraient employés à la construction du bâtiment des sœurs. « La messe qui avoit coutume d'être célébrée à la chapelle de Briquedalle, chaque vendredi de l'année, le serait à l'avenir dans l'église paroissiale de Sassetot (1) ». Ces lettres-patentes avaient été sollicitées par Henri Bigot de Monville, seigneur et patron de Sassetot, patron et présentateur de la chapelle de Briquedalle. Elles portent la date du mois de mars 1725 et furent enregistrées à la Chambre des Comptes le 12 septembre 1726 (2).

C'est à tort que M. l'abbé Cochet donne à l'hôpital de Briquedalle la qualification de Maladrerie. C'est à tort aussi qu'il a confondu la chapelle de cet hôpital (3), depuis longtemps disparue, avec une chapelle domestique qui existe encore, soigneusement entretenue par les propriétaires actuels du château de Briquedalle.

Cette chapelle, placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fut bénite le 7 août 1762, après constatation faite de son état, par Nicolas Gruchet, docteur de Sorbonne, curé de Beuzeville-la-Guéraud, doyen du doyenné

(1) Dès le 29 avril 1666, Alexandre Bigot, syndic général du clergé, titulaire de cette chapelle, avait cédé au curé de Sassetot 2 acres de terre à condition de célébrer et faire célébrer, chaque vendredi de l'année, une messe à la décharge du titre du bénéfice.

(2) Arch. de la S.-Inf. *Mémoires de la Cour des Comptes*, à l'année indiquée.

(3) *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, p. 263.

de Valmont, le 2 juillet de la même année. Elle avait été bâtie par M. Le Chevalier, Conseiller Maître à la Chambre des Comptes de Normandie (1)

*Document relatif à l'hôpital du Petit-Couronne*

L'hôpital de Sassetot avait eu, comme on l'a vu par la note qui précède, une assez longue durée. Un autre, fondé vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, au Petit-Couronne, paraît avoir eu un sort différent. Son existence même ne nous est connue que par le contrat suivant emprunté aux Registres du tabellionage de Rouen :

5 janv. 1397. (v. s.) 1398 (n. s.). — « Raoul Daniel et Emmeline, sa femme, delaisent ès mains de révérent père en Dieu Monsr l'evesque de Lisieux et de ses sucesseurs, une mesure, telle comme elle se pourporte en lonc et en lé, assise en la ville du Petit-Couronne, d. c. le prebitaire d'icelle parroice, et d. b. à la ruelle dudit prebitaire et au chemin du roy, et d. b. les hoirs Jehan Le Courtois, chargiée de telle rente, comme elle doit au trésor de la dite église, c'est assavoir viii s. vii d. et une geline à Clement de Canteleu, pour establir et edifier une maison-dieu ou ospital, ou quel seront receuz et hebergiez les pourez pèlerins et autres poures passanz par le païs, par ainsi que le dit Raoul, des biens que Dieu leur prestera et des aumosnes que les bonnes gens lui voudront pour ce donner, parferra au plus tost une maison-dieu, aura l'administration et gouvernement sa vie durant, tant seulement, et par ce renonce à la propriété et trefflons dudit héritage pour lui et pour ses hoirs, sans jamaiz y demander ou réclamer aucune chose, et ad ce se consenti sa dicte femme, jura etc... renoncha... ».

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 1645.



A propos de quelques monnaies insignifiantes qu'ont exhumées les terrassements du chemin de fer de Montérolier à Saint-Saëns, M. G. Le Breton rappelle à M. Bouctot le beau *Lucius Verus* en or, d'une admirable conservation, que notre vénéré collègue put jadis recueillir dans son parc de Saint-Martin.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1899

Elle est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président

Furent présents : MM. Adeline, P. Baudry, Boucrot, Bouquet, Drouet, G. Dubosc, Félix, Héron, Lefort, Malicorne, Pelay, de La Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Beaucousin, Dr Coutan, Deglatigny, Gosselin, G. Le Breton.

On adopte sans observation le procès-verbal de la précédente séance.

*Correspondance imprimée.* — Y figurent les publications suivantes : *Société d'Émulation d'Abbeville* : Mémoires I, *Reliures de la Bibliothèque d'Abbeville*, in-4°. 1898; III, *Chronique de Centule, trad. du Marquis Lever*; in-4°. 1899; XX, in-8°; Bulletin, 1898, 1 à 4; 1899, 1-2; 5 livr. — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, XXXIII, 1899; *Bulletin idem*; 1898, 1 à 4; 1899, 1; 4 livr. — *Mémoires de la Soc. des Antiq. du Centre*, XXII, 1899; — *Mém. de la Soc.... de l'Aveyron*: XV, 1894-1899, in-8°; — *Mém. de la Soc.... d'Orléans*, XXXVI, 5-6; — *Revue de l'Avranchin*, IX, 6; — *Revue des Travaux scientifiques*, XVIII, 12; — *Bulletin archeol. du Comité...* 1898, 3; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XVIII, 2; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, XX, 2; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 149; — *Commission des Antiq. et des Arts de Seine-et-Oise*, XIX;

— *Musée des Antiq. nat. de Stockholm. Catal. somm.* 1899 ; — *Report of S. P. Langley* (Smithsonian Institution), 1898.

*Mort de M. Simon.* — Depuis la dernière séance, dit M. le Président, la Commission a perdu, en M. Simon, l'un de ses membres les plus dévoués et les plus assidus. Sa coopération à nos travaux se prolonge par delà le tombeau, par le beau plan de la grande église des Cordeliers, qu'il lui avait offert pour nos Archives. M. de Beaurepaire se propose de le prendre pour prétexte à une notice sur ce remarquable édifice, coupé en deux par le percement de la rue Nationale.

*Fouilles de Pitres.* — M. Coutil a envoyé à M. le Président une circulaire invitant la Commission à visiter le 17 et le 19 courant les résultats de cette première campagne archéologique.

M. Coutil a pris la peine d'ajouter à sa circulaire les annotations manuscrites qu'on va lire :

*Edifices gallo-romains.* — 1<sup>o</sup> Crypte avec son escalier de huit marches (au lieu dit *La Pierre Saint-Martin*) ; — 2<sup>o</sup> Balnéaire et ses dépendances (au lieu dit *La Salle*) ; — 3<sup>o</sup> Balnéaire plus vaste et ses dépendances (au lieu dit *Les Cateliers*).

*Edifices carolingiens.* — 1<sup>o</sup> Mur d'enceinte dont la partie sud-ouest disparaît sous un chemin : 38 mètres seulement ont pu être déblayés, son épaisseur est de 1 mètre (au lieu dit *La Salle*) ; — 2<sup>o</sup> Partie de murs juxtaposés au balnéaire indiqué ci-dessus (au lieu dit *La Salle*) ; — 3<sup>o</sup> *Castellum* de Charles-le-Chauve (au lieu dit *Les Cateliers*). Cet édifice se compose d'appartements dont les

murs extérieurs mesurent 2 mètres, et les cloisons ont 1 mètre ou 1<sup>m</sup> 50 d'épaisseur.

M. Drouet estime que pour obtenir le plus complet succès, cette exploration devrait être pratiquée sur une très grande échelle.

M. Gosselin a fait mieux que de s'excuser : il a rédigé pour la séance ces deux communications exceptionnellement intéressantes :

*Cathédrale de Rouen.* — L'augmentation des crédits affectés annuellement à la restauration du grand portail, et dont une partie est fournie par le département de la Seine-Inférieure, la ville de Rouen et des souscriptions particulières, va permettre de donner une impulsion plus rapide à cette grande opération.

Déjà, l'année dernière, un des gros contreforts si fâcheusement ajoutés à la façade en 1828, non achevés et impossibles à terminer, a été remplacé par un contrefort dans le style du xiv<sup>e</sup> siècle et d'après les amorces et les gravures du temps. En outre on a fait diverses reprises dans le contrefort nord-ouest de la Tour de Beurre ainsi que dans le corps carré de la Tourelle, à droite du Grand Pignon contre lequel le gable du xiv<sup>e</sup> siècle a été rétabli. Enfin, cinq grandes statues, déposées en 1828, ont été remises à leur place.

Cette année et l'année prochaine on va reconstruire les deux flèches octogonales qui couronnaient les deux tourelles à droite et à gauche du Grand Pignon et qui ont été détruites par l'ouragan de 1683. La gravure de Château montre que ces deux flèches avaient la même hauteur que la flèche ancienne du xiv<sup>e</sup> siècle, encore

subsistante, mais qu'elles différaient de celle-ci par leur caractère d'époque ayant été faites au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. en même temps que le grand portail. et ainsi que l'indiquent les piles d'angles, balustrades, divers morceaux de piles intermédiaires conservés et la place de la flèche gravée sur le dallage supérieur de la Tourelle. La construction de ces deux flèches complètera l'ordonnance générale de la façade, où leur silhouette jouait un rôle important.

*Hôtel du Bourgtheroulde.* — A la séance du 31 juillet 1896 j'ai eu l'honneur de vous donner lecture d'une notice relative à divers et importants travaux de restauration exécutés de 1886 à 1895 à l'hôtel du Bourgtheroulde.

Depuis, les travaux ont été continués par l'achèvement des deux écus en ronde bosse, situés à gauche de la porte d'entrée, sur la place de la Pucelle d'Orléans, et sur lesquels on a sculpté :

1<sup>o</sup> Les armes de Guillaume Le Roux, deuxième du nom, marié à Jeanne Jubert de Vily, qui porte d'azur aux cinq rocs d'argent posés trois et deux, à la croix alazée d'or ;

2<sup>o</sup> Les armes de Claude Le Roux, deuxième fils de Guillaume, marié à Jeanne de Challenge, qui porte de gueules aux trois soleils d'or posés deux et un.

Enfin, en 1899, l'Administration du Comptoir d'Escompte de Rouen, propriétaire de l'hôtel, a fait restaurer, d'après des documents anciens, la belle porte d'entrée sur la place, avec ses riches contreforts, fenestragés, dentelles, etc. et on y a rétabli les armes des Le Roux, dont l'écu, surmonté d'un heaume, porte d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes

de léopard d'or, deux et un, et supporté par deux léopards en ronde bosse.

Nous avons donc raison de faire espérer que les travaux de restauration, entrepris à l'hôtel du Bourgtheoulde, seraient continués avec la même générosité et les mêmes soins, par l'Administration du Comptoir d'Escompte de Rouen, à qui nous devons renouveler toute notre reconnaissance. Elle se propose de compléter son œuvre par la restauration de trois fenêtres défigurées de la façade principale, et, si cela est possible, par le rétablissement, à l'angle de la rue du Paneret, de la jolie tourelle hexagonale, si malheureusement démolie par suite d'un accident survenu en 1824, et dont d'importants morceaux existent encore dans une des dépendances de l'hôtel.

M. Bouquet s'exprime ensuite en ces termes :

DONS FAITS A L'ÉGLISE DU PRIEURÉ DE BONNES-NOUVELLES  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Toute la bonne volonté de la Commission, souvent manifestée dans ses séances (1), pour les restes de l'église du prieuré de Bonnes-Nouvelles, reconstruite au début du xviii<sup>e</sup> siècle, n'a point réussi à les sauver de la ruine. Comme pour le Noviciat des Jésuites, de l'autre côté de la Seine, les pierres du prieuré des Bénédictins de Saint-Maur ont été dispersées, et il n'en reste plus de traces aujourd'hui. Des deux côtés, des casernes ont remplacé les lieux de la prière (2).

(1) Voir surtout le tome VII du *Bulletin*.

(2) Le prieuré de Bonnes-Nouvelles a fait place à la caserne Pélissier, le Noviciat des Jésuites, à la caserne Hatry; et le Séminaire de Saint-Vivien est aujourd'hui la caserne Philippon.

Bien grande était, au xvii<sup>e</sup> siècle, comme auparavant, la dévotion des Rouennais à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, et cette dévotion s'étendait dans la province et même chez les étrangers domiciliés à Rouen. De là l'inconvénient auquel l'un de ses prieurs commendataires, maître Nicolas Davanne, crut devoir remédier, au début de ce même siècle. « J'entrepris, dit-il, à faire les deux » chapelles pour accroistre l'église, qui bien souvent ne » pouvoit contenir la moitié du peuple et à certains jours » pas la vingtiesme de ce qui y venoit faire leurs déuotions, comme le jour de l'Annonciation qui est la feste » principale et les festes de Pasques, Pentecoste, et toutes » celles de la Vierge ».

Tout le monde, à l'envi, se plaisait à orner, à embellir ce lieu fameux de pèlerinage, soit par des constructions nouvelles, soit par des dons multipliés, ornements, tableaux, décorations, vêtements religieux, objets du culte. Aussi la beauté intérieure et la richesse de cette église étaient-elles proverbiales, à Rouen et dans la Normandie.

Mais de ces richesses artistiques et autres, quels en étaient la nature, le nombre et le nom des donateurs ? On ne savait rien de tout ce qui décorait l'intérieur de l'ancienne église.

Un manuscrit du xvii<sup>e</sup> siècle, que je possède, me permet de faire connaître ces détails tout nouveaux.

Maître Nicolas Davanne, prêtre, ancien prieur commendataire, nommé à ce prieuré, le 18 août 1624, faisant une première Addition à ses *Mémoires sur le prieuré de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, à Rouen*, neuf ans après en avoir écrit le fond, donne ainsi les motifs de cette Addition : « Il m'a semblé, dit-il, conuenable d'aiou- » ter icy la continuation des bienfaicts receus en ce Mo- » nastère depuis les précédents, dont le deuoir oblige » d'honorer la mémoire des pieuses personnes, selon » qu'ils sont registrés aux livres de l'Église ». Ces livres

de l'église sont ceux de la sacristie, que Davanne a transcrits dans le corps de ses *Mémoires*, et la première Addition fut commencée en février 1650 et terminée « le 7<sup>e</sup> juin 1650 », neuf ans après avoir eu l'idée de commencer ces *Mémoires* (1).

Ils vont, pour ces dons, de 1604 à 1659, embrassant une période non interrompue de quarante-huit ans, sinon par le sous-prieur de Guyenro, qui négligea d'en inscrire quelques-uns, tant pour les bâtiments claustraux que pour les décorations de l'église.

Jusqu'en l'année 1637, où Davanne, prieur commendataire, « résigna son titre à la communauté », pour les motifs les plus honorables, on ne trouve pas de date, lorsqu'un don quelconque est fait à l'église du prieuré, parce que les registres de la sacristie n'en portaient pas. Mais à partir de cette année, les Additions de Davanne mentionnent, presque toujours, le prénom, le nom, la qualité du donateur, la nature du don, la date du jour, du mois, de l'année où le don fut fait, et quelquefois sa valeur vénale. S'il y a quelques dons anonymes, c'est d'après la volonté expresse des personnes, « qui par humilité n'ont pas voulu dire leur nom », comme le mentionne toujours le *Manuscrit* pour ces dons anonymes. Il est probable que c'est lui qui conseilla ces améliorations dans la tenue des registres de la sacristie, où il puisa ses renseignements.

À côté du nom de Davanne lui-même, qui se montra souvent fort généreux pour le prieuré, on rencontre les noms de Rouennais, qui occupaient un certain rang dans notre ville, et ceux d'étrangers, domiciliés à Rouen, Portugais et Anglais, animés des mêmes sentiments de pieuse générosité. Si l'on n'y voit point d'Espagnols, c'est que, depuis Roeroi (1643), les rapports de Rouen avec l'Es-

(1) Les *Mémoires* sont de 1641, et les *Additions* : la première, de 1650, la deuxième, de 1655, la troisième, de 1658, et la quatrième, de 1659.



pagne n'étaient plus les mêmes qu'autrefois, Rouen ayant longtemps servi de prison à leurs soldats vaincus par la bravoure de Condé et de ses troupes, dans la plaine des Ardennes.

Grâce à ces *Mémoires*, nous apprenons de nouveaux détails sur la construction de la nouvelle église, celle de 1604, en remplacement de celle qui avait été complètement détruite, lors du siège de Rouen par Henri IV. On y rencontre le nom de quatre chapelles : celles du Saint-Esprit, de la Passion, de l'Annonciation et de Sainte-Anne. Il y en avait encore une petite, dans une arcade, appelée « la chapelle close ». Les noms des prieurs qui les ont fait bâtir sont cités, et les noms des personnes qui ont fait construire des caveaux pour leur sépulture et celle de leur famille, dans ces chapelles ou dans l'église, sont cités également. Le nom des chapelles ci-dessus a changé, lors du placement d'un tableau, d'après le sujet représenté dans le tableau ; car on trouve six ou sept noms différents de chapelles, et il paraît n'en avoir existé que cinq en tout.

La date de ces dons, qui s'élèvent à environ cent quarante, se rapporte souvent aux fêtes de la Vierge, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité, ou à quelques circonstances mémorables dans la vie des donateurs.

L'un donne un encensoir d'argent, parce qu'il est reçu « en son office de M<sup>e</sup> Bailly, à Rouen », pour la communauté ; un autre donne une grande lampe d'argent « pour avoir recouré, après une neuvaine, la perte d'un vol de seize cents livres par fausses lettres de change ». Un comte anglais, retiré à Rouen, donne un calice d'argent blanc, « pour grace de la délivrance de son fils retenu par les rebelles d'Angleterre ». Le père pouvait tout craindre pour la vie de son fils, royaliste, de la part de Cromwell et de ses partisans. Un marchand, mesureur de blé, à Rouen, « en considération de la première messe que

son fils, Dom Charles Dumesnil, vint célébrer en ce monastère », y fit plusieurs dons. Il eut bien des imitateurs, pour le même motif, dans les listes du Manuscrit. Un autre marchand de blé, qui n'a voulu dire son nom, invoqua souvent en son église Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, « pour avoir bonnes nouvelles d'un vaisseau en » mer, où estoit sa marchandise en péril de guerre et de » pyratie ». Le navire étant arrivé heureusement au port de Rouen, le marchand reconnaissant fit un don à l'église où il avait tant prié dans l'intérêt de son commerce et de sa bourse.

Les objets les plus nombreux de ces dons sont des ornements d'église, et la première Addition de Davanne en fait ce résumé, au début de l'année 1650. Il prouve toute la richesse du mobilier de l'église du prieuré de Bonnes-Nouvelles. « Pour ce qui est des ornements et argenterie » aulmonées. . . , ils sont à présent que j'escrie cecy au » mois de february 1650, la croix d'argent des processions, » six calices de diuers ourages, sept lampes d'argent, un » soleil d'argent doré, un encensoir, un ciboire et des » coupes pour la communion, des burettes. Pour les cha- » subles, tuniques, paremens, rideaux, voiles, aubes et » napes, il y en a bon nombre, et l'église est ornée de » plusieurs beaux tableaux ».

Quant à ces derniers, grands et petits, au nombre de vingt et un, le catalogue des Mémoires rappelle le sujet pour quinze d'entre eux et la valeur artistique de quelques-uns; six autres sont anonymes. Un Portugais, du nom de Henricque, s'est montré fort libéral, cinq ou six fois, en ce genre de dons. Pour les étoffes, on y lit toujours la nature et la couleur des tissus, la matière, la forme et la destination des objets destinés au service de la sacristie et des autels. Il y a aussi une remarque importante sur la fondation de la Bibliothèque publique, ouverte par le Chapitre, dans la Cathédrale de Rouen, et sur

celle du prieuré de Bonnes-Nouvelles. Elle vient utilement s'ajouter à ce qu'en a dit M. l'abbé Langlois, dans ses *Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, en 1853, et dans ses *Nouvelles Recherches*, en 1854. Les dons de Davanne, à la Bibliothèque de Bonnes-Nouvelles, portaient son nom sur les livres.

De noms historiques normands, cités dans ce catalogue, je n'en trouve que deux, dignes de remarques. Le premier est celui de Dom Pommeraye, pour le détail que voici : « Mr Pommeraye, nous apprend Davanne, le 18 » octobre 1645, jour de la première messe de Dom Fran- » çois son fils, donna un chasuble à fond de satin blanc » relevé de fleurons rouges, une aube à dentelle avec » l'amict ». Ce fils, qui motiva les générosités du père, est Jean-François Pommeraye, né à Rouen en 1617. Il avait donc vingt-huit ans quand il dit sa première messe dans l'église de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles. Savant et laborieux, ce bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, se rendra fameux par plusieurs ouvrages bien connus et fort utiles pour éclairer l'histoire ecclésiastique du diocèse de Rouen.

Le second nom historique est celui de Pierre Corneille ; et voici en quelle circonstance il est rappelé par Davanne, dans la seconde Addition à ses *Mémoires*, celle de juin 1655 :

« Au mois de décembre 1650, dit-il, fut posé (*sic*) au » portail de l'église, une excellente Image de la Vierge » faite par le sieur Malandrin, dont il fut satisfait par les » Religieux. La bénédiction s'en fit sous le titre de Reine » de la Paix par Mr François Suarez, Religieux carme, » Euesque de Memphis, lors vicaire général de Monsei- » gneur l'Archevesque de Rouen, après qu'il eut célébré » la sainte Messe. Et audessous du cartouche supportant

» l'Image fut appliqué (*sic*) des vers du sieur Corneille,  
 » grauez en cuivre ».

Au-dessus de la porte d'entrée du portail, au-dessous d'un fronton triangulaire et au milieu de l'entablement soutenu par quatre colonnes ioniques, était une niche vide en 1847, dans le dessin de Dumée fils, mais qui avait reçu, en décembre 1650, dans un cartouche, au bas de la niche, les vers de Pierre Corneille, en l'honneur de la statue de « la Reine de la Paix », par Malandrin, appelé, dans un autre endroit des *Mémoires* : « le meilleur sculpteur de Rouen ».

Ce fut un jeu pour Corneille, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, en 1650, le futur traducteur en vers de tant d'ouvrages de piété, *l'Imitation de Jésus-Christ*, les *Louanges de la Sainte-Vierge*, *l'Office de la Sainte-Vierge*, etc., de se rendre au désir des religieux de Bonnes-Nouvelles. Il dut leur faire soit un distique latin, langue qui lui était familière et dans laquelle il continua longtemps d'écrire, soit plutôt un quatrain français en l'honneur de la « Reine de la Paix », dont on venait d'inaugurer et de bénir la statue. Ces vers, dont personne n'a parlé (1), sont aujourd'hui perdus, comme sa traduction en vers de *La Thébàïde* de Stace. Mais il faut se consoler de leur perte. Fussent-ils passés à la postérité, ils n'ajouteraient rien à la gloire de Corneille, même pour des Rouennais, toujours faciles à l'admiration, quand il s'agit du poète qui fait la principale gloire de la ville où il est né.

(1) Ces vers ne figurent ni dans les *Œuvres diverses de Pierre Corneille* recueillies par l'abbé Granet, en 1738; ni dans le tome X de la belle édition des *Œuvres de Pierre Corneille*, publiées en 1868, par M. Matty-Laveaux, qui a rassemblé là tant de pièces inédites de Corneille; ni dans la *Bibliographie Cornélienne*, d'Emile Picot, en 1876. Les historiens de Rouen n'en parlent pas davantage.

On a ruiné jusqu'aux ruines de l'église de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, cet objet d'un pèlerinage bien des fois séculaire jusqu'à la Révolution de 1789. Mais aujourd'hui elle ressuscite de ses ruines, dans tout l'éclat de sa splendeur, grâce au catalogue des dons qui lui furent faits dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Et ce catalogue mérite toute confiance, d'après la déclaration de Davanne lui-même, disant en tête de la « Première Addition aux Mémoires précédents » : « Durant le mois de february 1650, » j'ay voulu reuoir ce que dessus que j'auois finy le dernier octobre de l'an 1641, où je n'ay rien trouué à » adiouter ny diminuer, n'ayant eu aucuns aduis pour » ce faire. Pourquoy je confirme ce que j'en ay escrit » sous la même protestation d'en faire correction, selon » qu'il viendra en ma connoissance, ce que je prie toutes » personnes de faire eux-mêmes, afin que la vérité y demeure, comme elle doit, qui est ma pure intention ».

Cette voix, qui se fait entendre, après deux siècles et demi de silence, pour attester, par la multiplicité de leurs dons, la dévotion des Rouennais envers Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, mérite donc toute confiance. Grâce à cette révélation, aussi nouvelle que sûre et précise, ce lieu d'un fameux pèlerinage sort de ses ruines; et nous devenons les témoins de tous ces pieux donateurs qui l'ont enrichi de leurs offrandes.

Tel est, sur le conseil de notre cher Président, le tableau que j'ai voulu présenter à la Commission, en extrayant du Manuscrit des Mémoires et des Additions de Davanne, un catalogue complet de ces dons, trouvant dans son œuvre et dans ses intentions tous les caractères d'un véritable historien, sur un point tout à fait inconnu dans notre histoire locale, touchant un édifice religieux, dont il ne reste plus rien, visité jadis par tant de générations de pèlerins, et enrichi par tant de pieux et généreux donateurs.

*Liste des Dons faits par divers à l'église du Monastère de Bonnes-Nouvelles, à Rouen, au XVII<sup>e</sup> siècle.*

« Sy je m'attribuois seul la reformation entière de ce Monastere, je pecherois contre la vérité ; pourquoy il est nécessaire de déclarer les charités de ceux qui y ont coopéré tant aux bastimens qu'aux décorations. Afin que Dieu soit glorifié en leurs bonnes œuvres et serue d'ung perpetuel memorial à ceux qui nous succéderont pour participer aux prieres de la communauté à ce que la diuine bonté, par les prières de la sainte Vierge qu'ils ont voulu honorer, leur rende des bienfaicts, tant en cette vie qu'après leur mort et puisse s'estendre sur leur posterité, j'en feray icy vn petit catalogue selon ma connoissance, y adioutant ce qui est registré au liure de la sacristie, à mesure qu'on reçoit telles aumosnes.

» PREMIÈREMENT L'ÉGLISE. — L'ancien corps de logis de bois, les clostures, la grange et le colombier sont les ouvrages des deux freres prieurs, les sieurs de Cornat et de Gachis son resignataire (1). Les trauaux, soins et aduances en appartiennent au deffunct sieur Nalot (2) comme à ceux de mon temps. Ce bon personnage ayant utilement negocié le bien de la maison pendant trente-deux ans et jusques à son deceds dessus cotté en 1630, et deux ans auant auoit faict faire et donné le lambris de l'église qui

(1) « M. Gaillard de Cornac, conseiller d'Etat, abbé de Pérignac, des Châteliers et de Villeloin en Touraine, prieur en 1602.

» M. Cicard de Gachis, son frère utérin, son résignataire, en Pan 1604.

» M. Nicolas Davanne, prêtre, prieur de Meulent, résignataire de Gachis par permutation du prieuré de Parthenay-le-Vieil, en Poitou ». Farin, *Histoire de Rouen*, édition de 1731, t. II, p. 156. Tous les trois étaient prieurs commendataires.

(2) Nicolas Nalot, conseiller du Roi, contrôleur et payeur de la gendarmerie de Normandie, receveur général du prieuré de Bonnes-Nouvelles, mort le 3 mai 1630.

arriue à enuiron 7 à 800 l., plus auoit donné la vitre où est depainct St Nicolas et S<sup>te</sup> Anne qui estoient les noms de luy et sa femme.

» M<sup>e</sup> Jacques Hallé, secretaire du Roy, nostre voisin à cause de son lieu de la Motte (1), donna aussy vne vitre, où il fit paindre St Jacques et S<sup>te</sup> Gencuiefve, à mesme raison.

» Le s<sup>r</sup> de Lestoile, greffier en parlement, donna une autre vitre figurée d'estoiles.

» Un seigr<sup>t</sup> portugais à mesme temps donna le tableau de Nostre-Dame du Rosaire.

» Il y eut en même temps quelques autres charités; mais le deffunct bon père soubprieur de Guyenro n'en a pas escrit les mémoires de sorte que j'ay regret ne les pouoir exprimer.

» Pendant que je bastissois, la vertueuse dame Marie Le Clerc, vefue de feu Monsieur le président Le Camus Jambville, de Paris (duquel j'ay eu l'éducation en ma jeunesse et beaucoup de charitez), aulmosna 800 livres dont fut fait partie du cloistre où sont ses armoiryes.

» Au commencement de l'Introduction des peres, et toujours depuis, la communauté a esté et est encore continuellement assistée des charités et prieres du s<sup>r</sup> Bon-temps, marchand, demeurant au bout du faulxbourg contre le fort du pont (2), et de sa bonne femme et de tous leurs bons enfans.

» Mademoiselle de Belbeuf, du temps du pere Maleuille, donna deux cens liures qui furent employez par son ordre en quatre tableaux a lentour du grand autel, où est depeint la vesture de St Maur, le décès de St Benoist, et l'Annonciation, et le reste à deux pauillons du tabernacle, rouge et ver, et quatre aulbes.

(1) La maison, propriété de M. Paul Baudry, existe encore à l'ouest de l'emplacement occupé autrefois par le prieuré de Bonnes-Nouvelles.

(2) Appelé : La Barbacane.

» L'Ancien soubprieur Guyenro a faict faire par M<sup>e</sup> Raoulin, peintre, et donné deux grands tableaux posés a present au dessus des chaires, aussy les paremens, pailon et rideaux du grand autel, de camelot des trois couleurs, ver, violet et noir et quelques voiles de calice.

» M<sup>r</sup> Ricouart, marchant et officier à la Romaine, donna trois cens liures employez à faire les murs de la chapelle du St-Esprit, et le Tableau qui est sur l'autel, et depuis autres dons cy apres.

» Mons<sup>r</sup> Damiens, conseiller au parlement, a donné autres trois cens liures pour aider à faire la seconde chapelle de la passion.

» M<sup>e</sup> Raoulin, peintre, a faict et donné un tableau de la Vierge tenant Jésus au pied de la croix qui est au chœur.

» M<sup>r</sup> Bruneual, M<sup>e</sup> bailly à Bordeaux, entrant en son office, a donné le calice doré ou est graué son nom.

» M<sup>r</sup> Defosse, M<sup>e</sup> bailly à Rouen (1), a donné le payement de lencensoir d'argent, lorsqu'il fut admis en son office que lui auoit résigné le sieur Le Doux.

» Monsieur Bon, M<sup>e</sup> bailly de Bures, recepuant ses prouisions, a voulu donner le soleil du St-Sacrement.

» M<sup>r</sup> Herman, marchant grossier (2), a donné deux rideaux de satin pour la chapelle de l'Annonciation; plus il entretenoit de sa deuotion les huit cierges à l'entour du crucifix.

» M<sup>r</sup> Alorges, marchant, a donné pour l'Image de la Vierge une robe de damas bleu aux passemens d'argent, deux voiles et deux fraizes.

» M<sup>r</sup> Henrique, Portugais, jeune homme fort vertueux et deuot à la Vierge, a donné la garniture de la chapelle

(1) Il faut entendre une baillie spéciale pour defendre les intérêts du Monastère, dont il sera plusieurs fois question dans le manuscrit de Davanne.

(2) « Marchand grossier », vieille locution. On dit aujourd'hui : « Marchand en gros ». — *Dictionnaire de Littré*.



Ste-Anne, en damas blanc avec le chasuble (1), un voile de calice, la bource, deux chandeliers et un crucifix de bois. Il y a beaucoup d'autres charités qu'il a faictes ci apres de luy mesme.

» Madame de Bourdeny a donné un chasuble de damas blanc aux passemens d'or de Boulongne.

» Mr Leuieu la Chapelle donne ung chasuble de damas garni d'or fin.

» Mr Ilaire a donné deux aulnes de toile double-œuure employez en des napes d'autel.

» Madame Canu a donné deux coussins blancs à petites fleurs et une nape d'autel.

» Mr Duhamel, marchant grossier, a donné une robe de satin blanc avec un large passément d'or fin, et un voile de tafetas pour l'Image de la Vierge.

» Madamelle Desquetot a donné un chasuble de velours rouge à passément d'or avec deux coussins.

» Madelle de Marbeuf, sa fille, a donné une robe de satin blanc à fleurs avec passément d'or de Boulongne.

» La ditte damelle, meue de plus grande deuotion, fait faire la cloison d'une petite chapelle dans vne arcade et au dessous un caueau pour sa sepulture et de lad. damelle Decquetot, sa Mere, et autres ses proches, disposa l'autel d'un tableau de sepulchre (2) et fonda des messes et obit par contrat du 7<sup>e</sup> de décembre 1631, et pour ce a donné aux religieux, 100 livres de rentes sur l'hostel de Ville à Rouen. Depuis cette chapelle a esté par moy accrue, y ayant employé les 1100 livres de Mr Damyens, dessus mentionnés; et la despence monte plus de 1200 l. Lesdites damelles, Mere et fille, sont inhumez en lad. caue, et un nepueu dans des cercueils de plomb. Lad.

(1) Ce mot a changé de genre aujourd'hui, comme plusieurs autres de notre langue. Il est féminin, comme d'autres sont devenus masculins.

(2) De là vint à cette petite chapelle le nom de « Chapelle du Sépulchre ». (*Voir plus haut*, page 525).

dam<sup>elle</sup> de Marbeuf, décédée le 13<sup>e</sup> de juin 1641, par son testament, a changé cette rente qui estoit mal payée, en autres rentes.

» Une deuote bourgeoise qui n'a voulu dire son nom, a donné vne robe de satin rouge à passément d'or fin pour l'Image de la Vierge. Sa charité secrette n'a pas delaissé de servir son nom au ciel, puisqu'elle n'a pas permis que nous l'ayons ouï en terre.

» Monsieur Gelée, marchand, a donné le tableau de Ste Anne, dont la chapelle a pris son nom. Luy et sa femme y sont portraictés.

» Une Religieuse de L'hostel Dieu a donne deux petits tableaux dorez à orner le grand autel.

» Trois honnestes bourgeoises, ne se voulant nommer, ont apporté et donné, l'une une douzaine de mouchoirs pour les autels; l'autre vne nape et l'autre six mouchoirs pour les autels.

» Une autre bourgeoise de sa deuotion, sans vouloir dire son nom, a donné trois aulnes de satin blanc pour faire un chasuble; à quoy ils fure employez.

» Le même sr Ricoüart susnommé a donné le tableau de l'Annonciation dont la chapelle porte le nom qui est une piece admiree des meilleurs peintres.

» Mr Le telier, marchand, a donné un tableau du petit Jésus, N<sup>re</sup> dame et St Joseph.

» Madame du Taillis a donné un corporeau à grande dentelle.

» Une bonne dame, qui ne s'est voulu nommer, a donné une petite tasse d'argent pour porter du vin aux communians.

» La femme de Mr Hemery, procureur au parlement, a donné deux petits Anges vestus de robes de satin bleu pour decorer le grand autel.

» Madame Catherine vefue a donné deux autres petits anges couuerts de satin rouge, deux petits tableaux, et une douzaine de mouchoirs.

» Madame Antheaume vefue a donné deux petits anges vestus de robes uertes, avec deux seruiettes à communier.

» Madame Bontemps, dessus nommée, a donné deux napes d'autel et faict d'autres particulieres charités qui ne sont pas escrites, l'ayant deffendu expressement.

» La mesme dame du Taillis susnommée a encore apporté et donné un voile de calice de satin rouge en broderie.

» Monsieur le Peinteur et sa femme ont donné une robe à fleurs, pour l'image de N<sup>re</sup> Dame et un voile de tafetas en couleur de chair pour la mesme image, plus un voile de calice du mesme tafetas et six mouchoirs. Plus ils ont donné vn Ange suspendu deuant le grand autel et fournissent de leur deuotion les cierges qu'on y allume durant la messe des festes et dimanches et pendant les vespres solennelles.

» Madame de l'Isle vefue a donné six petits essuyemains pour les autels, et depuis encor six autres.

» Madame de Bourdeny susnommée a derechef donné deux petites chopinettes d'argent pour l'autel.

» Madelle de Beuzeville a donné vn poelle de tapisserie de soye et d'or, et le fond de tafetas blanc à fleurs pendu sur l'Image de la Vierge.

» Monsieur Blondel, marchand, le 25<sup>e</sup> Jan<sup>er</sup> 1637, a donné la grande lampe d'argent pesant xi mares et, plus pour graces de ce que, luy ayant esté faict un vol de 1600 livres par faulces lettres de change, il se recommanda à N<sup>re</sup> Dame de Bonnes Nouvelles, pour en obtenir, y fit dire la messe par neuf jours, et au bout recouura sa perte; et fit chanter vne messe solennelle par le Reue- rend pere dom Albert, marchand, lors prieur claustral (1), y assistans les parens et amis dud. sieur Blondel.

(1) En 1636, quand Davanne était encore prieur commendataire, titre qu'il remit à la communauté, l'année suivante.

» Mr Simon, apotiquaire, a donné vn chasuble de damas blanc a passement d'or de Boulongne.

» Une venerable dame, qui par humilité n'a voulu dire son nom, le xi<sup>e</sup> nouembre xvi<sup>e</sup>xxxvii, a donné vn grand voile de calice à fonds de satin blanc en broderie d'or et quantité de perles estimé plus de cinquante escus.

» Led. s<sup>r</sup> Ricouard, dessus nommé, le 23 nouembre 1637, a encores donné une lampe d'argent de deux marcs et demy.

» Led. s<sup>r</sup> le Telier, deuant nommé, aud. mois, a donné un grand tableau de l'Assomption N<sup>re</sup> Dame qu'il a faict poser dans la chapelle du Sepulchre (1).

» Monsieur Brice a donné un tableau N<sup>re</sup> Dame, garny de petits diamans d'Alençon le xx<sup>e</sup> nouembre 1637.

» Madelle de Ste Heleine a donné vn voile de tafetas blanc, parsemé de fleurs de soye, le 20<sup>e</sup> Jan<sup>er</sup> 1638.

» Led. s<sup>r</sup> Henrique, portugais, le 30<sup>e</sup> aoust 1638, a donné deux tableaux, l'un de la presentation, l'autre de l'Assomption de N<sup>re</sup> Dame.

» Madame Catherine, dessus nommée, le 25<sup>e</sup> de décembre 1638, apporta en don vn voile de toile d'argent pour l'Image de la Vierge et six mouchoirs pour la sacristie.

» Mr Le Roy p<sup>bre</sup>, le 15 mai 1639, a donné un chasuble de satin vert à fleurs, une bource, deux coussins, un tres beau voile de satin vair en excellente broderye.

» Madame Duhamel, qui a sa maison et prés sous la Grande Chaussée, le 25 aoust 1639, a donné deux pièces de toile blanche contenant enuiron cinquante aulnes employez a faire napes d'autel et autres necessitez.

» Le s<sup>r</sup> Henrique, portugais, le 7<sup>e</sup> septembre 1639, a donné un assez grand tableau de la Natiuité de notre Seigneur.

» Monsieur Mologne, appr<sup>e</sup> (apothicaire ?), le 5<sup>e</sup> décem-

(1) Voir plus haut d'où lui vint ce nom, pages 525, 533.

bre 1639, a donné une lampe d'argent pesant trois mares.

» Madame Dubecquet, femme de Mr Le Lieutenant general, le 18<sup>e</sup> de decembre 1639, donna 4 livres pour estre employez en huiles à la lampe devant le St Sacrement.

» Mr Bouclon, eschevin de la Ville, le 2<sup>e</sup> feburier 1640, jour de la Chandeleur, a donné une lampe d'argent pesant deux mares et demy.

» Madame Louise de Rasant, veuve de Mons<sup>r</sup> de Brocourt, belle Mère de Mons<sup>r</sup> de Launoy, gouverneur de la ville d'Eu, le x<sup>e</sup> aoust 1640, a donné pour le grand autel Notre Dame de Bonnes-Nouvelles les parements complets, sçauoir : le deuant d'autel, credence, rideaux et cour- tines de dessus et le paillon du tabernacle, le tout de ouvrage à fleuronts et à carreaux et roses de point coupé, qu'elle et ses dam<sup>elles</sup> ont esté deux ans à faire. C'est un ou- urage de grand prix et trauail. Depuis lad. Dame a donné une robe pour l'Image de la Vierge.

» Dame Marthe Mauger a donné, le 26<sup>e</sup> aoust 1640, une nape à l'autel de L'Annonciation.

» Monsieur Régnaut de Bayonne, bourgeois de Rouen, le jour de la Chandeleur, a donné un deuant à l'autel de l'Annonciation, un chasuble et le voile de calice et tour de satin vermeil moucheté garny de paillettes d'or ; et outre a fait faire la menuiserie de l'encastillement dud. autel et l'ornement au dessus du tableau.

» Dame Barbe Morin, femme de Mr Pauye, le 22<sup>e</sup> sep- tembre 1641, a donné deux napes pour l'autel Ste Anne.

» Mr de Bethencourt, nagueres con<sup>se</sup>il au parlement, aud. mois, a donné un tres beau calice d'argent blanchy et cizelé où sont ses armes d'un lion rampant, valeur 150 livres.

» Led. sr de Bethancourt (1) a aussy donné quelques

(1) L'orthographe de ce nom propre change d'un paragraphe à l'autre, ce qui prouve qu'on n'y attachait guère d'importance, même au xvii<sup>e</sup> siècle.

volumes et livres pour la bibliotecque qui sont marquez de sa libéralité.

» N'est à obmettre que feu Monsieur Acarye, grand et celebre prædicateur, et qui a honoré cette église de beaucoup de ses prédications, après auoir esté grand vicaire de Ponthoise, faict Official, Archidiacre, Chanoine, Theologal, et penitencier, et grand Vicaire de l'Archevesché, et dont la plus celebre qualité estoit d'estre fils de la beate sœur Marie de l'Incarnation, Carmeline, qui gist à Ponthoise, estoit notre singulier amy, et de cette maison qu'il appelloit sienne pour les bonnes inductions et aydes qu'il a apportés à notre restauration, nous auoit donné toute sa bibliotecque, dont j'auois fourni bonne partye marquez de ce nom Gayaupel, duquel je les auois eüs. Mais comme il s'aduisa de procurer le nouuel établissement d'une plus celebre en la grande Eglise, il y donna par mon conseil et consentement tous ses liures et induict Mr l'Archeuesque a faire le semblable et fonder un chanoine bibliothequaire. A quoi ils furent suivis de feu M<sup>re</sup> Barthelemy Hallé, Archidiacre et Promoteur, et de feu M<sup>re</sup> Adrian Behotte, grand Archidiacre, lesquels y donnerent leurs liures par leurs testamens. et tous ces liures ensemble font cette grande et belle biblioteque que Messieurs du Chapitre ont faict excellement bien disposer, où chacun a liberté d'aller estudier tous les jours. Or dud. Sr Acarie nous auons aucuns volumes qu'il auoit doubles et les donna pour commancer la nostre où j'en ay fourni et donné ce que j'en auois de reste. Ils sont marqués de son nom et du mien, si peu qu'il y en a, attendánt mieux.

» Le mesme deuot sr Henrique, desia trois fois susmentionné par ses libéralités, a encores le 28 octobre 1641, pendant que j'escriuois en cet endroit, donné un tableau de l'Adoration des trois Rois, placé à l'opposite de la Natiuité, au haut dans le chœur qu'il auoit cy-dessus donnée.

## PREMIERE ADITION AUX MÉMOIRES PRECEDENTS

» Pendant quelque sejour faict par moy susnommé en ce Mon<sup>re</sup> de N<sup>re</sup> Dame de Bonnes-Nouvelles durant le mois de feburier 1650 (1), j'ay voulu reuoir ce que dessus que j'auois finy le dernier octobre de l'an 1641, où je n'ay rien trouué a adiouter ny diminuer, n'ayant eu aucuns aduis pour ce faire. Pourquoy ie confirme ce que j'en ay escrit soubz la mesme protestation d'en faire corection selon qu'il viendra en ma connoissance, ce que je prie toutes personnes de faire aux mesmes, afin que la vérité y demeure comme elle doit, qui est ma pure intention (2).

» Il m'a semblé conuenable d'adiouter icy la continuation des bienfaits receus en ce Mon<sup>re</sup> depuis les precedents, dont le deuoir oblige d'honorer la memoire des pieuses personnes selon qu'ils sont registrés aux liures de l'Eglise.

» Quelque dame, sans dire son nom, le 1<sup>er</sup> de jan<sup>er</sup> 1642, donna deux longueurs de soye pour decorer le grand autel.

» M<sup>r</sup> Cauelier, marchant de soye, le 24<sup>e</sup> mars 1642, a donné un chasuble de toile d'argent par ondes avec grand passement d'argent et la bource de mesme estoffe.

» M<sup>r</sup> Henry, Marchant, le 4 may 1642, donna une lampe d'argent du poids de cinq mars.

» Dame Barbe Morin, dessus nommée, femme de M<sup>r</sup> Pauye, a donné en ce temps une nape pour le grand autel.

» Le mesme s<sup>r</sup> Cauelier, la Vigile de Noel 1642, donna un grand tableau de Notre Dame de pitié (3).

(1) Le mois où la Cour était à Rouen et visita le prieuré de Bonnes-Nouvelles.

(2) Les *Mémoires* méritent donc toute confiance, d'après les louables intentions de Davanne.

(3) Dans ses *Notes historiques sur le Musée de peinture de Rouen*, p. 37, M. Ch. de Beaurepaire dit que le tableau est de

» Le Sr Mologne apotec (apothicaire) en même temps a donné un petit tableau de la Vierge.

» Mr Damiens, conser, continuant ses charités enuers cette église, le 2 feburier 1643, donna un parement de toile d'argent, deux credences, deux coussins et une bource de même etoffe.

» Madame Dasvimont, une tavayolle (1) qui sert à la grande credence de l'autel.

» Madame Richeaume, le 26<sup>e</sup> mars 1643, a donné un tableau de médiocre grandeur, d'une Vierge presentant son fils au Pere Eternel.

» Madame Chouque a donné un grand banc pour la nef.

» Mr Jamelin, curé de Ste Croix des pelletiers, a donné deux petits coussins blancs de tapisserye en broderie.

» Monsieur de Montaignu, comte Anglois lors retiré à Rouen, a donné un calice d'argent blanc pesant 4 marcs, six onces et un gros, reuenant a valleur de 190 livres receu le 27 septemb. 1643, pour graces de la deliurance de son fils, retenu par les rebelles d'Angleterre (2).

» Dame François le Telier, le 12 decembre 1643. a donné un tableau où est représenté sous un verre le suaire de Notre Seigneur.

» Damelle Beatrix de Guyros, femme du Sr Fernande Henrique, le 24<sup>e</sup> mars 1644 a donné une robe de moire d'argent et isabelle(3), et un voile de meme couleur pour l'Image de la Vierge.

« Laurent de la Hire », et qu'il fut « accordé à la chapelle du collège » (de Rouen). Il en a été retiré.

(1) « Linge garni de dentelles pour une offrande. Ce mot paraît être un diminutif de *Touaille*, linge ». *Dictionnaire de Littré*.

(2) On était au début de la révolution d'Angleterre, qui, six ans plus tard, fit tomber la tête de Charles I<sup>er</sup>, sur l'échafaud de White-Hall.

(3) Couleur entre le blanc et le jaune.



» Une autre dame, qui n'a voulu dire son nom, donna en même temps une belle grande toilette.

» La dame femme de M<sup>r</sup> Boudart, Marchant, le 7<sup>e</sup> octob. 1644, a donné trois aunes et demye de satin blanc employez en un chasuble.

» Madame Fardouat, f<sup>e</sup> de M<sup>r</sup> le president Fardouat (1), a donné, le 9 sept. 1645, un chasuble de gros de Naples à fleurs et deux coussins de pareille estoffe.

» Le S<sup>r</sup> Leonard Henry, le 29<sup>e</sup> dud. mois, a donné un voile de fine toile avec dentelle pour l'Image de la S<sup>te</sup> Vierge.

» Le mesme s<sup>r</sup> Henrique, portugais, dessus escrit en plusieurs endroits, pour ses fréquentes charités, en ce même temps de septembre 1645, a faict faire tout l'ouvrage du grand autel de bois doré, la niche de l'Image de la Vierge, les tableaux et encaissemens, le tabernacle et les gradins. L'ouvrage en a cousté 600 livres et plus.

» M<sup>r</sup> Pommeraye, le 18<sup>e</sup> octobre 1645, jour de la premiere messe de dom François, son fils, donna un chasuble a fond de satin blanc releué de fleurons rouges, une aube à dentelle avec l'amict.

» M<sup>r</sup> de Pas (2), portugais, le 7<sup>e</sup> nouemb. 1645, a donné un grand tableau où est depeint la sacrée Vierge tenant son fils sur ses genoux.

» Les freres de Dom Antoine Benoist Damiens, le 2<sup>e</sup> mars 1646, ont donné 40 livres pour auoir un chasuble de damas blanc qui en fut faict.

» M<sup>r</sup> Brunel, le 7<sup>e</sup> septembre 1646, a donné une aube garnie de grandes dentelles avec l'amict et ceinture.

» Le 20<sup>e</sup> dud. mois, une femme a donné un petit voile de point coupé pour l'Image de la Vierge qui est dans la nef.

(1) Dans le *Catalogue du Parlement de Rouen*, il y a « Nicolas Fardouel ou Fardeil », nommé président en 1642. Ce doit être le même.

(2) Paz, ordinairement.

» Mr Chrestien, le 29<sup>e</sup> apuril 1647, a donné un voile de toile de Holande bordé d'une grande dentelle pour l'Image de la Vierge au grand autel.

» Une honneste dame, qui n'a voulu dire son nom, en ce mesme temps a donné un tableau de médiocre grandeur où est l'Image de N<sup>re</sup> Dame, de St Joseph tenant le petit Jesus.

» Mr de Pas, susnommé, le 8<sup>e</sup> juin 1647, a donné et fait poser une Image de la S<sup>re</sup> Vierge tenant son fils, mis sur le haut de l'autel dans la chapelle close (1).

» Le 11<sup>e</sup> du même mois, une dame d'Angleterre a donné une petite lampe d'argent, façon d'Angleterre.

» Dame Isabeau le Febure, le 24<sup>e</sup> mars 1648, a donné une robe de satin blanc à fleurons rouges avec un voile de tafetas incarnat pour l'Image de N<sup>re</sup> Dame de la Chapelle close.

» Mr de Brosse, le 12<sup>e</sup> ap(uril) 1648, a donné un tableau de N<sup>re</sup> Seigneur apparoissant ressuscité à la Vierge.

» Mr Chapelot, le 1<sup>e</sup> juillet 1648, a donné un autre tableau de la résurrection de N<sup>re</sup> Seigneur apparoissant à St Thomas et autres Apostres.

» Mr Danuiré (2), Recepveur general, le 31<sup>e</sup> may 1648, a donné un cristal enchassé d'or pendant chaisnettes où d'un costé l'Image de N<sup>re</sup> Seigneur et de l'autre celle de la Vierge, et au-dessous une grosse perle pendante pour attacher cette piece à l'Image de la Vierge ou laisser à la sacristie avec les autres reliques.

» Dame Catherine de Breuedent, femme de Mr de Varrangeuille, trésorier de France, le 28 septemb. 1648, a donné une lampe d'argent denuiron six mares.

» Mr de la Porte, lors de l'Inhumation de la Damoijelle sa mere, mise en la caue avec le corps de sa sœur Madeille

(1) Voir plus haut, p. 525.

(2) Danviray, famille de Normandie, d'où sont sortis les seigneurs de Machonville.

de Marbœuf, le 26<sup>e</sup> february 1648, a donné un parement aux credences et un chasuble de velours noir où sont leurs armoyries.

» Mr Chapelot, deuant mentionné, a donné deux tuniques, estole et manipule et une robe de la Vierge de moire d'argent ondoyé, en cet an 1648.

» Le seigneur colonel Henry Copton, Anglois, le 5<sup>e</sup> jan<sup>er</sup> 1649, a donné 65 livres d'argent pour employer à l'Eglise (1).

» Dame Marguerite Morin, le 5 octobre 1649, a donné une nape d'autel de doubleuvre.

» Les 6 chandeliers de cuiure, fondus et trauailez par Estienne Touzé, reuenant à 58 escus, sont procedés du don de deniers par une dame Angloise, et une autre de la ville de Rouen qui n'ont voulu dire leur noms, et avec partye par le sieur Quemin, bailly de Bordeaux, en cette seigneurie, aud. an 1649.

SECONDE ADITION PAR MOY DAUANNE SUSNOMMÉ

» A la gloire de Dieu j'adjouteray à ces memoires finis le 8<sup>e</sup> juin 1650, ce qui est depuis aduenu à ce Mon<sup>re</sup> Notre-Dame de Bonnes Nouuelles, et creu meriter d'estre escrit en ce recœuil pour en donner meilleure cognoissance aux superieurs et Religieux qui y seront enuoyez, et encores aux pieuses personnes curieuses de scauoir le succès et les temps des ourages et décorations qu'il a pleu à Dieu sy augmenter, et ainsy l'on pourra continuer d'escire ce qui arrivera à la suite des temps.

» Premièrement, le 30 du mesme mois de juin, M<sup>re</sup> Louis Baillehaistre, procureur du Roy en la vicomté de Rouen,

(1) Rouen servait alors de refuge aux adversaires de la Révolution d'Angleterre. C'était pour fuir « les Têtes Rondes », qui, à la fin de ce même mois, abolirent la royauté et le roi Charles I, en lui tranchant la tête.

donna pour l'achapt d'un calice d'argent cent liures qui y furent employez.

» En mesme temps fut acheté le bassin d'argent seruant à la grande messe des jours solennels du prix d'environ 100 livres, ou fut employé les 65 livres donnez par le sieur Copton. Anglois, dessus mentionné (1).

» Peu après l'on fit faire à Paris et apporter en cette église le baston d'argent pour la croix des processions, reuenant à quarante un escus des deniers de la sacristie.

» Au mois de decembre 1650 fut posé au portail de l'église une excellente Image de la Vierge faite par le sieur Malandrin, dont il fut satisfait par les Religieux. La benediction s'en fit soubs le tiltre de Reine de paix, par Mre François Suarez, Religieux carme, Euesque de Memphis, lors vicaire général de Mons<sup>r</sup> l'Archeuesque de Rouen (2), après qu'il eut célébré la sainte Messe. Et au dessous du cartouche supportant l'Image fut appliqué des vers du sieur Corneille, grauez en cuire.

» Durant les années 1651. 52 et 1653 s'est fait quelques dons de napes d'autel et d'aubes par des deuotes dames, qui se sont contentées que leurs Aulmosnes soient escrites au ciel, n'ayant voulu permettre que l'ont mist icy leurs noms, encores que le dernier n'empeschast le premier.

» Pendant ces années, le Reuerend père Colombin le Fay, qui estoit lors prieur claustral (3), ayant receu plusieurs charités en deniers, et encores, au commencement de l'année 1654, touché trois cents liures léguéz à ce Monastere par le Testament de la dame Desfosses, Mere de Doms Michel et Hugues Desfosses, Religieux de la Congregation. *Item* deux cents liures du sieur Turgis, aulmonez pour remerciement de sa prouision du bailliage de ce prieuré, se resolut à faire faire le parement du grand

(1) Page 543.

(2) François II de Harlai.

(3) Nommé en 1648.

autel, deux credences, les deux pentes, un chasuble, deux tuniques et le voile de calice, le tout d'une mesme toile d'argent et d'or à grands fleurons de soye de diuerses couleurs, dont l'estoffe a cousté 48 livres l'aune ; et pour les rideaux d'autre toile d'argent à fleurons, la dépence de ces ornemens s'est montée environ 1800 livres, et furent acheuez et seruirent pour la 1<sup>re</sup> fois le jour de l'Annonciation, principale feste de cette Eglise, et en fait l'office le jour de Pasques de la mesme année.

» Mr Innocent Charpentier, officier de l'hostel de ville à Rouen, le jour de la Nostre Dame d'Aoust en cet an 1654, donna un voile de tabit (1) de soye blanche, garny de dentelle et frange dor et d'argent pour l'Image de la Vierge, et depuis a donné un pareil voile pour la petite Image de N<sup>re</sup>-Dame, dans la nef.

» Le sieur Dumesnil, marchant mesureur de bled, à Rouen, en considération de la première messe que son fils Dom Charles Dumesnil, qui estoit lors resident en l'Abbaye du Bec, vint celebrer en ce monastere, y donna un chasuble de satin blanc garny d'une croix, un en broderie avec un voile de calice de mesme estoffe et encores une belle aube passémentée.

» Au mesme temps une deuote bourgeoise, sans vouloir dire son nom, a donné une aune de toile d'argent pour faire un voile à la petite image de la Vierge ou employez en autre usage.

» La Dame de Gueudeuille, Mere de Dom François Gueudeville. Religieux de la Congregation, lors resident à Bernay, en permission qu'il vint en ce Monastere dire sa première messe, qu'il y celebra le jour de St François (2), son patron, 4 octobre en cet an 1654; et elle fit don à N<sup>re</sup>-Dame de Bonnes Nouvelles d'un chasuble de toile

(1) L'orthographe ordinaire est *Tabis*, étoffe de soie unie et ondée, passée à la calandre.

(2) Saint François d'Assise.

d'argent et le passément meslé d'or de valeur d'enuiron cinq<sup>te</sup> escus.

TROISIÈSME ADITION EN FORME DE JOURNAL QUE MOY,  
DAUANNE SUSNOMMÉ, AY JUGÉ DEBVOIR  
ESTRE ICY TRANSCRIPTE, CE QUE JAY FAICT LE X<sup>e</sup> NOUEMBRE 1658.

» Continuant en cette adition le memoire en aulmosnes receues depuis les precedentes, je les adioute en ce lieu, estant tres juste rendre l'honneur et recognoissance à qui il appartient, et que ceux qui nous suruiuront ayent un continuel souuenir de leurs bienfaicteurs et soyent perpétuellement participans aux prieres et bonnes œuures des Religieux de ce Monastere, tant viuens que de leurs successeurs.

» Le sr Boudeville, procureur en parlement, le jour de la pentecoste 1655, que son fils Dom Nicolas Boudeville, Religieux en cette congregation disant sa 1<sup>re</sup> Messe, dict y vouloir faire aulmosne et depuis a donné deux cens liures pour subuenir à l'autel de St Benoist, qui est la chapelle du milieu des trois.

» Le sr le Vauasseur, le jour de St Jean Baptiste 1655, donna à son fils Dom Isaac le Vauasseur, religieux en la congregation, disant sa 1<sup>re</sup> messe en ce mon<sup>re</sup>, une aulbe de toile baptiste, garnie d'une large dentelle qui est demeurée à la sacristie; plus a donné pareille somme de deux cens liures pour ayder à payer le susdit autel de St Benoist.

» En juillet 1656, le sr Valingand, pourueu de l'office de bailly de la juridiction de ce Mon<sup>re</sup> à Rouen. par la demission du sieur Turgis (1), a donné aussy deux cens liures à employer aud. autel.

(1) *Voir plus haut*, p. 544. — Le bailly particulier défendait les intérêts du monastère dans cette juridiction spéciale, propre au monastère de Bonnes-Nouvelles.

» Un marchand de bled, qui n'a voulu dire son nom, au mesme an 1656, pour action de graces à la Ste Vierge qu'il reclamait souuent en ce lieu, pour auoir bonnes nouvelles d'un vaisseau en mer, ou estoit sa marchandise en peril de guerre et de pyratric, enfin arriué heureusement, a aulmosné quarante liures employez pour le mesme autel.

» La dame du Gard, sœur de Dom Bonauenture Noel, lors souprieur de ceans, en may 1656, donna cent liures pour faire le tableau dud. autel de St Benoist.

» Le Sr Hesnard, procureur fiscal de cette maison en la mesme année 1656, a donné un petit reliquaire d'argent garny de cristaux qui contient plusieurs reliques.

» En l'année 1657, le lambris du cloistre a esté acheué, dont moy Dauanne ai voulu faire toute la despense qui est ruenue à enuiron douze cens liures.

» Dame Margueritte de la Rue, en mars 1656, a donné pour l'Image de la Vierge au grand autel, une robe de satin blanc.

» Madame Danfreuille, le 4<sup>e</sup> octobre 1657, a donné vn grand voile de taby blanc pour la mesme Image de la Vierge.

» Monsieur Chiros, cousin de Mr Henrique, portugais, le 12 aoust 1657, a donné pour la mesme Image, vne robe de moire d'argent parsemée de fleurs rouges de soye.

» Considerant les apuis des chaises du chœur trop bas à poser les liures, j'ay faict faire et poser des pulpitres et autres accommodations reuenans à enuiron 200 livres en 1658.

» Pendant l'esté de cet an 1658, j'ay faict faire la rehausse du mur de closture du tour des Ormes depuis la porte entrant aux iardins jusques au vieil portail avec les autres murs renfestez (1). La façon et chaux revient enuiron à trois cens liures.

(1) *Renfaîtés*. — Dont le faite, le chaperon fut refait.

» Plus fait faire à neuf une seconde escurie, reuenant enuiron à deux cens cinquante liures.

QUATRIESME ADDITION DE CE QUI EST ADUENU  
DEPUIS L'ESCRIT CY DESSUS QUI EST VNE ANNÉE ENTIERE  
FINIE A PAREIL JOUR, X<sup>me</sup> NOUEMBRE 1659.

» Pour executer lordonnance du Chapitre general de l'an 1657 (auquel dom Nicolas Valée fut continué prieur claustral de céans (1) pour autre trois ans) d'y faire l'office entier à chapes au moyen des chaises faictes au chœur et augmentation de religieux jusques à xvijj, led. Dom Valée continuant son zele à accommoder l'Eglise et la bien orner, obtint permission d'employer quelques deniers de la sacristie en chapes et ornements, ce qu'il a fait premiere-ment, les trois chapes de moire d'argent qui ont cousté quatre cens liures pour accompagner le chasuble, tunicques et paremens du grand autel, faicts et donnez dix ans auparauant par les aumosnes susmentionnées.

» De plus a fait faire en cette année 1659 trois chappes de brocatelle d'or assortissante (selon qu'on a peu recouurer en telles estoffes) aux tunicques, chasubles, paremens et rideaux, escripts en la seconde addition qui auoient cousté 1800 livres, dont celle de l'officiant a esté payée et donnée par Monsieur Cotterel, grand prieur de l'abbaye de St-Ouen à Roüen. sur laquelle a esté posé en broderye ses armoiries et les mesmes aux deux autres. Elles ont seruy pour la première fois à la feste de l'Annonciation en mars de 1659.

» Durant cette ditte année de 1659, des mesmes deniers de la sacristie ont esté faictes autres chapes pour les festes et dimanches, sçauoir : deux de tabis violet pour accompagner une precedente de damas, le chasuble et tunicques

(1) Nommé en 1654, il fut renommé, une seconde fois, en 1672, aux mêmes fonctions de Prieur claustral.



de mesme couleur. *Item* trois chapes de damas rouge assortissans au chasuble et tunicques ia faictes. *Item* trois autres chapes de petit satin noir à parfaire la chapelle, une chape de tabis vert pour les dimanches, dont la chasuble et tunicques estoient faictes auparauant, dont de toutes ces couleurs l'on se seruoit sans chapier. Pour reseruer tous ces ornemens a esté fait une grande armoyre dans la sacristie reuenant à cinq<sup>e</sup> sous, et les chapes au nombre de neuf reuiennent à cinq cens liures et plus.

» Vers pasques de cet an 1659, la dame vefue du sieur Cauelier, proche la grosse horloge, obtint permission des réuerends peres superieurs de la congregation que son fils dom Jacques Cauelier, religieux de lad. congregation, pour lors resident à Blois, vint à Roüen lui rendre visite, afin qu'en sa vieillesse elle eust la satisfaction d'assister à sa messe, estant de nouveau fait prestre. Ce qu'il fit; et pendant son seiour cette bonne Mère, en sa considération, donna à l'Eglise de ceans deux gros chandeliers d'argent seruant aux Acolytes pour les offices; ils ont cousté trois cens liures et plus.

» Les louanges qu'a resceues notre Reuerend pere Prieur claustral, dom Nicolas Vallée, d'auoir si bien reussi à ses desseins pour la fabrication des deux autels aux chapelles St Benoist et St Joseph (1), l'a excité d'en faire autant en la troisieme chapelle (qui se doit dire la 1<sup>re</sup> estant audessus des deux autres), en laquelle estoit placé un assez beau tableau de Notre Dame de Pityé avec son encastillement et bordure de laquelle, pour auoir esté mal trauaillée, la dorure s'estoit escaillée, comme aussy la toile du tableau creuassée avec deux trous de brusleure de cierges. Pourquoy en ayant communiqué à la damelle, sœur de la feue damelle de Marbeuf qui l'auoit donné, elle

(1) Ce passage prouue que les chapelles de Bonnes-Nouvelles changeaient de nom, comme celles de la cathédrale de Rouen.

auoit agréé qu'on y fît un autel de pierre respondant aux deux autres et que ce tableau racourté fut placé à l'entrée de la chapelle sur le lieu de leur sepulture, auquel autel de pierre on trauailla sur le ramas qu'a faict led. pere Valée des ventes des balliueaux et aumosnes extraordinaires ».

Le Manuscrit se termine par cette note ajoutée, de la main de l'ancien prieur M<sup>re</sup> Nicolas Davanne, à la transcription de Levavasseur, Religieux du Monastère de Bonnes-Nouvelles :

« Cette copie faicte sur mon original par D. Isaac le  
 » Vauasseur, Religieux en ce monastere Nostre Dame de  
 » bonnes nouvelles, et acheuee le douzieme nouembre  
 » Mvjc cinquante neuf, est par moy aprouuée pour valoir  
 » comme le mesme original. Fet aud. prieuré le mesme  
 » jour et an ».

DAUANNE, avec paraphe.

M. Garreta signale la vue d'ensemble conservée dans le *Monasticon Gallicanum*, et naguère éditée par Peigné-Delacour.

Après un bref résumé des péripéties de la destruction des débris, M. P. Baudry croit que ce qui a pu en échapper se borne à peu près aux quatre colonnes monolithes relevées dans le jardin de Sainte-Marie. L'exactitude archéologique réclame contre les bossages figurés sur le dessin posthume de Dumée (l'un des derniers de cet aimable et vaillant artiste), que la *Revue de Rouen* publia en 1848.

M. Garreta, pour donner une suite à ces doléances monumentales, ajoute que sur les trois clefs de voûte comprises dans la restauration de Saint-Eloi, deux ont disparu et, qui pis est, n'ont été que médiocrement

remplacées. Il obtient ensuite la parole en faveur de la note ci-après :

*Varengeville-sur-Mer. — Manoir d'Ango.* — Dans une visite faite au manoir d'Ango au mois de septembre, je me suis appliqué à relever les différents cartouches armoriés qui décorent cet édifice tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Les deux tourelles hexagones dont est flanqué le portail principal, présentent chacune, sur le côté vu de face, un caisson encastré dans la partie supérieure. On y distingue un écu fruste derrière lequel s'aperçoit une croix tréflée posée en pal, insigne archiépiscopal : à quel titre ? Je n'ai pu le déterminer encore.

A droite de la porte d'entrée du même côté, au dessus du petit porche, aujourd'hui aveuglé, on remarque un écusson en marbre blanc, ayant pour supports deux lévriers et sommé d'un casque orné de ses lambrequins.

Cette armoirie se retrouve à l'intérieur de la longue salle du premier étage : elle est composée d'un chevron accompagné de trois meubles héraldiques martelés ou descellés qui les rendent difficiles à déterminer ; peut-être trois têtes humaines ou d'enfant chevelées ?

Enfin, au centre du bandeau de la cheminée Renaissance qui se trouve dans la pièce du premier étage, au-dessus de la porte d'entrée principale, dont il a été parlé, on distingue encore un écusson brisé dans la partie inférieure, mais qui laisse apercevoir la pointe d'une molette dans la partie supérieure du champ et aussi le chef chargé d'un lion passant restés intacts ; l'écu est tenu par deux anges.

Rapproché du sceau, apposé au bas d'une pièce datée de 1546, appartenant aux archives du département, c'est à n'en pas douter, l'écu de Jehan Ango, écuyer, seigneur de La Rivière, des Maillets, de Gerponville, de St-Pierre-l'Advis et de Ste-Marguerite-sur-Fauville, capitaine et vicomte de Dieppe. M. J. Thieury, dans *l'An-*

*nuaire de l'arrondissement de Dieppe*, de 1865, les décrit ainsi :

« De sable à la molette d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de sable », mais sans indication de sources.

M. Lefort se félicite particulièrement de cette communication, qui pourra profiter au désir qu'a la Chambre de commerce de Dieppe d'ériger une statue à Ango.

M. le Président insiste sur les obscurités que présentent les blasons de familles portant le nom d'Ango. Parmi les éléments d'information figure un précieux livre d'Heures acquis naguère par la Bibliothèque nationale. Les écussons de l'église Saint-Jacques pourraient être aussi étudiés avec fruit.

*Monnaie gauloise en bronze, trouvée aux environs de Rouen.* — Sous ce titre, M. Drouet communique le savant mémoire qu'on va lire :

A). Quatre bustes ou poitrines de chevaux soudés ensemble en forme de croix, la crinière figurée par une ligne perlée.

R). — Deux croissants adossés, séparés par un bâton. Pièce fruste bronze. Diam. 0,015; poids 1 gr. 80 (*Catalogue des monnaies gauloises de la Bibl. nat.*, par E. Muret, nos 8, 891-92).

Cette pièce fut publiée pour la première fois, en 1848, par notre savant collègue, M. L. de Glanville, dans le *Bulletin monumental*, xiv<sup>e</sup> vol. p. 237. Elle faisait partie d'une grande trouvaille de monnaies gauloises en bronze, faite à Saint-André-sur-Cailly, en 1848.

Edouard Lambert l'a reproduite dans son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, II<sup>e</sup> partie, pl. XII, n<sup>o</sup> 19, sans essai d'attribution.

Le droit, nous l'avons dit, montre quatre bustes de cheval, soudés ensemble, et simulant incontestablement un mouvement giratoire, rappelant peut-être les quatre coursiers du char du Soleil, mais compris en tout cas par l'artiste gaulois d'une façon originale qui s'écarte complètement des représentations classiques grecques ou romaines. S'appuyant sur ce côté de la médaille, M. de Sauley l'a rapprochée d'une monnaie qui présente aussi quatre bustes de cheval, mais d'une facture toute différente, et qui offre quelquefois, plus ou moins complète, la légende : AVAVCIA (1). Ces espèces se rencontrent habituellement dans la province de Namur, surtout à Tongres et dans ses environs.

Se basant sur ces provenances, ce savant a attribué, avec toute apparence de raison, ces espèces aux Aduatuques, et par suite la pièce dont nous vous entretenons a été par analogie donnée au même peuple. Pourtant le revers des deux pièces est tout différent, et l'on n'en a tenu nul compte dans l'essai d'attribution; la pièce aduatuque montre le revers assez banal du cheval en liberté; examinons le revers de la nôtre et nous verrons si, en la rapprochant d'autres espèces analogues, il ne sera pas possible de lui donner une attribution plus satisfaisante. Ce revers représente, d'après MM. de Glanville et Lambert, deux fleurs de lis opposées (*alias* deux fleurs tripétales), et séparées par un sceptre ou bâton. Selon M. Muret (2) ces objets seraient deux croissants adossés; ces deux défini-

(1) Cette légende AVAVCIA, qu'il faudrait lire ATVATVCIA, s'éloigne passablement de l'ethnique des Aduatuques. C'est même la plus grave objection que l'on puisse faire contre cette attribution; mais, explique M. Hucher, on sait combien la prononciation gutturale des Gaulois différait de l'euphuisme romain; et il est possible que cette pièce de travail tout gaulois n'ait pas subi, dans sa légende, les atteintes des conquérants.

(2) N° 8,891 du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibl. nat.*

tions ne donnent qu'imparfaitement l'idée de la représentation matérielle des objets, et n'en éclairent pas l'esprit. Essayons de la rapprocher d'autres médailles à revers identiques, et la lumière apparaîtra peut-être.

La trouvaille de Saint-André-sur-Cailly a fourni, entre autres, de nombreux échantillons de la monnaie au sanglier, présentant au revers, ce qu'il faut bien, faute de mieux, appeler des lis ou des croissants, séparés par un bâton (1); mais l'étude de ce revers indique un tel rapprochement d'astres, présentés sous des aspects si différents, qu'on n'y peut méconnaître la représentation d'un système sidéral propre à nos aïeux, et dont les diverses monnaies, des Véliocasses en particulier, sont constamment chargées. La vue de ces revers présentés dans un ordre instructif, éclaire d'un jour lumineux les objets qu'une dégénérescence des types primitifs a rendus obscurs. Voici ces revers dans l'ordre qui nous paraît le plus rationnel :

N° 1. — C'est la pièce que j'ai l'honneur de vous soumettre. Ce revers n'offre rien de particulier, en dehors de la description déjà donnée;

N° 2. — Ce revers se rapproche beaucoup du n° 1, sauf l'absence de petits renflements ou globules dans le creux extérieur des croissants (2);

N° 3. — Revers semblable, un globule seulement au creux du croissant de gauche;

Voici maintenant d'autres revers qui vont expliquer ce qu'avaient d'insignifiant nos premiers numéros et nous faire apprécier la valeur des globules :

(1) Une bonne reproduction du droit et du revers de cette monnaie a été donnée par feu d'Amécourt dans l'*Annuaire de la Société française de numism.* de 1873, tirage à part, page 23, n° 47.

(2) Toutes les pièces qui suivent offrent au droit un sanglier. Elles portent dans le catalogue des monnaies gauloises de la Bibl. nat., les nos 7,341-7,348. C'est notre n° 5 que d'Amécourt a publié, comme il vient d'être dit à la note précédente.

N° 4. — Deux globules aux croissants; mais le bâton qui sépare les dits croissants, et qui était simplement pom-melé aux extrémités sur les précédents numéros, porte au centre et à l'extrémité inférieure des astres radieux par opposition à l'extrémité supérieure qui figure un astre dépourvu de rayons. Il faut donc en induire que les globules sans rayons qui accompagnent les croissants aux extrémités et à l'extérieur sont, eux aussi, des astres non rayonnants;

N° 5. — Semblable au précédent, sauf que le bâton central montre au milieu et aux extrémités des astres radieux.

N° 6. — Plus explicite encore et plus complet : le bâton central est pourvu à son axe d'un astre radieux; les deux extrémités montrent des astres ornées de rayons; des astres sans rayons se font voir encore aux pointes des croissants : enfin au côté extérieur du croissant de gauche brille un dernier astre rayonnant.

Cette dernière médaille, qui complète si bien la série des revers que nous venons d'examiner, nous paraît, comme nous l'avons dit plus haut, donner l'idée sommaire d'un système sidéral, que l'artiste gaulois a su présenter d'une façon fort ingénieuse sur un espace aussi restreint.

Je ne chercherai point à expliquer par le menu ces représentations, je me contente d'appeler sur elles les méditations des chercheurs. Mon but actuel est autre et plus modeste, à savoir, l'attribution rationnelle de ces espèces.

La pièce dont nous avons l'honneur de vous entretenir, est fort rare. Elle est représentée dans la magnifique collection de la Bibliothèque nationale par deux exemplaires seulement provenant de l'ancienne collection de Sauley : l'un d'eux a été trouvé à Terminiers (Eure-et-Loir); l'autre provient de Saint-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure), et est probablement le même qui avait été recueilli par M. de Glanville, et qu'il avait publié dans le *Bulletin monumental*. Nous savons en effet que notre savant collègue a fait

hommage à M. de Sauley de bon nombre de monnaies provenant de la trouvaille de Saint-André-sur-Cailly. La nôtre provient des environs de Rouen; c'est donc dans le pays des Véliocasses ou dans ses environs qu'on l'a rencontrée jusqu'ici. C'est déjà une présomption, bien faible il est vrai, en faveur de l'attribution à cette peuplade.

Cette présomption devient une quasi certitude, si on rapproche notre rare monnaie de celle au sanglier au revers sidéral. Celle-ci en effet est fort commune; on l'a trouvée en nombre à Saint-André-sur-Cailly, en 1848, et sur d'autres points du département. Les deux pièces ont entre elles les plus grands rapports de poids, de style et de facture; leur aspect est presque semblable. Notre espèce, que l'on a rapprochée des monnaies attribuées aux Aduatuques, s'en éloigne au contraire par tous les points qui en font la congénère de la monnaie au sanglier. Or si cette dernière appartient, sans conteste, aux Véliocasses, chez qui on la rencontre exclusivement et en nombre, nous concluons que la seconde doit également appartenir à ce peuple.

M. de Beaurepaire communique les pièces suivantes :

*Ancien cimetière Saint-Gervais*

Dans le cours de l'année dernière, M. de Vesly a signalé l'existence, dans le cimetière Saint-Gervais, présentement abandonné, d'un bloc de pierre portant une inscription gravée en creux et formée de lettres dont les caractères antiques étaient aisés à reconnaître. Ce sont quatre hexamètres, divisés en huit lignes à rimes entrecroisées.

Ce bloc de pierre a été transféré par les soins de M. G. Le Breton, dans la cour du Musée des antiquités.

J'ai essayé, de concert avec M. Garreta, de lire et d'interpréter cette inscription, d'une lecture assez difficile. En voici le texte, tel que nous croyons devoir l'établir :



QVAM [DEUS] ABSOLVAT  
 HIC AGNES INTUMULA[TV]R  
 ET : SIC HANC : SOLV[AT] (1)  
 [UT] CELO SUSCIPIATUR.  
 MUNDA PER HOSPICIUM  
 FVIT AGNES ONNE PER EVUM :  
 ASSIT : JUDICIVM  
 POSTREMUM NON SIBI LEVVV † :

*Laquelle Dieu absolve !  
 Ici Agnès est ensevelurée.  
 Que de telle sorte il la délivre  
 Qu'elle soit reçue dans le ciel.  
 Pure dans l'hôtel  
 Fut Agnès pendant toute sa vie  
 Que le jugement dernier  
 Ne lui soit pas défavorable.*

La forme du bloc de pierre qui porte cette inscription indique assez clairement que c'était la base d'une croix.

Il est à croire que ce monument funéraire était au milieu d'un cloître, qu'il rappelait le souvenir d'une religieuse dont le rang était assez élevé. Le mot *hôtel* s'appliquait aussi bien à une maison religieuse qu'à une maison séculière, et il nous est resté de cet usage un exemple assez remarquable dans le mot *Hôtel-Dieu* (2).

(1) Entre S et C, il y a un intervalle marqué par un creux dans la pierre. Ce creux peut avoir existé dès l'origine, ce qui nous autorise à réunir la lettre *c* à *si*. Dans le cas où le creux tiendrait à un accident, on pourrait à la rigueur lire *SIC NUNC*.

(2) *Hostel de la Madeleine*, 1437. Arch. des Hosp. — *Hostel des Emmurées*, 1404. Tab. de Rouen, Reg. 11, f<sup>o</sup> 123.

Anne de la Monteuré élit sa sépulture en l'ostel des frères Mineurs de Rouen, 1377. F. du Chapitre.

Statuts des Filles Dieu de 1340 : « Exceptés les pères et les frères des seurs et les fondeurs de l'estel... les aumosnes qui

Maintenant comment expliquer la présence d'une tombe de religieuse dans le cimetière de Saint-Gervais.

Il faut d'abord observer que ce cimetière fut un des grands cimetières établis vers 1780, pour remplacer les cimetières attenants aux églises qui furent généralement supprimés. Le grand cimetière spécial à Saint-Gervais, qui se trouvait au midi de l'église, ne fut pas plus épargné que les autres, bien que sa situation présentât moins d'inconvénient au point de vue de la salubrité. A partir de cette époque toutes les inhumations des paroisses de Saint-Gervais, Saint-André (hors ville), Saint-Pierre-l'Honoré, Saint-Eloi, Saint-Vincent, Saint-André (en ville), Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Vigor, se firent dans le cimetière dit de Saint-Gervais, situé au nord de cette église. Il en a été ainsi jusque il y a 30 ans à peine.

Dans cette vaste circonscription nous ne remarquons que deux communautés de femmes, d'une certaine ancienneté, les Béguines, rue des Béguines, et les Filles-Dieu, rue du Vieux-Palais.

Mais les Béguines avaient été remplacées vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, par des Bénédictines qui, du temps de l'abbesse, M<sup>me</sup> Colbert, transférèrent leur monastère place de la Rougemare. Il n'y avait pas lieu pour elles de transférer une tombe dans le grand cimetière qui n'existait pas encore. Un seul cimetière s'offrait alors, comme abri, aux tombes et aux ossements délaissés par les églises, le cimetière Saint-Maur, qui, lui-même, n'a été supprimé que de nos jours.

Nous sommes donc amenés à supposer (mais ceci est une simple supposition) que notre inscription tumulaire pourrait provenir du monastère des Filles-Dieu, lequel a subsisté jusqu'à l'époque de la Révolution.

Quant à dire ce que pouvait être cette religieuse du

ont esté faitez à l'ostel de nouvel... par le conseil des ancienes au mains de quatre des plus suffisantes de l'ostel... que nul homme menjusse à l'ostel, se n'est pour cause de vesteure ».

nom d'Agnès, c'est ce qui m'est impossible, à cause du petit nombre de documents qui nous sont parvenus sur cette maison (1).

*Extrait du registre des rentes de l'Hôtel-Dieu de Rouen. — 2<sup>e</sup> vol., pp. 59, 60.*

La note suivante est relative à une redevance assez singulière due par les boucheries de Rouen.

« Les bouchers des boucheries de Massacre, Saint-Maclou et de Saint-Ouen de Rouen doibvent la chair de trois moutons de rente par an, au terme et jour de la feste de l'Ascension N. S., c'est assavoir l'un d'iceux moutons doibt estre le meilleur d'après le meilleur du marché, et les deux autres doibvent estre raisonnables, et tous les trois sont deubz par indivis sur toutes les boucheries.

» De laquelle rente appert par une antienne chartre et lettre en latin passée devant Nicole Pigac, lors maire de Rouen et les pairs, sellée du seel de la commune et des seels de Guillaume Blondel et de Philippe et Pierre, ses fils, l'an 1220, contenant comme iceluy Guillaume, du consentement de ses fils, donna aux dits religieux la chair d'un mouton, et par la même lettre déclaré que les bouchers donnoient aux dits religieux deux moutons de rente. »

Il y eut, en 1486, procès au sujet de cette redevance :

Les bouchers prétendaient que cette rente était de courtoisie « parce que aussi lesd. religieux debvoient par courtoisie à desjeuner à ceux qui portoient lesdites chairs led. jour et feste de l'Ascension, et mesme que lesd. religieux leur aydoient par courtoisie de leur harnois à

(1) Je noterai, cependant, qu'à l'Hôtel-Dieu de Rouen, il y eut deux prieures du nom d'Agnès : Agnès Crasoisel, décédée le 26 août, année non désignée ; Agnès, mentionnée dans la donation du prieuré de Saint-Julien à l'Hôtel-Dieu, 31 août 1366. (Voir *l'Histoire de Rouen*, de Farin).

apporter de la forest de Rouen jusques à la boucherie de Massacre ung chouquet, quand il estoit livré en lad. forest, pour sur icelluy hacher et despescher leurs chairs, non dignes d'estre exposées en vente. »

Les Religieux obtinrent gain de cause, et les bouchers de Rouen durent continuer à l'Hôtel-Dieu la rente indiquée dans la charte de 1220.

Le secrétaire termine la séance par ces deux courtes notes :

*Beunay. — Epitaphe. —* M. P. Le Verdier a pris la peine de copier et d'envoyer au secrétaire l'inscription assez curieuse qu'on va lire.

Elle vient d'être découverte sous un vieux lambris qu'on a fait disparaître. La pierre où elle est gravée mesure 0,66 de largeur sur 0,69 de hauteur environ, y compris une bordure large d'environ 0,08. Formée de rinceaux et d'arabesques, la bordure présente au milieu, du côté horizontal supérieur, une tête d'ange ailé, et au milieu, de chaque côté vertical, une tête de mort.

*Defunct M<sup>e</sup> Robert Bourdon P. C. D. B.* (prêtre, curé de Beunay).  
*a obligé l'église de ce/s de faire cha/*  
*ter une messe de requie/ en note a perpe*  
*tuité chaque mardy de la sepmaine.*

EPITAPHIUM

CUI VITÆ MELIOR PARS SA/CTÆ EST ACTA REGENDO  
 BELNE/SE/ POPULU/, NU/C JACET HOC TUMULO.  
 NON JACET : ERIGITUR, DU/ TE/PLU/ CO/STRUIT A, PLIS,  
 HOC TE/PLU/ LOQUITUR, DOTIBUS INSTITUIT.  
 NON FUIT ERGO SA[T]IS VIVU/ REXISSE ; JUVABAT  
 AMPLIUS ET TUMULO RITE DOCERE GREGEM.

*Adrianus Giffard, nepos et  
 successor.*

1670.

*Foucart. — Ancien seuil.* — Les habitants de ce village ont employé, il y a trois siècles, un moyen peu commun de dater les derniers travaux de leur église.

L'usure du seuil ayant obligé à en remplacer la pierre fort dure, on y a trouvé une croix gravée sur la face inférieure; et au dessous du pied de cette croix la date 1579. M. le curé en a esquissé un dessin que le secrétaire offre aux archives de la Commission.

On peut souhaiter que la nouvelle pierre soit assez résistante pour rester, elle aussi, en place jusqu'en 2200.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1899

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président;

Et en présence de MM. Adeline, de Bellegarde, Bouquet, Dr Coutan, Deglatigny, Drouet, G. Dubosc, Gosselin, Héron, G. Le Breton, Lefort, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés MM. P. Baudry et Malicorne.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après que M. le Président a constaté que le véritable blason d'Ango ne peut aujourd'hui faire l'objet d'un doute.

*Correspondance imprimée.* — Tel en est le dossier : *Société des Antiquaires de la Morinie* : Les Chartes de S.-Bertin, publiées par l'abbé Bled, IV, fasc. 3, in-4°; — *Item*, Bulletin, n° 191, in-8°; — *Société des Antiquaires de France* : Mémoires de 1897; Paris, 1899; — *Item*, Bulletin, 1898; — *Item*, Mettensia, 11, 1899; — *Société libre... de l'Eure*, 1898; — *Société archéologique de Bordeaux*. XXII, 1 et 2; — *Bulletin archéologique du Comité*, 1899, fasc. 1; — *Bulletin de la Soc.... de l'Orne*, XVIII, 3; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 120; — *Bulletin de la Société arch. de Touraine*, 1899, 3; — *Commission départementale... du Pas-de-Calais*, 5 fasc., gr. in-8°, 1896-1899; — *Ville de Paris, Congrès de l'Art public*, circulaire pour une convocation au mois d'août prochain.

M. le Président ajoute que le caractère administratif de la Commission lui faisait un devoir de répondre à l'invitation de concourir à l'Exposition de 1900. Il va donc envoyer les *Bulletins* publiés depuis l'exposition précédente.

M. Bouquet ouvre la série des communications par le mémoire ci-après :

LES ARMES DE JEAN ANGO DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES,  
A DIEPPE

Quand, à la dernière séance de la Commission, après l'intéressante communication de notre collègue, M. Garreta, sur les armes de Jean Ango, retrouvées par lui, au manoir de Varengewille, je vous disais que ces armes se trouvaient à Dieppe même, dans l'église Saint-Jacques, ne me rappelant plus exactement en quel endroit de l'église, je n'ai rien affirmé sur ce point.

Aujourd'hui, après de nouvelles constatations sur place et une nouvelle étude des textes, je puis justifier mon dire, en confirmant la découverte de notre collègue.

Pénétrés comme vous l'êtes de l'amour de la vérité, permettez-moi donc de vous exposer sommairement le résultat de ces nouvelles recherches sur ce petit problème archéologique de l'histoire de Dieppe. Il tire son principal intérêt de l'importance du personnage qu'il vise.

Au haut du collatéral de droite de l'église Saint-Jacques, presque en face du grand autel, et à droite de l'entrée de la chapelle de la Vierge, se trouve une pierre commémorative en l'honneur du plus célèbre des armateurs dieppois, dont le texte et l'apposition sont dus à M. l'abbé Cochet, en 1849, secondé qu'il fut par MM. les membres de la Chambre de Commerce de Dieppe. C'est en l'honneur de Jean Ango.

En voici le texte dans sa disposition originale :

A LA  
MÉMOIRE  
DE JEAN ANGO  
ARMATEUR  
VICOMTE DE DIEPPE  
BIENFAITEUR  
DE CETTE ÉGLISE  
INHUMÉ DANS  
LA CHAPELLE SAINT-YVES  
EN 1551.

—  
PRIEZ POUR LUI.

Né en 1480, Ango avait soixante et onze ans, quand son cercueil fut descendu dans le caveau creusé au milieu de la chapelle, voisine de cette pierre commémorative, et qui s'appelait alors chapelle Saint-Jérôme. Il l'avait fait, sinon bâtir, du moins réparer et décorer à ses frais, en 1535. De plus il pourvoyait à son entretien; car, suivant la judicieuse remarque de M. Vitet, au sujet des dix-neuf chapelles de cette église : « Jadis elles avaient toutes leur au- » tel, leurs revenus et leurs privilèges; c'était comme » autant de petites paroisses dans la mère église, fréquen- » tées et entretenues par une certaine société de fidèles, » soit qu'elles appartenissent à une famille, soit qu'elles » fussent la propriété d'une corporation (1) ». A proprement parler, la chapelle Saint-Jérôme, du vivant d'Ango, était la chapelle d'Ango, au xvi<sup>e</sup> siècle, dans Saint-Jacques.

La pierre commémorative, portant l'inscription ci-dessus, gravée sur un marbre noir en lettres d'or, et encadrée d'une bordure de pierre, est adossée sur un pilier voisin de l'entrée de l'autel de la Vierge, et non loin de la chapelle Saint-Yves, le nom actuel de l'ancienne chapelle

(1) *Histoire de Dieppe*, édition de 1833, tome II, page 200.



Saint-Jérôme, depuis que les avocats y avaient établi leur confrérie.

Au milieu du bord supérieur de l'encadrement et empiétant sur lui, dans un écusson terminé en pointe, on a reproduit une sphère droite, où sont tracées les longitudes et les latitudes, indispensables aux navigateurs pour faire le point et pour se guider. De plus cette sphère est surmontée d'une croix, au-dessus et autour de laquelle court une sorte de ruban avec ces mots : SPES MEA DEUS A JUVENTUTE MEA. — « Dieu est mon espérance dès mon jeune âge ».

M. l'abbé Cochet avait reproduit le tout d'après un des historiens de Dieppe, Michel-Claude Guibert, prêtre de Saint-Remy de Dieppe, qui en donnait cette explication : « Il (Ango) avoit pris pour emblème une sphère au milieu » de laquelle étoit un crucifix et autour cette devise : » SPES MEA DEUS A JUVENTUTE MEA, c'est-à-dire : Dieu est » mon espérance dès ma jeunesse. La sphère étoit pour » faire connaître les longs et heureux voyages que ses » navires avoient faits dans toutes les parties du monde, » et le crucifix pour apprendre qu'ils avoient travaillé à » faire connaître le mystère de la rédemption (1) ».

C'était assez l'habitude des navigateurs français au xv<sup>e</sup> siècle d'agir ainsi. Le récit de la campagne du navire *l'Espoir* à l'Inde orientale, sous le capitaine Binot Paulmier de Gonneville, le prouve clairement. Pendant le cours des travaux de réparation de *l'Espoir*, le jour de Pâques 1504, eut lieu le plantement d'une croix, d'après le récit de l'abbé Jean Paulmier :

« *Item* disent que voulant laisser merches (marques) au » dit pays qu'il y auoit là abordé des chrétiens, fut faite

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, par Michel-Claude Guibert, prêtre. Composés en 1761, ils sont restés longtemps inédits et n'ont été publiés qu'en 1878, 2 vol. in-8°, par M. Michel Hardy. Cette citation se trouve tome I, p. 13.

» une grande croix de bois, haute de trente-cinq pieds et  
 » mieux. bien peinturée (1) ».

La sphère surmontée d'une croix avec sa devise était donc « un emblème », comme le dit Guibert expressément dans ses *Mémoires*, et rien autre chose.

Le grand armateur de Dieppe tenait beaucoup à son pieux *emblème*, d'après ces mêmes *Mémoires*. « Ango, » dit-il, avoit donné à l'église Saint-Jacques une chasuble » enrichie d'or et de perles fines, au milieu de laquelle il » y avait une sphère avec un crucifix au-dessus, et autour » la devise : SPES MEA DEUS A JUVENTUTE MEA (2) ». C'était pour le service de sa chapelle particulière dans Saint-Jacques, la chapelle Saint-Jérôme. « La dite chasuble » subsistait encore en 1736 avec les précieuses marques » d'une haute antiquité », nous dit M. Vitet; mais depuis elle a disparu sans que cet historien en ait pu retrouver la trace (3). Il faut le regretter.

D'après cette pierre commémorative, apposée fort honorablement dans l'église Saint-Jacques, en 1849, on voyait bien que M. l'abbé Cochet restait fidèle à une idée précédemment exprimée dans ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, en 1846, quand il disait en parlant de la chapelle Saint-Yves : « Au dernier siècle, on remarquait en- » core, semées sur les murs, les *armoiries* du prince du » commerce. C'était un globe ou sphère (4) surmontée » d'une croix, avec cette devise qui est bien celle d'un » favori de la Providence : *Spes mea Deus a juventute » mea* (5) ». Il veut parler de la litre funèbre, qui repro-

(1) *Campagne du navire L'ESPOIR*, de Honfleur. 1503-1505, publiée par M. d'Avezac, en 1860, p. 100.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I, page 43.

(3) *Histoire de Dieppe*, t. II, note de la page 427.

(4) Ces deux mots *sphère* et *globe* ne sont pas synonymes, non plus que *croix* et *crucifix* chez d'autres.

(5) *Eglises de l'arrondissement*, t. I, p. 98.

duisait cet emblème dans la chapelle Saint-Jérôme, où se trouve encore son tombeau.

Mais c'est à tort que M. l'abbé Cochet fait du pieux *emblème* d'Ango les *armoiries* de cet armateur dieppois. Tous les historiens de Dieppe, Guibert et Asseline, deux prêtres, au XVIII<sup>e</sup> siècle, MM. Féret et Vitet, dans le nôtre, en s'appuyant sur l'autorité de leurs devanciers (1), ont distingué ce que M. l'abbé Cochet a confondu.

On est d'autant plus étonné de cette confusion qu'immédiatement à la suite du passage de Guibert, qui a servi à M. l'abbé Cochet pour reproduire l'*emblème* de la sphère et de la croix sur la pierre commémorative, Guibert a eu soin de mentionner les *armes* d'Ango et d'en faire cette description : « Ses *armoiries*, dit-il, *portoient de sable,* » *au champ d'argent, chargé d'un lion marchant, de* » *sable, avec une molette d'éperon* (2) ».

Voilà donc les *armes* d'Ango nettement distinguées de son *emblème* et l'historien des *Eglises de l'arrondissement de Dieppe* aurait évité sa confusion, s'il avait bien consulté une seule des quatre sources indiquées ci-dessus.

Cependant, d'après l'état de l'église Saint-Jacques, en 1846 ou 1849, pouvait-il éviter cette méprise quand il l'a faite ? Je ne le crois pas. L'ancienne chapelle Saint-Jérôme, puis Saint-Yves, était devenue la sacristie de l'église Saint-Jacques, depuis le rétablissement du culte. Sur le caveau de la famille Ango, creusé au milieu de la chapelle, une dalle de marbre noir bleuâtre portait bien les véri-

(1) Guibert, *Mémoires*, 1878, t. I, p. 43; Asseline, *Antiquité et Chroniques de la ville de Dieppe*, 1874, t. I, p. 113; Féret, *Notice sur Ango de Dieppe*, dans les *Archives annuelles de la Normandie*, par Louis Dubois, 1826, p. 158; enfin M. Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1833, t. II, p. 427, a reproduit en note ce qu'il avait trouvé dans le manuscrit de Guibert et chez M. Féret.

(2) Tome I, pp. 43-44. — Le lion n'est point *passant*. Il est ce qu'on appelle simplement en langue héraldique, *le Lion*.

tables armes d'Ango; mais, plus que les pas des fidèles, les pas du clergé, qui, chaque jour, desservait l'église, les avaient effacées, au point qu'il n'en restait plus de traces. Un autre inconvénient, c'est qu'il avait fallu établir un chapier dans cette chapelle, pour le service du culte, derrière lequel bien des richesses artistiques étaient dissimulées avec l'emblème et les armes (1).

En 1859, un curé intelligent de Saint-Jacques, M. l'abbé Poulain, nommé depuis quelques mois seulement, aida singulièrement à la découverte des armes d'Ango, dans cette église, et les journaux du temps l'ont signalée en ces termes : « La chapelle Saint-Yves, nouvellement délivrée » des lambris qui l'enveloppaient de toutes parts, a laissé » voir sur ses murs du xvi<sup>e</sup> siècle, de ravissantes sculp- » tures de la Renaissance. Elle nous a montré surtout » deux morceaux d'une grande rareté et d'un mérite » incontestable : nous voulons dire la contretable de » pierre finement sculptée et d'un goût exquis, et l'ora- » toire de Jean Ango, enchâssé dans le mur, en face de » l'autel, et décoré des fantastiques créations du xvi<sup>e</sup> » siècle. L'écusson du roi de la mer surmonte encore » l'entrée de ce banc seigneurial (2) ».

(1) Elle avait encore subi d'autres mutilations. Si clôture, sur la contre-allée, au lieu d'être restée ajourée, comme celle des autres chapelles, avait été transformée en mur plein, comme on le voit aujourd'hui du haut en bas de la devanture de la chapelle Saint-Yves. Au-dessus de l'ancienne clôture, et dans l'angle de droite, on remarque une petite *loggia*, de même style et de mêmes dimensions que celles de la chapelle du Trésor. C'est là qu'Ango assistait aux offices, et c'est de là qu'il pouvait voir le chœur, le grand autel, la chapelle de la Vierge et son futur tombeau.

(2) *Vigie de Dieppe*, 2 décembre 1859. — Voir aussi, en tête de la *Galerie Dieppoise*, formée par l'abbé Cochet, en 1862, la notice sur Jean Ango, pages 7-23, où il a réuni bien des détails sur la pierre commémorative, et sur les fouilles du

A partir de cette découverte, faite le 30 novembre 1859, le jour où M. l'abbé Cochet fit des fouilles dans le caveau de Jean Ango, avec l'espoir peu justifié d'en retrouver les ossements, la légende créée par lui au sujet de ses armes perdit de son crédit et finit par tomber dans l'oubli, au point qu'il n'en reste plus rien, au moins dans l'église, comme l'expérience vient d'en être faite tout dernièrement (1).

Qu'on aille, par exemple, dans la contre-allée de gauche, où se trouve la chapelle du Trésor, qui sert de sacristie aujourd'hui, et qu'on demande au suisse actuel : « Où sont les armes d'Ango ? » Passant devant la chapelle de la Vierge pour gagner la contre-allée de droite, et ne s'arrêtant même pas devant la pierre commémorative consacrée par M. l'abbé Cochet à la mémoire d'Ango, il vous fera entrer dans la chapelle Saint-Yves, puis vous conduisant dans le fond, à droite, au bout de la muraille qui sépare cette chapelle de celle du Sacré-Cœur, la main étendue au-dessus d'une petite porte de communication entre les deux chapelles, il vous dira : « Voici les armes d'Ango ».

Elles sont sculptées au-dessus de cette porte, et restées en assez bon état de conservation. On est en face d'un écusson échancré, coupé en deux parties égales par une ligne droite, qui en diversifie le champ. Le chef porte un lion rampant, ou plutôt marchant, ne montrant qu'un œil, une oreille, la tête de profil, avec langue, grilles et queue; ce qui permet de dire qu'il est lampassé et armé. Dans la partie inférieure du champ est une molette d'épéron, de grande dimension, percée au centre, et ayant huit branches, ce qui ne permet pas de la confondre avec une étoile, comme on l'a fait quelquefois pour les trois mo-

caveau de la famille Ango, dues au concours de la Chambre de Commerce de Dieppe.

(1) Le lundi 6 novembre 1899.

lettres à six branches, en chef, dans les armes de Pierre Corneille.

Les émaux de l'écu d'Ango étaient le métal d'argent, et la couleur de sable pour les pièces. L'écu n'est accompagné d'aucun des ornements extérieurs, introduits pour faire connaître la qualité ou la dignité des personnes, timbres, lambrequins, cimier et supports. Et cependant François I<sup>er</sup>, après son fameux voyage à Dieppe, en 1534, quand Ango l'eut reçu avec tant de magnificence, l'avait fait gouverneur du château et « vicomte de Dieppe », comme le dit l'inscription de M. l'abbé Cochet, pour ce dernier titre.

Telles sont les véritables *armes* de Jean Ango, en l'église Saint-Jacques de Dieppe, dans la chapelle Saint-Yves, connues et décrites depuis longtemps, tardivement retrouvées dans cette chapelle, cachées qu'elles étaient derrière les lambris et les armoires d'un chapier, depuis plus d'un demi-siècle, bien différentes, on le voit, de son emblème (1).

Vous voyez qu'elles sont conformes à celles que notre collègue, M. Garreta, vient de retrouver sur le chambranle de la cheminée du manoir de Varengeville, l'ancienne maison de campagne, fort riche et luxueuse, de Jean Ango, simple ferme aujourd'hui.

Ce second spécimen, inconnu jusqu'ici, était bien digne d'attirer l'attention : car Ango fut le plus fameux de ces armateurs dieppois, braves et aventureux, qui valurent à leurs compatriotes l'éloge que l'historien de Thou leur décernait, au début du xvii<sup>e</sup> siècle : « Dans la marine, » dit-il, la principale gloire a toujours appartenu aux » Dieppois ». *Penes quos præcipua rei nauticæ gloria semper fuit* (2). De plus, ce sont les armes d'un homme qui,

(1) L'apposition de la sphère et du reste, sur la pierre commémorative, reste utile, en n'en faisant que ce qu'elle est, un simple *emblème*.

(2) *Historiarum sui temporis* liber XV.

tombé du faite des grandeurs humaines, en connut toute la fragilité, par toutes les infortunes qui attristèrent les derniers jours de sa vie.

Enfin la communication de M. Garreta et la mienne viennent encore de combler une lacune dans nos *Bulletins*. M. Pabbé Cochet n'ayant rien dit à notre Commission des découvertes de 1859, qui ruinèrent la légende dont il était le père involontaire, nos *Bulletins* sont muets sur cette question des véritables armes d'Ango.

A l'occasion de cette méprise archéologique, permettez-moi une dernière remarque générale qu'elle m'a suggérée.

Dans tous les genres d'études, et surtout dans l'Archéologie, qui n'est point encore une science avec des principes certains, y fût-on passé maître. L'erreur est possible : *Summi sunt, homines tamen*, a dit Quintilien, à propos de maîtres dans un autre genre, plus finement que l'auteur anonyme du fameux adage tant rebattu : *Errare humanum est*. Oui, certainement, toujours l'erreur nous guette, même les coryphées de l'Archéologie.

Pour être des plus grands, ils n'en sont pas moins hommes.

L'erreur est la fatale rançon de notre naissance, qui la rend toujours possible, surtout chez les archéologues, en face des problèmes difficiles qu'ils abordent. Mais quand à cette première cause d'infirmité viennent s'ajouter des recherches superficielles, des examens sommaires, des décisions primesautières, de possible qu'elle était, l'erreur devient certaine, fatalement inévitable.

Puisse notre Commission, toujours en garde contre notre infirmité originelle, toujours de plus en plus attentive et scrupuleuse dans ses procédés d'investigation et dans ses motifs de décision, ne cesser de trouver la vérité, ne rien aventurer de faux et toujours combattre l'erreur, comme le doivent les vrais serviteurs de la science historique, à laquelle l'Archéologie se rattache tant par d'importants côtés. Comme l'Histoire, l'Archéologie « doit

reculer devant toute fausseté, et ne reculer devant aucune vérité » (1). Voilà près de deux mille ans que l'observation de ce précepte s'impose comme la plus inflexible des règles à quiconque entreprend de faire œuvre d'historien. Je ne la crois pas moins nécessaire à quiconque tente de faire œuvre d'archéologue.

En le remerciant de ce travail, M. de Beaurepaire observe que le nom de vicomte de Dieppe, fonction purement financière, n'a pas été pris par Ango comme un titre honorifique. M. Garreta ajoute que l'anoblissement de cette famille, originaire de Rouen, est antérieur d'une ou deux générations au grand armateur.

*Pont de Bapeaume.* — On distingue, dit M. Garreta, sur le chaperon en pierre qui surmonte le parapet du pont de Bapaume, un écusson qui en forme l'*about*. Il a pour tenant un ange posé à cheval sur le chaperon et porte comme blason un chevron accompagné de trois pièces posées 2 et 1, qu'il ne m'a pas été possible jusqu'à présent de déterminer.

Le dessin que je serai heureux d'offrir pour le portefeuille de la Commission est l'œuvre de M. Anatole Laquerrière, architecte.

M. Pelay remarque que le nom de « Pont de Bapaume » s'appliquerait tout aussi bien à celui qui forme la limite de la commune de Rouen, auprès de la filature Baron.

*Jeton.* — Celui qu'a communiqué M. Héron, à la

(1) *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.* Cicéron, *De Oratore*, II, 15. — La *Revue historique* en a fait son épigraphe, de nos jours.



précédente séance, peut, selon M. le Président, être heureusement commenté par le dessin qui donne une R richement décorée avec ces mots du premier psaume : *Folium ejus non defluet.*

*Gravure historique.* — M. de Bellegarde place sous les yeux de ses collègues une belle gravure flamande qui a pour sujet la mort du seigneur de Bréauté devant Bois-le-Duc, en 1600.

*Incunable rouennais.* — M. Pelay présente à la Commission le petit in-4° rarissime de Gerson, *De probatione spirituum*, portant au dernier feuillet la signature Maillard, qui fait songer au célèbre prédicateur. Rien ne révèle l'origine de la publication; mais M. Claudin, l'éminent bibliographe, a constaté la ressemblance parfaite des caractères avec ceux des premières impressions de Martin Morin, et il ne fait aucun doute qu'il ne sorte du même atelier.

M. le Président a recueilli sur les débuts de la typographie rouennaise un témoignage assez curieux. Tous les ans, le Chapitre de la cathédrale envoyait dans chaque paroisse du Diocèse (et il y en avait alors environ 1650) de petites feuilles d'indulgences qui s'affichaient dans les sacristies. On peut évaluer à deux mille le nombre des copies qu'exigeait cette distribution. Or, jusqu'en 1484, les comptes de la fabrique prouvent que ce travail fut exécuté par des scribes; mais en 1485 il est payé à un imprimeur du nom de Le Forestier. A cette date, Rouen possédait donc diverses boutiques d'imprimeur; et comme il y en avait d'outillées de plusieurs fontes, peut-être doit-il rester quelque doute sur l'attribution définitive du précieux

volume. En tout cas, M. de Beaurepaire tient à féliciter notre collègue d'avoir retenu à Rouen cet intéressant témoin de nos origines typographiques, qui, sans son intervention, eût été apparemment grossir une opulente collection anglaise.

*Hommage de photographies.* — Pour compléter les renseignements qui ont été communiqués à la Commission, dans sa séance d'avril, M. Léger a pris la peine d'adresser à M. le Président trois photographies ( $123 \text{ m/m} \times 95$ ), tirées par M. L. Joly, en y inscrivant ces notes :

« Puits à silex de la côte d'Auvillers, à Mortemer ».

« Orifices d'anciens courants souterrains et puits à silex de la côte d'Auvillers, à Mortemer ».

« Vue de deux puits à silex remblayés par le limon à l'époque préhistorique, prise sur le mont Ricars, à Neufchâtel, sur la lisière du bois, en face de la ville ».

Des remerciements sont adressés à M. Léger.

M. Héron a la parole et s'exprime en ces termes :

*Le lieu de la sépulture de Guillaume de Lestranges*

A propos des recherches faites à plusieurs reprises et, en dernier lieu, par notre confrère M. Bouquet, pour retrouver la dalle tumulaire de l'archevêque de Rouen, Guillaume de Lestranges, des doutes ont été émis sur le lieu où ce prélat a reçu sa sépulture définitive.

A-t-il été inhumé dans la cathédrale de Rouen ou dans l'église de la Chartreuse de Notre-Dame de la Rose, qu'il avait fondée ? Tel est le problème.

Il est permis de croire qu'il ne faut plus compter, pour

le résoudre, sur la découverte de la pierre tombale. Elle n'était plus en place au temps où Farin écrivait son histoire. Dans le chapitre qu'il a consacré aux « Religieux Chartreux du Monastère de Nostre-Dame de la Rose », il nous dit : « Avant les guerres civiles, on voyoit du costé de l'Evangile, auprès de l'autel, son épitaphe (1) ».

Un document publié tout récemment par M. de Beaurepaire, dans le Bulletin de la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (t. XI, 2<sup>e</sup> liv., p. 241-244), nous apprend en outre que des fouilles faites en 1683, par ordre du prieur Joseph Le Tellier, « pour trouver le corps du révérend père en Dieu Guillaume de Lestrange » n'avaient donné aucun résultat décisif. On n'avait trouvé au lieu présumé de la sépulture que des ossements « parce que, suivant la tradition, le coffre de plomb, où estoit ledit corps, avoit été pris par les gens de guerre ».

Il nous est possible d'indiquer d'une manière précise l'époque à laquelle eut lieu cette profanation. Un manuscrit ayant appartenu jadis à la bibliothèque Bigot et faisant aujourd'hui partie du fonds français de la Bibliothèque nationale, où il est inscrit sous la cote 5,948, contient un « Discours abrégé et mémoires d'aulcunes choses » advenues tant en Normandie que en France, depuis le commencement de l'an 1559, et principalement en la ville de Rouen ». Cette chronique, que la Société de l'Histoire de Normandie va bientôt publier, relate que le 17 mai 1562, jour de la Pentecôte, les religionnaires, sortis de Rouen, pillèrent et incendièrent la ville de Darnétal; puis elle ajoute : « Le lendemain, jour de lundy, ilz retournerent et pillerent et sacagerent le reste et mirent le feu aux Chartreux et à l'église de Repainville et aultres lieux estans prochains dud. Dernestal ».

Mais, à défaut de la pierre sépulcrale, le problème dont nous nous occupons, ne se trouve-t-il pas bien clairement

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, éd. de 1668, t. III, p. 343.

résolu par ce passage d'une autre chronique que la Société de l'Histoire de Normandie doit également publier d'après deux manuscrits, l'un inscrit sous la note 18,930, du fonds français de la Bibliothèque nationale, l'autre faisant partie de la riche collection de notre confrère, M. Lormier. Voici ce passage : « L'an mil trois cens » quatre vintz et cinq, reverend pere en Dieu. feu Guil- » laume de Lestrengez, archevesque de Rouen, commen- » cha et fonda la maison des Chartreux lez Rouen et, » sept ans passés l'acheva, qui fut l'an mil trois cens » iiij<sup>xx</sup> et douze. Ledit Guillaume de Lestrangiis gist au » (*sic*) Chartreux au costé senestre, près du maistre autel; » et y a en escript ce qui ensuit :

*Hic iacet reverendissim9 in x/50 p/r et d/us  
D/n9 Guill9 de letrangiis dioces7 lemovicen/  
archiep/99 rothomagen/ fundator a p/1mo lapide  
isti9 dom9 qui obiit in Gallione XI<sup>o</sup> die marcii  
anno d/ni mo. ccc. octuagesimo octavo (1).*

C'est d'après cette chronique, à laquelle il a fait de très nombreux emprunts, que Farin a publié cette inscription, disparue un siècle auparavant.

Quand même la chronique ne déclarerait pas formellement que Guillaume de Lestrance fut inhumé aux Chartreux, l'épithaphe suffirait à l'attester. Que dit-elle en effet ? « Cy git... Guillaume de Lestranges... qui fit, dès la première pierre, les frais de la fondation de cette maison ». Or quelle est *cette* maison que fonda notre archevêque ? Ce n'est pas assurément la Cathédrale de Rouen, c'est la Chartreuse de Notre-Dame de la Rose. C'est donc là qu'il fut définitivement inhumé.

Nous disons définitivement, parce que, d'après Farin, il

(1) Telle est la disposition de l'épithaphe dans le ms. de M. Lormier; le ms. 18,930 de la Bibliothèque nationale donne le texte tout d'une suite, p. 30 v<sup>o</sup>, et omet les mots *a primo lapide*.

aurait reçu une sépulture provisoire dans Notre-Dame de Rouen.

« Au temps de son décès, dit-il, arrivé en 1388 (a. s.), » son corps fut apporté de Gaillon à Rouen et inhumé en » l'église cathédrale, parce que l'église des Chartreux » n'estoit pas encore bâtie, en laquelle il a esté transporté » depuis; mais on ne sçait en quelle année ».

M. Jules Thieury a donc eu tort de dire dans l'*Armorial des Archevêques de Rouen* : « Mort à Gaillon, le 2 » mars 1388, Guillaume V de Lestrangle fut inhumé dans » la cathédrale de Rouen, et non dans la Chartreuse de la » Rose »; il aurait dû ajouter : « Où il ne fut transporté que plus tard ».

La *Gallia Christiana* nous fait connaître ce détail que, lorsque le corps de Guillaume de Lestranges eut été apporté de Gaillon à Rouen, il était dans un tel état de décomposition qu'il ne put être déposé, suivant l'usage, dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, et que les chanoines y transportèrent une *représentation* de ce corps.

Pour la célébration de son obit, Guillaume de Lestranges avait fait don à la cathédrale de « quarante livres tournois de revenu annuel et perpétuel, assises sur toutes les terres, revenus et droits quelconques que tenait jadis le sieur Pierre de Tournebu, chevalier, sieur de Tournebu et de Becothoine (*sic*, forme altérée), que ledit archevêque acheta de prud'homme André Grente, qui les avait acquises, comme il est contenu plus au long dans une lettre rédigée sur ce fait (1). »

(1) « *XL lb. annui et perpetui redditus situatas in omnibus terris, redditibus, juribus quibuscumque quas olim tenebat dominus Petrus de Tournebu, miles, dominus de Tournebu et de Becothoine, quas emit idem archiepiscopus a provido viro Andrea Grente qui eas adquisierat prout in litteris super hæc confectis fusius continetur.* Obituaire de la Cathédrale, ms. Y 54, f. f. 46, de la Bibliothèque municipale de Rouen.

On remarquera que M. Jules Thieury assigne au décès de Guillaume de Lestranges la date du 2 mars, comme on le trouve dans l'*Histoire des Archevêques de Rouen* de Dom Pommeraye et dans les dernières éditions de l'*Histoire de Rouen* de Farin. La date authentique est donnée en ces termes dans l'inventaire (1) fait après la mort de l'archevêque : « Le compte de Guy Rabaschier... des » recettes et mises par moy faictes..., depuis le xj<sup>e</sup> jour » de mars l'an quatre vings et huit, que ledit monseigneur » archeveque ala de vie à trespasement... ». C'est la date donnée d'ailleurs par l'épithaphe, les obituaires, la *Gallia Christiana* et la première édition de Farin.

M. Garreta est heureux de confirmer cette substantielle notice par la liste manuscrite de nos archevêques, conservée aux archives municipales (mss. A. 38). L'épithaphe y est transcrite exactement dans les mêmes termes. Il blasonne ainsi les armes du prélat : « De gueules à deux lions rampans d'or, dos à dos, et un léopard passant d'argent ».

*Eglise des Cordeliers.* — M. de Beaurepaire est allé, en compagnie de M. Garreta, visiter cette importante construction.

M. G. Dubosc rappelle qu'après la dispersion des religieux, on songea à établir dans leur couvent l'une des grandes scènes dramatiques de Rouen. Le projet n'eut pas de suites; mais le peuple put y fréquenter, pendant la Terreur, un *Théâtre séraphin*, sorte de Folies-Bergère.

M. le Président donne lecture de la note suivante :

(1) Publié par M. le comte H. de Lestrangle. Paris, Alphonse Picard, 1888, in-4<sup>o</sup>.

## NOTES SUR LES TABLETTES DE CIRE

Pour peu qu'on réfléchisse à ce que les enfants barbouillent de papier pour apprendre à écrire, on comprendra sans peine que leur instruction eût coûté bien cher et que, pour un grand nombre, elle eût même été absolument impossible, si l'on n'avait eu à mettre à leur disposition que le *papyrus*, dans le temps où l'on en faisait usage, ou des peaux qui exigeaient une préparation plus ou moins soignée, deux matières dont le prix était et serait encore notablement élevé. Je ne parle pas du papier de coton, qui nous vint d'abord de l'Orient et se vendait chez les épiciers, ni du papier de fil, dont la fabrication ne commença que plus tard dans notre pays.

La première idée qui se présente à l'esprit est donc que, pendant la plus grande partie du moyen âge, on dut suivre l'usage des anciens qui, à défaut de papier et de parchemin, employaient des tablettes de cire sur lesquelles on écrivait avec un stylet, dont un des bouts était pointu, et dont l'autre était recourbé et servait à effacer, en ramenant la cire dans les creux. Le stylet s'appelait en français *gref* ou *greffe*, d'où notre nom de *greffier*, donné à un écrivain public.

Un texte de Quintilien nous apprend que les tablettes de cire étaient généralement employées dans les écoles de Rome (1).

Ainsi, sans doute, en fut-il dans les écoles, en France, jusqu'à une époque relativement récente.

(1) Voir dans les *Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire*, de M. Edéstand du Ménil, Paris, 1862, pp. 85 et suivantes, un savant mémoire intitulé : « De l'usage non interrompu jusqu'à nos jours des tablettes de cire. » Les auteurs du *Nouveau Traité Diplomatique*, 1750, ont consacré un chapitre (t. 1<sup>er</sup>, p. 451-44) aux « Tablettes enduites de cire et d'autres matières. »

Jean de Garlande disait, dans un poème spécialement destiné aux écoliers de son temps,

*Est stylus et graphium, calamus scriptoribus aptus.*

On lit dans la *Bataille des Sept Arts* :

Li auctor se defendoient  
Qui de grans plaies lor fesoient  
De canivecons et de greffes,

Et, dans le *Dict du Mercier* :

J'ai table, greffes et greffiers  
Dont je reçois de bons deniers  
De ces clerks, de bones maailles.

*L'Orloge de la Mort*, poème de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, nous montre l'emploi simultanément, dans les écoles, de l'écriture sur tablettes de cire à l'aide de greffes et sur parchemin à l'aide de plumes :

Les uns apprennent à escrire  
Des greffes en table de cire.  
Les autres suivent la coutume  
De fourmer lettres à la plume  
Et paignent dessus les peaux  
Et de moutons et de véaux (1).

Dans un contrat du tabellionage de Rouen de l'année 1361, les *greffes* figurent, avec les aiguilles et les hameçons, parmi les objets du métier de mercerie (2).

En 1371, un nommé Jehan Aales, de la paroisse Saint-André de Rouen, s'oblige envers Robert Le Ballenchier

(1) Texte cité par M. Du Ménil, et, avant lui, par Du Cange, lequel attribue le poème à un auteur qui vivait vers 1376.

(2) Tab. de Rouen, Reg. I, fol. 81, « Greffes, aiguilles et cumechons du mestier de mercerie. »



« à ce que il servira ledit Robert jusques à un an de Pasques notre sire prochain venant, du mestier de faire de grefferie, de fourquettes et de guibelles, par ainsi que ledit Jehan ara pour sa paine, de chascun cent de pouchons de fourquettes et de guibelles, viii s. t.; et sus ladite œuvre faire ledit Jehan congnut avoir eub et receu avant les mains vii l. x s. t. (1). »

En 1395, Jacquemin De la Mare, de Saint-Jehan-sur-Renelle, faiseur de *greffes*, doit à Robin Le Balenchier, bourgeois de Rouen, iii l. x s. t. d'argent sec presté...; et est assavoir que le dit Jacquemin est et sera tenu servir de son dit mestier ledit Ballenchier jusques à 11 ans du jour d'uy et ara ledit Jacquemin, pour sa paine, de chescun cent de *greffes* x. d., et ne pourra aler ouvrer à nul autre (2). »

Je serais assez porté à voir un fabricant de tablettes à écrire dans un Jean Thomas, *tabulator*, demeurant à Rouen, rue de l'École, en 1394 (3).

La table à écrire et le *greffe* faisaient partie du modeste mobilier d'un moine bénédictin d'après la règle de Saint-Benoît.

On lit dans la traduction en français de cette règle publiée par M. Héron :

Li abes doinst pleniement  
 Quanque nécessité apent :  
 C'est coule goune au dos vestir  
 Et peex pour les piez garnir,  
 Chauces as gambes aesier,  
 Brahel as chauches atachier,  
 Coutel, *greffe*, napete, aguille  
 Tables se il escrire veille (4).

(1) *Ibid.*, reg. 3, f<sup>o</sup> 137.

(2) Tab. de Rouen, Reg. 6, f<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup>.

(3) Arch. de la Seine-Inf., Reg. capitulaires, Samedi après l'Ascension, 1394.

(4) Troisième série des *Mélanges* publiés par la Société de

Le greffe et la table faisaient également partie du mobilier de chaque chanoine régulier du prieuré de Graille. Parmi les objets énumérés au Cartulaire de ce prieuré sous ce titre : « Vechi ce qui convient à vestir un chanoine chieus Graille », on remarque l'article suivant :

« *Item unes tables d'wyre, 1 greffe d'argent, un piegne d'yvyre* ».

Ces objets, destinés primitivement pour écrire, avaient pu être transformés en objets de toilette, à en juger par ce qu'on lit dans l'état de ce qu'il fallait à un moine en entrant à Saint-Ouen de Rouen. Sous le titre : « Pour son vestement », on fait figurer, « un coutel, coupe et les forchetes, aussi une table d'yviere où il ait mireur, un pigne et 1 greffe d'argent. » Cet état a été transcrit en écriture du xiv<sup>e</sup> siècle au *Livre des Jurés*, fo vi (1).

La *table pascale* en cire, ornée de l'image du crucifix, devait être fournie par le chancelier de la cathédrale de Rouen (2). Mais au xvii<sup>e</sup> siècle, les indications qui y étaient portées devaient être écrites sur papier et sur parchemin par un calligraphe (3).

*l'Histoire de Normandie*, vers 3069 et suivants. On lit dans le même ouvrage, vers 2078 et suivants :

Que nul des freres n'ost emprendre  
De riens donner, ne de riens prendre  
Se il par son abé ne fait.  
De nule rien ne face excès,  
Tables ne greffe ne livrés,  
Mès nule riens del tot en tot  
Escondit li est tot de tot.

(1) Nous rapportons ces deux pièces en entier à la suite de cette note.

(2) 22 août 1436 : *Tenetur ad tabulam cum ymagine crucifixi qui ponitur quolibet anno, in cerco benedicto.*

(3) 30 mars 1646, le chapelain Nantier chargé d'écrire la table pascale aux frais du chancelier.

On mentionne deux petites tablettes à écrire, une petite tablette de bois servant à écrire dessus, dans la vente de Laurent Gautier, 1585.

Le compte de la Fabrique de la cathédrale de 1467-1468 mentionne une table couverte de cire qu'on mettait derrière le chœur pour écrire l'Etat du service de l'église. Le compte de 1562-1563 mentionne encore une table de bois couverte de cire, faite pour le compte du chapitre par un menuisier.

Le 11 novembre 1562, le Chapitre ordonnait à M. Breban, distributeur du chœur, de faire faire des tablettes « pour picquer au chœur en la manière accoutumée ». C'est, croyons-nous, d'une table de ce genre qu'il est question dans la délibération suivante : 25 septembre 1564, *Ordinatum fuit tabellam in qua describuntur nomina et cognomina capellanorum hujus ecclesie tradi Stephano Le Painteur pro officio defectuarii* (1). »

Les comptes de la Vicomté de l'Eau de Rouen nous donnent lieu de croire que dans cette juridiction les recettes et les dépenses s'inscrivaient sur des tablettes dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, mais que dès 1316 on ne se servait plus que de papier ou de parchemin (2).

(1) 7 janvier 1580, « les tablettes seront délivrées à.... pour picquer MM. ». 18 janv. 1580, « bailler les tablettes pour faire les cuilibets ». Le Brun des Marettes, dans ses *Voyages liturgiques*, p. 392, constate que le même usage existait en l'église prieurale de Saint-Lô de Rouen. Il en était de même de Saint-Martin-de-Tours. « Les officiers pour l'office divin étaient inscrits dans un tableau enduit de cire, comme à Rouen. » *Ibidem*, p. 122.

(2) Au lieu de ces articles : *Pro tabulis, pergamento et saccis* du compte de 1301, *Pro tabulis et pergamento* du compte de 1302, *Pro tabulis, pergamento et saccis* du compte de 1303, on lit, au compte de P., 1316, *pro pergamento et papriis*, au compte de S. M., 1317, *pro pergamento et palperiis*. De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses Coutumes. Evreux, 1856.

L'usage des tablettes de cire n'a cessé aux halles de Rouen, pour la vente du poisson, que depuis la construction des nouvelles halles. Ces tablettes ont été décrites et même représentées par M. Edéstand Du Ménil. Il y en avait de deux sortes. Elles différaient, non par la hauteur, mais par la largeur. La plus large était désignée sous le nom de *Moïse*. Il eût été à désirer qu'un spécimen de ces tablettes eût été recueilli dans notre Musée des Antiquités pour conserver parmi nous la mémoire d'un usage qui a subsisté à Rouen plus longtemps que partout ailleurs.

*Cartulaire de Graville, f<sup>o</sup> 121 v<sup>o</sup>.*

« *Vechi ce qui convient à vetir un chanoine chiens Gravile.*

« Premièrement :

» Deux robez de drap blanc bons et suffisants fournies de cote et de secot, fourrées de noyrs agniaux ou de dos de congins bons et sullisans.

» *Item* ii paire de linges robez de teile de lin.

» *Item* ii paire d'estimaux de cordouen et unes botes feutrées, ii paire de cauchez et ii paires de cauchons jusques au dessus de la queville du pié.

» *Item* ii sourpplix et ii aumuchez fourrées de bonnes pennez sullisantes.

» *Item* ii cappez et ii capperons, l'un double, et l'autre saingle.

» *Item* un lit fourny bon et sullisant de coyte et de traversain et ii paire de lingez draps et de deux oreliers, de ii queuvrechiefs, de une courte pointe, d'un couverteur fourrey de penne sullisante, de cas ou de congins.

» *Item* un coffre bon et sullisant.

» *Item* un henap d'argent pesant i marc et une cuiller pesant une onche et un henap de madre bon et sullisant et une chainture et un coustel sullisant.

» *Item* une tables d'ywyre, 1 greffe d'argent, 1 piegne d'ywyre.

» *Item* les coustiaux du couvent, chescun du prix de xx s.

» *Item* la pitanche au prieur et au couvent et à tous les habitans de Postel.

» *Item* le droit du barbier et le droit de la lavendière et le droit du cuisinier.

» *Item* le droit à ichely qui est mestre dudit chanoine ».

*Extrait du Livre des Jurés, f<sup>o</sup> vi.*

« *C'est ce qui fault pour un moigne, quant il entre en religion à Saint-Ouen de Rouen.* — Premièrement un matelas, etc.

» Pour son vestement :

» Un coutel, coupe et les forchetes, aussi unes tables d'yvuier où il ait mireur, un pigne et 1 greffe d'argent, une boursse à long pendant, sans aucune oeure, 1 cappe-ron de pers fourré de noirs agniaux, troiz robes de froc, dont l'une demourera à tailler après ce qu'il sera vestu.

» Pour le refecteur :

» Premièrement un hanappier de verges fermint à clef, 1 hanap de caillier et deulx de madre, 1 hanap d'argent pesant un marc, une cuillier pesant une onche ».

*Saint-Saire.* — M. Lefebvre a confié à M. le Président une belle suite de photographies qui reproduisent les divers aspects de l'église de ce village, avec un grand mémoire sur la famille de Boulainvilliers. M. de Beaurepaire les présente à la Commission et ajoute que d'autres épreuves en seront offertes à notre album.

Enfin le secrétaire termine les communications par les notes ci-jointes :

*Sceau de la principauté d'Yvetot.* — M. Beaucousin établi et complète comme il suit la description de cette pièce, qu'il a présentée l'an dernier à la Commission. (V. *plus haut*, p. 248) :

« Ecartelé au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> de sable, à la croix d'or; qui est d'Albon : au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> d'or, au dauphin d'azur, langué, creté et barbé de gueules; qui est de Dauphiné: parti de gueules, au château crénelé, surmonté de trois tours d'azur, d'or maçonné de sable; qui est de Castellane ».

*Dalles de Préaux.* — La semaine dernière, M. l'abbé Chesneau, curé de cette paroisse, a bien voulu informer notre confrère que l'on y commençait les travaux de pavage, qui vont permettre de relever les dalles tumulaires dont la Commission s'est tant de fois préoccupée et qui sont classées depuis 1867 au nombre de nos monuments historiques.

A coup sûr, il est plus que temps de les soustraire à l'usure incessante que leur font subir les allants et venants : mais, si effacées qu'elles soient, on n'en pourra point dire avec le poète : *etiam periere ruinæ*.

*Chapelle Sainte-Honorine, à Mélamare.* — En priant la Commission d'excuser son absence, notre confrère M. Vallée a envoyé hier au secrétaire les trois dessins qu'il place sous les yeux de ses collègues, avec les explications suivantes :

« 1. — La peinture du soubassement intérieur que j'ai pu, à grand peine, essayer de reconstituer, est

presque effacée. Mais l'importance que j'y attache, c'est que cette peinture (polychrome vif) a été recouverte d'une couche vert sombre, contemporaine des deux fresques de *sainte Honorine* et de *la Vierge*, dont la Commission possède la copie réduite. On a simulé avec cette couche de peinture un parement en briques qui vient se raccorder aux deux images précitées. L'usure de cette peinture verte permet d'entrevoir au-dessous d'autres images et peintures dont celle que je vous offre est la plus apparente :

» II. — Le millésime gravé en creux sur une pierre d'appareillage détachée, dont le parement est seulement dégrossi, et que je viens de calquer, présente une sorte d'anomalie. A première vue on lit le nombre 1131; mais, après examen, on remarque que le deuxième 1 a été modifié pour en faire, mal, un 7. Je laisse maintenant à nos honorables collègues le soin de se prononcer sur son authenticité.

» III. — Inscription frontale extérieure qui termine le pignon ouest de la chapelle :

M I E I  
1670  
HACHAVTOT

» Je la livre également aux savantes investigations de la Commission.

» Je ne vous parle pas des fouilles. Leur résultat presque négatif pour le but que nous poursuivions, me les fait, pour le moment, passer sous silence. Mais je ne désespère pas. . . (*sic*). Tous les renseignements, toutes les légendes, — qui ont presque toujours du vrai, — je les recueille précieusement. Je cherche ensuite à coordonner tout cela ».

La Commission admire la reproduction de la peinture, qu'elle fait remonter au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

Quant à la première date, il est bien vrai que l'ouvrier a voulu d'abord graver le nombre 1131; mais ce n'était qu'une distraction : ces chiffres ne sauraient dater du moyen âge, qui eût d'ailleurs employé des chiffres romains.

Elle félicite M. Vallée des intéressants résultats de ses études, et l'engage vivement à poursuivre ses fouilles et ses explorations, en notant concurremment les traditions locales plus ou moins hasardées, mais qui peuvent éclairer les trouvailles fournies par le sol.

*Sceaux en cuivre.* — Voici trois sceaux, dont M. Garreta a bien voulu faire la description :

Le premier est rond et mesure 36 mill. de diamètre. On y lit : *C. Bourdel, notaire à Tourny, Con d'Ecos : Eure. — Charte (1830)*;

Le second (ovale, 24 mill. × 28) est celui de la « Justice de Paix, canton de Maineville, dép. de l'Eure », à l'époque de la première République, dont il porte l'emblème entre les deux mots : *Répu. fran.*;

Le troisième enfin se décrit ainsi : Rond, diamètre de 35 mill., « de... à la bordure dentelée de... au levrier rampant de..., l'écu sommé d'un chapeau garni de deux cordons entrelacés, d'où pendent six houppes : qui est d'un protonotaire du Saint-Siège »; avec cette légende :

† P. VINC. D. CAVAL., S. AP. PROF., ECC. MIRAP. ADM.

C'est-à-dire : « Pierre Vincent de . . . . . ?, proto-



notaire du Siège apostolique, intendant de l'Église de Mirepoix ».

*Arques. — Cercueil en pierre.* — Le nouveau curé de ce joli bourg, M. l'abbé L. Caumont, avait remarqué ce cercueil, d'une épaisseur d'environ 0<sup>m</sup>15, devant l'un des bâtiments de la ferme qui fut la maladrerie de Saint-Etienne. Il l'a fait ouvrir le 10 juillet dernier, en présence de votre secrétaire et d'un prêtre de Dieppe.

Le cercueil étant à fleur de terre, quelques coups de pioche ont suffi pour découvrir une tête qui se présentait d'une manière insolite. C'est qu'en effet elle dut être isolément déposée dans ce sarcophage, le sommet du crâne en dessus; une seconde, puis une troisième et enfin une quatrième tête apparurent bientôt, mêlées à quelques ossements. Trop court pour sa largeur, le cercueil n'a pas semblé plus complet que les squelettes. Nous n'avions donc apparemment sous les yeux que les résultats d'exhumations qui remontent à la sécularisation de la maladrerie, sinon plus haut encore.

M. le curé se propose de faire pratiquer plus à loisir quelques tranchées dans ce terrain, riche en souvenirs historiques, peut-être dès l'époque romaine.

Les hommes les plus familiarisés avec l'histoire du Béarnais eussent pris un singulier plaisir aux légendaires devis dont les habitants de la ferme assaisonnèrent cette fouille sommaire : par exemple, que Mayenne observa « en ballon » les manœuvres de l'ennemi; comme quoi encore Henri, « qui n'était pourtant qu'un *huguenot* » (dans le pays de Caux le terme est demeuré une grosse injure), se contenta après la bataille d'*épouffer* Mayenne; et qu'ils devinrent en-

suite bons amis. On parla enfin des « carbonations » dont les ravages de la guerre ont laissé des traces.

Aux Bernardines, notre confrère a entendu des doléances sur l'état lamentable du vieux château; et il s'est fait un devoir de les transmettre à notre collègue l'architecte en chef.

A quatre heures, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

---

*Addition à la page 498.* — Il résulte des renseignements qui nous sont fournis que la donation du théâtre romain de Saint-André au département n'a pas eu lieu.

---

TABLE DES NOMS D'HOMMES <sup>1</sup>

## A

Abaquesne, 56, 396.  
 Abelin, 26.  
 Absolue, 368.  
 Acarie, 420, 538.  
 Adrien (S.), 136.  
 Agasse, 370.  
 Agnès, 557.  
 Aguesseau (d'), 70-74.  
 Ailly (d'), 445.  
 Albon (d'), 248, 585.  
 Albret (d'), 430-432.  
 Alençon (d'), 343, 344.  
 Alexandre Le Grand, 288.  
 Alexandre (S.), 136.  
 Alexandre-Sévère, 500.  
 Allain, 355.  
 Allardin de Souyn, 287.  
 Alleaume, 362.  
 Allix, 367.  
 Alorges, 532.  
 Amboise (d'), 111, 132, 191,  
 288, 390, 140.  
 Amboise (J.), 131.  
 Ambroise, 170.  
 Amécourt (d'), 554.  
 Andigné (d'), 351.  
 Anfreville (d'), 547.  
 Ango, 551, 552, 562-572.

Anne d'Autriche, 58-60.  
 Anselme de Sainte-Marie, 137.  
 Antheaume, 535.  
 Antonin-le-Pieux, 499.  
 Apolline (sainte), 435.  
 Aquaviva, 227.  
 Argouges (d'), 448.  
 Asseline, 567.  
 Auber, 276, 360, 476, 506.  
 Aubert, 35.  
 Aubigné (Mgr d'), 424, 427,  
 514.  
 Aubusson (d'), 449.  
 Audelin, 38, 319.  
 Augustin (S.), 312.  
 Auléry (d'), 14.  
 Aunay (d'), 444.  
 Aupaix (l'abbé), 14.  
 Ausoult, 28, 38, 399.  
 Austin, 358, 365.  
 Autretot, 26.  
 Auvray, 173, 368.  
 Auvry (Cl.), 116.  
 Auzoult, 60.  
 Avisse, 26.  
 Avoye (sainte), 136.

## B

Babin, 371.  
 Bacheley, 223.

<sup>1</sup> Voir à la Table des Matière. l'article COMMISSION.

- Bacqueville (de), 213.  
 Bacre (de), 289.  
 Bagneux (de), 141.  
 Baillard, 369.  
 Baillehaistre, 543.  
 Baillemont, 118.  
 Balzac (de), 120.  
 Barbeslay, 70.  
 Barbier de Montault, 77.  
 Basilce (saint), 135, 136.  
 Basset (du), 303.  
 Bataille, 437.  
 Batailler (de), 7.  
 Baude H.), 284.  
 Baudèle (saint), 351.  
 Baudry, 435.  
 Bauquemare (de), 138, 243,  
 510.  
 Bayeul, 244.  
 Bayeux, 264.  
 Beaufinet, 115, 118.  
 Beaunies, 309-403.  
 Beaurepaire (G. de), 249.  
 Belhotte, 538.  
 Belbeuf (de), 531.  
 Bellebarbe, 37.  
 Bellefont (M<sup>me</sup> de), 137.  
 Bellehare, 26.  
 Bellengue (de), 179.  
 Bénard (P.), 114.  
 Benedicite, 503, 504.  
 Bernard, 47.  
 Berneval, 399.  
 Bernhard, 172.  
 Berthelley, 56, 57.  
 Bertin, 364.  
 Bertren, 26.  
 Besson, 186.  
 Bethencourt (de), 214, 357.  
 Bettencourt, 269.  
 Beuvron (de), 451, 456, 457.  
 Beuzelin, 370.  
 Beuzeville (de), 535.  
 Bezard, 295.  
 Biard, 367.  
 Bigot, 356, 369, 513-515,  
 575.  
 Binet, 120, 458.  
 Blacquetot, 120.  
 Blamanoir (de), 477.  
 Blanchet, 26, 342, 369.  
 Blangi (de), 110.  
 Blaru (de), 505.  
 Blayart, 289.  
 Blondel, 535.  
 Bocquet, 280.  
 Boesseau, 38.  
 Bohier (A.), 110, 111, 116,  
 390-406, 439, 440.  
 Bohier (famille), 301-303.  
 Boïeldieu, 180.  
 Boishébert (de), 396.  
 Boislisle (de), 63.  
 Boisnormand, 244.  
 Boissevin, 141.  
 Boissy (de), 416.  
 Boizard, 117.  
 Bon, 532.  
 Bondeville (de), 120.  
 Bonet (F.), 48.  
 Bonnard, 146.  
 Bonneau, 188.  
 Bonnet, 388.  
 Bontemps, 7, 356, 531, 535.  
 Bossuet, 472.  
 Boucher, 223, 224.  
 Boucher de Perthes, 204.  
 Bouclon, 537.

Boucquet, 186.  
 Boudart, 541.  
 Boudeville, 546.  
 Boudin, 62.  
 Bouffard (l'abbé), 353.  
 Bougon, 333.  
 Bouguer, 489-491.  
 Bouin, 490.  
 Bouju, 161.  
 Boulainvilliers (de), 585.  
 Boullier, 477.  
 Boulogne, 147.  
 Bouquet, 26.  
 Bouquetot, 356, 357, 367,  
 368.  
 Bourbon (de), 419.  
 Bourdel, 588.  
 Bourdeny (de), 533, 535.  
 Bourdon, 560.  
 Bourlasus, 191.  
 Boursier, 58.  
 Boust, 189.  
 Boutart, 29.  
 Boutemoigne, 320, 321.  
 Boutillon, 356.  
 Boutin, 62.  
 Bouvet, 510.  
 Boyer, 256.  
*Braio (de)*, 27.  
 Braque, 297.  
 Bréauté (de), 573.  
 Breban (de), 419.  
 Brebisson (de), 76.  
 Bredel, 223.  
 Brehan, 365.  
 Bretel, 513.  
 Bretteville (de), 115.  
 Breughel, 147.  
 Brèvedent (de), 542.

Brézé (de), 110, 114, 291,  
 292.  
 Brianchon, 351.  
 Brice, 536.  
 Briffault, 361.  
 Briot, 142.  
 Briquebec (de), 413, 418.  
 Broche, 180.  
 Brocourt, 537.  
 Brosse (de), 542.  
 Broyet, 148.  
 Brumare (de), 412.  
 Brun (de), 436.  
 Brunel, 541.  
 Bruneval, 532.  
 Bruno (saint), 146.  
 Brunville (de), 120.  
 Bulletay, 356.  
 Buret, 356.  
 Burnel (l'abbé), 111.

## C

Cabcuil, 371, 497.  
 Cahier (le P.), 276, 441.  
 Caillot, 361.  
 Caillou, 358, 361, 371.  
 Caillouel, 356.  
 Calletot, 364.  
 Calonne-Courtebonne (de),  
 146.  
 Cambier, 437.  
 Cambrote, 358.  
 Campgrin, 115.  
 Camus, 491.  
 Candide (saint), 135, 136.  
 Canillac (de), 202.  
 Canrog r. 357.  
 Capelle, 261.  
 Cappelet, 357.

- Cappon, 14.  
 Capron (l'abbé), 151.  
 Carher, 367.  
 Carrey de S.-Gervais, 146.  
 Cassini, 401, 493.  
 Castellane (de), 240, 585.  
 Castille (de), 393, 391, 401, 406.  
 Catinat, 464.  
 Cauchon (P.), 503.  
 Cauchoy, 366.  
 Caumont (de), 157, 343.  
 Caumont (Busquet de), 234, 246-248.  
 Caumont (l'abbé), 589.  
 Cauquigny (de), 207.  
 Caux (de), 399.  
 Cavé, 188.  
 Cavelier, 38, 539, 549.  
 Celles, 38.  
 Censier (l'abbé), 49.  
 Chabrol (de), 428.  
 Challenge (de), 521.  
 Chambre-de-Moy, 321.  
 Chamond, 498.  
 Chandoisel (de), 247.  
 Chapelot, 542, 543.  
 Charles-le-Chauve, 519.  
 Charles 1<sup>er</sup> d'Angl., 540.  
 Charles V, 283.  
 Charles VIII, 283, 289.  
 Charles-le-Téméraire, 288.  
 Charles-Emman. de Savoie, 160, 464.  
 Charpentier, 544.  
 Château, 520.  
 Châteaubriand, 275.  
 Chef-de-Rue, 355.  
 Chertils, 428-435.  
 Chesneau (l'abbé), 586.  
 Chevalier (chan. Ul.), 126, 193.  
 Cheveneuillet, 361, 366.  
 Cheylus (de), 230.  
 Chicanneau, 74.  
 Chiros, 547.  
 Choisel, 367.  
 Chouque, 540.  
 Choynet, 26.  
 Chrétien, 361, 365, 542.  
 Cicard de Gachis, 530.  
 Cicéron, 572.  
 Clair (S.), 136.  
 Clairaut, 491.  
 Claude, 250.  
 Claudin, 573.  
 Clément d'Alexandrie, 109.  
 Clément (R.), 213.  
 Clères (de), 2, 3.  
 Clermont d'Ailly (de), 445.  
 Clèves (de), 214.  
 Civile (de), 206.  
 Cochet (l'abbé), 8, 13, 22, 45-47, 106, 128, 165, 209, 212, 237, 254, 267, 274, 408, 411, 412, 417, 419, 428, 434, 455, 481, 486, 515, 563-571.  
 Coignard, 497.  
 Colbert, 62, 70, 71, 160.  
 — Mgr, 423, 427.  
 Colin de Vermont, 146.  
 Collibeaux, 436.  
 Collot, 459.  
 Colombel, 148.  
 Colzon, 56.  
 Commynes, 289.  
 Commode, 500.

- Comont (l'abbé), 22, 252.  
 Compoint, 339.  
 Condé, 525.  
 Conrade (de), 58.  
 Constantin, 205.  
 Copernic, 309.  
 Copton, 543, 544.  
 Coquerel, 497.  
 Cordier (l'abbé), 336.  
 Corneille (P.), 167, 388, 459,  
     527, 528.  
 Corneille (T.), 403.  
 Cornillot, 407.  
 Cossart, 358.  
 Costard, 365.  
 Coste, 185.  
 Cottart, 358, 366.  
 Cotterel, 548.  
 Coulleite, 141.  
 Couraye, 118.  
 Courcy (de), 445.  
 Courel, 26, 35, 38.  
 Courier, 130.  
 Courtois, 33.  
 Coutil, 519.  
 Crasoisel, 559.  
 Crassot, 178.  
 Crestien, 360.  
 Creuzer, 275.  
 Crevel, 366.  
 Cromwel, 525.  
 Crosne (de), 25.  
 Crouet, 357.  
 Cuirot, 29.  
 Curmer, 168, 458.  
 Custode, 61.
- D
- Damiens, 532, 537, 540, 541.  
 Dampierre, 341.  
 Dange, 26.  
 Daniel, 516.  
 Danviray, 542.  
 Darcel (A.), 151.  
 Dasimont, 540.  
 Daubin, 117.  
 Davanne. *Mémoire*: 523-550.  
 David. 46. 189, 351, 356,  
     436.  
 Davould, 398.  
 Davoult, 355, 359, 370, 371.  
 Davy de la Pailleterie, 223.  
 Débora, 234.  
 Defosse, 532.  
 Dehais, 471, 500.  
 Dejoux, 269.  
 Delafontaine (l'abbé), 333,  
     483.  
 Delamare, 139.  
 Delambre, 493.  
 Delaporte, 247.  
 Delaroque, 152.  
 De la Rue, 28, 474, 475.  
 Delattre (R. P.), 268, 469.  
 Delaunay, 107, 352.  
 Delaune, 414.  
 Delestre (l'abbé), 164, 333,  
     335.  
 De Lille, 38.  
 Delisle (L.), 380, 382.  
 Delorme (Ph.), 290, 293.  
 Delpergat, 121.  
 De Lyvet (ou Delivet), 173,  
     190.  
 Démarest, 45-47.  
 Demongneville, 27, 28.  
 Demoz, 366.  
 De Mulle, 179.

- Dezeniart, 38.  
 Denier, 38.  
 Depigny, 459.  
 Depréaux, 27, 38, 39.  
 Desbrières, 37, 39.  
 Descamps, 397.  
 Desesques, 369.  
 Desfosses, 544.  
 Des Hayes, 445.  
 Desmarest, 359.  
 Desmeliers, 371.  
 Desnoz, 367, 369.  
 Des Obeaux, 434.  
 Des Planches, 191.  
 Desquetot, 133.  
 Desresques, 34, 357.  
 Des Ursins, 444.  
 Desuslamare, 194.  
 Devaux, 388.  
 Deville, 202.  
 Dherbannes, 118.  
 Diacre, 38.  
 Diane de Poitiers, 290-295.  
 Diderot, 122.  
 Didron, 277.  
 Dieppedalle, 358.  
 Dieu-nous-gart (G.), 84, 85.  
 Divory, 371.  
 Divoury, 358, 362.  
 Domitien, 235.  
 Donnest, 360, 368.  
 Dossier, 234.  
 Doury, 177.  
 Driencourt, 366, 369.  
 Dubecquet, 537.  
 Dubois (l'abbé), 501.  
 Dubloq, 497.  
 Dubosc, 27, 114.  
 Du Boys, 114, 414.  
 Du Buisson, 269, 356, 436.  
 Dubusc, 362.  
 Ducerceau, 76.  
 Duchesne, 112, 358, 361.  
 Duclos, 33, 173.  
 Du Couldray, 361.  
 Du Douet, 115.  
 Du Fay, 208.  
 Dufour, 94.  
 Du Fresne, 188, 189.  
 Dugard, 360, 547.  
 Du Gay, 208.  
 Duglam, 362.  
 Du Gord, 358.  
 Du Guesclin, 128-130, 174.  
 Duhamel, 188, 533, 536.  
 Du Houllley, 241.  
 Dumas (Alex.), 222.  
 Dumée, 550.  
 Du Méril, 579-584.  
 Du Mesniel, 78.  
 Du Mesnil, 420, 545.  
 Du Moustier, 27.  
 Dumont, 33, 38, 357, 559,  
 364, 368.  
 Du Mouchel, 38.  
 Dunois, 128.  
 Dupas, 61.  
 Duplessis (dom T.), 311,  
 347.  
 Dupont, 367.  
 Duprat, 361.  
 Dupré, 27, 38.  
 Durant, 370.  
 Durocher, 265.  
 Du Thuit, 38, 39.  
 Dutun, 285.  
 Duval, 38, 180, 403.  
 Dyvetot, 422, 423.



## E

Eliat (d'), 385.  
 Ellyes, 420-423, 426.  
 Eloi (saint), 352.  
 Engueneut, 176.  
 Epinay (d'), 444, 445.  
 Eratosthène, 490.  
 Erchambault, 38.  
 Ernault, 367, 371.  
 Escroville (d'), 114.  
 Esneval (d'), 249.  
 Esprit, 420.  
 Estasse, 61, 64.  
 Estienne, 153.  
 Estivet (d'), 503.  
 Estoutteville (d'), 114, 132,  
 148, 149, 178, 212, 319,  
 413-418, 429-435.  
 Etampes (marquis d'), 157.  
 Eudemare (d'), 100.  
 Eustache (S.), 136.  
 Expilly, 127, 159.

## F

Fain, 393.  
 Fardouat, Fardouët, 540.  
 Farin, 99, 208, 231, 244,  
 380, 530, 559, 575-578.  
 Faucon de Ris, 112.  
 Faure (F.), 77.  
 Faustine, 250, 499.  
 Fautrel, 359.  
 Faivel, 242.  
 Feret, 567.  
 Fermanel, 60.  
 Fescal (de), 393, 401, 405.  
 Fillastre (D.), 178.  
 Fleuranges (de), 110.

Folleville (de), 144.  
 Fontaine, 189, 410, 434, 458.  
 Fontanon, 30.  
 Fouché, 388.  
 Fougeroux de Boularoy, 121.  
 Fouquet, 363.  
 Fouquères (.), 147.  
 Francisque, 147.  
 Francken, 146.  
 François 1er, 30, 56, 131,  
 285, 290, 391, 579.  
 François (A.), 214.  
 François (de), 368.  
 Frébourg, 437.  
 Frère, 333.  
 Fréret, 366.  
 Fresmont, 369.  
 Frévier (le P.), 228, 230.  
 Fréville (de), 141.  
 Frondeville (de), 145.  
 Froulay de Tessé (de), 422,  
 424.

## G

Gagniard, 508.  
 Gaillard, 141.  
 Guillard de Cornac, 539.  
 Gallien, 500.  
 Gallier, 194.  
 Gallot, 259, 260.  
 Galon, 448.  
 Gamare l'abbé, 481.  
 Garet, 361.  
 Gasse, 77.  
 Gaultier de Bihorel, 297.  
 Gayaupel, 538.  
 Gelée, 534.  
 Geoffroy, 448.  
 Georges (S.), 111.

- Géraud, 82.  
 Germain (S.), 136.  
 Germaine, 30.  
 Gerson, 573.  
 Geunesce, 413.  
 Gibeaux (l'abbé), 78.  
 Gietlin, 327, 331.  
 Giffard, 560.  
 Gilbert, 272, 310, 346.  
 Gilles, 477.  
 Glanart, 361.  
 Godart, 175.  
 Godefroy (Fr.), 174, 340.  
 Godin, 401, 402.  
 Gombaut, 30.  
 Gomboust, 101.  
 Gonfreville, 186.  
 Gonnor, 175.  
 Gonse, 470.  
 Gonzague (de), 58.  
 Gorse, 203.  
 Gosselin, 2, 213.  
 Gosselin (H.), 333.  
 Gosselin (Ed.), 56, 63.  
 Gouel, 194, 224.  
 Gouellain (G.), 42, 55, 62, 76.  
 Goulet, 358.  
 Goulley, 370.  
 Gourdin, 307.  
 Gouvis (de), 214.  
 Gouy (de), 362, 360.  
 Goynart, 143.  
 Grallard, 364.  
 Gravelle, 180, 188.  
 Gravet, 428-430, 435.  
 Graville (de), 150, 151.  
 Grenet (l'abbé), 21, 78.  
 Grenier, 288, 289, 427.  
 Grente, 576.  
 Grésille, 36.  
 Gresset, 233.  
 Griffier, 147.  
 Griffouet, 175.  
 Grillo, 203.  
 Grimaldi de Monaco, 427-430.  
 Grimout, 38.  
 Grisel, 362.  
 Grognet, 458.  
 Grouchy de Robertot, 58.  
 Gruchet, 515.  
 Guerart, 37.  
 Guerente, 359, 360, 367.  
 Gueroult, 362.  
 Guéry (l'abbé), 443, 444, 447.  
 Gueudeville, 545.  
 Gueville, 110.  
 Guibert, 565-567.  
 Guifrey, 62, 203, 204.  
 Guilhermy (de), 274, 312.  
 Guillaume-le-Conq., 92.  
 Guillaume (à Fécamp), 181, 184.  
 Guillebert, 412.  
 Guillemme, 370.  
 Guillot, 355.  
 Guilmeth, 479.  
 Guiot (l'abbé), 230.  
 Guiremard, 406.  
 Guise, 101.  
 Guyenro, 524, 531, 532.  
 Guyros (de), 540.

## H

- Hacqueville (de), 420.  
 Hadrien, 499.

Hallé, 146, 361, 531, 538.  
 Halley, 186, 360.  
 Hamelin, 368.  
 Hangest (de), 440.  
 Hanyvel (de), 441.  
 Harache, 354, 360, 362.  
 Harcourt (de), 213, 376, 432,  
 433, 418, 451, 456, 457.  
 Hardy (M.), 565.  
 Harenc, 362.  
 Harivel, 365.  
 Harlay (de), 420.  
 Hatif, 365.  
 Havard, 41.  
 Hazard, 27, 30.  
 Hébert, 38.  
 Hémery, 27, 31, 534.  
 Henri I<sup>er</sup>, 171, 184.  
 Henri II, 30, 200-205.  
 Henri III, 411.  
 Henri IV, 57, 459, 461, 511,  
 525, 589.  
 Henri VIII, 285.  
 Henri de Gravenchon, 171-  
 185.  
 Henry, 360, 530, 541.  
 Henrique, 532, 536, 539-  
 541, 547.  
 Herbelot, 491.  
 Herbert, 116.  
 Herbouville (d'), 541.  
 Hercule, 116.  
 Herman, 147, 532.  
 Hernault, 420.  
 Héronval (l'abbé), 478, 479.  
 Herrenschildt, 220.  
 Hervieu, 235.  
 Hesnard, 547.  
 Heusses, 27.

Heuzé, 356.  
 Hildevert (saint), 135.  
 Hippolyte (saint), 136.  
 Homo, 359.  
 Hors-la-Ville, 369.  
 Hotot (de), 430-432.  
 Houel, 180, 362, 424.  
 Houmet ou Houivet, 320.  
 Houpeville (de), 362, 363,  
 370.  
 Hozier (d'), 50.  
 Hucher, 553.  
 Huet, 369, 422, 423.  
 Huyghens, 400.  
 Huysmans, 147.  
 Hyacinthe (saint), 136.

## I

Isabey, 280.  
 Isembert, 2.  
 Isle (de l'), 555.

## J

Jacob, 61.  
 Jacques, 225.  
 Jallam, 440.  
 Jamblique, 285.  
 Jamelin (l'abbé), 540.  
 James, 360.  
 Jamin le S.-Victor, 180-185.  
 Jarry, 424.  
 Jasmen, 360.  
 Jean (Jean), 368.  
 Jean d'Amiens, 140.  
 Jean de Bayeux, 83.  
 Jean de Maubeuge, 117.  
 Jeanne d'Arc, 502-504.  
 Jehanneotte, 531.

Jehannecte, 327.  
 Jehannin, 327.  
 Jehennocte, 327.  
 Joigny-Bellebrune (de), 446,  
 447.  
 Joires, 27.  
 Jolimont (de), 346.  
 Jolis, 367.  
 Joly, 574.  
 Jouglet, 111.  
 Jourdain, 428.  
 Jourdan, 121.  
 Jouyse, 404-406.  
 Joyeuse (cardinal de), 160.  
 Julien (saint), 172.  
 Justice, 178.

## K

Kann, 295.  
 Knieder, 108, 199.  
 Kravwinckel, 462, 463.

## L

La Barre (de), 3.  
 La Barte, 283.  
 Laborde (de), 505, 507.  
 La Cauchie (de), 175.  
 La Chesnaye, 362, 477.  
 Lachèvre, 511.  
 Lacombe, 493.  
 La Condamine, 489-493.  
 La Croix (de), 358.  
 La Fayette (de), 421, 422,  
 427.  
 La Ferté (de), 206.  
 La Fontaine, 38.  
 La Gaulle (de), 364.  
 Lagenet, 361.  
 La Heuze (de), 447, 477.

La Hire, 128, 540.  
 Lair (J.), 459.  
 La Joue, 146.  
 Lallemand, 25, 27, 37-39,  
 497.  
 La Londe (de), 255.  
 La Marche, 505.  
 La Mare (de), 356, 360, 364.  
 Lambel, 11.  
 Lambert,  
 La Monture (de), 557.  
 La Mouchique, 113.  
 Landry, 214.  
 Lange, 355, 368.  
 Langevin, 27.  
 Langlois (H.), 23, 200, 234,  
 315.  
 Langlois (P.), 357.  
 La Nicollière-Teyeiro (de),  
 374.  
 La Pailleterie (D. de), 223.  
 La Place-Fumechon (de), 137,  
 237.  
 La Pointe (de), 401, 402.  
 La Porte (de), 542.  
 Lapparent (de), 408.  
 La Quèrnière (de), 234, 472.  
 Laquerrière, 572.  
 La Roche (de), 176.  
 La Rochefoucauld (de), 10,  
 25, 456.  
 La Rocheposay (de), 422.  
 La Rocque (de), 357.  
 La Roque (de), 374.  
 La Rue (de), 28, 474, 547.  
 La Salle (de), 120, 177.  
 La Sangle (de), 446.  
 Lasnier, 180-101, 213, 360,  
 371.

- La Taste, 255.  
 La Tour (de), 370.  
 La Trémoille (de), 422, 424.  
 Launoy (de), 537.  
 Laurence, 177.  
 Laval (Madeleine de), 72.  
 La Veuve, 362.  
 La Villacte (de), 36.  
 Lazzaron, 191.  
 Le Balleur, 412.  
 Lebeurier (l'abbé), 318.  
 Le Blanc, 173, 357.  
 Le Blond, 173, 356, 360, 369.  
 Leborgne (l'abbé), 106.  
 Le Boullenger, 178, 189-191, 357.  
 Le Breton, 27, 371.  
 Le Brument, 359, 361.  
 Le Brun des Marettes, 583.  
 Le Camus, 531.  
 Le Caron, 27, 38.  
 Le Carpentier, 417.  
 Le Carron, 177.  
 Le Cauchois, 70, 366, 505.  
 Le Cesne, 413.  
 Le Chat, 27.  
 Le Chevallier (famille), 512, 513.  
 Le Clerc, 356, 531.  
 Le Cocq de Villeray, 101.  
 Lecointe (G.), 196-198.  
 Le Conte, 361.  
 Le Coultre, 122.  
 Le Coupeur, 358.  
 Le Court, 357, 359, 364, 367.  
 Le Cousturier, 367.  
 Le Fay, 544.  
 Le Febvre, 542, 584.  
 Le Forestier, 573.  
 Le François, 362, 367.  
 Le Gendre, 371.  
 Léger, 459, 574.  
 Le Gigonnoys, 405-407.  
 Le Grain, 4, 28.  
 Le Grand, 370, 371, 414.  
 Le Grand d'Aussy, 174.  
 Le Guerchois, 242.  
 Le Hongre, 358.  
 Le Jeune, 367.  
 Le Leu, 371.  
 Le Machon, 398, 402-404.  
 Le Maigre, 359, 363.  
 Le Maistre, 176, 192.  
 Le Marchand, 2, 90, 365, 483.  
 Le Mectayer, 355.  
 Le Merchier, 119.  
 Le Mercier, 359.  
 Le Monnier, 490.  
 Le Myre, 364.  
 Le Noir, 270, 365.  
 Le Normand, 364, 439.  
 Le Page, 355, 365, 368.  
 Le Pape, 366, 371.  
 Le Peinteur, 533.  
 Le Peletier, 150.  
 Le Petit, 511.  
 Le Picard, 386.  
 Le Pilleur, 119.  
 Le Planquois, 147.  
 Le Plastrier, 358, 363, 369, 370.  
 Le Play, 435.  
 Le Ponthonnier, 400, 454.  
 Le Prevost, 117, 397.  
 Leprince, 209.

- Lequieu, 66, 72.  
 Le Roux, 27, 153, 173, 204,  
 327, 371, 521.  
 Le Roy, 113, 176, 355, 358,  
 536.  
 Le Royer, 436.  
 Le Sac, 173, 179, 191.  
 Le Sage, 364.  
 Le Samois, 442.  
 Lescarre, 308.  
 Le Seigneur, 435.  
 Le Sénéchal, 360.  
 Le Sesne, 358.  
 Le Sire, 364, 366.  
 Le Soif, 371.  
 Lespine (de), 262.  
 Lestort, 531.  
 Lestranges (de), 27, 109, 111,  
 241-244, 574-578.  
 Le Sueur, 355.  
 Lesvaré, 38.  
 Le Taillandier, 177.  
 Le Tavernier, 111, 361.  
 Le Tellier, 242, 534, 536,  
 540, 575.  
 Le Testier, 180.  
 Le Tort, 327.  
 Le Tourneux, 472.  
 Le Tournois, 179.  
 Le Tuillier, 413.  
 Leure, 412, 413.  
 Levacher, 156, 189, 370.  
 Le Vavasseur, 360, 546, 550.  
 Le Velain, 370.  
 Lévêque (l'abbé), 465.  
 Le Verdier. *Notice* : 128-130,  
 560.  
 Levieu la Chapelle, 533.  
 Le Vigneron, 506.  
 Le Villain, 357, 359, 361,  
 370, 371.  
 Lévy (Edm.), 16.  
 Libti, 23.  
 Licinius, 235.  
 Liron (D.), 276.  
 Loche, 112.  
 Locquisier, 117.  
 Lohier, 399, 401.  
 Lointier, 189.  
 Loisel (A.). *Note* : 218-221.  
 Longuemare (de), 249.  
 Longueville (de), 168.  
 Loquet, 16.  
 Lorget, 360.  
 Lorin, 369, 402.  
 Lorme (de), 393-405.  
 Lort de Sérignan (de), 422,  
 424, 427.  
 Louayntier, 173.  
 Louis IX, 92, 94.  
 Louis XI, 111, 288, 318.  
 Louis XII, 132, 150, 285,  
 289, 391.  
 Louis XIII, 57, 386.  
 Louis XIV, 70, 126, 160,  
 161, 167, 249, 439, 463.  
 Louis XV, 113, 461, 475,  
 488, 489, 497.  
 Louis XVI, 15.  
 Louye, 359.  
 Loys, 355, 370.  
 Lozé (de), 367.  
 Lubin, 40, 136.  
 Lucas, 435.  
 Luce, 355.  
 Lucille, 500.  
 Lucius Verus, 499, 517.  
 Luxembourg (de), 475.

## M

- Macé, 406.  
 Machault, 27.  
 Machonville (de), 542.  
 Mahieu, 361.  
 Maillard, 573.  
 Maille, 359, 363, 366.  
 Mailly (de), 444, 447, 448.  
 Maintru, 35.  
 Malandrin, 544.  
 Malet de Gravelle, 150, 151.  
 Malleville, 531.  
 Malmaison, 364.  
 Manessier, 415.  
 Manneville (de), 476, 477.  
 Marbeuf (de), 147, 533, 543, 549.  
 Marc-d'Argent, 299, 312, 395.  
 Marc-Aurèle, 499.  
 Marchal, 257.  
 Marchangy, 275.  
 Marchant (D. Albert), 535.  
 Marcoussis (de), 110.  
 Marestz (de), 358.  
 Margas, 364.  
 Marguerite d'Autriche, 289.  
 Marie de l'Incarnation, 538.  
 Marie de Lorraine, 110.  
 Marie de Médicis, 58.  
 Maris, 352.  
 Martel, 358, 364, 366, 369.  
 Martigny (l'abbé), 273, 309.  
 Martin (saint), 110, 136, 234.  
 Martin, 191, 359.  
 Martinbos, 111, 117, 303.  
 Marty-Laveaux, 528.  
 Masselin (J.), 413.  
 Massieu, 503.  
 Maubert, 64, 188.  
 Mauffillastre, 27.  
 Mauger, 537.  
 Maulévrier (de), 477.  
 Maupertuis, 489-492.  
 Maur (S.), 136.  
 Maurain, 493.  
 Maure, 497.  
 Maurry, 387, 388, 438, 441.  
 Maximin, 500.  
 Maynet, 138.  
 Maze (l'abbé), 23, 201; *Note* : 148-151.  
 Mazerolle, 159.  
 Mazzolay de la Motte, 65.  
 Meaux-Boisboudran (de), 446.  
 Mellon (saint), 169.  
 Menestrier (le P.), 285.  
 Mercier, 113, 122.  
 Merderet, 367.  
 Mersenne (le P.), 23.  
 Mesard, 319.  
 Mesgretfort, 36.  
 Meynadier, 451, 457.  
 Mézières (de), 10.  
 Michel, 371.  
 Mignard, 146.  
 Mignot, 360, 368, 371.  
 Miquelot, 319.  
 Moher, 186.  
 Molin (de), 209.  
 Mologne, 536, 540.  
 Monderhout, 147.  
 Montaigu, 540.  
 Montfriart (de), 369.  
 Monthois, 411, 436, 437.  
 Montholon (de), 112.  
 Montmirel (de), 449.

Montpellé (de). 214.  
 Morderet. 350, 365.  
 Moreau, 274, 351, 365.  
 Moret, 357.  
 Morin. 27, 401, 465, 484,  
 537, 543, 573.  
 Morisse, 357, 361, 360.  
 Morlet, 365.  
 Mornay-Villarceaux (de), 446,  
 448.  
 Mortemer (de), 213.  
 Mortillet (de). 237.  
 Motteville (de), 58.  
 Moullin, 365.  
 Mouquet, 12.  
 Moy (de), 360, 361, 365, 368.  
 Mullot, 422.  
 Munkaczy, 273.  
 Muntz, 294, 295.  
 Muret, 552, 553.  
 Muy (du), 256, 257.

## N

Nalot, 530.  
 Necker, 450.  
 Nepharius (S.). 136.  
 Nepveu, 27.  
 Neveu, 225.  
 Newton, 490, 491.  
 Nicaise (saint), 160.  
 Nicod, 47.  
 Nicolle, 360.  
 Noel, 547.  
 Normand, 131.  
 Nouriche. 364.

## O

Ochancourt (l'abbé d'). 336.  
 Olivier de Serres, 349.

Orbec (d'), 27, 29, 82.  
 Orléans (d'), 7.  
 Osmond (d'), 455, 457.  
 Ouen (S.), 91, 253, 405.  
 Ouin-Lacroix (l'abbé), 23.  
 Oury, 56.  
 Outhier (l'abbé), 491.

## P

Pacy (de), 444.  
 Paer (saint), 135.  
 Paillet, 475-6.  
 Pain-Détancourt. 304.  
 Pajet, 465.  
 Paléologue (G.), 344.  
 Palustre, 200, 268.  
 Panchevout, 412.  
 Pantin, 355, 362, 366, 367.  
 Papavoine, 112.  
 Papillault, 147.  
 Paquin, 38.  
 Pardieu (de), 223.  
 Paris (G.), 170.  
 Parnuict, 173, 178, 179.  
 Parocel, 146.  
 Pascal, 148.  
 Patallier, 358.  
 Patriarche, 360.  
 Paul III, 225.  
 Paulmier, 565.  
 Pavye, 53.  
 Pavyot, 117.  
 Pavyot de Saint-Aubin, 248.  
 Payne, 355, 358, 361, 371.  
 Paz (de), 541.  
 Pelgas, 195.  
 Periaux, 101, 195, 345, 346,  
 474, 495.  
 Périer, 225.



Pestel, 357.  
 Petiot, 365.  
 Petit, 61.  
 Pétrarque, 200.  
 Philippe (emp. rom.), 22.  
 Philippe de Champagne, 167.  
 Philippe de Valois, 91.  
 Philippe le Beau, 288, 289.  
 Philippe le Bon, 287.  
 Picard, 490.  
 Pichon (baron), 132.  
 Picot, 358, 405, 528.  
 Picquenot, 371.  
 Pierre, 399.  
 Pierrelée (de), 177.  
 Pigac, 559.  
 Pimont, 265.  
 Pinchon, 39, 323, 366.  
 Pingré, 490.  
 Piperey, 32.  
 Pissis, 262.  
 Pitement, 27, 28, 30, 37.  
 Planchon, 38.  
 Planterose, 367.  
 Poerier d'Amfreville, 208.  
 Poirel de Grandval, 57-73.  
 Poitevin, 33, 38.  
 Pommeraye (D.), 2, 93-95,  
 116, 271, 310, 380, 541,  
 578.  
 Pontcarré (de), 264.  
 Pontchartrain (de), 67-74.  
 Porée (chanoine), 53, 251.  
 Poret, 370.  
 Potard, 27, 33, 35.  
 Poterat, 58, 62-76.  
 Potier, 367.  
 Pottier (A.), 55, 63, 70, 240.  
 Pournant, 38, 82.

Poullain, 355, 357, 359, 367-  
 369, 568.  
 Poullain, 34, 370, 371.  
 Poussier, 411.  
 Power, 169, 253.  
 Pradon, 354.  
 Préaux (de), 356, 367.  
 Prevel, 362.  
 Prioret, 355.

## Q

Quelet, 371.  
 Quellot, 355, 366.  
 Queminais, 543.  
 Quesné (V.), 253.  
 Quétel, 370, 371.  
 Queval, 189.  
 Quicherat (J.), 284.  
 Quintilien, 571.  
 Quisada (de), 179.

## R

Rabaschier, 578.  
 Race (G. de), 111.  
 Racine (P.), 34, 89.  
 Racyne, 367.  
 Raignon, 356.  
 Raisin, 368.  
 Ramberville (de), 441.  
 Raoul d'Argences, 171, 181,  
 183.  
 Raoulin, 532.  
 Rasent (de), 537.  
 Rasse, 194.  
 Ravaud de Vieillebourg, 214.  
 Regnard, 369.  
 Regnault, 367.  
 Regnaut, 537.  
 Regnould, 27, 29, 358.

- Rengier, 38.  
 Rever (l'abbé), 373, 374, 467.  
 Rezant, 412-415.  
 Riancourt, 361, 362.  
 Ribault, 38, 416-419.  
 Richard de Cormeilles, 504.  
 Richard 1<sup>er</sup>, 171, 184.  
 Richeaume, 540.  
 Ricouart, 532, 534, 536.  
 Rieux (de), 375.  
 Rivière, 191.  
 Rivièrs, 173.  
 Robbia (J. della), 51.  
 Robert, 360, 362.  
 Rochefort (de), 375.  
 Rocque, 356, 360.  
 Rocuchon, 368.  
 Rogeret, 367.  
 Rohan (de), 433.  
 Romain (S.), 135, 149, 169,  
     253, 508.  
 Romelot, 440.  
 Roncherolles (de), 449.  
 Rondeaux de Sétry, 494.  
 Ropert, 14.  
 Roque, 367.  
 Rossignol, 186.  
 Rothiacob (de), 386.  
 Rouland (G.), 12.  
 Roullots, 190.  
 Roumyeu, 368.  
 Rousseau, 189.  
 Roussel, 34, 146, 312, 355,  
     361, 364, 369.  
 Rousselin, 366, 370, 110.  
 Rouves (de), 367.  
 Rouvray-S.-Simon (de), 415.  
 Rouxel de Médavy, 479.  
 Rubens, 112.  
 Ruelle, 362.  
 Ryancourt (de), 368.
- S
- Sabine, 499.  
 Saillot, 371.  
 S.-Amand (de), 191.  
 S.-Gervais (de), 146.  
 S.-Honoré (de), 38.  
 S.-Luc (de), 444.  
 S.-Martin (de), 213.  
 S.-Pierre (B. de), 275.  
 S.-Supplix (de), 137.  
 S.-Taurin (de), 113.  
 S.-Victor (de), 186-188.  
 Ste-Hélène (de), 536.  
 Salluart, 371.  
 Salonin, 500.  
 Salvain, 37.  
 Sanson, 204, 278.  
 Sarcus (D. de), 444.  
 Sarrazin, 24.  
 Saulcy (de), 553.  
 Sauvage (l'abbé), 157.  
 Savary des Bruslons, 121-  
     124.  
 Scot de Fumechon, 502.  
 Sébastien (S.), 136, 148.  
 Sebille, 358, 365.  
 Ségur (de), 451.  
 Septime-Sévère, 500.  
 Serez, 000.  
 Sévère, 250.  
 Sevestre, 27, 29.  
 Simon (J.), 99.  
 Slodtz, 146, 487.  
 Somménil, 200.  
 Sommereux, 491.  
 Sommervogel (le P.), 230.

Soret, 340, 351.  
 Sourrieu (cardinal), 333.  
 Souvré (abbesse de), 23.  
 Sta, 437, 438.  
 Stabenrath (de), 396.  
 Stapleton, 297.  
 Suarez, 544.  
 Sully, 461.  
 Surges, 368.  
 Surreau (P.), 120.

## T

Taillepiéd, 173.  
 Taillis (du), 534, 537.  
 Tardif, 369.  
 Tasserie, 368.  
 Tavannes (de), 117.  
 Tavel, 33.  
 Taylor, 131.  
 Térance, 439.  
 Terrien, 371.  
 Terrisse (l'abbé), 24, 265,  
 267.  
 Testart, 189.  
 Tétricus, 250.  
 Tézart, 41.  
 Thaurin, 221, 386.  
 Thierry, 255.  
 Thiers, 99.  
 Thieury, 551, 577.  
 Thomas, 33.  
 Thou (de), 570.  
 Tilleren, 368.  
 Titelouze, 23, 180.  
 Torres (de), 369.  
 Touchard, 420.  
 Tougart, 173.  
 Toullet, 343.

Tournebu (de), 577.  
 Tournières, 366.  
 Tourny (de), 33, 38, 355,  
 360, 362, 366.  
 Tous-les-Mesnils (de), 396.  
 Toussaint, 361.  
 Toustain, 38, 41, 255, 356,  
 360, 365, 371.  
 Toutain, 27.  
 Touzé, 543.  
 Trajan, 499, 500.  
 Trie (de), 179.  
 Triplet (l'abbé), 213.  
 Tristan, 287.  
 Troy (de), 146.  
 Turgis, 544, 546.  
 Turgot, 214.  
 Turquetil, 38.

## U

Ursin (S.), 35.

## V

Vacandard (l'abbé), 169.  
 Vachain (de), 191.  
 Valence, 393, 394.  
 Valérien, 500.  
 Valingand, 549.  
 Vallée, 548-550.  
 Valles, 38, 39, 360.  
 Vallette, 48.  
 Vander Meulen, 65, 146.  
 Van Hemomen, 122.  
 Varengeville (de), 542.  
 Varin, 369, 371.  
 Vastel, 366, 370.  
 Vatteville (de), 210.  
 Vauquelin, 397.  
 Vautier, 174.

- Vélocasses, 51.  
 Vendôme (cardinal de), 95.  
 Vénus, 253.  
 Verduze (l'abbé), 11, 12.  
 Vergennes (de), 451.  
 Véronèse, 146.  
 Viart, 366, 368.  
 Victrice (saint, 91.  
 Vida, 273.  
 Vieuxpont, 449.  
 Vigneux, 370.  
 Vigniacourt, 445.  
 Viguier, 27.  
 Villarceaux (de Mornay-), 446.  
 Villeroy (de), 255.  
 Vily (de), 521.  
 Vincent, 27.  
 Vion-Tersancourt, 445.  
 Viradien, 213.  
 Virgile, 49, 50.  
 Vitet, 564-567.  
 Vitruve, 308, 309.  
 Vivien (S.), 136.  
 Voharton, 191.  
 Voigtlander, 179.  
 Voiment (l'abbé), 46-50.  
     *Note* : 478-479.  
 Voisin, 147, 207.  
 Voltaire, 491.  
 Vymont, 366, 370.

## W

Wagues ? 147.

## Y

Yart, 141.  
 Ygou, 244.  
 Yon, 357.  
 Ysore, 361.  
 Yver, 355, 361.

## TABLE DES NOMS DE LIEU

## A

Abbeville, 324.  
 Acquigny, 439.  
 Aduatuques, 553, 556.  
 Alençon, 436, 536.  
 Alvimare, 212.  
 Amfreville-les-Champs, 390.  
 Amiens, 324, 490.  
 Amsterdam, 79.  
 Anceauville, 3.  
 Ancenis, 375, 376.  
 Andé, 497.  
 Andelys, 34, 419.  
 Anet, 290.  
 Angleterre, 57, 122, 131,  
 199, 297, 540-543.  
 Angoulême, 4.  
 Anneville-sur-Seine, 151.  
 Arques, 188, 279, 589.  
 Arras, 121, 287, 288.  
 Atmesnil, 211.  
 Auberville-la-Manuel, 477.  
 Aubusson, 118.  
 Audenarde, 287.  
 Auffay, 322.  
 Aumale, 212, 376.  
 Authieux-Port-St-Ouen, 95.  
 Auzebosc, 433.  
 Auzouville, 54.  
 Avenches, 210.

Avranches, 224, 296, 438.  
 Avremesnil, 477.

## B

Bacqueville, 3, 129.  
 Bâle, 286.  
 Bapaume, 493, 572.  
 Baromesnil, 22.  
 Bavière, 191.  
 Bayeux, 239.  
 Bayonne, 537.  
 Beaumont-le-Hareng, 189.  
 — en-Auge, 437.  
 Beaunay, 560.  
 Beaufrepaire, 303.  
 Beauvais, 111.  
 Bec (le), 251, 416-419, 501,  
 545.  
 Bec-Antoine (le), 577.  
 Bellencombte, 211.  
 Belmesnil, 128-130.  
 Bernay, 53, 251, 501, 545.  
 Berneval, 432.  
 Beuzeville-la-Grenier, 122,  
 339.  
 Beuzeville-la-Guéraud, 515.  
 Bielleville, 222.  
 Bihorel, 21, 145, 296-304,  
 344-350.  
 Bival, 124.  
 Blangy, 214.

Blénod, 57.  
 Blois, 344, 392, 549.  
 Bois-d'Ennebourg, 224.  
 Boisguillaume, 91, 144, 147.  
 162, 208, 210, 296, 297.  
 399.  
 Bois-le-Duc, 573.  
 Boos, 56, 396.  
 Bordeaux, 532, 543.  
 Bosc-Guérand, 91.  
 Bosc-le-Hard, 339.  
 Boulogne, 536.  
 Bourg-Dun, 22.  
 Bourges, 287, 307, 392, 417,  
 439, 440.  
 Bourgogne, 251, 410.  
 Bournainville, 10.  
 Boussac, 286.  
 Bouteilles, 408.  
 Bracquemont, 269.  
 Bréauté, 339.  
 Bremonter-Merval, 167, 208.  
 Breval, 420.  
 Brevans, 235.  
 Bresse (la), 461.  
 Briquedalle, 511-516.  
 Bruges, 117, 287.  
 Bruxelles, 287.  
 Bures, 103, 532.

## C

Cen, 189, 190, 262, 265.  
 324, 393.  
 Calleville, 211.  
 Cally, 4, 494.  
 Calvados, 296.  
 Canouville, 477.  
 Canteleu, 162, 204, 399, 516.  
 Cany, 411.

Caudebec-en-Caux, 34, 77,  
 130, 157, 340, 415, 481,  
 512.  
 Caudebec-lès-Elbeuf, 21, 459.  
 Caumont, 262, 398, 399,  
 403, 467.  
 Châlons, 56, 57.  
 Champagne, 57.  
 Chantelou, 432.  
 Chartres, 186.  
 Chateaufneuf, 186.  
 Chaussée (la), 58.  
 Cherbourg, 457.  
 Chézal-Benoît, 417, 418.  
 Chine, 62, 65.  
 Chypre, 325.  
 Cisay, 208.  
 Clairefontaine, 457.  
 Clermont, 131.  
 Clères, 2.  
 Cleuville, 432.  
 Cléville, 420.  
 Clichy, 351.  
 Cluny, 131.  
 Collemare, 4.  
 Congé-sur-Orne, 436.  
 Constantinople, 344.  
 Couronne, 322.  
 Coutances, 116.  
 Crasville-la-Mallet, 211.  
 Créances, 432.  
 Cressy, 211.  
 Criel, 484.  
 Criquebeuf, 252.  
 Criquetot, 513.  
 Crosville, 477.

## D

Damps (les), 225.

Danemark, 186-188.  
 Darnétal, 45-50, 138, 477,  
 575.  
 Déville, 92, 224.  
 Dieppe, 12, 78, 89, 138, 139,  
 550, 563-572.  
 Dieppedalle, 127.  
 Doudeville, 156, 342.  
 Drosay, 316.  
 Duclair, 29, 162.  
 Du Rozey, 497.

## E

Ecos, 587.  
 Ecouis, 188.  
 Ecretteville-sur-Mer, 191.  
 Elbeuf, 34, 225, 326, 327,  
 481.  
 Emendreville, 65, 66.  
 Epinay, 214.  
 Estouteville, 510.  
 Etampes, 188.  
 Etoutteville, 211.  
 Etretat, 339.  
 Eu, 214, 338, 537.  
 Eure, 223, 296, 345.  
 Evreux, 34, 318, 324, 443,  
 471.

## F

Falaise, 432.  
 Fauville, 28.  
 Fécamp, 92, 107, 171, 177,  
 209, 253, 267, 343, 392,  
 402, 439.  
 Fesques, 214.  
 Filletin, 121.  
 Flandre, 326.  
 Folgoet, 438.

Fontainebleau, 57, 146, 167,  
 289.  
 Fontaine-le-Bourg, 4, 110,  
 121, 392.  
 Forêt-Verte, 401.  
 Forges, 436.  
 Foucart, 561.  
 Franquevillette, 122.  
 Fresnay (le), 342.  
 Fréville, 342.  
 Fultot, 342.

## G

Gaillon, 111, 161, 390-395,  
 401, 576, 577.  
 Gainneville, 465.  
 Gand, 287.  
 Gascogne, 186.  
 Gerponville, 471, 551.  
 Gisors, 112.  
 Gonfreville-Caillet, 188.  
 Gonneville, 11.  
 Gournay, 152, 464.  
 Grainetière (la), 422.  
 Grainville, 399, 412.  
 Grand-Quevilly, 323.  
 Granville, 464.  
 Gravenchon, 171.  
 Graville, 492, 559.  
 Grenoble, 143, 244.  
 Guernesey, 174.  
 Guyane (la), 492.

## H

Hambie, 413, 452.  
 Harcourt, 376, 433.  
 Harfleur, 29, 137, 253, 415.  
 Hayre (le), 113, 166, 387,  
 394, 437, 453, 465.

Hertelay, 413.  
 Heuqueville, 339, 449.  
 Heuze (la), 211.  
 Hollande, 63, 68, 71, 223,  
 266.  
 Hontleur, 415.  
 Hotot, 432.  
 Houlme (le), 350.  
 Houpeville, 91.  
 Houquetot, 103, 125, 342.  
 Huberville, 209.

## I

Igoville, 175.  
 Irlande, 135.  
 Isneauville, 91-95, 131.  
 Italie, 55, 56, 465.

## J

Jumièges, 418, 437.

## K

Kersanton, 438, 511.

## L

Lamerville, 433.  
 Lanvaux, 417.  
 Lausanne, 209.  
 La Tronchaye, 375.  
 Lauvaguët, 186.  
 Liège, 143.  
 Lille, 287.  
 Lillebonne, 80, 106, 249,  
 250, 373-377, 466-468,  
 472, 477-479.  
 Limoges, 576.  
 Lisieux, 35, 516.  
 Loges (les), 29, 432.  
 Londe (la), 109, 205.

Londres, 57.  
 Longueil, 252.  
 Longueville, 128-130, 418.  
 Louvain, 29.  
 Louviers, 34.  
 Lucy, 214.  
 Lyon, 262, 327, 329, 432.

## M

Mâcon, 422.  
 Magny, 269.  
 Maillets, 551.  
 Mainneville, 588.  
 Malleville, 477.  
 Malvoisie, 247.  
 Malaunay, 91-95.  
 Mametz, 447.  
 Manche, 235.  
 Manéglise, 152-154.  
 Manoir (le), 408.  
 Mans (le), 436.  
 Maromme, 91-95, 249.  
 Martainville, 131.  
 Maulévrier, 105.  
 Mauny, 159.  
 Mazières, 186.  
 Meaux, 420.  
 Mélamare, 44, 81, 203, 332,  
 486-588.  
 Melleville, 24, 478.  
 Memphis, 544.  
 Mesnil-Durécu, 206.  
 Meulant, 530.  
 Milan, 327.  
 Minden, 477.  
 Mirepoix, 589.  
 Mont-aux-Malades, 138, 164-  
 166, 297, 333-335, 483,  
 490.



Mont-Saint-Aignan, 91-95.  
 Montivilliers, 137.  
 Monville, 2, 156.  
 Mortemer, 574.  
 Moulineaux, 105.  
 Moulins, 413.  
 Muchedent, 78.  
 Muette (la), 93-97.

## N

Namur, 553.  
 Nantes, 374, 375.  
 Narbonne, 392.  
 Neufbourg, 444, 447, 574.  
 Neufchâtel, 345, 452.  
 Neuville (la), 247, 410.  
 Nevers, 58, 60, 214, 391.  
 N.-D.-des-Champs, 97.  
 N.-D.-du-Parc, 11.  
 Noyon, 120.  
 Nuremberg, 286, 463.

## O

Oherville, 24, 412.  
 Oissel, 131, 352, 470, 499.  
 Omonville, 6-20.  
 Orcher, 413, 415.  
 Orléans, 396, 400.  
 Orne, 224.  
 Osmoy, 103.  
 Ouville-l'Abbaye, 137.

## P

Paris, 20, 24, 26, 28, 41,  
 47, 83, 90, 118, 121, 131,  
 142, 172, 188, 191, 209,  
 257, 262, 264, 274, 275,  
 286, 297, 354, 387, 411,  
 413, 419, 421, 422, 449,  
 457, 465, 490, 544.

Parthenay, 530.  
 Pavilly, 177, 249, 418, 420.  
 Perche, 433.  
 Pérou, 491, 493.  
 Périers, 322, 397.  
 Petit-Couronne, 471, 516.  
 Petit-Quevilly, 195, 241,  
 298, 353.  
 Pibeuf, 96.  
 Piémont, 460.  
 Pissy, 177.  
 Pîtres, 519.  
 Plasnes, 319.  
 Poitiers, 77.  
 Pomponne, 420.  
 Pont-Audemer, 118.  
 Pont-de-l'Arche, 161, 439.  
 Pontoise, 538.  
 Pont-Saint-Pierre, 449.  
 Préaux, 4, 586.  
 Provence, 256.

## Q

Quévreville, 353.  
 Quincampoix, 91-96, 177,  
 464.

## R

Raimbertot, 122.  
 Reims, 286.  
 Rennes, 29, 287.  
 Ricarville, 212, 339, 436.  
 Rieux, 377.  
 Rivière (la), 551.  
 Robertot, 211.  
 Rochefort-en-Terre, 375.  
 Rome, 262, 302, 420, 421.  
 Roncherolles-le-Vivier, 194.  
 Roncheville, 432.

- ROUEN, 3, 25, 55, 62, 76, 90,  
112, 121, 124-127,  
186-191, 218-234,  
250, 316, 387, 411,  
414, 584.
- Abbaye Saint-Amand,  
22, 111, 114, 190.
  - Abbaye B.-Nouvelle.  
*Notice* : 522-550.
  - Abbaye de Saint-Ouen,  
299-304, 548, 577,  
585 (*voir* église).
  - Abbaye de Sainte-Catherine,  
417.
  - Aqueduc romain, 161.
  - Béguines, 551.
  - Bureau des Pauvres, 429
  - Cathédrale, 38, 54,  
103, 104, 115, 118,  
133, 148, 177-180,  
180, 191, 199, 246,  
250-252, 269, 271,  
377-385, 392, 394-  
395, 411, 413, 508,  
520, 573.
  - Chartreux, 241, 508-  
510, 574-578.
  - Collège des Jésuites,  
227-232, 283.
  - Collines (les sept), 349.
  - Cour des Coëts, 133,  
195.
  - Cour des Comptes, 316.
  - Couvent des Carmes,  
419.
  - Couvent des Cordeliers,  
510, 578.
  - Couvent des Emmurées,  
50.
- ROUEN, Chapelle Sainte-Catherine, 140.
- Chapelle du Château,  
502-508.
  - Chapelle du Lycée,  
79, 136, 205.
  - Cimetières, 558.
  - Cloches de N.-D. vers  
1500, 148-150.
  - Église Saint-Eloi, 550,  
558.
  - Église Saint-Etienne-  
des-Tonneliers, 57,  
113, 471.
  - Eglise Saint-Gervais,  
114, 117, 176, 558.
  - Eglise Saint-Godard,  
299.
  - Eglise Saint-Herbland,  
25.
  - Eglise Saint-Jean, 21,  
78, 113, 115.
  - Eglise Saint-Laurent,  
240, 245, 302.
  - Eglise St-Maclou, 83-  
87, 133, 408, 439.
  - Eglise Saint-Michel,  
113, 114, 156, 394.
  - Eglise Saint-Nicaise,  
56, 114.
  - Eglise Saint-Ouen, 83,  
114, 115, 311, 315,  
317, 439.
  - Eglise Saint-Patrice,  
247.
  - Eglise Saint-Pierre-  
l'Honoré, 134, 558.
  - Eglise Saint-Romain,  
472.

- ROUEN, Eglise Saint-Sever, 66, 439.
- Eglise Saint-Vincent. 115, 118, 501, 558.
  - Eglise Saint-Vivien, 117, 135.
  - Eglise Notre-Dame-de-la-Ronde, 319.
  - Eglise des Filles-Dieu, 558.
  - Etuves, 82-88.
  - Fontaine Saint-Maclou, 394.
  - Fontaine du Marché-Neuf. *Notice* : 474.
  - Fortifications, 5.
  - Four banal, 79.
  - Grenier à sel, 126, 159, 223.
  - Hôtel-Dieu, 297, 299, 559.
  - Hôtel-de-Ville, 20.
  - Hôtel du Bourgtheroulde, 200, 204, 386, 521.
  - Hôtel de Caumont, 234, 246.
  - Hôtel de la Cour des Aides, 391.
  - Inondations, 269.
  - Logis abbatial de Saint-Ouen. *Notice* : 389-407.
  - Maison ancienne, 104, 162.
  - Maison d'aliénés, 141.
  - Maîtrise, 104, 161, 316.
  - Mare-du-Parc, 322.
- ROUEN, Ménétriers, 172.
- Méridien de la Bourse, 483, 487-494.
  - Monnaie, 142.
  - Officialité, 316.
  - Origines typogr., 573.
  - Palais de Justice, 408.
  - Plan ancien, 495.
  - Pont, 140.
  - Porte d'Arras, 5.
  - Porte du Bac, 395.
  - Presbytère Saint-Sever, 438.
  - Rue Courvoiserie, 26.
  - Rue des Racouets, 5.
  - Rue du Bac, 316.
  - Rue Grand-Pont, 5, 20, 218-222, 316.
  - Sacristie du Lycée. *Notice* : 225-233.
  - Séminaire de Joyeuse, 79, 97, 162.
  - Statue de Napoléon, 280.
  - Tabellions, 104.
  - Taverne, 323.
  - Tour Guillaume-Lion, 141.
  - Vieux-Palais. *Notice* : 450-456.
  - Vue, 269.
- Roumare, 190, 471.
- Rouville, 223.
- Ry, 335.
- S
- Saint-André-sur-Cailly, 97, 107, 198, 552.
- Saint-Aubin-la-Campagne, 28, 141.

- Saint-Aubin (Eure), 161.  
 Saint-Cloud, 74.  
 Saint-Etienne-du-Rouvray, 224, 225, 440.  
 Saint-Etienne-de-Renneville, 443-449.  
 Saint-Georges-de-Boscherville, 7, 168, 303, 313.  
 Saint-Germain-sur-Eaulne, 214.  
 Saint-Gilles-de-Cretot, 189.  
 Saint-Jean-de-Folleville, 169.  
 Saint-Jean-de-la-Neuville, 339.  
 Saint-Laurent, 415.  
 Saint-Léger-du-Bosdel, 206.  
 Saint-Léger-du-Bourleny, 138.  
 Saint-Leu, 480.  
 Saint-Lô, 142.  
 Saint-Martin-le-Gaillard, 22, 213.  
 Saint-Martin-Osmonville, 517.  
 Saint-Maurice, 97.  
 Saint-Nicolas, 96.  
 Saint-Nicolas-de-la-Taille, 44, 106, 154, 200.  
 Saint-Omer, 436.  
 Saint-Ouen-de-Thouberville, 253.  
 Saint-Ouen-sous-Bailly, 214.  
 Saint-Pierre-l'Avis, 551.  
 Saint-Pierre-le-Viger, 119.  
 Saint-Quentin, 189.  
 Saint-Saëns, 517.  
 Saint-Saire, 585.  
 Saint-Vaast-d'Equiqueville, 211.  
 Saint-Wandrille, 94, 441.  
 Sainte-Beuve-en-Rivière, 214.  
 Sainte-Catherine (abbaye de), 2, 3, 27, 297, 417.  
 Sainte-Gertrude, 105, 336.  
 Sainte-Marguerite-sur-Fauville, 212, 551.  
 Saluces, 460.  
 Sandouville, 201, 471.  
 Sanvic, 411, 437.  
 Sassetot-le-Mauconduit, 511.  
 Saumur, 286.  
 Sausseusemare, 214.  
 Séz, 418.  
 Seine (la), 219-222, 386, 450, 467.  
 Senlis, 428.  
 Sens, 286.  
 Sévis, 211.  
 Sèvres, 56, 74.  
 Sicile, 169.  
 Sotteville, 124, 235, 319.  
 Sotteville-sous-le-Val, 351-353, 407.  
 Staffarde, 464.  
 Suisse, 222, 481.  
 Suzay, 29.
- T
- Tancarville, 80, 201.  
 Terminters, 555.  
 Theuville-aux-Maillots, 476.  
 Thibermesnil, 209.  
 Thiouville, 212, 341.  
 Tilleul, 339.  
 Tongres, 553.  
 Tonnerre, 261.  
 Touffreville-sur-Eu, 483.  
 Tournai, 287-289.  
 Tournebu, 577.

Tours, 4, 391, 395, 583.  
 Tourville-la-Rivière, 220.  
 Toutainville, 29.  
 Tréport, 214.  
 Trois-Pierres, 230.  
 Fronchaye (la), 375.  
 Troyes, 287, 465.  
 Turretot, 339.

## V

Val-de-la-Haye . 443, 444,  
 449.  
 Valence, 126.  
 Valenciennes. 437.  
 Val-Hulin, 419.  
 Valmont, 411-438, 512.  
 Valromey, 461.  
 Varengeville, 22, 252, 552.  
 Varennes, 445.  
 Vattetot-s.-Beaumont, 106.  
 Vaudrimare, 139.  
 Véliocasses, 554, 556.

Vendôme, 420.  
 Venesville, 477.  
 Venise, 325, 439.  
 Verdun, 9.  
 Verest, 189.  
 Vernon, 398, 403.  
 Versailles. 62, 262.  
 Veules, 316, 373.  
 Veulettes, 342.  
 Villedieu-la-Montagne, 448.  
 Villeloin, 530.  
 Villers-le-Chambellan, 208,  
 249.  
 Virville, 342.  
 Vitry-le-Français, 56, 576.

## W

Wanchy, 323.

## Y

Yvetot, 34, 248, 586.  
 Yville, 152.

## TABLE DES MATIÈRES

- A
- Abbaye de Valmont. *Note* :  
411-438.  
*Aboutant*, 85, 404.  
Académie de Rouen, 397,  
489.  
*Accroissance*, 321.  
*Adeschertes*, 184.  
*Aemplir*, 183.  
*Aerdre*, 134.  
*Agnelin*, 300.  
*Aiey*, 495.  
Aliénés, 141.  
Alignement (police munici-  
pale de l'), 386.  
*Alleage*, 30.  
Alose, 473.  
*Ameniser*, 184.  
*Angre*, 38.  
Anneaux d'amarrage, 467.  
*Antefenier*, 537.  
Antiquités diverses, 107, 218-  
220, 332-335,  
466-468, 574.  
— romaines, 204, 278,  
316, 519.  
— carolingiennes, 519.  
*Applégé*, 354.  
*Appoincter*, 406.
- Apprentis payant leur mai-  
tres, 28.  
*Approchement*, 31.  
Architecture romane, 103,  
165, 167.  
— gothique, 440.  
*Argillière*, 301, 302.  
*Arment*, 329.  
Armoiries, 3, 7, 41, 59, 139,  
204, 206, 207, 212-215,  
223, 339-344, 374-376,  
393, 431-433, 439, 443-  
449, 505, 521, 537, 551,  
552, 567, 569, 570, 572,  
578, 586, 588.  
Art normand, 52-54, 251,  
416.  
*Asous*, 185.  
*Assiecte*, 325.  
*Assouvir*, 414.  
Ateliers de tapisserie, 287.  
Atouchement des murailles,  
508.  
*Auxi*, 185
- B
- Baigneïresse*, 86.  
Bagues en laiton argenté, 36.  
Balustrade crénelée, 199.  
Ban et arrière-ban, 318.

*Bancquet*, 406.  
*Banqués*, 117.  
 Barbe, 420.  
*Bardurc*, 402.  
 Barette, 414.  
*Basenne*, 321.  
 Bâtons de Charité, 410.  
*Bellier*, 177.  
*Bellinge*, 331.  
 Bénédictines de Lillebonne,  
 478.  
*Bencliés*, 400.  
 Bibliothèques, 538.  
 Bière, 414, 415.  
*Bisage*, 356.  
*Blanchet*, 323.  
*Blouque*, 329, 356.  
*Blouquette*, 328.  
*Boche*, 356.  
 Boiseries, 208, 343.  
*Boucant*, 361.  
 Bouchers (redevance à l'Hôtel-  
 Dieu de Rouen), 559.  
*Bougueren*, 505.  
 Bourdon G.-d'Amboise, 23,  
 151.  
*Boure*, 356.  
 Bourguignons devant Rouen,  
 300, 301.  
 Boutique de mercier, 326-  
 331.  
*Boutonneure*, 325.  
 Brique romaine, 101, 316.  
*Bracee*, 325.  
*Brachelet*, 320.  
*Briquet*, 399.  
*Bulleteau*, 356.  
*Bulletel*, 328.  
*Burc*, 356.

## C

Cachets, 464.  
 Cachette monétaire, 470,  
 499.  
 Cadavres conservés, 25.  
 — enlevés, 143-145.  
*Caillier*, 585.  
 Calvaire, 407, 511.  
*Canessot*, 356.  
*Caulatte*, 406, 407.  
 Cantine, 457.  
*Capistre*, 184.  
*Caquetoire*, 117.  
*Carmeline*, 538.  
*Carneau*, 390.  
*Carrel*, 400.  
*Cassis*, 404.  
*Cassot*, 329.  
*Casuble*, 505-507.  
 Catalogues des Musées, 304,  
 482, 486.  
*Cauchon*, 559.  
*Cauderecte*, 326.  
 Caves intéressantes, 24, 162,  
 208, 210.  
 Cercueils de plomb, 23.  
 Cercueils en pierre, 334, 588.  
*Chaineau*, 356.  
*Chainturiaux*, 328.  
 Chambre de Commerce, 489.  
 Chandelier pascal. *Notice* :  
 6-20.  
 Chandelle brûlant à une fa-  
 çade, 136.  
 Chantres du roi, 188.  
 Chapelle, 210.  
 — du Château au temps  
 de la Pucelle, 502.

*Charlit*, 325.  
*Chental*, 507.  
*Cherfouir*, 414.  
*Chicx*, 320.  
*Chiffonie*, 174, 175.  
*Choppinecte*, 506, 555.  
*Chouque*, 302, 357.  
 Cimetière franc, 240.  
*Clarains*, 320.  
 Clocher roman démoli, 103.  
 Cloches, 211-214, 377-385.  
*Clvquant*, 320.  
*Creueilli*, 184.  
*Coissin*, 310.  
 Colombier, 304.  
*Commandateur*, 317.  
 Commanderies, 443-449.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

*Séances de la Commission*

1897 février.....	1
avril.....	43
mai.....	80
juillet.....	125
octobre.....	155
décembre.....	103
1898 février.....	217
avril.....	245
mai.....	268
juillet.....	306
octobre.....	337
décembre.....	372
1899 février.....	400
avril.....	412
mai.....	460
juillet.....	485
octobre.....	518
décembre.....	562

Commission : Membres dé-  
 cédés, 42, 519.

- Membres nouveaux,  
 43, 44, 337, 470.
- Archives, 20, 152, 156,  
 203, 221, 315, 342,  
 561, 572, 574.
- Bulletin, 158, 307, 486.
- Demande d'échange  
 avec les Monuments  
 hist., 156.

*Communications de*

- MM. Baudry (P.), 20, 21, 50,  
 126, 158, 160, 199,  
 234, 246, 277, 279,  
 385, 586.
- Beaucousin, 248, 330,  
 438, 501, 550, 586.
  - Beaurepaire (de), 2,  
 82, 100-132, 170,  
 241, 249, 253, 296,  
 316, 353, 385, 387,  
 389, 411, 431, 450,  
 459, 470, 472-477,  
 502-516, 556-560,  
 578-584.
  - Bellegarde (de), 260,  
 573.
  - Biochet, 130.
  - Bouquet, 6, 43, 97,  
 150, 195, 210, 225,  
 240, 260, 307, 344,  
 377, 471, 495, 522,  
 563.
  - Coutan, 5, 103, 167,  
 169, 208, 342, 573.
  - Deglatigny, 350, 471,  
 482.



- MM. Dergny, 211, 330.  
 — Drouet, 21, 411, 439,  
 459, 466, 469, 552.  
 — Dubosc, 167, 168, 210,  
 218, 438, 483, 487,  
 578.  
 — Félix, 386.  
 — Frère, 164.  
 — Garreta. 5. 79, 104,  
 205, 239, 343, 373,  
 410, 443, 494, 501,  
 550, 551, 572, 578,  
 588.  
 — Glanville (de), 407.  
 — Gosselin, 103, 104,  
 164, 335, 520.  
 — Héron, 482, 574.  
 — Le Breton, 221, 249,  
 286, 438, 465, 486,  
 517.  
 — Lefort, 24, 162, 168.  
 — Lormier, 103, 132,  
 279.  
 — Milet, 57, 78.  
 — Pelay, 78, 79, 104,  
 166, 193, 195, 205,  
 221-224, 269, 304,  
 351, 388, 407, 408,  
 410, 464, 465, 573.  
 — Serre (de la), 60, 152,  
 204, 277, 315, 342,  
 408.  
 — Tougard (l'abbé), 22, 23,  
 44, 53, 77, 105, 109,  
 162, 163, 208, 209,  
 249-252, 333-336,  
 353, 385, 439-441,  
 465, 477, 483, 484,  
 560, 561, 586-590.
- MM. Vallée, 79, 106, 200,  
 249, 332, 466, 473,  
 586.  
 — Vesly (de), 130, 161,  
 252, 286, 317.  
*Conastille*, 325.  
 Confrérie des ménétriers,  
 172.  
 Confréries, 177, 178, 194,  
 195, 223-225, 230, 352,  
 410.  
*Cognins*, 559.  
 Consécration d'autel à Saint-  
 Vivien, 135.  
 Conservation des antiquités  
 rouennaises, 52.  
 Constitutions apostoliques,  
 308, 310.  
 Contrefaçon de jetons, 461-  
 463.  
*Contresigne*, 37.  
*Coquillebert*, 329.  
*Corès*, 329.  
 Correction d'inscriptions la-  
 tines, 378-384.  
*Cotehardie*, 326.  
*Coupperoy*, 329.  
*Courchié*, 183.  
*Courget*, 358.  
 Couronne fermée, 285.  
*Courtoisie*, 184.  
*Coutier*, 310.  
*Couvertour*, 326.  
*Crayonnage*, 118.  
*Crecan*, 359.  
 Croix d'argent, 13.  
 — (Anneville), 151.  
*Crouayn*, 360.  
 Crucifix, 273.

Cuir doré, 121.  
*Cullerecte*, 505.

## D

Date de la mort de saint  
 Mellon, 169.  
*Dedalus*, 300, 306, 407.  
*Delessier*, 184.  
*Dellerie*, 36.  
*Demi-an*, 120.  
*Demi-sain*, 325, 328.  
*Depricr*, 185.  
*Derompu*, 505.  
*Desachanter*, 88.  
*Desassis*, 149.  
*Despicça*, 37.  
*Despouille*, 301.  
 Dessin en couleur sur cristal,  
 441, 465.  
*Destabli7*, 401.  
*Domest*, 360.  
*Dorteur*, 403.  
*Douairières* (fait en), 258.

## E

Ecole normande de statuaire,  
 251.  
*Embassement*, 404.  
*Embesoigner*, 176.  
*Embouqué*, 325.  
*Emi*, 507.  
*Encensier*, 507.  
*Enchapperonner*, 403.  
*Encolie*, 330.  
*Enfermerie*, 403.  
*Engravé*, 360.  
 Enlèvement des suppliciés,  
 143-145.  
*Ensuir*, 327.

*Entrepic*, 58.  
*Envelopeur*, 87.  
 Epave de bateau, 280.  
 Epingle à cheveux, 278.  
 Epitaphes, 51 (fragments),  
 130, 168, 431-434, 440,  
 560, 576.  
 Equipement de soldats, 319.  
*Esance*, 184.  
*Eschouffete*, 326.  
*Escoulouriable*, 172, 184.  
*Escriptore*, 321.  
*Espaulhier*, 331.  
*Especiaument*, 185.  
*Espingue, esplingue*, 329,  
 360.  
*Espinguiér*, 37, 325, 327.  
*Esporté*, 325.  
*Esquier*, 360.  
*Esquierre*, 361.  
*Establie*, 401, 403.  
 Estampes, 223.  
*Esterdre*, 370.  
*Esteur*, 320.  
*Estimoux*, 559.  
*Fstoer*, 361.  
*Estrain*, 302.  
*Estranger (s')*, 176.  
*Estricux*, 319.  
*Estrilles*, 320.  
*Estrivières*, 319.  
 Etuves. *Notice* : 82-88.  
*Eumchon*, 580.  
 Exposition, 563.

## F

Faence et porcelaine à  
 Rouen au xviii<sup>e</sup> siècle.  
*Notice* : 55-76.

*Faine*, 325.  
*Fauchille*, 330.  
*Fauvel*, 319.  
 Fenêtre absidale découverte,  
 405.  
*Fermaillet*, 39.  
*Fiéule*, 185.  
*Fillastière*, 405.  
*Flambe*, 361, 369.  
*Focille*, 28.  
 Forêt-Verte. *Notice* : 90-97.  
 Forêts : leur régime variable,  
 277.  
 Fouilles, 218, 235, 408, 589.  
*Fourequette*, 581.  
*Fournettes*, 64.  
 Fragment de statue, 128-  
 130.  
*Fraireur*, 175.  
 Fresque du xiv<sup>e</sup> s., 203.

## G

*Gaignage*, 297.  
*Galice*, 504, 505.  
*Gallice*, 362.  
*Garderobe*, 403.  
 Gardien d'église, 114.  
 Globes céramiques, 439.  
*Gorgerin*, 321.  
*Gorgery*, 329.  
*Goulières*, 120.  
 Granit, 438.  
*Gredil*, 362.  
*Gréel*, 507.  
*Gref*, *Grefle*, 559, 570, 585.  
 Grenier à sel, 126, 159.  
*Grossier*, 532.  
*Groucher*, 473.  
 Groupe de la Trinité, 106.

*Guarcux*, 362.  
*Guibelles*, 581.  
*Gybelet*, 329.  
*Gynzombre*, 329.

## H

Habitations lacustres, 222.  
 Hache à douille, 237.  
*Haiché*, 505.  
 Hameaux dont les noms rap-  
 pellent des bois, 92.  
*Hanappier*, 585.  
*Harche*, 362.  
*Harnas*, 319.  
*Haulières*, 88.  
 Haute-justice, 109-303.  
*Havet*, 330.  
*Herpes*, 329.  
 Horloge à Elbeuf, 331.  
 Hospice de Lillebonne, 466,  
 477-479.  
 — de Briquedalle, 513.  
 — du Petit-Couronne,  
 516.  
 Hôtel de Longueville, à  
 Rouen, 389.  
*Housseau*, 363.  
*Huguenot*, 589.  
*Huisserie*, 404, 405.  
*Huisset*, 380.

## I

Images de contrerie, 103,  
 223-225.  
 Inclinaison des chœurs go-  
 thiques. *Notice* : 269-277,  
 307-315.  
 Incunable rouennais, 573.

- Inscriptions : xiv<sup>e</sup> siècle, 214.  
 — xv<sup>e</sup> siècle, 213, 282.  
 — xvi<sup>e</sup> siècle, 3, 152, 212,  
 214, 260-262, 341,  
 362, 484, 561.  
 — xvii<sup>e</sup> siècle, 77, 227,  
 512, 587.  
 — xviii<sup>e</sup> siècle, 102, 476,  
 496, 587.  
 — xix<sup>e</sup> siècle, 564.  
 — des Capucins, 168,  
 203.  
 — du cimetière Saint-  
 Gervais, 557.

*Insculper*, 32, 33.

Invalides (projet de porcelai-  
 nerie aux), 69, 70.

Inventions, 143.

*Inventaire*, 506.

*Ivrière*, 325 (voir *Yèvre*).

## J

*Jaspéure*, 405.

Jetons, 385, 411, 450-464,  
 469, 572.

Jeu de palle-mail, 199.

Jeu de paume, 396, 399.

*Jongleresse*, 473.

## L

*Lambryns*, 405.

Lampe-chandelle, 143.

*Largèche*, 184.

*Lassus*, 184.

*Lasnier*, 363.

*Larcour*, 326.

*Lembroissé*, 506.

*Leschefrite*, 326.

*Letice*, 326.

Liards, 439.

*Lincheux*, 84.

*Linéalement*, 433, 434.

Livres liturgiques, 21, 78,  
 351.

*Loquet*, 300.

Lutrin en fer forgé. *Notice* :  
 6-20.

— par deux fondeurs  
 rouennais, 77.

— du Manoir, 408.

Luxembourg (le), à Rouen,  
 387.

## M

*Matre*, 559, 585.

*Maigre*, 363.

Maison gallo-romaine. *No-*  
*tice* : 277-279.

— de L. Maurry, 387,  
 438.

*Manicle* [? maniple], 507.

Manoir de Bihorel, 24, 296-  
 304.

— d'Ango, 551.

Marbres, 428.

*Marchander*, 398.

*Margas*, 364.

Marques des orfèvres, 353-  
 372.

*Mauvestie*, 184.

*May*, 365.

Médaille commémorative,  
 126, 158.

— du cardinal d'Estout-  
 teville, 132.

*Medalle*, 401.

*Melle*, 365.

*Mellon*, 365.

- Meneiges*, 328.  
*Menestraudie*, 176.  
*Menestreaux*, 472.  
 Ménétriers de Rouen. *Notice* :  
     170-182.  
     — à Lillebonne, 472.  
*Mésaventure*, 184.  
*Mesle*, 165.  
 Mesure du méridien, 189-  
     494.  
 Mesure étalon, 279.  
*Mire* (la) de Montmartre, 494.  
*Mirecur*, *Myreur*, 325, 328,  
     584.  
*Mitan* (au), 354, 360.  
 Mobilier d'un bourgeois, 324.  
 Monnaies gauloises, 103. *No-*  
*tice* : 552-556.  
     — romaines, 22, 205,  
     278, 470, 499.  
 Montre rouennaise du xvii<sup>e</sup>  
     siècle, 79.  
 Monuments historiques, 45,  
     77, 78, 80, 89, 104,  
     105, 107, 157, 164,  
     213, 333-336, 342,  
     408, 586, 590.  
     — leur préservation, 317.  
     — leur classement, 156.  
     — proposition de classe-  
     ment, 20, 79, 338.  
 Moulin à bleu, 143.  
*Moulinet*, 325.  
*Muguette*, 330.  
 Mur romain, 316.  
 Musée départemental, 33,  
     34, 52-55, 130, 163,  
     281, 305, 354, 410,  
     468, 550, 556.  
 Musée céramique, 305, 430.  
     — Société d'Emulation,  
     23.  
     — Cluny, 33, 53, 56.  
     — Sèvres, 56.  
     — Caudebec, 481.  
     — Dieppe, 56.  
     — Lillebonne, 107, 250,  
     467, 480, 481.  
     — municipal (à Rouen),  
     221.  
     — spécial à la métropole,  
     251.  
     — Caranda, 351.  
     — locaux, 481.  
 Musiciens du roi, 188, 189.  
     — — de Navarre,  
     190.  
     — embauchés pour le  
     Danemark, 186-188.  
 Mutilation réitéchée, 237,  
     253.  
*Mylenc*, 328.
- N
- Nequedent*, 184.  
*Nereod* (non *Aulercos*), 103.  
 Noblesse abolie par la Con-  
     stituante, 11, 12.  
*Noe*, 366.  
*Notré*, 329.  
*Nylle*, 366.
- O
- Opportune*, *Opportunus* (de-  
     gendes), 450-461.  
*Orbataur*, 37.  
*Orfavresse*, 29.

Orfèvres de Rouen. *Notice* :  
24-42, 353-372.  
Orientation des églises, 308,  
309.  
*Orpel*, 329.  
*Ouverte*, 329.  
*Ouvreur*, 328.  
*Outre-plus (l')*, 331.

## P

Page, 415.  
*Peinturerie*, 404.  
*Palle-mail*, 190.  
*Pamp*, 401.  
*Papegaut*, 366, 415.  
Papier peint, 122-124.  
*Parchomerie*, 184.  
*Partable*, 327.  
Passeport de pèlerinage, 166.  
*Paveillon*, 402, 407.  
Pavés émaillés, 396.  
Peinture du XIII<sup>e</sup> siècle, 588.  
Pèlerinage de Bonne-Nouvelle, 523, 529.  
*Peliche*, 326.  
*Penillières*, 326.  
*Pennache*, 370.  
*Penne*, 329, 559.  
*Penneau, pennel*, 319, 401,  
402.  
*Péries*, 406.  
Perroquets, 415.  
Phalère, 237.  
*Pigne, pigne*, 325, 328,  
329, 559, 585.  
Pierre d'État, 471.  
Pierre Gante da . 202, 205.  
Pilotis, 217.  
Pipes antiques, 209.

Plaque de cheminée, 501.  
*Plataine*, 504-506.  
Poids denéral. *Notice*, 21.  
*Poille*, 367.  
Pommier, 414, 415.  
*Pontage*, 140.  
*Pontons*, 32.  
Porche de Ry, 335.  
Portail de Fécamp. *Notice* :  
253-267.  
*Postellets*, 406.  
Poterie translucide, 62.  
— gallo-romaine, 219.  
*Pougnez*, 326.  
*Pourfille*, 505.  
*Prestresse*, 329.  
*Privativement*, 138.  
Prospectus, 224, 352.  
Puits, 219.  
— préhistorique : 459.

## Q

*Quicelle*, 330.  
*Queurrechief*, 559.  
*Quillier*, 325.  
*Quiterne*, 367.

## R

*Ruelle*, 329.  
Rage, son traitement, 415.  
*Ramas*, 520.  
*Rannes*, 178.  
*Rates*, 414.  
*Razyr*, 329.  
*Rechen*, 184.  
Réclame d'officiers recrutés,  
161.  
*Recordeur*, 174, 175.  
*Refecteur*, 414, 584.

*Refourbir*, 321.  
*Refrecteur*, 402.  
*Refrede*, 184.  
*Rehausser*, 414.  
*Rehouché*, 319.  
 Religieuses d'Ernemont à  
 Lillebonne, 478, 479.  
 Reliquaires, 36, 38, 547.  
 Reliques en prison, 413.  
 Renaissance en Normandie,  
 130-132.  
*Renfaîté*, 547.  
 Rente de l'Hôtel-Dieu, 559.  
 Réserve des trouvailles, 221.  
 Restauration de l'église de  
 Longpaon. *Notice* : 45-50.  
 Retranchement celtique. 44,  
 80, 106, 151, 200.  
*Revenue*, 398.  
*Rigolisse*, 329.  
*Rocheoir*, 367.  
 Rogations, on y tend les  
 églises, 113.  
*Rouennette*, 330.  
*Ruque*, 368.

## S

*Saffren*, 330.  
*Saingle*, 559.  
 Saint-Sépulcre, 214.  
*Salette*, 400.  
*Saye*, 328.  
*Scabelle*, 326.  
 Sceaux, 104, 130, 239, 240,  
 410, 586, 588.  
 Sculpture archéologique, 388.  
*Secot*, 559.  
*Senègre*, 329.  
*Sengle*, 319.

Sépulture chrétienne, 480,  
 501.  
 Sépulture franque, 252.  
 Sépulture des d'Etampes,  
 157.  
 Serrurerie artistique, 20.  
 Silex taillés, 22, 161, 202,  
 501.  
*Simphognie*, 184.  
*Soller*, 400.  
*Sonnecte*, 329.  
 Sorbier, comme amulette,  
 283.  
*Soubpendu*, 506.  
*Soubsy*, 568.  
*Soulx*, 185.  
*Soursavnte*, 328.  
*Sous-brigandine*, 323.  
 Squelette, 220, 221.  
 Subsidés pour recherches  
 archéol., 81, 90, 107, 151.  
*Surcot*, 326.

## T

Tableaux, 223, 273.  
 — confisqués à la Révol.,  
 145-148, 342.  
*Tablel*, 39.  
 Tablettes de cire. *Notice* :  
 579-84.  
*Tabulator*, 581.  
*Tallevende*, 330.  
 Tapisseries. *Notice* : 109-  
 124, 283-296.  
 Temple romain, 80, 169.  
*Tendront*, 185.  
*Tente*, 114.  
*Teture*, 369.

- Teurs*, 328.  
 Théâtre romain, 80, 107,  
     250, 466-468.  
     — de Saint-André, 498.  
         590.  
*Tierche*, 185.  
*Tondelier*, 133.  
*Touailles*, 325.  
*Toupin*, 360.  
 Tour carrée, 332.  
*Tour de Beurre*, à Bourges.  
     439.  
*Touret*, 329.  
*Treffons*, 516.  
*Trellysser*, 408.  
*Trentieux*, 185.  
*Treste*, 326.  
 Tripot, 396.  
*Trocher*, 321.  
*Troques*, 328.  
 Troussseau d'un moine de  
     Graville, 559; de S.-Ouen.  
     585.
- Tryllie, tryllis*, 328, 401.  
 Typographie : son origine à  
     Rouen, 573.
- V
- Vaincturage*, 404, 404.  
 Vase avec trésor ?, 332.  
*Vermoulement*, 506.  
 Verre, 474.  
 Vicomte, 572.  
 Village (tradit. de), 500.  
 Vin, 412.  
*Vit-volant*, 370.  
 Vitraux, 2. 47, 156. 157.  
*Voierrie, voyerrie*, 308, 402,  
     404.  
*Vuydage*, 402.  
*Vuyrs*, 401.
- Y
- Yraigne*, 370.  
*Yvyre, ywyre, yvuire*, 328,  
     559, 582-585.







GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00644 7953

